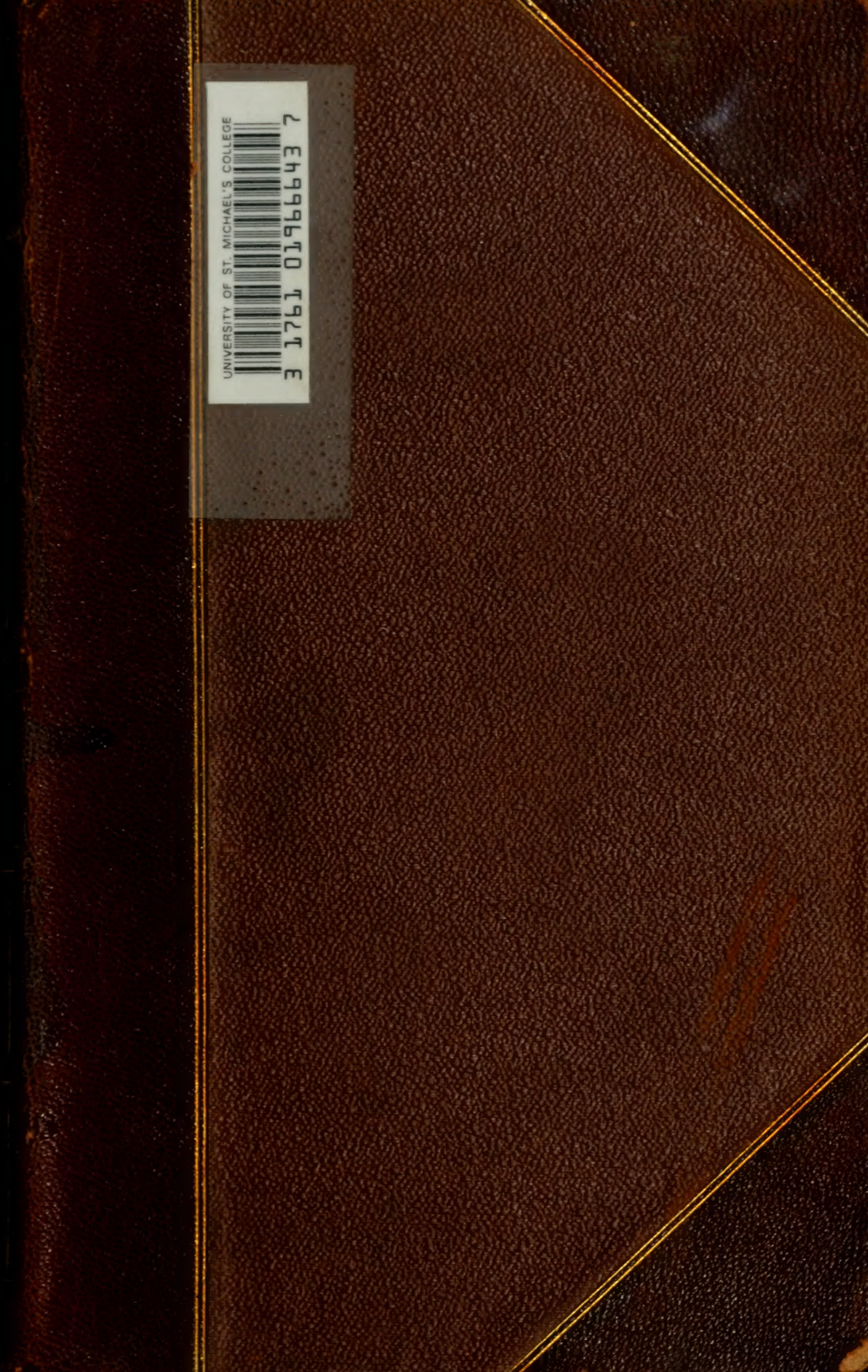
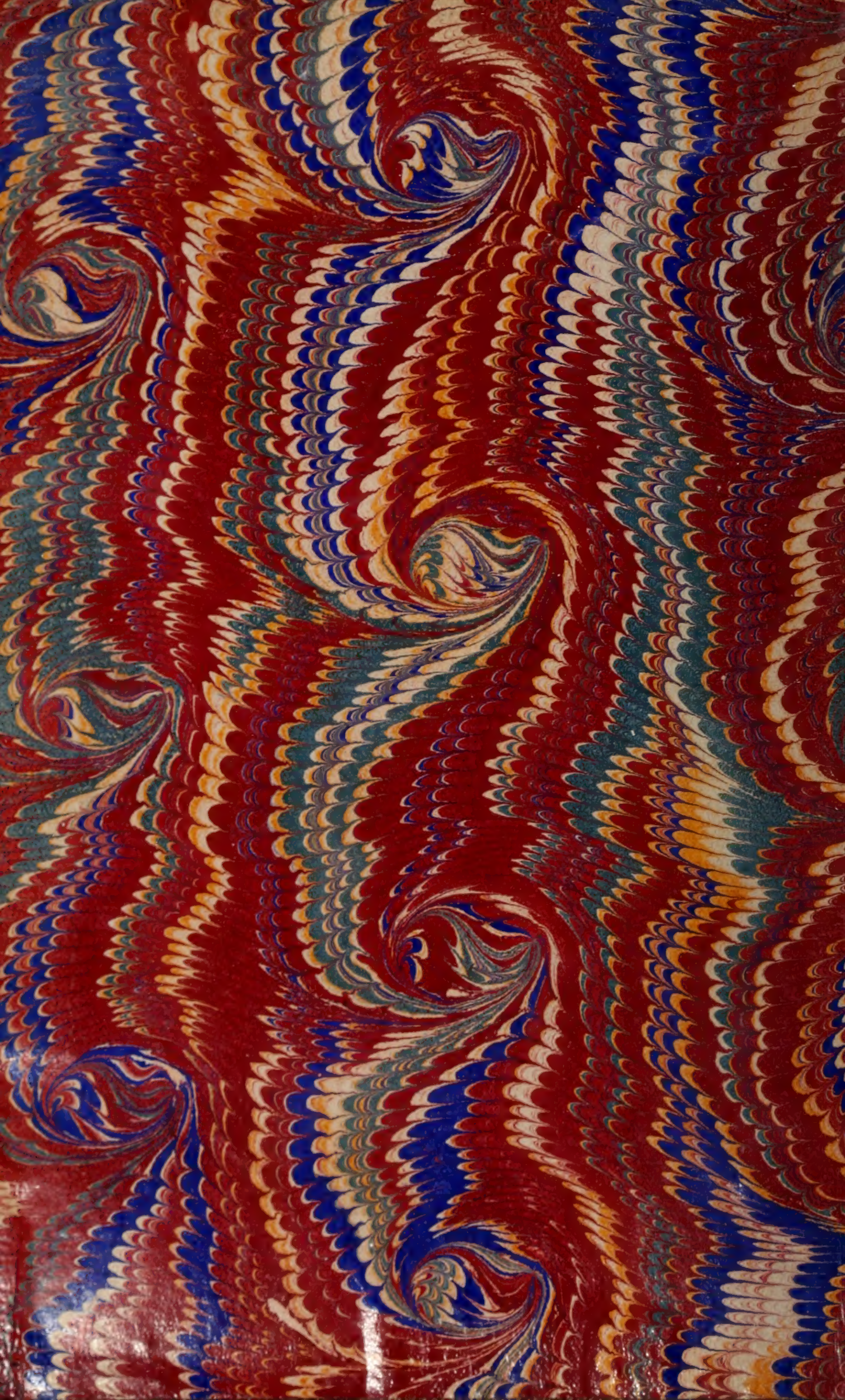

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01966643 7





HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE



Monseigneur JUSTIN FÈVRE

24 Août 1829. — 30 Août 1907.

Rédacteur en Chef de la *Revue du Monde Catholique*.

HISTOIRE GÉNÉRALE
DE L'ÉGLISE

DEPUIS LA CREATION JUSQU'AU XIIe SIECLE

PAR

L'ABBÉ J.-E. DARRAS

JUSQU'AU PONTIFICAT DE CLÉMENT VII

PAR

L'ABBÉ J. BAREILLE

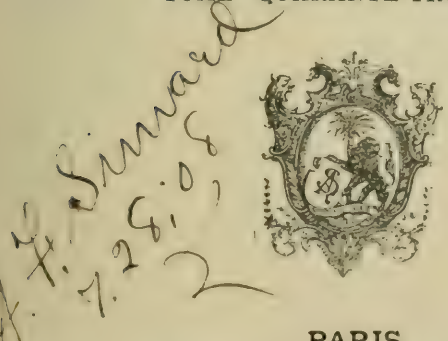
CHANOINE D'HONNEUR DE LYON, CHANOINE HONORAIRE DE TOULOUSE ET D'ALGER
LAURÉAT DE L'INSTITUT

TERMINÉE PAR

Mgr Justin FÈVRE (1907)

VICAIRE GÉNÉRAL HONORAIRE
MEMBRE DE L'INSTITUT TIBÉRINE, PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE
RÉDACTEUR EN CHEF DE LA *Revue du Monde catholique*

TOME QUARANTE-TROISIEME



PARIS
ARTHUR SAVAÈTE, ÉDITEUR
76, RUE DES SAINTS-PÈRES, 76
1907

INTRODUCTION

I. — J'entreprends une œuvre pleine de difficultés, d'incertitudes et de périls. L'histoire des événements qu'il s'agit de raconter est d'hier ; ses héros vivent encore et sont encore au pouvoir. Le temps n'a pu apporter sur les faits accomplis que les déclarations officielles ; les suppléments d'informations que doivent offrir des révélations ultérieures, ne sont à la portée de personne. Les passions qui ont inspiré les acteurs, n'ont rencontré d'opposition qu'autant qu'il en fallait pour irriter leur fureur et exaspérer leur violence ; loin de désarmer elles se précipitent de plus en plus vers les extrémités de la destruction dans le sanctuaire. La foi nous ordonne de réprouver ces aberrations et de flétrir ces attentats plus funestes aux nations qu'à l'Eglise. On craindrait, si cette crainte était permise, de voir bientôt les funérailles d'un grand culte et le Christianisme au tombeau. Dieu sauve la France et bénisse tous les peuples!

Le présent ouvrage doit dire par quelles vicissitudes nous sommes arrivés au bord de l'abîme, comment, à l'avènement de Léon XIII, s'est produit un programme complet de persécution, par quelles circonstances ce programme s'est poursuivi à peu près sans résistance ; pourquoi le clergé, expulsé de partout, n'a fait entendre que de vaines protestations ; et par

quel mystère Léon XIII, placé au sommet de toutes les puissances, n'a su les faire agir assez, ni agir lui-même de façon à retarder au moins les attentats du gouvernement. C'est une armée vaincue sans avoir livré bataille ; c'est un temple démoli, pierre par pierre, lentement mais sûrement, sans qu'un Evêque se soit souvenu qu'il y a dans l'histoire de l'Eglise, les grands noms de Chrysostome, de Basile, d'Athanase ; sans que le Pape lui-même ait songé un instant à descendre dans l'arène illustrée par les exploits héroïques des Léon, des Grégoire, des Innocent et des Boniface.

Pendant trente ans, nous avons assisté à la perpétration de ce crime, sans exemple dans l'histoire ; soldat obscur de l'Eglise militante, resté par choix simple soldat, nous avons voulu combattre d'abord sous la crosse des Gouthe-Soulard, des Isoard, des Trégaro, des Fava, des Cotton, des Turinaz et des Freppel ; après la mort de ces vaillants chefs nous avons marqué, par un acte de critique et de résistance, toutes les étapes de la persécution, en sorte que, pour parler des événements accomplis et pour les juger, nous n'avons guère qu'à citer nos livres. Continuateur de Rohrbacher et de Darras, nous avons maintenant à composer l'histoire du pontificat de Léon XIII. Dans cet ouvrage, nous avons à examiner et à juger la formidable question, qui préoccupe tous les esprits, inquiète toutes les consciences, et contient en germe le secret de nos destinées, l'honneur ou le malheur de notre patrie. Cette question n'admet pas de déclinatoire ; elle ne comporte pas d'autre alternative, elle exige impérieusement une solution.

L'Eglise en France et la France en Europe datent du baptême de Clovis. Le baptistère de Reims est le berceau de la nation française, saint Remi, en versant l'eau du baptême sur le front du vainqueur de Tolbiac, lui disait : « Courbe la tête, fier Sicambre, brûle ce que tu as adoré, et adore ce que tu as brûlé. » Le néophyte baptisé et couronné, prit à la lettre l'exhortation du pontife. A partir de sa conversion, Clovis fut

avec ses Francs, le soldat de Dieu, le sergent de Jésus-Christ, le bras armé au service de l'Evangile. Le prestige de la nation convertie se développa et grandit dans la mesure de son dévouement. Désormais, les destinées de l'Eglise s'identifient avec les destinées de la France ; l'épée des Francs est la plume qui esquisse l'histoire de la civilisation en Europe. Cette épée, ils l'ont tenue aussi haut que la croix, elle a ouvertement protégé toutes les conquêtes des Apôtres. Jusqu'à Charlemagne, les œuvres d'apostolat en Europe se développent sous le patronage des princesses et des princes francs. Au VII[e] siècle, quand les Musulmans se précipitent sur la chrétienté, la hache de Charles Martel les écrase près de Poitiers. Au VIII[e] siècle, quand les Saxons veulent couvrir l'Europe d'un nouveau déluge de Barbares, Charlemagne les repousse par de terribles exterminations. Enfin, les Rois Francs passent les Alpes défendant contre les Lombards les vicaires de Jésus-Christ, et assurent les Pontifes Romains sur le trône temporel qui, toujours contesté et toujours méconnu, est le seul endroit du monde où le vicaire de Jésus-Christ jouisse de la plénitude de sa liberté

Au terme de ces combats, les Francs sont devenus les arbitres du monde ; ils ont prévalu eux-mêmes partout où ils avaient assuré le triomphe de l'Evangile ; leur influence, leur prestige avaient grandi avec leur dévouement. La réunion des peuples chrétiens sous le sceptre pacifique de Charlemagne avait assuré à ces peuples les grâces de la paternité franque. Au XI[e] siècle, l'Allemagne s'appelait France orientale, les Pays-Bas répondaient au nom de Vieille France, l'Italie avait reçu de nous son organisation politique, l'Espagne était venue retremper sa vigueur au comte franc de Barcelone ; l'Angleterre avait achevé sa constitution par la main des chevaliers francs ; nos missionnaires avaient pénétré jusqu'aux pays Scandinaves, et pendant que nos barons iront deux siècles durant à la croisade, nos franciscains et nos dominicains pénétreront jusqu'en Tartarie. Telle avait été l'expansion du

Christianisme ; le grand geste de Dieu, par la main des Francs, avait tellement frappé le monde, que les Orientaux, ces fidèles gardiens de tous les souvenirs, identifient encore aujourd'hui le Franc et l'Européen.

Après quinze siècles de prépondérance catholique, la fille aînée de l'Eglise est en train de disparaître. Le grand fait qui domine tout pendant le pontificat de Léon XIII, c'est l'éclipse de cet astre, c'est la démoralisation de ce peuple, tous les signes prochains de son effacement. Par une suite de dérogations insensibles, par une série d'attentats, commis dans un laps de quelques années, la France a laissé tomber sa foi, ses mœurs et ses institutions. Une autre France, qui se croit nouvelle, parce qu'elle est impie, travaille, sous prétexte de réforme démocratique, à détruire l'Eglise. Ce qui s'agite, ce qui se poursuit, sous différents noms, en dernier lieu, sous prétexte de séparation de l'Eglise et de l'Etat, c'est la déchristianisation de la France, virtuellement sa ruine. Dans cette série d'attentats, la seule chose qui ne change pas, c'est l'hypocrisie. On ne confesse jamais ce qu'on veut faire, on fait toujours le contraire de ce qu'on a dit, mais tout va au même but, démontré impossible par l'avortement de toutes les persécutions. Aujourd'hui en supprimant sans compensation le budget des cultes, une loi de suspects proclame la banqueroute ; en s'emparant des biens de l'Eglise, elle commet un vol ; en profanant le sanctuaire, elle inaugure une persécution, dont il n'est que trop facile de prévoir les aboutissements. *Nomine christianorum deleto*, voilà le poteau, voilà l'inscription que la Franc-Maçonnerie veut dresser sur la tombe de Léon XIII.

Pour apprécier d'un peu haut le pontificat de Léon XIII, il faut l'envisager dans la succession des âges. Ce qu'il pourra produire, nous ne saurions le pronostiquer ; d'où il procède nous le savons, et comment il continue l'œuvre des siècles, son histoire doit nous l'apprendre ; le premier point à établir, pour l'avènement de Léon XIII, c'est l'état du monde tel qu'il résulte des antécédents, non pas que l'histoire soit

esclave du déterminisme, mais elle évolue toujours dans un milieu qu'il est indispensable de connaître.

Depuis trois siècles, en Europe, la grande hérésie, c'est le libéralisme. Par son principe, le libéralisme est aussi ancien que le monde ; il n'est rien autre que la doctrine de l'homme déchu, qui prétend vivre comme l'onagre, sans que le pouvoir puisse contrarier ses vices, ni le contraindre à la vertu. Depuis le berceau du Christianisme jusqu'au XVI[e] siècle, toutes les hérésies, sous la différence de leur objet et la variété des formes, avaient un point *commun*. Elles visaient à concilier la profession de la foi avec la licence des mœurs, mais elles dissimulaient ce dessein sous une attaque au dogme. Au début de l'ère moderne, la libre pratique ne fut plus seulement le prétexte de l'erreur, elle devint l'objet propre, spécial des théories, qui devaient octroyer aux consciences trompées, la pleine liberté des passions. La Renaissance, par le sensualisme des arts et le dévergondage des conceptions philosophiques, inaugura diversement l'énervement général de l'opinion publique. Le Protestantisme, par le libre examen, le philosophisme, par le doute méthodique, renversèrent l'ordre traditionnel, qui soumettait la raison à la foi, la conduite morale au contrôle de l'Eglise. Quand l'ordre eut été ébranlé dans l'esprit, il ne restait plus qu'à le détruire dans les institutions. Par une embryologie logique de l'erreur et une marche en avant, l'absolutisme sous Louis XIV, le parlementarisme de Mirabeau, le socialisme de Proudhon, introduisirent l'hérésie libérale dans l'exercice de pouvoir souverain, dans la proclamation des libertés civiques, et dans l'application du travail de l'homme à la culture de la terre. L'ordre religieux, l'ordre philosophique, l'ordre politique civil et économique, les arts, les sciences et les lettres s'accordèrent pour remplacer la religion catholique et l'Eglise romaine par les théories latitudinaires du libéralisme.

Le principe générateur du libéralisme, c'est que l'homme ne relève que de lui-même, qu'il fait la vérité par sa pensée,

la loi par sa volonté, l'ordre par l'épanouissement de son autorité personnelle. D'après la théorie libérale, chaque homme est son prêtre et son roi, son pape et son empereur.

La conséquence de ce faux principe, c'est que la société moderne ne doit reconnaître ni Eglise, ni Jésus-Christ, ni Dieu. La société ne vient plus d'en haut, elle vient d'en bas, elle n'a plus ses ancres au ciel, elle s'attache exclusivement à la terre. La molécule primitive de la société, c'est l'individu. L'individu possède par le fait de son existence, tous les droits, toutes les libertés, tous les biens. Personne n'a le droit de porter atteinte à sa souveraineté. A la société, pour maintenir l'ordre extérieur, il faut une police ; mais si le citoyen charge des mandataires de maintenir l'ordre et de garantir la sécurité, il ne leur demande rien autre. Ses droits à lui sont antérieurs et supérieurs à la constitution de la société terrestre. Les chefs de cette société n'ont point à les lui octroyer, mais seulement à les respecter et à les garantir.

Que cette société soit difficile à maintenir, et même à constituer, je le conçois. Le vrai, le juste, le bien cherchent toujours à garder leur empire ; le faux, la passion, le mal s'ingénient sans cesse à l'usurper. Une société fondée sur la promiscuité du vrai et du faux, du bien et du mal, est une société vouée à un perpétuel antagonisme, à d'inévitables agitations. Cependant, soit pour éviter un plus grand mal, soit pour procurer un plus grand bien, les circonstances imposent cette promiscuité contre nature ; il faut la respecter, eu égard aux circonstances par hypothèse. Mais en aucun cas, cette hypothèse ne peut devenir une thèse orthodoxe, patriotique, utile aux âmes, bienfaisante pour le peuple. Des dogmes droits, disait Albert le Grand, font la sainteté, et la sainteté produit la prospérité sociale. Les mauvaises doctrines engendrent les mauvaises mœurs ; les mauvaises mœurs engendrent les désordres sociaux, comme le ferment, par sa décomposition, exhale la puissance délétère de l'acide carbonique.

II. — Ce libéralisme, grande hérésie des temps modernes,

a été présenté comme une appartenance nécessaire de l'esprit humain, et comme une conquête du progrès. Dès la Renaissance, il s'était trouvé des gens pour dire qu'une chose pouvait être vraie en philosophie, fausse en théologie. Luther prétendait, par le libre examen, ramener le Christianisme à son principe nécessaire et réformer avantageusement l'Eglise. Descartes voyait dans le doute méthodique, un devoir prudent de la raison, la base de la religion des honnêtes gens. Bossuet canonisait l'absolutisme de Louis XIV, Mirabeau transmettait aux assemblées parlementaires, dans l'ordre politique, l'absolutisme du prince, Proudhon, avec la même logique, revendiquait, dans l'ordre économique, la souveraineté des travailleurs. Ces hommes considéraient le libéralisme comme un droit et comme un devoir, comme la religion des temps nouveaux. Que si cette résolution entraînait quelques inconvénients, voire quelques troubles, c'était à la sagesse humaine qu'il fallait en demander la révision ou le remède.

Lorsque le libéralisme eut enfanté le cyclone révolutionnaire, il fut impossible de tenir à la vieille chanson du progrès. Brûler des châteaux pour illuminer des chaumières, voler pour s'enrichir, proscrire ou assommer les hommes pour les conduire à la liberté, c'est une pratique peu glorieuse, difficilement justifiable. Mais on ne peut pas contester que le libéralisme logiquement, fatalement, implique ces conséquences. Si les droits de l'homme sont absolument souverains, il n'y a point de Dieu ; s'il n'y a point de Dieu, il n'y a point de Christ ni d'Eglise. Par conséquent la thèse libérale n'entraîne pas seulement la séparation de l'Eglise et de l'Etat, elle oblige à la destruction de l'Eglise. On peut reconnaître aux citoyens leur qualité religieuse de catholique, de juif ou de protestant, c'est le premier devoir d'une société libérale. Imposer au culte, s'il en reste des débris, comme il reste des maladies, une constitution civile du clergé, c'est une mesure de circonstance provisoire, nécessaire, surtout légitime. S'emparer des églises, confisquer les biens des églises, tenir avec une

bride de fer les gens d'Eglise surtout les prêtres, les jeter même en exil, à la prison, à l'échafaud, c'est peut-être un peu dur, dérogatoire à la philanthropie ; mais c'est la conséquence nécessaire, très naturelle, du libéralisme. *Dura lex, sed lex.*

Sous Louis Philippe, et depuis, il s'était rencontré des prêtres pour enseigner que la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* est une conséquence de l'Evangile ; que la société, née des principes de 89 est facilement, et utilement conciliable avec les institutions du christianisme ; qu'elle a été enseignée équivalemment par saint Thomas, Suarez, Bellarmin et les plus grands théologiens catholiques ; que, en mettant de côté les erreurs de circonstances et d'abominables crimes, la législation sociale, forme concrète des idées révolutionnaires, constitue un ensemble de lois qu'eussent pu édicter Suger et Charlemagne. Ces prétentions aventureuses ont fait naître parmi nous une religion soi-disant édulcorée qui s'appelle le catholicisme libéral.

Au XVII[e] siècle, la séparation de l'Eglise et de l'Etat s'était fondée sur les droits souverains de la puissance séculière, au XVIII[e] siècle, sur la négation de la divinité de Jésus-Christ ; au XIX[e] siècle, elle eût pu, en vertu de l'agnosticisme et du matérialisme, s'établir par l'éviction radicale du Christianisme ; mais, à tête reposée et de sens rassis, cette réforme impie n'implique pas les immunités du vol et de l'assassinat. On pouvait considérer la religion comme un mal immortel, la cloîtrer dans sa sphère métaphysique et laisser dans une sphère plus pratique à sa pleine indépendance, l'Etat moderne. L'Eglise et l'Etat, dès lors, ne devaient plus se rencontrer qu'à la ligne de leurs frontières et régler leurs rapports mutuels par un juste, mais pacifique Concordat. Cette juxtaposition de l'Eglise et de l'Etat, peu intelligible d'ailleurs, engendrait la liberté et pouvait devenir un traité de paix éternelle.

Cette théorie du catholicisme libéral se prévalait, du reste,

d'un cortège de grands aïeux : Mirabeau, Sieyès, Benjamin Constant en avaient posé les bases ; Danton et Robespierre même n'auraient pas demandé mieux que de s'en accommoder ; Montesquiou, Decazes, Villèle, Martignac l'avaient admise sous les Bourbons ; Thiers, Guizot, Cousin, Villemain, l'avaient glorifiée sous les d'Orléans ; Dupanloup, Falloux, Montalembert, Broglie, Cochin, Foisset, Gratry, en avaient fait ramage et s'en étaient même façonné des pompons. Des volées d'étourneaux saluaient l'avènement d'un nouveau monde. La révolution, aujourd'hui triomphante, déchire ces toiles d'araignées, elle proclame avec raison qu'entre le libéralisme absolu et le Christianisme orthodoxe, il a une incompatibilité irréductible. L'Eglise doit enfin disparaître ; il faut procéder aux funérailles d'un grand culte.

III. — Comment la France religieuse, Fille aînée de l'Eglise, royaume très chrétien de Clovis et de Charlemagne, de saint Louis et de Jeanne d'Arc, en est-elle réduite, sous nos yeux, à ces extrémités ?

Pour nous interdire les détails, la France chrétienne a été de longue date infectée du poison de deux hérésies : le jansénisme et le gallicanisme ; le jansénisme altérait, défigurait profondément l'ordre de religion et de grâce, le gallicanisme altérait, défigurait, non moins malheureusement, la hiérarchie de l'Eglise et sa loi de rapport avec l'Etat. Sous l'influence plus ou moins active de la Renaissance, du Protestantisme, du philosophisme, de l'absolutisme et du parlementarisme, la France, même chrétienne, en s'attachant à des erreurs si graves, devait en subir le contre coup, oublier, puis déserter la belle harmonie des choses divines et humaines.

Le Jansénisme est un dérivé du Protestantisme. Luther avait déclaré l'homme absolument et irrémédiablement corrompu, il le prétendait même déchu de sa liberté morale et ne le justifiait que par l'imputation extérieure des mérites de Jésus-Christ. Jansénius, moins rigide, ne disait plus

l'homme corrompu qu'à demi, il lui reconnaissait encore une demi-liberté ; et le voulait susceptible de recevoir encore, mais en petite mesure, la grâce de Jésus-Christ. Pour réduire en pratique ces opinions de protestantisme mitigé, les disciples de Jansénius avaient rétréci l'abord du tribunal de la pénitence, à peu près supprimé la table de la Sainte Communion, réduit le culte aux formes les plus froides, affecté un rigorisme qui rendait l'homme responsable, non seulement du mal qu'il ne pouvait éviter, mais encore du bien qu'il faisait de son mieux. En conséquence, par la voix de saint Cyran, il disait l'Eglise corrompue, perdue depuis deux ou trois siècles. Pour la ramener à sa pureté première, les derniers fanatiques du jansénisme avaient façonné contre le Pontife Romain la *Constitution civile du Clergé*, pendant dogmatique de la *Déclaration des droits de l'homme*, contre Dieu.

Le Gallicanisme, moins révoltant d'apparences, admettait intégralement le dogme et la morale de l'Eglise, mais n'admettait pas, dans la dogmatique, la croyance à la monarchie unique, souveraine et infaillible des Pontifes Romains. Par une double dérogation aux traditions catholiques et françaises, il abaissait le Pape dans l'Eglise, et l'excluait de l'Etat. Dans l'Etat séparé de l'Eglise, le Roi ne relevait que de Dieu et de son épée, pas du tout de l'Eglise et de la fonction internationale des Pontifes Romains. Dans l'Eglise, le Pontife Romain, au lieu d'être souverain indépendant, était subordonné à l'épiscopat ; il ne devait gouverner l'Eglise que d'après les anciens canons ; il restait soumis aux décrets des conciles qui, seuls, lui conféraient l'infaillibilité ; et s'il portait quelque décision disciplinaire ou prononçait quelques définitions dogmatiques, son ordonnance restait valable et n'avait force de loi qu'après l'accession et par le consentement des évêques. En deux mots, d'après le gallicanisme, le pape était un évêque subalternisé, le roi, un sultan.

Le Gallicanisme admettait, au surplus, l'esprit janséniste, qu'il savait allier avec le dévergondage doctrinal du philoso-

phisme. D'autre part, comme il acceptait la propriété avec son droit d'abus, la productivité du capital et la puissance de la ploutocratie, il n'atteignait pas moins les institutions de l'Etat que la hiérarchie de l'Eglise. Dans son ensemble il avait diminué la religion, ébranlé la constitution de l'Eglise, concouru à la constitution civile du clergé et singulièrement égaré toutes les forces de la civilisation chrétienne.

IV. — Or, au début du XIX[e] siècle, le gallicanisme et le jansénisme, avaient établi les rapports de l'Eglise et de l'Etat sur deux titres contradictoires, le Concordat et les Articles organiques.

La France avait été, quant aux institutions, à peu près décatholicisée par l'ancien régime ; elle l'avait été en deux sens: en un sens rétrograde par le Gallicanisme, le Jansénisme, l'arbitraire des parlements et des dissolutions de la cour ; en un sens soi-disant progressif, par la philosophie à la mode, par l'incrédulité encyclopédique, par les économistes et les savants, tous plus ou moins gens de plume. Les masses populaires étaient encore morales et religieuses ; les têtes étaient affolées ; elles tournaient, en attendant qu'elles tombent. Le Concordat et les articles organiques étaient, sans doute, consacrés au juste service de la religion ; mais suivant les intentions du premier consul et des classes lettrées, les articles organiques devaient revalider le temps où le roi était plus maître dans l'Eglise que le Pape lui-même ; et le Concordat, par la reconnaissance implicite des principes de 89 et des soi-disant libertés constitutionnelles, devait permettre aux esprits de se pousser vers l'antichristianisme. De ces deux titres légaux, l'un, les articles organiques, perpétuait les mauvais principes, les aberrations du passé ; l'autre, le Concordat, par la tolérance du régime moderne, la neutralité malveillante des gouvernements, les égarements des écoles, et les défaillances des mœurs, devait faire descendre et agir dans les masses, les éléments de dissolution qui avaient abattu l'ancien régime.

En somme, l'Eglise et la France retrouvaient le calme en 1801. Jusqu'en 1880, elles avaient marché plus ou moins de conserve. L'action combinée du gouvernement et du clergé français, avait, par le Ministère de l'Eglise, l'action des bonnes doctrines, le régime des écoles et la correspondance des mœurs, amené un réveil chrétien et une restauration catholique. Depuis vingt-cinq ans, il y a changement de front, guerre à l'Eglise, menaces de mort contre le Christianisme.

L'avenir est le secret de Dieu ; les hommes ne peuvent en avoir que par instinct ou raison, un certain pressentiment ; mais le siècle passé rend à la prudence de l'Eglise un éclatant hommage. En 1801, les évêques revenus de l'exil, éprouvaient sans doute, aux termes de leurs maux, une juste reconnaissance, mais il faut rendre cette justice à l'épiscopat français, en présence du caractère équivoque des lois et des menaces de la situation, il se tint pendant un siècle sur une réserve significative. Tant que le gouvernement se montrait juste et sage, prêtres et évêques, tous travaillaient avec le plus grand zèle à la moralisation des masses populaires, mais dès que les gouvernements portent préjudice aux intérêts des âmes, les évêques se ceignent les reins, et n'hésitent pas à repousser les assauts. En 1811, en 1828, en 1845, en 1860, dès qu'ils voient le gouvernement sortir de la neutralité civile et déclarer la guerre à l'Eglise, les évêques savent résister également à Napoléon Ier, aux Bourbons, aux d'Orléans, à Napoléon III, et à la révolution sous toutes ses formes. L'histoire de l'Eglise, pendant le cours du XIXe siècle, offre des alternatives d'accalmie et de combats, où les chefs de nos églises se distinguent également par la sagesse de leurs résolutions et par la décisive intrépidité de leur bravoure.

Les Pontifes romains se montrent encore plus clairvoyants et plus intrépides que les évêques. Dès que Luther a paru, Léon X adjure le Seigneur de se lever et de dissiper les ennemis de son Eglise. A mesure que Descartes et ses dis-

ciples ébranlent toutes les bases de l'ordre naturel, les Pontifes inscrivent leurs livres au pilori de l'Index. Quand Louis XIV démasque les projets de son ambition, Innocent XI et tous ses successeurs repoussent les doctrines révolutionnaires de séparatisme. A peine Mirabeau a-t-il édicté la charte des Droits de l'homme en dehors et à l'encontre de toute religion, Pie VI déclare cette Charte contraire aux droits de l'Etat et de l'Eglise, ainsi qu'à leur prospérité. Pie VI met sa tête à l'appui de ses protestations, il meurt prisonnier à Valence ; Pie VII passe sept ans dans les prisons dorées, mais strictes, de l'Empire, pour ne pas subir les attentats du Césarisme. Léon XII, Pie VIII, Grégoire XVI anathématisent également les sociétés secrètes et les actes hostiles de la révolution. Pie IX va en exil et meurt dans la prison vaticane, pour n'avoir voulu ni pactiser avec la Révolution à Rome, ni céder à la diplomatie aveugle, un pouce de son territoire. Rien n'est mieux constaté en histoire que l'opposition irréductible et l'énergique résistance de la Chaire du Prince des Apôtres. aux doctrines et aux attentats de la Révolution, depuis son avènement en Europe. C'est un fait acquis et, si j'ose ainsi dire, une jurisprudence consacrée. On peut emprisonner, tuer même un Pape, on ne peut pas le faire fléchir en faveur des doctrines et des crimes de la Révolution. Bien plus, c'est un fait certain, facile à prouver, que la résistance à la Révolution, lorsqu'elle va jusqu'à l'effusion du sang, est, pour l'Eglise, le meilleur gage de la victoire. La croix, symbole des devoirs du chrétien et emblème de sa foi, est l'immortelle garantie de ses triomphes.

Jusqu'à présent, il n'y a pas de trace dans l'histoire de l'Eglise, de ce système qui consiste à se tenir les bras croisés, à négocier, à entrer dans les voies des concessions, pour amadouer le sphinx révolutionnaire. Les adorateurs du monstre se targuent, il est vrai, de tolérance ; mais la tolérance qu'ils ont toujours revendiquée à leur bénéfice, ils n'en accordent jamais la faveur à leurs adversaires. Au contraire,

ils poursuivent dans la carrière de leurs attentats, avec une férocité toujours croissante, l'étendue de leurs conquêtes. Plus ils ont pris, plus ils exigent ; désarmer devant eux, c'est trahir.

Désarmement d'autant moins compréhensible que la France, par exemple, menacée de déchristianisation, n'est point poursuivie par un gouvernement, au nom du peuple souverain. Le peuple, s'il n'était pas trompé, terrorisé, resterait fidèle au grand culte de la patrie. La persécution, en France, depuis 1789, est l'effet du complot d'une société secrète, la Franc-Maçonnerie, d'une société qui, en dehors et au-dessus du gouvernement, obéissant à des chefs étrangers, poursuit, au profit du schisme et de l'hérésie, la radiation d'un peuple chrétien, le présage d'une nouvelle Pologne. Si la France avait à sa tête une monarchie égarée, un prince tombé en démence, fût-il Néron, on pourrait escompter l'échéance de sa mort, espérer qu'il viendra un jour à résipiscence, ou il succombera victime de sa fureur. Ici, ce n'est pas un homme, ce n'est même pas un gouvernement, c'est une conjuration de sectaires, obtus et ardents, qui proclament Satan le grand maître. En embuscade dans les ténèbres, ils poussent dans tous les ministères quelques membres de la Franc-Maçonnerie, et par eux, font passer, dans le gouvernement, leur programme de destruction. Ce complot ne peut ni fléchir, ni désarmer, il est toujours en fièvre d'action et ne veut désarmer qu'après l'avoir emporté de haute lutte. Espérer de vaincre par l'inertie ou par la mansuétude, c'est une frivolité d'esprit indigne de tout respect. Oser entrer avec les sectaires en bienveillants rapports, leur livrer, si l'on est dignitaire ecclésiastique, tantôt un publiciste, tantôt un curé, avec espoir de les désarmer par ces immolations maladroites et perfides, outre que c'est une injustice, c'est une confiance si folle, qu'elle suppose moins l'ignorance que la trahison. Fonder sur le triomphe éventuel de la Franc-Maçonnerie la paix de l'Eglise pour un jour, en se ménageant à soi-même une

fortune, c'est plus que de l'aliénation mentale ; c'est la simonie la plus crue, la plus basse, la plus criminelle, ou il n'y a jamais eu de simonie dans l'Eglise.

V. — Il faut nous arrêter un instant sur les caractères violents, atroces de cette persécution. Que la révolution, dans sa marche à travers le monde, revête des caractères d'universalité, de mobilité, d'incompatibilité, de rapidité, ce sont des questions qu'il faut laisser à l'examen des philosophes. Que l'œuvre diabolique de la Révolution soit telle que Dieu puisse en tirer du profit, cela paraît mystiquement probable. Mais ce qu'il faut tout d'abord remarquer, c'est que ce terrible mouvement éclate comme un coup de tonnerre ; c'est qu'il annonce tout de suite une guerre à mort contre l'Eglise et tout l'ensemble du Christianisme. Une guerre à l'Eglise ne peut avoir ni motif sérieux, ni prétexte avouable : L'Eglise, société d'institution divine, possède une religion déterminée, une organisation définitive ; son symbole, son code, son culte, son ministère conviennent également à tous les temps et à tous les peuples. Depuis dix-neuf siècles, l'Eglise s'étend et prospère sous toutes les latitudes; elle se prête à toutes les constitutions nationales, à toutes les formes du gouvernement, avec une flexibilité heureuse, qui fait l'admiration de l'histoire. Rien en elle qui ressemble à la raideur des religions pétrifiées de l'Orient dont une caste héréditaire conserve, dans un coin du monde, des symboles sans vie ; rien non plus qui fasse craindre des périls des confessions révolutionnaires de l'Occident ; mais les élections, plus ou moins frelatées, ont jeté sur le pavois mobile du pouvoir souverain, une coalition de Juifs, de protestants, de francs-maçons, de libres-penseurs, tous ennemis nés de l'Evangile. L'Etat, tout aux mains de ces sectaires de l'athéisme, n'est plus qu'une machine à persécution. Ces sectaires se réclament tous des immensités de la pensée, mais pour eux seuls ; ils ont voulu, pour leurs hérésies et leurs folles pensées, des tolérances ; mais ils veulent que tous les croyants, sans exception, soient leurs victimes,

puis leurs esclaves. C'est une guerre à mort qui s'est commencée à trois reprises déjà, dans notre France, guerre provoquée, menée, exaspérée, par tous les fanatiques et scélérats du libre-examen. Dans cette guerre furieuse, nous le répétons, il n'y a ni conciliation possible ni pardon praticable. La Révolution tuera l'Eglise, ou l'Eglise triomphera de la Révolution.

Quand l'éviction violente du Christianisme est ainsi posée comme but de la guerre, il y a pour tous les croyants, spécialement pour les prêtres, plus strictement pour les Evêques, un devoir certain et souverain ; c'est de recourir aux armes spirituelles, de s'en servir avec la science des docteurs et l'intrépidité des saints. L'Eglise ne peut pas être vaincue, si elle résiste jusqu'au sang ; elle ne peut l'être que si elle s'abstient de résister. Jésus-Christ a vaincu le monde, non pas avec des écritures et d'éloquents discours, il l'a vaincu avec une croix de bois : le passé, nous le savons, est la leçon et le gage de l'avenir.

Mais voici qui est incompréhensible. La déclamation contre le régime quelconque est indigne d'un homme d'Etat, mais elle se comprend. Une guerre furieuse à Dieu, pourquoi ? Que vous a-t-il fait? d'où vient cette haine ? qu'en espérez-vous ? Ah ! je comprends les races déshéritées, les Samoyèdes, au milieu des glaces, les Esquimaux dans leurs huttes enfumées, les Africains dans leurs sables ; s'ils comparent leur sort au sort des autres races, ils se laissent entraîner à des plaintes amères, à des malédictions sacrilèges. Mais la France, la France à qui Dieu a tout donné: une situation incomparable, un climat merveilleux, toutes les richesses, tous les biens, la gloire... qu'est-ce qu'elle reproche à Dieu et à Jésus-Christ? D'où vient qu'elle seule les maudit, quand les autres peuples les bénissent ? Et si ce n'est pas contre Dieu, mais contre ses ministres, qu'elle s'emporte, d'où vient cette proscription ? Je ne parle pas de la vérité qu'ils prêchent, et s'ils en ont le droit ; je ne parle pas du bien qu'ils font, c'est leur

habitude ; je ne parle pas des services qu'ils rendent à la bonne foi, aux bonnes mœurs, au respect des biens, à la sécurité des personnes. Quel mal ont-ils fait ? Encore faut-il, au moins, un prétexte.

La persécution injustifiable n'est que plus ardente, plus barbare, et quelle persécution ! La guerre à d'admirables Religieux, les plus beaux types de l'humanité ; la guerre à des Religieuses, épouses de Jésus-Christ, âmes d'élite ; la guerre à des enfants, dont ils font dépraver l'âme pour leur ravir le ciel ; la guerre à d'humbles pasteurs des âmes, dont la vie n'est qu'une longue immolation ; la guerre enfin à tous les êtres faibles que le droit des gens met en dehors des victimes, que la guerre peut atteindre. Ces sectaires farouches sont en même temps des trembleurs, parce qu'ils ont peur d'être renversés, mais ils sont si lâches qu'ils reculent de partout, qu'ils trahissent tous les intérêts de la France, et ne travaillent que pour ses ennemis. Du moins, ils ont tout ce qu'il faut de bravoure pour empoisonner des berceaux et jeter à l'exil les anges de la patrie.

J'insiste sur le caractère abominable, monstrueux, inouï de cette persécution. De toutes les persécutions qui déshonorent les vingt siècles de l'Histoire, on n'en voit point qui puisse exciter une plus profonde et plus légitime horreur. Dans toutes les autres persécutions, il y a un chef qui veut, en apparence, garantir son pouvoir, défendre ses intérêts, protéger peut-être ses idoles ; ici, il y a une société secrète qui efface Dieu de ses rites grotesques et affiche hardiment la guerre à la divinité. Dans toutes les persécutions poursuivies avec la même fureur, tous les ennemis de l'Eglise et même des Chrétiens faisaient travailler les bourreaux ; ici le persécuteur a des allures caressantes ; il veut une constitution civile du clergé, et, s'il nomme des évêques, c'est pour s'en faire des complices. Dans toutes les persécutions, le bourreau prépare des cordes, des roues, des fouets, des haches ; ici le persécuteur livre simplement ses victimes aux griffes de légistes vendus, aux

morsures venimeuses des journalistes à la solde, aux vampires du fisc, chargés de boire le sang, pour n'avoir pas à le répandre. Si vous les laissez faire, ils ne vous promettent qu'honneurs et profits ; ils promettent en tous cas les douceurs de la paix et l'abondance de ses faveurs, et, si vous observez bien les traits de cette action destructive et le caractère de ses manœuvres, il s'agit seulement de déshonorer l'Eglise dans les âmes, de la détruire dans ses institutions, de l'extirper même du sol, et de l'expulser de tous les foyers de la vie sociale. Qui et quoi peut arrêter les agents de cette funèbre besogne ?

Chez ce persécuteur la conscience est morte, l'honneur est éteint, il ne craint guère que l'opinion: quant à l'âme dépravée, il en fait sa complice et possède tous les artifices pour la souiller toujours davantage. Ce persécuteur se proclame libéral ; c'est un libéral hypocrite, un despote insensé, extravagant ; il ne croit ni à Dieu ni aux tables de la loi, ni à l'Eglise, ni à Jésus-Christ. C'est un être collectif et caché, qui dissimule, sous l'étiquette de république, son programme franc-maçon ; c'est l'Etat et sa forme concrète, le Dieu présent, disait Hégel. La masse nivelée, aplatie, abrutie par l'orgueil et le vice est sans levier et sans point d'appui. Le nombre est le générateur du pouvoir, la force prime le droit ou plutôt le crée ; les faits accomplis sont sans appel, les lois scélérates intangibles. L'irresponsabilité du criminel s'ajoute à la scélératesse du crime, à la perfidie des intentions, à la férocité cauteleuse de la procédure. Sous les étreintes d'un monstre aux cent têtes, aux cent yeux, aux cent bras, l'Eglise ne tarderait pas à succomber, si elle n'avait les promesses de son divin Fondateur.

Mais ces promesses ne garantissent pas la durée des Eglises particulières, si brillante que soit leur histoire. Je crois la France catholique encore assez forte pour fournir des confesseurs et des martyrs. Mais enfin un jour l'Eglise peut mourir en France et entraîner la France dans sa ruine. En tous cas.

elle ne peut vivre qu'en se défendant, qu'en résistant jusqu'à l'héroïsme, qu'en soutenant la guerre sainte, une croisade à l'intérieur, les évêques, tous à la tête de l'armée, tous les prêtres à la tête des bataillons, tous les fidèles enseignés de plus près, marchant au cri : Dieu le veut ! Dieu le veut ! Nous devrions nous le dire à nous-mêmes. A Dieu ne plaise que personne portant le signe du baptême au front se laisse aller aux illusions de l'amour-propre par calcul de lâcheté, moins encore par complaisances d'un certain dilettantisme, qui remplirait nos gorges de soupirs pour la paix, soupirs ridicules sur un champ de bataille. On ne joue pas de la flûte champêtre et des pipeaux des bucoliques à l'heure où des corsaires, des pirates, des scélérats assassinent méthodiquement, lentement, sûrement, la sainte mère Eglise, la chaste épouse du Christ, le verbe constituant de la patrie française.

VI. — Nous venons d'expliquer l'enchaînement des forces aveugles et violentes, qui ont mis à mal l'Eglise dans les temps modernes ; nous avons dit par quelle législation sournoise, l'hérésie et le schisme se sont introduits en France ; nous avons fait suffisamment connaître les phases de la guerre ; et montré comment va s'engager en France et par la France, dans le monde, une grande bataille. Est-ce un siècle qui périt ? est-ce une société qui se regénère ? est-ce une portion de l'humanité qui se transforme ? Aujourd'hui, comme au temps des Césars, la société paraît menacée de dissolution. Comme au temps des Césars, la réalité, l'intensité du mal tiennent aux causes d'irreligion, au dérèglement des mœurs, appellent les mêmes remèdes et, en cas de négligence ou d'obstination dans le mal, provoquent les mêmes révolutions. Nous constatons ce fait par une brève enquête.

Mais d'abord qu'y a-t-il de vrai, de bien constaté dans la situation actuelle ? — Si l'on jette les yeux sur le train du siècle, dit Proudhon, il semble en effet, comme l'Eglise le démontre, que la situation est fort compromise. L'Europe a laissé fléchir sa vieille foi et elle a perdu ses mœurs, elle

ne croit guère à ses institutions. Non pas que cette génération des hommes soit en effet pire que ses pères : l'histoire des époques antérieures, mieux connue, donnerait un énergique démenti. En fait de corruption, il n'y a rien de nouveau sous le soleil ; les générations se suivent et se transforment et moralement se ressemblent ; voilà, en résumé, nonobstant des oscillations incessantes et de déplorables écarts, ce que révèle de plus plausible une observation attentive de la vie des peuples.

Quand je dis que l'Europe a abandonné sa foi, perdu ses mœurs, cessé de croire à ses institutions, je veux dire qu'elle a cessé de s'attacher à son principe. Les classes dirigeantes, s'il y en a, n'ont plus ni intelligence, ni conscience, ni activité morale ; elles ont, sans doute, gardé le ressort de leur activité spirituelle, mais elles ne savent ni ce qu'elles pensent, ni ce qu'elles veulent, ni surtout où le monde va.

Nous sommes arrivés, de critiques en critiques, à cette triste conclusion: que le juste et l'injuste, dont nous pensions, je crois, avoir le discernement, sont termes de convention vagues, indémontrables ; que tous ces mots antiques de droit, de devoir, de morale, de vertu, ne servent à couvrir que de pures hypothèses, de vaines utopies, d'indémontrables préjugés ; qu'ainsi la pratique de la vie dirigée par je ne sais quel respect humain, par des convenances, par des habitudes, est au fond arbitraire ; que ceux qui parlent le plus de justice, par le sacrifice qu'ils n'hésitent pas d'en faire à leurs intérêts, montrent combien peu ils l'estiment, et qu'ainsi la véritable règle des intérêts, la vraie boussole des sentiments, la loi des rapports, de l'homme à l'homme, c'est l'égoïsme. En sorte que celui dont le commerce est le plus sûr, est encore celui qui avoue, avec le plus de franchise, son amour-propre, parce que, du moins, un tel homme ne fait pas mystère de sa perfidie.

Pour tout dire d'un mot, le scepticisme, après avoir ravagé l'ordre *moral*, s'est abattu sur l'ordre *matériel:* c'est *en cela* que consiste la dissolution européenne. Le cas n'est pas nou-

veau dans l'histoire de la civilisation ; il a amené la ruine du monde antique ; il a mis parfois les peuples modernes aux plus cruelles épreuves. Obligation pour nous de l'étudier plus attentivement ; puisque nous n'avons pas su échapper à l'invasion du fléau ; pour ne pas porter le poids de ses désastres, apprenons, du moins, à conjurer ses fureurs.

Sous l'action continuelle du doute, la moralité européenne est à peu près détruite. Il n'y a plus rien qui tienne dans les consciences ; la déroute est générale. Nulle pensée de justice, nulle estime de liberté, nulle solidarité entre les citoyens. Pas un principe qui ne soit nié, pas une institution que l'on respecte. Parce qu'on a écrit quelque chose sur le papier, on croit que le monde a cédé au mouvement de la plume. Plus d'autorité légitime, ni au spirituel, ni au temporel ; partout les âmes refoulées dans leurs vues, sans point d'appui, sans lumière, sans résolution. La suspicion qui frappe les principes s'attache d'ailleurs aux hommes: on ne croit guère à l'intégrité de la justice, à l'honnêteté du pouvoir. Avec la vie morale, l'instinct de conservation lui-même paraît détendu. La direction générale, livrée aux calculs d'un empirisme qui se croit intelligent ; une aristocratie de bourse se ruant, en haine des *partageux*, sur la fortune publique ; une classe moyenne qui se meurt d'incertitude, de poltronnerie ; une plèbe qui s'effondre dans l'indigence, la débauche et les mauvais conseils ; la femme enfiévrée de luxure, la jeunesse impudique, l'enfance vieillotte, le sacerdoce lui-même humilié, çà et là, par les scandales: tel est le profil du siècle.

Les moins timorés dissertent et s'en inquiètent. « Il n'y a plus de respect, disait un homme d'affaires. Comme cet Empereur qui se sentait devenir dieu, il semble que je deviens fripon. Je me demande à quoi je croyais, quand je croyais à l'honneur. »

« L'esprit de l'homme, dit Saint-Marc Gérardin, a perdu sa clarté ; le cœur n'a plus de joie. Nous nous sentons dans le brouillard, nous trébuchons en cherchant notre chemin, et

cela nous rend tristes. La gaieté est chose rare de nos jours, même chez la jeunesse. »

« N'y a-t-il pas, dit Lamartine, une grande lacune dans les supériorités ? Ne dirait-on pas que toutes les étoiles de première grandeur ont pâli, et n'ont été remplacées que par des reflets affaiblis de leur grandeur nationale ? »

« Posez la main, dit Lamennais, sur la poitrine des ombres qui passent ; rien n'y bat. La volonté languit tristement faute d'un but qui l'appelle. On ne sait à quoi se prendre dans ce monde de fantômes. »

« La France n'a pas de principes, disait en 1815 lord Wellington. L'Europe n'en a pas davantage aujourd'hui. » Avec quel surcroît d'épouvante Royer-Collard pourrait dire : « La Société est en poussière ; il ne reste que des souvenirs, des regrets, des utopies, des folies et des désespoirs. »

Toutefois, le doute, sur la justice et la démoralisation qu'il traîne à sa suite, n'ajoutant pas sensiblement, depuis quelques années, à la somme des délits et des crimes, l'homme d'Etat à qui suffit le respect extérieur de la loi, n'avait lieu jusque-là de s'en préoccuper. La statistique à la main, il montrait le progrès énorme de l'industrialisme. Oubliant le mot profond d'Aristote : « Ce n'est pas le nécessaire, c'est le superflu qui fait commettre les grands crimes », il chercherait à établir une certaine correspondance entre les crimes et le paupérisme, et cette moralité, qui ne soutient plus la conscience, il la demanderait aux garanties de l'assurance, aux combinaisons de la commandite, à la surveillance de la police, au progrès de l'industrie. A la religion du droit et du devoir succéderait la religion des intérêts et tout serait dit. L'ordre maintenu dans la rue, la force restant à la loi, l'homme d'Etat pourrait se reposer sur son œuvre et l'on n'aurait plus qu'à répéter le proverbe : « Le monde va tout seul ».

La douceur de nos mœurs, la sagesse de nos lois, la juste sévérité de la conscience publique protégent encore suffisamment les biens et les personnes. Possible qu'on voie, en des

jours mauvais, des emportements irréfléchis pousser à des violences aussitôt regrettées, punies d'ailleurs assez souvent. Malheureusement l'histoire montre que si la moitié des personnes et des propriétés ne peut être encore atteinte par le doute moral, il n'en est pas de même de la famille et de la société.

Pour former une famille, pour que l'homme et la femme y trouvent la joie et le calme auxquels ils aspirent, sans lesquels, rapprochés seulement par l'attrait animal, ils ne seront jamais unis, il faut une foi conjugale ; j'entends par là une idée de leur dignité mutuelle, une connaissance de leurs devoirs réciproques, qui les élevant au-dessus de la chair, les rende sacrés l'un pour l'autre et fasse, de leur communauté, une religion de sacrifices, plus douce et autrement féconde que l'amour. Sans cela, le mariage n'est plus qu'une société onéreuse, pleine de dégoût et d'ennuis, que remplace trop souvent l'amour libre.

De même, pour former une société, pour donner aux intérêts des personnes et aux droits des familles, la sécurité sans laquelle le travail se refuse, le crédit s'éteint, l'échange des valeurs devient escroquerie, la richesse un guet-apens pour celui qui la possède, il faut, ce que j'appellerais une foi civile, une foi sociale, qui, les élevant au-dessus des appétits égoïstes, les rende plus heureuses du respect des biens d'autrui que de leur propre fortune ; sans cela la société devient une mêlée où la loi du plus fort n'est contrebalancée que par la loi du plus fourbe, où l'exploitation de l'homme succède au brigandage primitif, où la guerre a pour dernier mot la servitude et la servitude, pour garant, la tyrannie.

De même pour former un Etat, pour conférer au pouvoir l'adhésion des citoyens et la stabilité que réclament les soucis du gouvernement, il faut une foi politique, sans laquelle, des citoyens, livrés à la seule attraction de l'individualisme, ne sauraient, quoi qu'ils fassent, que former un agrégat d'existences incohérentes et répulsives que disperse au premier souffle

le vent des révolutions. Les sujets, sans garantie contre l'autorité, font de l'insurrection le plus sacré des devoirs ; le pouvoir, sans garantie contre les sujets, fait du despotisme l'instrument de son salut. Qui l'emportera dans cette société devenue une arène à complots, sur un champ de bataille ? Si le pouvoir, toujours victorieux, sait prévenir les grognements de la bête, et comprimer les révoltes, la nation va s'abrutir en se gorgeant de luxure pour mettre en oubli sa liberté. Mais si le sceptre tombe des mains d'un débile tyran, le lion populaire foulera de son pied vainqueur les forces armées autrefois pour le contenir, et ce malheureux peuple ira par l'anarchie à l'impuissance ou à quelque despotisme de la plus basse espèce.

De même enfin, pour constituer les nations dans l'ordre, il faut une foi catholique,une loi souveraine, une règle universelle, qui assure les rapports des états entre eux et défendra, contre l'ambition des grands, les droits sacrés des petits. Autrement nous verrions les princes revenus à Tamerlan, pousser les peuples, les armer contre les autres, et les immoler sur les champs de carnage.

Par le scepticisme, l'attrait purement moral du mariage et de la famille, l'attrait du travail et des relations de cité, le sens même naturel de la bienveillance et de la justice étant perdus, la population tend à s'éteindre, l'ordre social se dissout, l'humanité s'en va, ivre du vin de ses orgies, jouer ses destinées au hasard des catastrophes. Là est le côté grave, épouvantable, des ravages actuels de l'immoralité.

Tous tant que nous sommes, que le vent du scepticisme a piqués, nous nous sentons, par cette défaillance morale, diminués de la meilleure partie de nous-mêmes, déchus de notre dignité, préparés à tous les abaissements.

N'est-ce pas déchéance, ce sensualisme final, qui fait prendre en horreur le mariage et la génération, et pousser par l'amour sensuel et le défaut de natalité, à l'anéantissement de l'espèce ? Le nombre des avortements et des infanticides nous oblige

à en cacher le total. Le comble de la jouissance est dans la stérilité. Nous n'aurons pas d'enfants, disent froidement ces jeunes époux. Est-ce le vœu de la nature et le bien de la société ?

N'est-ce pas déchéance, cette économie naturelle qui morcelle à l'infini la propriété, qui préfère l'industrie à l'agriculture ; qui ne progresse que par la division extrême du travail, l'emploi désastreux des machines, les rivalités homicides de la concurrence, les impitoyables rigueurs du monopole, les malhonnêtes spéculations du crédit et ne propose, comme but, à l'humanité, par les orgies du luxe, que des débauches indéfinies.

N'est-ce pas déchéance, cette foi politique qui accorde au pouvoir des droits, aux sujets des libertés incompatibles avec les éléments du bon ordre ? La puissance souveraine ne vient plus d'en haut, mais d'en bas ; elle ne s'occupe plus de perfection morale, mais de besoins matériels, factices et voluptueux ; elle ne reconnaît d'autre limite que son impuissance et, par ses principes, elle arrive à ce qu'elle veut bien appeler le gouvernement du peuple par le peuple, synonyme savant de l'anarchie. Les sujets s'y précipitent, d'autre part, grâce aux libertés constitutionnelles de pensée, de conscience, de presse et de culte. Et pouvoir et sujets, armés les uns contre les autres, des ressources de la domination et des audaces de la révolte, s'agitent dans les luttes intestines qui aboutissent le plus souvent à des exterminations.

N'est-ce pas déchéance, cette économie charitable qui ne sait ni provoquer les générosités, ni distribuer les largesses ; cet enseignement qui forme une abominable jeunesse, l'avant-garde de la barbarie ; ce journalisme hautain et fiévreux, qui détruit le bon sens et l'humanité ; cette littérature désordonnée, ce théâtre gangreneux, ces actes impudiques, ces mœurs molles ou corrompues aboutissant au noir troupeau du suicide?

N'est-ce pas déchéance, ce manque de foi à la vertu du prochain et à la nôtre, qui nous met en état de guerre latente,

nous rend indifférents à la cité et à la patrie, sans souci des intérêts généraux et du bien de la postérité ?

La certitude du droit et du devoir aboli, toutes les passions se vautrent dans le sensualisme ; la société expire. Nul ne saurait être honnête avec les convictions de sa scélératesse ; de même nulle société ne peut fleurir avec l'opinion devenue générale qu'elle n'a pour base que des conventions fragiles, pour but que de basses voluptés.

Science et conscience: Voilà ce qui nous manque, voilà ce dont la privation nous fait lentement, ignominieusement mourir.

VII. — Lorsque vous assistez au débord furieux de grandes eaux, vous en trouvez la cause dans le dépouillement des montagnes ; lorsque vous assistez aux révolutions tumultueuses du peuple, il faut en chercher la cause dans la perte des traditions et des croyances ; et cette perte même des croyances et des traditions vous ne l'expliquerez bien que par la frénésie des passions, c'est-à-dire par les faiblesses de l'humanité.

Le trait distinctif de notre siècle n'est pas son arrogance à proclamer des erreurs, mais son audace dans l'application à la société des erreurs d'autrefois. Il fut un temps où la raison humaine se complaisait en folle spéculation ; elle se montrait satisfaite quand elle était parvenue à opposer une négation à une affirmation dans les sphères intellectuelles, une erreur à une vérité dans les sphères métaphysiques, une hérésie à un dogme dans les sphères religieuses. Aujourd'hui elle n'est contente que quand elle a pu descendre des sphères de la spéculation aux champs troublés de la pratique, pour faire sortir de chaque erreur un complot, de chaque hérésie une révolution, et de ses négations orgueilleuses de gigantesques catastrophes.

L'ensemble des erreurs appliquées aujourd'hui à la désorganisation de l'ordre social, s'appelle la Révolution. J'ai expliqué plus haut son évolution historique ; je me propose d'expliquer, ici, son symbole dogmatique et ses formulations savantes. Toutes les erreurs sont révolutionnaires ; toutefois,

les erreurs contemporaines se résument dans une négation et une affirmation suprême. La Révolution nie Dieu et affirme l'homme ; elle nie qu'un Dieu gouverne les créatures ; elle affirme que l'homme immaculé dans sa naissance est une puissance autonome, que chacun doit être, selon le mot de Pierre Leroux, *son pape et son empereur.*

Cette négation et cette affirmation posées, on enseigne, entre beaucoup d'autres choses, que la raison de l'homme n'est ni malade ni faible, qu'il n'y a pas de vérité à laquelle elle ne puisse atteindre, et que, hors de sa portée, il ne peut exister pour elle de vérités obligatoires ; que la volonté de l'homme n'est ni infirme, ni vacillante, qu'elle n'a pas besoin, pour se porter au bien, de grâce divine ; que les appétits de l'homme sont tous légitimes, qu'il n'y a d'autre mal que celui que la raison nous dit être mal ou péché ; que le temps ne nous a pas été donné pour nous sanctifier par le sacrifice, mais pour nous élever, par nos seules forces, à la perfection ; qu'enfin, ce monde n'est pas un lieu d'expiation, mais un champ de volupté ou tout doit se ramener au plaisir.

Ces négations et affirmations relatives à l'homme, impliquent des négations et affirmations analogues par rapport à Dieu. Si l'homme est sain, il n'est pas tombé ; s'il n'est pas tombé, il n'a pas été relevé ; s'il n'a pas été relevé, le Verbe de Dieu ne s'est pas fait homme, et si le Verbe de Dieu ne s'est pas fait homme, pourquoi l'admettre dans la sainte Trinité ? Si la raison de l'homme est droite, elle n'a pas besoin d'être enseignée ; il n'y a pas eu de révélation et il faut un Dieu réduit au silence. Enfin, si la volonté de l'homme est sainte, elle n'a pas besoin d'être sanctifiée, elle n'a pas besoin que l'Esprit saint la prévienne de ses dons ; il faut nier cet esprit inutile. De toutes ces négations résulte la négation de la sainte Trinité, pierre angulaire du dogme catholique. La Révolution est donc premièrement athée. Elle veut, dit Proudhon, *s'affranchir de l'idée divine*, *éliminer l'absolu*, tout régler, en ce monde, sans Dieu.

Ce qu'on nie de Dieu, on le nie à plus forte raison de l'Eglise. Dieu écarté, l'homme s'éloigne d'instinct de toute société qui le représenterait ; s'il en existe, il rend leur ministère illusoire et renverse leur constitution. De là l'explication des désordres qu'entraîne la logique de l'erreur.

Si la lumière de notre raison n'est pas obscurcie, si la foi n'est pas nécessaire, l'enseignement est inutile. Jésus-Christ n'a pas institué de ministère apostolique. Si la volonté de l'homme n'est pas malade si elle n'a pas besoin de secours surnaturel, il ne faut ni prière, ni sacrements, ni sacrifices. Si la prière est inutile la vie contemplative n'a pas de sens, il faut détruire les instituts religieux partout où règne la raison moderne. Si l'homme n'a besoin ni de sacrements, ni de sacrifices, il n'a pas besoin de prêtres ; de là, destruction du sacerdoce, partout où pénètrent les idées révolutionnaires.

Ceux qui affirment que l'esprit de l'homme n'a pas besoin de direction divine sont conduits à proclamer la souveraineté de l'intelligence. A ce titre, si l'on tolère une Eglise, les conciles sont supérieurs au Pape. Le vicaire de Jésus-Christ ne conserve qu'une vaine présidence, sans juridiction réelle, ni gouvernement effectif : le Pape est inutile. Le désordre et la confusion entreraient dans l'Eglise par la division de l'autorité souveraine, de son indivisibilité incommunicable.

Ceux qui s'accommodent mal de la raison aristocratique, par des appels à la volonté démocratique, tombent dans le presbytérianisme ; c'est la république dans l'Eglise. Les prêtres participent aux pouvoirs des évêques, le simple prêtre agit dans les conciles en gardien du dépôt sacré, exerce, comme curé, la plénitude de la juridiction.

Ceux qui, sans souci ni de volonté, ni de raison, s'occupent du relief des personnalités, renversent les institutions collectives, et tombent dans le système de l'inspiration individuelle. Tout chrétien représente une lumière et une force égale, tout chrétien est également prêtre de Dieu et l'organe du Saint-Esprit. De là les ridicules systèmes que professent les sectes fanatiques d'Angleterre et d'Allemagne.

Enfin, ceux qui répandent les erreurs panthéistiques, enseignent la déification de toute chose, et accordent à la foule des fidèles la souveraineté indivise. Le chrétien ne doit être ni gouvernant ni gouverneur. C'est à la foule tumultueuse que Dieu parle ; c'est à elle qu'il attribue le monopole de la lumière, de la vertu et de la puissance.

La Révolution n'est donc pas seulement athée en spéculation ; elle refuse toute raison d'être au ministère pastoral et attaque par tous les côtés sa divine organisation.

« Tout ce qui est surnaturel étant ainsi écarté, dit Donoso Cortès, la religion étant convertie en un athéisme vague, l'homme qui n'a pas besoin de l'Eglise, ni de Dieu, attache son regard à la terre, et se voue exclusivement au culte des intérêts matériels. C'est l'époque des systèmes utilitaires, des grands essors du commerce, des fièvres de l'industrie, des violences des riches et des impatiences des pauvres. Cet état de richesses matérielles et d'indigences religieuses, est suivi de catastrophes gigantesques, que la tradition et l'histoire gravent perpétuellement dans la mémoire du peuple. Les prudents et les habiles se réunissent en conseil pour les conjurer, mais la tempête arrive en grondant, met en déroute leurs conseils et emporte leur conjuration.

« De là une impossibilité absolue d'empêcher l'éclat des révolutions et l'avènement des tyrannies ; au fond, c'est la même chose puisque révolution et tyrannie se résument également dans la domination de la force qui, seule, peut régner, lorsqu'on a relégué Dieu dans le ciel, et l'Eglise dans la sacristie. Tenter de combler le vide que leur absence laisse dans la société, par une distribution artificielle des pouvoirs publics, n'est qu'une folle présomption. Dieu, Jésus-Christ, l'Eglise ne sont pas des formes ; il n'y a aucune forme qui puisse remplir le grand vide qu'ils laissent, quand ils se retirent de la société humaine.

Au milieu de ces confusions, le monde réduit aux individualités, deux partis se forment, unis pour détruire, adver-

saires, s'il s'agit de reconstruire. Les uns rapportent tout à l'exaltation de la liberté individuelle, les autres, tout à l'organisation de la société. Ceux-là cherchent l'expansion indéterminée de la liberté individuelle aux dépens de l'autorité publique ; ceux-ci, le développement exclusif de l'Etat. Le principe le plus ordinaire de la première de ces doctrines, c'est l'athéisme ; la conséquence qu'elle en tire, c'est que la société doit obéir à deux mouvements contraires: l'un de répulsion, produit par la liberté absolue des citoyens ; l'autre d'attraction, amenant des contrats variables suivant la matière, révocables à l'infini.

Quant aux théories communistes, elles paraissent procéder du panthéisme. « Lorsque Dieu est tout et que tout est Dieu, dit encore le marquis de Valdegamas, Dieu est surtout multitude et démocratie, les individus, atomes divers, sortent du tout qui les engendre pour rentrer perpétuellement dans le tout qui les absorbe. » Dans ce mystère, ce qui n'est pas Dieu n'est rien, car il n'y a rien hors de Dieu. De là le superbe mépris des communistes pour l'homme et leur négation violente de la liberté humaine ; de là ces aspirations immenses à la domination universelle par la future démagogie qui s'étendra jusqu'aux dernières limites de la terre ; de là ces projets d'une folie furieuse qui prétend confondre toutes les familles, toutes les classes, tous les peuples, toutes les races, pour les broyer ensemble dans le grand mortier de la Révolution. De ce sombre et sanglant chaos, doit sortir un jour le Dieu unique, universel, éternel, vainqueur de tout ce qui passe ; le Dieu démagogie, astre unique du firmament futur, qui apparaîtra, porté par le tonnerre, servi par les éclairs, appliqué par les ouragans. La Démagogie est le grand tout, le vrai Dieu, armé d'un seul attribut, l'omnipotence affranchie de bonté, d'amour et de miséricorde. »

Voilà, dans sa genèse dogmatique, la doctrine de la Révolution ; elle nie Dieu, elle nie l'Eglise, elle nie la société voulue de Dieu ; elle affirme l'homme, la souveraineté de sa

raison, la droiture de sa volonté, la légitimité de ses passions ; l'homme formant des multitudes confuses qui ne relèvent que de leur autonomie, ou se courbent sous la tyrannie d'une puissance irresponsable.

VIII. — Au milieu de cette débâcle, d'après les lois qui régissent les êtres organisés, l'Eglise aurait dû périr mille fois. Dépouillée de tout ce que pouvait atteindre ou corrompre la spontanéité de la conscience, l'indépendance de l'esprit, la puissance des rois, la colère des peuples, attaquée à la fois par les forts et par les faibles, par les petits et par les grands ; n'ayant pour sa défense que la tiare d'un vieux pape, la crosse d'un millier de vieux évêques, elle résiste à tous les assauts, survit à toutes les hérésies, à tous les schismes, à Néron comme à Mahomet, aux institutions Césariennes de l'Allemagne, comme aux libertés gallicanes de la monarchie française, à Luther comme à Voltaire. Maintenant que le protestantisme n'est plus qu'un mot, le Concile de Trente et le Concile du Vatican régissent sans conteste le monde orthodoxe. Que dis-je ? A mesure que les sociétés schismatiques tombent en lambeaux, l'Eglise rassemble et vivifie leurs débris. C'est l'Eglise Romaine qui vient d'enterrer les Eglises Gallicanes ; c'est l'Eglise Romaine qui enterrera les sectes protestantes. L'Eglise, en apparence, n'a que le souffle ; ce souffle est plus vivace que toutes les énergies, plus fort que tous les tabernacles, qui se sont dressés hors d'elle avec la prétention de la remplacer.

Ici, donc, il faut admettre la présence d'un principe resté en dehors et au-dessus de toute atteinte ; principe qui, ayant des assises indestructibles, une force divine, suffit à entretenir l'Eglise, à l'armer contre tous les assauts, à lui ramener sans cesse les œuvres de la dissidence, à la faire renaître d'elle-même, s'il était possible que, ce principe subsistant par lui-même, l'Eglise, qui en représente la foi et en incarne la vertu, cessât d'exister.

Ce principe vivificateur, c'est la révélation divine, c'est la

religion qui en forme le symbole et la loi : c'est par là que l'Eglise Romaine est invincible et qu'elle avance toujours.

« L'Eglise croit en Dieu, dit Proudhon ; mais elle croit mieux qu'aucune secte ; elle est la plus pure, la plus complète, la plus éclatante manifestation de l'essence divine ; *il n'y a qu'elle qui sache adorer*. Or, comme ni la raison ni le cœur de l'homme n'ont su s'affranchir de la pensée de Dieu, qui est le propre de l'Eglise, l'Eglise est indestructible.

» A toutes les époques de l'histoire, le genre humain a cru, d'un consentement unanime, que la société avait pour base nécessaire la religion ; que la foi théologale était la condition *sine qua non* de la vertu, et que toute justice avait sa source et sa sanction dans la divinité.

» Or, l'analyse des idées religieuses et la logique de leur développement démontrent : que, nonobstant la diversité des rites, tous les cultes ont à résoudre le même problème ; qu'il n'y a par conséquent et ne peut y avoir qu'une seule religion, une seule théologie, une seule Eglise, enfin que l'Eglise catholique est celle dont le dogme, la discipline, la hiérarchie, le progrès, *réalisent le mieux* le principe et le type théorique de la société religieuse, celle, par conséquent, *qui a le plus de droit* au gouvernement des âmes.

» A toute objection du libre-examen, à toute fin de non recevoir de l'autorité séculière, à toute révolte du prolétariat, l'Eglise peut éternellement répondre, sans qu'il soit possible à une âme croyante de rejeter sa réponse :

» Croyez-vous en Dieu ?

» Croyez-vous à la nécessité de la religion ?

» Croyez-vous, par conséquent, à l'existence d'une Eglise, c'est-à-dire d'une Société établie sur la pensée même de Dieu, inspirée de lui et se posant avant tout comme expression du devoir religieux ?

» Si oui, vous êtes chrétien, catholique, apostolique, romain ; vous confessez le Christ, et toute sa doctrine, vous recevez le

sacerdoce qu'il a établi ; vous reconnaissez l'infaillibilité du Pape et du Concile, vous placez la Chaire de saint Pierre au-dessus de toutes les tribunes et de tous les trônes ; vous êtes, en un mot, orthodoxe.

» Sinon, osez le dire: car ce n'est pas seulement à l'Eglise que vous déclarez la guerre, c'est à la loi du genre humain.

» Entre ces deux alternatives, il n'y a de place que pour l'*ignorance* ou la *mauvaise foi.*

» Il faut l'avouer: il ne s'est pas rencontré jusqu'à ce jour de nations pour dire : Je possède en moi la justice ; je ferai mes mœurs, je n'ai pas besoin pour cela de l'intervention de l'Etre suprême ; je saurai me passer de religion.

» L'argument subsiste donc, et, comme, au point de vue religieux, principe de toutes les Eglises, le catholicisme latin *est resté, et de beaucoup*, ce qu'il y a de plus rationnel et de plus complet, l'Eglise de Rome, malgré tant et de si formidables défections, est la seule légitime (1). »

En voyant la société se dissoudre et l'Eglise subsister, au milieu des ruines, on doit donc se demander si cette révolution d'une part, cette force de l'autre, ne proviennent point, pour la société civile, de l'oubli des principes fondamentaux dont l'Eglise conserve les dépôts sacrés. Le doute se change en certitude quand on a reconnu que l'Eglise offre seule le spectacle d'une société ordonnée ; qu'elle seule est debout au milieu des tumultes ; qu'elle seule est libre, parce qu'elle commande avec douceur à ses enfants qui obéissent avec amour ; qu'elle seule enfin est féconde en grands citoyens, parce qu'elle possède la science de la mortification et le secret du martyre.

De l'enseignement de l'Eglise résulte la solution des grands problèmes qui tourmentent l'humanité, la conciliation du pouvoir avec la liberté, l'accord de la politique avec l'économie sociale, du capital avec le travail, du patron avec l'ouvrier.

En politique, l'Eglise affirme l'institution divine de la

(1) PROUDHON : *De la justice dans la Révolution et dans l'Eglise.* Introduction.

souveraineté et le précepte divin de l'obéissance, de telle manière qu'obéir c'est régner et commander c'est servir. Ce principe révélé de Dieu et implanté dans les âmes par le ministère apostolique, forme le droit public de toutes les nations chrétiennes. Ce droit public est l'affirmation perpétuelle de la vraie liberté, la condamnation permanente de la tyrannie et de la révolte. La liberté consiste dans la négation de ces prétendus droits, et cela est tellement vrai, que la tyrannie et la révolte, une fois rejetées, la liberté est pleine et entière, tandis que si on les préconise, la liberté est impossible. D'où il suit, non seulement que le catholicisme romain n'est pas l'ennemi de la liberté, mais que lui seul l'a découverte, instituée, propagée, défendue, par la double négation de la révolte et de la tyrannie, conditions nécessaires, caractère propre de la vraie liberté.

En économie sociale, s'il est certain, d'une part, que la religion catholique ne se propose pas, comme but premier, de rendre les hommes riches et les peuples puissants, il est certain, de l'autre, qu'elle impose à l'homme l'obligation de se relever de sa déchéance par la foi, par la vertu et par le travail ; qu'elle lui assigne le devoir de se transformer lui-même et de transformer le monde, qu'elle lui intime la loi de subordonner les intérêts matériels aux intérêts moraux. L'Evangile est le code moral de l'humanité ; la loi du renoncement est le premier de ses devoirs ; Jésus-Christ est la solution de toutes les difficultés ; l'Eglise est l'agent de Jésus-Christ, et le Pape, chef de l'Eglise, est le vicaire du Rédempteur des âmes, roi immortel des nations. Ce que l'Eglise poursuit dans l'ordre économique, c'est que chaque chose soit à sa place, et qu'il y ait une place pour chaque chose ; c'est que chaque homme travaille à son salut, et contribue par ses sacrifices, non moins que par ses efforts, au bien commun de l'humanité. L'Eglise l'ordonne ainsi parce que la raison nous dit, et l'histoire nous enseigne que l'ordre résulte de l'accord du bien matériel avec le bien spirituel ; que le respect de cette

loi de subordination du physique au moral peut seul conjurer les grandes catastrophes, toujours prêtes à surgir dès que l'oubli du travail et le développement exclusif des intérêts matériels mettent en effervescence toutes les viles passions du genre humain.

Certains hommes, de nos jours, se montrent persuadés de la nécessité où est le monde, pour ne pas faire fausse route, d'avoir l'appui de notre religion sainte et le secours effectif de notre sainte Eglise. Dans la crainte de se soumettre au joug des doctrines catholiques, ils veulent toutefois, entre l'Eglise et le monde, une transaction, des concessions réciproques: ils repoussent de la religion certaines choses qu'ils disent exagérées ; mais lorsqu'on va au fond des choses, soi-disant exagérées, il se trouve que ces choses sont les principes premiers de l'orthodoxie et que les concessions sont des abdications ou des trahisons. La vérité, il est vrai, se trouve entre les deux extrêmes, c'est-à-dire entre deux erreurs opposées ; mais, entre la vérité et l'erreur, il n'y a pas de milieu. Celui qui cherche ce milieu schismatique, tombe dans le vide ; il est aussi loin de la vérité que celui qui se place dans l'erreur. On n'est dans la vérité que lorsqu'on est, avec elle, en parfaite union, et qu'on la professe avec une vigoureuse et charitable puissance. — Rien n'est plus vain et plus vaincu, à l'heure présente, que le libéralisme.

D'autres, plus aveugles, ont l'insupportable présomption de donner à l'Eglise des conseils de modération. Ils se posent en docteurs de la charité et en rivaux de l'Esprit-Saint. Ces hommes sont d'autant plus dangereux qu'ils prennent un certain air d'impartialité propre à séduire les peuples et cachent, sous une feinte douceur, les sentiments d'une bienveillance équivoque. A ces conseillers téméraires, il faut rappeler les oracles d'un grand roi: « Les rois, dit-il, se sont présentés pour exprimer des vœux ; les princes se sont entendus pour former des congrès ; et, parmi eux, plusieurs disaient : Violons les lois de Dieu et jetons loin de nous le

joug du Christ! C'est pourquoi les nations ont frémi, les peuples ont conçu de vains projets de bien-être, et les pasteurs des peuples se sont essayés à de vaines tentatives de restauration. C'est qu'ils mettaient leurs espérances dans la vitesse de leurs chars et dans la vigueur de leurs coursiers ; pour nous, nous ne mettons notre espérance que dans le nom du Seigneur.» Le prince qui tenait ce langage s'appelait David...

En résumé, depuis trois siècles, la grande hérésie des temps modernes, c'est le libéralisme. En France, par l'effet du régalisme, le libéralisme s'est incarné dans l'hérésie jansénienne et dans l'erreur gallicane. Le complot gallican et jansénien, après l'avortement de la Constitution civile du clergé, donnait à l'Eglise, en France, comme titres légaux, comme règles de rapports entre l'Eglise et l'Etat, le Concordat et les Articles organiques ; hors de France, par l'effet du protestantisme et des passions révolutionnaires, les Articles organiques et le Concordat se rencontrent un peu partout, comme expression et aggravation du joug de l'Eglise. De là, dans toute l'Eglise et surtout à Rome, en présence de la neutralité malveillante des gouvernements, une attitude pleine de réserve, et au moindre assaut, une résolution de combat. Résolution et attitude strictement nécessaires, sans qu'on pût venir aux idées de conciliation, par la raison que la guerre à l'Eglise était toujours implicitement déclarée et formellement poursuivie, par l'effet naturel des idées révolutionnaires et du fanatisme franc-maçon. De là, une grande défaillance de mœurs et, petit à petit, formulation d'une sorte de *Credo* destructeur, d'une sorte d'Islam révolutionnaire, dont l'objet est le renversement de la civilisation chrétienne, dont le but est l'établissement d'une civilisation antichrétienne, fondée sur la libre-pensée et l'individualisme civique, et crée l'absolutisme de l'Etat, quelle que soit la forme du Gouvernement. Dans ces circonstances tragiques, en présence de ce dessein de renversement immédiat, radical, total, nécessité fatale, pour

l'Eglise et pour les pontifes romains, de s'opposer, comme un mur d'airain, au cyclone destructeur, et de soutenir contre l'ennemi une lutte héroïque. Comme l'Eglise n'a pas à son secours la force matérielle, cette lutte est, pour l'Eglise, la passion de Jésus-Christ qui recommence ; c'est pour Jésus-Christ ce qu'il appelait son heure: l'heure de souffrir et de mourir ; trois jours après, l'heure de ressusciter. A la croix, Dieu était en Jésus mourant, pour se réconcilier avec le monde ; aujourd'hui, Dieu est en Jésus-Christ et en son Eglise, toujours pour se réconcilier avec le monde, mais, si le monde s'y refuse, pour le vaincre par la Croix, par la Résurrection, par tous les phénomènes dont l'ensemble constitue le triomphe de l'Eglise.

L'Eglise ne connaît donc pas les sentiments de désespérance et les découragements de l'inertie. Au milieu des plus terribles tribulations, la confiance est fixée dans son âme, comme avec des clous d'acier. La foi est son principe nécessaire, la charité sa vertu de prédilection, mais l'espérance inspire, domine et entraîne tous les membres de l'Eglise. L'Eglise est une armée, non pas une armée qui tient ses flottes au port et ses bataillons dans les casernes ; c'est une armée toujours en ordre de bataille, et, parce que l'ennemi ne désarme jamais, toujours en action. L'Eglise qui combat ne peut pas être vaincue ; elle ne peut subir d'épreuves qu'en négligeant de combattre. Pour elle, négliger de combattre, c'est reculer ; c'est permettre à l'ennemi de prévaloir momentanément. Se contenter alors d'opposer à l'ennemi la vérité de ses enseignements, et la certitude de son droit, ne suffit pas ; il faut soutenir le droit et la vérité par la force divine, départie à l'Eglise avec la diversité de ses fonctions. Il faut que l'apôtre prêche à temps et à contretemps, il faut que la vierge s'immole, que le confesseur parle haut, que le martyr verse son sang, que le fidèle, le prêtre, l'évêque, le Souverain Pontife, tous à son rang, se montrent ces braves soldats qui ne reculent jamais. Quelle que puisse être d'ailleurs la fortune

des combats, nous avons un mot d'ordre qui doit nous embraser d'inépuisables ardeurs: *Confidite, ego, vici mundum.* Ayez confiance, soldats de mon Eglise, moi, Jésus-Christ, vainqueur de la mort et roi immortel des siècles, J'ai vaincu le monde, et Je saurai bien le contraindre à respecter l'Evangile.

L'avenir est toujours en faveur de l'Eglise militante.

PONTIFICAT DE LÉON XIII

PREMIERE PARTIE

L'ÉGLISE DANS SES RAPPORTS AVEC LES SOCIÉTÉS POLITIQUES

§ I. — LES COMMENCEMENTS DU FUTUR PAPE

1° — *L'humanité.* — L'homme est une créature de Dieu ; l'ensemble des hommes forme l'humanité. Le sort de l'humanité comprend trois problèmes: le problème de ses origines, le problème de ses destinées, le problème de leur aboutissement sur la terre. L'homme, né de la femme, est plein de misères et vit peu de temps. L'humanité se recrute dans la famille, embryon de sociétés plus grandes, et se partage entre deux associations, l'une temporelle, politique et civile, qui préside aux intérêts du temps ; l'autre religieuse, qui pourvoit, par ses croyances, ses lois, sa hiérarchie, aux intérêts de l'éternité. De ces deux sociétés, surnaturelles toutes les deux, mais dans une mesure différente, l'une est constituée par les hommes, sur des principes et des indications divines ; l'autre est instituée directement par Dieu sur les bases d'une religion révélée et sous le ministère des prêtres. La société temporelle s'appelle l'Etat ; la société spirituelle s'appelle l'Eglise. L'Etat se compose de plusieurs services : une police à l'intérieur pour garder l'ordre ; une armée à la frontière, pour conserver l'indépendance ; une magistrature pour rendre la justice ; une administration, partagée en départements pour gérer les affaires ; au-dessus des pouvoirs souverains, des hommes

politiques pour édicter des lois, des ministres pour vaquer aux fonctions du haut gouvernement. L'Eglise, avec sa religion, ses dogmes, sa morale, son culte, sa discipline, est régie par des prêtres soumis à des évêques, soumis eux-mêmes, par une ferme adhérence, aux Pontifes Romains, vicaires de Jésus-Christ.

Dans l'Eglise, comme dans l'Etat, tout le monde n'est pas chargé du commandement ; la multitude a des devoirs et ne doit qu'obéir ; sa dignité ne sera pas moins éminente, et dans l'Eglise et dans l'Etat: dans l'Etat, parce que c'est elle qui délègue à des mandataires le pouvoir que Dieu confirme pour le bien commun ; dans l'Eglise, parce que l'homme, rêve d'une ombre, de passage sur la terre, doit y faire l'apprentissage d'une béatitude éternelle, qui doit l'associer aux neuf chœurs des anges, dans le royaume de Dieu. Ce Royaume éternel de la divinité projette d'ailleurs ses ombres sur le temps ; et la plus haute idée que nous puissions concevoir de la famille, de la société civile et de la société religieuse, c'est qu'elles ne sont que les divers vestibules du ciel, organisés pour sa conquête. Les principes qui les ordonnent, les bases qui les appuient, le but qu'elles doivent atteindre, le moyen dont elles disposent, toujours, mais différemment voulues de Dieu et placées sous sa sanction, nous présentent l'humanité comme la famille de Dieu, comme le royaume de Dieu commencé sur la terre et couronné au ciel. Les poètes dans leurs chants, les philosophes dans leurs systèmes, les historiens dans leurs récits, les législateurs dans leurs codes, ont pu vaincre sur quelques points de détail, pour l'organisation de ce divin royaume ; mais ils ont tous eu le pressentiment de ses grandeurs, ils ont tous entrevu les lois de son évolution, ils ont tous épelé le mystère de ses destinées merveilleuses. La religion catholique et l'Eglise romaine ont seules déchiffré l'énigme de ces mystères, formulé la loi suprême des évolutions historiques et atteint aux grandeurs possibles de la civilisation. Ce drame gigantesque du genre humain, l'épopée

qui se développe à travers les siècles: c'est cela qui forme l'objet de l'histoire de l'Eglise.

2° — *L'histoire de l'Eglise.* — L'histoire de l'Eglise, c'est l'histoire des rapports de Dieu avec l'humanité, et des rapports de l'humanité avec Dieu. — Au commencement, avant tous les mondes, avant tous les siècles, Dieu était. A un moment de son éternité, Dieu créa les anges, les hommes et toutes les créatures, pour le service des hommes et sa propre gloire. Le premier homme et la première femme, créés de Dieu et élevés à l'ordre surnaturel de grâce, avaient été placés au paradis terrestre, où ils devaient vivre, innocents et heureux, mais avec défense de goûter du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal. La première femme, trompée par le démon, mangea de ce fruit, en présenta à l'homme, qui en mangea aussi, ils tombèrent ainsi, eux et leur postérité, dans la disgrâce de Dieu. Mais au moment où Dieu portait condamnation contre le couple coupable et l'excluait du paradis terrestre, il lui promettait, en même temps, un rédempteur qui viendrait, dans la plénitude des temps, écraser la tête du serpent et réintégrer en grâce l'humanité déchue. Le Messie promis ne devait venir ni trop tôt ni trop tard: trop tôt, l'humanité n'eût pas eu une preuve assez convaincante de sa faiblesse et n'eût pas éprouvé, pour sa rédemption, une suffisante reconnaissance : trop tard, une corruption irrémédiable n'eût pas permis à l'humanité de comprendre et d'effectuer sa restitution en grâce. Dieu échelonna donc le long des âges et distribua sagement les éléments nécessaires à l'avènement du Messie. D'abord, il confia la grande promesse au sacerdoce domestique des patriarches ; sous la tente voyageuse de ces pasteurs, rois et prêtres, la promesse de rédemption se transmit d'âge en âge, comme le titre de noblesse de l'humanité et le gage de toutes ses espérances. Ensuite, Dieu partagea l'humanité en deux: d'un côté le peuple juif, particulièrement choisi, dans le sein duquel devait naître le Messie, Sauveur des hommes ;

de l'autre, le peuple de la gentilité, dont les empires, avec leurs épreuves et leurs vicissitudes, devaient fournir à l'humanité la preuve de son insuffisance, et la nécessité morale d'une rédemption divine ; et en même temps, par l'extension progressive d'un grand empire, avec la diversité des langues et des intérêts, préparer le retour du genre humain à l'unité. Au sein du peuple juif, la préparation providentielle du Messie s'effectua par des symboles, des figures, des prophéties, par l'ensemble des institutions judaïques et par les événements de l'histoire du peuple de Dieu. Au sein des Gentils, une corruption dont la peinture défie la plume de l'histoire montra la nécessité d'une réparation ; de plus, la culture des sciences, des lettres, des arts, des métiers prépara des éléments pour le culte du vrai, du beau, du juste, du bien, et, par la soumission à un seul sceptre de tous les peuples civilisés de l'antiquité païenne, ouvrit des voies aux apôtres de la bonne nouvelle. Quand cette double préparation fut à son terme, au temps, au lieu, au jour, à la manière prédite par les prophètes, naquit le Sauveur des hommes: c'est Jésus-Christ.

Jésus-Christ, verbe de Dieu, uni à un corps mortel, au sein de la bienheureuse Vierge Marie, vrai Dieu et vrai homme, né à Bethléem, passa trente ans à Nazareth, dans l'atelier de Joseph, son père nourricier ; consacra plus de trois années à la prédication de son Evangile, montra qu'il était Dieu, par l'accomplissement des prophéties, par ses miracles et par ses vertus divines, et donna, de sa divinité, une preuve suprême en mourant sur la croix du Calvaire, pour, du haut de son gibet, conquérir le monde. Pendant les années de sa vie publique. Jésus-Christ avait ramassé, sur le sable de la Galilée, de pauvres pêcheurs sans lettres, pour en faire, par l'envoi du Saint-Esprit, les hérauts de la bonne nouvelle. Aux douze pêcheurs de son choix, il avait donné pour chef unique et suprême, son Vicaire après sa mort, Pierre de Bethsaïde, fils de Jonas. Pierre, mort à son tour, crucifié sur le Janicule,

la tête en bas, transmit à ses successeurs légitimes le titre, la juridiction et la charge de Vicaire du Christ Rédempteur. Les apôtres se partagèrent le monde et, le bâton à la main, s'en allèrent jusqu'aux extrémités de la terre, pour convertir les hommes. D'abord ils semèrent la parole sainte, puis ils l'appuyèrent par des miracles ; ensuite iis l'arrosèrent de sang, et enfin la firent irradier doublement par sa lumière victorieuse et par sa grâce toute puissante de conversion. Les apôtres, les martyrs, les docteurs, les vierges, tous thaumaturges, forment l'Eglise de Jésus-Christ. Mais l'Eglise a toujours à sa tête les vicaires de Jésus-Christ, les successeurs de saint Pierre, sur le siège de Rome. Rome, siège de Pierre, par la monarchie unique, suprême et infaillible des Pontifes Romains, doit prêcher l'Evangile jusqu'à la fin des temps et l'implanter sous toutes les latitudes. Le Pape est le suprême hiérarque de l'humanité, c'est lui qui est le gardien de l'orthodoxie, l'interprète et le défenseur de toutes les lois, l'évêque de l'Eglise catholique, et par cet épiscopat perpétuel et universel, le premier agent de la civilisation chrétienne. L'histoire de l'Eglise, c'est l'histoire des Papes, c'est l'histoire du genre humain pris sur les plus hauts sommets de la doctrine, des mœurs, de la prospérité des peuples et de la civilisation du genre humain.

3° — *L'histoire des Papes.* — Jésus-Christ est victime et Sauveur, et Sauveur parce qu'il est victime. Le Pape, chef de l'Eglise et Vicaire de Jésus-Christ, doit être, à l'exemple du Maître, d'abord victime. Sa mission, sans doute, est de départir au monde les lumières, les grâces, les bienfaits de la Rédemption. Mais le monde est toujours enclin à la révolte contre la grâce et la vérité : il ne veut pas qu'on marque, à la raison, les limites de sa puissance, et qu'on impose un frein aux faiblesses de ses passions. Plutôt rester dans la corruption que de revivre : tel est le sentiment secret, souvent le cri public de la foule. Aux premiers siècles, les passions, depuis si longtemps victorieuses, menacées de ruine par

l'Eglise, ce fut le signal des persécutions. Pendant trois siècles les Vicaires de Jésus-Christ durent arroser de leur sang la pierre fondamentale de l'Eglise.

Après cette phase de persécutions sanglantes, vint la phase des hérésies et des schismes, puis la phase des oppressions de la tyrannie. Mais toutes les aberrations des esprits et tous les excès de pouvoir se résolvent toujours en persécution contre la Chaire du Prince des Apôtres. Pendant ces quinze siècles d'histoire, les fureurs de la persécution emploient tour à tour quatre systèmes ; elles ont voulu: 1° l'annihiler par la légalité oppressive ; 2°, l'humilier par la prépotence des pouvoirs ; 3° la priver de tout appui extérieur en diminuant son autorité et en ravissant ses biens ; 4°, la confiner dans les étroites frontières d'Avignon et de Jérusalem. Chose étrange ! Ces quatre systèmes, qui devaient tous réduire à rien la papauté, n'ont abouti, après les temps d'épreuves, qu'à la mise en relief de ses prérogatives et au triomphe du Vicaire de Jésus-Christ.

Le plus étrange, dans cette guerre vingt fois séculaire aux pontifes, c'est que, à chaque époque de l'histoire, mis aux prises avec les pires maux de l'humanité, ils ont su les vaincre et apparaître aux yeux du genre humain, non pas seulement comme l'autorité la plus haute, mais comme des thaumaturges.

Pendant les quatre siècles de l'empire romain, les Papes ne se bornent pas à verser leur sang, ils posent dès le berceau du Christianisme, les bases de la société chrétienne ; ils règlent les esprits, ils forment les mœurs dans le silence des catacombes. Quand l'édit de Milan leur accorde la liberté, les chrétiens paraissent dans l'empire comme le levain qui fera fermenter toute la masse, et, s'ils ne peuvent pas supprimer les pourritures de Rome, du moins, quand Rome tombe de corruption, ils sont assez forts pour n'être pas écrasés par les débris du colosse ni ensevelis sous ses ruines. Une jeune société est fondée qui saura désormais se fortifier et grandir au soleil de l'histoire.

Au V[e] siècle de notre ère, l'Empire romain tombe sous les coups des Barbares ; le déluge de la barbarie va ramener le genre humain à toutes les misères de la corruption. Le vieux pape de Rome est là avec son vieil Evangile ; il va au devant des chefs barbares et les fait reculer ou sait les contenir. Quand les barbares ont pris possession de toutes les provinces de l'Empire, le Pape leur envoie ses moines et ses apôtres ; il convertit ces jeunes races ; il aménage par ses ouvriers les eaux des bois et les terres ; il pose sur tout les linéaments de sociétés nouvelles ; or, quand, pendant quatre siècles, ces races barbares se sont heurtées et amalgamées, un Pape couronne Charlemagne, empereur d'Occident et Charlemagne constitue définitivement le pouvoir temporel des Pontifes romains.

De Charlemagne à Luther, c'est le moyen-âge ; c'est une période de huit siècles, caractérisée non seulement par la monarchie religieuse des Papes, mais par leur pouvoir civil, politique et international. C'est l'époque où les Royaumes se déclarent feudataires de l'Eglise romaine, où les princes proclament eux-mêmes la royauté de Jésus-Christ et y soumettent leur législation. Le Pape est la tête du monde, l'Evangile est le code de la civilisation.

De Luther à Pie IX, nous avons expliqué, dans l'introduction de ce volume, l'embryologie des erreurs religieuses, philosophiques et politiques, civiles et économiques, qui poussent le monde à vivre sans le Pape et à fonder l'ordre social sur l'athéisme. Le charpentier qui clouait Pie VI dans son cercueil à Valence ; le geôlier qui tenait Pie VII en prison à Savone et à Fontainebleau ; le Machiavel couronné qui volait Rome à Pie IX ; le grand maître de la Franc-Maçonnerie qui établissait les latrines au Palais Borghèse à la place de l'autel ; tous croyaient, chacun à sa façon, mener les funérailles des derniers Papes, sceller définitivement leur tombe et montrer par quoi les francs-maçons remplacent la croix du calvaire. Et le résultat ? C'est que Pie X est toujours à Rome et que

Léon XIII, pendant vingt-cinq ans de Pontificat, va essayer d'établir, sur les ruines des pouvoirs détruits par la persécution, l'autorité de l'Eglise romaine et la suprématie des Papes sur les peuples.

Sous l'Empire romain, aux temps barbares, au moyen âge, dans les temps modernes, les Papes sont les premières grandeurs du monde et, répétons-le, les thaumaturges de l'histoire.

4° *Naissance. Famille.* — L'enfant qui devait être un jour Léon XIII naquit à Carpineto, le 10 mars 1810. Carpineto est une petite ville de 5,000 habitants sur le versant des montagnes, en face de Velletri. Cette bourgade, assise comme un nid d'aigles entre deux rochers, était naguère une place-forte de la péninsule ; ses murs en ruines attestent encore l'importance de sa position. Non loin, s'élevait une cité Volsque détruite par les Romains, et une forteresse détruite, au XVIe siècle, par les soldats du Duc d'Albe. Edmond About, pour nuire, dans l'esprit public, au Cardinal Antonelli, dit qu'il est né dans un *repaire :* ce trait porte à faux ; ces bourgades, perchés sur des rocs abrupts, ne peuvent pas être les berceaux d'âmes faibles et de corps délicats. La solitude, l'air vif, les vallons heurtés, les montagnes stériles, sont également propices au recueillement des facultés et à leur exercice ; au durcissement des membres et à la vigueur physique. L'abord difficile de Carpineto en éloigne les voyageurs ; on n'y voit guère que des artistes et des archéologues en excursion sur les cimes. C'est en descendant à la station de Ségni qu'on visite Carpineto. Rien de plus pittoresque, de plus grandiose que la route qui sépare Carpineto de Ségni. Rien de plus agréable que de la parcourir à pied ou en voiture, par un beau jour de printemps, alors que tout reverdit dans la plaine. Au pied de la montagne, le chemin s'engage dans une espèce de défilé profond, entre des murailles tapissées d'arbustes et de plantes grimpantes. Cette route a été creusée durant le cours des siècles, par les eaux impétueuses du torrent qui coule de la montagne. L'air pur et frais que l'on respire en

s'élevant au dessus de la plaine, le spectacle magnifique qui s'offre aux regards, à chaque détour du chemin, les splendides horizons qui s'élargissent à mesure que l'on approche du sommet, la vapeur lumineuse et embaumée qui remplit l'atmosphère en avril et qui enveloppe la plaine d'un voile bleuâtre, prend, sur les collines et les montagnes lointaines, la teinte de la pourpre la plus délicate, tout en un mot, sur la terre et dans le ciel, captive le regard et emplit l'âme d'une sorte d'ivresse. Celui qui est sensible au beau spectacle de la nature, se trouve sous l'impression d'un charme puissant, et, sans penser à la fatigue il atteint bientôt au sommet de la crête.

Avant d'arriver à Carpineto se dresse sur le bord du chemin la maison de campagne de la famille Pecci. Nous voici à Carpineto, nid d'aigle, placé sur le bord même d'un précipice, entre d'énormes rochers. Les rues sont étroites, irrégulières, les maisons sont vieilles, percées de rares fenêtres. Quatre églises s'élèvent dans la petite ville : une collégiale, construite par Clément XIV ; deux autres, en style ogival, remontent à Calixte III : toutes sont dans un état de délabrement. A côté d'une de ces églises, dédiée à saint Léon, s'élève une vieille maison du XVI[e] siècle, dont les maîtres, en 1810, sont Dominique-Louis Pecci, âgé de 41 ans, et son épouse, Anne-Prospèri Busi, âgée de 37 ans. Dieu leur a donné de nombreux enfants : Charles, âgé de 16 ans ; Anne-Marie qui en a bientôt 12 ; Catherine, 10 ; Jean-Baptiste, 8 ; Joseph, 4 et Joachim-Vincent qui vient de naître ; Ferdinand qui viendra plus tard, et un dernier, qui causera, en 1824, la mort de sa mère.

Cette famille possédait l'aisance étroite à qui la sobriété des goûts et la vie sédentaire permettent de suffire à une nombreuse famille et de faire encore la charité aux pauvres. Le père, qu'on appelait le colonel, parce que, du temps de Napoléon, le capitaine de recrutement lui avait jeté sur le dos un habit de soldat et attaché des épaulettes en sautoir, était

surtout un homme pacifique, une espèce de juge de paix bénévole et d'autant plus précieux. L'épouse était une mère accomplie ; on ne met pas dix enfants au monde sans avoir un grand cœur. « C'était, a dit un de ses fils, une femme accomplie, dévouée aux pauvres et aux bonnes œuvres ; elle travaillait toujours pour les nécessiteux. Dans les années où les récoltes avaient manqué, elle faisait cuire du pain qui se distribuait à la porte ou qu'elle envoyait aux infirmes et aux malades. Dans la ville et les environs, elle était aussi l'âme de toutes les œuvres de zèle et de charité ; mais cette activité extérieure ne lui faisait rien négliger de ce qui regardait les soins de sa famille et l'éducation de ses enfants. Elle s'est donné trop de peine et, par là, elle a mis fin trop tôt à ses jours. »

Ce dernier trait achève le tableau. Ce père et cette mère sont unis en esprit de foi par l'estime, le respect et le grand amour qui fait les époux vaillants et fermes. Unis de cœur et d'esprit, soutenus par des espérances chrétiennes, fortifiés par un mutuel dévouement, ils trouvent plus facile l'accomplissement de leurs devoirs quotidiens et s'animent aux plus grands sacrifices. La religion catholique, pleine et entière, est la lumière qui illumine le chemin de leur existence ; par le seul fait de leur générosité d'âme et de leurs fidèles travaux, ils ont inspiré à leur famille cet amour héroïque des enfants bien nés et jouissent dans la contrée d'une parfaite considération. Rien ne peut diminuer l'estime due aux Pecci de Carpineto.

5° — *La situation.* — Mais il ne faut rien exagérer. En France, je ne sais pourquoi, nous n'avons pas gardé le calme de la raison et le bel équilibre de l'esprit. A propos de tout et à propos de rien, on perd son sang-froid, on pousse des cris ou l'on tombe en extase. Cette mobilité d'humeur est sensible surtout quand nous parlons de Rome et de l'Italie. Parmi nos voyageurs, l'un des premiers de l'ère moderne, Montaigne, est encore tout français, sensé et spirituel. A la fin de l'ancien

régime, l'admiration de l'antique rend tous nos voyageurs enthousiastes. Le président de Brosses et tous ses congénères vous fatiguent et vous stupéfient par leur enthousiasme continu ; de nos jours, la résurrection de la piété envers l'Eglise romaine a fait dépasser à l'enthousiasme traditionnel, toutes les limites. Rome, païenne autrefois, Rome, chrétienne aujourd'hui, dès qu'on en parle, il semble qu'il faille tomber en pâmoison. *Nil admirari*, disait Horace, ne se passionner pour rien, c'est la seule et unique chose qui nous fait goûter le plaisir de vivre ; c'est aussi la seule chose qui guide la justesse de notre coup d'œil, et la maturité d'un respectable jugement. Si vous enflez vos pipeaux, si vous donnez aux choses et aux personnes des proportions, des couleurs et des attitudes qu'elles n'ont pas, vous sortez du réel et vous entrez dans des chimères.

Rome, par exemple, a gardé, pour les titres nobiliaires, une infatuation énorme. Vous croiriez que ces pauvres gens, se sentant peu de valeur en eux-mêmes, veulent s'en donner, par l'antiquité et les souvenirs de leur famille. Les écus héraldiques pendus aux fenêtres ou placés sur les portes, les parchemins conservés précieusement dans les archives, cela vous fait un prestige et une autorité qui paraît vouloir dispenser du mérite personnel. Trait singulier ! On se traîne dans cette routine ridicule de prétentions surannées, au moment même où l'opinion, plus égalitaire que jamais, veut que l'homme n'ait de crédit qu'en proportion de son savoir et de son savoir-faire. On est un personnage à peu de frais, mais un personnage ordinairement doublé d'un homme de rien. Les Italiens n'en sont pas moins fort aimables, quoique tous gentilshommes, mais il ne faut pas trop admirer. Il y a, dans chaque Italien, un décalque de Machiavel et de Boccace. Ils ont cela dans le sang. Je me demande ce qu'ils devaient devenir, si l'arome de la religion ne les avait pas empêchés de se corrompre ; et je me prends parfois à craindre que leur ville de Rome étant depuis 3,000 ans, la capitale du monde,

ce souvenir, certainement glorieux, ne fasse dérailler leur machine, je ne le souhaite pas, je le crains, c'est peut-être déjà trop.

Dans l'espèce, pour grandir Léon XIII, on a fait sonner que sa mère descendait de Cola di Rienzo, le tribun qui voulait abattre la Rome chrétienne, et restaurer la Rome du dictateur ; on a, pour Dominique Pecci, au grade de colonel, ajouté le titre de comte, comme descendant d'une famille aristocratique de Sienne.

Si la mère d'un futur Pape descendait de Rienzo, ce ne serait pas une marque d'atavisme, c'en serait plutôt la contradiction. Dominique, colonel par force, dans la garde nationale, dans le corps où l'on ne se bat qu'avec des révoltés et avec des balles de chocolat, c'est plus que caporal dans l'armée active, c'est peut-être moins en effet. Le comte est un titre découvert par Joachim Pecci, pour l'aider à entrer dans le collège des nobles. Nous avons connu cela autrefois en France, des hérauts d'armes qui fabriquaient des titres de noblesse, mais des titres sans domaine, dont les parchemins constituaient toute la fortune. Ce que pouvait être l'aristocratie de Sienne, il est difficile de le comprendre. Sienne est une vieille cité, juchée sur une colline entourée de murailles rousses, à l'entrée de l'Ombrie, quand le voyageur vient de Rome. « C'est, dit Taine, une vieille république du moyen-âge, et bien souvent, dans les cartes du seizième siècle, j'avais contemplé sa silhouette abrupte, hérissée de bastions, peuplée de forteresses, toute remplie des témoignages des guerres publiques et des guerres privées. Guerres publiques contre Pise, Florence et Pérouse ; guerres privées entre les bourgeois, les nobles et le peuple ; combats des rues, menaces d'hôtel de ville, bouleversements de la constitution, exil de quatre mille artisans, proscriptions, confiscations, pendaisons en masse, ligues des exilés contre la ville, coups de main populaires, désespoirs portés jusqu'à l'abdication de la liberté et à la soumission aux mains d'un étranger. Révoltes soudaines et

furieuses, clubs semblables à ceux des Jacobins, associations pareilles à celles des carbonari, siège désespéré, semblable à celui de Varsovie, dépopulation systématique pareille à celle de la Pologne : nulle part la vie n'a été si tragique. De deux cent mille, la cité tomba à six mille. Ce qu'il avait fallu de haine pour épuiser un peuple vivace ne se peut dire. L'Italien féodal fut, de toutes les créatures humaines, la plus richement munie de volontés actives et de passions concentrées ; et on l'a saigné ou il s'est saigné jusqu'au dernier sang de ses veines (1). »

Ce que pouvait représenter la noblesse dans cette fournaise républicaine du moyen âge, malgré les affirmations de Sismondi, on ne peut pas le deviner ; ce que pouvaient valoir les brandons sans racines de cette noblesse problématique, transportée de Sienne à Carpineto, nous laissons à d'autres le soin de l'expliquer. Le seul fait à noter, c'est que les Pecci de Carpineto n'ont rien des Pecci de Sienne ni de Rienzo. Leur première noblesse, c'est leur fidélité aux principes de foi et la probité de leurs mœurs. Dans la famille, pendant deux siècles, on trouve tout le contraire des agitateurs républicains, des hommes de loi et des gens d'Eglise. Sous Benoît XIV, un Ferdinand Pecci avait acquis une grande réputation de jurisconsulte, un Jean-Baptiste Pecci, vicaire général d'Anagni, était mort évêque de Segni, un Joseph Pecci avait à Rome une telle renommée d'avocat, que Pie VI lui confia les intérêts de la famille Braschi ; et que Pie VII le nomma commissaire général de la Chambre apostolique, emploi qui suppose un grand mérite et confère un grand pouvoir.

6° — *Les Etudes.* — L'enfant de Dominique Pecci et d'Anna Prosperi devait être baptisé par l'évêque d'Anagni ; l'évêque, empêché, donna, comme parrain à l'enfant, les noms de Joachim-Vincent-Raphaël-Louis. Vincent fut choisi, à la demande de la comtesse, par dévotion à saint Vincent-Ferrier.

(1) TAINE : *Voyage en Italie*, t. II, p. 47.

Joachim, Anne, Elisabeth, Zacharie, ce sont des noms qui nous reportent à la famille de Jésus-Christ. Les premiers chrétiens les avaient admis, ils se sont transmis jusqu'à nous comme des plants fleuris de la Palestine, comme les parfums du Liban et du Carmel. Raphaël est un nom d'archange, qui veut dire le médecin de Dieu, et Louis, c'est le nom d'un saint qui fut un grand roi, parce qu'il sut noblement comprendre les devoirs de la royauté.

A cette date, l'armée française avait débordé sur l'Italie comme un Océan de turbulente et destructive perversité ; les généraux en chef, même Bonaparte, s'étaient acharnés contre les institutions ecclésiastiques, notamment contre les ordres religieux, à peu près comme les précurseurs de l'Antechrist. En 1814, Pie VII, de retour dans ses Etats, avait trouvé les institutions par terre et les hommes dans la confusion. Les Franciscains de Carpineto avaient figuré parmi les victimes, ils appartenaient à la branche vigoureuse qui avait formé saint Bernardin de Sienne et saint Pierre d'Alcantara ; au tronc qui avait produit sur le sol italien, saint Jean de Capistran et Léonard de Port-Maurice. En 1815, ils rentraient dans leur maison délabrée et désolée. Pour entrer dans les desseins du Pontife, les Pecci offrirent aux Franciscains, dans leur extrême pénurie, de généreux secours. Immédiatement ces bons Franciscains furent, comme par le passé, la providence des pauvres habitants de la montagne. Parmi ces bienfaits, il faut noter l'impression durable que reçurent, dans ce sanctuaire de grâce, les jeunes fils de la famille Pecci. Joseph et Joachim surtout, prospérèrent, comme des oliviers, dans cette tiède atmosphère. C'est là qu'ils prirent, entre autres, cet esprit d'ordre, cette fermeté de foi, cet amour du travail, cette résolution de dévouement, cette âme élevée au-dessus des faiblesses et des misères, qu'on voit poindre et éclore dans les jeunes écoliers. Nous n'exagérons rien : l'enfant est formé homme beaucoup plus tôt qu'on ne pense, dès l'âge de trois ans, dit le Comte de Maistre. A trente ans un homme

sera un héros, parce qu'à cinq ou six ans il a été embaumé de tous les parfums du cloître.

Bonaparte avait détruit surtout des écoles chrétiennes, l'empire satanique de la révolution n'avait rien eu de plus cher que d'anéantir ou de corrompre ces asiles sacrés où se forme la jeunesse honnête. Pie VII, pour réagir contre un si sot et si cruel désordre, avait rappelé les Jésuites de Prusse et les avait établis au Collège de Viterbe. Pour faire instruire leurs enfants, déjà animés du souffle franciscain, les époux Pecci se proposaient de placer leurs fils à ce collège. En 1817, Joseph et Vincent furent envoyés à Rome, chez un oncle, au palais Muti, près de l'Ara Cœli. Ils y restèrent un an. Un milieu si favorable devait les habituer aux épreuves de la séparation, les préparer à la vie commune et aux études sérieuses. A l'automne de 1818, les deux jeunes frères faisaient leur entrée au collège de Viterbe. La direction et le professorat y étaient confiés à des hommes d'élite ; ils avaient quatorze cents élèves. On devine le profit que devaient faire des enfants si jeunes, dociles et laborieux, dans un milieu si favorable sous l'entraînement des élèves et l'habile direction des maîtres ; il y a déjà dans ces enfants des modèles vivants de toutes les vertus.

Les Jésuites comprenaient à merveille l'importance des débuts dans l'étude des lettres. Les classes, même élémentaires, étaient confiées à des hommes d'un mérite supérieur. Bossuet, écrivant à Innocent XI, sur l'éducation du Dauphin, disait appliquer son élève à la stricte observation des règles de la grammaire, pour l'initier plus profondément et plus fortement aux lois de l'ordre moral ; c'est à peu près l'ordre inverse que suivent les jésuites. D'abord, ils éclairent les âmes par l'instruction religieuse ; ils les illuminent par les plus hauts enseignements de la foi. L'âme régénérée par le baptême, a la puissance de recevoir et de s'incorporer les rayons de la révélation surnaturelle, avec d'autant plus de succès que la discipline de la maison confirme plus efficacement la

théorie par la pratique ; non seulement par l'ordre extérieur du lever et du coucher, des repas et des récréations, des études et des classes ; mais surtout par la prière, les méditations, l'examen de conscience, la lecture spirituelle et la fréquentation des Sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. Dès les premières années de collège, Vincent Pecci, le fait fut noté par les maîtres, s'appliquait de tout son cœur, sous leur direction, à acquérir des principes solides et de solides habitudes de religion et de piété.

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que la culture de l'esprit, commencée à Carpineto, se poursuivît, sous les professeurs de Viterbe, avec autant de vigueur que de sagesse. Le jeune élève conçut dès lors un amour enthousiaste pour la belle langue de l'antique Latium. Sous la conduite du P. Léonard Giribaldi, il se forma aux goûts exquis que les lettrés admirent dans les Encycliques de Léon XIII ; il apprenait, en même temps, à parler avec une élégance exquise, la langue du Dante et de Pétrarque. En fait de composition et de style, rien ne pouvait le satisfaire, en dehors de l'imitation de l'ancienne Rome et de l'Italie chrétienne. En 1822, le P. Pavani était venu assister à une des fêtes académiques que les Jésuites aiment à donner dans leurs collèges. Vincent Pecci avait douze ans ; il complimenta le vénérable Religieux avec quatre vers latins, où, en le louant, il s'excite à l'imiter.

Quas es virtutes magnas, Pavane, secutus
Oh! utinam possem Peccius ipse sequi!

L'année 1823 se passa au collège de Viterbe, avec la même ardeur pour le travail et fut signalée par les mêmes succès. Les vacances ramenèrent les deux frères à Carpineto ; les montagnes grandioses et sauvages étaient, pour eux, des sources de jouissance et de récréation. Sur ces entrefaites Pie VII mourut ; Anna Prosperi suivit de près le Pape au tombeau. Ces deux deuils, le dernier surtout, imprimèrent à ces deux

jeunes âmes, une de ces commotions profondes, qui les fortifièrent grandement et les agrandirent encore plus. Pie VII eut pour successeur Hannibal della Genga, qui s'appela Léon XII. Ancien nonce à Cologne, plus tard exilé en France, il avait vu combien le libre-examen protestant, les sophismes et les violences révolutionnaires avaient troublé l'ordre des écoles chrétiennes, égaré les méthodes d'enseignement et perverti les principes des bonnes doctrines. Léon XII voulut être le Pape des écoles et l'apôtre des masses populaires, restées si longtemps dans l'ignorance des vérités élémentaires de la religion catholique. En 1824, il confiait aux Jésuites le Collège Romain ; en 1825, il indiquait un jubilé. Ces deux événements devaient avoir leur contrecoup dans les études des frères Pecci. Joseph entra dans la Compagnie de Jésus ; Vincent, que la Providence réservait à une autre destinée, se livra, au milieu d'une brillante jeunesse, à toute son ardeur, pour l'étude sous les Pères Minimi et Bonvicini. Il poursuivait son cours de rhétorique, lorsqu'au milieu de l'année scolaire, il fut appelé à prononcer un discours latin sur la comparaison à établir entre Rome païenne et Rome chrétienne. A la fin de l'année, il remportait les prix d'éloquence latine, de poésie et de langue grecque. Une lettre publiée en 1878, dans la *Civilta Cattolica*, lui offre ce témoignage rendu par un condisciple : « Je le puis attester, nous l'admirions tous pour sa belle » intelligence ; mais encore plus pour la singulière pureté de » ses mœurs. Dans la classe des belles-lettres, j'étais son » intime et son émule et chaque fois que je le voyais, il me » faisait l'effet d'un enfant plein de vivacité et d'intelligence ! » Durant le cours des études à Rome, il n'aima jamais ni les » réunions, ni les entretiens, ni les amusements, ni les jeux. » Sa petite table d'études était son monde à lui ; ses délices » étaient d'approfondir les sciences, qu'on lui proposait. A » douze et treize ans, il écrivait le latin, soit en prose, soit » en vers, avec une facilité et une élégance merveilleuse pour » son âge. »

Vincent était alors revenu au palais Muti et suivait, comme externe, les cours du Collège romain. Dans ces conditions, il put suivre de près Léon XII, dans ses visites aux églises de Rome. La Révolution avait plongé les masses dans une torpeur profonde ; le jubilé réveilla les peuples et ressuscita leur ardeur pour le bien. Rome vit Léon XII faire des processions nu-pieds, pour implorer sur l'Eglise la miséricorde de Dieu. La jeunesse des écoles voulut imiter cet exemple: les quatorze ou quinze cents élèves du Collège romain ouvraient la marche avec leurs professeurs ; ils priaient, ils chantaient les psaumes de la pénitence pour attirer sur le monde la bénédiction divine. La procession se termina par une visite à Saint-Pierre et une présentation au Vatican. Léon XII bénit cette jeunesse et distribua à ses orateurs, parmi lesquels se trouvait Pecci, une médaille d'or à son effigie.

L'étudiant du Collège romain avait maintenant à faire ses trois années de physique, de mathématiques et de philosophie. Ces nouvelles études mirent en relief le parfait équilibre de ses facultés, leur harmonieux développement et l'étendue de ses capacités. Sous des maîtres comme André Carafa et Pianciani, Vincent remporta les prix de physique et de chimie, et le premier accessit de mathématiques. A la fin de l'année, il devait soutenir un *acte public* sur *deux cents thèses*. Ce devait être une formidable épreuve, rappelant de loin les tournois des chevaliers et de près les joûtes des grandes universités du moyen âge. Une maladie de jeunesse empêcha Vincent ; le préfet des études, le P. Manera, était si convaincu du succès de Vincent à cette soutenance, qu'il voulut lui donner, par écrit, une attestation de capacité, du succès de ses études et de l'accident qui l'avait privé de cette distinction. Les examens qui devaient clore ces trois ans de philosophie offrirent bientôt, à ce jeune philosophe de Carpineto, une compensation plus que suffisante. Après quoi, les vacances dans ses montagnes, quelques parties de chasse, lui rendirent la santé du corps et cette vigueur d'esprit dont la pureté de

la jeunesse favorise la merveilleuse expansion. — Dans une excursion cynégétique. Vincent avait trouvé une vieille statue, une espèce de chapelle de l'*Annunziata*, tombée en ruines. Avec des souscriptions de ses amis et de ses parents, surtout de sa famille, il restaura ce petit sanctuaire et rappela sa restauration par une inscription en ce style lapidaire où excellent si parfaitement les Romains. Par un trait distinctif de son caractère, il voulut graver lui-même sur une pierre, lettre par lettre, cette mémorable inscription.

Le souvenir des Franciscains de Carpineto, la vie des Jésuites qu'il avait eus pour maîtres émérites, pendant ses humanités, devaient incliner Vincent au sacerdoce ; sa vie correcte, ses mœurs pures, ses études prospères en formaient la naturelle préparation. La théologie est d'ailleurs la reine des sciences ; et, dans l'Etat pontifical, dont le roi est un prêtre, elle se trouve être comme la science constitutionnelle des lettres. En 1830, Vincent Pecci entrait donc au Collège romain rétabli depuis peu par Léon XII, où brillaient de loin, en théologie et en exégèse, les noms bientôt illustres des Perrone et des Patrizzi. Le futur pape était encore un humble élève, mais un laborieux, un studieux, un de ceux qui croient que le plus bel empire est celui de la science qui rayonne d'une tête pleine de trésors. A la grande université de la Sapience, qui était à proprement parler l'Université de Rome, régnait alors un grand enthousiasme pour l'étude, et s'effectuait, par le travail des maîtres, une merveilleuse restauration des sciences ecclésiastiques. Dans ce milieu, l'étudiant de Carpineto poursuivit sa première année de théologie et la couronna par une dispute théologique. Les registres du collège en font mention et disent que « le laborieux jeune » homme montra autant de talent que de science acquise ». Infatigable au travail, il fut nommé, dès la seconde année, répétiteur au Collège germanique. Le répétiteur est un élève que les maîtres supposent avoir parfaitement compris leur enseignement et qu'ils chargent de reproduire leurs leçons,

pour permettre, aux moins intelligents de bonne volonté, d'en tirer profit. Cette charge, qui suppose plus d'intelligence, exige aussi plus d'attention, et permet, à un esprit fécond, en reproduisant la doctrine du maître d'en varier les aperçus, parfois d'en préciser les doctrines, et par exception, d'en étendre, par aspiration, les conquêtes. Pour un étudiant en théologie, en droit ou en médecine, c'est le plus précieux des exercices. Le répétiteur est déjà un maître ; c'est presque toujours un homme d'avenir.

Cette seconde année fut couronnée par un exercice académique. C'est un dialogue, en langue latine, entre quatre ou cinq interlocuteurs. L'un expose et soutient la bonne doctrine ; d'autres font des objections ; un autre juge de la valeur des objections, de la portée des réponses et du crédit de l'enseignement. Les académies sont autant d'arènes où l'esprit des jeunes gens s'exerce à manier le syllogisme et la dialectique, à démêler le fort et le faible d'une proposition, à découvrir les sophismes et à ménager le triomphe des bons principes. Les détracteurs de l'Eglise leur reprochent volontiers de laisser ignorer, à ses nourrissons, les inventions des hérétiques et des incrédules. C'est une erreur absolue ; l'Eglise, au contraire, est le seul établissement religieux qui fasse connaître, dans ses écoles, les hérétiques et les impies de tous les temps. Loin qu'elle les laisse dans l'oubli, elle s'attarde plutôt à les faire trop connaître, quand leurs erreurs, définitivement vaincues (du moins on doit provisoirement le croire), elle pourrait les enterrer au cimetière de l'oubli. — En 1832, Vincent, qui prit désormais le nom de Joachim, reçut le diplôme de docteur en théologie et prit carrière dans les rangs du clergé séculier ; il avait vingt-deux ans.

D'après les conseils de son père et de son oncle, il entrait alors à l'Académie des nobles ecclésiastiques ; le fameux diplôme qui rattachait les Pecci de Carpineto aux nobles de Sienne, servit à lui en ouvrir les portes. Ce Collège est un établissement où se forment les titulaires des diverses

branches de l'administration, pour l'Etat pontifical. C'est de là que se tirent les membres des congrégations, les délégats dans les provinces, les nonces envoyés dans différentes Cours. Cette école fait d'ailleurs partie de la Sapience ; elle comprend seulement des cours spéciaux de droit privé et public, de législation, de rapports de l'Eglise avec les différents peuples. On s'étonne parfois de voir, dans des postes importants, de tous jeunes hommes ; ce sont les élèves de l'Académie des nobles qui font, comme secrétaires ou comme auditeurs, leur stage pour un emploi plus élevé. A cette école, Joachim Pecci compléta ses études de théologie, par l'adjonction de sciences connexes et complémentaires. Au terme de ces études, il prit les deux diplômes de docteur en droit civil et en droit canon. C'était le plus haut sommet des études ecclésiastiques : une preuve qu'il l'avait heureusement atteint, c'est que, dans un concours de thèses tirées au sort, Joachim ayant tiré la thèse de droit direct d'appel au Pape, sans tenir compte des intermédiaires, il la soutint avec une telle abondance de preuves, une telle vigueur de dialectique, une si belle ordonnance de discussion, qu'il fut, d'après les juges du camp, le vainqueur de tous ses rivaux.

A Rome, les jeunes gens qui ont suivi avec distinction les carrières d'études, trouvent toujours des protecteurs dans le Sacré Collège ; le gouvernement a d'ailleurs un tel besoin d'hommes compétents, qu'il en peut difficilement trouver assez, même dans ses collèges de Rome ; et certes, il ignore moins que tout autre que, pour remplir une charge, il ne suffit pas de l'occuper. Des parvenus sans mérite, on en trouve tant qu'on en veut et même plus ; l'Ecriture les compare au singe sur un toit, et la marque pour reconnaître un fat, c'est qu'il feint de grimacer, monnaie de singe qui amuse, mais dont les amusements se paient par des désastres. En 1837, Joachim Pecci fut nommé prélat domestique, référendaire de la signature, attaché à la congrégation du bon gouvernement. A ce titre, il eut à traverser les épreuves du choléra, et sous la

direction du cardinal Sala, sut s'en acquitter avec cette souplesse de dévouement et cette froide résolution qui est un des traits de son âme. Dans les desseins de la Providence, l'obligation d'affronter la mort à toute heure du jour devait être sa préparation au sacerdoce. Le 13 novembre, il reçut le sous-diaconat et le diaconat, dans la chapelle de Saint-Stanislas Kostka, près du Quirinal, des mains du cardinal Odescalchi, vicaire de Sa Sainteté. Le dernier jour de cette même année 1837, il était promu au sacerdoce. Toute sa vie sera désormais consacrée au service de Dieu et du Saint-Siège Apostolique.

Divers biographes de Léon XIII, parlant de ses études littéraires et théologiques, tombent en extase sur son avenir. Ce sont des enthousiasmes après coup que l'avenir, maintenant passé, excite, mais que le présent ne justifie d'aucune manière. La vie humaine n'est pas un théorème d'algèbre ; les mérites d'un jeune homme, quels qu'ils soient, n'excluent, ni l'intervention de la Providence, ni ce que Platon appelait la fortune et les circonstances. Joachim Pecci a fait de bonnes études, comme on les faisait de son temps ; il s'est pieusement préparé au sacerdoce. Dès son enfance, il avait été également préparé aux études et aux bonnes mœurs ; à Viterbe, il s'était appliqué aux grammaires et aux lettres, avec autant de goût que de succès. Au Collège Romain, il s'était prêté, en bon jeune homme, à tous les agrandissements de la pensée, à toutes les confirmations de l'expérience, à tous les élans vers l'avenir. Le résultat obtenu, c'est un jeune prêtre instruit, correct, plein de bon vouloir, laborieux, bien équilibré, peut-être trop, mais il a un dérivatif, la poésie ; il sait écrire un vers dans toutes les formes que la prosodie comporte ; comme il tient plus à la justesse de la pensée qu'au vague de la forme poétique, il façonne aisément et cheville sans pitié ses malheureux vers ; il chevillera et limera ainsi jusqu'au lit de mort. Faut-il lui en faire un compliment ? Pas trop selon nous : la poésie, ou plutôt la versification, lorsqu'elle

ne détourne pas de devoirs plus sérieux, c'est une distraction agréable et cela vaut toujours mieux qu'un vice, même anodin. Pour la vie de l'esprit, c'est un émunctoire ; comme le cautère est, pour la santé, un purgatif quotidien. Faut-il, si peu que ce soit, admirer ce talent ? Selon nous, toujours non. Ce don est, comme tout don, une grâce de Dieu. Les esprits secs et stériles admirent volontiers le facile esprit qui se joue avec des rimes, des diphthongues et des hexamètres ; les esprits pourvus du même don, n'y voient qu'une faiblesse et un écueil possible. Jouer avec des mots, c'est la marque d'un petit esprit ; s'y complaire, c'est le signe d'un faible caractère ; y perdre son temps, c'est à peine supportable. L'homme qui se dit : Je vise à faire des vers, ne peut être qu'un sot et peut devenir un fou. On ne fait pas de vers ; ils doivent se faire tout seuls et nous tomber dans la tête, sans que nous y pensions et sans qu'ils nous imposent d'autre peine que de les écrire. L'homme qui, à son réveil, après une bonne nuit, trouve dans sa tête une ode, une chanson ou un épigramme, doit les accepter et les recueillir. On peut faire quelque chose de pis, mais il ne faut pas trop le montrer aux gens. Nous connaissons des gens qui possèdent dans leurs papiers trois ou quatre cahiers assez gros, je ne dis pas de poésie, mais de vers ; qui ont pu en brûler autant ; qui les cachent comme un crime et qui croiraient, en les montrant, se déshonorer. La faiblesse humaine n'a pas de limites ; on peut avoir même la faiblesse de montrer ses vers. Molière, qui avait du bon sens, dit que, fussent-ils meilleurs, il faut les garder pour soi et s'en amuser plus tard. Le Comte de Maistre qui, au bon sens, joignait un maître esprit, a porté cet oracle : « Il faut être bien pauvre pour ne pas faire deux vers, et bien fou pour en faire quatre. » Malgré tout, il y aura des gens amoureux des formes poétiques ; c'est de la prose dans laquelle les vers se sont mis. S'ils se bornent, comme les poètes gnomiques de l'ancienne Grèce, à dire des choses à peu près raisonnables, — ce qui n'est pas toujours le cas, —

il faut leur accorder une indulgence plénière. Nous ne dirons rien d'autre des vers de Léon XIII, traduits depuis en français, en allemand et sans doute en d'autres langues. Les traductions n'aggravent pas les textes des originaux.

7° — *Les Délégations*. — Joachim Pecci pensait rester à Rome et s'y consacrer aux matières ecclésiastiques. Le cardinal Sala, qui l'appréciait, l'avait fait entrer dans la congrégation de la Propagande, des Evêques et réguliers, et du Concile de Trente ; le cardinal Lambruschini, qui ne l'estimait pas moins, l'avait fait entrer dans une autre congrégation, comme consulteur, sous la direction de deux doctes prélats. Grégoire XVI, qui s'y connaissait en hommes, le nomma, en février 1838, gouverneur civil de la province de Bénévent, avec ordre de se rendre à son poste dans le plus bref délai. Joachim dut donc quitter Rome pendant qu'il goûtait encore les douceurs du sacerdoce. A son arrivée, il fut atteint de la fièvre typhoïde. Soit que sa jeunesse excitât, en présence du péril, la commisération ; soit que les succès de ses études eussent fait bien augurer de l'avenir, gravement malade, il fut l'objet d'universelles sympathies. Après guérison, lorsqu'il put paraître en public, le peuple, qui a l'œil exercé et l'ouïe fine, voyant ce grand jeune homme pâle de fièvre, à l'esprit heureux et aux nobles manières, se prit à espérer quelque remède aux maux qui, depuis longtemps, ne cessaient de l'accabler.

La principauté de Bénévent est une enclave de l'Etat pontifical, dans le royaume de Naples. Sa position, l'incohérence de ses frontières, les accidents de son sol, ses montagnes, en ont fait de tous temps le théâtre de la contrebande et le refuge des voleurs. La chute des Bourbons à Naples et la fin du régime révolutionnaire qui avait pris leur place, avait multiplié, dans les Deux Siciles,les pauvres, les gens sans aveu et surtout les conspirateurs. La Charbonnerie et les sociétés secrètes avaient entrepris de ressusciter les régimes vaincus et de faire pièce au gouvernement pontifical. L'in-

violabilité du sol dont jouissait la principauté avait favorisé singulièrement les hommes de désordre. Le territoire de la délégation était un nid de brigands, de contrebandiers, de criminels et de conspirateurs. Avant d'agir, le Délégat voulut d'abord se faire bien venir. Dans ce dessein, il bénit, au nom de l'Archevêque, la première pierre d'une Notre-Dame des Grâces ; il se montra au peuple et aux classes élevées, comme un homme résolu au rétablissement de l'ordre et à un régime de justice. Sa faiblesse corporelle, sa maladie récente, persuadaient aux hommes de désordre qu'ils n'avaient rien à craindre. Le pire est que certaines familles nobles, au mépris des lois, prêtaient leurs forteresses aux brigands ; leur assuraient, moyennant redevance, la sécurité ; et tout ce monde bravait, à peu près impunément, la force publique. Ainsi se perpétuait ce brigandage qui, depuis trop longtemps, est la terreur et l'opprobre de l'Italie, l'école du crime pour de braves gens qu'un peu de vigueur saurait maintenir au devoir commun et aux bienfaits du travail. Voilà ce qu'on gagne à faire gouverner des peuples par des jeunes gens qui ont pâli sur les livres et qui, pour se ménager l'avenir, désirent souvent plaire à tout le monde.

Joachim Pecci, qui n'eut jamais cette faiblesse, sut, dès le début, élever plus haut son âme. D'abord, il s'informa prudemment des lieux où se réfugiaient les criminels et des passages par où opéraient les contrebandiers. Ensuite il conçut le dessein d'observer patiemment leurs prouesses, pour saisir à point l'occasion de les prendre dans ses filets. Quand il eut tout constaté et réglé, autant que cela se pouvait humainement, il exécuta ses plans avec un ensemble et une vigueur qui déconcertèrent tous les calculs. Un certain Colletta avait pour retraite la ville de Mascambroni ; avec une bande de quatorze brigands, il terrorisait la contrée et la désolait par ses excursions. Pecci lança ses gendarmes à leurs trousses et les prit tous d'un coup. Le même procédé fut suivi envers les autres bandits et envers les contrebandiers.

Le délégat ne manquait pas de soumettre à un scrupuleux examen les informations qui pouvaient lui venir. Quand il avait fait le partage des responsabilités, il était indulgent pour les faibles, implacable contre les criminels. Les coupables de meilleure éducation et de plus haut rang furent avertis que le gouvernement ouvrait les yeux sur leurs manœuvres. Bientôt des escouades de douaniers furent disposées partout et empêchèrent de renaître les excès qui venaient d'être réprimés ou punis. Les fraudes, les agitations et les criminels exploits devinrent petit à petit plus rares dans la province. Le bruit s'en répandit dans l'Etat pontifical ; et cette enclave, autrefois le refuge des malfaiteurs, fut le pays que les malfaiteurs se virent contraints le plus à éviter.

Après avoir procuré, à Bénévent, le bien de la paix, le respect des personnes et des fortunes, le Délégat prit à cœur deux choses : l'ouverture de routes et le meilleur aménagement des impôts. En Italie, les voies de communication étaient rares et difficiles ; il y avait peu de commerce et presque pas de relations. Sous l'impulsion de Mgr Pecci, de nouvelles voies s'ouvrirent pour mettre la capitale de la province en rapports avec Campo-Bano, Molire, Lera de Lavoro et Avellino. Des marchés s'établirent ; l'agriculture et l'industrie s'y portèrent ; entre Naples et l'Etat pontifical se prit à circuler cette création de débouchés ; c'est un meilleur monde qui commence. Quant aux impôts, l'Italie avait été à peu près épuisée par la guerre. Les taxes étaient mal établies ; les vexations étaient trop faciles pour être rares. Il n'y avait pas d'égalité devant l'impôt. Le Délégat obtint l'autorisation nécessaire pour réviser tout le système de taxement d'impôts. Là où régnait l'arbitraire, il mit des règlements ; là où l'imprévoyance et, ce qui est pire, l'injustice, s'était fait sentir, il rétablit l'ordre. Par le concert de ces mesures réparatrices et des sévérités nécessaires contre les brigands, le bien-être général, plus sensible dans les villes, sut grandir aussi dans les campagnes. Par le fait d'un seul homme, jeune encore et

jusque-là tout spéculatif, la province de Bénévent se trouva transfigurée. C'est un mérite qu'il faut peser au poids du sanctuaire, sans l'atténuer, sans le grossir. L'Etat romain, sous les Papes, était une terre de liberté ; fondée sur les municipes, sur les seigneuries et les églises, il ne prêtait que trop au *far niente* des paresseux. Quand il tombait sur un homme de mérite, clairvoyant, laborieux, osé, aussitôt vous pouviez admirer une soudaine transformation. D'autant plus que les multitudes, inertes mais croyantes, n'opposaient ni limites aux bons vouloirs, ni obstacle aux énergiques résolutions.

Trois ans après, en 1841, Grégoire XVI, émerveillé des exploits du Délégat à Bénévent, l'envoya d'abord à Spoleto, puis à Pérouse, capitale de l'Ombrie. Pérouse n'était pas, comme Bénévent, un pays livré à l'anarchie morale et commerciale ; c'était un des centres des complots révolutionnaires. Depuis l'insurrection de 1832, les sociétés secrètes y entretenaient une agitation funeste à tous les services. Il fallait, là, un homme de tête, un homme qui sût comprendre les mesures nécessaires ou possibles, gouverner avec vigueur, et, en s'abstenant de tracasseries inutiles et de mesures imprudentes, gagner les populations. Les qualités et les vertus de Mgr Pecci permettaient de fonder sur lui de grandes espérances ; mais la tâche était peut-être au-dessus des forces d'un seul homme. L'œuvre de travail et de dévouement, accomplie par les pieuses générations d'autrefois, avaient été détruites par la révolution. Les germes de scepticisme et du jacobinisme, disséminés par les jansénistes du XVIII[e] siècle, étaient couvés de nouveau par Mazzini et par les conjurés de l'unité italienne. La jeune Italie, la nouvelle Italie, ce n'était pas celle qui voulait s'affranchir du joug de l'étranger, garder la liberté des ancêtres et prendre place dans le concert des nations chrétiennes ; c'était une Italie radicale et démocratique, sans roi, sans pape, sans prêtres et sans religion. Grégoire XVI, qui avait l'œil sur ces complots, voulait les briser en se montrant : il résolut

de visiter Pérouse. Pérouse est une ville située sur une hauteur, on n'y aborde pas facilement. Des chemins à peu près impraticables conduisaient les voyageurs au pied de ses remparts. En vingt-cinq jours, Pecci fit faire une route à lacets qu'il appela Voie grégorienne, par laquelle le Pontife enchanté put parvenir à sa ville de Pérouse. Dans d'autres localités, il avait été reçu en moine ; dans d'autres, en cardinal ; à Ancône et à Pérouse il fut reçu en souverain. Aussi à son départ, ne put-il s'empêcher de dire au Délégat qu'il aurait bientôt de ses nouvelles.

Entre temps, Mgr Pecci fondait une caisse d'épargne, reformait le collège Rosi, à Spello, et reprenait partout, en sous-œuvre, en l'améliorant à l'occasion, le travail de Bénévent. Brin apprécie ainsi les résultats de son action : « Pecci, dit-il, » ôta tout prétexte à la rébellion et aux menées séditieuses » en accordant satisfaction aux justes demandes des popula- » tions, sans paraître jamais céder à la poudre des démago- » gues et des agitateurs. Il régla l'administration de la justice » et mit fin aux interminables délais des magistrats, en » réunissant dans un même édifice toutes les cours de la » capitale. Cette mesure lui permettait de suivre plus faci- » lement la marche des affaires contentieuses. Le zèle qu'il » apporta dans toutes ses réformes, était à la fois si ferme et » si plein de tact, que tout lui réussit et qu'un jour vint où » les prisons de Pérouse ne renfermaient plus un seul cri- » minel (1). »

« La vie des justes, dit l'Ecriture, est comme un resplendissement de lumière. » A sa naissance il n'est guère qu'un homme en germe ; il doit se développer suivant l'ordre d'un progrès constant ; il doit d'abord se mettre à fleur, puis à fruit. L'historien qui écrit la vie d'un homme doit s'appliquer à la comprendre ; pour en avoir l'intelligence il doit chercher à découvrir dans les circonstances, dans les écoles, dans les fonctions, l'apport dont doivent profiter, pour leur dévelop-

(1) Brin : *Vie de Léon XIII*, page 97.

pement, les facultés d'un homme. Joachim Pecci, par exemple, a passé par les écoles de Viterbe et de Rome, sous la très habile direction des Jésuites, a continué ses études jusqu'à l'âge de vingt-sept ans ; il a pris les trois doctorats en théologie, en droit canon et en droit civil ; il n'a certainement pas atteint toutes les extrémités de l'intelligence humaine ; mais il a conduit la culture de ses facultés intellectuelles et morales, jusqu'au point où on peut atteindre à cet âge. Jusqu'ici il n'a guère qu'appris à apprendre ; mais il a posé, pour l'édifice de ses connaissances, de solides bases. Maintenant, sans transition, sans stage ni exercice préparatoire, il vient d'être appelé et appliqué, pendant cinq ans, au gouvernement civil de deux provinces de l'Etat pontifical. Ces deux provinces ont beaucoup de traits communs ; elles sont, pour l'ordre administratif et économique, à peu près au même point ; mais l'une a plutôt besoin d'une vigilante et ferme police ; l'autre d'un gouvernement qui, sans se départir de la fermeté et de l'intelligence, doit prendre d'un peu plus haut les hommes et les choses. Le gouverneur est un jeune prêtre qui remplit des fonctions laïques, il gouverne dans l'ordre civil. Mais d'abord, il gouverne et s'initie au sens divin des choses, puisqu'il gouverne en prêtre. Ensuite, il est astreint à des fonctions moins élevées que celles du sacerdoce, mais il les relève par son application et par ses vertus. Ces cinq ans de Délégat, c'est le premier noviciat de son existence. L'examen un peu trop rapide que nous avons dû en faire, nous montre suffisamment un homme qui n'a rien au-dessous et même au-dessus de ses facultés. A ne pas prendre le mot dans son sens banal, c'est, ce qu'on appelle, un homme d'avenir, un homme dont la vie comporte et promet un progrès continu, si la fortune et les circonstances n'y mettent pas d'opposition.

8° — *Nonciature à Bruxelles.* — En 1843, Joachim Pecci est nommé nonce à Bruxelles. Préconisé archevêque titulaire de Damiette le 27 janvier, il recevait le 19 février, dans

l'église de Saint-Laurent, *in Panisperna*, des mains du cardinal Lambruschini la consécration épiscopale. Le 19 mars suivant, il se rendait par mer, de Civitta Vecchia à Marseille, traversait rapidement la France et arrivait à Bruxelles où son prédécesseur et ancien maître, Fornari, l'attendait pour lui donner, au vol, les plus précieuses informations. Fornari était un type de nonce, fondé en doctrines, prudent, jeune, hardi, ne sachant pas reculer : il devait, à Paris, contribuer puissamment à la déroute du gallicanisme ; pendant quelques instants, puis par lettres, il fut, pour son ancien élève, un guide au-dessus de toute exception. Le nouveau nonce n'avait que trente-deux ans : mais il avait, pour se bien conduire, une vertu précieuse : il était intelligemment humble, et devait même, plus tard, écrire un excellent traité sur cette vertu. Sa nomination, du reste, avait été, à Rome, très réfléchie et spécialement voulue. « C'est un ange, disait le cardinal Lam- » bruschini ; il est mon fils de prédilection ; les évêques auront » à se louer de lui. » — « C'est un homme de tact, de » conscience, et d'une si grande droiture d'intention, disait » Fornari, qu'il ne négligera aucun moyen de bien accomplir » tous ses devoirs et de se rendre utile à la bonne cause. » — « C'est, ajoutait le chargé d'affaires de Belgique à Rome, » un homme d'un caractère excellent, d'un esprit calme et » posé, d'une piété exemplaire. Avec ses aptitudes et son » grand désir de bien faire, je ne doute pas que Mgr Pecci » ne satisfasse à toutes les exigences de sa position. » — « Vous trouverez en lui, écrivait Grégoire XVI au cardinal » Sterckx, un homme remarquable par sa piété, par son inté- » grité, sa prudence et les qualités de son esprit ; aussi nous » ne doutons pas qu'il ne se concilie votre particulière bien- » veillance. »

Le nouveau nonce ne savait pas le français. Immédiatement, il se mit à l'étude de cette langue, dont la connaissance lui était indispensable, avec toute l'énergie de sa volonté. Le long du chemin, il ne fit pas autre chose ; retenu quinze jours

à Nîmes par une indisposition, il se fit donner des leçons de français. En arrivant à Bruxelles, il possédait suffisamment notre langue pour se faire comprendre. A cet âge, au surplus, avec une bonne méthode, en procédant par principes, avec une bonne pratique, on peut apprendre une langue avec une rapidité vertigineuse. Les règles de la grammaire ne sont pas si nombreuses ; la culture des racines multiplie sans effort la connaissance des mots ; un dictionnaire sous la main, ce n'est pas un travail d'hercule. La nécessité, la pratique quotidienne, l'emploi du temps et le mouvement de la vie font le reste. Nous avons connu des gens qui apprenaient une langue en six semaines ; le cardinal Mezzofanti n'en demandait pas tant. Mais, chez lui, il y avait une très particulière aptitude ; sans posséder un si grand don, les moyens ne manquent pas pour y suppléer.

La nonciature de Bruxelles soulevait plus de difficultés et opposait plus d'obstacles que l'étude de la langue française. La Belgique, unie à la Hollande par le traité de Vienne, s'en était séparée en 1830 et formait un petit Etat constitutionnel, suivant la mode du temps. A défaut du duc de Nemours, qu'avait refusé Louis-Philippe, on avait fait venir d'Allemagne, pour le créer roi, un prince protestant, nommé Léopold, et on l'avait marié avec une fille du roi des Français. Au-dessous du roi, il y avait deux Chambres parlementaires, un Sénat et une Chambre de représentants, élus par des électeurs censitaires. La société belge avait pris les bases de sa Constitution dans la Déclaration de 1789, sur les droits de l'homme et du citoyen. La propriété, la famille, l'ordre public étaient les principes de l'ordre civil, les éléments de la nation. Les libertés modernes, liberté de pensée, de conscience, de presse et de culte, étaient admises comme gages nécessaires de l'ordre. Le peuple belge était resté bon chrétien ; le gouvernement belge était sage. Dans ces conditions, et moyennant certaines illusions, le grand nombre se promettait des jours de paix et de prospérité. On n'avait

pas d'ambition : loin d'agiter les brandons de la discorde, l'humble Belgique se flattait plutôt d'être, dans la machine européenne, un coussin, un trait-d'union qui épargnerait les frottements fiévreux ; en cas d'échauffement dans les rouages ou dans les chaudières, elle pourrait être un émunctoire ou une soupape de sûreté. Ce rêve de bonheur existe de tout temps, ailleurs même que dans les romans ; il n'a pu encore se réaliser ; il le devait moins que jamais par les principes de la Révolution.

La Révolution nie Dieu et affirme l'Homme. D'après la pratique chrétienne, Dieu est le principe, la règle et la base de la vie sociale et morale ; Dieu connu, aimé, servi, répand sur les hommes une lumière et établit entre eux un lien ; la religion oriente la conduite des particuliers, met l'ordre dans la famille et ordonne la vie des hommes dans le sens divin de leur destinée. Dieu ôté, il n'y a plus ni lumière supérieure, ni lien solide, mais seulement l'entente possible des intérêts, et le déchaînement, toujours formidable, des passions humaines. On parle de progrès, de liberté, de bien-être : il n'y a pas de progrès dans l'athéisme ; la liberté ne se fonde pas sur le papier, mais sur les mœurs ; le bien-être, possible ici-bas, ne s'obtient que par le renoncement évangélique ; autrement il est dévoré par le luxe et la luxure. En Belgique, comme partout, les aberrations révolutionnaires ne peuvent engendrer que la discorde et produire que des ruines. La promiscuité du vrai et du faux, du bien et du mal, se traduit par un inévitable antagonisme. Depuis le jour où le peuple belge, sous un gouvernement autonome, a pu exercer les droits que reconnaissent aux citoyens le régime constitutionnel, la Belgique est un véritable champ de bataille. Le libéralisme, qui croit être la révolution endiguée, pacifique et progressive, est irrémédiablement hostile à la religion catholique, fidèlement reçue par l'immense majorité de la nation. Pour atteindre son but, il se montre antichrétien et révolutionnaire : il agite les assemblées, corrompt la nation

et espère, par la corruption impie, assurer les funérailles du culte public.

Le gage du succès, pour les libéraux, c'est de marcher en tapinois, de se dire partisans des écoles et de mettre la main sur l'enseignement officiel. L'école est le berceau intellectuel de la nation. La famille ne transmet pas, aux enfants, seulement le sang des aïeux, elle communique encore quelques traits de leur âme et communique à chacun la caractéristique de sa personnalité. La race a ainsi quelques caractères propres ; il ne faut pas grand effort pour retrouver, dans les individus, ces signes particuliers de la race. L'école qui prend l'enfant à un âge tendre, et, par les degrés divers de l'enseignement, le conduit à l'âge adulte et lui confère l'aptitude nécessaire aux fonctions sociales, les moule tous plus ou moins à son effigie. Pendant des siècles et des siècles, l'école catholique avait formé des recrues pour la société chrétienne ; maintenant le libéralisme veut s'emparer de l'éducation de la jeunesse, pour les assortir aux petitesses et aux passions d'une société sans Dieu. On veut diminuer les âmes au profit du matérialisme social. La secte ou le parti libéral, comme on voudra, s'insinue d'ailleurs avec une certaine adresse cauteleuse, il proportionne ses exigences prudemment à l'état des mœurs et à la situation des esprits. Sur ce sujet, la Belgique leur offrait un champ d'expérience particulièrement susceptible et ombrageux. C'est sur la question de l'enseignement que s'était engagée la querelle avec le roi Guillaume ; et c'est pour garder sa liberté d'enseignement, le droit des pères de famille et le respect de l'Eglise que la Belgique s'était séparée de la Hollande. Vouloir ramener de loin ce qu'elle avait repoussé, c'était un défi, une provocation. Les meneurs mirent en avant des projets d'écoles libres calqués sur les institutions de l'Angleterre ; ils captèrent ainsi la confiance d'hommes honorables, fiers de la liberté qu'ils venaient de conquérir. Les libéraux, d'ailleurs, n'avaient-ils pas combattu à côté des de Theux, des Mérode, des Nothomb,

contre les lois oppressives de la maison d'Orange ? Le lendemain de la victoire nationale, pouvait-on bien se défier des vainqueurs qui avaient, la veille, combattu pour la même cause ?

La question, à cette époque, n'en était pas à ce degré de radicalisme et de passion où elle est parvenue depuis. Relativement on était encore modéré, honnête, point du tout fanatique. En France, la liberté d'enseignement préoccupait justement les esprits ; les projets de lois des Guizot, des Villemain, des Salvandy, qui songeaient plus à restreindre la liberté qu'à l'étendre, provoquaient les alarmes et les critiques de l'épiscopat. En Belgique, de prime abord, ils avaient poussé plus avant et plus à fond. De leurs deniers, ils avaient fondé une Université libre à Bruxelles, *libre* c'est-à-dire rationaliste et antichrétienne : c'est une manière habile d'engager la lutte. Il est toujours honorable de favoriser l'enseignement, et, lorsqu'on le fait à ses frais, cet esprit de sacrifice prouve, au moins, qu'on a foi dans ses doctrines. A leurs yeux, c'est par ce biais flatteur qu'ils espéraient engager la lutte avec avantage. L'ennemi du catholicisme, dans sa sagacité infernale, voulait répandre le poison du doute et de l'incroyance, d'abord dans les classes élevées, puis dans les classes moyennes, enfin dans les masses populaires. Leur calcul n'était pas faux ; par l'Université, ils pensaient, comme l'avait pensé précédemment Joseph II, qu'une Université pouvait suffire pour couler la barque du prince des Apôtres.

Mais ils avaient trop compté sur eux-mêmes et pas assez présumé de leurs adversaires. Les catholiques belges, évêques en tête, voyant s'élever contre eux la forteresse de l'Université bruxelloise, prirent le parti de fonder, à Louvain, une Université catholique. Les évêques, par une pastorale collective, qu'ils revêtirent tous de leur signature, s'adressèrent solennellement au peuple de la catholique Belgique, lui représentèrent l'intérêt pratique de la haute science et les périls de la

foi. Le peuple avec cet esprit du cœur qu'il possède si éminemment lorsqu'il a la foi, répondit magnifiquement à cet appel patriotique et pieux ; il donna des millions aux évêques. Les architectes et les ouvriers bâtirent cette Université qui, depuis, rivalisera avec les antiques Universités de Bologne, de Paris, d'Oxford. Le P. Theiner, dans son « Histoire des Institutions d'instruction ecclésiastique », en a raconté les débuts avec pièces à l'appui. Le monde savant a entendu avec respect prononcer les noms de Xavier de Ram, de Laforêt, d'Arnold Tits, de Charles Périn, le créateur de l'économie politique chrétienne. D'autres noms ont éveillé des sentiments moins purs ; je cite Ubaghs et Moulaert. Les Universités sont de puissants instruments de restauration intellectuelle, morale et sociale, lorsqu'elles se tiennent fermes sur le roc de l'orthodoxie, avec la multitude des Pères de l'Eglise, sans incliner ni à droite, ni à gauche. Ce qui fait leur mérite est l'occasion d'un péril. Les professeurs sont hommes, ils vivent dans le monde ; s'ils ne sont pas profondément vertueux, ils peuvent chercher à plaire ; et même quand ils le sont, même quand ils possèdent de grands talents et une haute science, ils peuvent être sensibles à la réputation d'esprits supérieurs, appelés à illuminer leur siècle et à le conduire. C'est sur cette pente qu'ont glissé tous les hérétiques depuis Manès et Arius ; c'est contre ce rocher, fait de brouillards et de glaçons, qu'ils viennent tous se briser. Chaque siècle a, d'ailleurs, son erreur de prédilection : hier, c'était le jansénisme, le gallicanisme et le philosophisme ; ce matin, c'était la révolution radicale ; ce soir, c'est le libéralisme gradué diversement, mais toujours impie, poussant les sociétés modernes jusqu'aux impiétés et aux désordres sociaux du paganisme. Nuages fumeux, tempêtes funestes, qui allument des incendies et déchaînent des cyclones analogues aux invasions des barbares.

En 1843, à l'arrivée du nouveau nonce, la liberté d'enseignement, qui s'agitait beaucoup en France, ne passionnait pas

moins la Belgique. Tout le monde avait compris que l'Université libre était le fruit d'une pensée hostile à la foi catholique du pays ; à ce titre, elle était dénoncée par les Evêques, par le clergé et par les organes les plus éloquents de la presse. En contrefil, l'Université catholique de Louvain se dressait sur le sommet de la haute science ; Louvain tenait tête à Bruxelles. Sur les principes de droit, il n'y avait point de doute ; sur le devoir, un nonce clairvoyant ne pouvait éprouver ombre d'hésitation. Au départ, le cardinal Lambruschini lui avait d'ailleurs donné des instructions, avec ce sens élevé des choses, qui est le propre de la diplomatie pontificale. « La religion catholique, l'exercice de l'autorité » épiscopale, jouissent, en Belgique, par la divine miséri- » corde, d'une liberté dont on manque trop en divers royau- » mes. C'est le strict devoir du nonce apostolique de protéger » cette liberté. Pour atteindre ce but, il ne faut pas que le » nonce se montre animé d'un zèle indiscret, et beaucoup » moins encore d'un esprit quelconque de parti. » Telle était la règle prescrite par le cardinal secrétaire d'Etat ; par sa piété, ses talents et sa tournure d'esprit, le nonce n'était pas enclin à s'en départir. Fin diplomate, comme il l'était dès lors, il se fit bien venir à la Cour du roi Léopold ; il entra en relations avec les évêques, comme c'était son devoir ; il prit part aux solennités religieuses et aux fêtes populaires. T'Serclaes en fait un récit assez long, qui ne saurait trouver place ici. Enfin, il fallait en venir aux affaires politico-religieuses, qui, du reste, s'imposaient d'elles-mêmes avec importance.

C'est sur la question de la liberté de l'enseignement que s'était fait, en Belgique, un changement d'Etat en 1830, et déjà sous Joseph II, au XVIII[e] siècle. La séparation de la Hollande avait excité un enthousiasme peu propice au calme des esprits et au discernement des doctrines. De 1830 à 1840, les ministères du roi constitutionnel avaient été généralement mi-partie catholiques, mi-partie libéraux. En 1840, un ministère exclusivement libéral avait été renversé ; en 1841,

on en était au ministère Nothomb, mi-partie libéral, mi-partie catholique, comme ci-devant, avec le parfait agrément du roi.

Nothomb était libéral comme Rogier, mais plus capable et unioniste, seul capable, peut-être, de maintenir la politique de concorde qui devait rompre l'audace du libéralisme et le parti-pris d'effacer la liberté d'enseignement proclamée par la Constitution. « Au moment où Mgr Pecci arriva en Bel- » gique, dit T'Serclaes, les deux partis venaient de conclure » une sorte de transaction en matière d'enseignement. Le parti » libéral, moins antireligieux alors qu'aujourd'hui, avait dû » consentir à faire régner légalement dans l'école primaire » une atmosphère religieuse. Le parti catholique, ennemi-né » de l'influence de l'Etat, en matière d'enseignement, avait, » à son tour, admis une ingérence plus grande du gouver- » nement, dans tout ce qui concernait l'organisation de l'en- » seignement. Cette sorte d'accord produisit des résultats » heureux pendant de longues années et assura tout au moins » une période de paix sur le terrain où la paix est le plus » nécessaire : l'éducation de la jeunesse. L'accord ne fut dé- » truit que par le fait du parti libéral qui, dès 1846, avait » inscrit l'enseignement laïque et neutre parmi ses plus » importantes revendications. »

Le nouveau nonce eut à s'occuper des diverses applications de cette loi et, en particulier, de la part faite au gouvernement dans le choix des membres du jury d'examen pour les grades. La loi de 1836 lui en attribuait le tiers ; le nouveau projet Nothomb voulait lui en donner la totalité, le droit de supprimer l'autorité des Chambres et de remettre au gouvernement la clef de l'enseignement supérieur. Le parti libéral soutenait Nothomb ; le parti catholique, qui avait la majorité, le combattait. De Paris, Fornari écrivait à Pecci de soutenir le gouvernement ; le nonce n'accepta pas ce conseil : il jugea, avec les évêques et la majorité du parti catholique, que moins on donnait de pouvoir au gouvernement dans la constitution des jurys d'examen, plus on sauvegardait les intérêts

de la religion. En principe, le nonce avait raison ; en fait, l'avenir lui a donné encore plus raison. Désormais, en Belgique, chaque Université choisit elle-même le jury d'examen pour la collation des grades universitaires.

Cette loi nous fournit l'occasion de rappeler ici la part que Mgr Pecci prit à la fondation, pour la Belgique, d'un collège ecclésiastique à Rome. Ce collège fut créé par les évêques de Belgique, sur la proposition de Mgr Aërts, recteur de l'Eglise nationale de Saint-Julien des Belges à Rome. La fondation fut décidée en 1844. Mgr Pecci parla avec chaleur de l'exemple donné par plusieurs nations et des avantages qui résultent, pour la pureté des doctrines et des pratiques, des collèges établis près de la Chaire des Apôtres. Cet institut s'ouvrit immédiatement. La lettre par laquelle les évêques en avaient sollicité l'autorisation, prêta matière à une juste remarque de la secrétairerie de l'Etat. Les évêques belges, tout en professant pour le Saint-Siège des sentiments d'attachement et de respect de la plus pure orthodoxie, pensaient pouvoir surveiller eux-mêmes et diriger le nouveau Collège, non seulement dans son administration temporelle, mais encore dans la discipline. De leur part, c'était une erreur. Un collège, fondé à Rome, par n'importe qui, relève de l'Ordinaire du lieu, dans l'espèce, du Cardinal-Vicaire. Le Cardinal-Vicaire peut, beaucoup mieux que les évêques absents, diriger et surveiller ce collège ; il donne, d'ailleurs, à l'établissement, un cardinal protecteur, comme représentant des évêques. De la sorte, les évêques exercent leur part de surveillance et le Saint-Siège garde sa primauté. Que si, dans ces conditions, il peut s'élever quelques questions litigieuses, avec la bonne volonté qu'on y met de part et d'autre, il n'y a pas matière à disputes, ni même à discussions.

Parmi les incidents qui attirèrent alors l'attention du nonce, il faut mentionner le schisme de Ronge. Ronge était un prêtre allemand, qui voulait, comme Luther, réformer

l'Eglise, et, pour montrer qu'il en avait les qualités et vertus, il avait épousé sa servante. A propos des fêtes de la Sainte Tunique à Trèves en 1844, il avait levé, avec Czerki, l'étendard de la révolte contre Mgr Arnoldi, évêque de Trèves, lui reprochant ces superstitions surannées que les Allemands, libéraux et têtus, reprochent toujours trop volontiers à la Sainte Eglise. La secte de Ronge cherchait à pénétrer en Belgique : suivant l'usage de tous les sectaires, elle profitait de son premier feu pour allumer, chez le voisin, un incendie que l'Allemagne refusait d'accepter. Grâce à l'action du nonce et des évêques, surtout des évêques de Liége et de Namur, les tentatives de l'apostat Ronge n'eurent aucun résultat. De son côté, le nonce de Bavière, Viale-Prela, ne déploya pas moins d'activité pour étouffer l'incendie à sa naissance. Ainsi avorta, en Belgique, le schisme de Ronge.

Le nonce Pecci rendit un service analogue en surveillant les menées de Mazzini. Mazzini, avocat de Gênes, apostat comme Ronge, avait, le premier, conçu le dessein de l'unité italienne ; il voulait la réaliser par la proclamation de la république sur les débris de tous les trônes ; dans sa probité, il n'avait pas pu supposer qu'un roi tenait aux canailles pour se poser un programme, même en se promettant de le tourner à son profit ; et dans cette pensée, il avait même donné un pistolet et vingt-cinq francs à un de ses séides pour assassiner le roi de Sardaigne. Le fait d'un simple individu qui poursuit le projet de changer la face de son pays et de révolutionner l'Europe n'est pas banal ; il faut seulement s'étonner qu'il soit possible et que la diplomatie soit assez obtuse pour couvrir de sa protection, criminellement imbécile, les agissements d'un si exécrable complot. Pour excuser ce tolérantisme, on allègue, en faveur de la Suisse, les exigences de la neutralité ; et, au bénéfice de l'Angleterre, les lois de l'hospitalité. Le neutralité qui consiste à donner abri à un conspirateur, n'est pas neutre ; c'est une anticipation dissimulée au complot et une rupture de paix faite avec hypocrisie,

peut-être pour cause d'imprévoyance. L'hospitalité qui consiste à soustraire des assassins au juste châtiment de leur crime, n'est qu'un acte d'égoïsme national, qui cultive, au profit d'Albion, les microbes de l'agitation révolutionnaire. Le fait qu'un scélérat comme Mazzini, ait pu mener son affaire, contre les trônes européens, sous la protection des neutres et des égoïstes, prouve tout simplement que les rois ne savent pas se défendre. Le jour où ils voudront se protéger efficacement, rompre avec les ennemis cachés et les obliger à passer les mers ou à être jetés au mur, ce jour-là ils auront fait quelque chose d'utile à la paix ; autrement, non. L'Angleterre est le dépôt d'armes de la révolution, ses premiers ministres sont tous, comme Palmerston, des lords brûlots. A la menace de Montalembert, qui, dans le discours sur le Sonderbund, avait prédit que les feux allumés sur le continent, passeraient la Manche et vengeraient l'Europe des crimes de la Grande-Bretagne, lord Palmerston se contenta de lever les basques de son habit et de présenter son derrière au feu dont le menaçait Montalembert. « Avec deux cents miliciens, dit lord » Premier, nous sommes sûrs de pouvoir impunément mettre » le feu à l'Europe ; il nous en restera toujours assez pour » héberger les incendiaires. » Mazzini, au surplus, était bien l'homme qu'il fallait à cette perfidie. On le croyait à Londres, il était à Bruxelles ; si la police le cherchait à Bruxelles il était à Lausanne ; si Lausanne n'était pas sûr, il savait se cacher partout, même en Italie. Le nonce Pecci, pour traverser les manœuvres de ce brigand, feignit de le croire à Londres et ne négligea pas de suivre ses traces en Belgique. Guizot, plus solennel, le dénonçait en même temps à toutes les ambassades des Etats européens, représentés à Paris. Lequel des deux était le plus habile, le nonce avec son double jeu, le ministre français avec ses solennités diplomatiques ? Ici, le nonce paraît avoir le pompon de l'habileté, qui, sans bruit, sans mouvement, sans défense, tient en suspens la manœuvre et en alerte le conspirateur.

Une sollicitude d'un autre genre attirait l'attention de la nonciature. S'il est un point de la discipline de l'Eglise qui réclame la sollicitude du Saint-Siège, c'est évidemment la stricte observance des Ordres religieux, dans les limites tracées par leurs règles et les conditions posées par la Chambre Apostolique. Par l'effet du malheur des temps, les Ordres monastiques avaient été fort endommagés et fortement ébranlés en Belgique. Cette situation difficile avait amené l'établissement d'une sorte de confédération des débris des Ordres religeux, placés sous la direction d'un Vicaire Apostolique, nommé Corsili. Ce prélat étant devenu vieux, les ruines des ordres religieux avaient repris vie et poussé quelques rameaux plus jeunes. Ici, l'expansion de la puissance monastique exigeait un plus sérieux contrôle ; de là, ce contrôle nécessaire ne pouvait plus venir avec l'intensité suffisante. Quand la Congrégation des Evêques et Réguliers avait écrit, à Fornari, que cinq abbayes des chanoines Prémontrés demandaient à l'avoir pour général, le Nonce, alléguant son insuffisance, avait répondu par un refus. La vraie raison, c'est que Fornari craignait d'avoir, avec les Evêques, des conflits de compétence. Son successeur, considérant que la prospérité des Ordres religieux ne pouvait s'obtenir que par un retour au droit canonique, passa outre et demanda au Saint-Siège plusieurs Abbayes, notamment Tongerloo. Ces visites ranimèrent le zèle des Religieux et produisirent d'heureux fruits. Ces résultats s'obtinrent le plus pacifiquement du monde, sans ombre de ces conflits de juridiction ou de personnes, que redoutait Fornari. Preuve que le nonce savait unir la prudence à l'énergie, et que cet homme de haute science était en même temps un homme très résolu de caractère. C'est ici, à vrai dire, le trait propre à tout homme de gouvernement. Il faut du conseil avant l'action, sans doute ; il faut pendant l'action, de la vigilance, de la mesure ; mais il y a toujours un moment où il faut que l'autorité décide et marche avec une fermeté

qui dissipe les doutes, écarte les anxiétés et précipite, souvent avec profit, les plus strictes résolutions.

En 1845, le nonce Pecci dut encore intervenir dans un petit différend survenu entre les Jésuites et l'Université de Louvain. De part et d'autre, il y avait un égal dévouement aux intérêts de l'Eglise, mais la loi de 1844, sur les jurys d'examens, avaient amené les Jésuites à établir, dans leur collège de Namur, un cours de philosophie conforme aux programmes d'examen et préparatoire à l'obtention des grades. Précédemment, cette préparation philosophique se faisait à Louvain, qui naturellement devait en avoir la charge et les bénéfices. L'établissement d'un cours analogue chez les Jésuites diminuait le fardeau de l'Université, mais diminuait en même temps ses profits. C'était, pour Louvain, une perte sans compensation. Le préjudice se compliquait d'un certain effarouchement des familles, amenées à croire que Louvain était moins ferme sur les doctrines, et assez faible pour se complaire aux étroitesses du traditionalisme ou aux spéculations hasardeuses sinon aveuglantes, de l'illuminisme ontologique. Naturellement les Jésuites ne négligeaient rien pour enlever des élèves à l'Université ; sans contredit, sans qu'il y eût de leur part la moindre déloyauté, c'était, par le mérite seul, une redoutable concurrence. Tous les professeurs de Louvain et les Evêques, ses fondateurs, prirent, toujours très naturellement, parti pour l'Université. Comme il est d'usage en pareil cas, les esprits s'échauffèrent ; une division pouvait éclater. D'un commun accord, on recourut au Saint-Siège pour lui demander des juges ; le Saint-Siège chargea son nonce d'opérer sur place. C'était une de ces situations comme les aimait le futur pape. Des affaires embrouillées, des intérêts en conflit, des hommes qui se passionnent, c'était pour lui une belle occasion pour suivre ses goûts et diplomatiquer, parfois à perte de vue. Son esprit ferme et délié se complaisait à ces rencontres ; mais, dès lors, comme plus tard, s'il excellait à bien mener une discussion, il n'avait pas le courage nécessaire et la bravoure

indispensable, pour prendre un arrêt de fond et définitif. Dans la circonstance, il se contenta d'une cote mal taillée : Namur garderait un cours préparatoire, mais ne deviendrait pas faculté canonique. Cela suffit pour apaiser les passions et concilier à demi les intérêts en litige. Les trois quarts du temps, les hommes n'en demandent pas plus ; ils se contentent d'une justice moyenne, pourvu que leurs passions respectives puissent s'attribuer une apparence de triomphe.

Nous devons noter ici un petit fait qui aura, dans l'avenir, un immense retentissement et un contrecoup énorme dans la politique. La révolte de Ronge avait amené les catholiques des provinces rhénanes, à former entre eux une confrérie de Saint-Charles-Borromée. Cette société se proposait de combattre, par la publication et la propagation des bons livres, la pernicieuse influence exercée, dans toutes les classes de la nation, par la mauvaise littérature. Le but était excellent, indispensable même en présence des ravages lents, secrets, mais terribles d'une presse malsaine ; l'initiative en elle même, le fait d'association volontaire en dehors du gouvernement et de l'administration ordinaire, attire encore davantage l'attention. Sur ce principe d'association, l'Allemagne s'est couverte d'un réseau d'associations religieuses et sociales, civiles, politiques et économiques, qui s'attachent à tous les services officiels et les complètent heureusement, par le concours que la liberté offre à l'autorité. Par le fait, s'il y a en tout pays, un gouvernement public, des ministères, un organisme social, il se produit, dans ce même pays, des associations volontaires qui coopèrent à tous les actes du gouvernement, pour y aider, les préparer ou les couronner. En sorte que dans un même pays, il y a comme deux gouvernements, l'un l'Etat ; l'autre, de libres citoyens dont le concours facilite l'œuvre de bien commun. Le roi des Belges, qui était un homme aussi perspicace que prudent, prévit que ce grain de séneve pourrait devenir un grand arbre ; et noblement, avec la loyauté d'un esprit large et généreux, il souhaita de

voir ces institutions provigner en Belgique. La Belgique est aujourd'hui, après l'Allemagne, le pays le plus riche en institutions de ce genre, en associations civiques de toutes espèces. Ces associations ne font guère que commencer en France : elles existaient déjà en assez grand nombre, mais dans l'ordre dispersé et sans aucun lien de solidarité nationale. Nous voulons espérer qu'elles se constitueront aussi en France, d'après les mêmes principes de spontanéité et pour le même but de bien commun. Ce point est de la plus haute importance. Un peuple comme la France, par exemple, qui possède une centralisation admirable et une bureaucratie qui a l'œil et la main partout, est un peuple qui n'a rien à faire, en dehors de son devoir individuel et privé ; l'administration est très forte ; mais le peuple est très faible parce qu'il est inerte, faute d'organisation. Que le gouvernement vienne à choir faiblement ou à tomber sous le coup d'une révolution, le peuple n'est plus qu'une multitude incohérente sans vie, un tas de moutons effarés, faute d'un berger et de ses chiens. Si vous supposez, au contraire, un peuple organisé comme le sont actuellement l'Allemagne et la Belgique c'est un peuple qui possède un double gouvernement, le gouvernement officiel de l'Etat et le gouvernement des associations volontaires. Que le gouvernement disparaisse, ou qu'il décentralise, les affaires ne marcheront pas moins. A la place des administrations qui s'en vont, vous verrez de libres citoyens, expérimentés de longue date, qui prendront en mains les affaires publiques et les sauront gérer avec autant d'intelligence que de dévouement. Que si vous vous rappelez maintenant que, suivant les prévisions clairvoyantes du Comte de Maistre, la race audacieuse de Japhet demande à être gouvernée le moins possible, vous en conclurez que l'évolution sociale inaugurée en Allemagne et en Belgique, par les catholiques, pendant la nonciature Pecci, c'est le programme de l'avenir, la bienfaisante consigne de la Providence, l'aurore d'un monde nouveau qui va se reconstituer à la lumière

de l'Evangile et sous l'égide de l'Eglise, sans s'attarder à des réactions stériles, ni se risquer à de chimériques aventures.

Grégoire XVI mit fin à cette nonciature de Belgique en appelant l'Archevêque de Damiette à Pérouse. Cette translation était l'équivalent de la nomination à une nonciature de première classe ; elle était due aux instances d'une population respectable qui, ayant vu Pecci délégat, voulut l'avoir pour évêque. Le Pape ne voulut pas se refuser à ces instances, tout en s'assurant que la chose ne saurait nuire à la carrière du prélat. La Belgique ne pouvait le voir partir sans regrets. Mgr Pecci avait bien compris le caractère de la nation belge, il avait su à ce point s'accommoder à ses mœurs qu'il s'était acquis une véritable sympathie. D'autre part, il savait hautement apprécier les qualités qui distinguent les Belges : l'hospitalité, le bon sens, l'esprit religieux, l'attachement au Saint-Siège. Entre le nonce et la nation belge, il s'était donc établi un courant d'affection réciproque. A son départ, clergé, noblesse, peuple, rivalisèrent de manifestations sympathiques et de sincères regrets. Le roi lui conféra le grand cordon de son Ordre et écrivit en même temps une lettre au pape Grégoire XVI : « Je dois, disait-il, » recommander à la bienveillante protection de Votre Sainteté, » l'archevêque Pecci : il l'a méritée à tous les points de vue, » car j'ai rarement vu un dévouement plus sincère à ses » devoirs, des intentions plus pures et des agissements plus » droits ; son séjour en ce pays lui aura été très utile, en lui » permettant de rendre de bons services à Votre Sainteté. » Je la supplie de lui demander un compte exact des impres- » sions qu'il emporte sur les affaires de l'Eglise en Belgique. » Il juge toutes ces choses très sainement et Votre Sainteté » peut lui accorder toute confiance. » Lettre judicieuse, qui répond d'avance aux insinuations futures du chef des libéraux, Frère-Orban, contre la nonciature de Mgr Pecci.

Les progressistes reprochent volontiers à l'Eglise un esprit routinier, peu favorable aux accommodements de l'esprit et à

l'avancement des personnes : le fait actuel répond à ces imputations légères, mais calomnieuses. Voilà un prêtre de trente-six ans, sorti de l'école à vingt-cinq ans, nommé délégat en deux provinces, pendant cinq ans, quatre ans nonce à l'étranger, le voilà archevêque-évêque. Il est difficile d'avoir un avancement plus rapide, mais plus justifié ; il n'y a pas ici trace de favoritisme, mais suite d'actes de l'autorité souveraine. Nous avons en France un proverbe populaire : « Quand on prend du galon, on n'en saurait trop prendre. » L'honneur est honneur partout, même dans l'Eglise ; il est bien possible que Joachim n'ait rien négligé pour son avancement. Mais au fait, il a sa vocation d'en-haut et une impulsion ou un attrait correspondant. De bonne heure, il s'est pris très au sérieux, il s'est regardé et s'est fait regarder comme un rejeton des aristocrates de Sienne, transplantés pauvres à Carpineto ; il parlait avec un très sérieux aplomb du comte son père et de la comtesse sa mère ; il n'a jamais rien dit du marchand, qui viendra, après la mort du Pape, réclamer au Vatican, comme cousin, sa part de succession. Appelé à de grandes fonctions qui lui laissaient une grande liberté d'initiative et lui imposaient une égale part de responsabilité, il a toujours mené sa barque avec sagesse, sans heurter contre un écueil. Ce qu'il a fait ne peut pas s'appeler de grandes choses ; mais il l'a bien fait. Il n'y a, jusqu'ici, pas de fautes dans sa carrière. Pourtant nous croyons pouvoir y remarquer un point d'ombre. Enfant de l'Italie, né et grandi au milieu d'un peuple chrétien et pieux, pieux lui-même et catholique plein d'une foi éclairée, il a vu d'abord des populations très peu laborieuses, très pauvres, et que leur foi, tant s'en faut, ne préservait pas toujours assez d'accrocs à la vertu. Du moins, il avait pu constater que, dans ces parages, l'autorité publique, bien que très paternelle, n'était pas moins ombrageuse et soucieuse de maintenir, par des ordonnances de police, l'ordre extérieur. En Belgique, le spectacle qui s'offre à sa vue n'est pas si différent, mais il

repose sur des principes diamétralement contraires. Le peuple est chrétien aussi, mais incomparablement plus laborieux et non moins correct que le peuple italien. Le gouvernement, quoique parlementaire, dirigé par un prince protestant, ne se dispense point de la sagesse de Nestor. Les principes de la Constitution sont les principes du libéralisme révolutionnaire : liberté de pensée, liberté de presse, liberté de culte, libre élection, libres assemblées, partant un conflit d'idées et de prétentions. Pourtant la Belgique, qui est tranquille, patriarcale, pieuse, bien que soumise à tous les courants qui poussent à la dissolution nationale, est exposée à tous les ravages de l'impuissance. Le roi nous a dit que le nonce jugeait toutes ces choses *très sainement*, c'est-à-dire comme les jugeait le prince protestant lui-même. Je me demande si Joachim Pecci n'a pas pris en Belgique cette teinte de libéralisme dont il est difficile de marquer la nature et de spécifier le dosage. Dans l'avenir, il y aura toujours, dans sa conduite, plus que dans son esprit, une disposition libérale, qui voudrait concilier avec les exigences de l'orthodoxie, les habitudes de confiance, que n'autorise pas la vertu morale de l'humanité.

9° — *Episcopat de Pérouse.* — Le nonce de Belgique, Joachim Pecci, fut nommé, en 1846, évêque de Pérouse, comme autrefois saint Ambroise avait été nommé évêque de Milan, par la voix du peuple. A la mort de leur évêque, les Pérugins, qui avaient eu Pecci pour Délégat et qui avaient su apprécier ses services, envoyèrent une ambassade à Grégoire XVI et le supplièrent de leur donner, pour pasteur, l'ancien Délégat. Grégoire XVI y consentit d'autant plus volontiers, qu'il savait Pérouse travaillée par les menées révolutionnaires ; il lui fallait, là, un homme de tête et de mains ; il l'avait à Bruxelles, il le mit à Pérouse. C'était un changement de carrière ; mais, le talent et le dévouement devaient donner à un prélat, jeune encore, des facilités de transformation nécessaire à un changement d'emploi. En quittant la

Belgique, au milieu d'un concert de louanges discrètes et de sincères regrets, l'évêque ne se rendit pas directement à son poste ; comme les écoliers, il voulut prendre par le plus grand chemin ; et, par une inspiration que l'avenir seul expliquera, il voulut visiter l'Angleterre et la France. Ce n'était pas une vaine curiosité qui le poussait, mais plutôt un instinct confus, un besoin d'agrandissement intellectuel, la pensée et l'espérance de se faire, dans son esprit, comme un empire tout rayonnant de lumières. On peut apprendre beaucoup dans les livres, mais pas toujours dans la juste mesure, et avec le juste sentiment des proportions. Le voyage ouvre aussi un livre, mais plus facile et plus pratique. Sans effort, avec un déplacement incessant et agréable, sans fatigue dans la jeunesse, en voyageant on voit, comme Ulysse, les mœurs de beaucoup de peuples et de nombreuses cités ; et, pour avoir beaucoup vu, on peut avoir beaucoup retenu. L'ex-nonce passa donc la Manche, le roi était l'oncle de la reine Victoria ; rien ne fut plus facile à l'ancien nonce de Bruxelles, que de présenter ses devoirs à la reine Victoria, épouse du prince Albert, future impératrice de l'Angleterre et des Indes, de l'Australie et du Canada. Dans cette vieille Bretagne, séparée du reste du monde, — ce qui ne l'a pas empêchée d'être trois ou quatre fois envahie par des races étrangères — trois grandes questions se posaient dans l'esprit du voyageur ; les grandes destinées de la race anglo-saxonne, la formidable iniquité dont l'Irlande est victime et le problème, plus formidable encore, que pose, à la politique et à l'économie sociale, l'irrégularité, mal justifiée, de la richesse des grands et de la pauvreté des prolétaires. La question du paupérisme et la question du rappel de l'union agitaient diversement les esprits. Les idées nouvelles de Pusey à Oxford, la récente conversion de Newman étaient à l'ordre du jour. De toutes ces graves questions, Pecci put s'entretenir avec Newman lui-même et avec Nicolas Wiseman, le futur cardinal, l'un des plus savants hommes de son temps. Rencontrer de pareils hommes, ce

n'est pas seulement une bonne fortune ; c'est une joie d'âme et un gage d'avenir.

De la Grande-Bretagne, au bout d'un mois, Mgr Pecci vint en France. La reine des Belges était une fille de Louis-Philippe : l'ancien nonce de Bruxelles put donc, très facilement, aborder le roi des Français. En compagnie du nonce Fornari, personnage important, par lui-même, Pecci vit donc Louis Philippe : dans son intérieur d'une simplicité charmante, il put admirer cette reine Marie-Amélie, qui se souvenait de Blanche de Castille et savait élever chrétiennement sa famille nombreuse. S'il admira autant Louis-Philippe, nous n'en savons rien ; mais il n'ignorait pas que Louis-Philippe, assis sur le trône des Bourbons, ne pouvait pas s'appuyer à égal titre sur le droit traditionnel et sur le droit démocratique. S'il n'était que Bourbon, il avait violé le droit héréditaire ; s'il n'était que l'élu des députés, les députés, le cas échéant, pouvaient en mettre un autre à sa place. Rien n'est pis qu'une situation illogique : elle oblige un homme à battre dans deux granges, à tabler sur des principes contradictoires, à soutenir deux thèses, ce qui mène tôt ou tard à se trouver assis entre deux selles. Les adversaires des deux côtés vous reprochent, à bon droit, l'antagonisme inhérent à votre situation : vous ne pouvez repousser l'un qu'en donnant raison à l'autre ; et, à force de jouer ce double jeu, vous vous trouvez déconsidéré de part et d'autre. Votre situation paraissant invulnérable se trouve troublée un beau matin, minée à l'intérieur par les complots ; elle tombe en poussière.

En dehors des Tuileries l'évêque ne put pas voir les splendeurs de la capitale, mais, comme homme politique et homme d'Eglise, il devait s'intéresser encore davantage à la société française et au parlement qui en était le grand ressort. Sous Louis-Philippe la société avait vu accroître son bien-être, mais elle n'avait pas vu s'accroître dans la même proportion ses vertus privées et publiques. Il y avait, dans le monde, une détente morale ou immorale qui produisait une inquiétude,

un esprit critique, un besoin de changement, symptômes indubitables de prochaines révolutions. Cette dissolution du pays avait pour organes les divers partis ; elle produisait dans les deux Chambres, à la Chambre des pairs et à la Chambre des députés, une agitation prodrome de la tempête. Italien, Pecci connaissait la puissance des sociétés secrètes, organisées, actives dans la péninsule depuis 1820 ; délégat et nonce, il avait vu les deux régimes, l'ancien et le nouveau ; l'ancien avec ses traditions, le nouveau avec ses mirages ; par ses livres, il connaissait le monde entier, mais surtout l'Allemagne, grand laboratoire de pensée, chaudière où le libre-examen fait bouillir, pour les distiller, tous les produits de la pensée humaine. Par conséquent, il avait pu constater, dans le monde, un ébranlement universel et pouvait s'attendre à des catastrophes prochaines. En Allemagne, étaient les rêveurs ; en France, les agitateurs ; en Italie, les sicaires. Sous prétexte de progrès et de lumières, l'idée du changement dominait tout et cherchait déjà des appuis intéressés. L'esprit public pivotait autour de l'idée de république ; mais la république n'était que le prête-nom des sociétés secrètes, et, au fond, le synonyme de l'anarchie. La vague de fond qui poussait tout, c'était une passion excessive du bien-être, qui provoquait la dissolution des vieux cadres et en appelait à la liquidation du vieux monde. Le prélat qui parcourait les vieilles provinces de ce vieux monde, pouvait dire, en frappant du pied la terre : non pas, elle tourne, mais elle s'ébranle et va s'entr'ouvrir.

Nous ne dirons rien des plaisirs extérieurs du voyage, il faut pourtant en tenir compte. Nous aussi, nous avons visité l'Allemagne, l'Espagne, l'Angleterre et la France : nous savons par expérience qu'on peut, avec ses yeux, photographier le monde sur la membrane de son cerveau. En Belgique, le nonce a vu cette grande plaine verdoyante qui va, tantôt montant, tantôt descendant, d'Arras à Amsterdam. En Angleterre il a admiré ces riches et gigantesques fermes, ces innombrables

usines métallurgiques, ces élégants cottages, ces villes noires embrumées de spleen, sa race fière et forte. En France, pays de la gaieté, où l'on aime tant à parler et à se battre, il a vu ce Nord si riche et si beau dans ses crépuscules d'automne ; le Midi si étincelant sous cette blanche lumière qui émeut les cœurs ; il a vu luire presque autant la capitale du monde que la capitale de la France. On ne peut pas, en trois mois de temps, errer dans un si brillant panorama, sans que l'âme subisse de mystérieuses impressions, sans que le corps lui-même se pénètre d'une sorte de rêve inexplicable. L'Imitation de Jésus-Christ nous dit, par forme d'adage : « Qui voyage beaucoup se sanctifie peu. » Selon nous, cette maxime est sujette à une nécessaire distinction ; l'effet du voyage dépend de la personne du voyageur. Si le voyage, avait, par lui même un effet corrupteur, il faudrait plaindre les apôtres dont la vie est un voyage et doit être une perpétuelle ascension. En voyageant, on peut donc aussi se sanctifier, et, certainement, on ne peut se corrompre si l'on voyage, l'œil ouvert, l'esprit élevé et le cœur en haut. En tout cas, le voyage est une merveilleuse école. Le voyageur se dilate dans d'immenses espaces ; vous pourriez craindre que sa matière constituante ne vienne à se vaporiser. C'est tout le contraire, le voyageur a parcouru de grands espaces ; au retour, ces espaces vus ne restent plus que comme des cercles concentriques qui enveloppent sa personne et produisent une condensation de merveilleuse puissance. Au retour, un voyageur n'est plus ce qu'il était au départ ; il s'est dilaté et concentré : ces deux mouvements font un autre homme ; ils ont opéré une transfiguration, dont les gens casaniers ne peuvent aisément se rendre compte.

En franchissant la frontière, Joachim Pecci rentrait dans sa patrie. L'Italie, autrefois si riche en moissons, si féconde en héros, ne paraît plus avoir la même fécondité ni en hommes, ni en produits. « Le plus beau pays et le dernier des peuples, » dit Courier. C'est une double erreur : le pays italien est beau, les autres le sont aussi, mais diversement ; le peuple

italien a pu, par sa longue durée, s'affaiblir un peu, mais il reste actif, et peut redevenir fort.

Je ne crois pas au *Primato* de Gioberti, c'est un dithyrambe en l'air : je ne crois pas non plus à son antithèse ou à sa négation. *In medio veritas.*

Quand l'évêque de Pérouse revint à Rome, il trouva Grégoire XVI au lit de mort ; il assista aux funérailles du Pontife et à l'élection de son successeur. C'est un instructif contraste. Si grande que fût sa puissance de pronostication, il ne pouvait guère prévoir distinctement ce qui devait arriver. Les seize ans de Grégoire XVI avaient été le calme avant la tempête ; les trente-deux ans de Pie IX, ce fut la tempête elle-même, le cyclone révolutionnaire avec ses accalmies, ses recrudescences et ses précipitations jusqu'aux abîmes. Grégoire XVI est mort sur un trône ; Pie IX mourra dans une prison. Deux ans suffisent pour épuiser la coupe de la paix. En 1848, la chute de Louis-Philippe ébranle tous les trônes et jette Pie IX en exil. En 1850, le rétablissement de l'empire ramène l'ordre extérieur et prépare directement sa mise en échec. En 1859, le carbonaro devenu empereur, pour éviter les bombes plutôt que pour garder ses serments, s'en va en Italie, pour en expulser l'Autriche, mais, par maladresse ou autrement, pour détruire le pouvoir temporel des Pontifes romains, peut-être avec l'espoir de supprimer, ou au moins d'emprisonner le pouvoir spirituel du Chef de l'Eglise. Pendant ces trente-deux ans, Joachim Pecci, devenu cardinal, restera confiné dans son Evêché de Pérouse. Trente-deux ans, c'est plus que deux fois ce que Tacite appelle le grand espace d'une vie mortelle. Ce grand espace, c'est la vie cachée du futur pape ; c'est, dans l'exercice du pouvoir épiscopal, le noviciat du pouvoir pontifical. Nous avons à en suivre les œuvres et à en discerner l'avenir. Pour aller à la conquête de l'avenir, il faut s'embarquer sur le vaisseau de la tradition.

Joachim Pecci fut préconisé évêque de Pérouse le 19 janvier 1846 ; il ne prit possession de son siège que le 26 juillet

suivant. Comme préparation prochaine, il alla se prosterner à Assise, dans le sanctuaire de Sainte-Marie des-Anges et mit son épiscopat sous la protection de Marie : c'est ainsi qu'il faut, pour tout, commencer, si l'on veut faire quelque chose de grand ou au moins de durable. L'intronisation eut lieu, comme c'est coutume dans ces pays de foi, au milieu d'un grand concours de peuple, assistance des diverses classes de la population, acclamations des magistrats et des dignitaires, pompes, cérémonies, harangues, tout ce que comporte la plus innocente et la plus vive des allégresses. C'est un des traits des régions méridionales, une des caractéristiques de l'Italie. On sait s'y réjouir. Dans les pays du Nord, on cherche plutôt à se distraire et à s'amuser, avec des divertissements parfois excessifs, parfois dangereux, volontiers même un peu charlatanesques. Dans les pays du Midi, on se dilate l'âme, on s'épanche avec effusion, on se repose avec d'autant plus d'aise qu'on s'est moins fatigué. Un Italien, avec un verre de vin et des chansons, peut se payer des heures de parfait contentement : c'est beaucoup en ces temps, où, pour se contenter, la vie publique réclame de plus solides aliments. Mais, par exemple, si l'Italien se réjouit à peu de frais, il ne travaille pas beaucoup. L'Italien a plus que nous le sentiment de la majesté de l'homme et de la grandeur de ses destinées. Le travail qui incombait autrefois aux esclaves, est désormais, parmi nous, l'apanage de l'homme libre. L'Italien ne connaît pas cette transformation des mœurs, ou, s'il la connaît, ne s'y assujettit guère. Le travail des mains est défini par la théologie, *une œuvre servile* ; pour les gens de métier, pour l'Italien, c'est toujours l'asservissement des esclaves, et, s'il ne peut pas s'en dispenser tout à fait, il s'y assujettit le moins possible. La vie n'est pas donnée à l'homme pour gémir ou pour suer, elle est donnée à l'homme pour se réjouir. Il n'y a que trois choses bonnes, disait Sylvio Pellico, prier Dieu, chanter et se réjouir, les trois vont bien ensemble et n'admettent pas les empiétements utilitaires.

10. — *Les œuvres de l'Evêque.* — Haute est la dignité de l'évêque ; grande doit être son œuvre ; son travail doit donc être incessant. Autant que le permet l'humaine faiblesse, sa pensée, son sentiment, son action ne doit pas subir de relâchement. Un évêque doit avoir la sollicitude de toutes les Eglises, de tous les fidèles et de tous les prêtres du diocèse. C'est sa famille ; il en est le père et, comme un père, se dévoue au bien de ses enfants et de son Eglise. Toutefois, pour se rendre compte des œuvres d'un évêque, il faut les classer, les examiner séparément et les apprécier avec tant de justesse, qu'on en porte un irréprochable jugement. On peut en parler avec plus ou moins de détail ; mais qu'on parle sommairement ou par une intelligente analyse, il faut toujours que le travail ressorte avec une scrupuleuse équité.

Tous les temps sont périlleux pour les âmes : au-dedans sont les combats, au-dehors, les assauts. A cet égard, proportion gardée, notre siècle est peut-être plus dangereux que beaucoup d'autres. On ne s'est peut-être jamais tant battu pour la conduite des âmes. La presse est, pour la pensée, un véhicule plus puissant que la parole ; les sectes, religieuses et politiques, également impies, ont partout des émissaires, des agents intelligents et zélés, qui savent tromper aisément les innocentes populations, si elles sont mal défendues. En Italie, l'impiété a toujours su endoctriner et corrompre ; au temps où nous sommes, c'est une conspiration presque indéniable. Les noms si chers de patrie, de nationalité, d'unité, d'indépendance, sont autant de mots magiques pour dévoyer les indépendances et tourner contre l'Eglise les plus puissantes affections de l'âme humaine, les plus honorables entraînements du patriotisme et de la foi.

Pour conjurer tous les fléaux réunis, le premier, le plus puissant moyen d'action, c'est le séminaire. Le séminaire est l'établissement où se préparent les semences et les semeurs qui doivent évangéliser, c'est-à-dire nourrir intellectuellement, régler moralement, diriger sagement le peuple chrétien. En

Italie, les séminaires sont généralement moins vastes qu'en France. L'exiguïté des diocèses n'exige pas des locaux séparés ; on peut loger dans la même maison les élèves de grammaire, d'humanités, de philosophie et de théologie. A Pérouse, le séminaire est près de l'Evêché et de la cathédrale ; c'est pour l'action de l'évêque un grand avantage. Mgr Pecci, pour rendre cette action plus puissante, plus féconde, commença par annexer au Séminaire une partie de l'Evêché. De la sorte, il put, sans sortir de chez lui, exercer le contrôle et la surveillance indispensables à toute maison d'études ; il put, ce qui est plus indispensable encore, donner aux élèves et aux maîtres, une impulsion vigoureuse, les élever graduellement au labeur exact, à l'entrain précieux et les porter même jusqu'à l'enthousiasme. De plus, dans ces pays chauds où les saisons d'été sont si fatigantes, il assurait aux élèves de grandes salles, propices également au travail et aux leçons. Par-dessus tout l'évêque lui-même aimait le travail, parce qu'il est excellent. En faisant du bien aux autres il s'en faisait encore plus à lui-même. Par conviction, par goût, à ses moments de loisirs, il aimait à s'épancher en prose ou en vers, ou à se concentrer dans des études plus viriles ; mais concentré ou répandu, il amassait ces lumières et ces forces que sa bouche départira bientôt, par enseignement, à tout l'univers.

Ce que voulait par là former l'évêque, c'est le vrai prêtre, l'homme de son temps, parce qu'il est l'homme de tous les temps ; mais il n'entendait pas les mener à la perfection par la contrainte. Cet homme, au fond si rigide, l'était surtout pour lui-même, il exigeait la fidélité aux règles, mais avec bonté pour les enfants, indulgence pour tous. Le Séminaire n'avait rien d'une prison ou d'un établissement de correction. On est gai en Italie, on est gai dans la jeunesse ; on était gai au Séminaire. De temps en temps de petites fêtes interrompaient la monotonie des classes et réparaient les forces de l'âme en les dilatant au besoin par le rire. Il y avait aussi des fêtes de l'esprit, des académies de différentes formes, des soute-

nances de thèses, qui tendaient toutes à fortifier la vue de l'esprit et à lui donner des ailes. Il y avait des examens trimestriels et de plus, grand examen de fin d'année ; l'évêque y appelait les hommes d'élite de la cité, pour les mettre à même d'apprécier les efforts des maîtres et les succès des élèves. Par là se relevait le niveau des études et se formaient des hommes dont l'Eglise appréciera bientôt les services : je cite, en passant, les Rotelli, les Satolli, les Boccali et plusieurs autres de moindre envergure.

Un prêtre qui ne serait pas savant serait un soleil d'hiver, brillant, mais froid comme glace. Le zèle n'est pas moins nécessaire que la science : à l'éclat de la lumière il doit joindre la flamme de la charité. Pecci avait vu les nations modernes frémissantes, séduites des promesses d'une science qui se flattait de résoudre tous les mystères, de demander à la raison seule la règle morale de la vie ; il avait vu les peuples agités par des espérances d'une liberté qui abattrait toutes les barrières et laisserait les hommes sans contrainte morale, rayonnants de vertus naturelles plus que suffisantes à la prospérité générale. Pour que le prêtre soit à la hauteur des circonstances, il faut donc qu'à une science profonde il joigne une grande force de vertu morale et sociale. L'évêque ne voulait donc pas seulement que son séminaire fût un foyer de science ; il voulait qu'il fût encore, et surtout, une pépinière de vertueux prêtres, brillants comme des rayons de soleil, mais allant partout comme ces rayons, sans se souiller nulle part. Pendant tout le cours de son épiscopat, il ne cessa de travailler à ce but. Tantôt il remaniait les constitutions, agrandissait les programmes d'études, posait les questions brûlantes ; tantôt joignait aux soins du professeur les préoccupations d'un directeur, pour la formation spirituelle des jeunes prêtres. «La piété est le tout de l' « homme », a dit Bossuet ; elle est à plus forte raison le tout du prêtre ». L'évêque insistait donc sans cesse pour qu'on inspirât aux jeunes clercs le véritable esprit de cette piété, qui ne met pas de bornes à ses sacrifices. Souvent

il participait aux exercices spirituels de la communauté, et s'il apprenait que quelque séminariste fût enclin à quelque défaut capable de compromettre sa vocation ecclésiastique, il se réservait d'intervenir, non avec la sévérité d'un juge, mais avec la bonté d'un père et presque la tendresse d'un ami ; il prenait à part le jeune homme, appelait son attention sur ses torts, lui remettait un questionnaire autographe pour l'aider à la correction d'un défaut ou à l'avancement dans une vertu. Cette même sollicitude, pour remédier aux excès de l'esprit critique, — qui est louable en principe, dans une certaine mesure —, lui fit traduire du français un petit livre sur l'humilité et, pour que cette humilité devînt le fondement de toutes les vertus, il augmenta le petit traité de pratiques spéciales pour les séminaristes.

Pour mener à bien une entreprise, il ne suffit pas de s'en occuper une fois, il faut y revenir sans fin et améliorer sans cesse. En 1859, dans l'intérêt des études, Joachim Pecci avait fondé, au séminaire, une académie de Saint-Thomas, qui devait s'étendre et qui s'étendit à tout le diocèse. Surtout il mit un grand zèle à faire approfondir les principes, les doctrines, la méthode et la langue de l'ange de l'Ecole. En Italie, comme partout, la philosophie, même élémentaire, avait fait fausse route. Bacon avait jeté l'anathème à la scolastique ; Descartes avait posé, sur le rationalisme, l'édifice de nos connaissances. Après Descartes et Bacon, la philosophie, soi-disant rationnelle, était allée à Malebranche, à Spinosa, à Locke, à Condillac, au sensualisme, au matérialisme, au scepticisme, à l'athéisme, au fanatisme. En Italie, de faibles esprits avaient essayé d'expurger et de baptiser cette basse manière d'enseignement qui est moins la philosophie élémentaire que sa négation. L'évêque de Pérouse voulut mettre le feu dans ces broussailles et ramener la philosophie italienne à ses grandes illustrations d'autrefois, surtout à saint Thomas. « L'âme de la » réorganisation des études à Pérouse, dit T'Serclaes, fut » Joseph Pecci, qui, à la suite de la dispersion de la Compa-

» gnie de Jésus, en 1848, était entré dans les rangs du clergé » séculier et avait accepté la chaire de philosophie au séminaire » de Pérouse. Ouvrier dès la première heure dans le mouve- » ment thomiste, Joseph Pecci avait puisé son zèle pour cette » doctrine, alors quelque peu oubliée, à l'école du P. Sordi, un » des rares professeurs du Collège Romain, qui l'enseignait » dans sa pureté. L'enseignement du P. Sordi avait laissé peu » de traces et le thomisme pur, considéré comme un anachro- » nisme, avait dû chercher d'autres refuges. Pérouse fut une » de ces forteresses, où, malgré les oppositions, les défenseurs » de la philosophie scolastique tinrent haut et ferme le drapeau » de leurs convictions. C'est de Pérouse que le Thomisme » pur s'élança pour rentrer bientôt en maître dans les » écoles catholiques, dont il avait été expulsé par les disciples » plus ou moins avérés de Descartes, de Malebranche ou de » Leibniz, et ce ne sera pas une des moindres gloires de » Léon XIII d'avoir achevé, comme Pape, l'œuvre commencée » et poursuivie avec ténacité, comme archevêque de Pé- » rouse (1) ». Nous devrons revenir ultérieurement sur cette très grave question.

Ceux qui connaissent les secrets du gouvernement ecclésiastique savent qu'un évêque doit joindre à la sollicitude pour les séminaires, une sollicitude plus vive encore et plus difficile, pour les paroisses et pour les âmes. L'esprit de sacrifice était vraiment nécessaire pour ces prêtres sur qui la persécution va se déchaîner. Les agissements du gouvernement piémontais avaient fait pressentir à l'évêque de Pérouse que le sort du clergé, sous la domination révolutionnaire, serait le sort des premiers prédicateurs de l'Evangile. Dans les conditions faites à l'Eglise et à ses ministres, il fallait que le sacerdoce se préparât aux plus grands sacrifices, d'autant plus redoutables qu'il était impossible d'en mesurer l'étendue et la durée. Pour résister victorieusement aux tentatives d'apostasie, pour ramener aux bonnes pratiques des généra-

(1) *Léon XIII, sa vie, son action*, p. 147.

tions ébranlées, il faut ces miracles de vertus qui convertissent les peuples. Pour répondre aux exigences d'une situation si menaçante, l'évêque ne manquait pas, chaque année, de faire donner à ses prêtres les exercices de la retraite spirituelle. Pour éviter des déplacements trop coûteux, il les faisait tenir ailleurs encore que dans la ville épiscopale, dans un de ces établissements si nombreux en Italie. En 1856, il publiait un catéchisme diocésain, le vrai manuel du prêtre ; il y ajouta des instructions pleines de sagesse sur les meilleurs moyens d'enseigner la doctrine chrétienne. En 1857, il composait un manuel de règles pratiques pour la conduite des curés et des vicaires : recueil plein de conseils et de règles pour la discipline extérieure et l'exercice du saint ministère. A l'intérieur des églises, il tenait la main à la stricte observation des rites et des cérémonies. En 1863, il sanctionnait, pour ses prêtres, la fondation des conférences de Saint-Vincent de Paul. En 1866, dans les circonstances pénibles où se trouvait l'Eglise, il appuyait sur les règles de la prudence évangélique et de la modération sacerdotale. Lorsque la conscription vint lui prendre, pour l'armée, ses séminaristes et ses prêtres, il fonda une commission pour le rachat des conscrits. Quand la confiscation des biens ecclésiastiques réduisit à la pénurie les prêtres, il établit une société pour l'assistance des prêtres âgés ou infirmes. En 1875, la dispersion des Ordres religieux diminuait le nombre des ouvriers évangéliques ; il insista sur les missions, les exercices spirituels, l'enseignement de la doctrine spirituelle et les premières communions. Afin que les clubs ne vinssent pas pervertir la jeunesse, il établissait, dans cette ville même de Pérouse, les jardins de Saint-Philippe de Néri, quelque chose d'analogue à nos patronages français. En un mot, jusqu'à son appel à Rome, le cardinal Pecci est l'évêque apôtre, l'homme qui se fait tout à tous ses prêtres pour guider tout son peuple sous la houlette de Jésus-Christ.

Au demeurant, il ne s'occupait pas seulement de ses prê-

tres, il s'occupait aussi et beaucoup de son peuple ; il s'occupait d'écoles pour les petits garçons, pour les petites filles, pour les orphelins et pour toute la masse du peuple. En vain, le prêtre serait un soleil ardent et luisant, s'il n'éclairait et ne réchauffait que des campagnes couvertes de glaçons et de neige, il ne pourrait pas faire germer les semences et mûrir les moissons. L'Italie ne manquait pas d'institutions de ce genre ; mais, en Italie, ce qu'affectionnent toutes les institutions, c'est le sommeil. Des hommes de zèle ont doté le pays d'établissements précieux ; des hommes de sommeil passent leur oreiller à tout le monde. Avec un homme comme Pecci, il faut que la noblesse se réveille, non pas comme dans le *Lutrin* de Boileau, pour des aventures comiques, mais pour des œuvres apostoliques. C'est ainsi que l'évêque prit en Belgique, les Frères de la Miséricorde pour la direction de l'orphelinat, qu'il avait complètement réorganisé ; et les Sœurs de la Providence de Champion, pour deux institutions similaires, l'une au profit des jeunes filles abandonnées, l'autre au profit des filles repenties. Parmi ses œuvres de charité, il faut encore citer l'érection du magnifique pensionnat de Sainte-Anne, pour les jeunes filles de condition aisée, avec une annexe pour les petites filles d'ouvriers ; de plus, l'établissement d'un hospice pour les femmes atteintes d'une infirmité chronique. Pour ces deux établissements il sut mettre à profit *un conservatorio Pio* que les évêques de Pérouse n'avaient pas pu encore utiliser, à cause des malheurs de la première moitié du XIXe siècle. Dans l'espace de deux mois, cet évêque, si occupé d'études littéraires et philosophiques, achetait un terrain magnifique au centre de la ville et construisait un établissement capable de contenir beaucoup de monde. A la tête, il mit les Dames du Sacré-Cœur ; il savait que les filles de la vénérable mère Sophie Barat considèrent l'éducation des enfants pauvres comme une œuvre de bénédiction. L'œuvre prospéra au-delà de toute espérance ; ceux qui ne soupçonnaient pas les œuvres que peut opérer un

homme de zèle, furent agréablement surpris dans leur attente.

Une œuvre connexe et complémentaire de toutes les autres, ce fut la visite apostolique, au nom de Pie IX et par son ordre, de l'Université de Pérouse. C'était encore une maison en train de dormir ; le cardinal Pecci y mit sa main, exercée déjà par la réorganisation du Séminaire. D'emblée, il réorganisa tous les cours des Facultés, révisa les programmes, appela les professeurs les plus renommés et travailla de tout son pouvoir afin de rendre à cette ancienne institution, l'éclat qu'elle possédait au temps où elle courait sur les traces des Universités de Pavie et de Bologne.

Ainsi, après son clergé, tous les âges, tous les sexes, toutes les conditions de son peuple étaient également l'objet de sa sollicitude. D'autre part, il se préoccupait de l'état peu prospère où se trouvaient, à Pérouse, et dans toute l'Ombrie, l'industrie et le commerce. Dans l'intérêt public, il rétablit et développa les monts de piété, non encore tombés aux mains de ces spéculateurs sans entrailles, qui spéculent avec le gain d'un peuple laborieux, mais pauvre. Ce fut également lui qui inspira, aux habitants de Pérouse, l'idée de fonder une banque d'épargne ; il fournit lui-même une partie des capitaux nécessaires à cette fondation. D'ailleurs il ne négligeait pas le moindre devoir de la charge pastorale ; il était au moindre détail de l'administration diocésaine. Un homme qui ne cherche rien pour lui-même, qui ne donne rien aux satisfactions de l'amour-propre, qui est tout à Dieu, trouve du temps et des personnes pour toutes les œuvres. C'est ainsi qu'il visita six fois tout son diocèse. Tout en édifiant à la gloire de Dieu des temples spirituels, il n'oubliait pas les temples matériels. Si l'on considère la médiocrité de ses ressources, et la pauvreté générale de ses diocésains, on ne sera que médiocrement surpris de le voir construire ou réparer plus de quarante églises. Dans cette Ombrie, qui a été le théâtre glorieux d'un si grand mouvement artistique, Pecci n'oublia rien pour en renouveler les splendeurs. A la cathédrale, il refit le

pavé de marbre et orna de fresques une chapelle. Aux portes de Pérouse, il éleva le beau sanctuaire de Notre-Dame de la Miséricorde. L'exemple du généreux prélat excita l'émulation du peuple. Grâce à son concours, le cardinal put élever les églises de Martino in Campo et de Châtillon-sur-Lac. Le sens pratique de l'évêque de Pérouse n'était pas moins remarquable que l'étendue de son savoir et son dévouement à tous les services. Ainsi put-il ouvrir quelques établissements de bienfaisance, des confréries et des propriétés qui étaient administrés par des laïques ; il affirma le droit de l'évêque et réserva, pour la religion et pour les pauvres, des revenus employés depuis longtemps à d'autres fins. Episcopat vraiment admirable, à la veille du jour où tous les travaux d'initiatives et de réformes allaient être rendus inutiles par le triomphe des complots de la Franc-Maçonnerie.

Nous n'aurions pas une idée complète de l'épiscopat du cardinal Pecci, si nous ne parlions pas de ses enseignements à son peuple. En parlant des œuvres, nous avons dû négliger les œuvres de circonstances et de charité privée ; en parlant des œuvres pastorales, nous ne pouvons pas en présenter l'analyse. Un prêtre a traduit et publié, en France, en deux volumes, les mandements de l'évêque de Pérouse ; nous y renvoyons le lecteur ; il y trouvera les marques et les preuves d'une vocation extraordinaire que la Providence inspire et que le prélat achève, sans peut-être même en soupçonner l'objet, le sens et le but. Une simple énumération, très significative, nous montre l'évêque attentif aux nécessités de l'époque et au mouvement des idées. En 1857, il met son peuple en garde contre les *abus* du magnétisme ; en face des invasions piémontaises, il écrit un très remarquable mandement sur le pouvoir temporel des Papes ; sur les innovations sacrilèges du code subalpin, il compose une instruction contre le mariage *civil*, cet instrument de si grossières erreurs et de si basse corruption aux mains des ennemis de l'Eglise ; il réfute magistralement la *Vie de Jésus* de Renan, long roman blasphématoire,

peu scientifique mais très littéraire, qui est peut-être le livre le plus dangereux de son siècle. Ce qui préoccupe le plus le cardinal, c'est l'antagonisme croissant entre la Foi et la Science, le droit canon et les pouvoirs séculiers, l'Eglise et la civilisation moderne. De là, ses instructions sur les *prérogatives* de l'Eglise catholique, sur la *principauté* du pontife romain, sur l'Eglise catholique au XIXe siècle, sur l'Eglise et la civilisation, sur les *erreurs* courantes en matière de religion, sur la nécessité et les avantages de la *lutte chrétienne*. Il faudra, plus tard, nous souvenir de cette instruction pastorale. Les deux mandements sur l'Eglise et la civilisation furent particulièrement remarqués en France et à l'étranger. L'idée souveraine qui ressort de ces instructions, c'est l'immense et inépuisable puissance de l'Eglise pour le bien des peuples, sa compatibilité parfaite avec toutes les conquêtes de la science et tous les progrès sérieux de la civilisation. Ici pas ombre de concessions aux faux principes du jour, pas ombre de désarmement contre cette inertie qui finira par devenir un malheur public. Le cardinal recommande au contraire l'énergie dans les défenses, l'initiative dans l'action, les bravoures intrépides. « Une bonté négative, faible, renfermée en elle » même et désireuse de conciliations impossibles, dit-il » en 1876, n'est plus de mise de nos jours, où nos adversaires » entrent en lice pour nous ravir tout ce que nous possédons, » se sentent fortifiés par notre faiblesse et sont disposés à » fouler aux pieds, non seulement nos droits de catholiques, » mais les principes mêmes de liberté et d'indépendance, » qu'ils professent avec tant de bruit. Il ne s'agit pas ici de » jactance ou de provocation : mais de cette calme et virile » manifestation du sentiment chrétien, qui est un devoir envers » Jésus-Christ, lequel confessera devant son Père ceux qui » l'auront confessé devant les hommes. » Ce n'est pas là tout à fait le mot propre d'un prêtre qui aime à s'enivrer de son verbe, mais qui se refuse aux efforts de l'action et aux périls du combat.

Il y aurait ici une comparaison intéressante à établir entre les actes de l'évêque et les Encycliques du Souverain Pontife : une telle recherche n'appartient pas à l'histoire ; il suffit d'en noter les convenances et d'en présenter les résultats. « Le » pontife romain, dit Anatole Leroy-Beaulieu, n'a guère fait » qu'exécuter ce qu'avait rêvé, dans les montagnes de l'Om- » brie, l'archevêque-évêque de Pérouse. Mais, au retour de » ce qui suit d'habitude, l'action du pontife a été plus hardie » et a porté plus loin que les songes de sa jeunesse ou les » méditations de sa maturité. Au lieu d'affaiblir sa vue ou de » diminuer son énergie, les années ont élargi son horizon et » agrandi les champs de son activité. A mesure qu'il devenait » plus vieux, il a osé davantage, sans jamais se départir de » la prudence de son âge, il resta même sage jusqu'en son » apparente témérité. C'est que ses audaces ont été le fruit » de ses expériences (1). » L'expérience, en effet, n'était pas médiocre, trente-deux ans d'épiscopat, au milieu des travaux et des épreuves de tout genre, avaient singulièrement fécondé le travail de la réflexion et doublé en quelque sorte sa valeur. Je remarque, au surplus, que dans toutes ces circonstances, laborieuses ou douloureuses, le futur Léon XIII ne se contente pas de parler et d'agir ; il consigne toutes ses pensées et toutes ses résolutions dans des actes écrits. Sa vie repose sur le principe de la publicité : simple évêque, c'est déjà un personnage qui appartient à l'univers, au moins comme figurant dans la république des lettres et comme homme d'Eglise qui ne veut rien laisser à l'indécision ou à l'incertitude de tout ce qui pourrait figurer une fois sur les tablettes de l'histoire.

11. — Vie politique de l'Evêque. — A proprement parler, un évêque n'est pas un homme politique, sauf dans un sens large, et, par l'influence qu'exerce sur la société civile l'influence sociale de l'Eglise. Mais il y a des circonstances où l'évêque doit être un homme politique, c'est quand la politique est irréligieuse et empiète sur les domaines de l'Eglise et fait,

(1) *Léon XIII devant ses contemporains*, p. 21.

par violence, brèche à ses droits. Dans ce cas et dans ce cas seulement, l'évêque doit être un soldat qui se bat avec courage ou un général qui fait marcher ses prêtres sur l'échiquier de la politique. Alors on ne peut plus prétendre que la religion est en dehors et au-dessous de la politique. En droit, la religion est le lien surnaturel qui rattache à Dieu tous les hommes et tous les peuples ; en fait une politique impie qui trouve la religion dans les arènes de ses brigandages ou qui l'assaille dans le coupe-gorge de ses attentats, oblige les évêques à lui opposer leur armure et à lui rendre coup pour coup. Athanase, Basile, Chrysostome, Thomas de Cantorbéry, Christophe de Beaumont, Parisis, Pie, n'ont pas fait autre chose ; c'est par cet intelligent dévouement et par ce magnifique héroïsme, qu'ils sont de grands évêques. A la vérité, il n'est pas nécessaire que tous les évêques contemporains en fassent autant ; tous n'en ont ni le talent, ni la grâce ; mais tous doivent marcher de concert avec eux et accepter la solidarité de leurs prouesses. Un évêque, dans un temps de guerre à l'Eglise, s'il reste inerte devant les attentats, c'est un lâche évêque : s'il y consent d'une manière ou d'une autre, par intérêt ou par stupidité, c'est un misérable, un traître, un émule de Judas.

Les temps sont venus pour l'Italie où les évêques devront descendre dans cette lice des saints combats : c'est le temps où le cardinal Corsi, à Pise, et le cardinal Pecci, à Pérouse, vont tirer, à leur tour, l'épée des preux.

En 1859, Napoléon III, sensible, s'il faut l'en croire, au cri de douleur qui s'élevait depuis les Alpes jusqu'à l'Adriatique, était descendu, avec une armée française, dans les plaines de cette Lombardie, qui n'avait pas oublié Lodi, Arcole, Rivoli, Marengo, mais qui n'avait plus à les recommencer. Après la bataille de Magenta, l'empereur avait envoyé le prince Napoléon, un César déclassé, à qui les premières lignes de la bataille donnaient un cours de ventre, opérer et s'extravaser du côté de la Toscane, de Parme et de Bologne. L'armée était flanquée de ces gens sans aveu, aventuriers de bas étage, qui opèrent

spontanément et indifféremment pour voler et pour assassiner Une bande de ces coureurs d'armée surprit Pérouse. Les défenseurs naturels de la cité, en Italiens qu'ils n'étaient que trop, avaient cédé la place et Pérouse se trouvait à la merci de ces aventuriers. Dans la bagarre, une balle partie d'une fenêtre, destinée peut-être à un papalin, avait tué un soldat piémontais. Un repris de justice, informateur naturel en ces circonstances, avait à se plaindre d'un prêtre qui l'avait fatigué de reproches trop fondés, d'autant plus onéreux, mais inutiles ; il dit que la balle homicide avait été tirée par le prêtre Santi. Santi était un bon prêtre, non seulement irréprochable, mais louable sous tous rapports ; il lui fut rendu spontanément les plus véridiques et les plus décisifs témoignages ; les soldats piémontais avaient mis le prêtre Santi en état d'arrestation ; un général piémontais, après un vain simulacre de jugement, le fit fusiller : marque très significative de la civilisation libérale qui consiste à tuer les prêtres et à voler les biens de l'Eglise.

La révolution, qui n'est que le mensonge élevé à sa plus haute puissance, fit grand bruit de cet incident sans importance, résolu à sa charge par un crime : elle fit sonner le massacre de Pérouse. C'est une des formules qu'elle sait trouver pour tromper les faibles et s'attacher les sots. La réoccupation de Pérouse par les troupes pontificales et l'expulsion des bandits qui l'avaient prise, ne fut ni l'objet, ni l'occasion d'aucun massacre. La vérité est que les troupes suisses ne trouvèrent pas de rebelles dans les rues ; ils avaient tous pris la poudre d'escampette. Quelques traînards s'étaient cachés dans les maisons d'où ils tiraient sur les Suisses ; les Suisses firent irruption dans ces maisons, mais ne firent rien là où ils ne rencontrèrent pas de résistance. La présence de femmes et d'enfants permit même à quelques révoltés de se soustraire à une juste mort. Les troupes pontificales étaient certainement surexcitées comme on l'est toujours dans le feu de l'action militaire ; il n'y eut pourtant aucun dégât dans les mai-

sous d'où l'on ne tirait pas sur les Suisses ; les capitaines avaient su tenir les troupes en bride, et les soldats du Pape n'étaient pas des Piémontais.

L'échec éprouvé à Pérouse par la révolution procura un instant de calme au restant des Etats Pontificaux. Bientôt le Piémont entra en scène ; la ville de Pérouse fut prise par 15.000 Piémontais, aux ordres du général de Sonnaz : Sonnaz était un Français à qui son manque de vertu permettait d'être général en Piémont. C'est sous lui que se perpétra le crime que nous venons de raconter. Alors eut lieu la comédie habituelle d'un gouvernement provisoire, d'un commissaire royal nommé Pepoli, en attendant un vote d'annexion à l'unanimité des suffrages. Au milieu de ces douloureux événements, le 28 janvier 1860, le cardinal avait rédigé, au nom de son clergé et de son peuple, une adresse au Souverain Pontife, protestation nécessaire contre ces attentats. Pendant le siège de la ville, il s'efforça d'épargner autant que possible l'effusion du sang ; pendant le siège de la cidatelle, il eut à subir les violences de vainqueurs brutaux, d'autant plus insolents que l'évêque ne pouvait pas opposer la lance à la force. On s'imaginera à peine ce que l'archevêque eut à subir pendant les années suivantes ; combien de vexations il rencontra de la part d'un gouvernement persécuteur, très hostile à l'influence que le clergé exerçait sur le peuple. A force de prudence, il sut s'imposer à l'estime et au respect des agents du pouvoir ; mais il les obtint sans sacrifier jamais les droits de la vérité et de la justice.

Nous voici en présence de l'évêque de Pérouse, comme homme politique. Nous devons étudier sa conduite sur ce champ d'action. Jusqu'ici il n'était qu'homme d'Eglise, exerçant, dans le sens catholique du mot, toute la juridiction de l'évêque. Maintenant cette juridiction va être opprimée, comme elle l'est un peu partout, par un despotisme légal, fils naturel de toutes les erreurs des temps précédents, frère du césarisme, du jansénisme, du gallicanisme, du libéralisme, main-

tenant exercée par cette exécrable franc-maçonnerie, qui veut envahir successivement tous les pays catholiques du monde pour effacer l'œuvre du Christ. L'évêque de Pérouse comprend et accomplit son devoir d'évêque, comme le comprendra et l'accomplira le Pape Léon XIII. Nous avons ici pendant vingt ans le spectacle que nous aurons pendant vingt-cinq ans à Rome. C'est ce qu'on appelle, en termes d'imprimerie, une édition avant la lettre.

Personne n'a été plus constant avec lui-même que Pecci. En 1846, il s'était déjà interposé entre le peuple en armes qui réclamait la délivrance des détenus et les troupes pontificales contraintes de s'y opposer : il avait apaisé l'émeute. En 1849, il était intervenu entre les Garibaldiens qui avaient surpris Pérouse et les Autrichiens de Lichstentein qui s'avançaient pour la défendre : il avait épargné à sa ville l'horreur de devenir le théâtre sanglant d'un champ de bataille. Depuis 1859, le voici en présence de la Révolution qui veut détruire le pouvoir temporel des Papes, unifier l'Italie, mais non comme le rêvait Mazzini, au profit de la république. La Révolution franc-maçonne et athée prend pour complice qui veut la servir, sans se préoccuper beaucoup des formes de gouvernement. Au fond, elle est républicaine parce qu'elle est anarchique, mais, plus impie encore que politique, elle s'accommode d'une monarchie ou d'un empire révolutionnaire, pourvu qu'ils servent ses desseins en épousant son impiété. En Italie donc, c'est la monarchie libérale de Savoie qui escamote la république de Mazzini ; elle accepte tout le programme révolutionnaire des destructions ecclésiastiques ; elle est athée dans sa politique. C'est un avocat libéral, Cavour et ses congénères, qui subalternisent Mazzini et Garibaldi, mais pour les amener à n'être que les exécuteurs du complot monarchique de la Sardaigne. Les deux fantoches se prêtent à ce jeu, non qu'ils en ignorent l'égoïsme et consentent à jouer un rôle de Pape, au contraire, en feignant d'être dupés, ils veulent être les dupeurs de la monarchie ; ils veulent faire l'unité ita-

lienne par la monarchie : ils trouvent du dernier galant d'employer un roi pour détrôner les rois et les ducs. Au terme de ce bel ouvrage, ils espèrent retourner contre la royauté italienne ses principes destructeurs et ses exemples ; ils espèrent proclamer la république sur les débris du trône, soit par quelques coups de couteau dans la poitrine d'un roi, soit par quelque complot qui les abatte et les oblige à chercher l'hospitalité dans l'exil.

Au moment où cette exécrable campagne allait commencer, l'évêque avait encore recouru au moyen religieux d'enrayer le mal. Métropolitain de l'Ombrie, il avait célébré un concile de la province et consigné dans ses actes les gages de salut par l'action de l'Eglise. Cardinal-archevêque, il avait appelé peut-être, certainement reçu Pie IX voyageant dans les Etats Pontificaux, et opposé à la perfidie des trames piémontaises l'éclat triomphant de la royauté pontificale. Maintenant nous voici à la fin de la guerre. En 1860, après Castelfidardo, les Piémontais envahirent l'Ombrie ; après Sedan, ils envahissent Rome et prêtent la main à la Prusse, envahisseuse de la France, nation à laquelle les Italiens doivent ce qu'ils appellent leur liberté. Vous voyez d'ici la petite pierre qui se détachera un jour, à une date que j'ignore, du sommet des montagnes romaines, et qui abattra le colosse, à tête d'or, poitrine d'argent, cuisses d'airain, mais pieds d'argile.

Nous sommes maintenant en présence de la révolution triomphante. En Italie, en Espagne, en France, en Prusse, au Brésil, partout, ses faits et gestes se déroulent sur le même programme. La Révolution nie Dieu et commence par détruire tout ce qui lui appartient : elle subalternise, dans son exercice, la juridiction ecclésiastique à tous les degrés, elle détruit la propriété ecclésiastique des paroisses, des évêchés et du Saint-Siège, elle atteint, par le divorce, la constitution divine de la famille : elle dédouble par la proscription des Ordres religieux, la puissance du clergé ; elle asservit le clergé séculier pour l'obliger à respecter ses crimes ; elle expulse l'Eglise

de tous les établissements où elle pouvait rendre aux misères humaines quelques services : orphelinats, hospices, hôpitaux ; elle la bannit surtout de l'Ecole à tous les degrés, depuis l'école primaire du village jusqu'à l'Université des grandes villes. En tout, partout, il faut que le prêtre disparaisse, que Jésus-Christ soit chassé et Dieu mis en oubli. A la place du prêtre et de son Eglise, elle ne veut que le maître d'école, le maire de village, le sous-préfet, le procureur et surtout le percepteur, agent du fisc qui doit tondre jusqu'au sang les brebis de l'Etat athée. La Révolution affirme l'homme ; elle le dit pur dans sa conception et immaculé dans toutes ses voies ; elle l'exalte sur le pavois de l'orgueil et le grise des mirages d'un bien être insolent. Mais ces promesses ont un correctif. L'agent révolutionnaire qui a commencé par voler les biens ecclésiastiques, continue en écrasant d'impôts les propriétés civiles ; il a commencé par voler les ciboires et les ostensoirs, il continue en mettant les mains dans les poches et en contraignant les insolvables par les garnisaires. La Révolution est voleuse, scélérate, assassine, et tous les beaux plans de rénovation sociale pour duper les masses populaires, aboutissent à traiter les nations comme Rome traitait la Sicile du temps de Verrès. C'est le monde au pillage ; c'est Babylone et Ninive qui préparent l'Antéchrist et appellent le feu du ciel.

Joachim Pecci, évêque, disons-le ici à sa louange, fut, avec Corsi, le grand évêque que Dieu opposa, comme Pie IX, aux attentats et aux crimes de la Révolution. Il faudrait ici un volume pour retracer tous ses actes de Pérouse et en dresser une synthèse démonstrative. Nous signalons cette mine aux prêtres studieux et jaloux de se former aux devoirs de la profession sacerdotale au temps présent. Les prêtres frivoles, légers, sensuels, impies, — car il y en a de toutes ces espèces dans nos temps agités, — n'ont pas besoin de livres ; il leur suffit d'une pipe, d'une fiole d'eau-de-vie et des consolations que la paresse ou le sensualisme peuvent offrir à des hommes sans vertu. Pour nous, qui n'écrivons pas

une histoire de l'évêque de Pérouse, mais seulement sa vie, en tant qu'elle le prépare, dans les desseins de Dieu, au souverain pontificat, nous ne saurions nous engager dans les longs circuits dont parle Virgile. Nous ne pouvons toucher qu'aux sommets des choses.

La ruine du pouvoir temporel, objectif final du complot piémontais, entraînait un *Kulturkampf italien*, une guerre à fond contre l'Église, sous le prétexte menteur d'amener l'Italie à la civilisation. Ces catholiques, persécuteurs de leur culte et de leurs prêtres, trouvaient piquant de rencontrer des prêtres pour complices et de se servir de ces traîtres pour activer leurs desseins. Gioberti avait été le grand corrupteur du clergé italien, avec son *Primato* et son *Gesuita moderno* ; il avait, à la lettre, affolé son temps et entraîné un certain nombre de prêtres. Ces malheureux s'étaient fait expulser de l'Etat pontifical ; quand la Révolution les ramena de l'exil, ils s'unirent, avec l'impétuosité italienne, contre l'autorité qui avait dû les punir. Trois d'entre eux s'étaient déclarés contre le Pape et contre leur évêque ; ils avaient fait adhésion publique au factum de l'ex-jésuite Passaglia, et protesté contre le pouvoir temporel. Le Cardinal, par une admonition canonique, les déclara indignes de dire la sainte messe jusqu'à ce qu'ils se fussent réconciliés avec l'Eglise et eussent réparé le scandale. Au lieu de déférer à cette admonition, ils assignèrent leur évêque devant le tribunal civil, comme coupable d'interdit *A divinis* pour cause politique. L'accusation était frivole, puisque le prélat s'était contenté d'avertir, sans porter de peine. Le tribunal acquitta ; les poursuivants allèrent en appel ; et le procureur exigea la présence du cardinal à sa barre. Le cardinal refusa, le juge menaça de l'attraire par la force : puis, réflexion faite, vint le trouver. Le cardinal lui fit comprendre que, dans l'espèce, il s'était borné strictement à son devoir d'évêque ; qu'il avait averti paternellement, non pas en juge. L'acquittement s'ensuivit. De plus, le cardinal avait déclaré qu'il n'entendait aucunement accepter, par ses

réponses, la juridiction du tribunal laïque ; mais qu'au contraire il était obligé, en conscience, à protestation comme évêque et comme prince de l'Eglise. Pecci est là tout entier.

Une autre vue de ces impies persécuteurs, c'est de vouloir se dire pieux, tout athées qu'ils sont en politique ; pour concilier l'athéisme avec leur hypocrisie de piété, ils favorisent la propagande protestante. Cette propagande qui s'étend sur le monde entier, par la franc-maçonnerie, agit avec elle de compte à demi, et les pauvres gens qu'elle arrache à l'Eglise, elle se vante de les arracher à la tyrannie des prêtres pour les constituer dans la lumière du Christ. C'est un grossier mensonge et une erreur patente. L'abîme invoque l'abîme ; une âme qui déserte Jésus-Christ par le libre examen ou plutôt par son absence, ne s'arrête guère à mi-chemin ; elle roule jusqu'au fond des abîmes. La propagande qui voulait faire des protestants fait des athées, graine vivante qui produit, à son tour, des scélérats. L'évêque de Pérouse, mis en présence de ces criminelles et épouvantables manœuvres, s'en exprime très énergiquement, en 1863, dans une lettre au Pepoli, commissaire en Ombrie. Sa base d'argumentation, ce n'est pas le droit divin de la sainte Eglise, dont se rirait l'hypocrite adversaire, c'est la constitution même de l'Etat. La constitution admet la tolérance des cultes, mais là où les confessions séparées ont des croyants ; là où ils n'existent pas, la constitution n'a rien à autoriser, elle doit protéger, dans la foi, les bons chrétiens, les fidèles catholiques ; ainsi le veut la liberté. « L'article des statuts auquel vous vous référez, dit-il, amène » une conclusion qui n'est pas favorable à la liberté des con- » sciences, au sein d'une population complètement catholi- » que. Si la religion catholique est seule reconnue par l'Etat, » il est juste qu'elle soit défendue par l'autorité publique con- » tre les outrages et les menées révolutionnaires. La simple » tolérance légale, loin de mettre les autres cultes sur le » même rang, semble prendre à charge de les mettre dans » l'impossibilité de nuire impunément à l'intégrité et à la sécu-

» rité de l'Eglise. Si vous êtes bien informé des faits et gestes
» des propagandistes, leur but n'est pas de faire appel à leurs
» coreligionnaires, puisqu'il n'y en a point à Pérouse ; mais
» de dresser des embûches à la foi et à la religion ; mais de
» tromper et d'induire en erreur ceux qui professent la reli-
» gion catholique et obéissent à l'Eglise. Nos vives instances
» pour obtenir que les conférences soient interdites me pa-
» raissent très raisonnables; en faisant abstraction des motifs
» d'un ordre plus élevé, des motifs d'ordre religieux, elles
» sont basées sur l'esprit et les dispositions de la loi civile. On
» doit en dire autant de toutes nos instances pour la répres-
» sion des photographies impies et immorales. Permettez-moi
» donc de faire appel à votre religion sur ces deux points
» d'une grande importance religieuse ». L'argumentation de l'évêque, au point de vue de la religion, des mœurs et de l'ordre publics, voulus par la loi, était irréfutable. Mais dans la politique sectaire, il n'y a plus ni raison, ni probité ; il n'y a plus que des factieux et des scélérats qui mettent à profit leurs galons pour favoriser des attentats que la loi devrait punir, s'ils étaient de simples particuliers. Ce désordre s'appelle l'anarchie.

Ces deux points nous donnent une idée des tracasseries qu'eurent à souffrir l'évêque et le clergé de Pérouse. L'Ombrie, pays catholique par excellence, moral et pieux, fut traitée par les envahisseurs piémontais de la plus odieuse façon. La force, ou plutôt la brutalité révolutionnaire, voulut lui imposer la civilisation *moderne*, la licence de la presse et des mœurs, la laïcisation des services publics, la neutralité des écoles, l'échec à la famille par le mariage civil, l'expulsion des Ordres religieux, la désorganisation du clergé par la main-mise sur la nomination aux bénéfices et par l'*exequatur* imposé aux évêques. Les scènes de la persécution en France et en Allemagne ne peuvent donner qu'une faible idée de ce qui se passa en Ombrie. Les commissaires faisaient régner partout l'arbitraire, d'autant plus cruel que des catho-

liques pervers vexaient des catholiques fidèles. La corruption du meilleur produit le pire, dit un adage de l'école, jamais plus vrai que quand il s'agit de personnes dévoyées et déchaînées contre des personnes de leur condition. Ici la compassion humaine n'a plus de crédit ; c'est la bête qui triomphe. Il n'y a rien de pire que le persécuteur piémontais, si ce n'est peut-être le bourreau de 93. Encore est-ce une question de savoir si l'homme qui tue n'est pas plus indulgent que l'homme qui prolonge ses cruautés pour en savourer le crime.

Le métropolitain de l'Ombrie prenait souvent la plume pour ses frères dans l'épiscopat ; c'était le porte-parole de la province ; sa supériorité d'esprit se faisait reconnaître de ses collègues, comme elle se fera consacrer, plus tard, par le Sacré-Collège. Voici un extrait d'une adresse des archevêques et évêques des Marches aux commissaires piémontais : « Nous avons peine à croire nos yeux ou le témoignage de nos oreilles, quand nous lisons ou entendons raconter les excès, les abominations, les désordres affreux qui se commettent dans nos diocèses. On vend en public, à vil prix, des versions de la Bible mutilée, des livres de toute sorte, remplis d'erreurs pestilentielles ou d'affreuses obscénités, dans des villes où, il y a quelques mois, on n'avait jamais entendu parler de ces productions scandaleuses. L'impunité avec laquelle on donne libre cours devant tout le monde aux blasphèmes les plus grossiers, l'expression publique de sentiments inspirés par une méchanceté infernale, l'exposition et la vente dans les rues de statuettes, d'images, de gravures, qui outragent, de la manière la plus brutale, la pureté, la piété, la décence la plus ordinaire ; les représentations sur nos théâtres de pièces et de scènes qui tournent en ridicule l'Eglise, l'Epouse immaculée de Jésus-Christ, son vicaire, les ministres de la religion, tout ce que la piété et la foi chérissent avec le plus de vénération ; enfin, la licence effroyable des mœurs publiques, les odieux artifices employés pour pervertir les innocents et les jeunes gens, la volonté trop évidente de perdre triomphent dans tou-

tes les classes sociales ; l'immoralité, l'obscénité, l'impureté, voilà quelques détails sur la direction scandaleuse des affaires que la législation et la discipline du gouvernement piémontais ont introduite soudainement dans les Marches. »

On ne pouvait dire les choses avec plus de précision et d'éloquence. Pourquoi ce renversement si soudain de l'ordre social ? Parce que le gouvernement entendait, non pas supprimer immédiatement l'Eglise, mais la subordonner à son action politique. Le cardinal Pecci ne se contente pas de flétrir le vice et ses résultats ; il s'élève contre la fausseté du principe de régalisme libéral. « C'est, dit-il, une erreur grave contre la doctrine catholique de prétendre que l'Eglise soit assujettie à un pouvoir terrestre et qu'elle soit soumise à la même économie, au même fonctionnement que la société civile. L'Eglise n'est pas une institution humaine ; elle ne fait point partie de l'édifice politique, bien qu'elle soit destinée à procurer le bien-être des hommes. L'Eglise affirme que c'est de Dieu même qu'elle tient son existence, sa constitution et les moyens nécessaires pour atteindre sa propre destinée, qui diffère de celle de l'Etat et appartient tout à fait à l'ordre surnaturel. Divinement ordonnée, avec une hiérarchie propre, elle est, de sa nature, indépendante de l'Etat. Cette indépendance native, cette condition essentielle à l'Eglise de pouvoir dispenser les bienfaits de sa mission céleste a toujours été respectée au milieu des populations de l'Ombrie. L'Eglise, à l'ombre du régime pontifical, œuvre de la Providence divine, assurant la liberté indispensable à l'exercice de son pouvoir, n'eut jamais à redouter les obstacles et les restrictions que lui opposait ailleurs une politique mondaine, soupçonneuse et irréligieuse. Elles sont donc d'autant plus douloureuses à notre cœur et très préjudiciables à l'intérêt spirituel de notre troupeau que, sous le beau nom et le faux éclat de civilisation moderne et sans aucune soumission au Chef de l'Eglise, on prétend nous imposer, par les décrets récents, dans lesquels la liberté de l'Eglise est profondément blessée, les intérêts les plus saints et les plus anciens ne sont

comptés pour rien, et d'inviolables prérogatives et institutions sont mises de côté ou complètement annulées. — Il suffit d'examiner l'esprit des décrets pour voir qu'on se propose dans notre pays, de rendre l'Eglise esclave de l'Etat et de subordonner sa divine mission aux basses visées de la politique mondaine. Une civilisation gagnerait en lumière et en noblesse si elle tenait compte des maximes de la sagesse divine ; jamais elle ne permettrait de renverser l'ordre essentiel des choses, en soumettant le surnaturel au naturel, ni de manquer de respect envers Dieu en plaçant les œuvres humaines avant les œuvres divines. Chaque fois que, dans ce pays, l'Etat a voulu afficher de ces transformations, il a soulevé les plaintes unanimes de l'épiscopat et encouru la juste condamnation du Siège apostolique ; l'esprit religieux des peuples a été profondément ébranlé et toute conscience timorée et honnête a été troublée ; toujours on a redouté ces changements comme un vrai malheur et ils sont devenus, en pratique, une source féconde de disputes et de calamités pour la nation. »

Le document continue en dénonçant l'impudence arrogante d'afficher, en Italie, le dessein de rétablir *les bases de l'ordre moral*. Au contraire, il *répugne* aux principes mêmes de l'ordre moral de soumettre à un pouvoir inférieur, la maîtresse de toute sagesse, l'Eglise de Dieu. Or, on procède à ce renversement par des décrets qui frappent les personnes de l'Eglise, détruisent les tribunaux ecclésiastiques, par la suppression des Ordres religieux cloîtrés, par des règlements contraires aux lois canoniques sur le mariage civil. En enregistrant ces attentats, il faut plus s'en plaindre que s'en étonner. C'est la franc-maçonnerie qui arrête les lois et ordonnances du gouvernement piémontais. Espérer qu'elle viendra à résipiscence, c'est espérer une invraisemblance, une impossibilité morale. La conspiration veut faire table rase en Italie ; puis elle poursuivra son dessein destructeur successivement en France, en Belgique, en Allemagne et jusqu'au Canada. Partout où elle voit des églises florissantes, elle veut les détruire ;

c'est cela qu'elle appelle le progrès des lumières et l'augmentation du bien-être. Pour faire la fortune des pauvres, on dépouille les établissements charitables, et pour faire la fortune de tout le monde, on spolie les églises, on persécute les prêtres. Si tel est le problème de la civilisation, il faut convenir qu'il n'est pas compliqué. Mais ce n'est là qu'un procédé dont le sens moral c'est que les francs-maçons sont des chats pour tirer les marrons du feu, au profit des rats de la synagogue et des souris du Thalmud.

Parmi toutes ces destructions, il y en a deux qui affligent particulièrement l'évêque de Pérouse : le mariage civil et la proscription des Ordres monastiques.

Laïciser le mariage, et, comme conséquence, laïciser son annexe nécessaire, l'école, ce sont les deux moyens de soustraire le monde moderne à l'esprit de l'Eglise. Le mariage est un sacrement et n'est que cela, dit Proudhon lui-même ; l'éducation des enfants, la formation de l'homme, c'est l'œuvre sacrée de la famille catholique. Les fourriers de la politique contemporaine ne veulent pas laisser, à ces deux institutions, leur caractère éminemment religieux. Partout où pénètrent les armées piémontaises, elles inaugurent le mariage civil ; ces populations vivaient depuis quinze siècles sous la loi de l'Eglise, l'aide d'un commissaire royal ôte à ce mariage son caractère en le soumettant à un magistrat laïque ; il ôte aux curés jusqu'au droit d'enregistrer les naissances, les mariages et les sépultures ; c'est pour un motif aussi frivole, l'inscription sur un registre, qu'il met sa griffe sur l'œuvre sanctifiante du Christ. L'admirable économie des sacrements de la Sainte Eglise, leur prudente administration, les conditions à poser pour les recevoir dignement, tout cela disparaît d'un trait de plume, si toutefois la simple proclamation d'une loi sacrilège pouvait avoir une si décisive puissance, causer une si funeste ruine.

Les archevêques et évêques de la province protestèrent, par un acte collectif, contre le mariage civil ; le métropolitain le

confirma, par une lettre personnelle au roi de Sardaigne. Sans autrement nous permettre de critique contre des autorités si hautes, la motion des évêques nous paraît inférieure à la thèse du vicomte de Bonald contre le divorce ; et l'adresse de Joachim Pecci nous paraît trop prendre sa base dans des faits d'histoire et des arguties de procédure. La frivolité de motif d'une telle réforme saute aux yeux ; des chevauchées à travers l'histoire de la Sardaigne, le souvenir et l'exemple des aïeux, ne sont certainement pas à dédaigner. La discussion du mariage en lui-même a une autre portée. Nous préférons à tous les arguments pris en dehors du sujet, cette phrase lapidaire de Pie IX : « Une loi civile supposant que, dans le mariage, le sacrement est séparable du contrat, est en opposition avec la doctrine de l'Eglise, usurpe des droits inaliénables et, en pratique, met le concubinage au niveau du sacrement de mariage et le déclare également légitime ». Plus brutalement, d'après Proudhon, c'est la pourriture introduite dans la famille et l'organisation de la peste. D'autre part, un recours, si décisif soit-il, à un roi constitutionnel, à un roi qui règne et ne gouverne pas, c'est un recours illusoire doublement, lorsqu'il s'adresse à Victor-Emmanuel, un pourceau couronné, le premier verrat de son royaume, descendu aux basses mœurs des vachers qui déshonorent les servantes d'écurie. Le civil était encore de trop pour lui ; ce qu'il estimait le mieux, c'était l'amour libre, mot pudique pour parler de mœurs des chiens

Les troupes sardes, dans leurs invasions se jetèrent avec une espèce de fureur sur les maisons religieuses de l'Italie centrale. Les couvents de Pérouse eurent particulièrement à souffrir dans leur personnel, leur matériel, et même dans les œuvres d'art que les soudards subalpins n'eurent pas honte de détruire. La vie monastique avec tout ce qui s'y rapporte, semblait exciter chez les sectateurs de Mazzini et les soldats de Garibaldi, une haine folle qui les poussait à tout profaner. Cet esprit antimonastique, esprit très particulier à la franc-maçonnerie, dominait le roi, les ministres, les législateurs, le

fonctionnaires, l'armée, de la jeune Italie. Pour les uns, c'était un objet de haine impie ; pour les autres, c'était surtout un champ de vol et de brigandage, avec cette spécialité que tout tentait également la cupidité de ces brigands en uniforme. Même quand il y avait peu à prendre, même quand les monastères comme Monte Canino, Monte Corone, Monte Alvenia, ne pouvaient rien rapporter au fisc, ils ne voulaient pas moins les désoler, par l'effet de cette maladie qu'on appelle la haine diabolique de Dieu. Une fois, les moines contemplatifs chassés, ces sanctuaires de la science et de la piété, tombaient en ruines. Les populations de la montagne en demeuraient inconsolables, car les monastères étaient, pour elles, la maison de Dieu, secourable à toutes les infortunes ; sans autre raison, par pure malice, la ruine de ces établissements fut décrétée. Le pire, c'est que les religieux et les religieuses même âgés et infirmes furent traités sans le moindre ménagement. Un Italien, je veux dire un Piémontais impie, c'est le dernier des hommes.

Le cardinal Pecci voit avec consternation ruiner ces asiles de la science, des arts et de la plus haute vertu ; il gémit sur la confiscation de leurs biens ;il s'émeut sur le sort des proscrits et sur le dommage des populations, il montre l'inanité des considérations invoquées pour légitimer ces attentats ; il s'étonne que ces ravages, réservés autrefois aux soldats d'Attila ou d'Alaric, se consomment au nom d'un gouvernement qui parle de progrès et de lumière, qui porte même la croix dans ses armes. « C'est une maxime du droit catholique, dit-il, qu'il appartient uniquement à l'autorité suprême de l'Eglise d'établir et d'approuver les Ordres religieux. Sans cette autorité, aucune puissance temporelle ne peut ordonner leur dissolution ou leur abolition même partielle. Comment pourrait-on légitimer juridiquement la spoliation ou la confiscation des biens, déjà sacrés par leur nature et leur destination, et dont la propriété et l'inviolabilité sont garanties par toutes sortes de raisons naturelles et par le droit positif ? » Le cardinal n'en-

tre pas trop dans cet ordre de considérations. Que représentent les Ordres religieux pour l'homme privé, pour la famille, pour la société civile, pour l'Eglise, pour le bien du peuple et l'évolution de l'histoire ? Ceux qui sont habitués à méditer sur la grande question, découvrent ici les plus sérieux problèmes de la civilisation. Les grands législateurs s'en sont tous préoccupés ; les grands papes y ont apporté l'effort de leur zèle et la grâce de leur bénédiction. Le cardinal ne porte ni si loin, ni si haut ses regards ; il laisse de côté la philosophie et l'histoire du sujet, pour ne remplir que son devoir de pasteur des âmes.

Une remarque est ici nécessaire, c'est que ce rôle politique du cardinal-archevêque ne fut rempli que la plume à la main, par écritures, pas du tout par brochures retentissantes, comme le faisait par exemple Dupanloup. On donne pour raison de cette procédure, qu'en publiant ces réclamations, on irrite le pouvoir plus qu'on ne l'éclaire et qu'au lieu de le ramener à résipiscence, on le pousse à l'exaspération. C'est possible, c'est même probable, surtout près des esprits bas et des cœurs passionnés. L'inconvénient toutefois de ces protestations, c'est qu'elles vont s'enfouir dans les cartons ministériels et qu'elles s'enfournent dans les pourrissoirs des archives, inconnues du public, nulles et de nul effet quelles qu'en soient les raisons et quelle qu'en puisse être l'éloquence. Ce n'est pas ainsi que procédaient en France les évêques ; ils publiaient dans les journaux leurs réclamations, il les portaient à la contenance de brochures militantes qui saisissaient les masses et agitaient l'opinion publique. A notre humble avis, c'est la seule procédure valable pour le gouvernement parlementaire. Dans le régime constitutionnel, les électeurs créent les mandataires de la nation, les élus deviennent ses législateurs ; les députés et sénateurs choisissent les ministres et forment le gouvernement. Or, l'origine de tout ce mouvement social, ce sont les élections et ce qui fait les élections, c'est la presse. Sous un régime où l'opinion est la reine du monde, il faut parler aux

masses, il faut les soulever contre l'injustice, il faut exciter leur indignation et les pousser aux renversements des pouvoirs iniques, aveugles, passionnés qui ruinent le peuple et désolent les consciences. — Vous me direz que ce procédé est long, onéreux, difficile, qu'il exige des disputes et des combats. Sans doute, mais c'est le seul qui puisse politiquement aboutir à des résultats sérieux et durables.

Les Italiens, moins combatifs que les Français, atteints, au surplus, du même mal, depuis vingt-cinq ans, ont résolu cette question de combat par l'inertie. Les Papes leur ont donné pour mot d'ordre : *ni électeurs ni élus*. Le sens de ce mot d'ordre est que les catholiques italiens restent étrangers à la conquête savoyarde; que cette invasion de barbarie révolutionnaire passe sur l'Italie comme les hordes d'Alaric et de Totila ; que le flot passé, l'Italie catholique se reprendra à se gouverner. Nous n'avons garde de contredire une consigne donnée par le Pape ; et nous pensons que, puisqu'il la donne, il n'y a rien de mieux que d'obéir sans discussion. Mais, à part nous, depuis des années que nous y réfléchissons, nous ne pouvons comprendre, ni même soupçonner les raisons et l'efficacité, probable, prochaine, ou simplement possible de cette procédure. Ne rien faire nous paraît toujours le moyen de ne rien obtenir. La fortune peut venir pendant le sommeil ; en dormant, il nous paraît impossible de mener sa charrue ou du moins son outil, à moins que ce ne soit en rêve. Depuis cinquante ans, nous sommes en présence de cette impossibilité qui consiste à voir, dans une circonscription où il y a deux mille électeurs, un député élu par trente voix. Ce député qui ne représente personne, représente tout de même sa circonscription au Parlement. Les Italiens sont gouvernés par une Chambre dont les membres sont leurs propres électeurs. Le pays a été conquis du moins par les armes ; il se gouverne avec l'illusion d'un régime parlementaire qui ne repose, comme la cité d'Aristophane que sur des nuages. Quoique la chose ne soit pas absolument impossible, on ne peut pourtant attendre

de ces exploiteurs de l'Italie qu'ils se suicident à jour dit ou s'entre-tuent. — On me dit, pour expliquer cette inertie, que le gouvernement, fantastique et imaginaire de l'Italie, s'il ne repose pas sur des élections régulières, repose sur la force armée, sur l'administration et sur tous les services qu'il a réussi à créer. On ajoute que si les électeurs catholiques votaient, les libéraux escamoteraient les bulletins, comme ils ont escamoté l'Italie. C'est possible, mais encore peut-on surveiller les scrutins et maintenir l'équité des suffrages. En tout état de cause, il ne paraît pas possible de renverser cette fantasmagorie sans y toucher. Voter pour abattre l'échafaudage piémontais et franc-maçon ne me paraît, en aucune façon, convenir à son établissement. Le vote, d'après les théories parlementaires, remplace les barricades et les fusils chargés de l'insurrection. S'insurger, élever des barricades, engager des batailles dans les rues, ne peut pas être le fait de bons catholiques. Mais inscrire un nom sur un carré de papier, plier le bulletin, le déposer dans une urne, et, à ce prix, délivrer l'Italie : c'est, ce semble, la délivrance au plus bas prix. En mettant les choses au pire, en admettant que la majorité n'est pas facile à obtenir, qu'il faudra se battre dans des Chambres, pour, à force de raison et de discours, constituer des gouvernements catholiques et remanier la carte de l'Italie révolutionnaire, cette délivrance, plus elle aura coûté, plus elle sera définitive. Sauf à nous répéter, il ne paraît pas que l'Italie puisse se ressaisir autrement.

12. — *Le Camerlingue et le Pape.* — En écrivant cette histoire, nous n'avons pas à parler de faits personnels à l'évêque, mais seulement à suivre les indications providentielles de sa vocation au pontificat suprême. Dans ces trente-deux ans d'épiscopat, nous n'avons à noter que sa promotion au cardinalat en 1854, ses noces d'argent d'évêque en 1871, son titre de protecteur des Franciscains en 1875. Ces trois incidents furent occasion de fêtes. Ces fêtes se célèbrent à peu près toutes, toujours sur le même programme. Carillons et grandes

volées de cloches, procession compliments, sérénades, messe solennelle, discours, bénédiction du Saint-Sacrement après les vêpres en faux bourdon — plus une petite fête pour la bouche et une bouteille de bon vin au dessert ; c'est, à peu près, tout ce que l'on a vu se produire dans le monde pour rompre la monotonie des jours ouvrables ou se dilater un peu l'âme dans l'allégresse. Ces fêtes sont certainement agréables au cœur ; non moins certainement, elles font voir le fond des convictions et des sentiments, pour l'appréciation des personnes et l'hommage reconnaissant à leurs services ainsi qu'à leur dignité. Ce n'est pas rien, c'est même beaucoup, si l'on veut, mais l'histoire ne va pas s'attarder à décrire longuement le détail de ces fêtes.

Depuis trente ans, Joachim Pecci est archevêque-évêque de Pérouse ; depuis vingt ans, il est cardinal ; il a, dans Rome, son titre cardinalice, mais il y vient rarement pontifier. Evêque d'un diocèse, métropolitain d'une province, il ne vient à Rome que pour ses affaires d'Eglise, et quand ses affaires sont terminées, il s'en va, comme il est venu, selon les règles du protocole. Bien que cardinal de la Sainte Eglise Romaine, prince de l'Eglise, il ne vient à Rome que comme un étranger et s'en retourne avec la garde d'honneur que Rome n'a jamais marchandée à personne, qu'elle prodigue plutôt outre mesure. Pour ajouter à cette espèce de froid qu'on croit remarquer entre Rome et Pérouse, il a été dit que Joachim Pecci avait ordre de ne pas venir à Rome ; un homme occupé et sérieux n'a pas besoin d'une telle consigne pour ne pas se déranger. Tout le monde ne se plaît pas aux cérémonies ; bien des gens les fuient au lieu d'en rechercher le frivole éclat. Un homme laborieux est encore plus casanier ; il se cloître dans sa chambre, tourne la clef et fait dire qu'il n'y est pas. « Bienheureux, chantait Horace, celui qui, loin des affaires, cultive en paix, avec ses bœufs, les champs paternels. » Cette béatitude appartient à qui en veut, pourvu qu'il en cherche, dans la modestie, les précieux avantages. Les gens d'Eglise n'ont pas de

champs ; mais ils ont des livres, des plumes, du papier, de l'encre, tout l'attirail des muses. Ce fourniment, avec un travail réglé et continu, quelques récréations dans le jardin, quelques promenades à la campagne, un petit travail de chambre les jours de pluie, de temps en temps une partie de pêche et de chasse, quelques visites aux voisins, quelques parties de cartes avec les amis, il y a des quantités de gens qui n'en ont pas plus et qui s'en trouvent tellement bien qu'ils ne cherchent rien de plus, ni au-dessus, ni au-dessous, ni au-delà. Il y a surtout dans la philosophie, la théologie, dans l'histoire, dans les sciences, pour un prêtre, des abîmes inconnus ou inexplorés de béatitude, et au-dessus de tout, il y a la composition littéraire, le paradis en ce bas monde, parce qu'elle travaille sans cesse à s'élever plus haut et à en sortir.

Beaucoup de prêtres passent ainsi leur vie à amasser des trésors et à s'y complaire ; ils ne trouvent, dans la mort, qu'un agrandissement instantané de leur lumineuse existence. Il n'y a pas besoin d'autres mystères pour expliquer le long séjour de Pecci dans son évêché. Ce fait seul donne la mesure de son bonheur. A quoi bon fatiguer le monde de sa personne puisque, suivant le mot de l'*Imitation*, chaque fois qu'on y va, on revient moins homme qu'avant ?

Les hommes importants ont expliqué ce fait, qui n'a pas besoin d'explications, en alléguant que ni Pie IX, ni son ministre Antonelli, ne goûtaient pas beaucoup l'évêque de Pérouse : quoi le prouve et qu'est-ce que cela prouve? Pour plus ou pour moins, il y a partout des sympathies et des antipathies, fort indifférentes en soi, et dont sait tirer parti la Providence. Pie IX, si différent de caractère, pouvait ne pas goûter Joachim Pecci, si froid et si réservé, presque cérémonieux ; Antonelli pouvait ne pas le goûter du tout dans la crainte de trouver en lui un rival. Antonelli eût trouvé que c'était assez à Rome d'un Antonelli : il n'en voulait pas deux et il avait raison. Dieu sait tirer parti de tout : les hommes aussi dans une certaine mesure. De plus, il faut bien confesser, qu'il

y avait, pour expliquer l'apparente disgrâce du cardinal, certaines rumeurs qui l'accusaient de libéralisme. Libéral, en principe il ne pouvait pas l'être et ne l'était pas ; il en fournit une démonstration éclatante, mais, en fait, il pouvait l'être selon ses goûts, ses lumières et ses relations. Tout le monde est libéral dans la mesure où il déroge à la vertu ; dès qu'il se permet, dans les idées ou dans les mœurs, une licence quelconque, il devient libéral, pour excuser ses fautes par un accroc aux bonnes doctrines. Quoique Pecci eût été un homme irréprochable, il y a bien, sur sa mémoire, quelques grains de poussière qui ont pu produire des ombres dans son esprit. D'ailleurs, il était en correspondance avec le fameux Dupanloup d'Orléans, avec le grand fabricateur et agitateur du libéralisme. Leur trait d'union, c'était un antagonisme latent ou irréfléchi avec Pie IX. Dupanloup, catholique libéral, était opposé à Pie IX ; dans leurs lettres respectives, ils consignaient tous les deux leurs sentiments personnels de désapprobation du gouvernement pontifical. A la mort de Dupanloup, ces lettres passèrent à Lagrange ; à la mort de Lagrange, elles allèrent s'enterrer dans les archives de Saint-Sulpice. Nous n'en connaissons pas le contenu *de visu ;* ce que nous avons entendu dire suffit pour expliquer l'absentéisme de Pecci pendant trente ans, grand espace dans une vie mortelle.

La mort d'Antonelli fut suivie de la mort de deux amis particuliers de Pecci, la mort du cardinal Riario-Sforza, archevêque de Naples, et la mort du cardinal de Angelis, archevêque de Pise, camerlingue de la Sainte Eglise Romaine. Pie IX était bon, il avait l'esprit trop grand et le cœur trop noble pour s'arrêter à des toiles d'araignées de correspondances ou à des incompatibilités d'humeur. Pie IX savait que de Angelis était l'ami de Pecci ; il donna la succession en curie de l'ami défunt au cardinal de Pérouse, en 1876. C'était, d'emblée, une compensation magnifique aux disgrâces antérieures, s'il y en eut, et cela suffit à Dieu pour présenter sa solution. Le camerlinguat, gestion en chef du trésor ponti-

fical, est, du vivant du Pape, une sinécure, comme il y en a partout. A raison du grand âge du Pape, cette fonction n'était pas un biais pour écarter Pecci de la tiare ; ce fut au contraire la préparation invisible pour le faire monter sur le trône de Saint Pierre. Les jambes de Pie IX étaient perdues depuis longtemps; sensiblement il s'en allait. Les Piémontais en étaient si assurés qu'ils firent venir Victor-Emmanuel à Rome pour signer le décret relatif aux funérailles du Pape. Comme Pie IX ne mourait pas, le roi, à qui une sorcière avait prédit qu'il mourrait à Rome s'il y couchait, ne voulait pas, pour tout l'or du monde, y passer une seule nuit. Bien qu'il fût plus que bourru, il dut cette fois céder, au moins pour ne pas se rendre ridicule. Est-ce pour avoir un peu trop bien dîné, est-ce par crainte superstitieuse, le fait est que son matelas du Quirinal lui brûlait la peau. Après s'être longtemps tourné et retourné sans pouvoir dormir, le pauvre prince s'était levé, avait allumé un cigare et pour éteindre le feu qui lui dévorait les poumons, ouvrit la fenêtre. C'était le petit atome d'air qui devait tuer le rival couronné de Cromwell. Dieu, qui réservait à la poitrine d'Humbert Ier le couteau de Bosci, empoisonna Victor-Emmanuel au Quirinal, palais volé au Pape, avec un tout petit grain de malaria. Nous ne citons pas le *reges intelligite*, mais alors tout le monde comprit, depuis le petit ouvrier des faubourgs jusqu'au plus grand monarque de l'Europe, que cette mort, châtiment du roi occupateur, était en plus l'accident qui allait briser toutes les trames ourdies par la diplomatie internationale, à Rome, à Berlin surtout et peut-être aussi ailleurs. Pie IX mort, quelques jours après Victor-Emmanuel au tombeau, sa mort fit du Camerlingue de la Sainte-Eglise l'administrateur du palais apostolique et de l'Eglise pendant la vacance du siège. C'était la circonstance dont Dieu se servit pour tromper les calculs des ennemis de son Eglise, pour permettre à Joachim Pecci de faire marque de ses mérites

personnels et pour exalter dans sa personne le successeur de Pie IX.

Nous avons raconté dans l'histoire de Pie IX sa mort, sa mise en chapelle, ses funérailles ; ce récit suffit à l'intégrité de cette histoire : *Non bis in idem* ; c'est le cas de citer cet adage. Pie IX est mort ; le cardinal Pecci, camerlingue, a la charge de l'interrègne pontifical. Rome est au pouvoir des barbares subalpins, des Ostrogoths libéraux et révolutionnaires. Le roi excommunié, Victor-Emmanuel, vient de recevoir la sépulture dans une église, dans Sainte-Marie *ad martyres*, monument des temps anciens qui est devenu autrefois le *Campo Santo* des martyrs, après les Catacombes. Les Italiens se ressemblent tous : l'emprise du Christianisme sur leur âme est telle que persécuteurs pendant leur vie, ils veulent mourir sous le baiser des anges et dormir sous leur aile. Humberto primo est au Quirinal, palais où avait lieu autrefois l'élection des papes ; étend sa domination sur Saint-Jean-de-Latran, église paroissiale de la chrétienté où avait lieu autrefois l'intronisation des Papes. Le cardinal camerlingue a ce problème à résoudre : Dans Rome au pouvoir de l'ennemi ; dans Rome où il ne peut plus attendre de Saint-Jean-de-Latran et du Quirinal, la possibilité d'un service ; dans Rome, siège de Pierre, réduite à Saint-Pierre, au Vatican et à son jardin, suivant la formule des impies, ouvrir un conclave, faire élire un nouveau pape sans prêter prise aux coups de force de l'envahisseur, sans rien permettre qui nuise à la spontanéité de l'élection. Le Pape est mort, vive le Pape !

Quand le télégraphe avait fait connaître la mort de Pie IX, la presse libérale et protestante demandait si le gouvernement italien permettrait de lui donner un successeur. Lors même qu'une élection pourrait avoir lieu, le nouveau pape serait-il reconnu par l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre et les autres puissances hostiles ou indifférentes au catholicisme ? N'était-ce pas une occasion unique pour tenter un schisme, et, avec un pape moderne, d'obtenir enfin la réconciliation de l'Eglise

avec la civilisation représentée par Garibaldi ? Un bon nombre de catholiques redoutaient d'ailleurs une intervention des puissances ou au moins de l'Italie ; et un plus grand nombre étaient assez étrangères à la nature et à la portée de la question, pour se frotter les mains dans l'espoir qu'on allait mettre fin à la dynastie des Papes. Pauvres gens qui ont oublié le *non prœvalebunt*, borne contre laquelle se brisent toutes les puissances de l'enfer. La dynastie des Papes doit procéder aux funérailles des royaumes libéraux, des empires autocratiques et même des démocraties. *Lugete veneres cupidinesque.*

Après la mort de Pie IX, le gouvernement du roi Humbert ne put même pas s'occuper de ce qui se passait à l'intérieur du Vatican ; il laissa le camerlingue libre de régir ce qui restait du domaine pontifical, d'inhumer Pie IX en paix et d'ouvrir le Conclave. Le camerlingue, de son côté, était bien résolu de ne pas fournir le moindre prétexte à la municipalité romaine de franchir le seuil du Vatican. Vu les circonstances, il fit exposer le corps du Pape dans Saint-Pierre, après avoir pris toutefois des précautions contre toute possibilité de désordre. De cette façon, le peuple put venir vénérer les restes du pontife-roi, mort en prison, et si la police put en être témoin, elle ne put y prendre aucune part. Malgré la présence du gouvernement, le premier acte des cardinaux, devenus Sacré-Collège, fut de confirmer, par une protestation collective devant toutes les puissances de l'Europe, l'acte de Pie IX lançant l'anathème contre l'invasion du 20 septembre 1870. Pendant les neuf jours qui suivirent le décès du Pape, on put chanter l'office des morts dans toutes les églises de Rome. Cependant, pour préparer l'ouverture du Conclave, le camerlingue appelait les architectes Perpignani et Martinucci et commandait de procurer immédiatement le matériel et le personnel nécessaires à ce travail. Le 10 février, trois jours après la mort de Pie IX, cinq cents ouvriers étaient occupés à préparer la salle du Conclave. Les logements des

cardinaux et des conclavistes, des officiers et de tout le personnel, les meubles, les provisions, la cuisine même, tout fut installé pour le cas où se prolongerait le Conclave. Le 17 février, se terminait la neuvaine préparatoire ; le 18 était chantée, dans la chapelle Pauline, la messe du Saint-Esprit. Le soir, tout le monde vaquait aux derniers préparatifs. Le Conclave s'ouvrait le lendemain.

Par la force des choses, le cérémonial d'autrefois dut subir quelques modifications. Il n'y eut ni la procession du Quirinal à Saint-Pierre, ni la grand'messe chantée sous le dôme incomparable de Michel-Ange. La messe solennelle fut célébrée à l'intérieur du Vatican. Le doyen du Sacré-Collège, cardinal Amat, était malade : il dut se faire porter dans une litière ; le cardinal Morichini, malade également, ne put gravir les escaliers du palais que soutenu sous les bras ; le doyen des cardinaux diacres, le cardinal Catterini, ne put triompher de sa faiblesse que par une énergique volonté. Trois autres cardinaux étaient absents : Brossais Saint-Marc, de Rennes, était sur le lit de mort ; Cullen, de Dublin et Mac-Closkey, de New York, n'avaient pu arriver à cause des distances. Les soixante et un cardinaux, réunis dans la chapelle Pauline, formaient une imposante assemblée. La divine Providence avait tout disposé avec tant de sagesse que rien ne devait troubler ni la tenue du Conclave, ni le choix des électeurs. A l'issue de la messe, les cardinaux se rendirent processionnellement à la chapelle Sixtine. Après le *Veni Sancte* et quelques minutes d'adoration, le sous-doyen lit à haute voix les constitutions pontificales relatives à l'élection des Papes. Chacun fait serment de les observer. Le gouverneur du Conclave, le prince maréchal, le secrétaire, les autres officiers font à leur tour le serment requis par leurs fonctions respectives. L'après-midi est consacré par les membres du Sacré-Collège à terminer les affaires les plus pressantes, entre autres à recevoir la visite des personnes qui ont droit d'accès, comme les ambassadeurs, le patriciat romain et les étrangers de distinction. Le lende

main, clôture du Conclave. Les officiers ont visité scrupuleusement l'intérieur ; le prince-maréchal et le camerlingue font fermer la porte, l'un du dehors, l'autre au-dedans. Le gouverneur du Conclave, Ricci-Paracciani, a fait lui-même l'inspection de la clôture ; il n'y a pas possibilité à une de ces communications clandestines qui frapperaient de nullité le choix des cardinaux. Tout s'est fait honnêtement et selon l'ordre.

La Chapelle Sixtine, où va se faire l'élection, est garnie de soixante-quatre trônes surmontés d'un dais, signe de la souveraineté personnelle à chaque cardinal électeur. Devant chaque siège, est une petite table avec papier, plume et encre. Le 19 février s'est élevé sur Rome tout éblouissant de lumière. La voix du maître des cérémonies se fait entendre ; elle appelle les électeurs à la chapelle. Dès qu'ils ont pris place, le sous-doyen célèbre une messe basse ; après quoi tous s'asseyent, l'élection commence. Trois cardinaux sont choisis pour surveiller le scrutin et compter les votes ; ils doivent examiner chaque bulletin déposé dans le calice qui sert d'urne électorale et s'assurer qu'il est bien dans les formes prescrites. Chaque cardinal a préparé son vote ; ils s'avancent l'un après l'autre au pied de l'autel. Chaque électeur, à genoux, prononce à haute voix ce serment : « J'appelle en témoignage N.-S. Jésus-Christ, mon juge, que j'élis la personne que je crois devant Dieu digne d'être élue. » Alors il dépose son bulletin sur la patène et le laisse tomber dans le calice. Tandis que les cardinaux votent ainsi, on recueille, dans sa cellule, le vote du cardinal Amat. Tous les bulletins déposés, les trois cardinaux scrutateurs montent à l'autel. L'un d'eux prend le calice et mêle les bulletins en le secouant. Un autre tire les bulletins et les met dans un second calice : leur nombre est exactement conforme au nombre des électeurs. Alors le calice qui contient tous les bulletins est placé sur une table carrée, sous les yeux de tous les électeurs. Le plus âgé prend successivement chaque bulletin, le lit à haute voix ; les deux

autres en font autant et inscrivent le nom de l'élu sur une liste imprimée qui comprend les noms de tous les cardinaux. Les cardinaux, nantis d'une liste semblable, en font autant. Tous les suffrages lus, inscrits et comptés, le camerlingue avait obtenu vingt-trois voix, chiffre insuffisant, puisqu'il fallait une majorité des deux tiers. Les bulletins furent donc livrés aux flammes ; un filet de fumée bleuâtre qui sortit d'un tuyau de poêle, avertit les curieux qu'il n'y avait pas d'élection.

Après la séance, chaque électeur a médité devant Dieu sur la personne de celui qui vient d'obtenir vingt-trois voix. Les cardinaux italiens ont peu vu l'évêque de Pérouse et ne sont pas moins sympathiques à sa renommée, surtout parce que son prestige ne s'est pas créé dans le maniement quotidien des grandes et petites affaires de la Curie. Les cardinaux étrangers connaissent moins ses travaux, ses écrits, ses vertus, ses rares qualités d'administrateur et de diplomate. Lui, troublé par le vote du matin, triste, pâle, prie Dieu de le prendre en pitié et de le soustraire au périlleux honneur du suprême pontificat. Dans l'après-midi, recommence la réunion du matin. L'élection est faite dans les mêmes formes ; le cardinal Pecci obtient trente-deux voix. En voyant son nom sortir tant de fois, l'émotion s'empare de son âme, un tremblement convulsif agite ses membres, la plume tombe de ses mains. « Courage, lui dit son voisin, Donnet, cardinal de Bordeaux. Il ne s'agit pas de vous ici. Il est question de l'Eglise et de l'avenir du monde. » Pecci ne répondit rien ; il se contenta de lever les yeux au ciel et d'implorer l'aide de Dieu. L'élection était moralement faite, mais pas moralement définitive puisqu'il fallait au moins quarante voix. La nuit vint donc apporter quelque calme à cette âme dont tant de travail n'avait pas diminué la vigueur, mais dont les soixante-huit ans étaient pris de frayeur en perspective du pontificat. Le lendemain, 20 février, le scrutin recommença. Tout se passa comme la veille. L'humilité, le trouble, l'espèce d'agonie du cardinal Pecci le recommandaient aux suffrages,

mieux même que ses mérites ; les autres cardinaux savaient bien qu'ils n'allaient pas mettre sur sa tête une couronne de fleurs. Devenir Pape dans les circonstances présentes, ce n'est pas seulement être obligé de se montrer docteur, c'est se résoudre au martyre. La barque de Saint Pierre est semblable à un navire en pleine mer, au centre d'un cyclone, au moment où le trouble des éléments conjurés confond la science, l'expérience des plus habiles pilotes. Il faut une sagesse surhumaine, une fermeté inébranlable pour diriger le vaisseau de l'Eglise.

Le troisième scrutin donna quarante-quatre voix à Joachim Pecci, camerlingue de la Sainte-Eglise ; il était élu Pape, par plus des deux tiers des suffrages. Alors les maîtres des cérémonies s'avancent : « Acceptez-vous le choix canonique que l'on vient de faire, de vous, comme pontife suprême de l'Eglise catholique? » Pecci se lève et distinctement, sans hésitation, il affirme sa propre indignité ; voyant le Sacré-Collège à peu près unanime dans la résolution de lui imposer un tel fardeau, il s'incline devant la volonté de Dieu. Le sous-doyen s'agenouille à ses pieds ; c'est le premier acte d'hommage. Les maîtres des cérémonies frappent des mains. Tous les cardinaux se lèvent et restent debout : c'est leur premier acte d'hommage au nouveau souverain. A l'instant s'abaissent tous les baldaquins, excepté celui qui surmonte le siège du nouveau Pape. Alors le sous-doyen demande : « De quel nom voulez-vous être nommé? » Sans hésiter, l'élu répond : « Du nom de Léon XIII. » Le Pape vient de prendre un nom qui devra marquer dans l'histoire une ère nouvelle pour l'Eglise, le monde chrétien et la civilisation. Un protonotaire apostolique dresse le procès-verbal de l'élection, les barrières tombent, les portes s'ouvrent ; des voix proclament la fin du Conclave.

Un historien écrit pour la postérité ; son devoir est d'écouter toutes les voix et d'enregistrer toutes les informations. Trente-six heures de Conclave, trois scrutins, une élection

immédiate, presque à l'unanimité des voix, sans ombre de discussion, cette rapidité paraît contredire les antécédents de l'histoire. Un tel phénomène peut s'expliquer de différentes façons. D'abord, dans les circonstances critiques où se trouvait l'Eglise, il n'y avait pas lieu à tergiverser. Les cardinaux, lents par nature, sont aussi intelligents que prudents ; si les événements les poussent l'épée dans les reins, ils savent, comme les autres, disait Cormenin, faire vite. Les mérites de l'élu motivaient, sans doute, les empressements ; mais ils n'étaient pas assez connus, ni assez visibles pour les expliquer si aisément. Les Italiens sont tous compatriotes de Machiavel ; ils se plaisent aux combinaisons et sont d'autant plus enclins à les soupçonner. D'après quelques auteurs du temps, cette élection presque foudroyante aurait été enlevée en vertu d'un concert préalable entre quelques cardinaux et le Quirinal. On ne peut pas douter que le choix du successeur de Pie IX n'eût, pour le gouvernement, une importance de premier ordre. On ne peut guère supposer non plus que vu cette importance, il eût négligé d'en prévenir les alternatives plutôt fâcheuses. Dans la cohabitation forcée de deux souveraines puissances, il y a fatalement mille et mille points où l'on peut se rencontrer et se heurter. Dans le tempérament de la nature italienne, il y a aussi mille petits liants dont il est facile d'user sans esclandre. A Rome, on cherche toujours à expliquer les choses par l'argent et les influences ; les unes et l'autre ont tant de crédit, qu'il est presque impossible de n'y pas croire. A cette date donc, on disait couramment, à Rome, que l'élection de Pecci avait été machinée par le cardinal Bartolini. S'il y a quelque chose de vrai dans cette supposition, l'avenir seul le fera connaître ; mais la mauvaise réputation de Bartolini invite à tout croire. On ne prête qu'aux riches. Lorsqu'il n'était que prélat, Bartolini se plaisait aux combinaisons qui pouvaient lui rapporter quelque grâce. C'est lui, entre autres, qui soutint pendant vingt ans, de ses artifices, le refus du cardinal de Besançon de venir, selon les dispositions du droit

et l'ordre de Pie IX, à la reprise de la liturgie romaine. Le cardinal devait se rendre *quam primum, quam citius* ; Bartolini lui suggéra des moyens de procédure qui lui permettaient de se dérober tout en paraissant se soumettre. En retour, le cardinal envoyait de Besançon des boîtes de croquettes, de petits pâtés, du bon kirsch de Fougerolles, des paniers de champagne, fort agréables aux mousses qui opèrent dans les cordages de la barque de saint Pierre.

Les Baronius de l'avenir examineront, plus tard, ce point de fait ; nous n'en constatons qu'un bruit, non susceptible encore de vérification.

Le Pape élu est conduit devant l'autel pour échanger ses vêtements de cardinal contre les vêtements pontificaux. Pendant qu'il se revêt des insignes de la papauté, on place sur l'autel un trône portatif pour rendre au nouveau chef de l'Eglise un suprême hommage. Cet acte s'appelle *adoration :* ce n'est pas une adoration proprement dite : les catholiques savent bien que le Pape est un homme et n'ont garde de l'adorer ; c'est la protestation respectueuse par laquelle les Romains attestaient leur parfait respect et obéissance à tout être revêtu d'une puissance supérieure. L'adaptation de ce vieux rite est, ici, tellement naturelle, que toute explication est superflue. L'acte de vénération ne peut s'offrir qu'à la personne ; mais elle s'adresse réellement à Jésus-Christ, Rédempteur des âmes et Roi des nations ; ici l'adoration reprend son sens naturel. Léon XIII monte donc sur ce trône. En l'absence du cardinal Amat, le sous-doyen s'approche, lui enlève l'anneau cardinalice et lui met au doigt l'anneau du Pêcheur. Puis il se prosterne, baise les pieds du Vicaire de Jésus-Christ, qui, dans la dernière Cène, a lavé et baisé les pieds de ses apôtres. Le sous-doyen baise aussi la main du Pape qui lui donne, à son tour, sur les deux joues le baiser de paix. Ainsi font tous les cardinaux et officiers du Conclave. Alors le doyen des cardinaux diacres, Catterini, demande au Pape la permission d'annoncer l'élection à la foule entassée sur la place du Vatican.

Sur la galerie du Vatican dominant la nef de Saint-Pierre, soudain apparaissent la croix papale, les acolytes, les maîtres de cérémonies. Le cardinal Catterini, tourné vers la place, prononce ces paroles : « Je vous annonce une grande joie. Nous avons un Pape, l'Em. et Rév. Joachim Pecci, cardinal-prêtre du titre de Saint-Chrysogone, qui a pris le nom de Léon XIII. » Aussitôt sonnent les cloches de Saint-Pierre ; les églises de la ville y répondent ; le canon du château Saint-Ange, pour montrer qu'il est au ban de la civilisation, garde le silence, mais la nouvelle se répand avec la rapidité de la foudre, sur tous les rivages de l'ancien et du nouveau monde ; elle produit partout la même allégresse. Preuve que l'humanité, dans ses maux profonds, est plus insensible aux sophismes, plus rebelle aux attentats, plus intelligente et plus sage que tous les porte-couronne ; comme si la couronne, cause de leur orgueil et prétexte de leurs excès, avait le triste privilège de leur supprimer le cœur et de leur rétrécir le cerveau.

A l'intérieur du Conclave, pendant que les masses au dehors trépignent par un sûr instinct et d'une profonde allégresse, c'est, pour les cardinaux, le moment propice pour adresser au Pape toutes les requêtes. Le nouvel élu est censé devoir les admettre toutes indistinctement ; il n'a pas le temps de les examiner et octroie volontiers son adhésion, sous réserve d'inventaire. Au moment où le sous-doyen lui avait retiré l'anneau cardinalice, au lieu de l'abandonner, le Pape l'avait mis dans sa poche ; ici, pour les requêtes, il n'en pouvait pas faire autant. Le cardinal Guibert, qui n'était pas romain pur, mais plutôt métisé de libéralisme incohérent et de républicanisme rose, demanda à Léon XIII de prendre sous sa protection les évêques de France. Sous Pie IX, les prêtres lésés dans leurs droits avaient recouru souvent à Rome, et quand ils avaient droit, avaient souvent obtenu justice. Les évêques de France, du moins ceux qui avaient subi des procès, se croyaient, sans doute, infaillibles et indispensables ; ils avaient été profondément vexés — je ne dis pas humiliés — des juge-

ments qui laissaient voir en eux le triple défaut d'intelligence, de sagesse et de paternité. Les vieux gallicans à demi-convertis demandaient donc le retour, en France, aux immunités du régime *ex informatâ conscientiâ*, qui laissait aux évêques les agréments trompeurs de l'absolutisme. C'était, de sa part, une grave erreur et une grande faute. Les gallicans de l'ancienne roche, les prélats à grandes perruques, enseignaient, il est vrai, la séparation de l'Eglise et de l'Etat et la subalternisation du Pape dans l'Eglise, mais ils se souciaient aussi peu de l'une que de l'autre, et se fussent tout aussi bien accommodés du contraire. Les erreurs gallicanes, pour eux, n'avaient de prix qu'autant qu'elles les dispensaient du droit canon et les autorisaient à exercer, aussi bien dans l'Etat que dans l'Eglise, le rôle de sangsues. Le concile du Vatican avait suffisamment abattu le gallicanisme national ; mais en déclarant le Pape chef immédiat et direct de tout diocèse, il n'avait répudié qu'implicitement l'arbitraire anticanonique des évêques gallicans. Cependant, il l'avait répudié, car, si le Pape est le pasteur immédiat de tout diocèse, il le gouverne certainement d'après le droit canon. Dès lors, l'évêque, pasteur subordonné au Pape, doit gouverner aussi d'après le droit du Pape ; autrement, s'il suit son arbitraire, il introduit, dans son diocèse, l'anarchie pratique et toutes les conséquences de la faiblesse humaine dans les évêques. Pie IX avait répudié cette pratique et donné raison aux curés qui l'avaient saisi de leurs réclamations contre l'arbitraire des évêques et proclamé ainsi pour la France, l'autorité du droit canon. Joseph Guibert, en demandant au nouveau Pape sa protection pour les évêques français, demandait la révocation des pratiques de Pie IX. Léon XIII accéda à cette demande et sut tenir parole. Sous son règne, il fait entendre en France que tout appel au Pape ne devait aboutir qu'à une perte de temps, d'argent et de belle humeur. Les congrégations romaines avaient ordre de ne pas donner tort à l'évêque. Consigne qui, rapprochée de la nomination des évêques par la franc-maçonnerie, con-

fiait à des pasteurs inertes ou indignes, parfois incapables, les intérêts du Christianisme en France. Par suite, la franc-maçonnerie put exécuter lentement, mais sûrement, le programme de persécution édicté par Gambetta en 1878. La France catholique meurt par l'effet de l'absence du droit canon dans ses Eglises. Si ces Eglises avaient été autant de forteresses armées du droit, qu'on se persuade que le persécuteur n'eût pas pu si facilement s'en rendre maître. Mais parce qu'elles étaient livrées à l'arbitraire épiscopal, et parce qu'il avait su choisir des évêques complaisants ou complices, le persécuteur a pu enlever nos Eglises, comme l'enfant ramasse un nid d'oiseaux dans un champ. Ainsi Pie X, avec un coup d'œil digne d'un Pape, a voulu inaugurer son pontificat par la codification du droit canonique et l'observation de ce même droit dans toutes les églises de France. Cette mesure, c'est le signal du salut.

Un Pape élu doit répondre à beaucoup d'allocutions. Léon XIII répondit à toutes avec grâce, humilité et prudence; mais il ne permit pas de les reproduire comme actes d'autorité. Le couronnement avait été fixé au 3 mars dans Saint-Pierre ; à cause des mauvaises dispositions de la municipalité et du gouvernement, il eut lieu dans l'enceinte du palais, en présence du corps diplomatique, du patriciat romain et d'étrangers de distinction. La bénédiction *urbi et orbi* fut donnée du haut de la *loggia*, mais dans l'intérieur de Saint-Pierre. Les apaches du gouvernement y répondirent par une grêle de pierres sur les fenêtres du Vatican. Cet encens révolutionnaire n'empêcha pas Rome d'illuminer et le monde entier d'acclamer le nouveau Pape. En aucun coin du monde ne s'éleva une voix discordante. Léon XIII était suffisamment connu pour que tout le monde pût espérer en lui et attendre de sa sagesse, la réalisation de toutes les espérances.

Le premier Consistoire se tint le 28 mars. Depuis l'avènement de Léon XIII la presse italienne le représentait comme étant, *en tout*, l'opposé de son prédécesseur ; en France,

Dupanloup se faisait l'écho bruyant de ces divagations. Léon XIII était exalté pour sa culture intellectuelle, ses vues larges, son tact diplomatique, sa connaissance des hommes et sa pratique des choses. Tels le disaient prêt à réconcilier la papauté avec le royaume d'Italie, d'autres à réconcilier, suivant la formule de l'évêque d'Orléans, l'Eglise avec la civilisation moderne. Ces ignorants ne savaient pas que l'Evêque de Pérouse s'était prononcé sur toutes ces questions plus catégoriquement que Pie IX, et que cet esprit ferme n'était pas d'humeur à changer. Les journaux révolutionnaires, organes des francs-maçons, disaient nettement qu'il fallait abattre la papauté, même au spirituel ; combattre l'Eglise sans relâche, pour la vaincre, asservir ses évêques et ses prêtres, au point de rendre le ministère sacerdotal impossible dans la péninsule. Pour ne pas épiloguer sur ces monstruosités et ces divergences, il faut se tenir au bon sens chrétien. Tous les papes sont les vicaires du même Jésus-Christ, les porteurs du même Evangile, les pasteurs de la même Eglise catholique. Mais chaque Pape a son esprit propre, son caractère, sa manière de comprendre et de présenter, parmi les nations, l'Evangile de Jésus-Christ. L'un est plus militant, l'autre plus expectant ; ils peuvent l'être avec une égale utilité et nécessité, suivant les circonstances ; et sous des noms différents, avec les variantes nécessaires, ils sont les hommes de la même fonction, les représentants de la même œuvre, les poursuivants du même but. Dans ces conditions, tous les Papes ne sont pas identiquement les mêmes, mais ils accomplissent tous identiquement la même œuvre de salut des âmes et de civilisation des peuples. Le monde, corrompu et corrupteur, est toujours l'ennemi des Papes.

L'allocution pontificale du 28 mars fut la première notification des vues, des sentiments et du programme de Léon XIII; nous la citons, en priant le lecteur d'en peser tous les mots et d'en méditer l'ensemble. Lire ne suffit pas, il faut s'assimiler ce document pour comprendre, dès le début, le nouveau

Pape. « Vénérables frères, dit-il, quand vos suffrages nous ont appelé, il y a un mois, à prendre sur nous le gouvernement de l'Eglise universelle et à remplir sur la terre, la place du Prince des Pasteurs, Jésus-Christ, nous nous sommes senti à juste titre, en proie à la plus grande perplexité, à la plus grande hésitation. D'un côté la conscience de notre propre indignité, de notre faiblesse, en vue de cette si haute charge, nous inspirait une profonde crainte. Et ce sentiment de notre infériorité s'accroissait d'autant plus que nous nous rappelions de quel éclat la renommée de notre prédécesseur avait brillé dans toute la terre. Ce *grand prince* du peuple de Dieu avait toujours combattu, avec un invincible courage pour la *vérité* et la *justice*, il avait travaillé si longtemps et avec une *fidélité si exemplaire* en administrant les affaires du monde chrétien, que non seulement, il jeta un *grand lustre* sur ce siège apostolique, mais il remplit l'Eglise *tout entière* d'*admiration* et d'*amour* pour sa personne ; si bien qu'il *surpassa* peut-être tous ses prédécesseurs par les hauts et constants témoignages de respect et de vénération que *l'univers* lui rendit, comme il les avait tous surpassés par la durée de son pontificat. D'un autre côté, notre âme se troublait en voyant le triste état de la société civile dans la plupart des pays, ainsi que la situation dans laquelle se trouvaient l'Eglise catholique elle-même et surtout ce Saint-Siège apostolique, lequel, dépouillé *par la violence* de sa souveraineté temporelle, se trouve *réduit* à ne plus jouir *aucunement* de l'usage *entier*, *libre* et sans entraves de son pouvoir.

» Telles furent les raisons qui nous poussaient à décliner les honneurs qu'on nous offrait. Mais comment pouvions-nous résister à la divine volonté qui se manifestait si clairement dans l'unanimité de votre décision, et dans cette filiale sollicitude que vous aviez pour les intérêts *seuls* de l'Eglise catholique et qui vous pressait à lui donner un pontife le plus tôt possible ?

» Nous avons donc pensé qu'il était de notre devoir de

prendre sur nous la charge de l'apostolat suprême, et de nous incliner devant la volonté de Dieu, mettant en lui toute notre confiance et espérant que celui qui nous imposait cette sublime dignité accorderait à notre faiblesse la force de la porter dignement.

» C'est pour la première fois qu'il nous est permis de parler à vos Eminences, de cette place ; nous désirons avant tout vous donner la solennelle assurance que, dans l'accomplissement des devoirs de notre *apostolat*, nous n'aurons rien tant à cœur que d'employer tous nos soins, avec la grâce de Dieu, à garder le *dépôt sacré* de la foi catholique, à veiller fidèlement sur les intérêts de l'Eglise et du Saint-Siège et à travailler pour le salut de tous ; disposé pour cela à ne reculer devant aucune fatigue ni aucune peine.

» Dans l'accomplissement de ces devoirs de notre ministère, nous avons la ferme confiance que vos conseils et votre sagesse ne nous feront pas défaut... En vous disant cela, nous tenons à ce que vous sachiez que ce n'est pas là la simple expression d'une courtoisie officielle mais la *déclaration solennelle* de notre volonté. Nous avons imprimé bien avant dans notre âme ce que l'Ecriture Sainte rapporte de Moïse, à savoir, que craignant d'assumer sur lui-même la terrible responsabilité de gouverner tout un peuple, il reçut de Dieu l'ordre d'appeler à son aide soixante-dix des anciens d'Israël afin qu'ils portassent avec lui le fardeau de l'administration.

» C'est là le modèle que nous, élu pour être le prince et le guide de tout le peuple chrétien, malgré notre indignité, nous voulons avoir devant les yeux. Ainsi nous ne pourrons faire autrement que de chercher et de trouver en vous, remplaçant les soixante-dix sages d'Israël, des auxiliaires dans nos travaux, des consolateurs dans nos épreuves.

» Or, en ce moment, un événement très fortuné nous permet de goûter avec vous la douceur du premier fruit de consolation que Dieu nous accorde. »

Le Pape veut parler du rétablissement de la hiérarchie catholique en Ecosse, complément du rétablissement de la même hiérarchie en Angleterre. Dans la conclusion de son discours, il n'est pas fait d'allusion aux affaires politiques et religieuses qui s'agitent des deux côtés des Alpes. Nous n'avons ici qu'une prise de possession, une déclaration de principe, un accord de solidarité avec le Sacré-Collège, la concentration de toutes les forces sacrées de la puissance Apostolique : lumière pour la révélation des peuples et gloire pour le peuple du Dieu d'Israël.

13° — L'Encyclique d'avènement. — Le camerlingue de la Haute Eglise romaine, trente-deux ans évêque de Pérouse, vient donc d'être nommé très régulièrement successeur de Pie IX. S'il s'est mêlé quelque chose d'humain aux préparatifs de cette élection, l'humain a disparu dans l'unanimité des suffrages : le nouveau Pape est l'élu du Saint-Esprit, et il entend gouverner l'Eglise en utilisant toutes les lumières, toutes les grâces, toutes les forces de sa surnaturelle constitution. La déclaration qu'il a faite au Sacré-Collège dans sa première allocution officielle, il va l'expliquer dans son Encyclique d'avènement, publiée le 21 avril. L'usage est d'appeler les Encycliques par le premier mot de leur texte ; celle-ci commence par *Inscrutabili Dei consilio ;* référence à ce fait que toute élection de pape est un miracle de Dieu, ou, au moins, l'effet de son conseil. Rien n'est plus souvent répété, sous la plume des Papes et dans leurs discours que cette référence. Se tromperait gravement qui ne verrait ici qu'une formule sans portée : c'est la marque et la preuve que les pontifes romains ont sans cesse présent à la pensée le fait qu'ils ne sont que les hommes de Dieu, les vicaires de Jésus-Christ ; les humbles serviteurs des serviteurs de Dieu. En eux est vrai à la lettre le mot des Ecritures : *Servire Deo regnare est.*

L'Encyclique *Incrustabili* est conçue et rédigée dans la forme littéraire en usage pour ces sortes de documents ; elle

parle sur le ton grave, un peu gémissant, parfois prophétique des Vicaires de Jésus-Christ. Mais en lisant bien, on analyse facilement ce discours écrit ; non moins facilement on le ramène aux proportions qui en forment la structure. L'Encyclique examine quatre choses : 1° Les plaies de la société ; 2° les causes qui les ont produites ; 3° les remèdes qui peuvent les guérir ; 4° les espérances de leur guérison. Les plaies de la société : 1° la négation des premiers principes qui servent de fondement à tout dans la pensée et dans les institutions ; 2° la rébellion contre toute autorité légitime, nécessairement supérieure aux particuliers, mais contestée ou rejetée par eux ; 3° le mépris de la morale dans la vie privée et de la justice dans le gouvernement des peuples ; 4° les discordes intestines et les guerres, conséquences forcées du mépris de la justice et du désordre des mœurs ; 5° l'avidité des richesses d'autant plus âpre qu'on oublie Dieu et encore, l'insuccès aboutissant au suicide ; 6° l'hypocrisie de la liberté et du pouvoir chez les démagogues qui veulent parvenir et, quand ils sont parvenus, ne sont que des tyrans ; 7° le fléau d'incessantes révolutions, fatale conséquence du défaut de principes, de mœurs et de probité dans la pratique de la liberté, dans l'exercice du pouvoir. Les *causes* de si grands maux sont : 1° le mépris de Dieu et de l'Eglise qui le représente au milieu des peuples, pour faire valoir ses révélations, ses lois et ses grâces, mépris qui mine à la base toutes les institutions ; 2° les calomnies contre les Pontifes romains, vicaires de Jésus-Christ, pasteurs de l'Eglise universelle, agents indispensables à toute civilisation ; 3° les lois injustes et iniques que promulguent les gouvernements, par aveuglement, par passion, par ambition, dans le vain espoir de détruire, en ce monde, l'œuvre de Dieu ; 4° la guerre à l'épiscopat, plus ou moins flagrante et systématique, dans les cinq parties du monde ; 5° la dispersion des Ordres religieux, l'élite de l'humanité, l'instrument béni de tous les progrès de la civilisation chrétienne ; 6° le vol des propriétés ecclésiastiques,

élément matériel indispensable à l'action de la grâce dans l'Eglise ; 7° la sécularisation de la charité, son remplacement par la fausse monnaie de la philanthropie, qui ne sait ni guérir les plaies de l'âme, ni subvenir aux besoins du corps ; 8° l'enseignement laïque et athée, qui ferme le ciel à l'âme humaine et ne lui laisse que la terre, objet trop étroit pour ses aspirations, théâtre sanglant des forfaits qu'implique l'absence de foi ; 9° la suppression du pouvoir temporel des Pontifes romains, qui mit, à Rome, les deux puissances dans les mêmes mains, pour assurer partout leur distinction, leur exercice régulier et le grand bienfait de la paix. Les *remèdes* à ces maux invétérés sont : 1° les vérités éternelles, Dieu, Jésus-Christ, l'Eglise, l'immortalité de l'âme, la vie future, sans quoi tout est obscurité et ruine sur la terre ; 2° le magistère ecclésiastique, pouvoir et fonction institués par Dieu pour enseigner et faire respecter les vérités éternelles ; 3° la liberté de l'Eglise, qui ne peut devenir servante de César ou de Brutus, sans être réduite à l'impuissance et vouée même à l'abâtardissement du genre humain ; 4° le retour à cette civilisation chrétienne, où le pouvoir international des Papes a fait produire à l'Evangile les plus merveilleux fruits ; 5° le rétablissement de cette autorité pontificale, obstacle unique et seul efficace contre les emportements de la Révolution ; 6° la concorde des puissances, le Pape sur son siège et le roi sur son trône, pour assurer l'ordre parmi les nations ; 7° l'éducation religieuse, seule puissance capable de dompter la bête dans l'homme et de développer les habitudes surnaturelles du baptême ; 8° le sacrement de mariage qui établit et sanctifie, entre l'homme et la femme, une union légitime qu'on ne peut plus rompre ; 9° la sanctification de la famille, des époux et des enfants, pour ne donner à la société que de dignes et libres citoyens. — Les *espérances* de la guérison sont : 1° La ferme adhérence de l'épiscopat du monde entier à la Chaire de Pierre, première condition à l'octroi des grâces de Dieu et des bénéfices du Calvaire ; 2° la dévotion au Pape, la piété

envers l'Eglise, la guerre à ce naturalisme qui ronge partout les nations ; 3° les pèlerinages à Rome, comme moyens de rattacher le monde au Pape et de rétablir l'harmonie divine dans l'humanité ; 4° le Denier de Saint-Pierre, contribution nécessaire de chaque chrétien aux frais du gouvernement de l'Eglise ; 5° la dévotion à la Sainte-Vierge et à saint Joseph, complément naturel de toute vraie foi, parfum de toute piété, de toute grâce et de tout dévouement.

Cette analyse logique de l'Encyclique *Inscrustabili* pourrait s'appuyer de considérations empruntées au Pape ou de citations extraites de son discours. Les considérations nous mèneraient trop loin, si nous voulions esquisser seulement chaque point ; les citations sont inutiles, parce que l'avenir nous réserve d'autres documents où nous retrouverons ces mêmes sujets et pourrons reproduire, plus à propos, l'enseignement textuel de Léon XIII. Ce tableau, trop abrégé, suffit pour graver dans les esprits les grands traits de l'encyclique, le magnifique ensemble doctrinal dont elle se borne à présenter le programme. Ainsi débute le pontificat de Léon XIII. Nous le connaissons maintenant pour l'avoir étudié depuis son berceau jusqu'à son avènement au trône de Saint-Pierre. Après le glorieux pontificat de Pie IX, Dieu accorde à son Eglise un pontife qui, par son passé, se trouve magnifiquement préparé à cette sublime mission : la miséricorde divine est toujours propice aux vœux de l'Eglise. Nous allons entrer maintenant dans le grand combat des pontifes romains contre les aveuglements, les misères et les prévarications du monde. Les nations sont victimes ; les royaumes sont dans le trouble ; les républiques, comme ivres du vin d'une jeunesse qui accuse déjà quelque caducité, se précipitent vers les abîmes de l'anarchie et du socialisme. Les ennemis du genre humain vont se livrer à leurs colères ; ils vont lancer leurs traits contre l'Evangile de Jésus-Christ, contre la Sainte Eglise et contre les Souverains Pontifes. Les événements, même quand ils nous rempliraient d'effroi, ne peuvent pas surprendre ni

décourager un chrétien. Pendant que le globe tourne sur son axe, la croix reste debout au sommet de la création. Léon XIII, à l'égal de Pie IX, va nous apparaître comme le Pape des grandes doctrines, l'homme des inexorables justices, le prêtre des grandes espérances. Nous n'oublierons pas que la paix est un mot confié à la garde de nos illusions ; un bien que nous ne pouvons posséder, ni partout, ni toujours, ni même pour longtemps. La croix n'est l'instrument de tous les triomphes que dans la mesure proportionnelle à nos sacrifices et selon les desseins de cette miséricorde qui surpasse les œuvres de Dieu.

§ II. — LES ENSEIGNEMENTS DU PAPE

Enseigner est le premier objet du mandat apostolique : *Euntes docete :* enseigner est donc le premier devoir d'un pape. Représentant officiel de la révélation divine, interprète et vengeur de la vérité catholique, le chef de l'Eglise universelle doit insister, à temps et à contretemps, sur les vérités oubliées ou méconnues. Debout sur l'Observatoire du Vatican, veilleur de jour et de nuit, il doit sans cesse et sans fin repousser les ténèbres qui s'obstinent à assaillir le genre humain, avec l'espoir de le pousser par aveuglement jusqu'aux abîmes. Dès qu'une confusion se produit, il doit la dissiper, dès qu'une erreur paraît, il doit la confondre ; dès qu'une incertitude se laisse voir, il doit résoudre ce cas de conscience ; et si une erreur plus audacieuse aspire à falsifier le dogme ou à prendre sa place, il doit lancer l'anathème. C'est une pieuse croyance que les anges de Dieu président à tous les mouvements matériels des mondes, qu'ils président aux mouvements intellectuels, moraux et sociaux des hommes ; le Pape est l'ange de la terre, sa fonction propre est de maintenir à l'horizon le soleil de la vérité et de la justice. De sorte que l'astre divin, poursuivant sa carrière, non seulement verse sur ses blasphémateurs des torrents lumineux, mais prodigue à ce point, aux âmes, l'abondance de ses rayons, qu'elles prospèrent toutes sous les touches fécondes de la divine lumière.

Dans ce paragraphe nous devons étudier dans leur ensemble les actes doctrinaux du Pape Léon XIII. La logique oblige l'historien, avant de s'enquérir des actes d'un homme, de s'informer de ses pensées et de ses sentiments ; c'est de là que procède sa conduite et que se manifeste la raison d'être de son gouvernement. Argument ici d'autant plus fort que l'enseignement officiel a, dans la vie de ce pontife, une plus grande part : il en absorbe presque tous les instants, et si l'on mettait bout à bout toutes ses publications, il serait facile de voir que si Pie IX a été le *Papa verboso*, Léon XIII a été le *Papa scriboso*. Non pas qu'on puisse le mettre en parallèle avec les grands Papes qui ont beaucoup écrit, comme saint Léon Ier, saint Grégoire le Grand et Benoît XIV ; mais autant qu'eux il s'est tenu aux écoles de son siècle et a répondu à toutes ses réquisitions, non pas en érudit, ni en théologien ou en philosophe, mais en docteur de l'Eglise. — Tous les actes doctrinaux du Pape Léon XIII se partagent en deux catégories : les uns s'adressent à l'Eglise universelle ; les autres à des églises particulières et à des nations ou à des particuliers. Nous retrouverons ces derniers actes quand nous parlerons de la sollicitude de toutes les églises et des actes de Léon XIII propres à chaque nation ; ici nous devons présenter de ses encycliques *urbi et orbi*, un tableau très esthétique et compréhensif, de manière à former, si j'ose ainsi dire, la somme de ses enseignements comme Pape. Un Jésuite, le P. J. Cerceau, a écrit le catéchisme de Léon XIII ; pour nous, négligeant le petit détail, nous devons offrir plutôt le contraire d'un catéchisme, mais présenter de préférence chaque acte dans le cadre vivant de son opportunité. La première de ces Encycliques est du 28 décembre 1878, elle s'élève contre les erreurs modernes.

1° Erreurs modernes. — La vérité est l'expression de l'être, l'erreur est le contraire de la vérité, et, si l'erreur totale était possible, ce serait la propre formule du néant. Comme cette erreur n'est pas possible, l'erreur est plutôt, suivant l'expres-

sion de Bossuet, une vérité dont on abuse. Mais la caractéristique de l'erreur c'est qu'elle n'altère la vérité ou n'en sort que pour favoriser les faiblesses de l'homme et amnistier ses fautes. Un homme d'esprit, cherchant à découvrir les origines du libéralisme, le faisait remonter à la tentation d'Eve ; pour suivre logiquement cette supposition, il faut remonter à la révolte des anges dans le ciel. Le libéralisme n'est pas tant l'adultération de la vérité que la décharge de la loi divine. Le premier ange rebelle à Dieu a voulu se mettre au-dessus de lui, en s'exemptant de sa loi ; le tentateur d'Eve a suivi la même inclination ; et depuis lors toutes les tentations se développent selon la même économie. C'est pour corrompre les cœurs plus à son aise, qu'on fait des accrocs à la vérité. On le voit excellemment dans les temps anciens caractérisés par deux phénomènes : la perte des traditions et l'affranchissement de tous les mauvais instincts. On perd graduellement toutes les vérités premières pour abandonner dans toutes les sphères de la vie la loi divine. Depuis l'avènement de Jésus-Christ, ce cynisme n'est plus de saison, il y a dans les mœurs publiques une telle vigueur de probité, que l'erreur n'ose plus prendre les allures grossières d'autrefois. Dans les siècles victorieux du Christianisme l'erreur est plutôt métaphysique que pratique. Avec les Gnostiques elle se plonge et se perd dans les profondeurs de l'être ; avec Arius, Nestorius, Eutychès, elle s'en prend à la Trinité et à l'Incarnation ; depuis, elle continue à ravager le symbole. Depuis Luther, elle s'attaque aux principes de la foi surnaturelle et à la constitution divine de l'Eglise. Sans doute, depuis les Gnostiques, toutes ces attaques à la vérité révélée se produisent au bénéfice des passions humaines ; mais elles n'affichent pas cette prétention ; elles la dissimulent plutôt et la nient pour se dire plutôt prosélytes d'une plus parfaite vertu. Aujourd'hui l'erreur ne se recommande plus d'aucune métaphysique ; elle a ruiné, si j'ose ainsi dire, les bases naturelles de la raison ; la pensée ne peut plus élever, sur les ruines, aucun édifice. Nous sommes en plein

agnosticisme ; c'est le mot convenu : qu'il y ait une philosophie ou qu'il n'y en ait pas, on n'en a cure. Produire et consommer : c'est là l'objectif exclusif de l'économie sociale. Qu'est-ce que je vous dois ? Combien me devez-vous ? Voilà la loi et les prophètes du monde nouveau. En d'autres termes, toutes les erreurs modernes sont des erreurs pratiques : chez les individus, la libre-pensée proclame la liberté de la conscience et sa pleine exemption de toutes lois supérieures ; dans les masses populaires, elle se borne à réclamer pour tout le monde sa part de fumier ; et pour autant qu'elle parvient à former des partis, elle monte à l'assaut de ce qui existe pour procéder à la liquidation du vieux monde. En présence de ces abaissements et de ces menaces, la raison du ministère apostolique demande au Pape d'élever la voix et de dénoncer le péril flagrant de l'ordre social. « Vous le comprenez sans peine, dit-il, dès le début ; nous parlons de la secte de ces hommes qui s'appellent diversement et de noms presque barbares, *socialistes*, *communistes*, *nihilistes* et qui, répandus par *toute la terre* et liés étroitement entre eux par un pacte unique, ne demandent plus désormais leur force aux ténèbres de réunions occultes, mais se produisent au jour publiquement et, en toute confiance, s'efforcent de mener à bout le dessein qu'ils ont formé depuis longtemps, de bouleverser les *fondements de la société civile.* Ce sont eux assurément qui, selon que l'atteste la parole divine, souillent *toute chair*, *méprisent toute domination* et *blasphèment toute majesté.* (Jud. V, 8.) D'après l'énoncé du Pape, il s'agit d'un complot formé dans toute la terre pour renverser non pas l'Eglise, mais les bases de la société civile. Une telle énonciation étonne, attriste et provoque à la méditation. Ce n'est pas d'aujourd'hui que le monde est monde, que la propriété sert d'objet et de but au travail ; que le mariage sert de base à la famille ; que la famille, par son extension, forme la cité ; que les cités, en se multipliant, forment des sociétés publiques. Les premiers hommes ont fait cela sur des indications divines et en y con-

formant leur sagesse ; l'expérience est venue corroborer leur pratique et inspirer leurs législateurs. Les législateurs fidèles à ces traditions ont été les bienfaiteurs du genre humain ; dès qu'ils ont voulu les dédaigner et asseoir la société sur un symbole humain, ils ont mis en péril la chose publique. Alors, ils ont inventé ce qu'on appelle le *socialisme*, c'est-à-dire une société où l'individu perd ses droits personnels ; ils ont cru trouver dans le *communisme* la solution du problème social et n'ont abouti qu'au nihilisme, expression moderne, synonyme de néant. Dans notre Occident, pour ne parler que des réformateurs dont nos sociétés ont pu ressentir l'influence, un Platon le divin n'a su fonder sa république idéale que sur la communauté des femmes et des biens ; Lycurgue a voulu faire du citoyen, un athlète ; Solon, un philosophe ; Numa, un soldat laboureur. Montesquieu, parlant de l'un d'entre eux, dit qu'il ôta *toute pudeur* à la chasteté ; ils ont enlevé ainsi toute émulation au travail, tous ses gages à la sociabilité et n'ont conçu la société civile que comme une prison, une chiourme, docile au bâton d'un commandeur. Et il ne faut pas trop jeter la pierre à ces législateurs antiques. Le monde étant donné, tel qu'il est, l'homme avec son péché, la famille avec ses passions, la société avec ses déchéances, la propriété avec ses abus, ils ne pouvaient guère aboutir à d'autres résultats. Le monde a été institué sur des bases divines ; vouloir l'instaurer sur une base humaine, c'est l'exposer à la ruine, très souvent l'y précipiter.

Dans les temps modernes, depuis que des réformateurs intéressés ont voulu remanier l'économie des choses divines et humaines, l'assouplir à leurs conceptions, nous les avons vus vouloir renverser la société religieuse ; maintenant ils s'abattent sur la société civile. « En effet, dit le Pontife, ils ne laissent entier ou intact rien de ce qui a été sagement décrété par les lois divines et humaines, pour la *sécurité* et *l'honneur* de la vie. Pendant qu'ils blâment l'obéissance rendue aux puissances supérieures qui tiennent de Dieu le droit de comman-

der et auxquelles, selon l'Apôtre, toute âme doit être soumise, ils prêchent la *parfaite égalité* de tous les hommes pour ce qui regarde leurs droits et leurs devoirs. » — Ils *déshonorent* l'union naturelle de l'homme et de la femme, qui était sacrée même aux yeux des nations barbares ; et le *lien* de cette union, qui resserre principalement la société domestique, ils l'affaiblissent ou bien l'exposent aux caprices de la débauche. Mais, nous ne sommes pas des sauvages venus des bords de l'Orénoque. Dans nos sociétés, vieilles, bien vieilles, il y a des pouvoirs établis, des institutions florissantes, des mariages honnêtes, des familles prospères. A mesure que les hommes naissent, ils entrent dans cette organisation sociale et en recueillent les bénéfices. Qu'ils aient, dans une certaine mesure, dans des circonstances données l'aptitude d'améliorer ces services, cela est hors de doute. Mais tous ne sont pas appelés à cette réforme et fort peu en sont capables. Dans tous les cas, leur aptitude ne peut s'exercer que selon l'ordre et suivant les injonctions du bon sens. S'ils prennent pour point de départ des impossibilités ; s'ils renversent l'économie des choses et des personnes, ils n'entraînent d'abord que des ruines et pour reconstruire ils sont condamnés à l'impuissance.

« Enfin, ajoute le Pontife, séduits par la cupidité des biens présents, qui est *la source* de tous les maux et dont le *désir* a fait errer plusieurs dans la foi (*Tim.* I, 6), ils attaquent le droit de propriété sanctionné par le droit naturel, et, par un attentat monstrueux, pendant qu'ils *affectent* de prendre *souci* des besoins de tous les hommes et prétendent *satisfaire* tous les *désirs*, ils s'efforcent de *ravir*, pour en faire la propriété commune, tout ce qui a été acquis à chacun, ou bien par le titre d'un légitime *héritage* ou bien par le *travail* intellectuel ou manuel, ou bien par l'économie. De plus, ces opinions monstrueuses, ils les publient dans leurs réunions, ils les développent dans des brochures et, par de nombreux journaux, ils les répandent dans la foule. Ainsi la majesté respec-

table et le pouvoir des rois sont devenus, chez le peuple exalté, l'objet de si grandes hostilités que d'abominables traîtres, impatients de tout frein et animés d'une audace impie, ont tourné plusieurs fois en peu de temps leurs armes contre les chefs des gouvernements eux-mêmes. » En lisant ces dernières lignes, le roi de Prusse, empereur Guillaume, venait d'être en butte aux projectiles de Hœdel et de Nobiling ; de plus, son fameux monument de la Germania avait été miné sous terre, et au cas où une mine n'eût pas fait sauter en l'air l'Allemagne et son empereur, une conjuration d'assassins devait l'égorger sur place. Les assassinats du roi d'Italie, du président de la République française et de l'Impératrice d'Autriche, sont dans toutes les mémoires. Les attentats à la vie des souverains ne se comptent plus ; et, malgré la police qui surveille les assassins et souvent paralyse leur bras en incarcérant leurs personnes, on ne sait que trop combien facilement éclatent les bombes homicides. Du reste, il n'est pas nécessaire de peser sur ces crimes pour accréditer les saines doctrines. Le péril vient moins des bras armés que des doctrines qui les arment et les poussent. Or, c'est un fait trop certain qu'il y a partout des socialistes qui affectent de se préoccuper des besoins et de satisfaire tous les désirs ; qui agencent des programmes de collectivisme pour rétablir le paradis sur la terre ; qui prêchent, comme de nouveaux apôtres, cet évangile de la bombance, qui fanatisent les masses par la presse et les réunions ; ils poussent aux grèves ou aux révoltes armées et finissent par soulever un peuple contre ses chefs, par allumer les brandons de la guerre sociale : terrible extrémité où un peuple, divisé contre lui-même, se rue à ses mutuelles funérailles et ne s'arrête même pas au milieu des incendies, en présence de monceaux de cadavres. Une telle situation — et elle est bien telle — fait horreur. Mais d'où viennent ces catastrophes ? Le Pape est très explicite dans sa réponse : « La guerre cruelle qui, depuis le seizième siècle, a été déclarée contre la foi catho-

lique par les novateurs, dit-il, visait à ce but d'écarter toute révélation et de renverser tout l'ordre surnaturel, afin que l'accès fût ouvert aux inventions ou plutôt aux délires de la raison humaine. Tirant hypocritement son nom de la raison, cette erreur qui flatte et excite la *passion de grandir*, naturelle au cœur de l'homme, et qui lâche les rênes à tous les genres de passions, a spontanément étendu ses ravages, non pas seulement dans les esprits d'un grand nombre d'hommes mais dans la société civile elle-même. Alors, par une impiété toute naturelle et que les païens eux-mêmes n'ont pas connue, on a vu se constituer des gouvernements qui ne tinrent *nul compte* de Dieu et de l'ordre établi par lui ; on a proclamé que l'autorité publique ne prenait pas de Dieu le principe, la majesté, la force de commander, mais de la multitude du peuple, laquelle, se croyant dégagée de toute sanction divine, n'a plus souffert d'être soumise à d'autres lois que celles qu'elle aurait portées elles-mêmes, conformément à son caprice. » Plus brièvement, Luther a relevé le type auguste des Césars ; il a fait, de César, l'incarnation de la plèbe ; il l'a déclaré souverain pontife et Dieu terrestre dans l'Etat. Puis, quand il a fallu raisonner ces conceptions, les légistes sont venus tabler sur l'état sauvage à l'origine, sur les droits d'une multitude confuse à s'organiser, sur les droits de l'homme à se déclarer citoyen et à se déléguer des mandataires, non pour lui rien concéder, mais simplement pour lui garantir ses droits, ses libertés impeccables, ses intérêts sacrés. On a fait enseigner cela dans les lycées, collèges et écoles populaires. Alors la multitude, instruite de ses droits, s'est dit que ce qu'elle faisait par d'autres elle pouvait le faire elle-même ; qu'elle devait garder ses droits sacrés et inaliénables ; en sorte que, partie du libre-examen, on est arrivé, avec le temps, au gouvernement direct du peuple par le peuple. Faut-il s'étonner que des hommes de condition inférieure, ceux qui habitent une pauvre demeure ou un pauvre atelier, soient envieux de s'élever jusqu'à la fortune des riches et aux palais des rois ?

Faut-il s'étonner qu'il n'y ait nulle tranquillité pour la vie publique ou privée et que le genre humain soit presque *arrivé à sa perte ?*

Sur des bases aussi fragiles, sur des principes aussi dissolvants, est-il étonnant qu'on ait mis le monde en poussière ? Or, l'Eglise, avec l'ordre surnaturel, Dieu, l'âme, la vie future peut seule conjurer ces périls et rétablir l'ordre. Chose à peine croyable, depuis trop longtemps les princes manifestent envers l'Eglise des dispositions peu favorables et même hostiles. D'après les novateurs, l'Eglise, en imposant à la puissance souveraine les limites de la justice, serait l'ennemie des trônes, tandis qu'elle est, au contraire, leur plus solide garantie. L'expérience, une expérience de trois siècles, prouve que les Souverains, tous déclarés absolus par l'hérésie, sont, par les effets séculaires de l'hérésie, en train de disparaître partout et même d'être balayés par la force, s'ils ne sont pas minés par de fausses doctrines. Le Pape élève donc la voix avec émotion pour conjurer les peuples et les princes, au nom de leur propre intérêt et du salut des Etats, pour les supplier de prendre pour éducatrice l'Eglise, qui a une si grande part à la prospérité publique des nations ; ils doivent reconnaître que les rapports du gouvernement et de la religion sont si connexes, que tout ce qu'on enlève à celle-ci, diminue d'autant la soumission des sujets et la majesté du pouvoir. « Et lorsqu'ils auront reconnu que l'Eglise de Jésus-Christ possède, pour détourner le fléau du socialisme, une vertu qui ne se trouve ni dans les lois humaines, ni dans les répressions des magistrats, ni dans les armes des soldats, ils rétabliront enfin cette Eglise dans la condition, et la liberté qu'il faut pour exercer, dans l'intérêt de toute société, sa très salutaire influence.» — Cette conclusion est de rigueur. L'Eglise seule possède, dans ses doctrines et ses pratiques, l'antidote du socialisme ; par son ministère librement exercé, elle peut seule le vaincre. Par conséquent, si les princes ne jugent pas à propos de respecter l'Eglise dans l'exercice de

son droit divin, c'est qu'ils se résignent à être dévorés par le socialisme. L'ogre les tient à vue ; il ne les manquera pas. Au train où vont les choses, avec l'anarchie intellectuelle qui règne partout, avec cet esprit de dissolution qui travaille tous les esprits, il est fatal, non pas que la monarchie s'éteigne, mais que la souveraineté périsse, et que les nations, réduites à l'état de ruches enflammées, voient partout les abeilles s'entre-détruire. C'est le dernier mot du Satanisme.

2. *La philosophie chrétienne.* — Après avoir attaqué et renversé les erreurs pratiques, logiquement le Pape devait attaquer les erreurs spéculatives, renverser les théories dont découlent les systèmes destructeurs de l'organisation sociale : ce fut, au mois d'août 1879, l'objet de l'Encyclique *Æterni Patris*, sur la philosophie chrétienne. — La philosophie est la science des causes premières et des fins dernières ; ou, plus explicitement, c'est, d'après les principes de la foi et les lumières de la raison, la science de l'être en général, de Dieu, de l'homme et du monde, en eux-mêmes et dans leurs rapports. L'homme n'est pas philosophe, mais il le devient. Jeté nu sur la terre nue, comme parle un ancien, animal qui pleure et qui doit commander aux autres, dès que son esprit est parvenu à la maturité de l'homme adulte, il se pose deux problèmes : comment il doit expliquer et coordonner les mystères de la création. La pensée humaine se heurte fatalement à ce double problème, aux énigmes de la pensée et à l'explication des choses, aux réalités de la pensée humaine et aux réalités effectives qui existent sous nos yeux. Fatalement, dis-je, nous venons à ces deux questions ; nous devons les résoudre, et, suivant la solution que nous leur donnons, nous orientons notre vie sur la terre. En d'autres termes, la philosophie est la science des sciences, l'explication dernière des choses ; elle doit être, bonne ou mauvaise, la règle de nos conceptions et de notre conduite. — Les philosophes ne paraissent pas à l'origine du monde : au commencement, il y a la simplicité dans les âmes, une plus parfaite droiture, une grande

modestie dans la pensée. A l'origine, d'ailleurs, les hommes sont plus pénétrés de la pensée de Dieu et écoutent volontiers, non pas les hommes qui passent le temps aux dissertations philosophiques, mais les hommes inspirés qui parlent au nom du ciel. Les philosophes ne surgissent que quand le monde est déjà loin de son berceau ; quand les hommes sont déjà vieux et les temps prêts ; alors on se réfère plus volontiers à la pensée humaine. Mais au début des spéculations philosophiques, les philosophes ont un trait commun : ils admettent tous les doctrines traditionnelles de la foi et se bornent à les nantir d'explications rationnelles sans les coordonner, les exposer, les expliquer ou les défendre. Sans parler des Indous, qui sont plutôt des fantaisistes avec leurs systèmes couplés, et presque des poètes, Confucius, le grand philosophe de la Chine, n'est que l'écho des ancêtres et se borne communément à rappeler leur témoignage. Platon et Aristote, les deux grands philosophes de la Grèce, ne sont guère, non plus, que les échos des traditions helléniques ; dès qu'ils se mettent à raisonner pour leur propre compte, ils sont, suivant la remarque de J. de Maistre, fatigants et obscurs. Avant Jésus-Christ, dans les écoles, on n'innove pas ; on explique diversement, mais on s'inspire toujours des traditions et des meilleurs moyens de les accorder. Après Jésus-Christ, pendant quinze siècles, la pensée chrétienne ne peut avoir et n'a, en effet, d'autre point de départ que l'Evangile. Tous les philosophes jusqu'à Luther ne sont que les disciples de Jésus-Christ et les commentateurs de l'Evangile ; leurs conceptions ne sont, suivant le mot heureux de Silvio Pellico, que l'Evangile sous la forme de la réflexion. Non pas qu'ils se mettent en dehors des traditions philosophiques de la Grèce, ils tablent, en général, les uns sur Platon, les autres sur Aristote, sans oublier les thèses principales des Alexandrins, mais ils n'admettent les doctrines philosophiques des anciens que dans la mesure de la conformité avec l'Evangile ; ce qui s'en écarte, ils le rectifient ; ce qui s'y oppose, ils le rejettent. Il faut venir jusqu'à

la Renaissance pour entendre dire qu'une chose peut être fausse en théologie et vraie en philosophie ; c'est-à-dire que la philosophie peut être une vérité qui se dresse en dehors de l'Evangile et parfois à l'encontre. Une fois que ce dicton s'est fait admettre, vous voyez se lever des auteurs qui, pour édifier leurs systèmes, se mettent, systématiquement, en dehors des traditions religieuses. Bacon, qui répudie le premier la scolastique, affecte surtout la prétention de ne relever que de lui-même. Descartes n'admet plus que lui-même, réduit au fait primitif de sa pensée personnelle, pour ériger, par sa pensée, l'édifice de ses connaissances. Après Descartes, les philosophes, continuateurs ou adversaires de ce système, admettent tous sans réserve son point de départ. Les philosophes sont tous des hommes qui partent de la raison seule et qui déduisent de la raison le corps de leurs doctrines, non plus seulement en dehors de la foi, mais *contre*. La philosophie devient un enseignement humain qui veut prendre la place de la religion révélée. Et, après avoir soutenu vainement la prétention orgueilleuse de remplacer la religion, elle veut désormais la *détruire*, pour présider seule aux destinées du monde.

Cette déviation absurde et forcenée de la philosophie ; cet affolement qui fait demander à la raison individuelle, non plus seulement de créer une religion d'après le libre examen de trente ou quarante mille versets de la Bible comme fit Luther, mais de tirer de son propre fond, la conception juste des choses divines et humaines, notamment pour établir dans sa perfection l'ordre social, est à la fois la plus stupide des entreprises et le plus épouvantable des fléaux. Rien d'étonnant qu'un Pape, et un Pape instruit, veuille d'abord conjurer un si grand mal. En homme qui sait, Léon XIII met la hache sur une si étonnante aberration.

Le Pape prend pour point de départ ce fait décisif que la philosophie a sa raison dernière dans le Verbe incarné : le Verbe est en effet le prototype de la création ; le Verbe incar-

né a rétabli l'ordre de la création, troublé par le péché. Après avoir délivré des hommes par la vérité, il a confié sa garde au magistère de l'Eglise. Autrement ces fruits de vérités célestes, qui ont été pour l'humanité des fruits durables, n'eussent point été durables si le Christ n'avait constitué, pour instruire les esprits dans la foi, un magistère perpétuel. Soutenue par les promesses, imitant la charité de son divin auteur, l'Eglise a fidèlement accompli l'office reçu, ne perdant jamais de vue, poursuivant de toute son énergie ce dessein : enseigner la religion, combattre sans relâche l'erreur. C'est là que tendent les labeurs et les veilles de l'épiscopat tout entier ; c'est à ce but qu'aboutissent toutes les lois et décrets des conciles ; et c'est beaucoup et plus encore l'objet de la sollicitude quotidienne des pontifes romains, qui, successeurs de la primauté du bienheureux Pierre, le Prince des Apôtres, ont le droit et le devoir d'enseigner et de confirmer leurs frères dans la foi. » Conception juste et qui coupe par la racine les prétentions de la philosophie séparée. Tandis que les philosophes, depuis longtemps réfractaires à l'Evangile, traitent l'Eglise d'éteignoir, lui, le Pape, présente l'Eglise comme l'école de philosophie du genre humain, le temple de la sagesse permanente des nations. A telle enseigne que le Pape, les évêques et les conciles n'ont rien tant à cœur que de maintenir ses oracles ; et que l'Evêque des évêques est, selon l'expression de Saint François de Sales, le *confirmateur* constant et infaillible de toute vérité.

L'apôtre nous avertit que la *philosophie* et les *vaines subtilités veulent* tromper les fidèles et corrompre la pureté de la foi. « Voilà pourquoi les pasteurs suprêmes de l'Eglise ont toujours cru que leur charge les obligeait à contribuer aussi, de toutes leurs forces, au progrès de la véritable science et à pourvoir en même temps, avec une singulière vigilance, à ce que l'enseignement de toutes les sciences humaines fût donné partout selon les règles de la foi catholique, mais surtout celui de la philosophie, car c'est d'elle en partie que dépend

la sage direction de la science. » — En aucun cas, on ne peut raisonnablement prétendre que la philosophie humaine a assez de force et d'autorité, pour juger seule, pour repousser ou détruire toutes les erreurs. C'est pourquoi Jésus-Christ a voulu confier, non à des philosophes, mais à des apôtres, le soin de convertir le monde. Le premier établissement de la religion chrétienne s'est fait par l'admirable lumière de la foi, non par les paroles persuasives de l'humaine sagesse, mais par les manifestations de l'esprit et de la force qui reconstitua le monde dans sa dignité première. Mais nous ne devons ni négliger, ni mépriser les secours naturels mis à la portée des hommes par la divine sagesse. De tous ces secours, le plus puissant est l'usage bien réglé de la philosophie. Ce n'est pas vainement que Dieu a fait luire dans l'esprit humain, la lumière de la raison ; et tant s'en faut que la lumière surajoutée à la foi éteigne ou amortisse la vigueur de l'intelligence : au contraire, elle la perfectionne et, en augmentant ses forces, la rend propre aux plus hautes spéculations.

Ici le Pape ne s'arrête pas à examiner la force propre de la raison sur son domaine naturel, et il étudie plutôt les services qu'elle peut rendre pour conduire, par la lumière propre et par la grâce de Dieu, l'homme à la foi. Philosophie veut dire *amour* et non pas *haine* de la sagesse ; la philosophie hostile à la foi n'est pas la philosophie proprement dite, c'est la sophistique. En philosophie, tout ce qui s'écarte de la foi est douteux dans la mesure même où il s'en écarte ; mais tout ce qui se dresse contre est certainement faux ; par cette raison élémentaire que l'intelligence bornée d'un homme ne peut, en aucun cas, s'opposer sérieusement à l'intelligence divine. La philosophie, prise dans son sens raisonnable, aplanit le chemin qui conduit à la foi véritable, en disposant l'esprit à accepter la révélation. C'est pourquoi les auteurs anciens l'appellent une *institution préparatoire à la foi chrétienne, le prélude et l'auxiliaire du Christianisme, le préparateur à la doctrine de l'Evangile.*

La philosophie conduit à la religion, elle y maintient, elle y protège, elle y défend, dans les âmes, la tranquille possession de la vérité. En retour, la religion n'inculque pas seulement à l'intelligence humaine des vérités que l'intelligence ne pourrait pas atteindre par elle-même ; mais d'autres, qui ne sont pas absolument inaccessibles à la raison, l'autorité divine les confirme, afin que connues de tous, sans mélange d'erreur, elles constituent un inamissible patrimoine de vérités connues. Ces vérités, reconnues même par les philosophes païens, tournent ainsi à l'avantage de la révélation divine et font voir comment l'humaine sagesse dépose en faveur de la foi chrétienne. Cette tactique, cette procédure n'est d'ailleurs pas nouvelle ; elle a été employée par les apologistes des premiers temps, un Quadratus, un Aristide, un Justin ; plus tard par Saint Clément d'Alexandrie et par Origène. « Ne voyons-nous pas, dit Saint Augustin, avec quelle charge d'or, d'argent et de vêtements précieux, sortit de l'Egypte Cyprien, docteur très suave et bienheureux martyr? et Lactance, et Victorin, et Optat, et Hilaire, et, pour taire les vivants, ces Grecs innombrables? » Du reste, ces témoignages extérieurs n'infirment en rien la force de la raison. La philosophie naturelle prouve l'existence de Dieu, la perfection et la véracité de Dieu, la divinité de la religion. La raison pénètre même dans l'empire de la théologie et rend d'innombrables services. Le pape Sixte-Quint a dit : « Cette cohésion étroite et parfaite des effets et des causes, cette symétrie et cet ordre, semblables à ceux d'une armée rangée en bataille, ces définitions et distinctions lumineuses, cette solidité d'argumentation et cette subtilité de controverse par lesquels la lumière est séparée des ténèbres, le vrai distingué du faux et les mensonges de l'hérésie dépouillés du prestige et des fictions qui les enveloppent sont découverts et mis à nu. » Toutes ces brillantes et admirables qualités sont dues au bon usage de la philosophie.

La philosophie est, sans doute, une science distincte, mais

liée par des liens étroits à la théologie. Ici le Pape aborde une thèse que nous n'avons vue nulle part exposée avec une originalité si heureuse, une si évidente force d'argumentation. Cette thèse, c'est que cette philosophie dont nous sommes si fiers, que nous voulons retourner si méchamment et si absurdement contre la religion, cette philosophie rationnelle, ce sont les Pères de l'Église qui en sont les créateurs. Le Pape expose surtout ce travail de formation philosophique dans trois périodes. L'antiquité n'avait eu que de nombreux systèmes, tous incohérents, tous faibles par quelque endroit. Les Pères apologistes, Justin, Arnobe, Lactance, philosophes eux-mêmes, ne se contentent pas de se servir de leur science de prédilection pour défendre leur foi ; ils se servent de leur foi pour constituer la philosophie et répudier les erreurs des anciens. « Mais la palme, dit Léon XIII, semble appartenir entre tous, à Saint Augustin, ce puissant génie, qui, pénétré à fond de toutes les sciences divines et humaines, armé d'une foi souveraine, d'une doctrine non moins grande, combattit sans défaillance toutes les erreurs de son temps. Quel point de la philosophie n'a-t-il pas touché, n'a-t-il pas approfondi, soit qu'il découvrît aux fidèles les plus hauts mystères de la foi, tout en les défendant contre les assauts furieux de ses adversaires ; soit que, réduisant à néant les fictions des Académiciens et des Manichéens, il assît et assurât les fondements de la science humaine, ou recherchât la raison, l'origine et les causes des maux sous le poids desquels l'humanité gémit? Avec quelle élévation, quelle profondeur n'a-t-il pas traité des anges, de l'âme, de l'esprit humain, de la nature des corps sujette aux changements? » La postérité mettrait peut-être Saint Augustin au-dessus de Platon et d'Aristote, si ce penseur se fût occupé de codifier les lois de la pensée et de la réalité, et son œuvre, presque toute consacrée à des querelles glorieuses, eût présenté un caractère moins polémiqueur. Saint Augustin fixa pour jamais l'alliance de la science et de la foi ; il traça les règles de la philosophie chrétienne

plus encore par ses immenses travaux que par ses préceptes. Augustin sortait des écoles néo-platoniciennes ; son caractère lui inspirait pour leur idéologie, une vive prédilection ; son génie aimait leur mode d'exposition oratoire. Certes, il n'en donna pas moins de développements à la doctrine des idées, ou des rapports intelligibles des créatures avec la cause première. Avec une sorte de religion filiale il ôta à la théorie des idées, les erreurs qu'y avait mêlées Platon. Avec une sorte de passion pour l'élément idéaliste de la connaissance, il concilia un goût intense pour la dialectique et la psychologie d'Aristote. On lui doit un résumé des catégories, qui fut longtemps aux mains des élèves. Sur la genèse du concept, sur la matière et la forme, sur l'âme et ses facultés, il reproduit l'enseignement d'Aristote non moins que celui de Platon. En un mot, dès les premiers siècles la philosophie chrétienne, par l'organe de son plus illustre docteur, concilia les vues des maîtres sur les deux facultés de l'âme, l'intuition et la raison.

« Mais, continue Léon XIII, entre tous les docteurs, brille d'un éclat particulier leur prince et maître à tous, Thomas d'Aquin, lequel, ainsi que le remarque Cajétan, pour avoir profondément vénéré les saints docteurs qui l'ont précédé, a hérité, en quelque sorte, de l'intelligence de tous. Thomas recueillit leurs doctrines, comme les membres dispersés d'un même corps ; il les réunit, les classa dans un ordre admirable et les enrichit tellement qu'on le considère lui-même, à juste titre, comme le défenseur spécial de l'honneur de l'Eglise. D'un esprit ouvert et pénétrant, d'une mémoire facile et sûre, d'une intégrité parfaite de mœurs, n'ayant d'autre amour que celui de la vérité, très riche de science tant divine qu'humaine, justement comparé au soleil, il réchauffa la terre par le rayonnement de ses vertus et la remplit de la splendeur de sa doctrine. Il n'est aucune partie de la philosophie qu'il n'ait traitée avec autant de pénétration que de solidité : les lois du raisonnement, Dieu et les substances incomparables, les hommes et les autres créatures sensibles, les actes humains et leurs

principes, font tour à tour l'objet des thèses qu'il soutient, dans lesquelles rien ne manque, ni l'abondante moisson des recherches, ni l'harmonieuse ordonnance des parties, ni une excellente manière de procéder, ni la solidité des principes ou la force des arguments, ni la clarté du style ou la propriété de l'expression, ni la profondeur et la souplesse, avec lesquelles il résout les points les plus obscurs. — Ajoutons à cela que l'angélique docteur a considéré les conclusions philosophiques dans les raisons et les principes mêmes des choses. Or, l'étendue de ces prémisses et les vérités innombrables qu'elles contiennent en germe, fournissent aux maîtres des âges postérieurs une ample matière à développements utiles, qui se produiront en temps opportun. En employant, comme il le fait, ce même procédé dans la réfutation des erreurs, le grand docteur est arrivé à ce double résultat, de repousser à lui seul toutes les erreurs des temps antérieurs et de fournir des armes invincibles pour repousser celles qui ne manqueront pas de naître dans l'avenir. — De plus, en même temps qu'il distingue parfaitement, ainsi qu'il convient, la raison d'avec la foi, il les unit toutes deux par les liens d'une mutuelle amitié : il conserve ainsi à chacun ses droits ; il sauvegarde sa dignité, de telle sorte que la raison, portée par les actes de Saint Thomas jusqu'au faîte de l'intelligence humaine, ne peut guère monter plus haut et que la foi peut à peine espérer de la raison, des secours plus nombreux et plus puissants, que ceux que Saint Thomas lui a fournis. »

L'œuvre de Saint Thomas dépasse de loin, par l'étendue et la force, les travaux de ses devanciers, sans exception. Sa méthode est la démonstration strictement logique ; ses ouvrages dialectiques sont conçus dans la forme syllogistique ; ses traités particuliers et ses commentaires eux-mêmes sont empreints d'une régularité où se reconnaît l'influence d'Aristote.

Dans sa *Somme de Théologie*, le plus parfait de ses ouvrages, après avoir posé le problème en litige, il choisit dans la

tradition et dans la raison, les preuves qu'on pourrait fournir pour une conclusion affirmative, ou les arguments négatifs qu'on pourrait lui opposer. Puis il donne la solution, la développe et répond aux difficultés. Ce procédé est étendu á tout l'ensemble de la discipline sacrée. Jusque là, en Occident, on n'avait pas eu d'exemple d'une pareille rigueur critique, associée à un langage d'une lucidité constante et dans lequel la sobriété n'engendre presque jamais la rudesse. Très justement, l'on comparerait le style de Thomas d'Aquin aux monuments gothiques, si pleins d'inspiration et d'idéalisme, dans leur simplicité recueillie, dans l'ascension sobre et lumineuse de leurs lignes vers l'infini. Enfin la philosophie scolastique n'est pas opposée au progrès des sciences ; c'est, au contraire, le caractère de son esprit d'en référer toujours à la sanction de l'expérience.

Conçoit-on maintenant que cette philosophie naturelle, œuvre des Pères de l'Eglise, dont Saint Augustin et Saint Thomas sont les génies constituants, soit retournée, par les mécréants, contre la religion et contre l'Eglise? Mais autant ce renversement est incompréhensible, autant il est peu niable que cette philosophie séparée soit devenue la meurtrière des âmes, la grande séduction du monde entier et le péril particulier de l'Eglise. De la part du Pape, à la vue de ce monde où tous les fondements sont ébranlés, où les âmes se perdent, où les peuples s'inclinent, c'est donc une très louable, disons le mot, une admirable initiative, de vouloir tout restaurer par la saine philosophie. En conséquence, et pour hâter le succès de sa résolution, Léon XIII, par brefs séparés, proclame Saint Thomas patron des écoles ; il fonde une académie de Saint Thomas à Rome ; il ordonne une édition complète des œuvres de Saint Thomas faite dans la capitale du monde chrétien, et enjoint aux collèges et séminaires de Rome de revenir aux principes, aux doctrines, à la méthode et même à la langue de Saint Thomas. La promulgation de l'Encyclique de Léon XIII sur la philosophie est donc un

grand acte : c'est un événement intellectuel et moral, social et religieux, auquel les circonstances assignent une importance qui ne peut que croître avec les années. La philosophie séparée l'a reconnu elle-même avec une bonne foi qui l'honore ; le chef de l'Eglise, en mettant en relief les mérites de Saint Thomas, a donc rendu justice à un maître, dont le rationalisme lui-même ne conteste pas la supériorité. Espérons donc que cette Encyclique aura pour résultat l'amélioration des études philosophiques dans les écoles et contribuera un jour au rétablissement de la paix publique.

3. — *L'étude de l'histoire*. — Le 18 août 1883, Léon XIII revient à son projet de réforme des études par une lettre aux cardinaux Antonin de Luca, vice-chancelier de la Sainte Eglise Romaine ; Jean-Baptiste Pitra, bibliothécaire, et Joseph Hergenrœther, préfet des archives du Vatican. Dans cette lettre, le Pape s'occupe des études historiques. La génération actuelle ne peut pas, ne doit pas envisager le passé sous le même angle que les générations antérieures. A mesure que la figure de ce monde passe, recule l'objet de ses souvenirs et s'agrandit la largeur de ses perspectives. De nouveaux événements se produisent, de nouveaux problèmes se posent. Pour s'orienter sur la terre, l'humanité doit continuer son histoire, s'orienter à la lumière des siècles passés, s'éclairer de leur enseignement, se confirmer par leurs témoignages et vivre de leurs œuvres, en les appropriant à son service. A ce titre, l'histoire a toujours été l'un des grands soucis du genre humain. Si haut que vous remontiez, si barbares que puissent devenir certaines races, l'homme vous apparaît toujours en peine de commémorer le passé par des monuments et de rendre à ses aïeux une stricte justice. Cette indication est d'autant plus vive que plus noble est l'objet de ces souvenirs. Le travail, les intérêts, la puissance, la gloire, assurent toujours leur prestige respectif ; aucune chose n'en a autant que la pensée religieuse. La pensée qui rattache l'homme à Dieu, la pratique qui ramène la terre au ciel, c'est cela qui occupe le

premier plan dans les annales du passé. Si vous examinez bien l'histoire, deux éléments la composent dans ses plus hauts sommets : la puissance qui éclaire et dirige l'humanité dans son évolution sur la terre ; les monuments et les œuvres que cette puissance élève pour garder et honorer la mémoire de ses œuvres. C'est l'Eglise qui est le commencement et la consommation de toutes choses, qui a posé les grandes lignes de l'histoire ; c'est l'Eglise qui en a érigé le souvenir et écrit les annales. Les gens d'Eglise ne sont pas seulement les agents de l'histoire, ils en sont encore les bibliothécaires et les archivistes. Rome, siège de Pierre, malgré les invasions des barbares et les vicissitudes du passé, Rome n'est pas seulement la capitale de l'Eglise ; c'est encore le plus important dépôt d'archives, de livres et de documents de toute sorte qui soit au monde. Là où l'Eglise s'est établie d'abord, là vous voyez, sous sa direction, se constituer les grands arsenaux de l'histoire ; là où elle n'est venue que plus tard, vous ne les voyez s'établir qu'un temps important après son installation. Le fait constant, universel, c'est que les gens d'Eglise sont les agents et les secrétaires de l'histoire.

En présence de ce phénomène certain et souverain, si vous considérez le siècle présent, vous verrez que les ennemis de l'Eglise s'appliquent, avec autant de force que de perfidie, à défigurer les âges chrétiens et surtout à noircir les annales de la papauté. Cette fureur de dénigrement systématique date des Centuriateurs de Magdebourg ; elle s'est augmentée depuis des colères des impies et des incrédules, du philosophisme déiste ; de nos jours, elle a atteint son paroxysme chez les envahisseurs du domaine de Saint-Pierre, destructeurs acharnés de la puissance temporelle des Papes. Léon XIII s'est aperçu de cet accroissement de haine ; il a vu, au service des ambitions italiennes, le mensonge travestir les souvenirs du passé. Pour venger l'honneur du Siège Apostolique, il a donc voulu rappeler aux Italiens, que la Chaire du Prince des

Apôtres a toujours été pour eux la source des plus abondantes bénédictions.

« *Les incorruptibles* monuments de l'histoire, dit Léon XIII, à les considérer avec un esprit calme et dégagé de préjugés, sont, par eux-mêmes, une apologie magnifique et spontanée de l'Eglise et du Souverain Pontificat. On peut en voir ressortir la vraie nature et la grandeur des institutions chrétiennes. A travers de redoutables combats et d'éclatantes victoires, l'Eglise apparaît dans sa force et sa vertu divine ; et, par le témoignage évident des faits, se révèlent et brillent les bienfaits considérables que les Pontifes Romains ont répandus sur tous les peuples, mais avec beaucoup plus d'abondance sur le sol où la divine Providence a placé le siège apostolique. Aussi convenait-il à tous ceux qui ont assailli, par toutes sortes d'efforts, le Pontificat, de ne pas épargner l'histoire, témoin de ces grandes choses, et certes ils ont entrepris d'attenter à son intégrité, avec une ardeur et une perversion telles, que les armes les *plus propres* à repousser l'injuste agression sont devenues des traits *agressifs.* »

Ces extravagances ne doivent décourager personne. Qu'un complot ourdi par la politique, organisé par la franc-maçonnerie contre le pouvoir temporel des Papes, ait pu triompher provisoirement par le mensonge, nous avons sous les yeux cette iniquité. Mais le mensonge est une forme de néant et une conviction de finale impuissance. Rien n'est plus brutal qu'un fait ; on peut le nier ou le défigurer ; on ne peut pas le supprimer ; et, comme les preuves de son authenticité, de sa véracité, de son autorité se trouvent dans les archives, pour le rétablir dans son exactitude, il suffit de les ouvrir. Sans s'engager dans de trop grandes chevauchées, Léon XIII rappelle que les Papes, depuis Constantin, ont été, après le départ des empereurs, les gardiens de la cité romaine ; que ces mêmes Papes ont été, pendant les invasions, contre les chefs barbares, les défenseurs qui ont préservé l'Italie de la dévastation et Rome de l'incendie ; que des génies comme

Léon Ier et saint Grégoire le Grand sont, suivant l'expression du comte de Maistre, les génies constituants de la civilisation chrétienne ; qu'un Pape a été, par la création du court empire romain le législateur de la chrétienté ; que les Papes du moyen-âge, en défendant leur indépendance, ont maintenu l'indépendance de l'Italie ; qu'ils ont protégé les républiques italiennes, sauvé les monuments littéraires des anciens, conservé le feu sacré des arts et des lettres ; qu'ils ont arrêté le mahométisme par les croisades ; qu'ils ont sauvé l'Occident à Lépante et sous les murs de Vienne ; et que si, dans les temps modernes et surtout aujourd'hui, la magnificence des œuvres de la Papauté a paru se voiler un peu, c'est surtout parce que les séditions hérétiques et les manœuvres politiques leur ont enlevé les moyens d'action. En attendant toutefois que sonne l'heure des réparations providentielles, Léon XIII ouvre toutes grandes les archives de l'Europe et invite tous les savants du monde à venir vérifier, dans les archives de l'Eglise romaine, la preuve matérielle, mathématique de ses incomparables bienfaits. Quel pouvoir a ouvert jamais ses archives à ses ennemis?

Rome est la ville de toutes les puissances et de toutes les grandeurs ; nous ne trouvons pas ici cependant qu'elle atteigne à toutes les grandeurs de l'esprit. Ouvrir les archives, c'est très bien ; mais il y a quelque chose de mieux, c'est de s'en servir, c'est d'ouvrir aux travailleurs des lices déterminées et de les appeler à la création de grandes œuvres. L'Eglise, par exemple, a suscité Baronius, l'historien officiel de l'Eglise romaine ; les annales de Baronius sont à remettre sur le métier ; c'est au coup d'œil d'un pape à susciter des Baronius et à confier aux ordres religieux, l'érection d'une histoire monumentale de l'Eglise. Les titres que l'histoire peut exhumer des Catacombes, les papes n'ont pas négligé de les mettre à la lumière. Mais Rome n'a ni produit une collection complète des Conciles : ni procédé à la révision des œuvres des Pères de l'Eglise. Une troisième édition de la Patrologie,

une édition définitive des Conciles, c'est cela qu'il faut entreprendre, pour écraser sans retour la tête du serpent qui veut, au nom des recherches érudites, mordre le talon, la main et aussi la tête de la Sainte-Eglise.

4° *L'Ecriture sainte.* — Dix ans plus tard, le 18 novembre 1893, Léon XIII revenait, par l'Encyclique *Providentissimus Deus*, à son projet de rénovation des études ecclésiastiques ; cette fois il s'occupe des études bibliques, de la manière de les instituer et des périls à conjurer pour y réussir. Les livres sacrés des juifs et des chrétiens sont réunis dans la Bible, le livre par excellence pour les croyants et même pour les incrédules ; c'est un des plus précieux monuments de la sagesse antique. La Bible comprend l'Ancien et le Nouveau Testament ; chaque Testament contient plusieurs livres. L'Ancien Testament, texte de l'alliance de Jehovah avec le peuple juif, comprend, en gros, le Pentateuque, les livres des Juges et des Rois, les Psaumes, les livres sapientiaux, les prophètes et les Macchabées ; le nouveau se compose des quatre Evangiles, des Actes des Apôtres, de leurs épîtres et se clôt par l'Apocalypse de saint Jean. « La Providence de Dieu, dit Léon XIII, qui, par un admirable dessein d'amour, a élevé, au commencement, le genre humain à une participation de la nature divine ; qui ensuite a rétabli dans sa dignité première l'homme délivré de la tache commune et arraché à sa perte, a apporté, à ce même homme, un précieux appui, afin de lui ouvrir par un moyen surnaturel, les trésors cachés de sa divinité, de sa sagesse, de sa miséricorde. Quoiqu'on doive comprendre, dans la révélation divine, des vérités qui ne sont pas accessibles à la raison humaine et qui cependant ont été révélées à l'homme, afin que tous puissent les connaître, avec une ferme certitude, sans aucun mélange d'erreur, cette révélation ne peut pas être dite nécessaire d'une *façon absolue*, mais parce que Dieu, dans son infinie bonté, a destiné l'homme à une fin surnaturelle. « Cette révélation surnaturelle, dit le Concile du Vatican, est, selon la Foi de l'Eglise universelle, renfermée

tant dans les traditions non écrites, que dans les livres qu'on appelle *saints* et *canoniques*, parce que écrits sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, ils ont Dieu pour auteur et ont été livrés comme tels à l'Eglise. »

En deux mots, Dieu a parlé au monde et a fait recueillir sa parole par des auteurs inspirés. Ceux qui ne croient pas en Dieu, naturellement nient qu'il ait parlé ; mais nier n'est pas prouver et les athées sont toujours, dans l'humaine espèce, à l'état d'exception. Le genre humain croit en Dieu ; il a pu en défigurer l'exacte notion, mais il n'a su ni en effacer l'impression, ni en contester le besoin. Une triple révélation a toujours proclamé Dieu à la face de toute la terre ; elle a poussé l'homme à bâtir des temples et à adorer Dieu. La première de ces révélations est dans la nature ; les cieux annoncent la gloire de Dieu ; pour la reconnaître, il n'est pas nécessaire de contempler le spectacle de la nature et le mouvement des sphères ; il suffit de poser le problème des causes finales et d'examiner une simple fleur. La seconde révélation se trouve dans l'âme de l'homme, dans son intelligence avide de lumière, dans son cœur insatiable d'amour, dans sa volonté qui appelle une loi et dans ses passions qui exigent un frein. L'homme fini et éphémère ne se comprend pas sans l'être des êtres, infini et absolu ; il sait surtout que dans la société humaine, il ne peut pas, sans Dieu, édicter une loi morale et la garantir par une sanction. La troisième révélation de Dieu est dans l'histoire ; le nom de Dieu est inscrit au front de tous les siècles. Dès les commencements, dès les premiers essais de formation sociale, le premier gage de la fondation, c'est l'autel. L'autel voyageur des patriarches, puis l'autel fixe ; sur l'autel, des victimes ; à côté, des prêtres pour offrir les victimes à Dieu. Dieu lui-même, familier avec les premiers hommes, leur dicte ses lois et les instruit comme un père. Les hommes consacrent par des monuments tous ces souvenirs divins et ces traditions primitives. Puis, quand le monde compte déjà bientôt deux mille ans d'existence, que les souvenirs peuvent

s'oblitérer et les monuments disparaître, la parole de Dieu suscite des écrivains ; elle les pousse à écrire, elle les présente quand ils écrivent, elle les garantit lorsqu'ils ont achevé leur ouvrage. Le livre des révélations divines s'est constitué graduellement jusqu'au premier siècle de notre ère. Maintenant il est là, sous nos yeux, dans ce mystérieux volume de la Bible. Cette Bible, il faut la lire ; il faut la comprendre, il faut l'observer. Le livre de Dieu est la loi des hommes. Les hommes aussi ont écrit des livres ; mais les livres tirés de leur cerveau n'ont rien de commun avec le livre de Dieu, reconnaissable à ses caractères, à sa langue, à ses enseignements, aux faits qu'il raconte et aux autorités qu'il a chargées de les maintenir.

Tel est le problème qu'aborde Léon XIII. Déjà, il a élevé la voix pour dénoncer les erreurs pratiques, pour recommander la philosophie et l'histoire. Maintenant, la sollicitude de la charge apostolique l'engage, le pousse en quelque sorte « non seulement à vouloir ouvrir plus sûrement et plus largement, pour l'utilité du peuple chrétien, cette précieuse source de la révélation catholique ; mais encore à ne pas souffrir qu'elle soit troublée en aucune de ses parties, soit par ceux qu'excite une audace impie et qui atteignent ouvertement l'Ecriture-Sainte, soit par ceux qui suscitent à ce sujet des innovations trompeuses et imprudentes. » Ces derniers mots sont une allusion à la circonstance qui détermina Léon XIII à écrire cette Encyclique. Un professeur de l'Institut catholique de Paris avait écrit sur l'exégèse des pages incohérentes, moins conformes à l'orthodoxie qu'aux extravagances de Renan. Maurice d'Hulst, esprit peu sûr, avait publié, dans le *Correspondant*, déversoir ordinaire d'impuretés libérales, un article pour couvrir son professeur. Cet article reposait sur la distinction d'une critique *stricte* et d'une critique *large*. Bien entendu la critique *stricte* était celle des esprits étroits, rétrogrades, fermés aux progrès de la science exégétique ; la critique *large*, c'était la critique savante, progressive, révélatrice

de l'avenir. Cette thèse fut dénoncée à Rome : pesée au trébuchet de l'orthodoxie, elle aurait pu être mise à l'Index. Pour épargner à l'Institut catholique la condamnation de son recteur, le Pape jugea plus propice, plus utile de poser solennellement la question et de l'étudier dans une Encyclique. Au lieu de dresser une haie autour de la Bible, il voulut en explorer les domaines avec toutes les magnificences de la doctrine.

La résolution du Pape était d'ailleurs motivée par des événements beaucoup plus graves que les circonstances, presque frivoles, qui l'avaient fait naître. Les protestants, après Luther, avaient considéré le texte de la Bible comme sacré ; ils devaient la lire pieusement, sans notes ni commentaires ; ils devaient en extraire, par le libre examen, les articles du symbole, le code moral et les pratiques nécessaires pour régler leur libre arbitre et garantir leur vertu. L'époque de cette ferveur passée, les protestants, rebutés par les difficultés de leur entreprise et par l'ingratitude des résultats, se prirent à examiner de plus près ce texte sacré, qu'ils avaient accepté aveuglément des mains de l'Eglise. A partir du XVIIe siècle, ils se lancèrent dans la critique, s'appliquèrent à l'établir comme science nouvelle et travaillèrent à s'en assurer les conquêtes. Dans leurs élucubrations un peu aventurées, ils avaient, comme instrument, la raison naturelle de l'homme ; ils avaient, comme pédagogie de la raison, leur science critique ; ils prirent, comme flambeaux d'investigation, les idées courantes en Allemagne et surtout les théories des philosophes. Voilà trois siècles qu'ils travaillent et suent dans cette arène ; ils continuent, toujours plus ardents, à suer et à travailler. Leurs travaux se divisent en trois catégories distinctes : les uns parlent du naturalisme préconisé par Spinosa ; les autres, du subjectivisme conçu par Kant : ceux-ci du mythisme, ceux-là du nihilisme. Le docteur Lichtenberger a écrit, en trois volumes, ce qu'il appelle l'histoire des idées religieuses ou non, ce sont des idées, plus ou moins philosophi-

ques, qui évoluaient sur l'échiquier des écoles allemandes. Le résultat final de ces folies, c'est : 1° la dissolution fatale du corps des Ecritures : 2° la dissolution à peu près radicale de tous les articles du Symbole ; la réduction de la religion à des concepts individuels et passagers, qui n'ont que le temps de naître et de mourir. Les divers livres de la Bible ne sont ni des auteurs ni des temps auxquels on les assigne. Jésus-Christ n'a jamais existé ; il n'est que la personnification de l'humanité dans son développement à travers les âges. — C'est l'anéantissement matériel et formel de la Bible.

L'abbé Paul de Broglie a fait, là-dessus, une réflexion qui doit se placer ici. Aux négations protestantes, il oppose l'argument qu'on appelle, en logique et en géométrie, la réduction à l'absurde. Vos théories, dit-il, renversent totalement la chronologie de la composition des livres sacrés, et vous faites un monothéisme hébreu tardif, conforme à l'évolution mentale de quelques ascètes. Soit, le Pentateuque n'est venu qu'après les prophètes : que s'ensuit-il ? C'est qu'un peuple grossier, très inférieur intellectuellement aux races helléniques, héritier — c'est votre hypothèse — du polythéisme des autres tribus sémites, s'est laissé persuader, par des rêveurs, de rompre avec toutes les idées reçues dans son milieu depuis des siècles et qui continuent de dominer partout autour de lui. Sous l'influence de ces maîtres autodidactes, Israël s'élève à la sublime notion d'un Dieu unique, universel, purement spirituel, identifiant en lui le droit et le devoir. De lui-même, il monte ainsi à une hauteur de pensée que la Grèce savante, l'Egypte religieuse, la Chaldée symboliste n'ont point connue. Et comme si c'était trop peu d'une invraisemblance, voici que les prophètes, saintement faussaires, réussissent à lui fabriquer des traditions et une histoire nationale qui pénètre la conception nouvelle, et à le convaincre que tout cela vient de ses aïeux. Cette conviction devient si forte, dans l'âme du peuple trompé, que, au temps des Séleucides, elle le rend capable de braver les plus cruelles persécutions, pour la défendre comme un

héritage qui lui serait venu de ses origines. Enfin, à tous ceux qui ne trouveraient pas la chose assez incroyable, Broglie demande où ces fameux prophètes ont emprunté eux-mêmes la doctrine qu'ils ont prêchée et quel étrange exemple de générations spontanées leur monothéisme, sans racine et sans précédents, offre aux regards de l'historien et du psychologue. En résumé, cette supposition, née du désir de supprimer les miracles, repose sur une accumulation de miracles intellectuels qui sont de pures absurdités.

Un Pape n'entre pas en controverse contre les négations et les divagations protestantes ; mais il doit se préoccuper de la doctrine de l'Eglise, de l'interprétation traditionnelle et du sens littéral des Ecritures. Or, le fait étrange d'aujourd'hui, c'est que le libre-examen des protestants prétend, non pas sortir de l'Eglise, mais y entrer pour révolutionner l'exégèse ; plus personne ne s'entend, et sur ce point de la doctrine catholique, on peut dire que l'unité est rompue, l'unité, signe indélébile de la vérité et de la révélation. Nous en sommes au même point qu'était le protestantisme au temps de Luther, et Bossuet pourrait, avec le même succès, écrire l'histoire des variations et des variétés d'exégèse. La même cause devait produire le même effet. Le libre-examen s'introduit dans l'exégèse, comme il s'est introduit dans les dogmatiques protestants. De là des interprétations aussi variées, aussi contradictoires qu'il y a d'exégètes et d'écrivains.

Dès que l'anarchie essaie de pénétrer dans l'Eglise, le Pape doit se montrer. A ce désordre, le Pape oppose d'abord deux grands faits : la place qu'occupent, dans l'Eglise, les Saintes Ecritures et les bienfaits qu'on en tire ; le soin qu'ont toujours eu, depuis les temps apostoliques jusqu'à nous, les enfants de l'Eglise, de commenter les textes des Ecritures. Sur ce dernier fait, le Pape développe une grande thèse d'érudition, analogue à son étude précédente sur la création de la philosophie par les Pères de l'Eglise. Par une transition naturelle, il vient à parler de l'enseignement des Ecritures dans les séminaires et

les soins très particuliers qu'il faut mettre à la formation du professeur qui l'enseigne ; il va jusqu'à donner le programme même du cours d'exégèse, y compris un cours d'introduction, en prenant pour thème, la Vulgate. De là résulte une marche sûre à suivre dans l'étude théologique. L'Eglise ne contrarie en rien les recherches de la science biblique, mais elle la maintient puissamment à l'abri de toutes les erreurs et contribue à tous ses véritables progrès. L'interprète doit chercher d'abord le sens littéral, tel qu'il est déterminé par l'autorité de l'Eglise et la pratique des Pères ; sur les autres points, il doit suivre les analogies de la foi et prendre comme règle la doctrine catholique, telle qu'elle est indiquée par l'autorité de l'Eglise. L'avis des Pères, quand ils en ont plusieurs, doit s'établir par leur concordance ; mais rien n'empêche, lorsqu'il y a un motif raisonnable, d'aller plus loin dans ses recherches et ses explications. Après les Pères, les interprètes peuvent aussi servir ; il n'y a pas jusqu'aux hétérodoxes qu'on ne puisse mettre à contribution. Sans doute, les élèves des séminaires doivent être initiés surtout à la connaissance et à l'histoire des dogmes ; mais le théologien sérieux doit s'appuyer, dans leur interprétation, sur l'autorité de la Bible. Ce but ne pourra être atteint parfaitement qu'en s'appuyant sur les motifs de crédibilité ; en revendiquant la croyance au moins humaine aux Ecritures. D'elles, en effet, découlent la divinité et la mission du Christ-Dieu, l'institution de la hiérarchie de l'Eglise, la primauté de Pierre et de ses successeurs.

Ici le Pape vient aux sciences auxiliaires, aux sciences naturelles et physiques, à l'étude des langues orientales, à la philologie sacrée. Nous ignorons, sur ce point, les usages communs des grands séminaires et les résultats distincts de leurs efforts. Nécessairement le Pape ne touche à ces questions que par quelques mots brefs et décisifs ; mais si quelqu'un faisait, sur cette Encyclique, un travail analogue à celui du cardinal Pie sur plusieurs Encycliques de Pie IX, il nous semble qu'il ferait un travail utile à tout le monde. La modes-

tie est une vertu qu'il ne faut exagérer nulle part, pas même au grand séminaire ; et si, professeurs ou élèves, ils ont une bonne idée, une conception originale, nous ne devinons pas pourquoi ils voudraient, par modestie, l'étouffer. Le soleil luit pour tout le monde ; si un de ses rayons vient à illuminer votre tête, souvenez-vous de la recommandation apostolique : Gardez-vous d'éteindre l'Esprit!

A ce propos, le Pape parle de la *haute critique* de ceux qui affirment que l'origine, l'intégrité, l'autorité des livres des Saintes Ecritures ressortent de leurs seuls caractères extrinsèques. « Au contraire, dit le Pape, il est évident que lorsqu'il s'agit d'une question historique, de l'origine et de la conservation de n'importe quel ouvrage, les témoignages historiques ont plus de valeur que tous les autres, que ce sont ceux-ci qu'il faut rechercher et examiner avec plus de soin. » Les caractères intrinsèques ne doivent venir qu'en confirmation. Si vous tablez exclusivement sur eux, chacun, dans ses interprétations, s'attachera à ses goûts personnels et à ses opinions préconçues. La lumière cherchée ne se fera pas ; et l'on verra se manifester ce caractère de l'erreur, qui est la variété et la dissemblance des opinions. D'autant plus que les malins amateurs de ces voltiges s'inspirent communément des maximes d'une vaine philosophie et du nationalisme. Voilà qui est sagement dit et qui tombe à pic sur la tête de certains meneurs qui disent tout savoir, et qui laissent le reste aux autres.

« Quant à tout ce que nos adversaires pourraient démontrer au sujet de la nature, dit saint Augustin *(De Genesi ad litt.)*, en s'appuyant sur de véritables preuves, prouvons-leur qu'il n'y a *rien* de contraire à ces faits dans nos Saintes Lettres, c'est-à-dire à la foi catholique. Mais pour tout ce qu'ils enlèveront de leurs livres et montreront comme étant en contradiction, montrons-leur qu'il s'agit de *simples hypothèses*, ou que nous ne doutons nullement de la fausseté de ces affirmations. »

« Il peut arriver ainsi, continue le Pape, que le sens de quel-

ques phrases des Saintes-Ecritures soit douteux. Pour le déterminer, les règles de l'interprétation seront d'un grand secours ; mais il serait absolument funeste de *limiter l'interprétation* à quelques parties des Ecritures, ou d'accorder que l'auteur sacré s'est trompé lui-même — On ne peut pas plus tolérer la méthode de ceux qui se délivrent de ces difficultés, en n'hésitant pas à accorder que l'inspiration divine *ne s'étend* qu'aux vérités concernant la foi et les mœurs, et rien de plus. Ils pensent à tort que lorsqu'il s'agit de la vérité des sentences, il ne faut pas rechercher surtout ce que Dieu a dit, mais examiner plutôt les motifs pour lesquels il a parlé. » L'Eglise tient ses livres pour sacrés et canoniques, non parce que, rédigés par la seule science humaine, ils ont été ensuite approuvés par l'Eglise ; non parce qu'ils renferment la vérité sans erreur ; mais parce que, *écrits sous l'inspiration* du Saint-Esprit, ils ont Dieu pour *auteur*. C'est la décision du Concile du Vatican ; elle réprouve d'avance les divagations venues depuis de divers côtés. Mais, dit quelque part saint Augustin, si je trouvais dans les Saintes Lettres quelques passages qui me paraissent contraires à la vérité, je n'hésiterais pas à affirmer ou que le manuscrit est défectueux, ou que l'interprète n'a pas suivi exactement le texte, ou que je ne comprends pas bien. »

Quant aux contradictions prétendues, aux objections soi-disant invincibles, aux passages obscurs, personne ne peut se flatter de comprendre toute l'Ecriture ; saint Augustin avouait lui-même qu'il ignorait plus qu'il ne savait. Les passages incompréhensibles pour nous commandent la réserve et la patience. Il vaut mieux, dit encore saint Augustin, être chargé de signes ignorés mais utiles, que d'envelopper, en les interprétant inutilement sa tête dans un filet d'erreurs, après l'avoir délivrée du joug de la soumission. »

Telle est, dans son ensemble, cette Encyclique ; elle se présente à nous, comme la grande charte de l'exégèse, comme la règle traditionnelle et justement autoritaire du bon sens, de

la bonne foi et de la vraie science des Saintes Ecritures. Ce doit être le manuel de tous les prêtres, sans exception.

5° *La Franc-Maçonnerie.* — En parlant des Encycliques de Léon XIII, nous ne suivons pas l'ordre chronologique mais l'ordre logique ; nous voulons en former un corps de doctrines qui s'enchaînent par leur concaténation naturelle et former dans l'esprit du lecteur, un monde spirituel, tout rayonnant de lumières, d'autant plus qu'il se présente avec l'autorité d'une synthèse. Nous revenons donc au 20 avril 1884 à l'Encyclique *Humanum genus*, contre la Franc-Maçonnerie. C'est la continuation et le complément de l'Encyclique sur les erreurs modernes ; c'est pour le Pontife une des bases d'opération de son pontificat.

Dans cette Encyclique *Humanum genus*, Léon XIII, glorieusement régnant, invite le monde catholique à combattre contre la Franc-Maçonnerie. Le suprême Pasteur remonte à l'origine des temps pour trouver le principe de l'action maçonnique dans le monde. Ce principe, c'est la jalousie du démon. C'est cette jalousie satanique qui a fait tomber nos premiers parents, c'est elle qui a partagé, dès le commencement, le genre humain en deux camps, celui des bons et celui des méchants, celui des enfants de Dieu et celui des esclaves de Satan. Entre ces deux camps il n'y a pas de terrain neutre. Forcément, tous les hommes qui ont passé sur la terre, depuis Adam jusqu'à nous, se sont rangés, soit sous la bannière du ciel, soit sous la bannière de l'enfer ; et après nous, jusqu'à la fin des temps, il n'y aura, pour conduire les humains, soit à leur salut, soit à leur perte, que ces deux bannières.

Dans cette guerre entre les deux cités, les suspensions d'armes sont inconnues. Le Saint-Père nous apprend que les deux camps ennemis « ne cessent pas de combattre, l'un pour la vérité et la vertu, et l'autre pour tout ce qui est contraire à la vérité et à la vertu ». Ainsi, tout abandon de la lutte pour le bien est une lâcheté et une trahison de la cause de Dieu, qui est en même temps la cause de la race humaine. Quelle que

soit la grandeur des obstacles à vaincre, quelques sacrifices qu'il faille s'imposer, quelque éloignée, quelque impossible que paraisse la victoire, il nous faut combattre jusqu'à la mort, chacun à son poste.

Voilà l'enseignement qui découle de la première partie de l'Encyclique *Humanum genus*. Mais il ne suffit pas à un soldat de savoir qu'il doit combattre ; il lui faut, de plus, connaître exactement l'endroit où se trouve l'ennemi, afin que ses coups ne portent pas à faux. Léon XIII, chef visible de l'armée du bien, après nous avoir fait comprendre la nécessité de lutter sans cesse, nous montre aussitôt l'ennemi contre lequel nous devons marcher. Il le fait avec une précision infaillible, avec une énergie qui ne laisse aucune place au doute, à l'hésitation. De nos jours, la cité terrestre, la cité du mal, l'armée de Satan, s'identifie, se confond avec la franc-maçonnerie. Il n'est plus possible de se tromper de bonne foi sur ce point depuis que Léon XIII a parlé. « A notre époque, dit-il, les fauteurs du mal paraissent s'être coalisés dans un immense effort sous l'impulsion et avec l'aide d'une société répandue en un grand nombre de lieux et fortement organisée, la société des *Francs-Maçons*. » L'ennemi est donc là, puisque le Vicaire de Celui qui est la Vérité même nous l'affirme : et ceux qui persistent à nier les dangers de la franc-maçonnerie, ceux qui refusent de la combattre courageusement, et par tous les moyens en leur pouvoir, ne sont pas avec le Pape, ne sont pas avec Jésus-Christ, ne sont pas dans les murs de la cité céleste.

Pour plus de clarté, et pour mieux toucher aux principaux points traités dans l'Encyclique, nous allons considérer la franc-maçonnerie opérant sur le terrain religieux, sur le terrain politique, sur le terrain social.

Que la franc-maçonnerie soit une véritable secte religieuse, ou plutôt antireligieuse, il n'y a pas à en douter. Léon XIII nous assure « qu'il s'agit pour les francs-maçons — et tous leurs efforts tendent à ce but — il s'agit de détruire de fond

en comble toute la discipline religieuse qui est née des institutions chrétiennes et de lui en substituer une nouvelle, façonnée à leurs idées et dont les principes fondamentaux et les lois sont empruntés au naturalisme (1) ».

« L'esprit de toutes les sectes antérieures, hostiles aux institutions catholiques, revit dans la secte dite franc-maçonnerie », a dit encore Léon XIII dans sa lettre aux évêques d'Italie en date du 8 décembre 1892. Dès le 15 août 1832, le pape Grégoire XVI avait proclamé ce caractère essentiellement antireligieux de la franc-maçonnerie. « C'est, disait-il, le cloaque infect où se sont amassées toutes les impuretés, toutes les pratiques sacrilèges et toutes les formules blasphématoires des sectes antérieures les plus infâmes (2). »

Toutes les révélations de ces dernières années sont venues confirmer ces paroles des papes. Ces révélations ont même jeté une nouvelle lumière sur la pensée intime de la secte. Nous savons maintenant que les chefs maçons aspirent, ni plus ni moins, à remplacer le culte de Jésus-Christ, non seulement par le naturalisme, mais même par le culte de Lucifer, l'Ange rebelle, que les parfaits initiés, plongés dans l'erreur manichéenne de la double divinité, adorent comme le Dieu-Bon.

Dans le plan de la haute maçonnerie, le culte de Lucifer doit devenir progressivement la religion universelle, la véritable religion catholique.

Nous n'ignorons pas que les portes de l'Enfer ne prévaudront point contre la Pierre sur laquelle Notre-Seigneur a bâti son Eglise. Par conséquent, l'Ambitieux qui disait au commencement des siècles : Je serai semblable au Très-Haut (3), ne sera jamais que l'Ange déchu, le Très Bas, selon l'expression d'un écrivain contemporain. Il ne parviendra jamais à détruire entièrement l'Eglise de Jésus-Christ qui doit

(1) *Humanum Genus.*
(2) Encyclique *Mirari vos.*
(3) Is. XIV. 14.

exister « comme un signe élevé au-dessus des nations (1) jusqu'à la fin des temps, pour que tous ceux qui le veulent, puissent y trouver le salut. L'Eglise existera donc toujours, persécutée, enchaînée, mutilée peut-être, meurtrie et défigurée comme son divin Fondateur pendant la Passion ; mais, comme Lui, entourée d'une auréole de sainteté et de vérité assez éclatante pour la faire reconnaître par tous ceux qui voudront s'arracher à la puissance des ténèbres.

Toutefois, il est non moins certain qu'avant la fin de cette mystérieuse lutte que Dieu permet à l'Ange rebelle de lui livrer pendant le temps, il viendra un moment où le triomphe du Mal paraîtra presque définitif ; il viendra des jours si terribles que Dieu devra les abréger pour que tous ne périssent point (2) ; il y aura des prodiges diaboliques assez étonnants pour séduire même les élus, si cela était possible (3).

Ce sont peut-être ces paroles de Notre-Seigneur qui font croire aux fidèles de Satan que le règne de leur Dieu s'établira un jour sur toute la terre ; c'est peut-être cette prophétie qui leur a fait concevoir l'audacieux projet de remplacer le culte de Jésus-Christ par le culte de Lucifer.

Mais quelque insensés que soient les rêves que le Maudit inspire à ses adeptes, lui-même ne se trompe pas sur le sort qui lui est réservé pendant toute l'éternité ; lui-même n'ignore pas que sa haine ne prévaudra pas contre Dieu. « Ce qui multiplie cette haine, s'écrie-t-il, c'est que je sais que je suis vaincu et que je hais inutilement et que je fais tant de mal inutilement. Inutilement? Non! non! puisque je Lui tue des âmes, des âmes immortelles, des âmes qu'Il a payées sur le Calvaire (4). » Ces terribles paroles, écrites sous la dictée de Lucifer lui-même et qu'on lit dans le remarquable ouvrage de Jean Kostka, nous livrent tout le secret de la franc-maçonnerie, toute sa raison d'être : Satan n'a bâti son église en face de

(1) Concile du Vatican.
(2) S. Math. XXIV 22.
(3) S. Math. XXIV 24.
(4) *Lucifer démasqué*, par Jean Kostka, page 270.

l'Eglise de Jésus-Christ que pour tuer des âmes, des âmes immortelles!

Singe de Dieu, selon une parole célèbre, Satan a fait de la franc-maçonnerie une véritable église, contrefaçon plutôt qu'imitation (1) de l'Eglise catholique. Il a su lui donner une universalité effrayante et une unité trop réelle.

Mais combien l'unité de l'église satanique diffère de l'unité de l'Eglise de Dieu!

Dieu unit les siens ici-bas dans l'humilité de la foi et de la soumission à ses commandements, afin de pouvoir les unir éternellement avec Lui dans la lumière de gloire. Satan unit ses dupes sur la terre dans l'orgueil de la science et de la révolte contre Dieu pour qu'ils s'unissent à jamais avec lui dans les ténèbres extérieures.

Si, dans la pensée des chefs de la secte, le culte de Lucifer doit un jour remplacer sur la terre le culte de Jésus-Christ, si dans les triangles et les arrière-loges on se livre à d'abominables évocations, à d'épouvantables sacrilèges, ce que les maçons, généralement, veulent substituer à la religion divine, c'est le naturalisme. Satan doit savoir qu'il ne parviendra jamais à se faire adorer directement par la généralité des hommes ; mais ce qu'il peut espérer, c'est de voir la race humaine plongée tout entière dans le naturalisme qui n'est rien autre chose que la complète émancipation de l'homme vis-à-vis de Dieu. « Le premier principe du naturalisme, dit Léon XIII, c'est qu'en toutes choses la nature ou la raison humaine doit être maîtresse et souveraine (2).

C'est là la monstrueuse erreur que Satan répand sur la terre au moyen de la franc-maçonnerie : la révolte contre Dieu, le *non serviam* des anciens jours. C'est là le fond de la franc-maçonnerie ordinaire, l'adoration de l'Ange déchu et les outrages à la divinité de Jésus-Christ étant réservés aux parfaits initiés, nécessairement en petit nombre.

(1) Dom Benoît.
(2) *Humanum Genus.*

Mais ce naturalisme, cet orgueil insensé de l'esprit humain suffit pour tuer les âmes qui s'y abandonnent. Or tuer les âmes, nous l'avons vu, c'est l'œuvre par excellence que poursuit Satan, c'est à cette œuvre qu'il s'applique jour et nuit. Se faire adorer par ses dupes ne doit être pour lui qu'une sorte de passe-temps, une lugubre plaisanterie. La profanation de l'adorable sacrement de nos autels ne doit lui procurer qu'une satisfaction passagère. Sa joie, son unique joie, il l'a dit (1), c'est de tuer les âmes, le plus grand nombre possible, de ces âmes pour lesquelles Jésus-Christ est « mort, ressuscité, monté au ciel ». Or cette épouvantable tuerie des masses des âmes humaines ne peut se faire au fond des temples cachés du satanisme où seuls les choisis de Lucifer parviennent à pénétrer. C'est au dehors que doit se commettre le gros du carnage diabolique.

Ce qui menace surtout le monde, c'est donc le naturalisme de la maçonnerie ordinaire, le culte de l'homme, plutôt que le manichéisme des hauts grades, le culte de Lucifer.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les peuples jadis chrétiens pour se convaincre des progrès effrayants qu'a faits le naturalisme maçonnique. Sans doute, le mal a toujours existé depuis que le diable est descendu sur la terre plein de colère (2). Sans doute Satan a toujours tué des âmes par le péché, en attisant les passions, en séduisant les hommes par les jouissances du corps et l'orgueil de l'esprit. Mais jadis le mal était appelé le mal et non point le bien. Les hommes, cédant aux tentations, abandonnaient Dieu ; mais ils savaient qu'en tournant le dos au ciel ils prenaient le chemin de l'enfer ; ils savaient qu'en se livrant à telle passion, à telle haine, à telle jouissance coupable, à telle révolte de l'esprit ils mettaient en péril leur salut éternel. Et c'était la conscience bourrelée de remords et en proie à de salutaires terreurs que le pécheur d'autrefois marchait dans la voie de la damnation.

(1) *Lucifer démasqué*, loc. cit.
(2) Apoc. chap. XII-12.

Souvent aussi, la grâce aidant, il quittait cette voie pour se jeter dans les bras de la miséricorde divine.

Aujourd'hui, par suite de la diffusion du naturalisme maçonnique dans le monde, des millions d'hommes, non pas dans les pays de l'idolâtrie, mais dans l'Europe et l'Amérique civilisées, sont plongés dans une indifférence religieuse effroyable. De Dieu, de son Christ, de ses lois, de son Eglise, de ses sacrements, de sa miséricorde et de sa justice ils n'ont cure. Pour eux, « la raison humaine est maîtresse et souveraine », et ils marchent dans la voie de la perdition sans souci de l'au-delà, sans crainte de l'enfer, sans espérance du ciel.

Voilà la différence essentielle, radicale, entre le genre humain sous l'empire du christianisme et le genre humain sous l'empire du naturalisme. Sous l'empire du christianisme il y avait des pécheurs, mais pour eux-mêmes comme pour tout le monde ils étaient des insensés. Sous l'empire du naturalisme, les insensés sont ceux qui veulent éviter l'enfer et aller au ciel.

Et cet état effroyable de la conscience humaine, c'est l'action maçonnique qui l'a produit, sans aucun doute.

Elle l'a produit par divers moyens. D'abord en habituant les hommes à mettre sur un pied d'égalité toutes les religions, la seule vraie et les fausses. Cette ruse de la franc-maçonnerie fut dénoncée, tout d'abord, par le Pape Clément XII dans sa lettre apostolique *In eminenti* du 28 avril 1738 ; puis par Benoît XIV, dans sa bulle du 18 mars 1751. La première cause de la condamnation des francs-maçons par notre prédécesseur, dit Benoît XIV « est que, dans ces sortes de sociétés ou conventicules, il se réunit des hommes de toute religion et de toute secte ; d'où l'on voit assez quel mal peut en résulter pour la pureté de la religion catholique. »

Elle a produit encore cet effroyable état de la conscience humaine par ce que j'appellerai l'atmosphère maçonnique. Car il y a aujourd'hui une atmosphère maçonnique et naturaliste, comme jadis il y avait une atmosphère chrétienne créée

par l'Eglise. Dans l'atmosphère chrétienne la vie surnaturelle s'entretenait facilement ; le penchant naturel de l'homme au péché était aussi affaibli qu'il peut l'être ici-bas ; les lois, les institutions, les mœurs, que « pénétraient l'influence de la sagesse chrétienne et sa divine vertu (1) », selon la parole de Léon XIII, portaient les hommes au bien comme naturellement. Dans l'atmosphère maçonnique, c'est tout le contraire qui arrive. Comme un flambeau plongé dans certains gaz délétères languit et s'éteint tout à fait, ainsi la vie surnaturelle, enveloppée dans l'atmosphère maçonnique, s'étiole et meurt. « La crise présente, a dit le regretté Père Ramière (2), se distingue des autres épreuves qu'a traversées l'Eglise en ce qu'elle tend à décourager les âmes plus encore qu'à les effrayer. L'armée de Dieu eut à soutenir plus d'une fois des attaques plus violentes ; jamais elle ne fut plus habilement circonvenue. Le plan de l'ennemi consiste à nous paralyser plutôt qu'à nous renverser de haute lutte ; il veut nous réduire, sans nous attaquer directement, à l'impuissance de combattre. »

Et cette impuissance il l'obtient en substituant partout à l'atmosphère chrétienne, l'atmosphère maçonnique.

Et cette atmosphère de mort qui enveloppe le monde, cette atmosphère où l'âme chrétienne étouffe, la maçonnerie l'a créée par deux grands moyens principaux : la presse sans Dieu et l'école sans Dieu.

Par la presse sans Dieu je n'entends pas seulement la presse ouvertement impie, ouvertement hostile à l'Eglise, à sa doctrine et à son autorité ; j'entends surtout la presse qui, tout en se montrant ostensiblement respectueuse ou du moins indifférente à l'égard de la religion, corrompt les populations par le mauvais feuilleton et la nouvelle déshonnête, par le fait-divers frivole, par le récit alléchant du crime, par l'excitation systématique au luxe et à la jouissance. Qui pourra jamais

(1) *Immortale Dei.*

(2) Article sur le *Courage chrétien* dans le *Messager du Sacré-Cœur,* juin 1883.

mesurer l'étendue du mal que produit la presse naturaliste! C'est elle qui fait que tant d'hommes qui n'ont jamais mis les pieds dans une loge de francs-maçons sont cependant tout saturés de l'esprit maçonnique.

L'autre engin de destruction dont se sert principalement la franc-maçonnerie pour créer l'atmosphère maçonnique, c'est l'école sans-Dieu, l'école neutre, appelée par la secte tantôt école publique, tantôt école nationale. On peut affirmer que dans tous les pays du monde, à l'heure qu'il est, la franc-maçonnerie s'applique avec la dernière énergie à imposer aux populations l'école neutre, soit ouvertement, soit hypocritement, selon les circonstances et les lieux. Mais partout, sous prétexte de réformes, sous prétexte de donner au peuple la science, la franc-maçonnerie travaille à implanter l'instruction soi-disant gratuite, obligatoire et laïque. Et par laïque elle entend, dans tous les pays du monde, non pas l'instruction donnée par des laïques mais une instruction donnée par l'Etat, en dehors de toute influence religieuse. « L'athéisme négatif, dit encore le R. P. Ramière (1), dissimulé sous l'appellation menteuse de laïcisation offre, pour bannir Dieu de l'esprit et du cœur des générations naissantes, une méthode plus sûre et moins périlleuse que l'enseignement sincère de l'impiété. Mûrement élaboré dans les loges maçonniques, ce plan de campagne est appliqué, avec les modifications exigées par la diversité des circonstances, à l'égard de tous les peuples catholiques.

Tels sont les deux grands moyens : la presse sans Dieu et l'école sans Dieu, que la franc-maçonnerie met en œuvre pour détruire le christianisme et le remplacer par le naturalisme, le culte de l'homme, en attendant qu'elle puisse y substituer le culte du démon, si l'insondable patience de Dieu la laisse aller jusque-là.

Bien que l'école neutre soit une œuvre politique, en ce que la secte l'impose aux populations par des lois, on peut la con-

(1) Loc. cit.

sidérer comme une des œuvres de la franc-maçonnerie sur le terrain religieux, puisque par elle l'église satanique s'attaque directement à la foi chrétienne, et cherche à étouffer l'action de la grâce divine sur l'âme humaine dès son entrée en ce monde. Il convient donc de ranger l'école sans Dieu — et par *école* j'entends l'enseignement à tous les degrés — parmi les crimes *religieux* de la franc-maçonnerie.

Avant de considérer la secte dans ses rapports avec la politique proprement dite, permettez-moi d'appeler votre attention sur une autre œuvre maçonnique éminemment antireligieuse, que je ne trouve pas indiquée sur le programme, mais qui devra, je crois, entrer dans le cadre des études de ce Congrès. Je veux parler du spiritisme à tous les degrés : médiums, tables tournantes et parlantes, planchettes écrivantes. Jean Kostka, dans son livre déjà cité, nous dit que les spirites constituent la vraie armée de Satan ; il les divise en deux catégories : les théoriciens et les adeptes. « Les théoriciens, dit-il, sont légion, les adeptes sont fourmilière ». Le fond de leur doctrine, d'après le même auteur, c'est la croyance à la réincarnation, à la métempsycose, au perisprit, au corps astral, enveloppe fluidique de l'âme... Je sais qu'il existe un nombre considérable de spirites au Canada, même parmi les catholiques. Les médiums n'y sont pas inconnus et les planchettes écrivantes sont en usage dans nos villes et jusque dans nos campagnes. La doctrine que propagent les spirites au Canada est tout à fait semblable à celle que signale Jean Kostka ; ce sont des disciples de Pythagore et d'Allan-Kardec. Pour eux, il n'y a ni anges ni démons, mais seulement des âmes humaines séparées de leurs corps, les unes heureuses, les autres souffrantes, les unes bienfaisantes, les autres malveillantes. Mais ils n'admettent pas d'enfer, puisque les âmes souffrantes et mauvaises peuvent se purifier et devenir heureuses et bonnes. Il y a de ces spirites qui se disent chrétiens, parce qu'ils prétendent que la première et la meilleure des âmes séparées est celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ!

Innombrables sont les ruses du démon en vue de la séduction du genre humain!

Le néo-manichéisme, la croyance à deux principes co-éternels et ennemis, le culte de Lucifer prétendu Dieu-Bon, est un système trop subtil et trop compliqué pour le commun des mortels.

Le culte de Satan, Ange rebelle et déchu, avec son cortège d'abominations innombrables, avec sa haine féroce, un tel culte est trop révoltant, trop brutal pour les âmes naturellement délicates.

Le naturalisme matérialiste de la franc-maçonnerie ordinaire qui suffit pour séduire les masses, ne satisfait pas les âmes affamées de surnaturel mais qui ne peuvent pas atteindre au manichéisme luciférien, et qui reculeraient épouvantées devant les horreurs du satanisme. Pour prendre dans ses filets ces âmes délicates, préoccupées de l'au-delà mais faibles, Satan a inventé le spiritisme qui a couvert la terre de dupes d'autant plus incorrigibles qu'ils vivent au milieu du merveilleux. « Ne discutez pas avec eux, dit Jean Kostka, ils ont vu, ils ont entendu ; ne leur parlez pas des fins dernières ; ils vous diront avec une pitié méprisante qu'ils connaissent mieux que vous ce qui se passe dans l'au-delà... Avec des gens qui vivent en compagnie des esprits, les raisons échouent, les arguments vacillent, les croyances hésitent et les exhortations s'évaporent. »

Il y a donc un affreux péril dans le spiritisme.

Mais on dira peut-être, que la franc-maçonnerie n'y est pour rien. A l'encontre de cette opinion je citerai cette parole de Ragon, auteur bien connu : « Il n'y a pas d'initiation complète sans l'étude des sciences occultes (1) ». Nous avons donc le droit de conclure que le spiritisme et les autres sciences occultes analogues constituent un des moyens d'action de la haute maçonnerie sur le terrain religieux.

« Employant à la fois l'audace et la ruse, la franc-maçon-

(1) Cité par Dom Benoît.

rie a envahi tous les rangs de la hiérarchie sociale et commence à prendre dans les Etats modernes une puissance qui équivaut presque à la souveraineté (1). »

Ce n'est pas un écrivain alarmiste qui, sous l'empire du découragement, a laissé échapper ces paroles. Elles ont été écrites par Léon XIII lui-même, par le Pape, c'est-à-dire par celui qui, avec l'assistance de l'Esprit Saint, parle sans exagération comme sans atténuation de la vérité.

Oui, il est incontestable que de nos jours la franc-maçonnerie est pour ainsi dire toute-puissante auprès de bien des Etats, et Satan n'a pas exagéré son pouvoir lorsqu'il a dit, dans la dictée médianimique déjà citée : « En ce moment j'ai toute la terre dans ma pensée, tous les peuples, tous les gouvernements, toutes les lois. Je tiens les cordes de tout le mal qui se prépare (2) ». Et c'est par l'action maçonnique que Satan tient les cordes du mal dans le monde entier, c'est par l'action maçonnique qu'il dirige les gouvernements, qu'il modifie les lois à son gré. « Satan perd les âmes et les nations par la franc-maçonnerie », a dit M. l'abbé Mustel dans un article mémorable.

Parlant à des pèlerins belges, le 22 février 1884, Léon XIII disait : « L'éducation de la jeunesse en dehors de toute idée chrétienne, la haine contre les institutions catholiques, la rupture même des relations avec le Saint-Siège, toutes ces mesures et tant d'autres que vous connaissez, également hostiles à la religion et lésant les droits de l'Eglise, ne sont que l'effet des aspirations des sectes maçonniques. »

En s'adressant à des pèlerins italiens, le 20 avril 1890, Sa Sainteté disait encore : « La guerre que les sectes font avec une haine satanique à l'Eglise catholique est aujourd'hui ouvertement soutenue par les gouverneurs du pays, lesquels se rangent ouvertement de leur côté. Les lois et les actes qui, de près ou de loin, touchent aux intérêts religieux de l'Eglise

(1) Encycl. *Humanum Genus.*
(2) *Lucifer démasqué,* page 270.

aujourd'hui se font sous l'inspiration directe des sectes, auxquelles tout obéit. »

Ces citations des paroles pontificales font bien voir la puissance des sectes maçonniques sur le terrain politique et les dangers qu'elles font courir à la société. Mais il ne faut pas s'imaginer que le Pape et les écrivains catholiques sont seuls à dénoncer l'action politique et sociale de la franc-maçonnerie. Des protestants ont vu clair sur cette question. Un homme d'état anglais célèbre, lord Beaconsfield, a écrit ces paroles remarquables : « Les sociétés secrètes poussent avec rapidité les gouvernements civils du monde entier vers un précipice où la loi et l'ordre public tomberont un jour et périront ensemble (1) ».

Dans une autre circonstance le même homme d'état anglais disait encore : « Les gouvernements de ce siècle n'ont pas affaire seulement aux gouvernements, aux empereurs, rois et ministres, mais encore aux *sociétés secrètes*, éléments dont il faut tenir compte, qui, au dernier moment, peuvent mettre à néant tous les arrangements, qui ont partout des agents sans scrupules, qui poussent à l'assassinat et peuvent, s'il le faut, amener un massacre (2). »

Wendell Philips, homme d'état américain, écrivait à un ami, le 22 janvier 1874 : « Je vous souhaite du succès dans vos efforts pour faire comprendre au peuple les dangers des sociétés secrètes. Elles constituent un grand mal. »

Et dès le 30 novembre 1831 le célèbre Daniel Webster avait dit : « Toutes les sociétés dont les membres contractent les uns envers les autres des obligations extraordinaires et qui sont liés les uns envers les autres par des secrets inspirent, avec raison, une juste crainte aux autres hommes... Je suis d'opinion qu'à l'avenir la loi devrait défendre aux citoyens de prêter de tels serments et de contracter de telles obligations (3). »

(1) Cité par *La Vérité*, de Québec, du 1er juillet 1882.
(2) Cité par M. C. Jannet, tome I, page 36.
(3) Cité par *La Vérité*, de Québec, du 1er juillet 1882.

Malheureusement, l'avis de cet homme d'état américain ne fut pas suivi, et aujourd'hui la république des Etats-Unis est dévorée par la plaie du maçonnisme. Si la franc-maçonnerie n'y produit pas ces bouleversements politiques violents que l'on remarque dans bien d'autres pays, c'est qu'elle trouve les institutions suffisamment favorables à son œuvre. La sécularisation complète de l'enseignement public, la licence absolue, effrénée de la presse qui peut, sans le moindre empêchement, répandre les doctrines les plus perverses, l'égalité devant la loi de tous les cultes, chrétiens et païens, voilà tout ce qu'il faut à la franc-maçonnerie pour accomplir son œuvre de dévastation.

Mais si aux Etats-Unis la secte maçonnique ne menace pas directement la sécurité du pouvoir civil, elle s'y prépare certainement à une guerre ouverte contre l'Eglise. Il y a déjà assez longtemps M. Claudio Jannet avait signalé l'approche de ce conflit (1). On peut dire aujourd'hui que ce conflit a commencé : car la société dite American Protective Association, la trop célèbre A. P. A. n'est rien autre chose que la franc-maçonnerie préparant l'ostracisme social et politique des catholiques, en attendant qu'elle inaugure contre l'Eglise elle-même la persécution légale qu'elle fait subir à l'Epouse du Christ dans presque tous les autres pays du monde.

Je n'ai pas besoin d'insister sur l'action politique de la franc-maçonnerie dans toute l'Amérique espagnole et portugaise, terre classique des révolutions et des guerres civiles. La main de la secte est visible dans tous les bouleversements qui désolent ces beaux pays.

Un héros chrétien de ces régions, l'immortel Garcia Moreno, a lutté longtemps et vaillamment contre la secte, et vous savez tous comment il est tombé sous le fer assassin, en poussant ce cri de foi, présage, espérons-le, de la victoire finale : Dieu ne meurt pas !

Selon l'opinion la plus probable, l'insurrection cubaine qui

(1) *Les Sociétés secrètes et la Société.*

sévit actuellement est l'œuvre des sociétés secrètes affiliées, sans aucun doute, à la franc-maçonnerie universelle.

Puis, si nous traversons les mers, que de ruines, que de malheurs accumulés depuis cent ans sur le sol de la vieille Europe par l'action politique de la franc-maçonnerie ! L'effroyable tempête déchaînée sur la France à la fin du dernier siècle, la grande Révolution, a été l'œuvre de la franc-maçonnerie. Cela est acquis à l'histoire. Voltaire, inspiré par lord Bolingbroke, son maître en franc-maçonnerie, importa de l'Angleterre les doctrines maçonniques, le déisme ou quasi-athéisme qui devint sous sa plume railleuse l'irréligion cynique, l'athéisme sous celle de Diderot, le matérialisme grossier sous celle d'Holbach. Cachés sous le nom d'économistes, les chefs francs-maçons de l'époque répandaient leurs doctrines délétères sur l'Europe entière ; et cet empoisonnement général des esprits rendit la grande Révolution possible. Et de même que ce fut la franc-maçonnerie qui avait préparé la Révolution, de même ce fut elle qui l'exécuta. Tous les révolutionnaires de marque dans la Constituante de 1789, la Législative de 1791, la Convention de 1792, étaient des francs-maçons (1).

D'ailleurs les francs-maçons de nos jours sont trop fiers de la Révolution, ils vantent trop ses prétendus bienfaits pour que nous n'ayons pas le droit de les tenir responsables de ce grand attentat.

Et depuis cent ans la franc-maçonnerie promène la Révolution par toute l'Europe, ébranlant les trônes et bouleversant les empires. Même l'Angleterre, qui se vante d'être « stable dans ses idées, fidèle à ses traditions et profondément religieuse » n'échappe pas à l'influence de la Révolution satanique et maçonnique. Les observateurs attentifs y remarquent le germe d'une révolution politique et sociale qui éclatera certainement (2). C'est ainsi que la franc-maçonnerie importée d'Angleterre en France, réchauffée et développée par le

(1) Cf. *Les Sociétés secrètes et la Société.*
(2) Cf. *Les Sociétés secrètes et la Société.*

génie français, puissant pour le mal comme pour le bien, réagit sur l'Angleterre, lieu de sa naissance.

La plus grande iniquité politico-religieuse des temps modernes, que dis-je, la plus grande de tous les temps après le crucifiement de l'Homme-Dieu — œuvre des sectaires de cette époque-là — a été la spoliation des Etats de l'Eglise, la destruction du Pouvoir temporel. — Or Léon XIII nous déclare, dans sa mémorable lettre à son secrétaire d'Etat, en date du 8 octobre 1895, que les sectes furent les premiers auteurs de ce plan d'iniquité, et il ajoute que « l'achèvement de l'unité politique — cet acte de violence dont on rencontre peu d'exemple dans l'histoire, — devait, dans les décrets de la secte, servir de moyen et être le prélude d'une entreprise plus ténébreuse. Si on étendit la main pour renverser les murs de la métropole civile, ce ne fut que pour mieux battre en brèche la cité sacerdotale : pour parvenir à attaquer de près la puissance spirituelle des papes, on commença par renverser ce qui lui servait de rempart terrestre ». Ainsi parle Léon XIII, et ici, encore, les révélations récentes confirment les paroles du Pape : La Révolution italienne, comme la Révolution française, a été l'œuvre des conspirateurs de la haute maçonnerie.

A part ces grands crimes, il faut mettre sur le compte de la franc-maçonnerie d'autres bouleversements moins profonds, des tentatives révolutionnaires qui ont eu moins de succès. Partout où il y a eu, depuis le commencement du siècle, un soulèvement populaire on peut être certain d'y trouver la main de la secte. Car elle sait habilement exploiter le patriotisme des populations ou leurs justes griefs. L'auteur des *Sociétés secrètes et la Société* nous apprend que la franc-maçonnerie a su se faufiler jusque dans l'insurrection de la Pologne. Ce fut encore, d'après le même auteur, la tyrannie maçonnique en Suisse qui provoqua la guerre du Sonderbund.

Dans son récent ouvrage, la *Politique pontificale*, M. le chan. Brettes met sur le compte du triumvirat maçonnique et révolutionnaire, Mazzini, Kossuth et Ledru-Rollin, dirigé par

lord Palmerston, non seulement l'unification de l'Italie, mais la guerre de Crimée, l'humiliation de l'Autriche catholique par la France, puis par la Prusse ; enfin l'unification de l'Allemagne au profit de la Prusse.

Quel but poursuit la franc-maçonnerie en semant ainsi la révolution aux quatre coins du globe ? Elle poursuit la réalisation de son grand rêve politique : l'établissement de la république universelle. Toujours singe de Dieu, Satan veut son unité à lui, l'unité politique du monde sous le sceptre de son église, pour contrefaire l'unité religieuse que Jésus-Christ est venu établir sur la terre et qui existerait sans doute à l'heure qu'il est sans la révolte du seizième siècle si mal nommée la Réforme. Mais l'unité dans les œuvres de Dieu, l'unité de l'Eglise catholique n'exclut pas la diversité et la variété. L'Eglise, tout en établissant l'unité surnaturelle, unité de croyance, d'espérance et de charité, unité dans l'obéissance aux lois de Dieu, laisse subsister les différences naturelles entre les hommes, différences de race, différences de langage, différences de coutumes et de traditions nationales. Non seulement elle laisse subsister ces différences, mais elle les consacre, en honorant, en bénissant le patriotisme de chaque peuple, en proclamant ce patriotisme une vertu. L'Eglise honore le patriotisme à tel point qu'elle se prépare à placer sur ses autels le patriotisme incarné, la glorieuse Jeanne d'Arc. La franc-maçonnerie cherche à établir l'unité politique des peuples, non seulement en leur attribuant une *souveraineté* qui n'est rien autre chose que la révolte contre la souveraineté divine, mais aussi en détruisant partout les libertés et les franchises locales, en effaçant les frontières, en jetant tous les peuples dans le même moule, en flétrissant comme un sentiment étroit et indigne de l'homme l'amour du pays natal, amour qui, après l'amour de Dieu, a inspiré au genre humain ses plus belles actions, ses plus nobles sacrifices, ses dévouements les plus héroïques.

La franc-maçonnerie a enivré le monde des mots capiteux

de *liberté*, d'*égalité*, de *souveraineté*. Mais si l'on veut examiner les choses de près, on se convaincra facilement que par *liberté* et *peuple souverain*, la franc-maçonnerie n'entend pas une saine liberté des hommes, les uns à l'égard des autres, mais la liberté criminelle de tous à l'égard de Dieu, la révolte contre ses lois. Pour la franc-maçonnerie le *peuple souverain*, ce n'est pas le peuple affranchi de la tyrannie des peuples étrangers, ce n'est pas le peuple vivant sous une forme de gouvernement populaire et prenant une part plus ou moins directe à la confection des lois. Non, dans le langage des loges, le peuple souverain, c'est le peuple affranchi du joug des commandements de Dieu, c'est le peuple apostat. Voilà ce que la franc-maçonnerie entend par *liberté* et *souveraineté*, voilà la base qu'elle voudrait donner à l'*égalité* et à la *fraternité* dans sa république universelle.

Avant de quitter le terrain politique, signalons rapidement quelques-uns des points sur lesquels porte l'action maçonnique au moyen des lois. C'est surtout en France que la lutte maçonnico-légale contre l'Eglise se poursuit avec le plus grand acharnement et, malheureusement, avec le plus grand succès : lois établissant les écoles et les lycées sans Dieu, loi supprimant l'aumônerie militaire, loi établissant le mariage civil, puis le divorce, loi destinée à tarir les vocations religieuses dite loi du *prêtre sac au dos*, loi dite d'abonnement destinée à ruiner financièrement les communautés religieuses en attendant qu'une autre loi les supprime tout à fait ; laïcisation de l'hôpital, de la bienfaisance et de l'atelier (1), laïcisation de la mort elle-même, par le scandale des enterrements dits civils ou sans Dieu et par le retour à l'institution païenne de la crémation.

Et à ce propos qu'on me permette une courte digression. L'idée de la crémation fait du chemin partout, même dans le catholique Canada. La foi de nos pères en la communion des saints avait placé les cimetières auprès de nos temples afin

(1) Cf. L'*Ami du Clergé* du 23 avril 1896.

que l'Eglise militante et méritante se souvînt toujours de l'Eglise souffrante et expiante. Rien de plus salutaire pour les vivants et les morts que la vue des tombes des trépassés, disposées autour de l'Eglise du village. Ce spectacle était salutaire pour les vivants, parce qu'il leur rappelait sans cesse qu'eux aussi iraient dormir un jour dans le paisible cimetière ; il était salutaire pour les morts, parce qu'il leur valait plus d'une prière, plus d'un adoucissement à leurs souffrances. Mais ce spectacle irritait la franc-maçonnerie ; et au nom d'une prétendue science hygiénique, elle demande qu'on éloigne les cimetières de la vue des hommes ; et pour profaner les corps des chrétiens nourris de la sainte Eucharistie, elle voudrait les réduire en cendres, toujours au nom de l'hygiène.

J'ai signalé plus particulièrement la lutte acharnée contre les institutions chrétiennes de la France que la franc-maçonnerie poursuit sans relâche et à ciel ouvert. Pour être plus cachée, plus sournoise, plus hypocrite dans d'autres pays, cette guerre à coups de législation antichrétienne n'en est pas moins universelle. Peu de pays y ont échappé entièrement, et nul n'y échappera ; car la franc-maçonnerie se proclame elle-même « le pic destiné à renverser le vieil édifice basé sur l'obscurantisme clérical et civil (1) » et « un instrument de lutte contre l'envahissement du cléricalisme dans la société moderne (2) ».

Considérons maintenant l'action maçonnique sur le terrain social.

Et d'abord la franc-maçonnerie est directement responsable du socialisme moderne, dont les progrès constants jettent l'inquiétude et même la terreur un peu partout. Elle en est responsable, parce que c'est elle qui a substitué à l'idéal chrétien du bonheur social son idéal à elle. Le christianisme, appliquant la parole de son divin Fondateur : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice », avait placé le

(1) Le *Courrier du Soir*, feuille radicale de Paris, 1882.
(2) La *Chaine d'Union*, livraison d'août, 1882, page 264.

bonheur de l'humanité dans l'ordre, dans la hiérarchie sociale : non pas dans la hiérarchie cruelle du vieux monde païen qui broyait l'homme pour maintenir l'ordre ; mais dans la hiérarchie sociale chrétienne, gouvernée par la justice et tempérée par la charité. La franc-maçonnerie a rejeté cet idéal chrétien et elle a proclamé au monde que le bonheur n'est pas dans l'ordre, n'est pas dans la juste subordination des forces sociales, mais dans l'égalité de tous les hommes entre eux. Sans doute, la franc-maçonnerie ne prétend pas donner à tous les mêmes talents, les mêmes aptitudes, les mêmes forces physiques ; mais faisant oublier aux hommes que c'est dans la vie future que chacun sera récompensé selon ses œuvres, elle leur enseigne que le seul bonheur est dans les jouissances matérielles d'ici-bas et que tous ont un droit strict à une part égale de ce bonheur (1). Voilà l'erreur maçonnique fondamentale qui a donné naissance au socialisme ; car c'est « hantés par la chimère de la fausse égalité », pour employer l'expression de M. le comte Albert de Mun (2), par la chimère de cette fausse égalité maçonnique que les socialistes se ruent sur la société, voulant tout renverser, tout briser, arracher les assises mêmes de l'organisation sociale actuelle.

Mais sur le terrain social, la franc-maçonnerie travaille plus directement encore, par divers moyens, à la ruine du christianisme. Je signale d'abord à votre attention ces innombrables sociétés secrètes secondaires qui pullulent en Amérique, tout particulièrement aux Etats-Unis et au Canada. Ces sociétés sont certainement maçonniques, car elles ont un rituel religieux, des prières déistes, des prières où il est question d'un Etre Suprême quelconque, mais où le nom adorable de Notre-Seigneur Jésus-Christ n'est guère invoqué, où l'autorité de son Eglise est systématiquement méconnue. Or le Sauveur des hommes a dit : « Personne ne vient au

(1) Voir Dom Benoît. La *Franc-Maçonnerie*, tome I.

(2) Discours prononcé à la Chambre française, le 15 juin 1896.

Père si ce n'est par moi — *Nemo venit ad Patrem nisi per me* (1) ». C'est donc à un dieu autre que le Père céleste que s'adressent les prières de toutes ces sociétés secrètes aux noms bizarres.

Toujours habile, la franc-maçonnerie a donné à ces sociétés un attrait particulier. En apparence, ce sont des sociétés d'assurance sur la vie, de prévoyance, de secours mutuels. Elles ont une caisse, plus ou moins bien administrée, où des sommes énormes sont versées chaque année. Et l'on sait quelle force d'attraction exerce une caisse sur les membres d'une société quelconque. C'est un lien qu'il est presque impossible de rompre. On a vu la force de ce lien lorsque le Saint-Siège a formellement condamné les Odd Fellows et les Chevaliers de Pythias. Pour trop de catholiques, le lien qui les attachait à la caisse a été plus fort que le lien qui les unissait à l'Eglise. J'ignore si les sociétés de ce genre sont très répandues en Europe ; mais elles envahissent littéralement l'Amérique du Nord. On en compte près d'une centaine, et chaque organisation a des milliers d'adhérents. C'est là, il semble, un péril énorme ; car beaucoup de catholiques qui ne voudraient jamais mettre les pieds dans une loge de la franc-maçonnerie proprement dite, ne se font aucun scrupule de s'affilier à ces sociétés secrètes secondaires, parce qu'elles ne sont pas, pour la plupart, nommément condamnées par l'Eglise.

Il y a un autre genre de sociétés qui se propagent dans les deux mondes, sociétés savantes ou soi-disant telles, sociétés philanthropiques, sociétés ouvrières, sociétés de secours mutuels, sociétés récréatives, etc. Les sociétés dont je parle ici ne sont pas secrètes et ne sont pas mauvaises en soi ; mais elles sont grandement exposées à subir l'influence des sectaires. Le grand intérêt des francs-maçons, nous dit Léon XIII, étant de ne pas paraître ce qu'ils sont, ils jouent le personnage d'amis des lettres ou de philosophes réunis ensemble

(1) Joan. XIV. 6.

pour cultiver les sciences (1) ». Ils se faufilent donc dans ces sociétés et trop souvent parviennent à leur imprimer une fâcheuse direction. Ce n'est pas, je crois, une exagération de dire que, règle générale, toute société qui ne se place pas résolument sous la protection de l'Église, subit plus ou moins l'influence des sectes. Et, pour le dire, je m'appuie sur ces paroles mémorables de Léon XIII que nous lisons dans sa lettre aux Italiens du 8 décembre 1892 : « C'est assurément une belle chose que la grande variété des sociétés qui, aujourd'hui, dans tous les ordres de la question sociale, surgissent de partout avec une prodigieuse fécondité : sociétés ouvrières de secours mutuels, de prévoyance, de sciences, de lettres, d'arts et d'autres semblables ; quand elles sont animées d'un bon esprit moral et religieux elles sont certainement opportunes et profitables. Mais comme ici encore le poison maçonnique a pénétré et pénètre tout spécialement, on doit tenir généralement pour suspectes et éviter les sociétés qui, se soustrayant à toute influence religieuse, peuvent facilement être dirigées et dominées par des francs-maçons. » Dans cette même lettre, Léon XIII dit encore : « Que les dames ne s'inscrivent pas facilement aux sociétés philanthropiques dont on ne connaît pas bien la nature et le but... parce que souvent c'est un passeport pour la marchandise maçonnique, cette charlatanerie philanthropique opposée avec tant de pompe à la charité chrétienne. »

La philanthropie opposée à la charité, voilà, en effet, l'un des grands moyens d'action de la secte sur le terrain social. Notre-Seigneur nous a dit de nous aimer les uns les autres, de nous secourir les uns les autres, amis comme ennemis, par un motif surnaturel, pour l'amour de Dieu. C'est là la charité chrétienne, cette belle vertu inconnue sur la terre avant la venue de Celui qui est toute charité. La philanthropie est l'amour purement naturel des hommes les uns pour les autres, amour stérile, puisqu'il ne sert pas de lien entre l'humanité et

(1) *Humanum Genus.*

Dieu, puisqu'il ne nous soulève pas de la terre, ne nous porte pas vers le ciel.

Si, encore, la franc-maçonnerie était sincèrement philanthropique ; si elle prêtait indistinctement son appui à tous les hommes! Mais il n'en est pas ainsi. La franc-maçonnerie porte secours à ses membres, non point aux *profanes*. Non seulement elle porte secours à ses seuls membres, ce qui ne serait qu'un demi-mal ; mais il est notoire que très souvent elle aide les siens au détriment de la société civile. Combien de fois n'a-t-elle pas arraché ses adeptes à la juste sentence des tribunaux! Combien de fois le fameux « signe de détresse » n'a-t-il pas paralysé le bras de la justice! Et même sur les champs de bataille, que de fois la secte n'est-elle pas intervenue pour trahir la patrie! Dans le commerce, l'industrie et la finance, toujours le même esprit : les francs-maçons ne se contentent pas de s'entr'aider, ils nuisent froidement aux autres pour mieux se pousser sur le chemin du succès. C'est au point que dans bien des lieux les chrétiens sont presque réduits à l'état d'humiliation dont parle l'apôtre saint Jean : n'ayant pas au front et à la main droite le caractère ou le nom de la bête, ou le nombre de son nom, ils ne peuvent ni acheter ni vendre (1).

Et précisément par ces injustes avantages qu'elle donne à ses membres, la franc-maçonnerie offre un attrait puissant aux âmes cupides. « Le nombre est fort grand, dit Léon XIII, de ceux qui, trompés par les divers avantages qu'on leur fait valoir, se laissent enlacer dans la société maçonnique sans bien savoir ce qu'ils font. » (2).

Puisque la franc-maçonnerie travaille si activement sur le terrain social, il faut s'attendre à la voir attaquer la base même de la société : la famille chrétienne. Et pour corrompre la famille, elle cherche à corrompre la femme.

Que la franc-maçonnerie, partout où elle le peut, fasse

(1) Apoc. XIII. 16-17.
(2) Lettre aux évêques d'Italie, du 8 décembre 1892.

pénétrer les femmes dans ses loges, cela est aujourd'hui bien établi. Mais ce qui me paraît encore plus redoutable que l'entrée d'un certain nombre de femmes dans ces antres d'iniquité, c'est le mouvement dit de l'émancipation de la femme qui se développe indubitablement sous le souffle des sociétés secrètes ; mouvement brutal, grotesque, violent en certains milieux ; insinuant, élégant et distingué ailleurs ; mais dangereux partout. La franc-maçonnerie est parvenue à créer chez beaucoup de femmes, qui veulent pourtant rester bonnes chrétiennes, une vague et maladive aspiration vers une égalité mal définie entre les deux sexes. La parole de saint Paul : « Que les femmes soient soumises à leurs maris, comme au Seigneur, parce que le mari est le chef de la femme, comme Jésus-Christ est le chef de l'Eglise (1) ; » cette parole si claire était bonne pour les Ephésiennes, mais ne vaut rien pour trop de femmes de nos jours qui demandent une *réforme*.

En quoi cette réforme doit-elle consister? Nul ne le sait au juste. Tout ce que l'on peut affirmer, c'est que le christianisme, qui a pourtant relevé la femme de la dégradation où le paganisme l'avait plongée, qui l'a remise dans sa dignité primitive de compagne de l'homme, le christianisme est impuissant à opérer cette réforme insaisissable. Il faut organiser des sociétés féminines en dehors de l'influence de l'Eglise, il faut réunir les femmes de tous les cultes et les lancer, sans direction religieuse, dans les entreprises philanthropiques, humanitaires, etc.

Ne peut-on, ne doit-on pas voir la main de la franc-maçonnerie dans ce mouvement étrange? Chose certaine, c'est qu'il a l'appui de tous les journaux maçonniques.

Habituer les hommes à se passer de l'Eglise dans la vie sociale, à tout faire, à tout organiser en dehors de sa bénigne influence, voilà où tendent tous les efforts de la franc-maçonnerie. L'Eglise avait institué, dans le cours de l'année liturgique, plusieurs fêtes d'obligation, fêtes populaires, qui, tout

(1) Eph. v. 22-23.

en sanctifiant les âmes, donnaient au corps un repos supplémentaire et très utile, un délassement à l'esprit, une légitime satisfaction aux sens par l'éclat du culte. Ces belles fêtes de l'Eglise, la franc-maçonnerie s'applique à les faire disparaître en alléguant contre elles la perte de temps qu'elles occasionnent. Puis, quand l'Eglise, pour se plier aux faiblesses de ses enfants, permet les travaux manuels en ces jours jadis consacrés au repos, la franc-maçonnerie fait instituer par l'Etat des fêtes purement civiles qui arrêtent tout travail, non moins que les fêtes de l'Eglise, et qui brisent les corps, au lieu de les récréer, qui blessent les âmes sous prétexte de réjouir les cœurs.

Il serait facile de signaler bien d'autres points sur lesquels se produit l'action sociale de la franc-maçonnerie. Mais il faut se borner. Je me contenterai d'en indiquer encore un : les langues. Oui, la franc-maçonnerie, à force d'audace et de persévérance, est parvenue à corrompre les langues modernes à son profit et au détriment du christianisme. Je parle plus particulièrement de l'anglais et du français — que je possède ; mais il en est probablement de même des autres langues. En anglais, et plus spécialement aux Etats-Unis et au Canada, la secte a perverti le sens de deux mots qui reviennent à chaque instant dans les journaux et dans les discours des hommes publics : ce sont les mots : *sectarian* et *unsectarian*. *A sectarian school*, est une école où s'enseigne quelque religion positive, surtout la religion catholique. *An unsectarian school* est une école neutre, une école athée, une école sans Dieu ! Et cette perversion des mots est passée dans le langage usuel : on ne peut guère s'y soustraire, si l'on veut se faire comprendre ! La franc-maçonnerie, qui est la secte par excellence, proclame ses écoles à elle des écoles *non sectaires* ; et les écoles catholiques, les écoles de l'Eglise de Jésus-Christ, des écoles *sectaires*. Et les catholiques eux-mêmes se résignent à parler ainsi !

En français, vous savez que la secte a réussi à acclimater

et à introduire dans les dictionnaires les mots de *jésuitique*, *jésuitisme*, avec leur sens odieux. Elle emploie constamment les mots *progrès* et *liberté de conscience* pour désigner le recul de la société vers la barbarie païenne et la tyrannie anti-religieuse. Mais son grand triomphe en fait de perversion de la langue française, c'est le mot *clérical* et son dérivé *cléricalisme*. Ce jargon, la franc-maçonnerie l'a inventé pour séparer, dans la pensée du peuple, le clergé d'avec l'Eglise ; et elle a tellement réussi qu'aujourd'hui, pour un grand nombre de gens peu réfléchis, on peut être catholique sans être clérical, et anticlérical sans cesser d'être catholique. Cette hypocrisie du mot clérical, la franc-maçonnerie l'avoue parfois. Ainsi, dans la fameuse circulaire du Grand-Orient d'Italie publiée par l'*Arco*, de Palerme, nous lisons ce qui suit : « Il faut démontrer que la maçonnerie ne combat pas les catholiques, mais les cléricaux, qui sont les corrupteurs du catholicisme et le déshonorent en y mêlant les manifestations de la place publique et les luttes politiques (1) ». Lisons maintenant cet extrait d'une conférence faite en 1880 au sein de la loge l'*Etoile du Nord*, à Lille, par le F.·. Courdavaux : « La distinction entre le catholicisme et le cléricalisme est *purement officielle, subtile, pour les besoins de la tribune*, mais ici, en loge, disons-le hautement et pour la vérité, le *catholicisme et le cléricalisme ne font qu'un* (2). »

Voilà donc les grandes lignes de l'action maçonnique dans le monde. Cette action est universelle. La secte déploie son activité infernale, non seulement sur tous les points du globe terrestre, mais aussi sur tous les points du cœur humain. Comme l'a dit Léon XIII, la franc-maçonnerie est le summum des trois concupiscences : l'orgueil, la cupidité et la sensualité (3).

En lisant le psaume 123, on songe forcément à la franc-

(1) Voir l'*Univers*, de Paris, numéro du 25 octobre 1889.
(2) Cité par *La Vérité*, de Québec, le 26 mai 1883.
(3) Encyclique aux Italiens, du 8 décembre 1892.

maçonnerie. Elle soulève des masses d'hommes dont la fureur s'irrite contre l'Eglise. Ils voudraient dévorer vivants ceux qui croient au Christ. C'est un torrent dévastateur et irrésistible, qui menace de nous engloutir. C'est le lion rugissant qui rôde sans cesse autour de nous. C'est le chasseur qui tend constamment ses perfides filets à nos âmes, dans leur passage sur cette terre, rapide comme le vol du passereau. A tant de périls nous ne saurions échapper si le Seigneur n'était avec nous. Mais mettons notre espérance en son Verbe qui a créé le ciel et la terre, et après les efforts et les terreurs du combat, grâce à la protection de la Très Sainte-Vierge et au secours de saint Michel, nous pourrons chanter avec le saint roi David :

Cum exsurgerent homines in nos, forte vivos deglutissent nos. Cum irasceretur furor eorum in nos, forsitan aqua absorbuisset nos. Torrentem pertransivit anima nostra : forsitan pertransisset anima nostra aquam intolerabilem. Benedictus Dominus, qui non dedit nos in captionem dentibus eorum. Anima nostra sicut passer erepta est de laqueo venantium. Laqueus contritus est, et nos liberati sumus.

6° *La constitution du mariage.* — Nous quittons le terrain des sciences spéculatives pour aborder le terrain des institutions sociales et exposer les doctrines de Léon XIII sur la constitution chrétienne du mariage, de la famille, de l'autorité politique, de la liberté civile et de l'ordre économique, C'est sur ce terrain désormais que nous allons voir se dérouler l'enseignement de Léon XIII ; c'est dans cette sphère surtout que le Pontife a fait sentir son action et a pu exercer son influence. Si l'on veut mettre l'ordre en ce monde, il faut régler d'abord l'individu par une loi de foi et de grâce ; puis régler la famille par une loi de mariage. La famille bien ordonnée est la molécule génératrice de la société et son principal élément d'ordre. Quand la société est bien réglée, quand le roi est sur son trône et le pontife sur son siège, le monde est en paix, la vie est une bénédiction.

Dès l'origine du monde, Dieu a institué lui-même l'union légitime de l'homme et de la femme et montré dès lors qu'il en est l'instituteur et par conséquent le législateur, seul habile

à sceller cette union. Le récit de ce grand événement, dans les Livres Saints, nous apprend que le mariage est, de par l'institution divine *un* et *indissoluble* : un seul avec une seule et pour toujours. La femme n'est ni la supérieure, ni l'esclave, mais la compagne de l'homme et son appui. Dieu ayant créé les deux termes de l'union et présidé à leur rapprochement durable, le mariage est, par son origine, par sa nature, par son objet, par son but, un acte essentiel de religion. — Cette institution première du mariage, ayant été altérée par la passion de l'homme, Jésus-Christ est venu pour restaurer toutes choses ; il a notamment relevé la famille de ses ruines. Les disciples lui demandèrent un jour s'il était permis de renvoyer sa femme pour en épouser une autre, comme le faisaient les païens corrompus et les juifs au cœur dur ; Jésus leur répondit en rappelant et en confirmant l'unité et l'indissolubilité du mariage, violé depuis par la polygamie patriarcale, par le divorce judaïque et par l'épouvantable dissolution des Gentils. Même dans le cas prévu dans l'Evangile où l'un des époux serait autorisé à renvoyer pour cause de fornication, il ne peut sans crime contracter un autre mariage. De plus, Jésus-Christ a élevé le contrat naturel de mariage à la dignité de Sacrement ; il lui a réitéré les bénédictions divines et marqué les devoirs sacrés, comme sont d'ailleurs tous les devoirs.

Le poète Horace, historien et philosophe, a dit avec sa précision ordinaire : « Les siècles, féconds en crimes, souillèrent d'abord les noces ; par les souillures des noces, ils mirent l'opprobre dans les maisons et la confusion dans les races : de là est découlée la ruine ». La société romaine était alors dans tout l'éclat de sa gloire ; aux yeux du poète, c'était déjà la déroute. Depuis l'origine du monde, ce phénomène se reproduit avec une régularité mathématique et une monotonie désespérante. Une nation est fondée ; la force la revêt d'une certaine splendeur ; dès qu'elle monte au pinacle, le vice la précipite dans l'abîme. Une autre race, plus barbare, vient prendre, sur la scène du monde, la place de la race déchue, elle

fonde promptement un empire d'un vif éclat ; le vice vient encore le renverser. Babylone tombe sur Ninive, Ecbatane tombe sur Babylone, Thèbes tombe sur Ecbatane ; puis Rome se rend maîtresse de toutes ces ruines et se détruit par sa propre corruption. Alors se produit dans l'histoire ce phénomène unique d'une société chrétienne qui dure quinze siècles, parce que les hommes sont raisonnables et les femmes respectées. Les passions souveraines essaient bien, de temps en temps, d'altérer cet ordre de vertu ; le Pontife romain foudroie les couronnes qui veulent abriter le libertinage. Malheureusement, depuis trois siècles, on écoute moins respectueusement le Pape ; on façonne des théories qui troublent l'ordre de foi et de conscience. Alors le vice relève la tête, veut que la femme soit une servante et un instrument de volupté. Pour atteindre à ce but honteux, hypocritement, il détache d'abord le contrat du sacrement ; puis il émet le contrat à la discrétion des princes et des peuples. Alors le divorce, l'amour libre, la polygamie, la polyandrie se disputent les maux populaires. Pour dire la chose crûment on veut venir à faire du mariage un caprice, de la famille un mauvais lieu, du monde, un haras.

Le Pape, porteur du mystérieux dessein de la sagesse divine que Jésus-Christ est venu accomplir sur la terre, pour conjurer ces fléaux, veut rappeler le monde à l'œuvre et aux lois de Jésus-Christ. Léon XIII n'est pas un esprit banal, ni un plaigneur ; il se place fièrement en présence de l'Evangile et en dit simplement toutes les grandeurs. « Lorsque le Christ, dit-il, voulut accomplir la mission qu'il avait reçue de son père, il imprima aussitôt à toutes choses, une forme, un aspect nouveaux ; il répara ce que le temps avait fait déchoir. Il guérit les blessures dont la nature humaine souffrait, par suite de la faute de notre premier père ; il rétablit en grâce avec Dieu l'homme devenu par nature enfant de colère ; il conduisit à la lumière de la vérité les esprits fatigués par de longues erreurs ; il fit renaître à toutes les vertus les cœurs usés par

toutes sortes de vices ; et, après avoir rendu aux hommes l'héritage du bonheur éternel, il leur donna l'espérance certaine que leur corps même, mortel et périssable, participerait un jour à l'immortalité et à la gloire du ciel. Et afin que ses bienfaits eussent, sur la terre, une durée égale à celle du genre humain, il institua l'Eglise dispensatrice de ses dons et il pourvut à l'avenir en lui donnant la mission de remettre l'ordire dans la société humaine là où il serait troublé et de relever ce qui viendrait à s'affaisser. » C'est dans ce dessein qu'il veut relever la dignité, la stabilité, l'honneur de la société domestique ; qu'il vient rappeler au monde l'idéal parfait et obligatoire de la famille chrétienne. L'Encyclique *Arcanum divinae sapientiae* est consacrée à ce noble dessein ; et, ce n'est pas peu dire, elle l'accomplit avec une merveilleuse grandeur. Dans l'impossibilité de la reproduire, même par analyse, nous voulons en résumer les enseignements.

Une première révélation nous montre l'homme créé, mais seul. Dieu dit « être seul n'est pas bon à l'homme : créons-lui un aide semblable à lui ». Semblable à lui, mais pas identique, et, par la distinction des sexes, il forma le couple, la dualité. Là où il y a deux êtres il faut à leur rapprochement une cause et un objet réglés tous les deux par une loi de relations régulières. Or la femme n'a été tirée ni de la terre, ni des pieds, ni de la tête, mais du cœur de l'homme ; et ils ont été placés tous les deux, mais seulement deux dans un paradis de délices. Comme Dieu voulait, par la propagation de l'espèce, pourvoir à l'occupation du genre humain, il paraîtrait plutôt nécessaire de créer plusieurs couples, ou de donner à un homme, plusieurs femmes : Dieu n'a fait ni l'un, ni l'autre : il a placé un homme et une femme au paradis terrestre. Le paradis terrestre, voilà le premier séjour du mariage ; l'innocence, la gloire de Dieu, le bonheur de l'homme et de la femme par le respect de l'amour pur, voilà le mariage unique et primitif dans son acte souverain. Je ne parle pas d'animalité ni de jouissances sexuelles ; il n'y en a ici ni l'ombre ni le

soupçon. Deux êtres heureux par l'amour pur et par la soumission à Dieu, c'est tout le mariage. Combien une telle vue nous éloigne de ce mariage grossier que la passion convoite, que l'instinct forme, que la volupté regarde comme le théâtre de ses triomphes. Le mariage primitif c'est le ciel sur la terre.

La femme pèche en mangeant du fruit défendu ; elle induit son époux à en manger. Les voilà tous les deux déchus de l'ordre surnaturel de grâce, atteints dans l'équilibre de leurs facultés et la force de leur exercice. Dieu porte contre eux un arrêt : La faute n'a pas détruit le mariage, mais pour châtier les coupables, il annonce à la femme qu'il multipliera ses conceptions et ses douleurs ; qu'il la placera sous la domination de l'homme ; mais qu'un jour, un de ses enfants brisera la tête du serpent tentateur ; il annonce à l'homme qu'il trouvera la terre ingrate et stérile ; qu'il mangera son pain à la sueur de son front ; et qu'il mourra de mort, pour purifier ses sens en dormant dans la poussière. Voilà l'arrêt divin ; mais il ne faut pas en augmenter les rigueurs, l'homme et la femme restent unis par le mariage ; ils doivent toujours s'estimer, se respecter, s'honorer, s'aimer ; ils doivent toujours se porter l'un à l'autre un mutuel appui ; se dévouer l'un et l'autre au bonheur de son conjoint, ne reculer pour cela devant aucun sacrifice. Et quand les conceptions de la femme auront été multipliées, quand elle aura subi les douleurs de ses nombreux enfantements, les deux époux, dévoués l'un à l'autre, devront en plus se dévouer à leur progéniture et trouver dans leur immolation respective, quotidienne, ce peu de pur bonheur qu'ils pourront encore goûter sur la terre. Voilà le mariage après la chute ; il n'est plus si beau, si doux, si parfait qu'au jardin de délices ; mais il garde encore de remarquables restes de ses grandeurs perdues ; et, par ses sacrifices continus, il peut encore en récupérer, en compléter, en savourer chaque jour les âpres douceurs.

L'homme est lâche, la femme est vile, non par nature, mais par déchéance. Au lieu de chercher dans les restes de leur

mariage déchu le peu de bonheur laissé à leur amour, ils y ont renoncé par faiblesse et par passion. L'homme a voulu dominer la femme, la plier à ses caprices, à ses convoitises, à ses fureurs. La femme, oublieuse de sa dignité, s'est prêtée à tous les emportements de l'homme et a voulu, par sa complicité, l'entraîner encore plus bas dans sa dégradation. Tous deux ont conspiré contre eux-mêmes et, par la ruine de leur société, ont détruit par la base tout l'établissement humain. Que l'humanité soit fière tant qu'elle voudra ; qu'elle vante tant qu'elle voudra ses aspirations et ses splendeurs, ce qu'elle préfère à tout, c'est la boue ; sa joie la plus sensible, c'est de regarder dans un marécage. Son histoire accable tous ses orgueils. Le Pape va nous dire ce que cache, sous ses euphémismes, la raison écrite que les légistes se plaisent tant à célébrer. Polygamie chez les patriarches, divorce chez les juifs, l'homme, ivre de voluptés, qui jette dehors sa victime, sans autre souci que d'en trouver une autre. « Quant à la société païenne, dit Léon XIII, on peut à peine croire à quel degré de corruption et de déformation, le mariage descendit, livré qu'il était au flot des erreurs de chaque peuple et des plus honteuses passions. On vit toutes les nations oublier plus ou moins la notion et la véritable origine du mariage ; et, en conséquence, les mariages furent réglés par des lois de toutes sortes qui paraissaient dictées par des raisons d'Etat, au lieu d'être conformes aux lois de la nature. Des rites solennels, inventés suivant le bon plaisir des législateurs, faisaient qu'une femme avait le titre honoré d'épouse ou le titre honteux de concubine ; bien plus, on était venu à ce point que l'autorité des chefs de l'Etat décidait quels étaient ceux à qui il était permis de contracter mariage et quels étaient ceux qui ne le pouvaient pas, ces prescriptions législatives étant en grande partie contraires à l'équité ou même absolument injustes. En outre, la polygamie, la polyandrie et le divorce furent cause d'un extrême relâchement dans le lien conjugal. Une profonde perturbation s'introduisit ainsi dans les droits et

devoirs réciproques des époux, le mari ayant acquis la propriété de l'épouse et souvent la répudiant sans aucun juste motif, tandis qu'il avait le droit de donner libre cours à ses passions effrénées, en fréquentant les lupanars et les femmes esclaves, comme si c'était la dignité et non pas la volonté qui fait la faute. Au milieu de ces dérèglements de l'homme, rien n'était plus misérable que la condition de l'épouse dont l'avilissement était si grand, qu'elle était presque considérée comme un instrument acheté pour satisfaire les passions ou pour donner une postérité. On n'eut même pas honte d'établir un trafic, à l'instar de toutes les choses vénales, sur les femmes à marier ; en même temps, on donnait au père et au mari le pouvoir d'infliger à la femme le dernier supplice. La famille qui naissait de pareils mariages devenait nécessairement la propriété de l'Etat ou le domaine du père de famille, à qui les lois permettaient non seulement de faire et de défaire à son gré les mariages de ses enfants, mais aussi d'exercer sur eux le droit barbare de vie et de mort ».

A ce monde déshonoré, enfoui dans les gémonies de l'histoire ; au monde moderne qui aspire à ressusciter Sodome, Léon XIII oppose en toute confiance la sainteté du mariage selon le Christ. Le Christ veut l'unité, parce qu'il en a été ainsi dès le commencement, par l'institution de Dieu. Le Christ veut l'indissolubilité du lien conjugal, en conformité à la nature de l'homme et de la femme, dont Jésus connaissait sans doute les besoins et les forces, et en parfaite harmonie avec les exigences de l'ordre social qu'il voulait restaurer. L'amour ne veut pas déchoir pour aucun motif : il a besoin, pour grandir, d'une durée éternelle. Parler de sa déchéance et y chercher un remède dans le vice, c'est une contradiction et une bassesse. Toute concession à la chair est un acte de déraison et de cruauté. La perfection seule nous préserve des abîmes. Ne me parlez pas de Platon qui accouple les époux, par sélection, comme la zoologie accouple les mâles et les femelles ; ne me parlez pas de Lycurgue qui tue les enfants

difformes ; ne me parlez pas d'Aristote qui réclame l'avortement de la femme qui a donné assez de fruits. Venons à Jésus-Christ : il a seul les paroles de la vie éternelle ; il a seul les lois de la société conjugale. Le pouvoir civil n'a pas le droit d'unir les époux ; Dieu seul a ce pouvoir ; il n'a pas le droit de rompre le mariage, Dieu même se l'est refusé. Toute invention pour favoriser les passions, en invoquant les pouvoirs de l'Etat, c'est une faiblesse, un aveuglement et un désordre. Un récent adversaire du mariage chrétien parle là-dessus comme ses défenseurs : « Considérez-vous, dit-il, avec le législateur de 1791, le mariage comme un contrat civil? La faculté de rupture ou de divorce appartient incontestablement aux contractants. Pensez-vous, au contraire, avec les Pères, les canonistes et les vieux jurisconsultes, que les mariages se font au ciel et se consomment sur la terre? L'indissolubilité devient une loi religieuse qui aura, autant que possible, écho dans la loi séculière. » La loi du Christ se conforme au droit de la nature ; elle découle, dans son sens général, du sentiment même de l'amour qui la réclame et qui s'y perfectionne. Mais elle n'acquiert sa portée complète, elle ne s'illumine de toutes ses clartés que dans la doctrine de Celui dont la prescience divine, pénétrant d'un regard surnaturel tous les besoins et tous les mystères du cœur humain, lui trace, avec une autorité plus grande que celle de la raison, ses devoirs et sa voie, ses droits dans le temps et ses espérances immortelles.

C'est à l'intelligence parfaite du mariage chrétien que Léon XIII nous appelle. L'élément constitutionnel du mariage chrétien, c'est l'amour pur. Cet amour n'a sa raison d'être première ni dans le vœu de la nation, ni dans la sollicitation des sens, ni dans les rêves de l'imagination, ni dans les convenances sociales ; il doit se prendre sur la terre comme il se pratique dans les sphères célestes. Dieu a tellement aimé l'homme qu'il lui a donné son Fils ; Jésus-Christ a tellement aimé les hommes qu'il leur a donné son sang. Le don de soi-

même de l'un à l'autre, le don réciproque jusqu'à l'effusion du sang, jusqu'aux immolations quotidiennes du sacrifice, voilà l'amour dans le mariage. Les sens n'y sont rien, ou, si leur concours est nécessaire, il est contenu par les chastes lisières du sacrifice. Ce don des époux a pour objet la mutuelle assistance, l'appui réciproque : l'amour l'inspire et s'y alimente. Dans le commerce ordinaire de la vie, la misère humaine peut se laisser voir ; le respect, que je n'envisage pas ici comme une formule de courtoisie, mais comme le sentiment des choses divines, prévient le désenchantement et garde l'estime. Le mariage est un sacrement et n'est que cela ; les époux en sont les ministres ; ils se traitent réciproquement comme des tabernacles de la divinité. Mais enfin, si affectueux qu'on soit et si respectueux qu'on puisse être, rien n'empêche de voir la limite de nos perfections et d'avoir, dans cette vue, comme une marque de néant. La patience, non pas la patience diplomatique, mais la patience à tout souffrir avec amour et à puiser plus de dévouement là où pouvait se dresser un écueil, voilà la trilogie de vertus qui forme le lien des époux et la perfection du mariage. Arrière tout ce qui est charnel ; le sens tombe vaincu là où il espérait peut-être un triomphe. Le cœur seul exerce tout l'empire. Amour mutuel, assistance mutuelle, support mutuel, dévouement mutuel et infatigable : voilà le miracle éclatant de l'amour chrétien ; voilà le mariage du Christ. Un seul avec une seule et pour toujours, voilà, par le mariage, le paradis retrouvé sur la terre.

Le mariage est un sacrement de Jésus-Christ, un grand sacrement dans l'Eglise : César ou Brutus n'y sont pour rien, ou, s'ils s'en emparent, ils ne savent que le corrompre. L'union parfaite de l'homme et de la femme, sous le sceau de Dieu et par la grâce de Jésus-Christ, voilà son objet. Son but, c'est de donner des habitants à la terre et des bienheureux au ciel. Le lit conjugal était un autel ; il devait rester sans souillure ; maintenant il va s'abriter sous un temple ; les époux sont les

prêtres de l'autel domestique, les enfants sont les catéchumènes, les néophytes de ce triomphe familial. Ici l'amour, le respect, la patience que les époux devaient avoir pour eux-mêmes, ces vertus, ils doivent les pratiquer envers leurs enfants et les pratiquer d'autant mieux qu'ils aiment davantage ces autres eux-mêmes et qu'ils les veulent encore plus parfaits que leurs auteurs. La femme surtout ici a un rôle de choix. Le père est toujours là comme l'oracle et l'agent de la justice ; mais la femme est un cœur en action, un sain amour qui va joyeux au devant de tous les sacrifices. La femme porte l'enfant dans son sein ; le forme de son sang, le nourrit de son lait et le fait homme par son amour. Veut-on savoir ce qu'a de noblesse et de beauté le mariage chrétien, dans la pensée du Christ ? Je pourrais citer Tertullien ou Bossuet ; écoutez plutôt le plus éloquent interprète moderne de nos sacrés mystères : «Jésus-Christ, dit Lacordaire, a purifié le genre humain sans lui ravir sa liberté ; il a retiré au désordre la complicité des lois ; il a permis à la pureté de devenir la règle authentique de la société humaine. Ce travail n'a pas peu coûté ; Jésus-Christ ne s'est pas borné à le mettre sous la protection de sa croix. Il a voulu naître d'une femme tout à la fois vierge et mère, modèle ineffable du dévouement virginal et demeurant à jamais sous les yeux du monde, pour lui inspirer, par son souvenir et son culte, la pratique des saintes mœurs. La femme n'a cessé, depuis dix-huit siècles, de regarder ce type sublime, qui est celui de sa régénération ; elle a puisé le double courage de la chasteté et de l'amour ; elle est devenue digne du respect que le monde avait besoin d'avoir pour elle ; on a pu croire à ses serments, et le voile de la servitude, en tombant de son front, y a laissé voir, sous l'antique apparence d'une beauté fragile, le signe immuable et sanglant de la croix. Protégée par ce signe, elle a paru dans nos rues comme une apparition de la décence et du bien ; elle s'est assise heureuse au sanctuaire de la maison ; elle y a retenu son époux, ses fils et ses filles ; elle y a reçu l'étranger sans

blesser son honneur ; la famille est devenue le lien de la paix, de la joie, de l'honnêteté, le lien d'élection de toute âme qui n'est pas corrompue. Le culte des affections y a succédé au culte de la chair et du sang. Je vous le demande sans crainte : Quel est celui de vous qui ne sache pas et qui ne sente pas qu'il y a plus de contentement dans un quart d'heure passé au sein de la famille, à côté du père, de la mère, des frères et des sœurs, qu'il n'y en a dans les enivrements du monde ? Qui ne fait pas de la famille le rêve de son existence ?... O foyer domestique des peuples chrétiens ! Maison paternelle où, dès nos premiers ans, nous avons respiré, avec la lumière, l'amour de toutes les choses saintes. Nous avons beau vieillir, nous revenons à vous avec un cœur toujours jeune et n'était l'éternité qui nous appelle, nous ne nous consolerions pas de voir chaque jour votre ombre s'allonger et votre soleil pâlir ! »

L'Encyclique de Léon XIII analyse patiemment toutes ces merveilles du foyer domestique ; il appuie sur le sacrement qui en est la condition surnaturelle ; il s'élève contre le mariage civil qui amène le divorce. « Nous repoussons le divorce, dit Ozanam, comme profanant le mariage, où il introduit la polygamie successive, et, ce qui est pire, la polygamie de la femme, que les législateurs les plus relâchés n'ont jamais connue. Nous le repoussons comme exerçant sur la famille un pouvoir qui n'appartient qu'à la mort, comme violant les droits des enfants dont il fait des orphelins, et des orphelins qui n'ont pas même la pitié, pas même la défaveur des hommes. Nous le repoussons comme l'abolition du sacrifice dans la société, comme un exemple fait pour apprendre aux passions qu'il n'y a pas d'engagement si sacré qu'elles n'aient le droit de dissoudre. »

Pendant quinze cents ans, le sacrement de mariage a constitué la famille chrétienne. Pendant quinze siècles, il a constitué des familles pures, des générations fortes. Au milieu de toutes les vicissitudes de l'histoire, malgré les misères du temps, les guerres, les pestes, les famines, les iniquités des

hommes et les misères des choses, le Français est resté sain de corps et d'esprit, ferme au travail, brave au combat. Voilà un siècle qu'ils ont amené le mariage civil et la famille française commence à se dissoudre ; et la nation française commence à entrer en putréfaction. A bout d'opprobres et de décrépitudes, les Français devront confesser que le sacrement de mariage, c'est le salut du pays, l'honneur de la France.

7° *La constitution de la société.* — Le mariage produit la famille ; l'établissement de familles exige la constitution régulière d'une plus grande société. Les diverses raisons qui la rendent nécessaire, les divers objets auxquels elle s'applique, les divers buts qu'elle doit atteindre obligent cette plus grande société à embrasser, dans ses cadres, l'ordre économique du travail, de la production et de la distribution des richesses ; l'ordre civil ou droit des personnes et des biens ; l'ordre politique pour la constitution des divers services et du souverain pouvoir nécessaire au bon gouvernement. Cette société, tour à tour économique, civile et politique, a besoin d'un chef, qui, pour obtenir l'obéissance nécessaire au bon ordre, soit revêtu d'une autorité souveraine, obligatoire en conscience. Les questions si compliquées de l'ordre social ont paru demander, à Léon XIII, deux Encycliques : l'une, l'Encyclique *Diuturnum* sur l'origine divine du pouvoir souverain ; l'autre, l'Encyclique *Immortale Dei* sur les différentes questions nécessaires à l'organisation des pouvoirs et à leur fonctionnement. Nous parlons déjà de l'Encyclique *Diuturnum*, preuve touchante de cette sollicitude d'un Pape, qui, chargé avant tout du salut des âmes, veut, en même temps, pour la paix du monde, assurer l'heureuse économie des pouvoirs souverains, en les appuyant sur l'autorité de Dieu.

Le romancier de l'état sauvage, à la première phrase de son livre, dont toutes les pages ont fait verser du sang et des larmes, dit avec une impudence qui veut être solennelle et qui n'est que grotesque : « L'homme naît libre ; la société le charge de chaînes ; il passe sa vie dans les fers. » Non, l'hom-

me ne naît pas libre ; il naît petit, faible, pauvre, dépourvu à ce point que si l'affection maternelle ne l'environnait de sollicitude, à peine entré dans la vie, il retournerait au pays des ombres. Dépendant de sa famille dans ses premières années, il ne devient majeur que par bénéfice d'âge et n'est indépendant jamais que par le bénéfice de ses vertus. La vérité, triste, terrible, indéclinable, c'est que l'homme naît méchant et que, sociable par nature, il est insociable par caractère. Parce que tous les hommes sont dépravés, il faut, à la société, un pouvoir fait pour les contenir ; et pour que ce pouvoir soit réellement fort, il faut que, confié à des hommes de même nature que les autres, il les revête d'un prestige qui assure, à leur autorité, une fidèle obéissance. L'homme adulte, laissé à l'état de liberté sans limites morales et sociales, tomberait vite dans l'état sauvage. C'est le pouvoir constituant qui ordonne la société, c'est le pouvoir constitué et actif qui la conserve. Le problème social, comme on dit très bien depuis que la société est un problème, consiste donc à trouver le moyen de constituer, parmi les hommes égoïstes, un pouvoir assez fort pour les tenir, assez généreux pour les transformer. Depuis Salomon, les sages ont scruté ce problème et aucun n'a ni su, ni pu le résoudre, en tenant compte de ses conditions et de ses difficultés. Toutes les sociétés, depuis leur origine, ont été, sauf la société chrétienne, en proie à l'anarchie ; elles n'en ont pu sortir qu'en se courbant sous le joug du despotisme. Depuis quatre siècles, surtout, il y a comme une conspiration de l'ordre social. Luther le premier, par le libre-examen, détrôna Dieu ; car si Dieu n'a pas qualité pour nous prescrire la foi, à plus forte raison, dans les sphères inférieures, personne n'a droit de nous commander, pour aussi peu de chose qu'un grain de poussière : c'est la proclamation de l'anarchie. L'anarchie protestante oblige tous les pays à l'absolutisme. A leur tour, les rigueurs de l'absolutisme provoquent, en faveur de la même anarchie, les réactions parlementaires fondées sur les théories

du *Contrat social*. Aujourd'hui, pour nous servir d'une expression de Royer-Collard, déjà vraie de son temps, la société est en poussière. Par la dissolution qu'amenait parallèlement le concours des mauvaises mœurs et des doctrines anarchistes, il n'existe plus de respect, ni pour le pouvoir, ni pour aucune institution. « Notre époque nous montre, dit Léon XIII, les passions populaires plus hardies que jamais à repousser toute autorité, et la licence est si générale, les séditions et les troubles si fréquents, que ceux qui gouvernent, après s'être vu refuser l'obéissance, ne trouvent même plus, dans leur puissance, la garantie de leur sécurité personnelle. On a travaillé de longues années à faire d'eux un objet de haine et de mépris pour le peuple ; l'incendie, ainsi fomenté, a éclaté enfin et l'on a vu, en peu de temps, la vie des plus grands souverains en butte à de ténébreux complots ou à des attentats d'une criminelle audace. Les grands périls publics, qui frappent tous les yeux, mettent en question, à chaque heure, la vie des princes, la tranquillité des Etats, le salut des peuples, nous jettent dans de cruelles angoisses. »

On voit, par ces dernières paroles, que le Pape ne se borne pas à gémir sur le sort des princes assassinés ; il gémit, avec encore plus d'amertume, sur le sort des malheureux peuples qui s'entre-tuent. Le monde révolutionnaire menace de devenir la boucherie du genre humain. Un tel aboutissement prouve, comme le disait le P. Ventura, que la constitution de l'autorité est le premier problème de la politique. Il faut constituer le pouvoir politique, ou plutôt le reconstituer sur des bases si solides, qu'il puisse vaquer, avec succès, à tous ses devoirs de préservation, de conservation et de progrès. Autrement, en dépit de toutes nos sciences et de toutes nos richesses, nous verrions les hommes tirer les uns sur les autres et procéder, par des séries de crimes épouvantables, aux funérailles du genre humain. Or, si l'on veut déterminer avec assurance la source du pouvoir dans l'Etat, l'Eglise enseigne avec la raison qu'il faut la chercher en Dieu. On ne peut pas la trouver

ailleurs avec sécurité. La doctrine catholique sur l'origine divine du pouvoir est, comme l'enseigne avec tant de savoir Mgr Maupied, la plus conforme à la raison, la plus favorable aux intérêts des souverains et des peuples. « Cette origine divine du pouvoir, dit encore Léon XIII, est attestée de la façon la plus claire en maints passages de l'Ancien Testament : « C'est par moi que règnent les rois, par moi que les arbitres des peuples rendent la justice. » (Prov. VIII.) Ailleurs : « Prêtez l'oreille, vous qui gouvernez les nations, parce que c'est par Dieu que vous a été donnée la puissance : l'autorité vient du Très-Haut. » (Sap. VI). Le livre de l'Ecclésiastique fournit le même enseignement : « C'est Dieu qui a préposé un chef au gouvernement de chaque nation. » (XVII). Les hommes, toutefois, sous l'influence des fausses religions, oublièrent peu à peu ces divines leçons ; le paganisme qui avait altéré tant de vérités et faussé tant d'idées, ne manqua pas de corrompre aussi la vraie notion du pouvoir et d'en ternir la beauté. C'est plus tard, quand la clarté de l'Evangile se leva sur le monde, que la vérité reprit ses droits et qu'on vit reparaître, avec tout son éclat, le principe noble et divin d'où procède toute autorité. Quand le gouverneur romain se vante devant Jésus-Christ du pouvoir qu'il a de l'acquitter ou de le condamner, le Sauveur lui répond : « Tu n'aurais sur moi aucune puissance si elle ne t'avait été donnée d'En-Haut ». « Apprenons de la bouche du Maître, dit à ce propos saint Augustin, ce qu'il enseigne ailleurs par ses Apôtres : c'est qu'il n'y a de pouvoir que celui qui vient de Dieu. » Et, en effet, la doctrine et la morale de Jésus-Christ ont trouvé un écho fidèle dans la prédication des Apôtres. On connaît l'enseignement sublime et décisif que saint Paul donnait aux Romains, bien qu'ils fussent soumis à des empereurs païens : « Il n'y a de pouvoir que celui qui vient de Dieu. » Donc, l'apôtre tire cette conséquence, que « le souverain est le ministre de Dieu ».

A l'appui de cette doctrine, le Pape cite les Pères, un Augustin, un saint Grégoire et aussi la raison. « En effet, ce qui

réunit les hommes en société, c'est la loi de nature ou plus exactement la volonté de Dieu, auteur de la nature : c'est ce que prouvent avec évidence et le don du langage, instrument principal des relations qui fondent la société, et tant de désirs qui naissent avec nous, et tant de désirs de premier ordre qui resteraient sans objet dans l'état d'isolement, mais qui trouvent satisfaction dès que les hommes s'associent entre eux. D'autre part, cette société ne peut ni subsister, ni même se concevoir, s'il ne s'y rencontre un modérateur pour tenir la balance entre les volontés individuelles, ramener à l'unité ces tendances diverses et les faire concourir ainsi par leur harmonie à l'utilité commune. D'où il suit que Dieu a certainement voulu dans la société une autorité qui gouvernât la multitude. Mais voici une autre considération d'un grand poids. Ceux qui administrent l'action publique doivent pouvoir exiger l'obéissance dans des conditions telles que le refus de soumission ne soit pas pour le sujet un péché. Or, il n'est pas un homme qui ait en raison de soi ce qu'il faut pour enchaîner par un lien de conscience le libre vouloir de ses semblables. Dieu seul, en tant que créateur et législateur universel, possède une telle puissance ; ceux qui l'exercent ont besoin de le recevoir de lui et de l'exercer en son nom. » Ces déductions sont d'ailleurs tellement évidentes pour le bon sens et pour la probité que toute insistance de démonstration est inutile.

Or, c'est à l'encontre de ces doctrines sociales que s'insurgent tous les aveuglements contemporains, toutes les passions révolutionnaires ; c'est à l'encontre de l'ordre naturel et de l'autorité légitime, que se dressent la franc-maçonnerie, le droit nouveau, le libéralisme. Dans l'Encyclique contre les francs-maçons, le Pape avait exposé leurs principes sur la société civile : « Les hommes sont de tous points égaux en droit et d'égale condition ; la nature fait chacun libre ; — nul n'a droit de commander à autrui ; — vouloir que les hommes obéissent à une autorité qui ne prend pas sa source en eux,

c'est de la violence ; tout dépend donc du peuple libre ; l'autorité vient du mandat ou du consentement du peuple, de telle sorte que, le peuple ayant changé de volonté, on peut renverser les princes malgré eux ; — la source de tous les droits, de tous les devoirs réside ou dans la multitude ou dans le pouvoir qui gouverne la nation, dans ce pouvoir formé par les principes modernes. — De plus, l'Etat doit être athée ; — entre les différentes formes de religions, il n'y a nulle raison de préférer l'une à l'autre ; il faut les mettre toutes sur le même rang. » Quant au droit nouveau, voici la preuve de tous ces principes : Tous les hommes, dès qu'ils sont de même race ou de même nature, sont semblables, et, par le fait, égaux entre eux dans la pratique de la vie. Chacun relève si bien de lui seul, qu'il n'est d'aucune façon soumis à l'autorité d'autrui ; il peut, en toute liberté, penser sur toute chose ce qu'il veut, faire ce qu'il veut : personne n'a le droit de commander aux autres.

Comment la religion chrétienne et l'Eglise catholique avaient constitué moralement et socialement l'individu, la famille, la société ; comment elles avaient créé cette merveille de la société chrétienne, qui compte quinze siècles de durée : c'est ce qu'explique longuement le Pape. Les impies répondirent alors aux souverains que le Pape et les évêques empiétaient sur leur puissance ; et que s'ils voulaient être vraiment forts, ils devaient s'affranchir des évêques et du Souverain Pontife. Les Souverains ont prêté l'oreille aux sirènes qui les trompaient ; maintenant ils sont perdus ou en péril grave. « Et ce qu'il y a de plus grave, ajoute le Pape, c'est que, au milieu de tant de périls, les chefs des Etats ne disposent d'aucun remède propre à remettre l'ordre dans la société, la paix dans les esprits. On les voit s'armer de la puissance des rois et sévir avec vigueur contre les perturbateurs du repos public ; certes, rien n'est plus juste. Et pourtant ils feraient bien de considérer qu'un système de pénalités, quelle qu'en soit la force, ne suffira jamais à sauver les nations.

« La crainte, dit excellemment saint Thomas, est un fondement infirme ; vienne l'occasion qui permet d'espérer l'impunité, ceux que la crainte seule a soumis, se soulèvent avec d'autant plus de passion contre leurs chefs, que la terreur qui les contenait jusque-là, avait fait subir à la volonté plus de violence. D'ailleurs, trop d'intimidation jette trop souvent les hommes dans le désespoir et le désespoir leur inspire l'audace et les entraîne aux attentats les plus monstrueux. » Tout cela est la vérité même, et l'expérience ne nous l'a que trop prouvé. Il faut donc invoquer un motif plus élevé et plus efficace, pour obtenir l'obéissance, et se bien persuader que la sévérité des lois demeurera sans effet, tant que le sentiment du devoir et la crainte de Dieu ne porteront pas les hommes à la soumission. »

A l'appui de ces moralités, Léon XIII cite nombre de traits d'histoire. Clément VII, Clément XII, Benoît XIV, Léon XII ont averti les princes de leur temps. L'acte de Léon XIII a la même signification. L'Eglise est le meilleur appui des trônes ; la religion est leur sauvegarde. Que les princes redeviennent donc les protecteurs de la religion et rendent ou laissent à l'Eglise cette liberté d'action dont la violation est une injustice et un malheur public. C'est la conclusion du Souverain Pontife.

8° *L'Encyclique Immortale Dei.* — *L'Encyclique Diuturnum* se continue, se complète et s'agrandit par l'Encyclique *Immortale Dei* du 1er novembre 1885. Les précédentes encycliques avaient été lues avec empressement, avec respect, avec soumission ; mais en silence. L'Encyclique *Immortale Dei* souleva un concert d'applaudissements. Dans l'Eglise et dans la société civile, dans la religion catholique et dans les autres confessions, prêtres et laïques des plus distingués voulurent motiver leur sympathique admiration par des commentaires. Je crois bien aussi que, parmi les commentateurs, se fourrèrent quelques catholiques libéraux, qui, depuis sept ans, attendaient un mot du pape en leur faveur ; et crurent, cette

fois, l'avoir reçu, avec d'autant plus de satisfaction qu'ils étaient plus impatients de le recevoir. Pour toutes ces raisons, nous devons mettre plus de soin à l'analyse de cette encyclique. Le sujet y prête, les circonstances y obligent.

Le titre de l'Encyclique indique son objet, la constitution chrétienne des Etats. Le Pontife l'adresse comme *Ex cathedra*, comme document infaillible sur la foi et les mœurs, à tous les pasteurs en communion avec la Sainte Eglise. La doctrine qu'il expose, découle de la révélation divine. Le Pape l'appelle l'épanouissement spontané de la doctrine évangélique, la philosophie chrétienne, la philosophie de l'Evangile, l'organisation chrétienne de la vie civile, et la constitution chrétienne des Etats. C'est la forme sociale que l'Evangile offre à l'humanité. Les erreurs opposées à cette profession intègre de la foi catholique procèdent du rationalisme dans la pensée et du naturalisme dans l'ordre des réalités. Ces erreurs constituent tout un ensemble de doctrines fausses, s'appliquent aux origines du pouvoir, à la constitution et à la forme des gouvernements, aux rapports de l'Eglise et de l'Etat ; elles ont voulu parfois faire irruption jusque dans la divine constitution de l'Eglise, pour la réformer au sens des idées modernes. Ces idées modernes ont exercé une influence marquée sur l'éducation de la jeunesse, jusque sur les spéculations et les affections de la piété. Leur but c'est d'expulser de partout la religion catholique et l'Eglise romaine. Docteur et juge, le Pape exerce deux offices : l'un en proclamant la vérité, l'autre en réprouvant l'erreur ; dans l'un et l'autre, les attentions de la miséricorde et les avances de la paix couvrent d'un voile compatissant, les nécessaires et justes rigueurs de la liberté et de la justice.

Cette Encyclique se divise en deux parties : la première, *doctrinale*, est de beaucoup la plus développée ; la seconde *pratique*, contient des règles de conduite. La première expose l'idée catholique sur la constitution des Etats, sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat, sur le droit nouveau, la liberté vraie

et les tempéraments nécessaires ; la seconde donne des règles sur la croyance intérieure, la profession extérieure, l'action privée et l'action publique. Les deux forment un code et un directoire. « Nous proclamons librement selon notre devoir, dit le Pontife, la vérité... parce que nous voudrions voir les affaires publiques suivre des voies moins périlleuses et reposer sur de plus solides fondements, et cela, en laissant intacte la liberté légitime des peuples, cette liberté dont la vérité est la source, la meilleure sauvegarde. » En conséquence, le Pape appuie sur trois points : 1° l'origine de la société et du pouvoir, la nature de ce dernier et le caractère qu'il doit revêtir dans son exercice ; 2° les devoirs de la société civile à l'égard de Dieu en matière de religion ; 3° les rapports de l'Eglise et de l'Etat.

La société est de droit divin naturel ; il en est de même pour l'autorité, sans laquelle nulle société n'est possible. C'est donc de Dieu que vient tout pouvoir : l'Encyclique *Diuturnum* nous en a exposé la doctrine. Même la forme politique d'émanation n'est point déterminée par le droit naturel. La souveraineté n'est, en soi, alliée à aucune forme politique, mais la forme politique n'est pas aussi indifférente en fait qu'elle l'est en principe. La justice étant sauve, rien n'empêche les peuples d'adopter le genre de gouvernement qui convient mieux à leur caractère, aux institutions et aux mœurs de leurs ancêtres. C'est l'histoire des peuples qui leur fournit les éléments d'un choix entre la monarchie, l'aristocratie ou la république. C'est aux peuples à se décider, après discussion, par l'organe de leurs légitimes représentants. Quelle qu'en soit la forme, tout gouvernement, procédant de Dieu, doit, dans son action, le prendre pour modèle ; s'il s'occupe premièrement du bien matériel et de l'ordre extérieur, c'est pour le coordonner au bien spirituel, en vue du salut éternel ; et, s'il n'a pas pour tâche première d'y conduire, il doit au moins n'y pas mettre obstacle. S'ils peuvent, dans l'exercice de la puissance publique, abuser et passer les bornes, ce n'est pas

à la multitude à leur en demander compte. Si la sédition veut les ramener au devoir, c'est un crime de lèse-majesté, non seulement humaine, mais divine. La résistance toutefois, en certains cas prévus par les théologiens, peut être permise, mais seulement dans ces cas, dans les conditions et les limites marquées par les docteurs et les moralistes.

La société a Dieu pour auteur : elle dépend de lui pour les biens dont elle jouit et pour l'ordre qui la protège ; elle doit donc rendre à Dieu un culte, qu'elle ne peut omettre sans crime ; elle ne doit pas se contenter indifféremment de peu importe quelle forme de culte ; elle doit rendre à Dieu le culte de la seule religion vraie ; elle doit le favoriser, le protéger et tout d'abord le pratiquer.

Outre la société civile, il y a une société religieuse, l'Eglise ; l'Etat est donc obligé de respecter l'indépendance que l'Eglise tient de sa constitution divine ; il doit reconnaître et respecter son pouvoir législatif, judiciaire et coercitif; il doit reconnaître son droit de propriété et le libre exercice de son ministère. La meilleure garantie de ce libre exercice et de cette indépendance de l'Eglise, c'est le pouvoir temporel des Pontifes romains, sanctionné par Charlemagne et qui a été, pendant huit siècles, le gage de toutes les prérogatives sacrées de l'Eglise. Les relations que l'Eglise indépendante doit avoir avec l'Etat sont réglées par leur objet propre et par la différence de leur fin. Mais la distinction des deux sociétés n'implique pas la distinction des sujets. Ce sont les mêmes hommes qui, sujets de l'Eglise, pour la fin spirituelle, sont sujets de la société civile pour la fin temporelle. La bonne harmonie qui doit régner entre les deux puissances peut avoir pour règles les stipulations d'un concordat ; elle résulte d'ailleurs du respect du pouvoir temporel pour la libre pratique des pouvoirs de l'Eglise. L'Eglise ne veut plus une puissance souveraine et indépendante, si l'Etat, suivant les caprices ou les passions, pouvait injustement mettre des limites à son action sainte et imposer à ses ministres d'injustes charges. Tel est, en substance, le

droit qui doit, par l'accord des deux puissances, assurer la prospérité des nations.

Ces principes posés sur l'autorité divine dans l'Etat et encore plus dans l'Eglise, nous ne dirons rien de la question correspondante de liberté : nous la retrouverons à propos de l'Encyclique *Libertas*. Les principes proclamés par le Pape et ses conclusions contre la souveraineté du peuple, comme négation de l'autorité de Dieu, n'impliquent la condamnation ni du régime démocratique, ni du régime parlementaire, qui peuvent, moyennant conditions, se justifier par d'autres motifs. Le Pape ne condamne pas davantage la tolérance civile pourvu qu'elle reste dans les justes bornes : les Papes l'ont toujours pratiquée. En particulier, il est surtout défendu d'user de la force pour amener quelqu'un à la foi : l'homme ne peut croire que de plein gré. C'est un autre excès d'accuser l'Eglise de condamner en bloc la civilisation moderne et la science contemporaine : l'Eglise éprouve tout et retient toujours ce qui est bon. En toutes choses, l'Eglise garde la juste mesure ; elle sait faire la part des exigences d'un état de choses qui n'est point la perfection ; elle s'associe volontiers à tout ce qu'il y a d'honnête et de noble dans les grandes conquêtes de l'esprit humain.

C'est l'usage ordinaire que les grandes questions posées et résolues par les actes pontificaux, et compliquées, parfois obscurcies par les événements, soulèvent parmi les hommes des opinions et des résolutions contraires. Pour prévenir cette confusion, Léon XIII pose des règles pratiques de pensée et de conduite. En théorie, il est nécessaire de s'en tenir, avec une adhésion inébranlable, à tout ce que les pontifes romains ont enseigné ou enseignent. Dans sa généralité, cette règle s'applique à tous les actes pontificaux passés, présents, futurs. Rien n'est moins rare que de rencontrer des catholiques, même instruits, qui distinguent entre les actes et les actes, qui adhéreront très fort aux Encycliques de Léon XIII et se montreront, au regard des Encycliques de Pie IX, pleins d'injustes

et de fâcheuses réserves. Les pontifes romains sont plusieurs, mais leur siège est un, et un est leur enseignement. Tous les Papes disent diversement, c'est-à-dire à des points de vue divers, la même chose, et la diversité des manières de voir, loin de diminuer la vérité, la développe et la confirme. En ce qui regarde particulièrement les libertés modernes, si caressées par les esprits faibles, il faut se garder de toute illusion et de l'honnêteté de leurs apparences ; trois raisons sont propres à nous éclairer sur l'esprit qui les anime : leur origine historique, leur esprit impie et les résultats désastreux qu'elles ont produits contre le crédit de l'Eglise au milieu du monde et contre le tempérament catholique des peuples chrétiens.

En théorie, il faut être plein de piété envers l'Eglise et de dévotion envers la Chaire Apostolique ; en pratique, l'action est exigée par les circonstances ; elle peut s'exercer soit dans les affaires privées, soit dans les affaires publiques. Dans l'ordre privé, les règles tracées par Léon XIII sont au nombre de quatre : 1° La vie chrétienne doit aller jusqu'à la souffrance pour le devoir ; 2° l'amour de l'Eglise nous met en demeure d'en exiger le respect de nos subordonnés ; 3° nous devons également notre zèle à la société civile, au moins pour les affaires municipales ; 4° nous devons surtout nous prescrire des efforts pour que l'autorité publique pourvoie à l'éducation religieuse et morale de la jeunesse : de là dépend surtout la valeur de la société.

Quant aux affaires publiques, la règle générale est d'y prendre part : 1° C'est un devoir, pour les catholiques, de prendre part au bon gouvernement de la société ; 2° l'intérêt de la société le demande doublement : les catholiques sont plus aptes à bien faire, et, en occupant, ils empêchent l'accession des méchants ; 3° d'autant plus qu'ils ont par là occasion de mieux sauvegarder les intérêts religieux. Les catholiques doivent d'ailleurs se concerter entre eux et s'en référer toujours à l'autorité de l'Eglise. Toutes ces règles sont très sages ; mais pour la meilleure pratique, il ne faut pas trop s'occuper de

casuistique. Les casuistes sont des professeurs de voulerie ; ils aiment à couper un péché mortel en quatre, pour incliner à la condescendance et mettre des grâces à l'inertie. Le point capital, pour bien agir, c'est de méditer profondément la vérité, de s'en pénétrer dans ses convictions, de s'enflammer dans ses résolutions et de s'élancer au combat pour Dieu et la Patrie, en criant avec saint Augustin : *Exarsi ad imitandum !*

9. *L'Encyclique Libertas.* — L'Encyclique *Immortale Dei* avait excité un concert d'applaudissements très vifs de la part des catholiques libéraux, qui croyaient avoir reçu, pour leur libéralisme, une patente pontificale. Le 20 juin 1888, Léon XIII répondit, aux applaudissements, par l'Encyclique *Libertas*, complément et confirmation de la précédente encyclique, qui avait très longuement et très exactement défini la question de la vraie liberté. Cette seconde encyclique tomba comme le soliveau de la fable dans la mare aux grenouilles qui demandaient un roi. Aux applaudissements universels, répondit un universel silence. L'homme est doué de libre-arbitre ; il a, dans son libre arbitre, le devoir de faire le bien et le pouvoir de faire le mal. Le pouvoir de faire le mal est la marque de la liberté ; mais elle en est moins la perfection que l'écueil. Dieu, qui est souverainement libre, n'a pas un tel pouvoir ; l'homme qui le possède, ne possède qu'une liberté imparfaite. Individuellement pris, nous sommes donc tous et toujours sans exception, obligés au bien ; si nous sommes revêtus d'autorité, notre obligation morale est la même ; mais elle nous permet, pour éviter un plus grand mal ou pour procurer un plus grand bien, d'user parfois de tolérance. C'est le bon sens même. Léon XIII développe, en vingt-cinq pages, ces données du bon sens ; il les expose, les précise, les prouve, les venge au besoin par des arguments péremptoires. D'après l'argumentation pontificale, voici l'objet propre de la liberté : Réclamer la liberté de l'Eglise et faire reconnaître son droit d'enseigner ; ne lui demander que des concessions compatibles avec sa mission divine ; subir, quand elles s'im-

posent, les libertés modernes, et les tolérer en vue d'un plus grand mal à éviter, mais en continuant de les tenir pour mauvaises, déraisonnables, non désirables en elles-mêmes ; en user exclusivement pour le bien ; ne les accepter qu'avec les tempéraments nécessaires, pour qu'elles ne dégénèrent pas en licence : voilà l'enseignement officiel du Pape. C'est absolument le contraire de la théorie libérale, d'après laquelle la plénitude de la liberté personnelle est le droit même des individus. Cette liberté de droit naturelle est bonne en elle-même, basée sur la constitution de l'homme, si nécessaire à tous les autres biens, que, sans elle, nul d'entre eux ne peut être parfait ; si avantageuse, qu'il faudrait toujours l'étendre davantage. L'Encyclique *Libertas*, c'est la mise à néant, c'est le tombeau du libéralisme.

Dans l'introduction de cet ouvrage, nous avons exposé l'embryologie des erreurs modernes, exprimées par ce mot de libéralisme. A dire vrai, si le mot est nouveau, il n'est qu'une nouvelle formule pour exprimer une faiblesse vieille comme le monde : l'ambition de l'homme de se forger de faux dogmes qui annihilent, dans sa conscience, toutes les violations de l'ordre moral. Dans tous les temps, il y a eu des docteurs pour abaisser les barrières et mettre des coussins sous les coudes ; au bas mot, toutes les conceptions fausses, toutes les théories erronées ; tous les systèmes plus ou moins en l'air ont toujours visé à établir, sinon l'impeccabilité de l'homme, du moins son irresponsabilité. Luther, le premier, entreprit résolument de couronner cette iniquité. Ce qui était en bas, il le mit en haut ; ce qui était en haut, il espérait bien, avec le temps, le mettre ras du sol. Jusque là, l'homme avait été enseigné, dirigé, gouverné, contenu, puni. Luther, tout en niant son libre arbitre, tout en proclamant son irrémédiable corruption, par une folle imputation des mérites de Jésus-Christ, déclare l'homme dégagé de toute servitude, indépendant de tout pouvoir, autonome et souverain. Gerson avait écrit *De auferibilitate Papae ;* Luther prononça la déchéance des

pontifes romains. Au nom de son libre examen, en lisant sa Bible sans note ni commentaire, chaque homme avait le pouvoir de créer l'objet de sa créance, de déterminer l'objet de sa foi, de se faire à lui-même, non pas une religion, mais toutes les religions qu'il lui plairait d'enseigner. Par une conséquence forcée, après avoir réglé lui-même ses rapports avec Dieu, il avait, à plus forte raison, le droit de régler son sort dans les sphères inférieures de la sociabilité. Luther, par son principe de révolte, fait table rase de toutes les institutions naturelles et chrétiennes. D'après sa doctrine, essentiellement révolutionnaire, chaque homme doit être son pape et son empereur ; c'est l'anarchie pure.

La logique peut d'emblée constituer une erreur ridicule ; les choses humaines ne se prêtent pas à un si prompt renversement. Une chose me frappe, c'est que, depuis que le Briarée du protestantisme a ébranlé toutes les colonnes du ciel et de la terre, son influence délétère s'est, plus ou moins, fait sentir à tous les esprits. Beaucoup le combattent ; plusieurs, en le combattant, le subissent encore. Quant aux démolisseurs de seconde main, ils prennent tous son entreprise à forfait ou se bornent à maquignonner ses ruines. Baïus, Jansénius, Dumoulin, Richer, de Marca, Bossuet, Voltaire, Mirabeau sont les principaux fauteurs de son entreprise. Sur la thèse luthérienne de l'homme-serf, Baïus et Jansénius ont ébranlé théologiquement l'ordre de grâce, puis bâti une hérésie qui fait de Dieu un tyran cruel, de l'homme une machine à compensation, que Dieu punit, non seulement du mal qu'il ne peut éviter, mais du bien qu'il fait de son mieux. Dumoulin pose avec audace la thèse de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, pour l'inféodation du Pape à César. Richer, de Marca et Bossuet acceptent cette thèse de séparation dans des termes plus modérés, mais abaissent le Pape dans l'Eglise et livrent le temporel à César. Comment, direz-vous, l'auteur de l'« Histoire des variations et des avertissements aux protestants » était un continuateur de Luther? Mais oui ; sa défense de la Déclaration du clergé

est une pièce justificative de la *Captivité de Babylone.* Voltaire, plus modéré dans l'*Essai sur les mœurs* que Bossuet dans l'« Histoire des Variations », ne se contente pas d'injurier les Papes, il les nie et les pousse à insulter Jésus-Christ. Mirabeau tire les dernières conséquences de Luther ; il veut la séparation de fonctions de l'Eglise et de l'Etat, la constitution civile de l'Eglise, avec un Pape qui n'existe plus que pour la frime. Après quoi Proudhon, le dernier des impies, campé sur cette table rase, demande la liquidation du vieux monde. La propriété c'est le vol, Dieu c'est le mal. Va-t-en, bourreau de ma conscience, et viens que je t'embrasse, Satan, le calomnié des prêtres! — Les trois phases de l'impiété : Guerre à Jésus-Christ, guerre à Dieu, mise à sac du monde, tout cela suit la guerre luthérienne au Pape. Luther, c'est le Mahomet du libéralisme.

Luther n'a qu'un antagoniste, c'est le Pape. Captif sur son rocher solitaire, menacé jusque dans la prison du Vatican, l'héroïque vieillard, supérieur à toutes les iniquités et à toutes les vicissitudes, flétrit, avec une égale vigueur, les violences de la démagogie et les violences du Césarisme ; il rétablit les principes qui sauvegardent la conscience, le pouvoir et la liberté ; il relève tous les courages, par sa foi au triomphe de l'Eglise et de tous les intérêts qu'elle doit sauver. Ce phénomène est plus sensible depuis la captivité du Pape ; il n'éclata pas moins depuis saint Pierre. Vainqueurs de la persécution par le martyre ; obligés, sur le trône, de lutter contre la politique, ils maintiennent contre les Césars de Bysance, d'Allemagne et d'ailleurs, à des prix souvent douloureux, la vérité et le droit. Depuis que Luther et les révolutions modernes ont ruiné encore, non seulement le patrimoine de saint Pierre, mais la monarchie souveraine et infaillible des Pontifes romains, les Papes se raidissent avec plus de vigueur contre les triomphes de la tyrannie et de la violence. Depuis Léon X foudroyant Luther jusqu'à Léon XIII écrivant l'Encyclique *Libertas*, vous chercherez vainement une forme

d'erreur, un rêve, un mouvement d'iniquité que le Saint-Siège n'ait pas atteint de ses anathèmes. Saint Pie V condamne les propositions de Baïus ; Innocent X déclare hérétiques les cinq propositions de Jansénius ; Innocent XI casse les ordonnances sur la régale et les quatre articles de 1682 ; Alexandre VIII frappe le livre d'Arnaud contre la fréquente communion : plusieurs Papes frappent successivement la distinction du fait et du droit, le silence respectueux, le cas de conscience ; et lorsque Quesnel délaie pieusement les poisons du jansénisme dans l'Evangile, il se voit brisé par Clément XI. Depuis la révolution de 89, c'est le caractère de plus en plus agressif de la révolution libérale, de recourir à la violence. Pie VI à Valence, Pie VII à Savone et à Fontainebleau, Pie IX à Gaëte, Léon XIII prisonnier au Vatican prononcent également les oracles de l'inexorable justice ; ils les confirment au besoin, par la confession du martyre, je veux dire par ce témoignage personnel d'un jugement scellé par un sacrifice. *Non praevalebunt* : ils ne prévaudront pas, c'est l'oracle du Seigneur. Dans ce grand duel entre la Déclaration libérale des droits de l'homme et du citoyen d'une part, et, de l'autre, l'Evangile, les Papes, docteurs irréfragables et lutteurs sublimes, marquent au peuple chrétien et au clergé catholique la ligne de ses devoirs ; et personne ne peut s'en écarter sans s'exposer à faire, dans la foi et dans la vérité, un funeste naufrage.

Depuis le Concile du Vatican, l'erreur gallicane et libérale, débusquée de ses vieilles forteresses, s'est rabattue sur le terrain politique et ne réclame plus que les droits du citoyen. Comme l'arianisme était devenu plus funeste après la mort d'Arius et put, par ses arguties misérables, désoler l'Eglise pendant deux ou trois siècles, le catholicisme libéral et le libéralisme radical, décapité de ses chefs, réduit à des représentants sans valeur, tient tête à l'Eglise par l'inertie et l'afflige par ses attentats, dont la série se continue, lentement, mais sûrement, avec la froide implacabilité du destin. « La

révolution, dit un professeur de Berlin, est un système universel, une théorie radicale qui, à partir de 1789, prétend s'imposer aux esprits comme aux volontés des nations et définir les lois de la république. Elle a pour but de constituer tous les Etats sous la seule volonté de l'homme, à l'exclusion du droit divin. Son dogme fondamental est que l'autorité, le pouvoir, ne vient *nullement de Dieu*, mais de l'homme, mais du peuple, et, partant, que l'ordre social n'a pas pour règles les commandements divins, mais les volontés arbitraires de l'homme et des nations. » D'où ce philosophe chrétien, quoique protestant, conclut avec autant de courage que de logique : « Le christianisme seul peut dompter la révolution, parce qu'il emprunte sa force et son principe à l'extrême opposé, c'est-à-dire à l'ordre divin : parce qu'il est la vérité qui dissipe la nuit du mensonge ; parce qu'il est la *véritable liberté* dont la révolution n'offre que le leurre (1). »

« La théologie, disait Proudhon, est au fond de toutes les questions contemporaines ; contre toutes nos libertés de pensée, de conscience, de presse, de culte, il n'y a qu'un remède, l'autocratie pontificale. » — « La question religieuse, disait à son tour Mazzini, résume et domine toutes les autres, les questions politiques y sont nécessairement subordonnées. Les libéraux obtus, et c'est le grand nombre, veulent bien laisser au Pape le royaume du ciel ; mais ils veulent être seuls à régler la terre et à y établir leur domination. » Les Papes, qui ne sont pas, qui ne peuvent pas être libéraux, ne s'accommodent pas de ce manichéisme. Grégoire XVI par l'Encyclique *Mirari vos*, Pie IX par l'Encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus*, Léon XIII par l'Encyclique *Immortale Dei*, promulguent, à peu près dans les mêmes termes et les mêmes formes, la charte divine de l'humanité. En France, par l'effet des manigances libérales, on était venu, un instant, à croire que Léon XIII avait renié Grégoire XVI et Pie IX ; que cette

(1) Stahl, *La Révolution*.

société moderne, œuvre du rationalisme et du naturalisme, obtiendrait enfin une patente de licité pratique. L'Encyclique *Libertas* dispersa de son souffle ces illusions. *Immortale Dei* et *Libertas* sont deux actes du même pontife ; et si des gloses compromettantes ont pu faire croire que le premier fléchissait devant le libéralisme, le second répudie ces gloses. Les deux actes de Léon XIII ne doivent pas se séparer ; ils se complètent l'un l'autre, ils ne forment qu'un corps de doctrines concordantes, un réel édifice pour servir, aux peuples, de refuge et d'abri contre la révolution.

10. *Encyclique Sapientiae christianae.* — Jusqu'ici le Pape Léon XIII s'était concentré dans son devoir de docteur : il avait enseigné, au clergé et au peuple chrétien, les dogmes de la vie éternelle ; mais il avait moins insisté sur les règles du devoir pratique. Le 10 janvier 1890, par l'Encyclique *Sapientiae christianae*, il entreprend d'exposer les règles de la conduite chrétienne. Ce n'est plus le docteur surtout, c'est surtout le pasteur qui dirige son troupeau dans les gras pâturages et veut lui apprendre à s'en nourrir. Retourner aux principes chrétiens et y conformer en tout la vie, les mœurs et lés institutions des peuples, est une vérité qui, de jour en jour, devient plus évidente. De nos jours, il s'est fait un progrès considérable en ce qui regarde le bien-être du corps et les jouissances matérielles de la vie ; mais il semble que plus le bien-être grandit, moins on s'occupe de perfectionner son âme et de regarder Dieu. L'administration de la chose publique, communément, ne s'occupe pas de la fin de l'homme et des lois de l'ordre moral. Les biens de l'âme qui n'existent pas en dehors de la vraie religion et des pratiques chrétiennes, ne comptent plus aux yeux des gouvernements. De là, une grande déperdition d'âmes ; de là de grands malheurs pour les peuples. La force devient l'unique garantie de l'ordre public, et qu'est-ce que la force, si elle n'est plus le bras armé du droit et le protecteur du devoir ? Rien autre qu'une source de servitudes ou une préparation de catastrophes. Il est

donc de suprême importance de tracer si bien la règle du devoir que personne ne déserte la voie de la vérité.

La voie de la vérité est tracée par la foi et par la charité. L'amour naturel de la patrie et l'amour surnaturel de l'Eglise procèdent du même principe et en forment deux applications différentes, mais concordantes. Toutefois, par l'effet de la perversion politique, il y a contrariété dans l'application de ces deux amours. Parfois les exigences de l'Etat envers le citoyen contredisent les devoirs du chrétien au regard de la religion. Ces conflits viennent de ce que les chefs politiques tiennent pour nulle la puissance sacrée ou affectent la prétention de l'assujettir. « De là, pour le Pontife, des luttes, et, pour la vérité, des occasions de faire preuve de valeur. Deux pouvoirs sont en présence, donnant des ordres contraires. Impossible de leur obéir simultanément. Plaire à l'un, c'est mépriser l'autre, *l'hésitation n'est pas permise*. Ce serait un *crime* de vouloir se soustraire à l'obéissance due à Dieu pour plaire aux hommes ; d'enfreindre les lois de Jésus-Christ pour obéir aux magistrats, de méconnaître les droits de l'Eglise, sous prétexte de respecter les droits de l'ordre civil. *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes*. Cette réponse, que faisaient autrefois Pierre et les apôtres aux magistrats qui leur commandaient des choses illicites, il faut, en pareilles circonstances, la redire *toujours* et *sans hésiter*. Il n'est pas de *meilleur citoyen*, soit en paix, soit en guerre, que le chrétien *fidèle à son devoir ;* mais ce chrétien doit être prêt à tout subir, même la mort, plutôt que de déserter la cause de Dieu et de l'Eglise. — Les chrétiens entourent d'un religieux respect la notion du pouvoir, dans lequel ils voient comme une image de la divine majesté. Mais si les lois de l'Etat sont en contradiction ouverte avec les lois divines, si elles renferment des dispositions préjudiciables à l'Eglise ou des prescriptions contraires aux devoirs imposés par la religion ; si elles violent, dans l'autorité du Pontife suprême, l'autorité de Jésus-Christ, dans tous ces cas, il y a *obligation de résister*, et obéir serait

un *crime*, dont les conséquences retomberaient sur l'Etat lui-même. »

Telle est la déclaration du Pape dont les catholiques libéraux de France ont exalté l'esprit conciliant ; ils ont prétendu que sa doctrine autorisait leur inertie ; et, pendant que le bélier opportuniste frappait, de ses coups multipliés, les murs du temple, ils ont dit que, pour obéir au Pape, il fallait se tenir les bras croisés. Aimer les deux patries est le devoir des chrétiens, mais de telle façon que jamais les lois humaines ne passent avant la loi de Dieu. Mais avec acharnement on fait la guerre à l'Eglise. On dirait que la révélation des secrets de la nature et les progrès du bien-être ont détrôné Dieu. L'Eglise n'a plus le pouvoir d'édicter des lois ; elle ne doit même plus avoir de place dans l'ordre civil. En beaucoup de contrées, le christianisme est battu en brèche. Les erreurs les plus pernicieuses sont assurées de l'impunité ; de nombreuses entraves sont apportées à la profession publique des vertus chrétiennes. En présence de ces iniquités, que chacun reste donc fidèle à la foi et à la vertu chrétienne. Pour s'y conformer, il importe d'étudier sérieusement et, s'il se peut, profondément sa religion. Il importe aussi de la confesser à propos et de n'en pas rougir devant les hommes. « Reculer devant l'ennemi et garder le silence, dit Léon XIII, lorsque de toutes parts s'élèvent de telles clameurs contre la vérité, c'est le fait d'un homme sans caractère, ou qui doute de la vérité de sa créance. Dans les deux cas, une telle conduite est honteuse et fait injure à Dieu ; elle est incompatible avec le salut de chacun et le salut de tous ; elle n'est avantageuse qu'aux ennemis de la foi ; car rien n'enhardit autant l'audace des méchants que la faiblesse des bons. — D'ailleurs, la lâcheté des chrétiens mérite d'autant plus d'être blâmée, que souvent il faudra bien peu de chose pour *réduire à néant* les accusations injustes et réfuter les opinions erronées ; et, si l'on voulait s'imposer un sérieux labeur, on serait toujours assuré d'en avoir raison. Après tout, il n'est personne qui ne

puisse déployer cette force d'âme où réside la propre vertu des chrétiens ; elle suffit souvent à déconcerter les adversaires et à déjouer leurs desseins. De plus, les chrétiens sont nés pour le combat. Or, plus la lutte est ardente, plus, avec l'aide de Dieu, il faut compter sur la victoire : *Ayez confiance, j'ai vaincu le monde.* Il n'y a point à objecter, ici, que Jésus-Christ, protecteur et vengeur de l'Eglise, n'a pas besoin de l'assistance des hommes. Ce n'est point parce que le pouvoir lui fait défaut ; c'est à cause de sa grande bonté qu'il veut nous assigner une certaine part d'efforts et de mérites personnels, lorsqu'il s'agit de nous approprier et de nous appliquer les fruits de salut procurés par sa grâce. »

Ces déclarations faites, Léon XIII revient à l'accord des deux puissances. L'Eglise et l'Etat sont de Dieu d'une façon plus ou moins directe ; ils jouissent, dans leur sphère respective, d'une indépendance réciproque ; ils doivent vivre en bonne harmonie. L'Eglise ne peut nuire en rien à l'ordre civil ; mais l'Etat peut nuire à l'ordre religieux, soit en se désintéressant de sa prospérité, soit en s'y opposant. L'Eglise a reçu de Dieu le pouvoir de s'opposer aux lois qui nuisent à son ministère ; elle a d'ailleurs reçu mission de pénétrer de la vertu de l'Evangile les lois et les institutions des peuples. Les catholiques doivent garder entre eux une union fraternelle et prendre part aux fonctions publiques, surtout en un temps où le christianisme est combattu par ses ennemis avec tant d'ensemble et d'habileté. Par devoir, ils ne doivent pas conniver aux maîtres du mensonge, qui promettent la liberté, tandis qu'eux-mêmes sont esclaves de la corruption. En se tenant sur leur terrain, ils triompheront, par la sagesse, des embûches de leurs adversaires, et de leur violence par le courage. Quant à ceux qui prennent part aux affaires publiques, ils doivent éviter également la fausse prudence et la timidité, sans jamais vouloir engager l'Eglise ni dans leurs affaires, ni dans leur parti. « Honneur, dit le Pontife, à ceux qui, provoqués au combat, descendent dans

l'arène avec la ferme persuasion que la force de l'injustice aura un terme et qu'elle sera un jour vaincue par la sainteté du droit et de la religion ! Ils déploient un dévouement digne de l'antique vertu, en luttant pour défendre la religion, partout, contre la faction dont l'extrême audace attaque sans relâche le christianisme et poursuit de ses incessantes hostilités le Souverain Pontife, tombé en son pouvoir. Mais de tels hommes ont grand soin d'observer les règles de l'obéissance et ils n'entreprennent rien de leur propre mouvement. » C'est l'ordre de l'Eglise : le simple fidèle obéit au prêtre ; le prêtre obéit à l'évêque ; l'évêque obéit au Pape. Tous unis, sous une autorité modeste, par une parfaite soumission, offrent l'aspect de ces belles tentes qu'admirait si justement Balaam. Il peut, toutefois, se produire des attaques imprévues qu'on peut repousser sans attendre l'ordre des chefs ; il y a même des cas où leur ordre n'est pas nécessaire ou peut être négligé, s'il n'est pas à propos. Par exemple, au moment où nous écrivons ces lignes, quinze églises de Paris se refusent, malgré leurs curés, à laisser inventorier le mobilier liturgique de leur église. Instruits par les malheurs des congrégations religieuses qui se sont laissé tromper par de perfides avances, et qui, après avoir livré l'état de leurs biens et de leur personnel, se sont vues repoussées, confisquées, proscrites, elles ne veulent pas se prêter aux mêmes préparations de brigandage politique. Les curés de Paris ont appris, de leur berceau clérical, que le devoir du prêtre se réduit à deux points : séparer l'Eglise de l'Etat et se mettre d'accord avec le pouvoir civil ; ils veulent, avec le pouvoir civil, se montrer confiants et pacifiques. Dans cette illusion de confiance, ils laissent faire l'inventaire de leur église et l'un d'eux, au moins, le prépare lui-même, pour la livrer à l'ennemi. Les fidèles, dans leur simplicité, tiennent un autre raisonnement, selon nous, plus juste : ils disent que le mobilier de l'Eglise leur appartient ; que le curé n'en est que le gardien, et que si le curé manque à sa tâche, ils ne veulent pas, eux, être les

complices aveugles des violateurs du droit. Donc ils se défendent et ils ont raison ; ils feraient bien de se souvenir de saint Thomas de Cantorbéry et de se faire tuer pour la défense des biens de l'Eglise. L'Eglise n'est pas de ce monde, mais elle est en ce monde, elle a besoin d'avoir la propriété absolue de l'élément matériel pour accomplir sa mission sur la terre. C'est bien peu de chose qu'un morceau de pain, une goutte de vin, d'eau et d'huile ; cependant, si l'Eglise ne les a pas, elle ne peut plus conférer la grâce des sacrements. Les chrétiens doivent donc défendre jusqu'à la mort le calice et les burettes, s'ils veulent être honnêtement, publiquement le froment, les serviteurs de Dieu.

« Dieu, conclut Léon XIII, n'abandonne jamais, ni d'aucune manière, son Eglise. L'Eglise n'a donc rien à redouter des assauts des hommes ; mais les peuples qui ont dégénéré de la vertu dans l'erreur ne sauraient avoir la même garantie. *Le péché rend les peuples misérables.* Si les âges passés ont éprouvé la force expérimentale de cette vérité, de quel droit le nôtre serait-il l'objet d'une exception? On peut reconnaître à bien des signes que nous commençons à subir les châtiments mérités par nos fautes : que l'on examine l'état des sociétés modernes ; un mal domestique en consume plusieurs ; nous n'en voyons *aucune* qui soit parfaitement en sécurité. Si les factions des méchants devaient poursuivre leur marche audacieuse, s'il leur réussissait de grandir en influence et en puissance, comme ils progressent en méchanceté et en inventions artificieuses, il serait à craindre qu'ils ne vinssent à démolir les fondements mêmes que la nature a donnés à l'édifice social. Les seules ressources humaines seront impuissantes à prévenir de si formidables dangers, surtout à l'heure présente où un grand nombre d'hommes ont rejeté la foi chrétienne et subissent le juste châtiment de leur orgueil. »

11. *Encyclique Rerum novarum.* — Le 16 mai 1891, Léon XIII ajoutait un dernier complément à ses encycliques sur la constitution chrétienne des Etats ; précédemment, il

s'était préoccupé surtout de l'ordre civil et politique : ici, il venait à l'examen de la question économique, à la condition des ouvriers. Avant Léon XIII, à notre connaissance, aucun Pape ne s'était engagé dans les sphères ingrates de l'économie politique, sauf toutefois par le côté qui regarde la condition des personnes libres et de l'affranchissement des serfs ou des esclaves. Quant à la production, à la distribution et à la consommation des richesses matérielles, l'Eglise s'en était tenue aux règles de la morale privée et aux considérations sur l'économie charitable. C'est donc, à certains égards, une nouveauté et une nouveauté heureuse qu'un Pape aborde ces problèmes. Jésus-Christ, disait Tertullien, est la solution de toutes les difficultés ; le Vicaire de Jésus-Christ devait donc venir, à l'heure propice, pour répandre, sur le fléau du paupérisme, la lumière, les grâces et les baumes de l'Evangile.

De tous temps, la société humaine a dû avoir une économie spirituelle pour le bien des âmes, et une économie matérielle pour le bien des corps. L'économie matérielle a dû être *politique* pour la constitution des pouvoirs, civile pour régler les rapports entre citoyens ; *économique* pour régler leurs rapports avec la terre. Cette dernière partie de la science sociale n'avait guère attiré l'attention que des philosophes ; les législateurs s'en étaient peu occupés et l'Eglise, autant dire, pas du tout. L'économie politique, comme science, n'essaya guère de se formuler qu'au XVIII[e] siècle. A ses débuts ou à peu près, elle se fractionna en deux écoles : l'école *libérale* et l'école socialiste. La première en date, l'école libérale, était partie du droit qui se déduit, du droit absolu de la propriété privée, *du jus utendi et abutendi*, et avait demandé son application presque exclusivement à la maxime : *Laissez faire et laissez passer*. Le propriétaire était parfaitement libre d'exploiter sa propriété au mieux de ses intérêts ; mais ce droit, poussé par l'égoïsme à ces dernières conséquences peut aboutir à des extrémités désastreuses. En présence de ces conséquences funestes aux masses, l'ouvrier est sans recours ; et

si cela lui déplaît, ou s'il ne peut plus les subir, il n'a plus qu'à prendre ses bras et à s'en aller. Sans le principe du droit absolu de propriété, sans correctif aucun, par la division du travail, l'emploi des machines, la concurrence, le crédit, l'ouvrier peut devenir de plus en plus riche et l'ouvrier de plus en plus pauvre. De là, les crises de l'industrie, les convulsions du paupérisme, la taxe des pauvres, tous les expédients qu'une société aux abois peut mettre en œuvre pour se dérober à la fatalité de la misère. Et si la crise devient aiguë, si la famine est à son comble, le chef de l'Etat, impuissant contre la misère, se contente de s'envelopper la tête dans son manteau et de traverser stoïquement la crise.

En présence de cette philosophie de l'égoïsme et des calamités de la misère, l'école socialiste rejette la propriété privée et veut la remplacer par le collectivisme. L'Etat seul est propriétaire ; il se constitue par la formation de corps d'agriculteurs, de corps industriels, de corps de commerçants. Ces corps de métiers constituent un syndicat pour la distribution du sol et l'administration des richesses et pour créer le travail socialisé. L'Etat constitué en syndicat social, surveille la production, la distribution et la consommation des richesses, selon les lois d'une scrupuleuse justice et subordonne la libre initiative des citoyens aux ordonnances de l'Etat et à son contrôle. Ce régime dont l'antiquité a vu quelques échantillons, qu'on retrouve en quelques linéaments chez les Turcs et dans quelques hordes, n'a jamais réussi à s'établir chez un peuple soucieux de la liberté ; suivant toute apparence, il ne s'établira jamais ; mais, pour se convaincre de son impossibilité, il aura besoin, sans doute, que des échecs successifs lui offrent la preuve de son impuissance. La république de Platon et de Salente, dans le Télémaque, reste à l'horizon comme un mirage séducteur ; elle a prêté matière à nombre de rêves et de théories ; elle promet des prospérités dont la poursuite n'a pas répondu à ses espérances.

L'Encyclique *Rerum novarum* se compose d'un préambule

assez court, d'un corps de doctrines et d'une conclusion. L'exposé succinct de ces trois parties en donnera une idée juste, plus que suffisante à cette histoire. — Dans son préambule, Léon XIII affirme : 1° L'existence d'une *crise* qui n'est plus seulement dans la politique, mais qui agite profondément les sphères de l'économie sociale ; 2° les *causes* de cette crise sont dans le progrès de l'industrie, dans le trouble des rapports entre ouvriers et patrons, dans l'affluence des richesses entre les mains d'un petit nombre, dans la hardiesse et l'union des ouvriers, dans la corruption des mœurs qui ont engendré ce redoutable conflit ; 3° l'*effet* de cette crise c'est de préoccuper douloureusement tous les esprits. — En présence de ce redoutable problème Léon XIII, pour le bien de l'Eglise et le salut des hommes, veut donner une solution conforme à la justice. A ses yeux, le problème est : 1° *Difficile* à résoudre à cause de la délicatesse et de l'obscurité du problème social ; 2° *dangereux* à agiter, à cause des mauvaises dispositions d'hommes turbulents et audacieux, prêts à dénaturer le sens des meilleures doctrines, pour exciter la multitude et fomenter des troubles ; 3° mais *nécessaire à traiter* pour remédier aux trois grands maux dont souffre la société contemporaine : *l'individualisme* produit par la suppression des corporations anciennes, par l'élimination du principe religieux dans les lois et les institutions ; l'*usure* dévorante dont les ravages s'étendent malgré les prohibitions de l'Eglise ; *le monopole* du travail et de la richesse mobilière entre les mains d'un petit nombre. Voilà, en trois mots, le mal social : l'individualisme livre le travailleur isolé et sans défense à la merci du maître inhumain, à la cupidité d'une concurrence effrénée ; l'usure sous toutes ses formes, prêt usuraire, trafic de l'argent, coup de bourse, dévore les ressources qui devaient assurer l'avenir des ouvriers et de leur famille ; le monopole du travail et des entreprises commerciales, joint à celui de la richesse mobilière, permet à un petit nombre de riches d'imposer un joug

presque servile à la multitude infinie des prolétaires. Tel est le mal ; il s'agit maintenant d'en indiquer le remède.

Dans le *corps* de l'Encyclique, le Pape recherche et expose la solution du problème. Tout d'abord, il rencontre la solution du socialisme qu'il réfute ; puis il aborde la solution catholique dont il donne la formule et fait la démonstration. En premier lieu, la solution socialiste est à écarter. La mise en commun des biens et l'égale répartition des richesses ne peuvent remédier au mal pour les quatre raisons suivantes : 1° Pareille théorie, loin de mettre fin au conflit, ferait tort à l'ouvrier travailleur et économe, en lui enlevant la libre disposition des fruits et la propriété de ce qu'il a gagné par son travail ; 2° ensuite, elle est souverainement injuste parce qu'elle viole les droits des légitimes propriétaires ; 3° elle est injuste encore parce qu'elle dénature les fonctions de l'Etat, qui, dans l'ordre des institutions naturelles ne viennent qu'après les individus et la famille; 4° injuste enfin parce qu'elle tend à bouleverser de fond en comble l'ordre social, elle engendrerait les troubles, les jalousies, le mécontentement, les discordes, les servitudes, la stérilité, l'égalité dans l'indigence, la misère. — Le rocher fatal contre lequel viendra éternellement se briser le socialisme, c'est le droit de propriété. La propriété est de droit naturel : 1° Pour le propriétaire qui doit, par le fruit de son travail, par la propriété dans laquelle ce fruit se concrète, pourvoir à la subsistance et assurer sa liberté. Droit contre lequel ne peut rien l'Etat, car avant qu'il se forme, l'homme a déjà reçu de Dieu le droit de vivre et de protéger son existence. Droit contre lequel on ne peut invoquer l'indivision primitive de la terre, car Dieu a laissé à l'industrie humaine et aux institutions des peuples, le droit de partager équitablement la terre. Droit d'autant plus sacré que l'homme fait la valeur de la terre ; en y mettant la sueur de son corps et les industries de son âme, il incorpore, en quelque sorte, à sa personne, la portion de matière qu'il cultive. 2° La propriété est un droit naturel pour le chef de famille : en effet le chef de famille a le devoir et le droit de

pourvoir d'une manière stable à la subsistance des siens ; et la famille tient de Dieu le droit de posséder ce qui est nécessaire à l'existence de ses membres. On doit donc écarter la solution du socialisme qui n'est pas une solution mais un remède pire que le mal.

La solution catholique réclame le triple concours de l'Eglise, de l'Etat et des intéressés eux-mêmes, patrons et ouvriers. L'Eglise, par son *enseignement*, travaille efficacement à pacifier la société : 1° en apprenant aux hommes à supporter l'inégalité des conditions, le travail et la souffrance ; 2° en procurant la concorde entre les classes de la société par la pratique de la justice, de la charité et de l'amitié. Au nom de la *justice*, elle demande à l'ouvrier de donner le travail auquel il est obligé, de ne léser en rien le droit du patron, de ne pas recourir aux moyens séditieux, même pour la défense de ses droits ; elle demande aux patrons de respecter la dignité morale de l'ouvrier, de veiller à ses intérêts moraux et spirituels, de ne pas exploiter la misère, de payer un juste salaire, d'éviter toute prélibation usuraire qui serait de nature à porter atteinte à l'épargne du pauvre. — Au nom des rapports affectueux que doivent avoir les classes de la société, l'Eglise demande aux uns, de bien user de leurs richesses, aux autres d'estimer leur pauvreté. Les uns et les autres ne doivent priser les biens et les maux de la vie que dans leurs rapports avec l'éternité. De ce principe découle, pour les riches, le devoir de faire bon usage de leur fortune, et d'assister, de leur superflu, les pauvres ; pour les pauvres le devoir d'estimer à honneur qu'ils soient dans la condition choisie par le Sauveur lui-même, comme plus propice à la pratique de la vertu. Au nom de la charité fraternelle, l'Eglise demande aux enfants des hommes de se considérer et de se traiter comme frères, fils du Père qui est aux cieux, enfants de la sainte mère Eglise, cohéritiers de Jésus-Christ à l'héritage du ciel.

L'Etat, de son côté, doit d'abord procurer, par une sage administration, la prospérité générale ; spécialement assurer

aux faibles le bienfait de la justice et de l'égalité devant la loi, améliorer la fortune publique et le sort des ouvriers, protéger l'ordre social contre les injustices et les séditions. Les limites de l'intervention de l'Etat sont déterminées par la fin même de recours des lois ; il ne doit rien entreprendre au-delà de ce qui est nécessaire pour réprimer les abus et écarter les périls ; il doit, toutefois, s'occuper plus spécialement des faibles et des pauvres. L'Etat doit ensuite : 1° protéger la propriété en réprimant les attentats qui la menacent et en prévenant les grèves ; 2° sauvegarder les intérêts moraux, surtout en assurant aux travailleurs, le repos du dimanche ; 3° sauvegarder la santé et les forces physiques des ouvriers, par une sage limitation du travail, spécialement pour les femmes, les enfants et les vieillards ; 4° assurer une juste fixation au salaire, de façon que l'ouvrier, sobre et honnête, puisse soutenir sa famille et lui procurer un entretien convenable. — Sur ce principe, l'intervention de l'Etat dans l'ordre économique revêt un tel caractère d'ordre qu'il paraît impossible d'en restreindre l'extension ou d'en contester le besoin.

Les patrons et les ouvriers doivent, de leur côté, prendre part aux œuvres qui peuvent soulager efficacement l'indigence et assurer l'harmonie des classes sociales, surtout par le rétablissement des *corporations*. Les corporations sont de petites sociétés privées qu'il ne faut pas confondre avec la société publique ; l'Etat ne peut ni leur contester, ni leur ravir l'existence, pour une opposition quelconque à la justice, à la probité ou à la sécurité de l'Etat. L'Etat n'a pas le droit de refuser aux citoyens de chercher, dans les associations, un remède à la faiblesse et une augmentation de force. Observation qui prouve combien l'Etat français a tort de proscrire les congrégations religieuses, équivalent moral des corporations. Quant aux corporations proprement dites, il y a nécessité de les créer, pour secouer un joug injuste et intolérable ; il faut louer les efforts tentés pour leur résurrection. Que l'Etat ne s'immisce point dans leur gouvernement intérieur et ne tou-

che point aux ressorts intimes de leur mouvement. Les grandes lignes de leur organisation sont : que les intérêts moraux et religieux soient mis à la base de ces créations, que les fonctions soient convenablement réparties, les offices sagement accomplis, les dissensions prévenues par l'arbitrage. Enfin on a le droit d'espérer que ces corporations, intelligemment ressuscitées, appropriées aux circonstances présentes, procureront le bien des ouvriers, développeront la propriété publique, amèneront la bienveillance aux classes laborieuses et les ramèneront à cette foi qui a procuré leur affranchissement.

Que les gouvernements, les patrons, les ouvriers, les gens d'Eglise s'appliquent donc, chacun à son rang, au renouvellement chrétien de l'ordre économique. L'embrassement de la justice et de la charité doit amener le double bienfait de la paix et de la prospérité nationale. La justice sauvegarde le droit ; la charité est comme l'huile qui assure le fonctionnement de tous les ressorts de la machine. Telle est la conclusion de Léon XIII. Une Encyclique n'est pas un traité d'école ; c'est un résumé substantiel de tout ce que les écoles peuvent enseigner. On ne peut qu'admirer que Léon XIII, évoluant sur un terrain si nouveau, semé de précipices, ait pu enseigner si heureusement. Lui-même, après coup, revenant par les méditations sur ce sujet si actuel et si difficile, craignit d'être allé un peu loin et d'avoir fourni prise aux revendications du socialisme. Pour la tranquillité de son esprit, il fit écrire par le cardinal Mermillod à Charles Périn, le créateur belge de l'économie politique chrétienne et le pria de passer son œuvre au crible. De sa solitude de Ghlin, près Mons, Périn répondit par une brochure dont nous extrayons les appréciations suivantes : « L'action dans la vie sociale, comme dans la vie intellectuelle, est régie par les principes. Un des grands malheurs de notre temps, un des grands obstacles à la reconstitution économique, dont tout le monde proclame la nécessité, c'est l'*incertitude*, parfois même la *division* sur les principes et ce mal, les meilleurs même n'en sont point

exempts. Les écoles vont cherchant, chacune dans la voie *particulière* qu'elle s'est tracée, les solutions que seules peuvent nous donner la vérité catholique intégrale et l'Eglise qui, de science certaine, proclame cette vérité. L'Encyclique nous offre la *synthèse* de l'ordre économique, suivant les lois *divines* qui régissent la conduite humaine. Pour obéir pleinement à cette impulsion, il faut laisser de côté les préoccupations *d'école* et renoncer à l'exclusivisme des systèmes et des *œuvres*. Désormais, cette science économique a, pour les catholiques, des bases certaines ; l'Encyclique nous en offre les *éléments* avec une *souveraine* autorité: Il n'est plus admissible, qu'étant catholique, on aille s'égarer dans les labyrinthes de tel ou tel enseignement *particulier*. Il y a la voie, toute grande ouverte, de la morale sociale *enseignée* par l'Eglise et de l'*action* conforme à cette morale. On ne comprendrait pas que ceux qui croient au magistère de l'Eglise, allassent chercher ailleurs les solutions sociales et les principes qui les justifient. — Supérieur à toutes les préoccupations d'école, le Pontife Romain donne au monde, par un acte d'enseignement solennel, la vérité *catholique* sur l'ordre économique. Les écoles peuvent retrouver, dans l'Encyclique, sous forme de *notions*, de *considérations*, d'*appréciations*, la trace du progrès qu'elles ont fait faire à la science ; mais elles n'y retrouveront jamais la trace de leurs préoccupations *exclusives*. — Dans l'Encyclique, nous avons la doctrine catholique, appliquée aux faits de l'ordre économique et tirant d'elle-même, de sa propre *vertu*, la solution des difficultés qui embarrassent la marche des sociétés contemporaines et peuvent mettre en péril leur existence (1). »

Ainsi parle Périn de l'Encyclique *Rerum novarum*. En nous remettant cette Encyclique, avec prière de la reproduire dans la *Revue du Monde catholique*, le vénérable auteur nous disait, en souriant, — un sourire dit beaucoup de choses, — qu'il craignait que certain point de l'Encyclique pût prêter aux abus

(1) *L'Economie politique d'après l'Encycl. sur la condition des ouvriers*, pp. 5, 6 et 7.

des interprétations socialistes ; et il notait que ces abus avaient déjà été commis par ces abbés démocrates qui veulent attirer les ouvriers à l'Eglise par l'attrait du bien-être, comme les propriétaires s'y prennent, en mettant du lard dans une souricière. Depuis nous avons vu des économistes, un Baudrillart, un Courcelle-Seneuil, élever contre l'Eglise des imputations de socialisme. Entre le socialisme et l'Eglise, il y a, non seulement, différence essentielle, mais opposition radicale. Le socialisme ne fait appel qu'aux passions et supprime l'ordre de charité, l'Eglise fait reposer l'ordre social sur le renoncement de l'Evangile et fait du précepte de la charité un correctif de la justice.

Le socialisme, pour les catholiques, c'est l'ennemi. Lorsque nous nous efforçons de soustraire le peuple, qu'il corrompt, aux pernicieuses conséquences de l'individualisme libéral, c'est à la liberté que nous faisons appel, et rien n'est plus opposé à la liberté que le socialisme, par lequel l'absolutisme révolutionnaire tente de réaliser ses plus insolentes prétentions. Pour nous, la solution du problème social doit s'obtenir par l'action coordonnée de l'Eglise et de l'Etat. L'Etat a, pour domaine propre, l'établissement de la justice ; l'Eglise a, pour fonction spéciale, la prédication et la pratique de la charité. L'Evangile est venu apporter au monde la loi de charité parfaite ; le décalogue, donné à Moïse sur le Sinaï, lui constitue, au milieu des foudres et des éclairs, toujours visibles, la loi de justice. L'Evangile ne détruit pas la loi, il l'amène à la perfection ; il en fait la loi de vie complète en elle-même, parfaite si nous savons l'observer. Par la grâce et la lumière de l'Evangile, il y a donc lieu de retrouver, pour l'ordre matériel, pour les intérêts respectifs du travail et du capital, un ordre analogue à celui que fait régner, dans le monde intellectuel, l'autorité de l'Eglise et du Saint-Siège. Le monde des corps et le monde des âmes doivent se mouvoir et s'harmoniser dans leurs mouvements, selon l'ordre de Dieu.

« Que chacun se mette à la tâche et cela *sans délai*, s'écrie

le Pontife, de peur qu'en différant le remède, il ne rende le mal *incurable*. Que les gouvernements fassent usage de l'autorité protectrice des lois et des institutions. Que les riches et les maîtres se rappellent leur devoir. Que les ouvriers dont le sort est en jeu, poursuivent leurs intérêts par les voies légitimes, et puisque la religion est *seule capable* de détruire le mal dans sa racine, que tous se rappellent que la première condition à réaliser, c'est la restauration des mœurs chrétiennes, sans lesquelles les moyens suggérés par la prudence comme les plus efficaces, seront peu aptes à produire de salutaires résultats. » — De telles doctrines, de si émouvantes paroles obtinrent un énorme retentissement. Jamais la parole de Léon XIII n'avait fait ainsi frémir les peuples jusqu'aux extrémités du monde. Les enseignements que contient l'Encyclique *Rerum novarum* sont plus fondamentaux, plus graves que ceux des encycliques antérieures. Sont-ils plus nécessaires à l'humanité ? Le Pape, en le donnant, y a-t-il mis plus d'élévation et de profondeur? Non. C'est toujours le même docteur qui parle, avec la même connaissance des nécessités présentes et des vérités éternelles, avec la même sagesse, la même sublimité, la même profondeur. La manière offre toujours la même largeur de développement dans l'exposition, la même force de preuves à l'appui des doctrines. Mais, en traitant de la condition des ouvriers, le Pape a nécessairement traité de la condition de ceux qui les emploient, de ceux entre les mains desquels les produits du travail sont allés s'entasser sous forme de propriétés ou de capitaux. Ainsi cette Encyclique s'adresse à toutes les classes de la société, et à chacun des individus qui la composent. D'une main sûre, elle touche d'ailleurs au mal profond qui travaille la société moderne, et menace, s'il n'y est porté remède, de la jeter dans les révolutions auxquelles les invasions des barbares n'ont rien de comparables. Ce sont des crises épouvantables qui émergent aux horizons prochains. A ces maux, à ces catastrophes, le Souverain Pontife apporte le remède : il l'expose avec la double

autorité de docteur infaillible et de profond penseur. C'en est assez pour que tous, sans exception, s'intéressent à ses enseignements. De plus, de grands intérêts sont en cause, de graves questions les agitent ; les solutions s'entre-choquent, les esprits se combattent. Le Pape veut clore ces discussions et résoudre ces problèmes. Catholiques ou non, tous se voient contraints de reconnaître que nul n'a répandu plus de lumière sur de si tragiques sujets. Voilà quelques-unes des raisons pour lesquelles cette Encyclique excite plus d'intérêt et semble devoir exercer sur le monde une plus considérable influence : « La première question, disait un socialiste, c'est la question du ventre. »

Après lecture de cette Encyclique, le cardinal Manning, l'homme des ouvriers anglais, disait : « Il ne s'est rien écrit de plus important, depuis les lettres de saint Paul à Philémon. » Une feuille socialiste de Berlin, fanatique comme une lame de couteau, le *Vorwaerts*, s'écriait : « En vertu de ses fonctions et dans la plénitude de son pouvoir, le Pape a pris les devants sur les princes et sur les gouvernements des peuples civilisés, et il a résolu la question sociale. Oui, il l'a résolue, sans nul doute, autant qu'il est donné aux pouvoirs actuels de la résoudre. » — « Après l'Encyclique aux ouvriers, dit un académicien français, Maurice Barrès, je ne vois pas de raison pour qu'il existe un catholique de plus ; mais, par contre, je ne conçois pas qu'il subsiste un anticlérical. Le Pape reconnaît, dans la question sociale, le droit des faibles. Le Pape coupe la corde qui le lie aux morts politiques. Donnez quelques années, pour effacer les défiances, et la démocratie ne verra plus, dans le prêtre, un ennemi. Aussi bien, Léon XIII n'eût-il point parlé, la démocratie aurait dû cesser une lutte inutile. Le prêtre, s'il fut un obstacle au gouvernement républicain et à la propagande socialiste, n'entrave plus aujourd'hui le large courant de l'opinion. La formule de guerre au cléricalisme n'est qu'une manie de vieilles barbes et un moyen d'obstruction contre le socialisme. Dans les fractions les plus ardentes et les plus intelligentes du

monde ouvrier, les agitateurs eux-mêmes déclarent que la question religieuse leur est indifférente. » Un esprit d'une autre famille, Anatole Leroy-Beaulieu, écrit de son côté : « Il semble que nous assistons à la rentrée en scène d'un des grands acteurs de l'histoire. Sur le vieux théâtre, d'où on l'avait cru à jamais banni, la papauté aperçoit un personnage nouveau, bien différent de ceux auxquels elle a donné la réplique pendant mille ans. A la place des dynasties sacrées par ses mains, elle a en face d'elle la démocratie. Emouvante rencontre, en vérité, et d'où dépend beaucoup le drame des temps prochains. La papauté en a le sentiment et, sans s'attarder à des discours inutiles, elle va droit à la démocratie. Et de quoi lui parle-t-elle ? De ce qui tient le plus au cœur des peuples, de la démocratie. »

12. *La question d'infaillibilité.* — Après l'Encyclique *Rerum novarum*, nous avons encore de grandes Encycliques adressées à l'Eglise universelle : une sur la personnalité historique de Jésus-Christ et son emprise sur le genre humain, comme roi immortel des siècles ; une sur sa présence au milieu du monde par l'Eucharistie, source d'une merveilleuse puissance ; une sur le Saint-Esprit, sa fonction dans l'ordre moral et sa mission dans l'Eglise ; une sur l'unité de l'Eglise, incarnation continue du Christ, pour appliquer au genre humain les bénéfices de la Rédemption. Ces quatre questions appartiennent à la constitution de l'Eglise : le Pape en expose les côtés mystiques et les côtés pratiques ; ses enseignements se rapportent moins à l'histoire qu'à l'ordre des mœurs. Nous nous bornons à les mentionner et à recommander aux hommes réfléchis la méditation de ces documents. Le Pape ne fût-il qu'un docteur privé, mériterait toujours d'être entendu ; vicaire de Jésus-Christ, il doit être suivi dans ses enseignements. Pour ces quatre Encycliques et pour toutes les autres, dont nous avons parlé jusqu'ici, il ne faut ni amoindrir la parole du Pape, ni la rendre moins efficace. En passant, il

convient donc de dire un mot du caractère et de l'autorité de ces Encycliques.

Ces Encycliques sont-elles des documents *ex cathedra* ; et si elles ne sont pas telles, en quelle catégorie d'écrits peut-on bien les ranger ? Veut-on que ce ne soient que des thèses de sciences philosophiques de Joachim Pecci ? Et parce que le Pape condescend à appuyer de bonnes preuves et de solides arguments ses lumineuses expositions, dira-t-on qu'il a voulu s'interdire toute autre lumière que celle de la raison pure et tout autre exercice que celui de ses éminentes facultés ? Cette supposition est inadmissible. Sans en chercher une autre preuve, une thèse philosophique eût-elle un Pape pour auteur, ne s'édite pas en forme d'encyclique adressée à tous les évêques du monde pour leur servir de règle dans la doctrine et dans l'action. — Dira-t-on que c'est l'enseignement personnel et purement privé de Léon XIII, comme le traité *De Synodo diœcesanâ* l'est de Benoît XIV ? Mais où sont dans les Encycliques ou en dehors d'elles, les déclarations analogues à celles de Benoît XIV, disant que l'ouvrage publié par lui pendant son pontificat, n'était que le travail personnel de Prosper Lambertini ? Et encore, dans le traité *De Synodo*, il ne s'agissait que d'un ouvrage de science, et non d'un acte revêtu des formes solennelles des documents pontificaux. En vain, objectera-t-on que le Pape, à plusieurs reprises, apprécie des faits qui ont tenu plus ou moins de place dans l'histoire. Ces appréciations, quel qu'en soit le fond ou les formes, ne sont pas d'un simple particulier, d'un savant, d'un philosophe, d'un professeur, d'un publiciste ; mais celle du Vicaire de Jésus-Christ appliquant à l'histoire et aux besoins du monde, la doctrine naturelle ou surnaturelle dont il est l'interprète et le gardien. — Prétendra-t-on que ce sont des règles disciplinaires de conduite imposées aux sujets de l'Eglise, un simple acte de commandement auquel on doit seulement l'obéissance extérieure et non un acte *ex-cathedrâ*, auquel on doit l'assentiment intérieur ? S'autoriserait-on de

ce que l'on ne trouve dans les Encycliques aucune des formules qu'emploient les Pontifes romains pour condamner solennellement l'erreur ou définir dogmatiquement la vérité ? Mais d'abord, il y a la même absence des formules dont sont toujours revêtus les actes disciplinaires. Ensuite le Concile du Vatican, en définissant l'infaillibilité et en déterminant les conditions de l'acte *ex-cathedra*, ne leur assigne aucune forme particulière. Il suffit à leur valeur : 1° que le Pape fasse office de docteur de tous les chrétiens ; 2° qu'il traite une matière appartenant à la foi ou aux mœurs ; 3° que la doctrine qu'il enseigne doive être tenue de tous les chrétiens.

Que les deux premières conditions se vérifient dans les Encycliques, aucun catholique ne le niera. Le Souverain Pontife parle en docteur suprême de tous les évêques auxquels il adresse sa parole, et de tous les chrétiens auxquels il veut que sa parole arrive par l'intermédiaire de l'épiscopat ; il leur donne, non des ordres disciplinaires, mais des enseignements doctrinaux. Les points qu'il traite appartiennent à la foi et aux mœurs : à la foi, par les principes de droit qui servent de base aux solutions pratiques exposées dans les Encycliques ; aux mœurs, parce que tout cet enseignement a pour but de les guider dans leur conduite. Mais la troisième condition se vérifie-t-elle aussi bien que les deux premières ? Le Pontife entend-il faire une obligation d'admettre les doctrines qu'il enseigne ? Mais, outre que le Concile n'impose, aux définitions dogmatiques, aucune formule, ici l'intention du Pape ne saurait être douteuse. Léon XIII veut réfuter des opinions erronées ou fallacieuses ; il aborde ces questions en toute assurance, dans la plénitude de son droit et pour l'accomplissement de son devoir. Si le Pape parle pour la sauvegarde de la religion et pour la dispensation de ce qui est du domaine de l'Eglise, il faut que sa parole soit obéie dans ce qu'elle commande et crue en ce qu'elle enseigne. Crue, disons-nous, non pas toujours d'un assentiment de foi divine, car les vérités définies n'exigent pas seules la créance, mais aussi tout ce qui

se rattache au dépôt de la révélation. Ce n'est pas seulement lorsque le Pape frappe une hérésie qu'il faut la fuir, mais toutes les fois qu'il enseigne une vérité ou qu'il proscrit une erreur, avec ou sans qualification.

Ces points sont élémentaires ; ce qui est moins étudié, c'est la nature de l'assentiment intérieur que nous devons aux enseignements pontificaux, quand la doctrine enseignée n'est pas de foi divine et quand l'erreur proscrite n'est pas une hérésie formelle. L'assentiment qui est dû se résout finalement en un double acte de foi : l'un portant sur le point révélé auquel se rattache, dans le cas présent, la vérité ou l'erreur ; l'autre, sur l'infaillible autorité du gardien du dépôt de la Révélation. Quand le Pape enseigne une vérité ou répudie une erreur, il ne le fait qu'en raison du rapport avec le dogme obligatoire et pour remplir son office de gardien. Par le lien de cette vérité ou l'opposition de cette erreur à la vérité révélée, la décision du Pape rentre dans la catégorie des décisions qui intéressent la foi, et l'assentiment qui lui est dû se rapporte à la foi dont il découle ; comme une conclusion, sans être révélée, découle pourtant d'une vérité révélée. Dans les Encycliques du Pape, tout n'est pas défini comme de foi divine ; mais tout ce qui est enseigné se rapporte de quelque manière à la foi et rentre dans le champ des matières commises à l'autorité du Pape. Nous lui devons un assentiment intérieur qui procède de la foi et qui s'appuie sur l'infaillible autorité du Souverain Pontife.

Puisque ces Encycliques sont *ex-cathedrâ*, elles sont donc infaillibles. Mais il faut se garder de croire que tout le contenu des Encycliques soit défini comme de foi divine. C'est une erreur qui provient d'une fausse notion de l'infaillibilité : fausse notion sur la *nature* de l'infaillibilité qui ne consiste pas à donner force de vérité révélée aux enseignements *ex-cathedrâ*, mais à garantir le Pape de toute erreur en matière de foi et de mœurs dans ses enseignements ; fausse notion sur la *matière* de l'infaillibilité, qui n'est pas seulement la vérité

révélée elle-même, mais tout ce qui s'y rattache d'une manière plus ou moins nécessaire, faits et doctrines, plus ou moins liés au dogme et à la morale ; fausse notion sur la forme des enseignements infaillibles, qui ne sont pas seulement des définitions solennelles mais tout enseignement appartenant au dépôt de la foi, soit à titre de vérité révélée, soit par un lien qui l'y rattache. Tout ce que nous conclurons, c'est qu'il n'y a rien dans ces Encycliques, en matière de foi et de mœurs, qui soit contraire à la vérité révélée, aux vérités surnaturelles dont le dépôt est confié à la garde de l'Eglise. Notre devoir est donc de les accepter, comme le Pape les donne, pour le salut des âmes et le bien de la société ; il sait ce qu'il faut dire et comment il faut le dire puisqu'il est avec Jésus-Christ et sous l'inspiration de l'Esprit-Saint.

13. *Encycliques de piété.* — Le Pape n'est pas seulement le Docteur de l'humanité rachetée par la Croix, il en est encore le Pasteur et le Père. Pasteur, il doit conduire son troupeau dans les gras pâturages de la vie spirituelle ; il doit traiter ses brebis selon les règles de l'hygiène intellectuelle et morale ; il doit en éloigner les fléaux du schisme et du scandale ; il doit en écarter les mercenaires et les loups ; le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis ; le Vicaire de Jésus-Christ, à l'exemple de son maître, n'épargne ni veilles, ni soucis pour assurer l'heureuse condition de ses ouailles. Père, le Pontife romain représente la paternité divine et, comme personne n'est aussi Père que Dieu, personne ne doit être meilleur père que le Pape. C'est le propre des pères, non seulement de veiller et de prier, mais de multiplier les avis et de signaler le péril ou l'écueil. C'est pourquoi, après avoir parlé des grandes Encycliques doctrinales, l'histoire doit mentionner les Encycliques, lettres, brefs, allocutions par quoi Léon XIII exerça la fonction de docteur spirituel de la chrétienté. Dès la troisième année de son pontificat, il s'adresse à l'Eglise entière pour promouvoir trois œuvres françaises : la Propagation de la Foi, la Sainte-Enfance et les écoles d'Orient. « La sainte cité de

Dieu, qui est l'Eglise, dit-il, n'étant limitée par aucune frontière, a reçu de son fondateur une telle force que chaque jour elle élargit l'enceinte de sa tente et élève les voiles qui couvrent ses tabernacles. Or, bien que ces accroissements de nations chrétiennes soient dus principalement au souffle intense de l'Esprit-Saint, ils s'opèrent par le travail des hommes et à la façon ordinaire des choses humaines. » Pour porter l'Evangile aux peuples infidèles, il faut des apôtres ; aux apôtres, pour quitter leur patrie et exercer l'apostolat au milieu des races étrangères, il faut des subsides. De ces subsides, les uns assurent au missionnaire des vêtements et des moyens de subsistance ; les autres l'aident à bâtir des églises et des écoles ; d'autres enfin l'aident à recueillir les enfants, les orphelins, les malades, à pourvoir aux misères communes de l'humanité. Trois œuvres, nées en France au XIX[e] siècle, s'étaient proposé de former des collectes pour subvenir à toutes les entreprises de prosélytisme apostolique : *la Propagation de la Foi*, œuvre d'une humble servante de Lyon, s'était vouée à l'assistance des missionnaires ; la *Sainte-Enfance*, fondée par Mgr de Forbin-Janson, s'était consacrée au baptême des enfants abandonnés et à leur assistance en cas de misère ; les *Ecoles d'Orient* avaient surtout pour but les enfants de la Terre-Sainte et régions circonvoisines. Ces trois œuvres avaient prospéré et s'étaient étendues comme le grain de sénevé qui devient un grand arbre. L'Eglise en avait déjà tiré d'abondantes moissons. Mais la pensée de telles œuvres est de grandir toujours, jusqu'aux limites du monde ; les ouvriers ne sont jamais assez nombreux pour répondre à la grandeur de la tâche. Puisque la France avait si bien commencé et si heureusement réussi, il était convenable d'appeler les autres peuples à imiter le dévouement de la France. « Nous estimons, dit Léon XIII, qu'il est du devoir de notre charge de stimuler le zèle pieux et la charité des chrétiens pour qu'ils s'efforcent, soit par leurs prières, soit par leurs aumônes, d'aider les missionnaires et de favoriser la propa-

gation de la foi. Le bien qu'on se propose, les fruits à recueillir, montrent l'importance de cette sainte entreprise. Elle a, en effet, pour objet direct la gloire du nom de Dieu et l'extension du royaume de Jésus-Christ sur la terre ; elle est aussi un bienfait inappréciable pour ceux qui sont tirés de la fange du vice et des ombres de la mort ; car, non seulement ils deviennent aptes au salut éternel, mais ils sont amenés de la barbarie et des mœurs sauvages à la plénitude de la civilisation. De plus, elle est, pour ceux qui y participent, grandement utile et fructueuse, puisqu'elle leur assure des richesses spirituelles, leur fournit un sujet de mérite et leur donne pour ainsi dire Dieu pour débiteur. » En quelques mots, c'est tout dire : l'éloge est complet. La Propagation de la foi, c'est l'Evangile annoncé au monde ; c'est l'Evangile établi graduellement partout et le monde marchant, sur les consignes de la Providence, à l'accomplissement de ses destinées. — Par leur travail propre, les missionnaires aménagent les eaux, les bois et les terres ; apprennent aux autres la culture des champs, les arts et industries de leur pays ; par le baptême ils font de l'enfant des hommes, l'enfant de Dieu ; par les mariages chrétiens, ils fondent des familles pures et respectables ; par la conversion des adultes, ils préparent des populations laborieuses et soumises ; par tout l'ensemble de leurs travaux, ils forment des nations régulières. Les peuples modernes sont tous sortis, chacun à son heure, du creux de la main ou plutôt du cœur et des lèvres des apôtres de l'Evangile de Jésus-Christ. Et puisque tous les apôtres ont tous reçu, depuis saint Pierre, la mission de Rome, il s'ensuit qu'au pied de la lettre le Pape de Rome est le père de l'humanité, civilisée par la grâce de Dieu.

Mais le Pape n'est que le Vicaire de Jésus-Christ. Un vicaire est le représentant d'un autre ; il n'est pas puissant par lui-même ; il peut avoir son intelligence, ses sentiments, sa volonté, son activité morale, mais ce n'est pas premièrement par ses qualités naturelles qu'il doit prévaloir ; il doit agir

dans la lumière de Jésus-Christ, sous l'impulsion de son amour, par la puissance de sa grâce, avec le concours permanent de l'Homme-Dieu. Les Chinois appellent leur empereur le *Fils* du Ciel ; pour les catholiques, le Pape en est l'agent ; il est un autre Christ et doit, dans toutes ses œuvres, avancer avec le concours de toutes les puissances célestes. A mesure que le devoir du suprême apostolat le presse à veiller à la garde de l'Eglise et de conjurer les calamités qui la menacent, il doit mettre une plus grande diligence à implorer l'assistance des secours divins, sans lesquels ses labeurs et ses soins ne pourraient aboutir. Pour les obtenir, c'est un grand point de n'y point mettre d'obstacles. C'est pourquoi Léon XIII ouvrit quatre ou cinq fois les trésors des grâces célestes, en accordant à l'Eglise les faveurs d'une Indulgence plénière en forme de jubilé. Le mot *jubilé*, de l'hébreu *jubal*, dont nous avons fait notre mot jubilation, veut dire allégresse. Le Jubilé est une remise des peines dues aux péchés actuels, déjà pardonnés. Les Protestants, depuis Luther, font grand vacarme contre les indulgences. A les entendre, les catholiques sont des gens grossiers, qui commettent librement toutes sortes de crimes et en obtiennent rémission avec de l'argent, ce qui ne serait que le rebours de la pénitence et une prime pour l'immoralité. Or, on ne peut faire tort à une cause qu'en lui imputant des torts réels, et non point des griefs imaginaires, par quoi, à défaut de raison, on ne laisse voir que les emportements de la passion. Les catholiques n'achètent pas, avec de l'argent, la rémission de leurs péchés ; ils n'obtiennent cette rémission que par la contrition, la confession et la satisfaction. Quand leurs péchés sont remis, à raison de leurs fautes passées, ils sont encore soumis à une expiation, à des actes de pénitence personnelle. Or, ces actes de pénitence, rigoureusement nécessaires en tout état de cause, le Pape n'en fait pas remise gratuite ; il en accorde la remise moyennant des actes satisfactoires d'une autre espèce, mais toujours actes d'expiation. Par exemple, le Pape oblige à visiter une ou plusieurs églises ;

à faire des prières expresses ; à se confesser et à communier ; à compléter toutes ces œuvres par des aumônes dans la mesure où chacun le peut. Il est difficile de trouver une plus parfaite économie de pénitence que celle du jubilé. Pendant un laps de temps prescrit, le monde catholique, dans les cinq parties du monde, accomplit des œuvres expiatoires prescrites par le Pape. Après l'accomplissement de ces œuvres, le Pape accorde les indulgences tirées du trésor de l'Eglise ; et quand l'Eglise entière a reçu ces indulgences, cette application des mérites surabondants de Jésus-Christ, de la Sainte-Vierge et des Saints, le monde se trouve, devant Dieu, comme une grande famille réconciliée avec son Père qui est aux Cieux. Par conséquent, le Pape, à la tête de cette grande portion de l'humanité, restituée en grâce, se trouve plus fort contre les ennemis de Dieu.

Parmi les puissances divines, il n'y en a pas, après les trois personnes de la Sainte-Trinité, en plus grand crédit que la très Sainte Vierge. Préfigurée dans la sagesse divine, prédestinée dès le commencement de la création, promise après la chute comme exterminatrice du serpent tentateur, préparée par des symboles naturels et par des figures historiques, annoncée par les prophètes à différentes reprises et sous différentes formes, immaculée dans sa conception, venue dans la plénitude des temps, vierge consacrée à Dieu, épouse sans cesser d'être vierge, mère de Jésus-Christ par l'opération miraculeuse du Saint-Esprit ; reine des apôtres, des martyrs, des confesseurs et des vierges ; reine aussi du Ciel depuis l'Assomption, Marie est la toute-puissance suppliante. Ce que sont les trois personnes de la Sainte-Trinité, par elles-mêmes, Marie, mère de Jésus-Christ, fille du Père, épouse du Saint-Esprit, l'est, à raison de ses fonctions, de ses vertus et de ses mérites, par son crédit au ciel. *L'omnipotentia supplex*, le beau mot de saint Bernard, n'est pas seulement un cri de la piété, c'est la formule exacte de la puissance de la Sainte-Vierge dans le gouvernement de la Providence ; c'est la promesse de

tous les bienfaits que nous pouvons en recevoir, si nous savons implorer son crédit. C'est la croyance du peuple fidèle que la confiance en Marie est un signe de prédestination ; et c'est la croyance des Papes et en particulier de Léon XIII, qu'allant à Jésus-Christ par Marie, ils ne peuvent pas éprouver de déception dans leur gouvernement. C'est pourquoi, pendant presque toute la durée de son pontificat, presque chaque année, Léon XIII voulut adresser la parole au peuple chrétien et au clergé catholique, pour lui exposer quelques-uns des mystères du Saint-Rosaire. Trait remarquable ! Le Pape pouvait invoquer la Sainte-Vierge dans quelqu'un des mystères dont il est parlé dans l'Evangile et par quoi s'affirme le plus sa puissance ; il pouvait l'implorer dans sa conception immaculée, dans sa virginité féconde, dans son annonciation, sa présentation, dans ses mystères joyeux, douloureux et glorieux ; par exception, il n'a guère voulu l'invoquer que dans une forme relativement nouvelle, introduite dans l'Eglise, au XIII[e] siècle, par saint Dominique. Le Rosaire est une forme de prière où l'on exalte la Sainte-Trinité, où l'on implore le Père selon les formules de Jésus-Christ, où l'on salue Marie avec les paroles de l'Ange et les invocations de l'Eglise. Mais pourquoi le Pape choisit-il cette formule du XIII[e] siècle de préférence à tant d'autres, en juste considération dans l'Eglise? C'est parce que le Rosaire est la prière à Marie en *forme de combat* contre les ennemis de Dieu et de son Eglise. Le Rosaire a été l'arme de saint Dominique contre les Albigeois du comte de Toulouse et rappelle un Saint mourant, écrivant avec son sang les premières paroles du *Credo* ; le Rosaire a été l'arme de saint Pie V pour anéantir, au golfe de Lépante, la flotte turque ; le Rosaire a été l'arme du Pape Grégoire XIII pour écraser définitivement la puissance musulmane sous les murs de Vienne ; le Rosaire a été l'arme de Pie VII pour briser dans les steppes de la Russie, l'orgueilleuse puissance de Napoléon. Marie, à elle seule, *sola*, a écrasé sous son pied la tête du serpent et l'orgueil de tous les hérésiarques ; mais,

plus particulièrement, elle a été le bras qui a écrasé les puissances conjurées contre l'Eglise. On a beaucoup dit que le Pape Léon XIII n'était pas militant et peut-être ne l'a-t-il pas été toujours autant qu'il aurait pu l'être. Cependant, il faut confesser à sa louange qu'il n'a cessé d'invoquer la Vierge des Saints Combats ; qu'il paraît avoir crié sans cesse vers le ciel : *Usquequo Domine?* Jusqu'à quand souffrirez-vous la criminelle ivresse des persécuteurs de votre Eglise? Et s'il n'est pas descendu dans l'arène comme Grégoire VII, s'il n'a pas frappé les puissances infernales de son gantelet, comme Pie IX, du moins il a imploré, par sa prière et par la prière de toute l'Eglise, cette Vierge qui devra bien, un jour, écraser la tête de la Révolution athée et satanique.

En dehors de la Sainte-Vierge, dans la hiérarchie de nos prières, il y a les anges et les saints. Les anges sont de purs esprits, fidèles à Dieu, constitués pour toujours dans la justice fixe. Leur nom, tiré du grec, marque la mission qu'ils remplissent près de Dieu, en exécutant ses ordres et en présentant nos prières. Léon Doney, évêque de Montauban, a expliqué savamment dans une pastorale, la nature, les fonctions des anges et les multiples modes de concours qu'ils prêtent à la Sainte Eglise. L'Eglise a simplement inscrit dans son catalogue liturgique les anges dont elle connaît sûrement l'intervention : Michel, le vainqueur de Lucifer sur les hauteurs des cieux ; Raphaël, le compagnon de Tobie près Gabélus ; Gabriel, l'archange de l'Incarnation. Les Saints nous sont mieux connus, ils ont porté avant nous le poids du jour et les misères de la vie ; ils nous ont appris par leur exemple à les porter saintement ; maintenant ils sont nos intercesseurs auprès de Dieu. Encore que l'Eglise invoque tous les Saints du Paradis, à chaque époque, elle invoque surtout ceux qui, récemment canonisés, lui doivent une plus efficace protection. Les canonisations se préparent de longue date et à loisir, suivant un ordre marqué par les circonstances ; elles s'accomplissent, selon qu'il plaît au Créateur, dans un moment plus

favorable à nos intérêts spirituels. Léon XIII, pendant son pontificat, eut soin de continuer les traditions de ses prédécesseurs. Pendant ses vingt-cinq ans de règne, il fit vingt-neuf béatifications et douze canonisations, avec toutes les solennités de l'Eglise Romaine. Les Saints : Jean-Baptiste de Rossi, Laurent de Brindes, Benoît-Joseph Labre, Claire de Montefalco, les sept fondateurs des Servites, Pierre Claver, Alphonse Rodriguez, Jean Berchmans, Antoine-Marie Zaccaria, Pierre Fourier, Jean-Baptiste de la Salle, Rita de Carria, sont, par l'autorité de Léon XIII, les protecteurs de l'Eglise et de la Chaire Apostolique ; trois d'entre eux sont l'honneur et la protection de la France.

On gouverne bien de haut et de loin, on n'administre bien que de près. En étudiant les actes de Léon XIII dans les diverses provinces de la chrétienté, nous pourrions apprécier mieux les divers services rendus aux différentes nations. L'histoire ressemble à l'administration. C'est en regardant de plus près, qu'elle peut mieux mesurer les hommes et les choses, en parler avec plus d'équité, rendre à la postérité un meilleur service.

14. *La Presse.* — Les temps modernes se vantent beaucoup de leurs progrès, et tout n'est pas vain dans leur forfanterie. A leur actif on peut noter une certaine amélioration du bien-être de l'humaine espèce ; mais, en sens contraire, on leur doit une certaine anarchie intellectuelle et dissolution morale qui rend le bien-être moins utile et rend plus lourdes, au milieu des jouissances, les peines de la vie. Dans ces contradictions, il y a une chose qui aggrave tout, c'est la presse. De tout temps, la parole a été l'organe de la pensée : dès les premiers temps, des signes marqués à la main sur un papyrus donnaient à la pensée une expression et à la parole fugitive un écho durable. Le travail de l'écriture avait été longtemps très pénible dans son expression et très restreint dans son expansion. Au début de l'ère moderne, l'invention de l'imprimerie vint prêter à la plume un concours merveilleux, et aux pen-

sées une expression à la fois plus étendue et permanente. Cet art, toutefois, était resté encore longtemps borné aux livres, très respectables sans doute, mais accessibles seulement à l'élite de l'intelligence. Les libres-penseurs eurent l'idée de réduire le volume aux minimes proportions de la brochure et du pamphlet. Enfin, depuis la révolution, le journal, la feuille volante s'est mise à courir le monde et à l'agiter dans tous les sens. Aujourd'hui, dans les cinq parties du monde, il y a des publicistes et des journaux qui forment comme un conseil permanent de la pensée humaine. La presse, par le journal, par les brochures et par le livre, est demeurée, dans toutes les sociétés une puissance, fort dédaignée sans doute, souvent limitée et contrariée, mais toujours forte. Une goutte d'eau creuse une pierre, une pensée peut soulever le monde et renverser les empires. Sous la royauté constitutionnelle, la presse s'appelait le quatrième pouvoir de l'Etat. A peu près partout elle a substitué au régime des institutions sociales, un régime d'opinion qui prime tout et s'achemine à devenir une suprême et universelle puissance. A ce titre, la presse devait attirer l'attention de la Papauté. Dès les premières agitations révolutionnaires, l'Eglise avait établi une police des livres, un contrôle rassurant et de prohibition qui servait à éclairer les consciences. Léon X avait pu saluer la presse comme une invention divine ; ses successeurs avaient dû en rabattre plus d'une fois ; Pie VI, Pie VII, Léon XII, Grégoire XVI, Pie IX, à différentes reprises, avaient dû en endiguer les débordements. Aucun Pape n'a peut-être, autant que Léon XIII, attiré l'attention sur la presse, marqué ses devoirs, signalé ses périls, appelé tous les esprits et tous les pouvoirs à surveiller, à contrôler, au besoin, à combattre, dans ses écarts, cette formidable puissance.

Rapporter ici et honorer les enseignements de Léon XIII sur la fonction de la presse, surtout de la presse quotidienne, est, pour l'historien un devoir grave. Par aucun côté, sauf par ses œuvres, ce pontife n'a peut-être montré un si grand souci

de la vérité, de la vertu, du salut des âmes et de la prospérité des peuples. Si ses enseignements étaient classés et fécondés par une pensée en harmonie avec leur très courte expression, ils constitueraient facilement un traité de droit sur la presse périodique. — Et d'abord deux cités se partagent le monde ; dans chaque cité, règne un esprit contraire; ces esprits opposés ont leur expression dans la presse. Il y a une bonne et une mauvaise presse ; elles enfantent toutes les deux des papiers qui ont bec et ongles et qui se battent pour se disputer l'empire. La direction à imprimer aux peuples est l'enjeu de leur combat. Que sont ces deux presses et quels sont nos devoirs à remplir, pour nous garer des périls et coopérer, chacun dans sa sphère, à la défense de la bonne cause?

Dans l'Encyclique *Immortale Dei*, le Pape avait rattaché à la libre-pensée, l'origine de la mauvaise presse. « La liberté de penser et de publier ses pensées, soustraite à toute règle, n'est pas de soi, un *bien* dont la société ait à se féliciter ; c'est plutôt la source et l'origine de beaucoup de maux... » Cette licence n'est pas un droit.

« A propos de la liberté d'exprimer, par la parole ou par la presse, tout ce que l'on veut, ajoute l'Encyclique *Libertas*, assurément, si cette liberté n'est pas justement tempérée, si elle dépasse le terme et la mesure, une telle *liberté*, il est à peine besoin de le dire, n'est pas un *droit*, car le droit est une faculté morale, qui ne peut appartenir naturellement à la vérité et au mensonge, au bien et au mal. Le vrai, le bien, on a le droit de le propager dans l'Etat, avec une liberté prudente, afin qu'un plus grand nombre en profite ; mais les doctrines mensongères, pente la plus fatale de toutes pour l'esprit, mais les vices qui corrompent le cœur et les mœurs, il est juste que l'autorité publique emploie à les réprimer sa sollicitude, afin d'empêcher le mal de s'étendre, pour la ruine de la société. Les écarts d'un esprit licencieux, qui, pour la multitude ignorante, deviennent facilement une véritable oppression, doivent justement être punis par l'autorité des lois, non

moins que les attentats de la violence, commis contre les faibles. Et cette répression est d'autant plus nécessaire que, contre ces artifices de style et ces subtilités de dialectique, surtout quand tout cela flatte les passions, la partie sans contredit la plus nombreuse de la population ne peut en aucune façon ou ne peut qu'avec une très grande difficulté, se tenir en garde. Accorder à chacun la liberté illimitée de parler et d'écrire, rien ne demeure sacré et inviolable, rien ne sera épargné, pas même ces vérités premières, ces grands principes naturels, que l'on doit considérer comme un noble patrimoine commun de l'humanité. Ainsi la vérité est, à peu près, envahie par les ténèbres et l'on voit, ce qui arrive souvent, s'établir avec facilité, la domination des erreurs les plus pernicieuses et les plus diverses. Tout ce que la licence y gagne, la liberté le perd ; car on verra toujours la liberté grandir et se raffermir, à mesure que la licence sentira davantage le frein... Il résulte donc qu'il n'est nullement permis de demander, de défendre et d'accorder sans discernement la liberté de la pensée et de la presse, comme autant de droits naturels. »

Or cette licence est générale. Une incroyable liberté de tout publier voue les choses les plus saintes au mépris et à la dérision de la foule. Par les livres, par les journaux, les écoles, les chaires, les cercles, les théâtres, elle sème largement les germes de la licence et de l'immoralité ; elle ébranle les principes, elle propage les maximes qui pervertissent l'intelligence et corrompent le cœur. Le but c'est de saper le catholicisme dans tous ses fondements. Tout ce que ces dernières années ont vu de troubles et de séditions, ils entreprennent de le justifier, ils poursuivent avec hostilité l'Eglise et le Pontife suprême, de malédictions quotidiennes et d'accusations calomnieuses. Ce mal immense gagne tous les jours du terrain ; il attaque Dieu, la révélation, la vérité, la vertu, la société civile, l'Eglise. Il faut donc la combattre et pour la combattre avec succès, il faut s'en détourner, l'avoir en horreur, ne pas la lire, ni y collaborer, lutter continuellement et lui opposer la

bonne presse. « Quand il s'agit d'une secte qui a tout envahi, il ne suffit pas de se tenir sur la défensive, il faut descendre courageusement dans l'arène, et la combattre de front, opposant *publication à publication*, écoles à écoles, congrès à congrès. Aux gages de la franc-maçonnerie combat une presse antichrétienne au double point de vue religieux et moral ; vous, de votre personne et de votre argent, aidez, favorisez la presse catholique. »

La nécessité de la bonne presse, le Pape l'inculque à tous les évêques, nommément aux évêques du Portugal, d'Italie, d'Autriche, du Brésil et du Pérou. « Votre paternelle vigilance s'exercera dans la recherche soigneuse de ce qui peut le mieux contribuer, à ce que des écrits soient publiés qui sèment la *bonne doctrine* et favorisent les germes des vertus. » « Pour le salut des hommes, aux écrits il faut opposer des écrits et que le remède découle de la source même du poison. » — « Pour l'édification, il sera assurément très utile que des hommes instruits et pieux se consacrent à des publications quotidiennes et périodiques. » — C'est un *remède*. « Cette recommandation a pour but de *guérir*, par une science de bon aloi, les maladies intellectuelles des hommes et de les prémunir à la fois contre les formes multiples de l'erreur et contre les nombreuses séductions du vice. » — C'est une arme. « Que ce ne soit donc pas une des moindres sollicitudes des catholiques de combattre avec ces *armes*, pour la défense de la religion chrétienne. » — C'est une défense appropriée à notre temps. « Au nombre des moyens les plus aptes à défendre la religion, il n'en est pas, à notre sens, de plus efficace et de plus approprié à l'époque actuelle, que celui qui consiste à répondre aux écrits par des écrits et à confondre ainsi les artifices des ennemis de la foi. » — La presse est la maîtresse de l'opinion. « A notre époque, le peuple ne se forme guère d'*opinion* et ne règle guère sa vie que d'après la *lecture* quotidienne des journaux. » C'est un des besoins des temps présents. « Vous connaissez le temps présent : d'un côté, les

hommes sont animés d'une *insatiable avidité* de lire ; de l'autre, un torrent de mauvais écrits se répand en toute licence, et c'est à peine si l'on peut évaluer quels ravages il en résulte pour l'honnêteté des mœurs. » C'est donc un devoir de se dévouer à la bonne presse. — « Graver dans l'esprit des peuples une notion exacte et presque l'image de Jésus-Christ : voilà ce que vous devez considérer comme la *principale partie* de votre devoir. »

Le développement de la presse est donc la *principale partie* du devoir d'un évêque : mais comment ? 1° Par des sociétés : « Nous savons que quelques sociétés se sont déjà formées dans ce but louable. Aussi désirons-nous vivement les voir augmenter en nombre et produire chaque jour des fruits plus abondants. » 2° Par des sociétés fondées en chaque pays : En cette matière, il importe beaucoup de recommander aux évêques, que le travail des écrivains, bien réglé, soit encouragé et développé. Certes, il faut reconnaître en *tous pays* à ces écrits excellents, une grande utilité pour les intérêts religieux et civils. » 3° Par des sociétés fondées en chaque province et chaque jour : « Il est à désirer que, au moins dans *chaque province*, on crée quelque organe d'enseignement et cela par le moyen de publications fréquentes, et, s'il se peut, *quotidiennes*. » 4° Chaque fidèle doit s'intéresser à la presse : « C'est le devoir des *fidèles* de soutenir la bonne presse, soit en refusant toute faveur à la mauvaise, soit en concourant directement, chacun dans la mesure de ses moyens, à la faire vivre et prospérer. » 5° C'est surtout le devoir des publicistes : « Il faut que les laïques érudits qui aiment l'Eglise, notre Mère, et qui, par leurs paroles et leurs écrits, peuvent utilement soutenir les droits de la religion catholique, *multiplient leurs travaux* pour sa défense. » 6° Le Pape en appelle surtout aux savants : « Tous peuvent contribuer à ce devoir, si grandement méritoire : les *lettrés et les savants* en prenant la défense de l'Eglise dans les livres ou dans la presse quotidienne, puissant instrument dont nos adversaires abusent tant. » 7° Le Pape compte,

pour soutenir la presse, sur les libéralités des riches : « Quant à ceux qui, vraiment et de tout cœur, veulent voir fleurir la religion et la société, que ceux-là protègent de leurs *libéralités*, la fécondité de la presse et du génie, chacun proportionnant ses largesses à sa fortune. »

Le Pape ne tarit pas d'éloges en faveur de la bonne presse ; il se complaît à énumérer ses services : 1° A ses yeux, c'est la première des œuvres : « Parmi les enseignements, vous mettrez en *première ligne* ceux qui regardent la bonne direction des journaux et autres écrits du même genre, qui sont répandus dans la foule. » 2° La presse lutte pour les bons principes : « Elle concentre ses efforts à *la défense* des bons principes foulés aux pieds et au triomphe des doctrines du Siège Apostolique. » 3° La presse lutte pour le salut des âmes : « Dans cette lutte ardente et variée où l'on combat pour le *salut des âmes*, toute la force et l'habileté des hommes seraient vaines, si les secours appropriés au temps, ne leur venaient du ciel. » 4° La presse va au peuple : « Vous allez au *peuple*, aux ouvriers, aux pauvres. C'est pour cela que vous écrivez des livres et des articles dans les journaux et les revues périodiques. » 5° La presse a pour elle l'avenir : « Nos cordiales félicitations à ceux qui travaillent à la fois pour une cause si honorable et si fructueuse, les exhortant à *continuer* de défendre les lois de l'Église, avec la concorde et la prudence nécessaires. » 6° La persécution n'empêchera pas le triomphe : « Dans cette œuvre, si quelques *vexations* attendent nos fils dévoués, qui osent descendre dans l'arène, un chrétien ne peut souffrir pour une plus juste cause... On jette maintenant un *soupçon* injurieux sur la presse... Notre douleur s'accroît davantage quand aux calomnies succèdent les actes arbitraires et violents... La vérité, malgré les efforts persévérants contre elle, les brisera et *triomphera* : un moment elle peut être obscurcie : *éteinte, jamais !* »

Mais pour remporter ce triomphe définitif, il y a des règles à dresser. Lesquelles ? 1° Défendre la religion et la société :

« La défense du nom chrétien, dit Léon XIII, réclame impérieusement que l'assentiment aux doctrines enseignées par l'Eglise soit, de la part de tous, unanime et constant, et, de ce côté, il faut se garder : ou d'être en quoi que ce soit de connivence avec les fausses opinions ou de les combattre plus mollement que ne le comporte la vérité... Dans une lutte où les plus grands intérêts sont en jeu, il ne faut laisser aucune place aux dissensions intestines, ou à l'esprit de parti, mais, dans un accord unanime des esprits et des cœurs, tous doivent poursuivre le but commun, qui est de sauver *les grands intérêts de la religion et de la société.* » 2° Il faut observer ses obligations d'Etat : « Les bons résultats seront abondamment obtenus si les écrivains observent *les devoirs propres* à ceux qui combattent pour les justes causes, c'est-à-dire observent les convenances, la modération, la sagesse, la charité, et, avec cela, défendent fermement les principes du vrai et du juste, soutiennent les droits sacrés de l'Eglise, font resplendir la majesté du Siège Apostolique, respecter l'autorité de ceux qui gèrent les affaires publiques, et, dans l'accomplissement de ces devoirs, se souviennent de rechercher, comme il est juste, la direction des évêques et de suivre leurs conseils. » Ici une observation est nécessaire : c'est qu'il est très facile en matière de presse, de distribuer de bons conseils ; mais, avec la meilleure volonté du monde, il est difficile et presque impossible de les observer. Nous tenons une plume depuis longtemps, nous ne nous croyons pas féroce ; mais, il est à peu près impossible, lorsqu'on est clairvoyant, convaincu et zélé, qu'on a, devant soi, des adversaires obtus, méchants, violents, indécrottables, à peu près impossible, disons-nous, de ne pas les meurtrir un peu. Ne combattrait-on qu'avec une épingle, encore faut-il qu'elle pique un peu l'adversaire. Si vous vous bornez à lui offrir une potion d'eau sucrée, difficilement vous l'amènerez à résipiscence. — 3° Les publicistes doivent obéir au Saint-Siège : « Que les rédacteurs de journaux, sans distinction, s'en remettent avec une entière docilité et tranquillité

d'esprit aux *enseignements* du Saint-Siège, que tous unis, dans ce même sentiment, ne se proposent qu'un objet : consacrer toutes leurs forces à la défense de la religion et au salut de la société menacée. Ici, pas de difficulté, mais cette docilité ne doit pas empêcher les batailles. Les batailles de plume sont inévitables ; elles sont absolument nécessaires ; il est à peu près impossible que, dans l'ardeur du combat, on n'excède pas en quelque chose. Même en cas d'abus possible ou probable, il ne faut pas que le Saint-Siège intervienne trop tôt au milieu des combattants. Autrement la sagesse des chefs nuirait à l'intrépidité des soldats et aux bons effets de la victoire. — 4° Les publicistes ne doivent pas non plus entraver l'épiscopat; s'il y avait renversement de l'ordre hiérarchique, diminution de respect et d'obéissance, obstacle à l'action épiscopale, ce serait un dommage. Mais il ne faut pas non plus que l'intervention des évêques vienne entraver les écrivains. Tous les évêques ne sont pas des Athanase, des Basile et des Chrysostome ; il y en a qui sont trop inféodés au pouvoir, d'autres même qui dépendent de la franc-maçonnerie. Ce sont précisément ces évêques peu capables, serviles ou vendus, qui se montrent toujours les plus hostiles à la presse militante. Pour eux, les journalistes sont des hommes à étrangler : ils sont plus catholiques que le Pape, ils font beaucoup de mal à la religion, et autres plates rengaines. Saint François de Sales a dit, là-dessus, le mot décisif: c'est charité de crier: Au loup ! quand le loup est dans la bergerie.

La profession des journalistes comporte beaucoup d'autres recommandations. C'est une profession si difficile, si délicate, si nécessaire aujourd'hui, un bon journaliste est si difficile à former et à employer que, naturellement, tous les hommes de cette profession ne seront pas des Veuillot ou des Margotti. On ne saurait trop exhorter les publicistes catholiques à rester unis entre eux, à chercher l'intérêt commun ; à éviter les polémiques ; à ne pas se départir de la charité, à rester dignes et même à respecter les adversaires, si l'on peut croire

encore à leur bonne foi. Le 22 février 1879, le Pape, recevant un pèlerinage de journalistes français, leur disait entre autres : « Bien que vous ne puissiez pas vous servir de ces procédés et de ces appâts dont se servent vos adversaires, vous pouvez, au moins, les égaler par la variété et l'élégance des informations et même les *surpasser* par la science des choses utiles ; surtout par la vérité que l'esprit désire naturellement connaître et dont la force, la beauté, la supériorité sont telles, que dès qu'elle apparaît, elle arrache sans peine l'assentiment même de ceux qui lui sont contraires. Pour atteindre à cette fin heureuse, il faut employer un langage digne et mesuré, qui ne blesse pas le lecteur par une amertume excessive ou intempestive et qui ne sacrifie pas le bien général aux intérêts des partis et aux avantages particuliers. Nous pensons que vous devez vous appliquer par-dessus tout, selon l'avertissement de l'Apôtre, à n'avoir pas de schisme parmi vous et à vous tenir dans le même esprit, en adhérant avec toute la fermeté de vos cœurs aux doctrines et aux décisions de l'Eglise. » — Le Pape a, dans ses écrits, une telle précision de termes et un si grand souci des distinctions nécessaires, que sa pensée est toujours d'une justesse irréfragable. Ne fût-on pas contenu par le respect, on ne pourrait contester justement une de ses paroles. Mais pour se tenir au sens exact, il faut savoir qu'il y a toujours, entre la spéculation et la pratique, une énorme distance. En matière de presse et sans porter brèche ni à la justice, ni même à la miséricorde, la plume est toujours une épée et la langue un organe à terribles meurtrissures. De plus, en matière de presse, et sous réserve de la bonne foi de l'adversaire — ce qui n'existe pas souvent — il y a le mot du comte de Maistre : On n'a rien fait contre un adversaire, tant qu'on ne l'oblige pas à reculer. La presse est la plus formidable des puissances, et malgré tout, il lui faut des immunités professionnelles. Du miel de saint François de Sales, il ne faut pas faire du vinaigre, encore moins du poison pour les soldats de la Sainte Eglise.

§ III. — LE PAPE ET L'ITALIE

1. *Le gouvernement de l'Eglise.* — Le gouvernement de l'Eglise, c'est le gouvernement de l'humanité rachetée par Jésus-Christ, mourant sur la croix, confié à la sollicitude du Prince des Apôtres, Pierre. Pierre, comme Apôtre, a entendu Jésus-Christ dire : « Ceci est mon précepte, que vous vous aimiez les uns les autres... Allez, enseignez toutes les nations... Soyez braves dans la guerre et combattez contre l'antique serpent... Soyez pacifiques. Ils vous haïront, ils vous traîneront devant leurs synagogues... Vous serez persécutés à cause de mon nom... Ayez confiance, j'ai vaincu le monde. » A Pierre seul, comme Prince des Apôtres, il a été dit : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise et les portes de l'Enfer ne prévaudront pas contre Elle... Pais mes agneaux, pais mes brebis... confirme tes frères. » — Ces étonnantes paroles, prononcées par une bouche qui a la puissance de faire tout ce qu'elle dit, ont été répétées, depuis dix-neuf siècles, à tous les successeurs de Pierre. Dans tous les successeurs de Pierre, malgré la différence de caractère et les vicissitudes des temps, elles se sont accomplies à la lettre. L'histoire de deux cent soixante Papes est la vérification des paroles de Jésus-Christ ; cette merveille est sous nos yeux ; elle ne peut être que l'œuvre de Dieu. Merveille d'autant plus éclatante que le monde, depuis dix-neuf siècles, a conjuré la ruine de Pierre et de sa monarchie. Pierre a été caché dans la maison de Pudens,

précipité dans la prison Mamertine, crucifié la tête en bas. Les trente premiers successeurs de Pierre ont, comme lui, versé leur sang pour arroser les fondements de l'Eglise. A partir de Constantin, ils ont à lutter contre le despotisme des Césars et contre la persécution des Césars hérétiques, presque aussi féroces que lâches. Après les invasions des barbares, ils ont à repousser Attila, à subir les Alaric et les Théodoric, à se défendre contre les rois de Lombardie. Quand Charlemagne est descendu au tombeau, nouvelles luttes contre les tyranneaux de la féodalité et guerres interminables avec les Césars allemands. Saint Grégoire VII, pour avoir aimé la justice et haï l'iniquité, meurt en exil ; pour le même motif, Boniface VIII est souffleté à Anagni. Par l'effet des Conciles de Constance et de Bâle, après le grand schisme et la captivité d'Avignon, il y a partout complot permanent des rois contre la Chaire du Prince des apôtres. La royauté, tombée en absolutisme, n'a plus que des outrages pour le successeur de Pierre ; les peuples, tombés sous le régime constitutionnel et démocratique, sont à leur tour les despotes à mille têtes. Pie VI mort en exil à Valence, Pie VII en prison à Savone et à Fontainebleau, Pie IX et Léon XIII prisonniers au Vatican. Voilà, en somme, dans le gouvernement de l'humanité, la caractéristique de l'histoire des Pontifes romains. Les nations frémissent, les rois se lèvent, les princes complotent contre Dieu, contre son Christ et contre son Vicaire. Les princes ont contre lui toutes les ressources, toutes les forces du monde ; le Pape est sans défense. Le Pape, au milieu de tous les assauts, a été invité à la confiance ; il lui a été dit d'être pacifique, il est pacifique ; de posséder son âme dans la patience, il a une patience imperturbable. Mais il lui a été dit également que le monde est vaincu, et il n'en doute pas ; s'il est une enclume, qui se heurte contre lui se broie ; s'il est un marteau, toute tête sur laquelle il s'abat, tombe. Une seule chose lui a été recommandée : de ne pas se servir du glaive, et tout désarmé qu'il est, telle est sa puissance qu'elle met tous ses ennemis et

toutes leurs armes en poussière. C'est là, en trois mots, le résumé de l'histoire des Pontifes romains, jusqu'à Pie X.

C'est à Joachim Pecci, le petit poète de Carpinetto, devenu Léon XIII, qu'il était donné maintenant de gouverner le monde, de subir ses assauts et de vaincre tous les ennemis de l'Eglise. Pacifique, il l'est ; patient, il le sera jusqu'à être obligé de s'en repentir. A son avènement, le monde entier se soulève contre sa puissance. Les cardinaux l'ont élu dans une prison ; il n'en sortira pas une seule fois pendant vingt-cinq ans ; et c'est à travers les barreaux d'une prison qu'il fera passer les instructions et les ordres du bienheureux Pierre. Si un Pape a été réduit à toutes les conditions d'une rigoureuse impuissance, c'est bien Léon XIII. Vous me direz qu'il peut, comme Pierre, rompre ses chaînes, abattre les murs de son cachot, ou au moins s'enfuir sous un déguisement et s'en aller, pèlerin apostolique, à travers le monde. Sans doute, il le peut, il pensera peut-être à quitter Rome ; mais il ne s'exposera pas à rencontrer Jésus-Christ sur la Voie Appienne ou sur le chemin d'Ostie. C'est dans le *carcere duro*, sous les plombs du Vatican, que se passera son existence. Pontificat comme il ne s'en est pas vu depuis les Papes des Catacombes ; nous avons, en constatant les ingratitudes d'un tel sort, à en énumérer et apprécier les actes. Lorsque Léon XIII était vivant, nous avons pu lui offrir nos hommages d'auteur et solliciter ses conseils ; nous n'avons pas eu l'honneur de le connaître autrement que par ses actes et par ses paroles. Maintenant qu'il est mort, nous n'avons pas à prendre la mesure de son tombeau, mais à le ressusciter en histoire.

Nous allons donc maintenant parcourir le monde et y étudier partout l'action apostolique de Léon XIII. Nous sommes encore trop près des événements pour les connaître à fond, dans tous leurs secrets ; nous les voyons d'assez près pour les connaître et pour en parler. Les aveux, confidences et révélations de l'avenir ont, sans doute, leur prix; la proximité n'offre pas de si grands désavantages. Les effets lointains nous

échappent ; les effets immédiats nous crèvent les yeux ; le fait lui-même est d'hier ; l'impression qu'il a produite est encore vivante. Impossible de se laisser aller aux aigreurs de la passion ou de se laisser prendre aux illusions de l'enthousiasme. Nous confessons toutefois que, sous ce double rapport, un contemporain est toujours suspect. Le lecteur en tiendra compte.

2. *Le Pape et l'Italie.* — Le premier acte significatif du nouveau Pape fut la nomination du cardinal Franchi à la secrétairerie d'Etat. Ce prélat, ancien nonce à Madrid, avait la réputation d'être libéral, ce qui n'est fâcheux que pour sa mémoire ; il mourut peu après, et, eût-il vécu, il n'eût influencé en rien les décisions de Léon XIII, le plus personnel des hommes. Franchi eut pour successeur Nina, préfet de la Propagande, plus expérimenté que son prédécesseur. L'avènement d'un nouveau Pape est une occasion pour supprimer tous les conflits et laisser tomber toutes les mauvaises humeurs : en habile homme, Léon XIII n'y voulut point manquer. De sa propre main, il écrivit dans les trois pays où sévissait le plus fort la persécution, en France, en Russie et en Suisse. Par ces démarches, il ne contredisait point Pie IX et n'abandonnait pas la cause de ses enfants ; au contraire, il prenait le moyen de défendre leurs droits et saisissait chaque occasion de ranimer leur courage. L'Encyclique d'avènement, par la fermeté du langage et la précision de ces vues, ranime toutes les espérances. On avait dit Léon XIII accommodant ; il devait réconcilier l'Italie avec la papauté, l'Eglise avec le libéralisme. Les divers organes de la presse italienne, la *Nazione*, la *Riforma*, ne se firent, à cet égard, aucune illusion. Le nouveau Pape, dirent-ils, ne maudit pas, ne menace pas. Mais quant à la condamnation des conquêtes de l'esprit moderne, il est absolu, dur, décidé, inexorable, comme son prédécesseur. Dans ce long document, vous ne trouverez pas une parole, pas une idée qui admette que l'Eglise puisse se réconcilier avec la civilisation moderne. La forme est douce, châtiée, mais la substance

intransigeante. Léon XIII n'est pas moins inflexible que Pie IX ; on pourrait même dire qu'il l'est davantage.

Après la ville et le monde, la première préoccupation d'un Pape, c'est l'Italie. L'attitude de l'Italie au regard du gouvernement usurpateur est réglée par la formule de Margotti, notifiée par Pie IX. Ni électeurs, ni élus. Léon XIII, dans une lettre au duc Salviati, le 3 mai 1878, y donne sa pleine adhésion. « Ce programme, dit Léon XIII, en démontrant combien sont grands le zèle et la piété des associations catholiques, donne la plus douce consolation au cœur du Pontife et mérite sa très pleine approbation... Vous avez bien mérité jusqu'ici de l'Eglise et de la Patrie ; souvenez-vous que ce résultat a été uniquement l'effet de l'union d'esprit et de cœur qui a régné parmi vous et que vous avez puisée à ce centre de l'unité catholique. Continuez donc à vous tenir de plus en plus attachés, non seulement aux ordres, mais aux vœux et aux conseils de ce Siège. » La question était donc tranchée d'une façon catégorique ; pendant vingt-cinq ans, cette décision sera maintenue dans toute sa rigueur. Par le fait de cette abstention électorale du peuple italien, l'Italie est un peuple gouverné par un usurpateur excommunié ; le roi est assisté de sénateurs qu'il nomme lui-même et de députés qui sont élus par les fonctionnaires du gouvernement. Les Piémontais sont campés à Rome, sous la protection des francs-maçons, pour le profit des juifs, et la mise au pillage de ce malheureux pays. Cette condition anormale d'une unité factice et épuisante, n'empêche pas les envahisseurs de rêver qu'ils sont un grand peuple et qu'ils deviendront un grand empire. Et eux, qui ont fait la révolution au cri de *« Fuori i barbari »* — Dehors les barbares ! — au lendemain de leur unité, sont entraînés dans la triple alliance avec l'Autriche et la Russie ; ingrats envers la France, ils se condamnaient à des armements sans proportion avec leurs ressources, en perspective de victoires qui ne rapportent rien, et de défaites qui rapportent au moins la honte.

L'entrée des Piémontais à Rome, sous prétexte d'unité, n'était qu'une conquête de l'Italie par les subalpins, et l'introduction au centre de l'unité catholique, de tous les éléments de dissolution impie, notamment du protestantisme, du libéralisme et de la libre-pensée. La libre-pensée et le libéralisme sont deux poisons qui s'inoculent par les livres et les journaux ; le protestantisme a la propagande, non pour faire des protestants, mais pour défaire les catholiques. Les sociétés bibliques d'Amérique et d'Angleterre étaient entrées par la brèche de la Porta Pia, elles élevaient des chapelles et instituaient des écoles. Le municipe de Rome leur était venu en aide en décrétant, le 26 juin, que le catéchisme ne serait plus enseigné dans les écoles communales qu'aux enfants dont les parents en feraient la demande expresse ; c'était l'équivalent hypocrite d'une proscription. Le grand moyen d'apostolat, pour les protestants, c'est l'argent ; pour les libéraux, l'arbitraire. Pour prémunir le peuple contre ce double danger, Léon XIII fit publier, par le Cardinal-Vicaire, une ordonnance rappelant les censures qu'encourent les fauteurs et complices de la propagande hérétique. Dans une lettre à ce cardinal, le Pape décrit l'état de Rome : la licence effrénée de la presse, l'établissement d'écoles et de temples protestants, l'exclusion du catéchisme, ce dernier rempart de la foi. L'enseignement de la doctrine chrétienne empêche de renouveler sur l'enfance le jugement de Salomon, de le couper en deux, par une séparation déraisonnable entre l'intelligence et la volonté, en instruisant la première ou pour diriger la seconde vers les vertus et la fin dernière. Pour cet intérêt capital du peuple chrétien, la sollicitude de Léon XIII ne négligea rien pour agrandir les écoles, en créer de nouvelles et en favoriser la fréquentation. Les besoins de l'instruction et de l'assistance religieuse dans les nouveaux quartiers de l'Esquilin appellent également l'attention du Pape. Pour mettre toutes ces mesures sous la garantie de la haute science, le plus solide rempart de l'Eglise, Léon XIII voulut relever, à l'Université Grégorienne, le niveau

des études. C'était sa pensée qu'en recevant des élèves de la plupart des nations, elle pourra, par leur moyen, répandre vite et facilement sur presque tous les peuples, les éléments de la sagesse divine et humaine. Cette vraie sagesse est celle qu'enseigne l'Eglise.

Au milieu de ces épreuves, les consolations ne manquèrent pas au Pape. La fédération des sociétés catholiques de Rome vint près de lui protester contre le centenaire de Voltaire. Les officiers de l'armée pontificale, présentés par le général Kanzler, offrirent l'hommage de leur fidélité, qui n'attendait, pour fournir ses preuves, que l'occasion propice. Le 17 octobre, quinze cents pèlerins espagnols venaient à Rome protester de cette unité de foi et de religion qui a su résister aux assauts de l'hérésie, garder la paix des familles et promouvoir le bien de la nation. En France, on s'occupait plus spécialement d'organiser le Denier de Saint-Pierre, seule ressource désormais du budget pontifical. Pour lui faire échec, les libéraux de Rome avaient répandu le bruit que Pie IX avait laissé à Léon XIII un chiffre incalculable de millions ; c'était le contraire de la vérité. Pour subvenir aux besoins du Saint-Siège, il ne fallait pas seulement soutenir, mais agrandir et, s'il se peut, constituer méthodiquement la levée de cet impôt spirituel. Tel était, en particulier, le vœu d'Augustin Forcade, archevêque d'Aix. Le cardinal Nina lui répondit que rien ne répugnerait plus au Saint-Siège que de paraître imposer des offrandes aux fidèles et bien moins encore la manière et la mesure suivant lesquelles elles pourraient être faites. Le Pape est pauvre, il a besoin d'assistance, mais il se confie pleinement à la charité des fidèles et à la sagesse des évêques. Du moment, en effet, qu'il s'agit d'offrandes, il faut en écarter sans discussion tout ce qui pourrait mettre en doute leur spontanéité ; c'est le don du cœur ; la main gauche ignore même ce qu'a donné la main droite.

Malgré cette franchise d'attitude, les conciliateurs s'obstinaient à répéter que Léon XIII n'imiterait pas longtemps l'in-

transigeance de Pie IX. Le Pape voulut couper court à ces insinuations perfides ; il le fit en Pape, par une noble lettre au cardinal Nina. Dans cette lettre, le Pape parle d'abord des maux terribles qui fondent sur les sociétés séparées de l'Eglise ; puis il dit quelles espérances lui viennent de l'Allemagne, de la Russie et de l'Orient. Alors, venant à l'Italie, il la montre, par son gouvernement, violatrice du droit des gens, et, dans ses masses populaires, inquiétée dans sa foi, ruinée dans ses intérêts. Lui-même, comme Pape, souffre tout ce qu'a souffert Pie IX, par l'extension des mauvaises doctrines, la dispersion des ordres religieux, la persécution du clergé séculier, les obstacles à l'érection de nouveaux évêchés, la servitude de l'*exequatur*, l'extension du patronat royal : droit que le gouvernement n'a jamais possédé pour la présentation aux sièges épiscopaux et que sa conduite à l'égard de l'Eglise lui eût fait perdre, à supposer qu'il l'eût possédé légitimement. Toutes ces articulations n'étaient que trop vraies : leur nomenclature suffit pour faire croire à une déclaration de guerre. Le fisc italien s'en vengea en étendant ses griffes sur les secours du Pape aux évêques privés de revenu, même quand ces secours éventuels subissaient une interruption. Un gouvernement qui descend jusque là perd ses titres au respect : ou plutôt, ce n'est pas un gouvernement, c'est une troupe de bandits, qui opère avec violence.

Malgré la franchise de l'attitude pontificale, il y aura toujours, sous Léon XIII, des gens pour rêver une réconciliation de la papauté avec la révolution. Cette obstination s'explique. Sous le double rapport de la logique et du droit, la situation de la dynastie est pauvre ; elle n'avait pas le droit de prendre ; les motifs allégués ne signifient rien ; les comédies de suffrages ne sont que des mensonges électoraux et pour aller jusqu'au bout, il faudrait aller jusqu'au fond. Cette perspective épouvante. Alors on se tourne vers le Pape pour demander une condamnation, qui serait de sa part une abdication et une prime de triomphe à l'impiété. De part et d'autre donc, il n'y

a moyen ni d'avancer, ni de reculer. Un comte piémontais, Valperga de Marino, libéral mais non hostile à la religion, avait rédigé un programme de conservateurs nationaux et catholiques. Les deux épithètes hurlaient de se trouver ensemble, mais ne décourageaient pas le comte de ses espérances. Le Pape souffla sur cette bulle de conciliation. Un auteur avait publié un livre sur le dissentiment entre la papauté et le libéralisme. Le Pape le loua d'avoir montré la contradiction entre les doctrines catholiques et les doctrines libérales, contradiction si ouverte qu'elle montre l'inutilité de toute tentative de conciliation.

Le Pape souligna la même résolution en faisant mettre à l'Index une quarantaine de propositions de Rosmini. Personnellement Rosmini était un homme pieux, un esprit philosophique, mais trop ardent et jaloux d'aller trop loin : il avait incliné aux idées unitaires, comme Gioberti a cédé aux illusions de l'ontologisme. Dénoncé une première fois, il avait, à la demande de Pie IX, été renvoyé indemne. De nouveau, il était devenu un objet de luttes ardentes entre ses partisans et ses adversaires ; de plus, à cause des circonstances, il y avait péril. Cette fois, un décret de l'Index condamna quarante propositions relatives à la philosophie naturelle et à la vision de tout en Dieu. Le décret fut mal reçu dans la haute Italie. Le Pape imposa silence et ordonna soumission, « malgré la clémence à laquelle, dit-il, il est porté par nature et par devoir. »

En 1881, se produisait à Rome un fait inouï qui remplit de stupeur le monde catholique. Le 13 juillet, les restes de Pie IX devaient être transportés de Saint-Pierre à Saint-Paul-hors-les murs. Pour donner une preuve de la sécurité dont le Pape jouit à Rome, le gouvernement s'était opposé à ce que la translation se fit en plein jour ; elle devait avoir lieu à minuit. A raison du nombre de personnes qui devaient y prendre part, il était difficile que la chose restât secrète. A minuit donc, une foule immense stationnait sur la place Saint-Pierre, pour rendre à Pie IX un suprême hommage. Un modeste corbillard et

trois voitures formaient tout le cortège, cent mille personnes l'accompagnaient ; un grand nombre portait des cierges, auxquels répondaient les illuminations des fenêtres. Ce triomphe posthume exaspéra la garde d'honneur du roi Humbert. Une troupe de forcenés assaillit le cortège d'insultes et de cris grossiers ; elle tenta même de jeter le corps du Pape dans le Tibre. La police parut d'abord vouloir empêcher le désordre ; puis elle laissa faire. Comme il y a loin du pont du Tibre à Saint-Laurent, cette lâche canaille assaillit les catholiques d'imprécations, de blasphèmes et de coups. Les catholiques reçurent les coups sans les rendre et offrirent à la papauté l'hommage de leur patience. Léon XIII indigné ne se montra pas débonnaire ; pour instruire toutes les cours des indignités basses du gouvernement piémontais, il envoya à toutes les cours des nations civilisées le récit écœurant de ces attentats. Dans une allocution prononcée le 4 août, il se déclarait obligé de venger l'honneur du pontificat et de déplorer l'horrible forfait qui venait de se commettre. Le monde catholique fut convaincu, par ces excès, que le Pape ne pouvait rester au Vatican que captif.

La dignité du peuple italien se sentit blessée par la bassesse du gouvernement. Une protestation régulière se couvrit de millions de signatures, et le 10 octobre, 20.000 Italiens venaient, sous la direction du patriarche de Venise, en pèlerinage à Rome. Le Pape ne manqua pas de les exhorter à la concorde : « Que personne, dit-il, ne cède à la force des événements et des temps, en s'habituant, par une coupable indifférence à un état de choses que ni nous ni aucun de nos successeurs ne pourrons accepter. » Aux fêtes de Noël, le Pape renouvelait ses protestations devant le Sacré-Collège. Toutefois pour préciser les consignes électorales, il recommanda d'exercer une action politique dans « les élections communales et provinciales, seul champ qui, pour des raisons d'ordre très élevé, était ouvert aux catholiques d'Italie. » Cet avis n'était pas inopportun. Un vieux Jésuite, le P. Curci, autrefois adversaire

redoutable de Gioberti, publia coup sur coup trois ouvrages pour rétablir l'harmonie entre la royauté italienne et la papauté ; du moins, il plaidait cette cause, mauvaise et absurde. Vu l'âge de l'auteur, Rome se contenta de lui répondre par une mise à l'Index. Curci vint à résipiscence, rentra et mourut dans sa Compagnie. Ces fautes, excusées par l'affaiblissement du vieillard et dignement réparées d'ailleurs, ne peuvent faire oublier les services de Curci comme prédicateur et comme fondateur de la *Civilta cattolica*. Mais sa thèse ne tient pas debout. Parler de réconciliation quand les excommuniés italiens font tous leurs efforts pour déchristianiser l'Italie ; quand ils suppriment les ordres religieux, confisquent les biens ecclésiastiques, sécularisent le mariage, laïcisent les écoles, accumulent dans Rome les ruines religieuses et multiplient les offenses contre la Papauté, c'est parler hors de propos et hors de toute convenance.

A cette date même, le 21 mars 1882, les excommuniés italiens, aussi peu sensés que possible, faisaient rage, à propos des Vêpres siciliennes, contre la France et contre la Papauté, et faisaient de Garibaldi mourant une apothéose saugrenue qui mettait cette vieille ganache, aussi malpropre que peu militaire, au-dessus de Jésus-Christ. A Brescia avait lieu la glorification officielle d'Arnaud, avec un torrent d'invectives contre la papauté. Un peu plus tard, on érigea une statue, dans Rome même, à Giordano Bruno, moine dominicain, autrefois brûlé comme hérétique. A Turin, on insulte la mémoire de Pie IX. On refuse partout l'*exequatur* aux évêques ; on réduit partout à la plus noire misère les pauvres religieux. L'Italie officielle montre ce qu'elle a, non pas dans le cœur et dans la tête, mais dans la bouche et dans le ventre, seuls organes qui lui restent des grandeurs qu'elle devait à la papauté.

3. *Les biens de la Propagande.* — Le plus énorme attentat que commit alors le gouvernement subalpin, ce fut la conversion des biens de la Propagande. Convertir est un euphémisme dont le synonyme est voler : pourquoi et comment effectuer

cet acte de haut brigandage? Pour appeler les choses par leur nom, il faut dire que l'unité italienne est l'œuvre des conspirateurs francs-maçons, soi-disant républicains et libéraux, pour détruire le pouvoir temporel des Papes avec l'arrière-pensée de supprimer, par suite, le pouvoir spirituel des Pontifes romains. Sur cette opération à long terme, dont l'effet douteux forme l'unité matérielle de l'Italie, mais détruit son unité spirituelle, se greffe une autre opération, la main-mise sur les biens de l'Eglise, au profit de la bourgeoisie italienne et au grand détriment du pauvre peuple. Ce que la France révolutionnaire et bourgeoise a fait en 1790, la bourgeoisie révolutionnaire de l'Italie le fait maintenant : elle vole sur une grande échelle, mais en y mettant des formes juridiques et politiques. Le pillage des biens de l'Eglise comprend deux actes : d'abord la conversion des biens en rentes sur l'Etat, puis leur vente à des particuliers à vil prix, avec prélèvement du fisc sur les frais de procédure. La conversion en rentes, si vous vous tenez aux apparences, remplaçaient les revenus effectifs des terres, par le paiement des coupons chez le percepteur ; et si les fondations avaient été ainsi faites dès l'origine, il n'y aurait rien à dire, sauf à se plaindre un peu des misères des choses humaines. Mais ici ce que vous appelez rentes sur l'Etat n'est que la confession du déficit de ses finances. Le Piémont, pour envahir l'Italie, n'avait pas le sou ; pour se procurer de l'argent, il a dû faire des emprunts ; pour faire des emprunts, il a dû donner des gages, et comme il ne possédait des revenus que sur les brouillards de la mer, il a donné les biens de l'Eglise, qu'il se promettait de confisquer. Maintenant il confisque ces biens et les vend ; mais en fait, il prend pour lui la moitié des bénéfices ; pour le surplus, il l'aliène, c'est-à-dire qu'il a fait l'unité à l'Italie pour vendre ses terres au profit de la ploutocratie européenne. L'Italie, ruinée, dépecée, vendue, condamnera une part de ses enfants à l'émigration et l'autre part au travail quasi servile au profit de l'étranger. Voilà, au fond, le résidu de cette fameuse unité qui

n'existe que sur le papier, qu'un événement brisera, si elle ne succombe à son propre vice. Cette transformation a fait vibrer les lyres, déclamer les poètes, déraisonner les orateurs et laissé aux soldats le soin de commettre des crimes à son profit : elle ne fera pas tourner la tête à l'histoire. Victor-Emmanuel frappé de Dieu, Humbert frappé d'un homme, Victor-Emmanuel III prisonnier, puis victime de la Révolution cosmopolite : vous voyez cela en train de s'accomplir. Ce serait le cas d'inviter les rois à comprendre ; mais ils paraissent frappés, depuis longtemps, de cet aveuglement, fatal prélude des grandes catastrophes, par où triompheront les justices de la Providence.

La Propagande est une congrégation chargée de pourvoir, par des missions, à l'évangélisation du monde jusqu'à présent non converti. Le Pape gouverne lui-même les pays conquis à la foi ; il conquiert les autres par l'action et les conseils de la Propagande. Cette congrégation comprend un conseil administratif, pour gérer les intérêts des missions, et un collège pour former des missionnaires. Cette institution est très ancienne ; elle possédait à Rome un palais donné par l'Espagne ; près de Rome, une maison de campagne ; dans toute l'Italie et dans d'autres contrées, des biens fonds et des revenus, une dotation constituée par la charité catholique. L'œuvre de la Propagande, c'est la moitié de l'Eglise, peut-être plus. Les bienfaits qui se rattachent à son action sont innombrables. C'est elle qui, en Europe, a soutenu en partie l'assaut du protestantisme et s'est appliquée à lui reprendre les provinces arrachées par l'hérésie au giron de l'Eglise ; c'est elle qui a converti le Canada, les deux Amériques, l'Australie ; c'est elle qui pénètre les profondeurs de l'Asie et se répand sur les sables de l'Afrique. Les glaces des deux pôles, les régions brûlantes des tropiques voient passer les ouvriers de la Propagande. La Propagation de la Foi, la Sainte-Enfance, les écoles d'Orient, trois œuvres françaises, si méritantes d'ailleurs, ne sont que des appartenants de la Propagande. La

Propagande effectue et conserve, dans les deux mondes, par ses missionnaires, les conquêtes de la civilisation. A raison du bien qu'elle fait et du prestige qu'elle assure, un gouvernement, qui eût eu seulement les éléments du bon sens et de la probité la plus vulgaire, eût dû, non seulement respecter, mais protéger, mais favoriser la Propagande. L'Italie bourgeoise et franc-maçonne, qui n'est pas un gouvernement, mais une fraction et un complot, ne vit, dans la Propagande, que les biens à confisquer, pour graisser les pattes du fisc et boucher un trou de son budget défaillant. A l'aide des chinoiseries de sa légalité scélérate, elle saisit les biens. La Propagande l'appela devant les tribunaux. Mais la justice, compagne de sa politique, est toujours suspecte ; et les juges, quand ils ont à juger des affaires où le gouvernement, qui les nomme, est partie, ne sont plus des juges, mais des valets serviles, qui rendent des services, et non des arrêts. En première instance, en appel, en cassation, il fut conclu que ce qui était bon à prendre était bon à garder. Les biens de la Propagande furent confisqués et vendus. Les revenus, diminués d'un tiers ou deux, restèrent affectés aux missions en attendant que la faillite de l'Italie en prononce la perte définitive et sans recours.

La perpétration de ce crime, sans exemple dans les annales de l'histoire, souleva d'horreur tous les pays de la chrétienté. Les pays de mission, l'Inde, la Chine, le Canada, l'Amérique, l'Afrique, l'Australie protestèrent, en termes énergiques, contre la confiscation des biens qui les avaient aidés à naître et qui les aidaient à vivre : c'était le cri de l'enfant qui se voit arraché au sein de sa mère. En Italie, le Pape dut céder à la force ; mais, pour n'être plus exposé à son arbitraire et à ses violences, il fonda dans les cinq parties du monde, des procures pour les missions. A Rome, la Propagande ne fut plus que le centre d'une action dont les foyers se portèrent à la circonférence. Le vieux pontife éleva la voix avec toute sa majesté : « L'Eglise, dit-il, voit sa mission partout empêchée et entravée par toute sorte de difficultés qui semblent grandir.

Plus déplorables que tous les autres sont les coups qu'on lui porte ici à Rome, car ils frappent au centre même de la vie et ont pour but de paralyser l'action de son chef suprême. Nous avons éprouvé une peine bien amère en voyant une dure sentence atteindre une institution qui est l'honneur de l'Eglise, de la papauté et de l'Italie elle-même. Nous voulons parler de la Propagande. Il est aisé de comprendre combien cette décision a diminué la valeur réelle des biens de la Sacrée-Congrégation, et parce que ses capitaux sont par là assujettis aux fluctuations en fonds publics, et parce que cette conversion prive la Congrégation de la faculté de disposer d'une partie de ses capitaux dans un cas d'urgente nécessité ou de les augmenter par des legs pieux sans avoir à recourir à l'intervention d'un pouvoir étranger. — Mais si nous nous élevons à des considérations d'une nature supérieure, nous distinguons clairement ce que la Propagande est en soi, à savoir une institution complètement au-dessus du niveau ordinaire et, de sa nature, complètement indépendante de toute autorité laïque. Car elle fut fondée par les pontifes romains, en vertu de ce suprême apostolat dont ils sont revêtus, et elle est constituée et ordonnée aux fins de propager la foi par toute la terre et de remplir la sublime mission qu'a l'Eglise de sauver le monde. C'est pour cela que les Souverains Pontifes ont transmis à la Propagande une part si importante de leur sublime pouvoir ; c'est par elle qu'ils ont fait arriver, aux peuples les plus éloignés, les bienfaits de la rédemption. D'innombrables contrées de l'Afrique, de l'Asie, des deux Amériques, de l'Océanie et de l'Europe elle-même, sont redevables à cette noble institution de la lumière de l'Evangile et de cette véritable civilisation qu'enfante l'Evangile. Et c'est pour mettre cette propagande à même de correspondre à une si haute destinée, que les Papes lui ont donné si généreusement de leurs propres biens avec d'abondants revenus, engageant par leurs exemples et leurs exhortations le monde catholique à les imiter. Il ne faut donc pas s'étonner si des hommes, peu favorables

d'ailleurs à l'Eglise catholique, ont toujours donné les plus grands éloges à cette institution. Il n'est pas étonnant que le gouvernement impérial français n'ait point touché aux biens de la Propagande et que le guerrier qui paraissait alors l'arbitre de l'Europe se soit plu à la combler d'éloges et à la protéger. Le caractère de cette institution papale était donc d'une telle nature, que tout acte qui tendrait d'une manière quelconque à l'assujettir à un pouvoir qui lui est étranger ou à mettre des obstacles à son action serait un attentat contre la liberté du chef de l'Eglise dans l'exercice de son autorité spirituelle, dans l'accomplissement de son ministère apostolique. Pour ces raisons si graves, nous élevons la voix et nous dénonçons aux catholiques du monde entier, intéressés de tant de manières à la Propagande, ce nouvel outrage fait au Saint-Siège. »

Le maître de l'Europe, Napoléon, n'avait pas touché aux biens de la Propagande, même quand lui incombaient les frais d'une guerre constante et universelle ; les paniers sans anse, les paniers percés du libéralisme italien en volèrent une moitié avec espoir de faire faillite du surplus. Ce contraste marque la différence qui sépare l'homme de génie des intrigants de bas étage. Mais le pire, dans leur bassesse, c'est que, inaccessibles à toute raison, incapables de toute équité, ils prennent leur néant pour un attribut de puissance et une marque de grandeur. Le pire, c'est que l'appel du Pape à l'Europe ne fut entendu, ou du moins ne fut compris d'aucun souverain. Les biens de la Propagande ne venaient pas seulement de l'Italie ; ils avaient leur origine dans les libéralités de tout l'univers. L'Espagne, l'Autriche, la France, l'Allemagne, le Portugal, l'Angleterre et jusqu'aux Etats-Unis y avaient contribué par leurs fidèles, par leurs évêques, leurs rois et leurs empereurs. C'est pourquoi le *Times*, de Londres, appela la sentence et l'acte du gouvernement une *confiscation* pure et simple. En preuve, il cita une mense épiscopale, qui, par le fait de cette mesure, voyait son revenu descendu de soixante mille francs à dix-huit : on lui avait volé plus des deux tiers.

En France, les *Débats* répétaient que cette confiscation paralysait le bras droit de la papauté. L'*Indépendance belge*, bien que très libérale, disait que chaque Etat devait sauver les biens de ses nationaux. Aucun souverain ne leva seulement le bout du doigt. L'Angleterre elle-même, si prompte à envahir le domaine d'autrui, ne protesta pas contre une pratique dont elle avait donné autrefois l'exemple. Les soucis d'équité sont, pour les princes, un devoir rigoureux et un gage de sécurité ; du moment qu'ils donnent carte blanche au socialisme politique des francs-maçons, il faut conclure que le moment n'est pas venu, pour les gouvernements, de durer, et, pour les peuples, de se garantir contre la révolution sociale.

4. *L'incident Martinucci.* — Un autre fait menaça le Pape lui-même dans les derniers restes de son indépendance territoriale. Un ingénieur, Martinucci, remercié de ses services au Vatican, intenta, devant le tribunal civil de Rome, un procès pour obtenir du Pape le solde d'une somme d'argent. Le tribunal repoussa cette prétention, mais déclara sa compétence, au mépris de la loi des garanties, qui assimile le Pape aux souverains et interdit, dans l'enceinte du Vatican, toute ingérence de l'Italie. Par cet arrêt, le privilège de l'extraterritorialité était retiré au Pape, qui devenait, par suite, le sujet du roi d'Italie. La Cour d'appel confirma cet inique jugement. C'était une atteinte à la liberté du Pape et à sa dignité : et, de plus, un accroc à la loi des garanties non moins qu'à la loi de l'Eglise. Une note du cardinal Jacobini dénonça aux puissances cet empiétement : pour en prévenir le retour, un *motu proprio* du Pape institua, dans l'enceinte du Vatican, pour les habitants de ce palais, une double juridiction : un tribunal de première instance et un tribunal d'appel. Ces deux actes ressuscitèrent, aux yeux du gouvernement italien, le spectre de cette question romaine, qui trouble sans cesse sa quiétude affectée. Les réponses des puissances à la note du secrétaire d'Etat, spécialement celles de l'Autriche et de la France, furent pleines de bienveillance ; divers cabinets allèrent plus loin :

ils firent des remontrances sur les atteintes portées à l'extra-territorialité du Vatican et sur les embarras qui résultaient, pour tous les gouvernements, de l'agitation causée parmi les catholiques, par l'attitude des autorités italiennes à l'égard de la papauté.

En guise d'emplâtre sur les blessures causées par cet incident à son amour-propre, le gouvernement appliqua des jugements de ses tribunaux pour la fermeture de deux églises. Le tribunal ecclésiastique avait réclamé la réouverture de ces deux églises, fermées par actes arbitraires du gouvernement. Le tribunal laïque de Rome déclara le Cardinal-Vicaire non recevable en ses réclamations et la Cour de cassation confirma ce jugement. Or, ce jugement revient à dire que le gouvernement reconnaît, en théorie, l'indépendance du pouvoir suprême de la papauté ; mais, en pratique, il attribue à l'Etat le droit de disposer à son gré des édifices et des objets du culte. Jurisprudence manifestement contradictoire, en soi monstrueuse, qui soumet complètement l'Eglise à l'Etat. Cicéron disait que de son temps deux augures ne pouvaient pas se regarder sans rire, tant ils croyaient peu connaître l'avenir par l'inspection des entrailles des victimes ou du vol des oiseaux. L'Italie moderne n'a pas de Cicéron, mais elle a des augures dans ses tribunaux ; s'ils rient autant de fois qu'ils déraisonnent sur les affaires de l'Eglise, ils doivent être de bien gais personnages. Gaieté pitoyable, à laquelle ne peut s'associer l'histoire.

5. *Affaire Pitra.* — Vers le même temps, se produisit un autre incident, que nous voudrions pouvoir supprimer : mais l'historien n'a qu'un devoir, c'est d'oser dire toute la vérité, la vérité est la seule charité permise à l'histoire. Le cardinal Pitra, auteur du *Spicilège de Solesmes*, du *Droit Canon* grec et de huit volumes d'*Analecta sacra*, avait été tiré de son couvent par Pie IX, pour être revêtu de la pourpre romaine. Emule des Baronius, des Gerdil, des Maï, des Mezzofanti, il était une des gloires du Sacré-Collège. En particulier, il avait rendu, à l'Eglise et à la Science, les plus grands services, en

assistant l'abbé Migne dans la publication des deux Patrologies. Dans un sentiment de justice distributive, pour honorer ces deux charges qui ne trouvaient pas en Italie de titulaires idoines, Hergenrœther, Allemand, avait été nommé préfet des archives secrètes du Vatican et Pitra, Français, bibliothécaire de la Sainte Eglise Romaine. Ces deux nominations excitèrent-elles quelque jalousie ? Dans l'accomplissement de leur devoir ces deux cardinaux froissèrent-ils l'amour-propre de quelque importante nullité ? Furent-ils simplement en butte à ces intrigues qui se nouent si aisément partout autour du pouvoir ? Nous l'ignorons. Le cardinal Pitra, aussi pieux qu'il était savant, venait d'être malade et en péril de mort. Pendant les loisirs de sa longue convalescence, il s'était demandé par quoi il pourrait bien témoigner à Dieu sa gratitude. Dans sa piété et pour rendre service à la justice non moins qu'à la science, il s'était décidé à écrire une lettre, qui serait rendue publique, pour stimuler le zèle des apologistes et susciter des défenseurs à l'Eglise. Au premier retour de ses forces, le cardinal écrivit cette lettre, avec le souffle d'une puissante inspiration ; il la garda quelques jours pour la méditer à fond ; il paraît même qu'il la plaça pendant huit jours sur l'autel où il disait sa messe, puis l'envoya à l'*Amstelbode* d'Amsterdam. Au reçu de cette lettre, le rédacteur en chef, Guillaume Brouwers, par honneur pour son correspondant et pour lui-même, publia la lettre. Entre temps, le cardinal, après envoi de sa missive en Hollande, s'était demandé si des esprits malveillants ne pourraient abuser du texte de son épître. Pour en avoir le cœur net, il s'en fut trouver Léon XIII, lui fit part de sa démarche, lui lut sa lettre. Léon XIII la relut, l'examina, l'approuva pour le fond et dit que le sujet étant donné, il l'aurait, lui pape, écrite à peu près dans les mêmes termes. Le cardinal pouvait se croire à l'abri des passions aveugles ou ennemies ; il n'en fut rien. La lettre publiée à Amsterdam, fut immédiatement reproduite dans les journaux de l'univers ; sa publicité obtint d'abord une édifiante

adhésion. Pitra était avec Parocchi et plusieurs autres, un des tenants des idées militantes et des pratiques courageuses de Pie IX. La lettre en gardait le reflet ; elle établissait, entre autres, un parallèle entre les époques où les défenseurs de l'Eglise tenaient si vaillamment tête à ses adversaires et des temps plus récents où la consigne semblait être de se croiser les bras. Le parallèle était juste, mais piquant pour les chevaliers dont l'héroïsme consiste à frapper de grands coups, en s'abstenant d'agir. Mes gaillards imaginèrent, pour garder leur vernis de héros, d'écrire eux-mêmes des articles, et de les faire paraître eux-mêmes dans les journaux les plus hostiles à la Papauté. Dans ces articles, les uns exaltaient Pitra au détriment de Léon XIII ; les autres offraient au cardinal des compliments qui, dans leurs colonnes, se résolvaient en flétrissures. Après quoi les auteurs firent lire à Léon XIII ces élucubrations scélérates où ils avaient traduit en critique formelle ce qui n'existait pas, même à l'état d'allusion, dans le texte incriminé ; où ils avaient surtout personnalisé des observations que le texte accusé n'autorisait envers personne. Le Pape céda-t-il à une faiblesse excusable dans un vieillard ? Fut-il la dupe de cette coupable intrigue ? Le fait est qu'après avoir approuvé la lettre de sang-froid, quand il se fut ébouillanti, il la trouva criminelle et la fit sabrer dans les journaux. Dans un moment d'exaspération, il demanda au Sacré-Collège de délibérer sur la question s'il fallait ou s'il pouvait enlever la pourpre à Pitra. Enlever la pourpre à un cardinal, cela se peut, s'il est indigne ; mais s'il n'est pas indigne et reconnu publiquement comme tel, cela ne se peut, ni ne se doit. Les membres du Sacré-Collège, dûment saisis, pour délibérer sur cette question, commencèrent par expulser tous les employés du Sacré-Collège ; puis, quand ils furent seuls, après en avoir délibéré, pesé le oui ou le non au poids du sanctuaire, répondirent à l'unanimité : Non, cela ne se peut pas dans la circonstance. Léon XIII, radouci, n'insista pas. Le cardinal, par acte public, déclara que, étranger aux affaires, vivant dans la

solitude avec les livres, il n'était pas entré dans son esprit de blâmer la consigne du Pape ; mais qu'il avait voulu seulement, en évoquant des souvenirs de combat, susciter des défenseurs à l'Eglise. Puis il s'en fut au Vatican assurer le Pape de la parfaite loyauté de ses sentiments. Le Pape le reçut, mais, pendant l'audience, il laissa le vieux cardinal debout et le mortifia au moins dans ses vieilles jambes. Le cardinal était trop pieux pour passer outre ; mais si, maintenu cardinal par jugement de ses pairs, il s'était, pour accomplir le dessein du Pape, dépouillé volontairement de la pourpre et était mort simplement bénédictin, il eût appris, à la ville et au monde, qu'il y a quelque chose au-dessus de la pourpre, au-dessus même du pontificat, le devoir de défendre l'Eglise, l'intégrité de la conscience et l'honneur de la vie.

6. *Affaire de Saint-Sulpice.* — L'année suivante se produisit une autre affaire où le Pape fait meilleure figure : cette histoire, on ne peut la passer sous silence, sans porter contre elle-même une condamnation inadmissible. Le tome 37 de l'*Histoire générale de l'Eglise* avait parlé de Jacques Ollier, fondateur de Saint-Sulpice. L'auteur n'ignorait pas les délicatesses de son sujet et s'il n'eût consulté que sa tranquillité de vie, il eût tout simplement passé la question sous silence. Tout bien considéré, il se dit qu'un esprit fier ne pouvait pas user de subterfuge et se rappela qu'un historien équitable n'a pas le droit ni de dire une chose fausse, ni de taire une chose vraie. Les Sulpiciens avaient publié, en deux gros volumes, la vie de leur fondateur ; ils avaient publié ses lettres en deux autres volumes ; ils avaient publié ses œuvres chez Migne et, pour appuyer l'introduction de sa cause devant la Congrégation des rites, avaient publié encore sa *Vie intérieure* de la Sainte-Vierge. Même ils préparaient déjà une nouvelle vie et une justification complète de son type de formation sacerdotale. En présence d'un tel personnage, on ne pouvait donc pas user de la figure vulgaire, d'une prétérition, trop intéressée pour ne pas devenir intéressante. Donc il fallait parler,

mais comment ? On pouvait louer sans discernement, et alors la chose eût passé comme une lettre à la poste ; elle eût même valu à son auteur la réputation d'un esprit exact et bien informé. On pouvait louer encore, mais avec discernement en louant seulement ce qui est bien et en blâmant ce qui est mal. L'historien s'arrêta à ce dernier parti. Les pages consacrées à ce personnage furent partagées en quatre paragraphes : Le premier contient la vie d'Ollier et loue beaucoup le bon prêtre ; le second rapporte les éloges qu'en ont faits les contemporains ; le troisième apprécie son œuvre ; le quatrième parle de la chute de Saint-Sulpice dans le Gallicanisme et le rigorisme depuis Tronson jusqu'à la veille du Concile. A l'avis de l'auteur, c'est tout ce qu'il fallait dire, rien de plus, mais rien de moins. Tout compté, c'était la vérité même, avec une petite exagération dans l'éloge, mais elle n'excédait pas la mesure, puisqu'elle se bornait à reproduire les éloges d'autrui.

Sous Pie IX, qui avait mis à l'index leurs classiques de séminaire et exigé la correction des autres, les Sulpiciens se tenaient cois, sous Léon XIII ils affectaient des airs de triomphateurs. A cette date, ils avaient, pour supérieur général, Icard, autrefois très gallican, mais qui avait depuis rentré ses cornes. Le bruit avait même couru que Léon XIII le nommerait cardinal, ce qui eût été, de sa part, une marque de notable indulgence. A l'apparition du tome 37 de l'histoire, Icard avait écrit à Vivès, éditeur de l'histoire, qu'il y avait une erreur sur son compte ; qu'il n'avait jamais été secrétaire de la gauche du Concile. Le fait nous avait été communiqué par le chanoine Davin de Versailles, qui avait vu lui-même, de ses propres yeux, Icard dans cette assemblée et qu'y faisait-il, s'il n'était pas quelque chose là-dedans, puisqu'il n'était pas évêque ? L'évêque d'Amiens, Mgr Jacquenet, allait sur le compte d'Icard, qu'il traitait de sectaire, beaucoup plus loin ; mais il pouvait se tromper, l'historien aussi. En présence de la dénégation d'Icard, l'historien lui en donna acte, lui

demanda s'il avait d'autres observations à présenter et lui promit de faire droit, mais seulement sur de bonnes preuves. Au lieu de mettre à profit ces équitables dispositions, le supérieur de Saint-Sulpice écrivit une brochure d'une soixantaine de pages, contre l'*Histoire générale* de l'Eglise ; la fit imprimer en catimini et l'envoya à tous les évêques sortis des vingt-trois ou vingt-quatre séminaires de Saint-Sulpice. Il y en avait, paraît-il, une cinquantaine. Ces évêques remercièrent Icard de sa brochure, le félicitèrent de ses critiques, quelques-uns mêmes prirent à partie l'auteur de l'histoire. Alors Icard crut habile de faire imprimer toutes ces lettres ou d'envoyer les originaux, et d'expédier le tout à Captier, supérieur de la Procure de Saint-Sulpice à Rome. Captier était surtout un diplomate ; il distribua dans Rome, ensemble, l'opuscule d'Icard et les lettres des vingt, trente ou quarante ou cinquante évêques, nous n'en connaissons pas le chiffre. La finesse du diplomate Captier est bien établie par ce fait qu'en arrivant à Rome, il avait fondé, dans sa Procure, le déjeuner hebdomadaire du jeudi. Helvétius avait été le maître d'hôtel de la philosophie, qui lui rendit ses fins soupers en le bombardant grand philosophe ; Captier s'établissait maître d'hôtel des gens de Rome, qui, là comme ailleurs, se donnent beaucoup plus d'importance qu'ils n'en ont. Captier, et il pouvait par là arriver à tout, avait à son service un maître-queux de premier ordre, et, dans sa cave, les meilleurs vins de France. Captier avait appris entre autres, de Talleyrand, que, pour *faire penser* les gens, il n'y a tel que de les panser. A ce déjeuner donc, il se disait beaucoup de choses ; il s'en disait beaucoup plus après le repas qu'avant, en fumant les cigarettes, pour assaisonner la bière. Parmi les convives figurait Guillaume Boccali, secrétaire particulier du Pape. Captier et ses convives le chambrèrent, le chauffèrent le plus délicatement du monde et lui suggérèrent l'idée d'un bref de Léon XIII qui mettrait Saint-Sulpice au pinacle, mais, disons-le, un peu au détriment de la vérité historique. Le difficile était d'obtenir

ce bref de l'auteur de la lettre aux trois cardinaux où Léon XIII avait formulé, dans le style de Cicéron, le double devoir d'intégrité, indispensable à l'histoire ; et, à supposer, qu'on pût l'obtenir, il était plus difficile encore de le faire accepter, surtout d'un auteur qui avait les mains pleines de faits et d'arguments, et qui était d'ailleurs alors très appuyé. Mais à Rome, on est habile aux combinaisons ; de toute affaire on sait se tirer avec aisance. Par quelles phases passa le libellé du bref pontifical, Boccali seul pourrait le dire, et il est mort. Dans son libellé public le bref loue les vertus de Saint-Sulpice, un peu plus peut-être qu'il ne faudrait ; mais il ne va pas plus loin et du moins ne touche pas à l'histoire. Quand ils eurent leur bref, signé Léon XIII, les Sulpiciens s'empressèrent de le publier dans les journaux et de le carillonner dans les sacristies. Saint-Sulpice venait enfin d'obtenir justice et cet hommage rendu à ses vertus était une grande victoire. Puisqu'on louait ses vertus *in globo*, on n'excluait pas la principale, qui est la doctrine. Et puis, il y avait dans le bref un mot qui paraissait important pour l'auteur de l'histoire, un mot très sulpicien, qui n'était certainement pas du Pape, ni peut-être de Boccali et qui était le coup de massue du bref.

L'auteur, ainsi traité, se plaignit, dans une note finale du tome 40 de l'Histoire, de la violation en sa personne des principes d'équité et des devoirs de loyauté dont il avait donné l'exemple. Un historien peut se tromper, une erreur n'est pas un crime ; et si l'auteur s'est dit prêt à la corriger en présence de bonnes preuves, pourquoi ne pas acquiescer à son bon vouloir ? Prendre une pierre pour écraser un moucheron, est-ce raisonnable ; et puisqu'on pouvait corriger l'erreur sans bruit — à supposer qu'il y eût erreur — pourquoi tout ce vacarme ? Mais y avait-il même erreur ? Non, il n'y en avait pas, et l'auteur le prouva par une brochure d'une centaine de pages intitulée : *Principes et conduite de Saint-Sulpice*. Suivant les bons usages de la presse, il n'y avait, dans cette affaire, qu'à examiner la chose en famille et à la tirer au

clair. Rien n'était plus facile, plus habile, et pourquoi de si fins matois avaient-ils voulu déroger ainsi à leurs règles de modération et de prudence ? Le Bref une fois publié, il n'y avait plus moyen d'en finir avec une si vertueuse simplicité. D'autant plus qu'on se mettait à examiner ce Bref à la loupe, à en peser tous les mots, à en commenter la contexture : on l'eût mis sous le pressoir, on n'en eût pas tiré plus. Mais l'affaire, portée au tribunal de l'opinion, n'alla pas si galamment. Les Sulpiciens avaient des amis chauds ; ils avaient aussi des adversaires qui n'avaient pas froid aux yeux. Le plus fort était l'évêque d'Amiens, Mgr Jacquenet, qui, persécuté par le cardinal Mathieu, pour avoir soutenu les idées romaines, avait recueilli dix volumes de notes sur les méfaits historiques de Saint-Sulpice. Les bons juges d'entre deux firent remarquer aux Sulpiciens qu'ils triomphaient trop ; que le bref parlait seulement de la vertu, que n'avait point niée l'historien ; qu'il ne parlait point d'autres faits, tristement certains ; et que ces faits, tombés dans le domaine de l'histoire, il était également impossible de les nier et de les excuser. Le Pape avait donné un bref sur les vertus de Saint-Sulpice ; il en faudrait un second pour innocenter des faits injustifiables, et ce second bref, il était visiblement impossible, non seulement de l'obtenir, mais même de le solliciter. La situation de Saint-Sulpice n'était donc pas meilleure, et l'histoire, en somme, est l'histoire. Essayer de la faire mentir, c'est une accablante inutilité. Les Sulpiciens eurent alors un trait de génie. Dans l'hypothèse que le bref avait été rendu au criminel, il fallait, pour son exécution, un mandataire apostolique ; ils firent nommer François-Marie-Benjamin Richard, archevêque de Paris, qui eut mandat d'appeler l'auteur et de régler avec lui cette affaire, en toute raison et concorde. L'accord était d'autant plus aisé que le bref lui-même l'avait réglé en disant que ce bref devait être imprimé dans un des volumes de l'histoire. C'était déjà chose faite : *matériellement*, par impression ; *moralement* par adhésion de

l'auteur, dans une lettre que publia l'*Univers*, quelques jours après avoir reçu le bref de Rome. L'archevêque de Paris était un élève de Saint-Sulpice et professait, pour son berceau clérical, les sentiments qu'éveille un tel souvenir. De plus, un de ses frères avait appartenu à la petite société ; il était mort et ses restes reposaient à Issy dans le cimetière de Saint-Sulpice. Dans Paris, on allait jusqu'à dire que l'archevêque était le pénitent du supérieur Icard ; mais on n'y savait pas que le confesseur pût donner à son client pour pénitence de couper en quatre l'auteur de l'histoire. Ce qui se passa entre eux, même en dehors du Saint-Tribunal, nous ne le savons pas ; mais ce qui se passa avec d'autres et avec nous, nous avons pu et dû l'apprendre ; nous pouvons donc en parler, selon notre droit et notre devoir, avec la plus scrupuleuse exactitude. Nous voulons d'ailleurs taire quelques particularités, plus intimes, à nous communiquées par lettres, par des témoins dignes de foi ; mais dans ce récit, qui, honorable pour nous, pourrait faire tort à quelques personnes, nous n'éprouvons aucun désir de vengeance ; nous n'avons qu'un devoir, c'est de nous tenir ferme à la justice. Le mandataire apostolique nous appela à Paris, nous lut la commission qu'il avait reçue de Rome, nous en refusa copie et nous demanda de nous soumettre au bref. Nous répondîmes que c'était chose faite par la lettre à l'*Univers* ; que le bref était à l'imprimerie et qu'un exemplaire serait annexé à tous les exemplaires restants du tome 37e. C'était tout ce que le bref avait demandé; le mandataire, à moins d'obtenir d'autres provisions, ne pouvait pas aller au-delà. Ici se produisit un petit incident qui prouve que, même sur les plus droits chemins, on peut heurter le pied contre la pierre ; c'est qu'il fallait, au bref, une petite introduction, de quatre ou cinq lignes, et l'archevêque réclama, pour lui-même et pour lui seul, le droit de libeller cet avant-propos. Fallait-il une introduction, le bref n'en disait rien ; mais enfin, puisqu'il y avait un mandat, on pouvait le constater. Mais quelle plume libellerait cette déclaration ? La ques-

tion ne parut pas grave, elle fut renvoyée à quinze jours ou trois semaines.

Quinze jours ou trois semaines plus tard, l'historien se rendait à l'archevêché. Là, il lui fut notifié qu'il ne s'agissait plus seulement d'un libellé de quelques lignes, mais que, pour entrer dans l'esprit du mandat apostolique, il fallait : 1° supprimer dix pages du tome 37e ; 2° les remplacer par dix pages de l'abbé Blanc ; 3° supprimer la note finale du tome 40e; 4° supprimer la brochure *Principe et conduite* ; 5° supporter les frais et aussi la honte de cette quadruple réparation, de remaniements de textes et des tables et de tout ce qui pouvait s'en suivre. Ces exigences ouvraient belles matières à négociations et ne pouvaient, en tous cas, s'admettre dans leur teneur. Le Bref n'en parlait pas du tout, le mandat apostolique disait bien qu'il y avait à corriger quelques *impromptitudini*, mais entre quelques mots à adoucir et dix pages à couper, il y a une grande marge ; et si tout cela était fait comme il était dit, la publication du bref n'aurait plus de raison d'être. Pourquoi, en effet, publier un bref sur un livre, puisque, d'après l'adversaire lui-même, il n'y eut plus eu, dans ce livre, une ombre même d'erreur ? Malgré l'évidence de ces raisons, l'archevêque n'en tenait pas moins *mordicus* à ses cinq points, disant que si cela n'était pas obtenu, Saint-Sulpice, dans le fait, malgré le bref en sa faveur, n'obtiendrait qu'une très insuffisante satisfaction. C'est à croire ; mais enfin, si Saint-Sulpice avait besoin de plus explicatives satisfactions, ce n'était pas à l'historien qu'incombait, moins qu'à tout autre, la charge de les lui offrir. Dès lors, c'était notre ferme résolution de rompre ces conférences et de répondre aux cinq points par un refus. Par respect pour les personnes, par respect pour la vérité, nous demandâmes à continuer la discussion par correspondance ; et, en effet, elle continua deux mois.

Ce délai passé, nous signifiâmes respectueusement notre refus ; nous disions que si le Pape nous imposait ces conditions, nous devrions les subir ; autrement, non. L'évêque

d'Amiens, dont nous étions le vicaire général, prit alors l'affaire à son compte et partit pour Rome, le 8 décembre. A Rome, Mgr Jacquenet vit Léon XIII et le cardinal Jacobini. Avec ce flegme qui s'appuyait également sur la logique et sur l'histoire, il représenta deux choses : 1° Que, au point de vue du bref, d'après son texte formel, les exigences sulpiciennes ne pouvaient s'admettre ; 2° que, au fond des choses, le récit de l'historien ne pouvait aucunement s'incriminer ; qu'il eût pu, au contraire, se fortifier aisément d'une foule de détails, plus graves, qui n'avaient que le tort d'être vrais. Le rapport de l'évêque d'Amiens trancha la question en faveur de l'histoire générale de l'Eglise. Le 16 décembre, arrivait au presbytère de Louze, une lettre du cardinal Jacobini, déclarant que les exigences sulpiciennes étaient rejetées et que l'historien aurait donné pleine satisfaction en publiant le bref. Le bref fut publié comme il était dit dès longtemps, et sa publication prouve que les pages du tome 37 relatives à Saint-Sulpice n'ont reçu aucune modification et que la puissance du Pape en matière d'histoire ne se prête pas à donner un croc-en-jambes aux faits, appuyés sur de bonnes preuves.

7. *Le code Zanardelli.* — La situation de l'Eglise et de la Papauté en Italie et à Rome est très claire d'après les antécédents. Le royaume subalpin a d'abord envahi l'Italie sous l'inspiration de la Franc-Maçonnerie ; il l'a conquise par la force des armes ; et, pour payer ses frais de guerre, pour couper court aux résistances, il a fait main basse sur les propriétés ecclésiastiques, fait peser son joug sur le clergé italien. Par l'envahissement de Rome, il a supprimé le pouvoir temporel des Pontifes romains, debout depuis Charlemagne. Depuis qu'il n'y a plus, dans l'ordre temporel, rien à prendre, le principe d'action impie passe aux mains des francs-maçons et ce sont eux désormais qui font la guerre au pouvoir spirituel. Nous ne pouvons pas nous arrêter aux escarmouches de cette guerre quotidienne ; par la force des choses, il s'en produit tous les jours ; en dresser la nomenclature serait

une chose aussi fastidieuse qu'inutile. Le fait saillant, c'est que l'avènement de Crispi à la présidence du Conseil, c'est la présidence aux mains des francs-maçons. Pour que personne n'en ignore, leur grand-maître, Adriano Lemmi, parcourt l'Italie, prononce partout des discours et fait reproduire ses paroles dans tous les journaux de la secte. « Notre entreprise, dit-il, avance rapidement en Italie ; nous travaillons de toutes nos forces à disperser les pierres du Vatican ; nous espérons bien élever le monde en lui offrant les décombres du grand ennemi. Le Vatican tombera sous notre marteau : nous opposons la cité terrestre à la cité du ciel. L'ennemi, c'est le Pape. Nous voulons la guerre acharnée contre la réaction cléricale, contre la corporation des prêtres. » C'est entendu, les francs-maçons veulent avoir la peau des prêtres. Pour donner corps à cette politique des Loges, un collègue de Crispi, son ministre de la justice, Zanardelli, publie un code pénal, fait, dit-on, par les plus capables jurisconsultes et d'après les derniers progrès de la science du droit. Ce jargon signifie qu'on a mis dans ce code tous les ingrédients de la plus scélérate oppression. L'article 101 porte : « Quiconque commet un acte destiné à soumettre l'Etat ou une *partie de l'Etat* à une domination étrangère ou à en *altérer l'unité*, est puni de l'*ergastulum.* » L'*ergastulum* est le lieu où travaillaient autrefois les esclaves ; c'est le synonyme des travaux forcés à perpétuité, et c'est à cette peine que seront condamnés tous ceux qui s'aviseraient de réclamer le pouvoir temporel du Pape. L'art. 173 punit d'un an de prison et d'une amende de 1000 francs le ministre d'un culte qui attaque publiquement « les institutions ou les lois de l'Etat ou les actes de l'autorité » : paroles élastiques qui mettent la main sur la bouche des prêtres. L'art. 174 est plus suggestif encore ; il faut le citer dans son texte : c'est un modèle de charabia, de tyrannie et de démence. « Le ministre d'un culte qui, abusant de la force *morale dérivant* de son ministère, excite à *méconnaître* les institutions ou les lois de l'Etat, ou les actes de l'autorité,

ou ceux qui ont rapport à un office public, ou *préjudicie* aux intérêts patrimoniaux (!), ou *trouble* la paix des familles, est puni de la détention de six mois à trois ans, d'une amende de 500 à 3000 francs, et de l'interdiction perpétuelle ou temporelle de son bénéfice ecclésiastique. » L'art. 175 punit d'une détention de trois mois et de 1500 francs d'amende tout prêtre qui « exerce des actes du culte extérieur en opposition aux *mesures* prises par le gouvernement ». L'art. 176 augmente d'un sixième ou d'un tiers la peine encourue par le prêtre « dans l'exercice ou avec l'abus de son ministère », pour n'importe quel délit. Avec de pareilles lois, le jour où la franc-maçonnerie sera maîtresse du terrain, la persécution de Bismarck ne sera plus, en comparaison, qu'une idylle. Tous les prêtres pourront être mis en prison ; et le Pape, dépouillé des garanties illusoires de la loi, n'aura plus de refuge qu'à la prison Mamertine. Si vous supposez un instant qu'une telle législation, soi-disant progressive, s'étende, ce sera l'esclavage de l'Eglise dans le monde entier.

De tous les coins de la péninsule et de l'étranger vinrent contre le code Zanardelli d'énergiques protestations ; nul ne protesta avec plus d'énergie que le Pape contre la savante brutalité de cette loi. L'Eglise a vu d'autres tempêtes, elle a su en triompher. En pareil cas, il ne faut pas trop s'inquiéter des Italiens ; ils savent côtoyer le code civil et passer à travers les mailles du code pénal. Cependant il était très pénible au Pape de voir « l'Eglise et le pontificat haineusement attaqués en Italie, alors que la grande majorité des Italiens est pleine de vénération pour l'une et pour l'autre ». Léon XIII déplore surtout ce qui se fait pour « arracher à l'embrassement de l'Eglise ce peuple qui a été élevé et nourri dans son sein. Vouloir perpétuer le conflit entre l'Eglise et la puissance civile, c'est un conseil insensé et, en tous pays, préjudiciable à la chose publique, surtout en Italie ». La loi ne fut pas moins votée le 10 juin 1888. Le 24 octobre, un décret du ministre de l'instruction publique supprimait l'enseignement religieux dans

les écoles primaires d'Italie, sous prétexte que cet enseignement est en dehors de la compétence de l'Etat. En même temps, Crispi supprimait les allocations aux écoles catholiques d'Orient et expédiait, en Orient, des cargaisons d'instituteurs laïques aux frais de l'Etat et sans profit pour les écoles déchristianisées. Le cheikh-sul Islam, qui n'entendait pas ces idées libérales, interdit ces écoles laïcisées aux petits musulmans, sous peine d'apostasie.

8. *Injures au Pape.* — C'est à cette date que se produisit, dans la statue de Giordano Bruno, l'apothéose de la Révolution. De tous temps, les peuples ont dressé des statues aux hommes qui s'élèvent au-dessus du commun par les mérites et par les services. Ces statues servent d'exemple et offrent des leçons ; leur ensemble forme un cours d'histoire populaire et appelle les masses à l'idéal de la perfection humaine. En érigeant ces statues, un peuple montre l'idée qu'il se fait de ses devoirs et le but qu'il assigne à ses efforts. S'il est un noble peuple, il élève des statues aux grands personnages ; s'il est un peuple confus, corrompu, bas, il honore, avec le marbre et le bronze, les corrupteurs de mœurs et les fléaux de la patrie. La statue de Giordano Bruno montre le fond du gouvernement italien. Ce Bruno était un dominicain apostat, un philosophe dépravé, un homme perdu de mœurs ; en tous les sens du mot, un malfaiteur digne du bagne et qui avait été brûlé pour ses crimes. Le gouvernement voulut l'idéaliser comme le prototype de la libre-pensée, prétention qui n'était qu'un acte de haute ignorance et prouve, par le fait, que la libre-pensée n'est que l'antithèse de la vérité, de la vertu, de la justice et de la civilisation. En d'autres termes, le gouvernement se présentait lui-même comme un gouvernement de malfaiteurs. Le conseil municipal de Rome refusa le terrain pour l'érection du monument ; le gouvernement poussa la canaille contre le municipe et fit faire des élections pour amener ses partisans à la maison commune. Alors l'Italie eut sa statue et la statue sa place au Champ des fleurs, à

l'endroit même où avait été brûlé Bruno. Dans les autres pays de l'Europe, où l'on avait gardé son bon sens et la probité, cette affaire n'excita que le mépris ; mais à Rome, l'érection officielle fut l'occasion d'un de ces dévergondages comme on n'en voit guère qu'en Italie. Conférences déclamatoires, processions infernales, orgies de blasphèmes, c'est le condiment ordinaire de ces manifestations. D'après les orateurs officiels, « l'inauguration de ce monument fait naître, par le consentement des peuples libres, la religion de la *libre-pensée ;* cette statue est un hommage à la *déesse raison ;* c'est la prise de possession *spirituelle* de Rome par l'Italie. Le 20 septembre, on a vu tomber le *pouvoir temporel ;* aujourd'hui, c'est le *pouvoir spirituel* dont on célèbre les funérailles, c'est l'âme même de l'Eglise qui est frappée de *mort :* c'est la *fin* de l'Eglise. »

Devant ces monstrueux outrages, Léon XIII ne pouvait garder le silence. On avait choisi le jour de la Pentecôte pour ériger un monument public à un homme obstinément révolté contre l'Eglise. Ni la science, ni la vertu, ni les services ne désignaient cet homme à si grands honneurs ; mais on voulait renverser la pierre fondamentale de l'Eglise et faire de la Ville Sainte la capitale de l'impiété. On s'était dit assez fort pour protéger le Pape contre toute injure ; et voilà qu'aux yeux de tous se dresse maintenant devant lui, d'une façon permanente, la plus cruelle des injures, la statue d'un homme immonde et réprouvé. S'il se produisait des troubles et quelque guerre malheureuse, l'existence même du Pape, dénoncé comme ennemi de l'Italie, serait en danger. Accablé sous le triple poids du chagrin, des sollicitudes et de l'âge, le Pape tomberait d'avance, brisé, si son courage et ses forces n'étaient soutenues par l'espérance certaine que le Christ n'abandonnera jamais son Vicaire et par le devoir de tenir avec d'autant plus de fermeté le gouvernement de l'Eglise, que la tempête des erreurs et des passions excitées par l'enfer sévit contre l'Eglise avec plus de fureur. En présence du danger, il faut

donc se montrer généreux dans la profession de sa foi, constant dans sa défense, prêt à tout perdre pour elle si cela était nécessaire. C'était bien caractériser la situation.

Dans les masses populaires, qui ont souvent une impression très claire des opportunités divines, le bruit se répandit que Léon XIII allait quitter Rome. C'était dès lors et ce sera toujours le seul moyen de mettre les peuples et les rois en demeure de résoudre, par les armes, la question romaine ; l'Italie n'en doute pas : elle sait très bien, comme le confessait Crispi, qu'entre le gouvernement civil et la papauté, il y a un antagonisme irréductible. Pour que le Pape soit libre, il faut que le gouvernement s'en aille ; s'il reste, le Pape n'a plus qu'une souveraineté, même spirituelle, restreinte et facilement inutilisée. Le gouvernement, d'ailleurs, tient le Pape sous l'œil vigilant de sa police ; à ces bruits de départ, les précautions redoublèrent. Toutes les avenues du Vatican furent occupées par des officiers de police et par des gendarmes en uniforme ou en bourgeois. Deux délégués de la sûreté publique se tenaient jour et nuit sur la place Saint-Pierre, avec une voiture prête à voler où il faudrait porter des nouvelles ou donner des ordres. Des espions payés pénétraient d'ailleurs au Vatican et rendaient exactement compte de ce qui s'y passait. En même temps, la presse officieuse prodiguait au Pape les qualifications d'esprit supérieur, de grand politique, de grand pape ; mais ce beau feu n'avait pas de consistance. Le Pape ayant pris fantaisie d'aller voir, dans les ateliers du sculpteur Aureli, la statue de S. Thomas d'Aquin ; immédiatement s'éleva, dans la presse, une grande controverse, pour savoir si le Pape n'avait pas quitté le territoire pontifical et mis le pied sur le territoire italien. Le ministre, par son organe accrédité, déclara officiellement qu'il n'y avait point de territoire pontifical et que le Pape était un *simple usufruitier*, un citoyen privilégié peut-être, mais qu'une loi peut chasser de son domicile. Le Vatican est la propriété de l'Italie. Le simple fait que le Pape ait passé sur un pavé dis-

joint, où l'herbe pousse, prouve au monde que la loi de garanties n'est qu'un charlatanisme ; que si le Pape l'acceptait, l'Italie s'en ferait un instrument de domination, et qu'ainsi il faut renoncer à toute tentative de conciliation qui ne pourrait qu'affaiblir la Papauté aux yeux des catholiques et la compromettre près du gouvernement.

On ne peut pas nier que telle soit la situation. Un petit fait de rien le prouve encore. Pour subvenir à l'entretien des collections vaticanes et éviter l'abus des pourboires, le Pape apostolique avait prescrit la perception d'une taxe légère pour la visite des musées du Vatican. Les feuilles officieuses virent, dans cette mesure, une violation de la loi des garanties. Ainsi le gouvernement ne reconnaît même pas l'usufruit du Pape ; quand il lui plaira, il le mettra à la porte, par ministère d'huissier, au besoin *manu militari*. On a exonéré le Pape de sa propriété ; voilà comment, suivant l'euphémisme italien, Rome est le siège libre et respecté du Souverain Pontificat. On a beau chercher à amortir les angles et à tromper les gens irréfléchis, il y a dans les situations une logique dont les exigences se manifestent tôt ou tard et poussent à d'inévitables conséquences.

Crispi ne permettait d'ailleurs pas qu'on pût l'oublier. L'Italie possédait de pieuses associations et œuvres pies ; elles possédaient 90 millions de rente. Il est clair qu'un si riche patrimoine devait revenir à la société civile. On avait pris les biens de la Propagande, comment prendre les biens des confréries ? Les supprimer, confisquer leurs biens eût été radical mais peu pratique. On s'y prit à l'italienne : les confréries continuèrent d'exister, mais Crispi laïcisa la bienfaisance, leur ôta leurs revenus pour les attribuer aux sociétés laïques, suivant la procédure employée contre la Propagande. Crispi foulait aux pieds la volonté des testateurs ; il détournait les fonds de leur emploi ; il réduisait les revenus de tous les établissements charitables ; il jetait dans la misère les employés et les assistés de ces confréries. C'était le vol pur et simple, le

vol que connaissent désormais les aigles romaines. Crispi s'innocenta en déclarant que tout ce qui peut se faire par la loi est légitime ; que le gouvernement se contente de jouir des prérogatives de l'autorité souveraine.

En présence des immenses dangers de la situation religieuse, le 15 octobre 1890, Léon XIII adressait une Encyclique à l'Italie. S'il ne s'était agi que de lui, le Pape eût souffert en silence ; mais il avait la douleur de voir l'Italie, menacée dans sa foi, courir à la ruine. Tel est le résultat du plan de la franc-maçonnerie ; le plan n'est pas nouveau, c'est l'audace, l'acharnement, la rapidité avec laquelle on le met en pratique. Jusqu'ici son application, c'est le renversement du pouvoir temporel, l'abolition des ordres religieux, le service militaire imposé aux prêtres, l'abolition de la propriété ecclésiastique, action persévérante de l'Etat pour laïciser toutes choses, mariage civil, instruction laïque à tous les degrés. Ces désastres se voient un peu partout ; en Italie, l'application est plus générale, plus rapide et va davantage aux extrêmes. Il suffit qu'une chose soit très injurieuse et très dommageable à l'Eglise pour qu'on la convertisse en loi. Le gouvernement lui-même l'a reconnu : la lutte est flagrante entre la foi et l'Eglise, d'une part, la raison et le gouvernement de l'autre. La question est mal posée ; de part et d'autre, il faut suivre l'harmonie de la raison et de la foi. La franc-maçonnerie trouble cet ordre : elle poursuit l'abolition de la papauté et veut faire de Rome l'antre de la sécularisation universelle. Il y a donc lutte, et il faut que tout le monde y prenne part sans ostentation et sans timidité. Le Pape recommande la presse, il dit les dangers du socialisme, il déroule le tableau de l'Italie réconciliée avec le Saint-Siège : la réforme des mœurs sous l'influence de la religion, le développement de l'esprit de devoir, la solution des problèmes sociaux, les libertés publiques, la concorde et la paix. En rendant au Pape son indépendance, on ferait tomber l'animosité des catholiques contre l'Italie. L'Italie, réconciliée avec la Papauté, reprendrait sa voie glorieuse.

Rome, au lieu d'être la capitale d'un royaume particulier, redeviendrait exclusivement la capitale du monde catholique, grande de toute la majesté du sacerdoce, modèle de civilisation pour tous les peuples.

Ces accents de patriotisme émeuvent, mais restent sans résultat. Bonomelli, évêque de Crémone, propose même, après Curci, la réconciliation pure et simple ; et, comme Curci, il se rétracte, non sans encourir la réputation d'un esprit, distingué sans doute, mais faible. En 1892, nouvelles lettres du Pape au clergé et au peuple italien ; elles insistent sur l'action maçonnique en Italie et sur la nécessité de la combattre. Dès le lendemain, Lemmi répond que les garanties papales sont un attentat permanent contre la patrie. La franc-maçonnerie en a toujours réclamé l'abolition.

Les gouvernements, les hommes politiques, les économistes, les historiens s'évertuent à débrouiller l'*imbroglio* italien : il est à peu près impossible d'en venir à bout. D'un côté, le gouvernement italien a pris tout l'établissement temporel de l'Eglise ; de l'autre, le chef de l'Eglise proteste vigoureusement contre ces déprédations. La Franc-Maçonnerie, anarchiste et socialiste, se dresse comme ennemie née des deux puissances, l'une qu'elle veut détruire au profit de la libre-pensée, l'autre qu'elle aspire à remplacer par la république. Entre l'Eglise et l'Etat, il n'y a pas de conciliation possible ; entre les deux puissances et la Franc-Maçonnerie, la possibilité d'accord n'existe pas davantage. Le Pape a défendu avec autant de perspicacité que de courage les droits de l'Eglise ; mais il s'est borné à des paroles, sans poser à leur appui aucun acte, et moins que tout autre, un projet de départ. Quand le Christ, au *Quo vadis*, ramenait Pierre à Rome, c'était pour aller à la prison Mamertine et à la croix ; Léon XIII, en y restant, peut avoir de telles perspectives, mais dans le lointain. A l'exemple de son maître, il rend surtout le bien pour le mal et sert d'appui au gouvernement plus qu'il ne l'ébranle. Par exemple, malgré les excommunications, la

messe se dit, non pas à un palazzo voisin, mais à la chapelle du Quirinal ; non pas en vertu du privilège des rois d'avoir un aumônier à eux, puisque le roi d'Italie est excommunié, mais par simple concession tacite du Pape, qui reçoit sans doute, en retour, quelque autre avantage. Le Pape, d'autre part, est à la lettre, par le Denier de Saint-Pierre et par l'apport d'argent des pèlerins, le père nourricier de Rome. Si le Pape disparaissait, par un départ subit ou par un coup de révolution, Rome mourrait de faim et le roi n'aurait plus qu'à faire son paquet. Le départ du Pape, cependant, doit être, pour l'honneur de l'Eglise et pour la sécurité des âmes, non seulement possible mais probable. Toutefois, les choses restant dans l'état, la question italienne ne comporte ni apaisement sensible, ni solution sérieuse. On ne voit que deux solutions possibles : ou le retour au droit par la réparation de toutes les injustices ; ou l'ébranlement de l'Europe qui fera ressusciter, du milieu des ruines, la Rome des successeurs de Saint-Pierre. Le retour au droit paraît impossible par le fait, sans doute involontaire, du Pape même. Chaque année qu'il passe de plus à Rome, est un argument en faveur de la royauté et une confirmation de ses attentats. En temps ordinaire, le départ du Pape ; en temps extraordinaire, de grandes commotions politiques, peuvent seules rétablir le patrimoine de saint Pierre. On ne peut pas croire autrement qu'une situation révolutionnaire, l'avènement d'un IV[e] Etat puisse s'établir. Un Charlemagne peut venir de partout ; il ne demanderait pas mieux de venir des bords de la Sprée. La situation du Vatican n'en est pas moins pénible ; ce qui lui manque le plus, c'est la prison Mamertine. Dieu seul peut lui faire cette grâce.

9. *Congrès de Trente.* — En 1896 se tenait à Trente, à la porte de l'Italie, le premier congrès antimaçonnique : c'était la première, ou plutôt, la plus importante conséquence à tirer de l'Encyclique *Humanum genus* contre la Franc-Maçonnerie. Un Pape ne peut pas tout faire ; il est la tête de l'Eglise ; il

est, de sa personne, complet comme homme ; mais il faut d'autres bras pour allonger les siens et multiplier son action pontificale. C'est dans ces vues qu'une certaine quantité de braves chrétiens se concertaient, de leur propre mouvement, pour se réunir à Trente, la ville du grand Concile. Cette réunion fut d'abord vraiment internationale et catholique. Sans doute, le congrès se tenait dans une ville essentiellement italienne ; l'élément italien y dominait ; on y parlait la langue musicale du Dante. La langue officielle était la langue française ; on ne pouvait cependant exiger que toute la discussion se fît en cette langue, incomprise des neuf dixièmes de l'assemblée. L'élément français ne comptait, du reste, qu'un petit nombre de représentants : une vingtaine de France et sept du Canada, notamment Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi et Jules Tardivel, directeur de la *Vérité* de Québec. De plus, il y avait des Belges de langue française et un prêtre hollandais, qui parlait le français comme sa langue maternelle. Ensuite les sommités de la représentation allemande, comme le prince de Loewenstein, et le comte Hompesch, parlaient français, plusieurs Italiens aussi. Mais l'assistance, environ 1,300 personnes, n'était pas, dans son ensemble, en état de comprendre un discours prononcé en français. L'italien prévalut donc naturellement, puis l'allemand, car il y avait beaucoup de représentants de l'Allemagne et de l'Autriche ; de plus, à Trente, on comprend généralement l'allemand. Il y avait enfin des représentants de l'Espagne, du Portugal, de la Pologne, de la Croatie, un évêque de l'Albanie, portant la moustache traditionnelle de son pays et, en costume gris, le patriarche de Constantinople, le cardinal-archevêque de Salzbourg et plusieurs évêques de divers pays. C'est bien un congrès catholique, de toute nation et langue qu'il y ait sous le ciel.

On regrette toutefois de n'y voir aucun représentant officiel de l'Amérique. Il y avait bien un abbé Durin, prêtre français, qui habite depuis longtemps la république américaine, mais

les Etats-Unis sont, avec [illegible] titre officiel. Et pourtant Dieu sait que franc-maçonnerie, la terre classique de [illegible] foyer de la secrètes. Des catholiques haut placés prétendent que la franc-maçonnerie américaine n'a rien absolument de commun avec la franc-maçonnerie européenne, qu'elle n'est qu'une innocente société de bienfaisance de secours mutuel. Mais Léon XIII, dans son encyclique, nous met en garde contre cette erreur des catholiques du nouveau monde. Le Pontife déclare très expressément que le pacte fondamental de la franc-maçonnerie est le même dans tous les pays, malgré les différences que l'on constate entre la manière d'agir de tel groupe de francs-maçons et la conduite de tel autre groupe. Il est sage, c'est le moins qu'on puisse dire, de suivre le sentiment du Pape, même dans les plus simples questions de foi et d'histoire. Du reste, si les catholiques des Etats-Unis sont réellement sincères dans leur opinion sur l'innocence franc-maçonne, pourquoi ne pas envoyer à Trente des délégués pour en fournir la preuve ? Du moment qu'ils ne l'ont pas fait, on peut supposer qu'ils ne sont pas très convaincus de la vérité de leur thèse de complaisance.

Les autres pays de langue anglaise étaient aussi sans représentants, sauf Mgr O'Callaghan, de Rome, qui assistait au Congrès, mais ne prit point part active à ses travaux. Le Dr Wyndham, son ami, qui partage ses convictions, n'y assistait pas davantage. Il ne fut pas dit, à Trente, un mot d'anglais; et si l'Amérique franc-maçonne fut dénoncée, ce fut par Jules Tardivel, de Québec.

La diversité des langues n'en est pas moins un grave embarras dans un congrès international, qui doit être tant soi peu populaire. Le genre humain ne devait parler qu'une seule langue ; jusqu'à Babel, nous le savons par l'Ecriture, la terre n'avait qu'une langue, qu'un discours et qu'une lèvre. A la Pentecôte, suivant l'observation de Rohrbacher, cette unité

… solennel
de lèvre, de langue et de dis[illegible] du Saint-Esprit sur les Apôtres et les disciples réunis dans le Cénacle. L'Esprit descendit du Ciel avec force ; il se partagea en langues de feu et se reposa sur chacun d'eux. Les Actes des Apôtres ne disent pas s'il se reposa seulement sur les Apôtres, mais inclinent à penser qu'il se reposa aussi sur les disciples, puisque tous parlaient alors toutes les langues du monde. Mais, dans la plaine de Sennaar l'humanité eut une pensée d'orgueil ; elle voulut élever une ville et une tour jusqu'au ciel, et, pour punir l'orgueil des ouvriers, Dieu les frappa dans leur lien d'unité la plus intime, le langage. La diversité des langues est un châtiment (1), ne l'oublions pas : c'est une humiliation, et on le sent bien dans une réunion internationale où tous voudraient se communiquer librement les uns aux autres renseignements, idées et projets. Cependant, à force de patience, à force de prière, à force d'humilité, on vient à bout de faire cesser, un instant, la punition céleste infligée à nos ancêtres au pied de la tour de Babel ; on parvient à faire disparaître en quelque sorte, la confusion des langues ; et cela à tel point que le grand orateur suisse, Respini, chargé par le président, le prince de Lœwenstein, de résumer les travaux du Congrès, a pu dire avec vérité que nous nous étions tous compris. Pour ma part, je sais qu'à la deuxième section tout a bien marché : Français, Italiens et Allemands parvenaient à se comprendre. J'avais deux assistants, l'un pour l'italien, l'autre pour l'allemand, qui étaient chargés de répéter sommairement en français ce qui se disait en allemand et en italien, et *vice versa*. Cette manière de procéder est un peu lente, sans doute, mais elle est absolument nécessaire. Grâce à ce système, la plus grande harmonie a régné au sein de la deuxième section, et Allemands, Italiens et Français se sont séparés enchantés les uns des autres. Je parle plus parti-

(1) Nous empruntons ce qui suit à une lettre de notre ami, Jules Tardivel, rédacteur en chef de la *Vérité* de Québec.

culièrement de la deuxième section, car je n'ai malheureusement pas pu assister aux travaux des autres sections ; mais les trois autres ont dû adopter le même remède contre la confusion des langues et contre la mauvaise humeur qui résulte trop souvent de l'impossibilité de se comprendre.

On me demandera peut-être quel sera le résultat pratique de ce Congrès antimaçonnique international. Les vœux préparés à ce sujet par la quatrième section, et acclamés par le Congrès, seront publiés bientôt.

Ensuite, ce Congrès aura certainement pour effet de réveiller un grand nombre de catholiques endormis, et de stimuler le zèle des autres. Le Congrès a posé carrément la question maçonnique devant le monde entier ; et dans le monde entier les catholiques seront bien forcés de secouer un peu leur apathie habituelle. Partout, à l'avenir, on portera son attention sur les agissements des francs-maçons, on fera de nouvelles études, de nouvelles recherches, on jettera de nouvelles lumières sur la secte ténébreuse, on arrachera de nouveaux masques, et ainsi l'on parviendra à enrayer le mal maçonnique, à l'extirper même tout à fait.

Sans doute, tout cela ne se fera pas dans un instant : au contraire, la tâche exigera un travail long et opiniâtre, et pour atteindre le but désiré nous avons encore à parcourir un chemin qui peut paraître interminable à quelques-uns. Mais, enfin, nous avons fait le premier pas dans le bon chemin, nous avons fait le premier pas vers l'ennemi. Or quand on veut aller quelque part, l'essentiel c'est de se mettre en route. C'est ce que nous venons de faire à Trente. Les catholiques quittent enfin l'attitude défensive pour prendre celle de l'attaque. Et comme l'a si bien dit l'abbé de Bessonies, la victoire n'est remportée que par ceux qui attaquent. Voilà assez longtemps que les catholiques se contentent de se défendre, plus ou moins mollement, contre la franc-maçonnerie. Le Congrès de Trente ouvre une nouvelle ère en donnant le signal de

l'attaque. C'est donc une œuvre éminemment pratique, grandement utile.

Sa Sainteté Léon XIII a trouvé notre œuvre tellement pratique, tellement utile qu'Il a daigné nous envoyer sa bénédiction *deux fois* pendant le cours de nos travaux. On peut s'imaginer avec quel enthousiasme ce double gage de succès fut accueilli.

Au point de vue *pratique*, le Congrès aura pour résultat de mettre en relation intime les uns avec les autres des hommes faits pour s'entendre et s'entr'aider, et qui ne se connaissaient pas auparavant. Pour ma part, je sais que j'ai fait à ce Congrès des amis précieux au point de vue de la lutte catholique. Quand même cette réunion n'aurait eu pour moi que l'avantage de me mettre, pendant une semaine, dans l'intimité du prince de Lœwenstein, je ne regretterais certes pas mon long voyage. Je sais maintenant, ce que c'est qu'un membre du Centre ; c'est-à-dire un homme public qui est catholique partout et avant tout. Je vous assure que c'est un beau spectacle, qu'on voudrait voir se reproduire dans son propre pays.

Avant de clore cette première lettre écrite après le Congrès, je dois signaler un autre point *pratique* qui a été magnifiquement mis en lumière par notre réunion : c'est la nécessité de la *prière* pour combattre efficacement la franc-maçonnerie. L'action est sans doute indispensable, une action vigoureuse, constante et courageuse ; mais il faut aussi la prière, une prière persévérante et humble, si nous voulons que Dieu nous donne la victoire. Si Moïse n'avait pas prié sur la montagne, l'armée du peuple de Dieu n'aurait pas été victorieuse dans la plaine. Les organisateurs du Congrès ont parfaitement compris cette vérité qu'on est un peu porté à mettre en oubli dans ce siècle de naturalisme, même parmi les catholiques. C'est pourquoi, non seulement ils ont fait inaugurer les travaux du Congrès par une communion générale et une grandiose procession en l'honneur du Très Saint-Sacrement, mais ils ont

institué une section spéciale de la prière. Les travaux de cette section, présidée par un prêtre espagnol, ami de Don Sarda, M. le chanoine Collell, de Vich, ont été fort importants et devront produire des fruits excellents. Contre le fléau maçonnique il faut la prière aussi bien que l'action. Or tous, hommes, femmes et enfants, peuvent prier. Donc tous peuvent combattre la secte, et tous doivent le faire.

§ IV. — LE PAPE ET LA FRANCE.

1. *La France.* — Un magistrat de la Restauration, l'auteur de la *Gaule poétique*, Marchangy, nous présente sous ces traits gracieux, l'éloquent résumé de notre Histoire :

Tantôt vous verrez la France, intrépide amazone, portant la hache du Sicambre, les bracelets du Celte, la lance des Paladins, l'éperon d'or, le faucon, le cor retentissant des écuyers et des puissants seigneurs ;

Tantôt, errante pèlerine, revenant des lieux sacrés avec le rosaire de l'ermite, le bourdon du voyageur, l'écharpe brodée par les jouvencelles, la harpe du troubadour et la cithare du romancier ;

Tantôt, puissante fée, couronnée de la verveine dont les prophétesses des Germains et des Gaulois ceignaient leurs fronts, armée de la baguette des nécromants, de l'anneau merveilleux, de la coupe enchantée, du philtre magique, transportée sur son char aérien, telle qu'apparurent, à nos crédules aïeux, les Obéron, les Morgane et les Mélusine ;

Mais, plus souvent vous la verrez, puissance auguste, sur un trône dont les étrangers ont reconnu la prééminence, agréant les chefs-d'œuvre du génie, recevant les vœux, les serments, les sacrifices d'une foule de soldats, fiers de verser leur sang pour sa gloire et de mourir sous ses drapeaux. A ses autels sont suspendus les oriflammes de Clovis, les faisceaux que Charlemagne rapporta du Capitole, les bannières des

Louis et des Philippe, le panache blanc d'Henri IV, les épées du Sire de Joinville, de Duguesclin, de Bayard, de Turenne, de Condé, Catinat, Villars, le gonfanon de Jeanne d'Arc. Parmi ces trophées, rayonne le bouclier que parent les armoiries de cent familles illustres, les couleurs, les chiffres, les devises des bannerets et des chevaliers. Autour de ces nobles écussons, s'entrelacent les rameaux du chêne qu'adoraient les Druides, l'olivier que les Phocéens transportèrent sur nos rivages, le peuplier d'Italie, souvenir des colonies romaines dans les Gaules, la palme d'Idumée, le lys couvert d'abeilles. Sur ces images symboliques, la galanterie française effeuille les roses et les myrtes, cueillis dans les bosquets de Blois, d'Anet et de Versailles. Par-dessus tout, s'élève la croix, pavillon d'espérance, force divine, par quoi le Christ, qui aime les Francs, confirme leur patrie dans la vérité, la vertu, la justice, par la propagation de l'Evangile et l'exaltation de la Chaire du Prince des Apôtres, agent principal, base et couronnement de la civilisation chrétienne. Que si la France trahit sa vocation providentielle et court aux abîmes, le Christ, qui l'aime toujours, la relève de ses prévarications, par les nobles épreuves et l'élan de magnifiques espérances.

A ces poétiques souvenirs, nous ne jetons qu'un regard rétrospectif sur les grands traits de notre histoire. Monarchie militaire et féodale, monarchie absolue et constitutionnelle, enfin république, la France a revêtu toutes les formes de l'autorité sociale, sans en avoir encore épuisé l'esprit. Les rois, pour se défendre contre les puissances rivales du clergé et de la noblesse, favorisaient le Tiers-Etat et préparaient l'avènement de la Démocratie. L'action religieuse et morale de l'Eglise et des pontifes romains avait préparé et favorisé cette marche ascensionnelle en substituant les serfs aux esclaves, en remplaçant le servage par les libertés politiques, en plaçant, à l'ombre du castel, les communautés rurales et les communes affranchies. A la fin le Tiers-Etat, sous le nom de bourgeoisie, fut assez fort ou assez habile pour supprimer,

au profit de sa puissance exclusive, le clergé, la noblesse et même le roi. La France, parvenue, de longue date, à une parfaite unité, se donna le tort de ne pas assurer, aux institutions de liberté, aux communes et aux provinces, une assez forte constitution. De là une situation qui oblige, à peu près sans profit, les prolétaires à un travail exorbitant ; de là, cette large plaie du paupérisme, l'antagonisme des riches et des pauvres, l'antagonisme des patrons et des ouvriers, écueil où se brisa Rome, où peuvent échouer les aspirations de la Démocratie ; situation tragique, où l'ordre moral et religieux peut seul remédier au désordre matériel ; où l'on ne propose, en politique, comme remèdes, que d'insuffisantes mesures et de folles utopies, amorces fatales de guerres plus que civiles, où peuvent périr, faute de foi et de mœurs, même les grandes nations.

2. *La situation de la France.* — A l'avènement de Léon XIII, le parti libéral vient d'être mis en minorité par les élections, et le parti révolutionnaire arrive au pouvoir. Le parti révolutionnaire se divise en quatre fractions, qui ressemblent beaucoup à des factions, savoir : les *opportunistes*, qui apportent au pouvoir le programme de la franc-maçonnerie, mais qui veulent, par une lenteur prudente, sérier les questions et arriver prudemment au but, entendant par là seulement le bien-être matériel ; les *radicaux*, qui veulent précipiter les réformes avec un entraînement révolutionnaire ; les *socialistes*, qui veulent renverser les bases éternelles de l'ordre social et les remplacer par le retour des biens à la communauté primitive, ce qu'ils appellent collectivisme ; les *anarchistes*, qui entendent supprimer le pouvoir social et réduire les peuples aux formes de syndicats ouvriers, reliés entre eux par le lien de l'intérêt commun. Ces deux derniers partis, provisoirement décapités en 1871 par la défaite de la Commune, cèdent le pas aux deux premiers, avec l'espoir de se relever bientôt, parce qu'ils s'appuient uniquement sur des illusions et sur les passions. Les radicaux et les opportunistes, maîtres pour le moment,

suivent l'impulsion d'un chef unique, nommé Gambetta. Léon Gambetta est un avocat, d'origine italienne, teinté de juiverie, sans foi, ni mœurs, mais qui n'est dépourvu ni de talent, ni de logique, ni surtout d'audace. Etudiant sous l'empire, il était déjà un grand homme dans les tabagies et dans les mauvais lieux ; il espérait, avec son bagout, renverser l'Europe et succéder à Napoléon III. Cependant, comme il faut vivre, licencié en droit, il avait demandé à entrer dans la magistrature ; le ministre de l'Empire rejeta sa demande parce que l'impétrant n'avait ni mœurs, ni tenue, et, disons-le, ni chemise : il empruntait un habit lorsqu'il devait se présenter quelque part. La politique mène à tout : il se jeta à corps perdu, dans la politique, comme en désespoir de cause. Parvenir à quelque chose, par les devoirs de sa profession, comme avocat, il ne pouvait y prétendre ; à ce titre, il était incapable d'étudier un dossier, de le plaider honnêtement ; il ne pouvait, en sa qualité de grand homme, qu'insulter le tribunal et faire condamner son client au maximum. Quant à la politique, le secret pour y réussir, à Paris surtout, c'est de se porter aux plus énormes excès de discours ; c'est de promettre, en attendant le paradis sur la terre et comme moyens de le retrouver, la suppression des prêtres, des magistrats et des soldats : quand il n'y aura plus de prêtres pour servir Dieu, plus de magistrats pour rendre la justice, plus de soldats pour défendre la patrie, il est clair que les hommes n'auront plus qu'un souci : s'embrasser du matin au soir. Pour se faire élire député, Gambetta se présenta donc dans le bourg le plus pourri de la capitale, à Belleville. Dans sa profession de foi, il promit l'affirmation la plus radicale des principes de la démocratie ; l'abolition des privilèges et monopoles ; la responsabilité des fonctionnaires ; le jury pour les délits politiques ; la suppression des gros traitements ; la modification de notre système d'impôts ; l'instruction primaire gratuite, obligatoire et laïque ; la liberté de la presse, des réunions et des associations, sans limites ; la suppression du budget

des cultes ; la séparation de l'Eglise et de l'Etat. C'est là le programme de Belleville, le programme de la démocratie athée, anarchiste et socialiste.

A la chute de l'Empire, Gambetta, député de Paris, se nomma ministre de l'intérieur. Après l'investissement de Paris, il gagna la province par ballon et s'établit à Tours, comme chef du gouvernement de la défense nationale. Par le fait, cet avocat de trente ans se trouvait dictateur, maître absolu du pays, avec charge de l'administrer et de continuer la guerre. Avant la déclaration de la guerre, il avait repoussé toute idée d'entrer en campagne, par cette raison que nous n'avions pas une armée suffisante ; maintenant que nous n'avions plus d'armée, il voulait, au moins, paraître tenir la campagne pour se faire une auréole et se ménager une fortune. Pendant cinq ou six mois, il fut administrateur, mais n'administra qu'en suivant tous les caprices de son aveugle puissance. Pour se procurer de l'argent, il emprunta, en Angleterre, à vingt-cinq pour cent de remises sur le capital. Quant aux armées, il les fit sortir de terre en frappant la terre du pied, soumit les soldats à toutes les horreurs, les généraux à toutes les avanies. Pour la reddition de ses comptes, il fit brûler ses papiers en chemin de fer ; et,pour éviter des poursuites de la justice, s'enfuit à Saint-Sébastien. Quand il put revenir indemne, il fut, au parlement, le Briarée de la révolution. A l'élection de Léon XIII, il s'était refait une dictature d'opinion : il était, pour le compte des francs-maçons, des Juifs, des protestants et des libres-penseurs, le roi de la république.

3. *Le discours de Romans.* — Par défaut de religion positive, Gambetta ne pouvait être en politique qu'un positiviste agnostique : c'est le synonyme d'athée et de rationaliste. Personnellement habile, il avait battu le duc de Broglie, plus habile à s'emparer du pouvoir qu'habile à l'exercer ; il avait battu Mac-Mahon, brave sur le champ de bataille, faible quand il voulait gouverner. Mais homme essentiellement négatif, il

ne sera, au pouvoir, qu'un agent de destruction. Thiers aussi, très intelligent et sans foi, n'avait su que renverser les Bourbons, les Orléans et les Bonapartes ; au pouvoir, il ne savait que se renverser lui-même. De même, Gambetta, critique ingénieux, adversaire ardent, prompt à trouver des consignes de combat, des mots à l'emporte-pièce, des mesures d'artificieuse opposition, ne sera au pouvoir qu'un grand enfant, timide, presque naïf, sans valeur. Mais dans ses actes et dans ses discours, pour démolir, il sera toujours un gosier d'une merveilleuse puissance. D'ailleurs, franc du collier, il va donner tout de suite, avec quelques entortillages, son plan d'avenir, son programme pour établir l'ordre social des francs-maçons.

Le 18 septembre 1878, à Romans, dans la Drôme, en présence d'un auditoire de petite ville, Gambetta prononça un discours d'avènement. Dans ce discours, Gambetta prend, comme base d'argumentation, la toute-puissance de l'Etat : par où l'on voit la faiblesse de cet esprit et le tempérament de son caractère. L'autorité d'un roi, il l'a en horreur, parce que c'est la tyrannie ; mais l'omnipotence de l'Etat, c'est son idéal. D'un souverain en chair et en os, il ne veut pas, parce que c'est le despotisme incarné ; mais le pouvoir personnel qu'il écarte, il le concrète dans une institution qui sera forcément la tyrannie. Dans la succession des rois pourtant, il sut se trouver quelques bonnes âmes, quelques princes doux, bons, dévoués, intelligents et forts ; avec une institution fatalement tyrannique, quel que soit le titulaire du pouvoir, la machine écrasera toujours. Dans la société, telle que la conçoit cet avocat obtus, il n'y a en présence que les individus et l'Etat : les individus, c'est une poussière vivante ; l'Etat, c'est la machine écrasante, le rouleau qui nivelle, le cylindre qui brise tout. Les élections, c'est-à-dire le fait brutal de la majorité numérique, choisie dans un four ou dans une fournaise : voilà la loi et les prophètes. Une fois que le Sinaï démocratique a fait éclater son tonnerre, il n'y a plus qu'à se mettre

à plat ventre devant l'idole. Le suffrage universel, stylé par les francs-maçons engendre l'universel esclavage.

Après cette profession de foi cynique à la tyrannie, Gambetta dit comment il faut s'y prendre pour domestiquer la magistrature et séduire l'armée. Cet avocat, naguère général, est, en matière de corruption, assez fort pour rendre des points à Machiavel. Par intrigue, par délation, par arbitraire, il fait prévenir tout acte d'intégrité et abattre toute velléité d'indépendance. Quand il n'y aura plus, autour de cette majorité démocratique que des instruments dociles, serviles et grossiers, le monde nouveau pourra resplendir à son aise. Les chambres, les ministres, les parquets, les généraux n'auront d'autre volonté que celle du dictateur : voilà son idéal, et, en fait, il ne sera pas loin d'y parvenir. Avoir un tel ennemi, pour la religion catholique et l'Eglise romaine, c'est son honneur, mais, par exemple, le dictateur les hait d'une haine incommensurable, inépuisable. Le catholicisme, qu'il appelle cléricalisme, ultra-montanisme, vaticanisme pour faire entendre qu'il s'agit du Pape, c'est, à ses yeux, l'adversaire inconvertissable et irréductible de la République. Si le Vaticanisme subsiste, la République ne pourra jamais régner pacifiquement ni même s'établir. Si donc, nous voulons la maintenir, il faut la défendre ; et pour la défendre avec efficacité, il faut faire la guerre aux prêtres, envoyer le clergé à la caserne, neutraliser les écoles, supprimer les ordres religieux et, finalement, séparer l'Eglise catholique de l'Etat franc-maçon. Pour dire la chose en un mot, Gambetta déclare, au nom de l'Etat français, qu'il faut persécuter l'Eglise. Et quel moment choisit-il pour déclarer la guerre ? Le moment où les espérances de paix se font jour partout : où les gouvernements, instruits par l'expérience, veulent réunir toutes les forces morales, pour préserver la société des suprêmes catastrophes. C'est le moment que le législateur de Belleville choisit pour crier en province : Le cléricalisme, voilà l'ennemi !

4. *L'Exposition universelle de 1878.* — Avant de suivre en

histoire, les effets du discours de Romans, nous devons relever les préparatifs de la persécution. La France revient du Congrès de Berlin où elle a aidé Bismarck à frustrer la Russie des bénéfices de sa victoire et à préparer, par là même, la prépondérance de la Prusse en Europe. Maintenant pour relever son prestige, avarié par les longues défaites de 1870-71, elle annonce, à l'univers, une exposition universelle, à Paris, de produits de l'Industrie et des Arts. L'idée, en elle-même, n'offre rien de répugnant à la foi et au patriotisme. L'homme est le contre-maître et, à certains égards, le roi de la création. Dieu l'a chargé de cultiver la terre, de la dominer et d'en rapporter à Dieu les pieux hommages. Rien n'empêche l'homme de relever les étapes de son travail, d'affirmer les progrès de son art, pourvu qu'il ne fasse pas un outrage à la vertu et une insulte à la divinité ; le parti franc-maçon ne porte pas si haut ses pensées, en poussant au progrès matériel, il voulait tout simplement exalter l'orgueil de l'homme et multiplier ses plaisirs. L'homme, à ses yeux, est un ange déchu, logé dans un corps de bête ; il suffit de flatter ses passions et d'honorer ses excès. L'exposition s'ouvrit le premier mai, dans la pluie, la boue, au milieu du plus complet désordre et, suivant l'usage, avec force dithyrambes. Dieu ne fut pas appelé à bénir, il suffisait à la France d'oublier les provinces perdues, et de montrer que si son armée était lente à se refaire, elle avait assez d'argent pour se payer des fêtes. Le monde entier fut invité à venir se goberger à Paris ; il y vint. Sauf son défaut d'à-propos, malgré les rodomontades républicaines, les produits de l'art et de l'industrie offraient un ensemble digne d'attention. L'art chrétien n'en fut pas banni ; mais la pensée chrétienne n'y eut aucune place ; le parti triomphant eut même le mauvais goût de souligner son opposition au grand culte de la patrie. La première expression qu'il lui donna fut le carillonnage des produits de l'industrie préhistorique. L'âge de pierre polie et éclatée, l'âge de fer et l'âge de bronze ne sont que des fables, avec lesquelles on veut déchirer la Bible.

Le monde n'est pas autonome ; il ne s'est pas fait tout seul ; il ne s'est pas développé dans le sens absolu de l'évolutionnisme. Le monde repousse Dieu ; sans Dieu, la civilisation n'a pas même de sens. — Une autre bévue de l'impiété républicaine fut d'arguer, contre la Bible, au nom des vieux monuments de Babylone, de Ninive et de l'antique Egypte. De ces monuments, les uns sont étrangers à nos traditions, les autres les confirment ; aucun ne les condamne. Appuyer sur cette dernière supposition, avec la suffisance grotesque d'un écolier, c'est surtout une marque d'ignorance. La science des Sacy, des Burnouf, des Champollion, des Rougé, des Oppert, des Scheil, des Saulcy, des Lenormant n'autorise pas de telles attaques contre la Bible.

Le point par où l'Exposition voulut surtout se tourner contre l'Eglise, ce fut l'instruction primaire. Cette humble école de village, cette école qui est une création de l'Eglise et une des gloires de la France ; où l'on apprend à grand' peine l'art difficile de lire, d'écrire et de compter : cette école, on voulut en faire une machine de guerre. On affiche l'intolérable prétention de séparer la science de la foi et de former l'homme seulement par la culture intellectuelle ; surtout on se vante d'initier les bambins de village à des connaissances encyclopédiques. Des programmes trop chargés n'ajoutent rien au savoir ; ils affaiblissent l'esprit par le surmenage, plus qu'ils ne le fortifient par l'exercice. Sans doute, la culture de l'esprit est une puissance, la science une force ; mais il ne faut pas qu'une mauvaise éducation la mette au service du mal. Il ne suffit pas que l'intelligence soit exaltée et la mémoire enrichie, pour que la volonté soit forte et que les habitudes morales l'emportent dans la conduite sur l'entraînement précoce des mauvais instincts : c'est un fait certain que l'orgueil scientifique ou qui se croit tel, est, chez les ignorants, déplorablement corrupteur. Il faut que l'enfant apprenne à pratiquer la piété et l'obéissance, avant d'en discerner les motifs ; et ces motifs doivent s'appuyer sur les sentiments du

cœur afin de se fortifier par des arguments de raison. Voilà toute l'économie de l'éducation normale : associer, dans l'esprit des enfants, l'amour de Dieu et de ses parents, avec l'amour du devoir ; apprendre, lorsqu'on est jeune, à prier, à travailler, à obéir, à remplir toutes ses obligations, pour être agréable à ceux qu'on aime sur la terre et à Celui qui nous aime au Ciel.

5. *La fête du 14 juillet.* — L'homme naît pour travailler ; par suite du travail, il a besoin de se reposer, et pour se reposer plus efficacement, de se réjouir. Tout ce qui élève et dilate l'âme repose le corps. La cessation utile du travail fatigant est nécessaire à la conservation de nos organes : mais, ce repos, s'il réparait seul nos forces, ne répondrait pas suffisamment aux vœux du cœur et aux besoins de l'âme immortelle. D'ailleurs, il ne suffit pas de cultiver la terre, il faut cultiver notre esprit et agrandir sans cesse notre âme. C'est pourquoi il existe partout des jours de sain repos et des fêtes d'allégresse. L'homme n'y refait pas seulement ses forces physiques ; il y puise un renouveau d'idées, d'affection et de puissance ; il gravit ainsi tous les échelons de la grandeur morale. Les sectaires qui voulaient mettre la république au service de la franc-maçonnerie ne songeaient pas seulement à supprimer le christianisme, mais à faire disparaître toute pratique religieuse. Déjà, sous les régimes précédents, on avait beaucoup profané le jour du Seigneur ; sous prétexte de comices agricoles, de fanfares, d'orphéons, de tir, d'agriculture, d'industrie, de commerce, à tous propos et hors de propos, on ravissait le dimanche à Dieu pour le consacrer aux intérêts et encore plus aux plaisirs. Sous ces gouvernements, ce n'était qu'une faiblesse ; sous la république, ce fut un parti-pris. Rien ne fut négligé pour éloigner de l'Eglise, même les fêtes. Toutefois ce n'est pas tout de supprimer les saints et les fêtes, il faut les remplacer. A la place des saints, on se prit donc à exalter Rousseau, Danton, Robespierre, surtout Voltaire et Victor Hugo, les deux types de toutes les

bassesses ; à la place des dimanches, on inaugura la fête du 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille. On aurait pu mieux choisir ; le serment du jeu de paume, par exemple, qui mit la nation à la place du roi ; la nuit du 4 août qui abattit la féodalité offraient aux idées de plus vastes horizons et fournissaient matière à enthousiasme. Les autres dates révolutionnaires, 10 août, 22 septembre, 21 janvier rappelaient de trop grands crimes ; il était difficile de tourner en idylle des révoltes, des assassinats et des massacres. Mais une prison, inviter un peuple à se réjouir de la ruine d'une prison, cela paraît bizarre. Si le genre humain était devenu assez sage pour rendre les prisons inutiles, certes, ce serait un fait à célébrer avec le thyrse, rien ne serait plus glorieux pour l'humaine espèce. Mais ce n'est pas le cas, c'est tout le contraire. On a rasé, il est vrai, une prison politique, qui ne recevait que des prisonniers que de haut parage ; mais on a bâti, à sa place, Mazas, les deux Roquettes et Sainte-Pélagie, où il y aura dix fois plus de place, pour les innombrables criminels que produit l'ère de la soi-disant liberté. On ne voit pas qu'il y ait, dans un tel fait, matière à danser la carmagnole.

En allant au fond des choses, c'est pire encore. Les fêtes de Jésus-Christ, de la Sainte-Vierge et des Saints rappelaient des vérités de foi, des devoirs de salut, des exemples d'héroïsme ; quels exemples et quelles leçons offre le fait appelé improprement la prise de la Bastille ? D'abord la Bastille ne fut pas prise, il était depuis quelque temps question de la démolir ; les idées nouvelles la rendaient inutile ; après sa reddition, elle fut détruite par le peuple. Or, la Bastille était une prison d'Etat où les gens du peuple n'avaient point de place. Le roi y mettait, par une lettre de cachet, des brouillons de l'aristocratie, des séditieux de littérature et les invitait à méditer un peu dans cette prison terrible. Au 14 juillet, il y avait, à la Bastille, en tout sept individus aussi peu intéressants que possible, pour qui la Bastille était une grâce. Il n'y a pas

là, comme on dit vulgairement, de quoi fouetter un chat. Mais comment un tel fait a-t-il pu s'accomplir ? L'explication historique du fait en découvre l'horreur et aide à comprendre où peut aller un peuple qui a de telles fêtes et où on peut le mener.

Il y avait, dans Paris, un club au Palais-Royal. Ce club était en plein air ; les agitateurs y péroraient jour et nuit ; ils poussaient la foule aux coups de main. Centre de la prostitution, du jeu, de l'oisiveté et des brochures ; palais protégé contre les incursions de la police par les privilèges de la maison d'Orléans, cette enceinte attirait cette population déracinée qui flotte dans les grandes villes. C'était l'endroit le plus propice aux motions des tribuns. C'est là que l'on entend Camille Desmoulins dire, après le 10 août : « Puisque la bête est dans le piège, qu'on l'assassine. Jamais plus riche proie n'a été offerte aux vainqueurs. Quarante mille palais, hôtels, châteaux, les deux cinquièmes des biens de la France, seront le prix de la victoire. Ceux qui se prétendent conquérants seront conquis à leur tour. La nation sera purgée. » C'est là qu'on dresse la liste des prochaines victimes, les princes, la reine, le roi. Le procureur général de la lanterne parle, comme passe-temps, d'ecclésiastiques à fouetter, de femmes à violenter, de maisons à brûler, de gens à mettre en chair à saucissons.

Le 12 juillet, à la nouvelle du renvoi de Necker, faux bonhomme qui trahissait le roi et le peuple, une émeute a lieu. Habitués de cafés, coureurs de tripots, aventuriers, déclassés, enfants perdus de la littérature, de l'art et du barreau, clercs de procureurs, étudiants, badauds, flâneurs, étrangers, habitants de chambres garnies, se lèvent comme un seul homme. Camille Desmoulins a dit que la Cour médite une Saint-Barthélemy de patriotes. Sur ces absurdités, dont l'orateur ne croyait pas un mot, les théâtres sont fermés en signe de deuil. La canaille promène les bustes accouplés de Necker et du duc d'Orléans. Les boutiques d'armuriers sont mises au pillage ; l'hôtel-de-ville est envahi ; une quinzaine de patriotes

décident l'armement des districts. La foule attaque, sur la place Louis XV, les dragons du prince de Lambesc ; on leur jette des pierres, des bouteilles, des chaises ; on leur tire des coups de pistolet. Les dragons tirent en l'air ; les gardes-françaises, passées à l'émeute, tirent sur le Royal-Allemand, fidèle à son devoir. La patience, l'humanité des chefs allèrent jusqu'à la faiblesse. La force de la vérité obligea d'acquitter le prince de Lambesc et le baron de Buzenval. Le lendemain, un particulier affichait, au carrefour Bussy, un placard portant que les citoyens devaient, sans forme de jugement, écarteler le prince de Lambesc.

La journée du 13 continua celle du 12 : les barrières furent incendiées, des maisons pillées ; les brigands allaient de porte en porte, criant : Des armes et du pain. Les Lazaristes virent leur maison envahie ; la foule se précipita dans les caves, défonça les tonneaux et se mit à boire. Le lendemain, on trouvait une trentaine de morts et de mourants, noyés dans le vin. La nuit du 13 au 14 continua l'orgie. « Paris courut risque d'être pillé », dit Bailly. De l'aveu de Dussault, déjà, en pleine rue, des créatures arrachaient aux citoyennes leurs boucles d'oreilles ; les voleurs se donnaient carte blanche. Les bourgeois prirent peur ; on battit la générale ; 48,000 hommes se mirent sous les armes. On acheta aux bandits leurs armes ; on en pendit quelques-uns. Les vols s'arrêtèrent, au moins en apparence ; mais l'insurrection continua. Un électeur ne sauva l'hôtel-de-ville qu'en menaçant de tout faire sauter. Voilà les préliminaires, voici maintenant la grande journée.

A la Bastille, de dix heures du matin à cinq heures du soir, les assiégeants fusillent des murs hauts de quarante pieds, épais de trente. On les ménage comme des enfants à qui l'on tâche de faire le moins de mal possible. A la première demande, le gouverneur fait retirer les canons des embrasures ; il fait jurer à la garnison de ne point tirer si elle n'est attaquée ; il invite à déjeuner la première députation ; il permet à l'envoyé de l'hôtel-de-ville de visiter toute la forteresse ; il

subit plusieurs décharges sans riposte : s'il tire, c'est à la dernière extrémité, après avoir prévenu qu'on va faire feu. Bref, sa longanimité, sa patience sont excessives, conformes à la sensiblerie du temps. Et, pour le remercier, ils le tueront tout à l'heure comme un chien enragé, au milieu d'horreurs comme on n'en peut voir que chez les Caraïbes.

Pour les assaillants, affolés par la sensation de l'attaque, par l'entraînement du combat, par l'odeur de la poudre, ils se ruent follement contre ce massif de pierres. Leurs expédients sont à la hauteur de leur tactique : un brasseur propose de lancer contre les murs de l'huile injectée de phosphore ; un charpentier dit qu'il faut fabriquer une catapulte. Quelques-uns croient avoir saisi la fille du directeur et menacent de la brûler pour obliger le père à se rendre. D'autres mettent le feu à un avant-corps de bâtiment et se ferment ainsi le passage. Enfin, la Bastille n'est pas prise de vive force ; elle se rend avant d'être attaquée, sur la promesse qu'il ne sera fait de mal à personne. La garnison, garantie par cette promesse, troublée par les cris de cette foule, n'a même pas l'idée de tirer. Huit ou neuf cents hommes seulement, de tous métiers, attaquent : derrière eux, une foule innombrable, cette foule de curieux si prompte à se former dans Paris. Du haut des parapets, il semblait aux cent vingt hommes que tout Paris débordait sur eux. Alors se produit une scène que voudrait voiler l'histoire. Tout ce monde a perdu la tête. Les assiégeants, à peine entrés, les derniers fusillent les premiers au hasard. Chacun tire sans faire attention ni où, ni sur qui les coups portent. La toute-puissance subite et la licence de tout tuer est trop forte pour la nature humaine. Le vertige vient, l'homme voit rouge, son délire s'achève dans la férocité.

Le propre d'une insurrection populaire, c'est que personne n'obéit à personne : les passions méchantes sont libres comme les passions généreuses : les braves ne peuvent contenir les assassins. Les gardes françaises, qui connaissent les lois de la guerre, tâchent de tenir parole. La foule, qui pousse par

derrière, ne sait qui frapper et frappe à l'aventure. On épargne les Suisses qui ont tiré, on tue les invalides qui ont ouvert la porte et celui qui a empêché de faire sauter la forteresse a le poignet abattu d'un coup de sabre ; il est percé d'outre en outre et pendu ; sa main, qui a sauvé un quartier de Paris, est promenée comme un trophée de triomphe. On entraîne les officiers ; on en tue cinq et trois soldats. On tue le gouverneur, Delaunay, on tue le prévôt des marchands, Flesselles, on tue Berthier et Foulon. Leurs têtes coupées sont promenées dans Paris, plantées sur des fourches ; à l'une on a attaché sur la bouche, une petite botte de foin. Il n'y a rien de politique là-dedans ; c'est une tuerie sans limites, sans cause et sans excuses ; c'est la bête humaine démuselée et lâchée sur d'autres malheureux ; c'est le commencement de l'anarchie spontanée qui, pendant dix ans, va désoler la France. Faire de ces souvenirs, plutôt honteux, une fête populaire, c'est offrir à un peuple des exemples qu'il ne peut pas suivre et des leçons qu'il doit oublier. Ce n'est pas avec de telles saturnales qu'on relève et qu'on honore un peuple ; c'est, dit Proudhon, avec le dimanche catholique, avec le cortège de ses fêtes, avec les lumières pures, les grâces saintes et les joies innocentes qui l'accompagnent. Conclusion d'autant plus certaine qu'on examine avec plus d'attention avec quels rites on célèbre les nouvelles fêtes et les saints nouveaux. Des girandoles, des farandoles, des discours pleins de mensonges glorieux, des tonneaux défoncés sur les prairies, des jeux, des danses pendant la nuit, la glorification de l'ivrognerie et de la luxure comme préface à la prise de la dernière Bastille : c'est par la liturgie de telles bacchanales qu'on énerve un peuple, qu'on l'avilit, qu'on le déshonore, qu'on le prépare aux plus grands crimes et aux pires fléaux.

6. *Le centenaire de Voltaire.* — Le 30 mai 1878 était le centenaire de la mort de Voltaire ; Voltaire était mort le 30 mai 1778, Voltaire était mort en réprouvé, agité comme Oreste par les furies, vomissant les blasphèmes, dévorant ses ordures.

Les républicains qui s'appellent *purs*, comme si le mot républicain seul n'indiquait pas cette qualité, voulurent se placer sous le patronage historique de l'impur Voltaire. A la vérité, tout le parti ne se donna pas ce tort ridicule et immonde ; mais une partie voulut empaumer cette aventure. Une commission fut nommée pour préparer une fête ; elle ouvrit une souscription et promit monts et merveilles. La Société des Gens de lettres se crut aussi obligée à quelque démonstration en faveur de Voltaire. Voltaire est le roi des beaux esprits ; ceux qui l'honorent incitent à croire qu'ils sont ses héritiers ou ses légataires. La vérité est qu'il les surpasse tous par ses mérites ; il les surpasse également par ses vices : c'est un prototype qu'il est difficile de glorifier ; les hommes, dit-on, sont admirateurs, à mesure qu'ils sont supérieurs ; le contraire est presque aussi vrai, et le servilisme le plus bas, s'il est spirituel, se pâme ainsi volontiers d'admirations faciles et mensongères. Mais la foule, qui ne connaît pas Voltaire, ni ses actes, ni ses livres, ni son esprit, ni ses mœurs, est facile à tromper sur son compte. Dans la circonstance, le parti révolutionnaire, ou, au moins, la partie la plus tarée de ce parti qui voulait pervertir les cœurs pour ébranler le christianisme, trouva non pas de bon goût, mais fort opportun d'exploiter ce cadavre. A tout hasard, on promit une grande fête.

L'annonce de la solennité ne pouvait plaire à beaucoup de monde. Les honnêtes gens savaient, en gros, que Voltaire était, selon l'expression de Goerres, un démon d'esprit sans cœur, mais ils savaient aussi qu'il avait passé la moitié de sa vie à se moquer des Ecritures et à insulter Jésus-Christ. Tout ce qui était resté, non seulement catholique, mais chrétien et même simplement honnête, ne pouvait que honnir Voltaire. Voltaire, prôné comme un saint nouveau, devenait donc le sujet de tous les entretiens, le thème de tous les discours. Pour sa gloire, ce fut un mauvais quart d'heure. Félix Dupanloup et Louis Veuillot, pour le compte des catholiques, criblèrent de traits terribles le patriarche de Ferney

et mirent à nu son infamie. D'autres rappelèrent les critiques sages de Villemain, de Royer-Collard, du comte de Chambrun et de Fréron. Foisset et Nicolardot avaient déjà déshabillé passablement le personnage et mis sous les yeux du public son ménage et ses finances. Franchement, c'est un homme trop connu pour qu'on puisse décemment le fêter. La sainteté doit être avant tout pratique, il faut qu'on puisse imiter ce qu'on célèbre. C'est, pour Voltaire, le point scabreux. Voltaire poussa le mépris de sa famille jusqu'à renier le nom de son père et à se moquer des turpitudes de sa mère. L'adultère fut l'un des éléments de sa vie ; il y introduisit, par surcroît, des bassesses et de l'obscénité. Dans ses livres, avec la malpropreté de ses mœurs, il a étalé cyniquement sa ladrerie et sa fourberie. Dans des marchés pour les fournitures militaires, il gagna beaucoup d'argent : peu lui importait que ce fût en compromettant la santé des soldats et les intérêts de la patrie. Cet humanitaire commandita des négriers ; il fut marchand d'esclaves et y mit le cynisme qu'il mettait en tout. Dans ses rapports avec les hommes de lettres, dès qu'on le louait, on devenait homme de génie ; mais si vous le critiquiez, il demandait contre vous l'amende, la prison, l'exil, la mort. Tant qu'il le put, il abîma les autres et persécuta nommément Travenol, Fréron, les deux Rousseau et se moqua du plus grand nombre. S'il se fit mettre à la Bastille pour des escapades de jeunesse, dès qu'il le put, il se rapprocha de la Cour, adula bassement les prostituées royales, se fit donner des charges et des pensions. On sait qu'il défendit contre les tribunaux les Calas, Labarre et Sirven ; c'est qu'ils trouvaient occasion d'insulter la magistrature et l'Eglise ; d'autres procès, suivis d'exécutions horribles, ne lui fournirent que des occasions de plaisanter. Jamais homme ne méprisa plus absolument l'humanité. Comme il avait attrapé, par hasard, des droits seigneuriaux, il traitait fort mal ses paysans. Tout son esprit ne l'empêcha pas d'être une variété comique du Bourgeois gentilhomme. Courtisan, il adula les princes les plus méprisables de son

temps, notamment Frédéric de Prusse et Catherine de Russie ; il se signait prussien, suisse et regrettait de n'être pas russe. Quoiqu'il attaquât à mort le christianisme, il disait n'en vouloir qu'au fanatisme, inconnu de son temps, comme ceux d'aujourd'hui en veulent au cléricalisme. Cet homme, pourri de luxure, était incontestablement un homme d'esprit. Bon dans la tragédie, faible dans la comédie, nul dans l'ode, il excellait surtout comme poète, à l'épigramme. Historien, il n'a fait que des œuvres sans valeur ; son *Essai sur les mœurs* des nations est un outrage au genre humain. Philosophe, il ne l'était pas ; il ne connaissait, de la philosophie que les aberrations et les grossièretés. C'était un esprit universel, peut-être unique ; mais distingué presque partout, il n'est supérieur nulle part: il lui manque l'attribut essentiel de la supériorité, la dignité et la grandeur.

Mais il y a un côté de Voltaire qui domine tout et qu'il faut bien regarder en face ; c'est que Voltaire, personnellement malpropre, fort distingué par son esprit, très discutable dans ses œuvres, a été l'adversaire constant du catholicisme, l'ennemi personnel, enragé, furieux de Jésus-Christ, et s'est vanté d'en finir avec l'Evangile. Si le christianisme a été une dégradation, une corruption, s'il a rendu l'homme pire et le monde plus mauvais, Voltaire, en l'attaquant, a été un bienfaiteur du genre humain ; mais si le Christ est le rédempteur des âmes et le roi des nations, si l'Evangile est la lumière du monde et le sel de la terre, Voltaire est un monstre et son passage sur la terre est une grande calamité. Or, c'est parce que Voltaire est cette rare figure de misérable, de scélérat, que les cacographes républicains veulent fêter son centenaire. Une telle entreprise montre à quels gredins nous avons affaire et quelles mains poussent les complots de la franc-maçonnerie. Heureusement, il restait encore trop de bon sens et d'honnêteté en France, pour souscrire à ces ignominies. La vraie France se montra : les journaux, simplement propres, vouèrent au mépris public les traits infâmes d'Arouet. Bref, le gouvernement refusa d'y aller de sa personne ; le Conseil municipal de

Paris ne dansa plus que d'une jambe, — avec cette espèce d'embarras que cause le ridicule de se réjouir d'un sujet honteux.

7. *Le centenaire de Jeanne d'Arc.* — Le 30 mai était aussi le centenaire de Jeanne d'Arc. Le 30 mai 1431 les Anglais avaient brûlé à Rouen la libératrice champenoise de la patrie française. Pour soustraire la Pucelle d'Orléans à la reconnaissance de la France et de l'Eglise, ils avaient jeté ses cendres à la Seine. Mais Dieu avait frappé les misérables juges ; mais le Pape avait cassé le procès de condamnation et annulé la sentence. Un temps doit venir où la Chaire Apostolique ouvrira le procès de canonisation de Jeanne d'Arc. Le centenaire, qui tombe aujourd'hui, est donc une sorte d'information préparatoire, si, après avoir scellé Voltaire dans son infâme sépulcre, il fait placer Jeanne d'Arc sur les autels. La vierge de Domremy, disons-le, n'avait point été victime de l'oubli ; sa légende courait les chaumières et si Voltaire avait écrit, pendant cinquante ans, un poème infâme contre Jeanne d'Arc, de vrais poètes avaient chanté noblement cette tragédie. On peut convenir toutefois que Jeanne, libératrice de son pays et martyre du patriotisme, n'avait pas reçu encore du pays délivré par sa mission surnaturelle et par son sacrifice une suffisante expression de la gratitude nationale. En 1850, lorsque nous visitions, humble pèlerin, Domremy-la-Pucelle, quelle ne fut pas notre surprise de trouver son berceau en tel délabrement et son pays en si médiocre attention d'honorer sa mémoire ! A Domremy, une assez pauvre statue ; une autre statue sur la place du Martroy à Orléans : c'était tout et ce n'était pas assez. La bacchanale des libres-penseurs et des libres faiseurs à propos du centenaire d'Arouet, révolta les catholiques français. Un groupe de dames adressa un appel à la France : « Il appartient, disaient-elles, aux femmes de France, de prendre l'initiative d'un solennel hommage à la mémoire de Jeanne d'Arc, et de repousser ainsi tout ce qui pourrait faire croire que le patriotisme n'est pas la vertu de

notre pays. Honorer l'héroïque fille du peuple qui a sauvé la fortune de la France, n'est-ce pas témoigner que la foi traditionnelle entretient dans les âmes le culte de la patrie ? » La signataire de cet appel, Duchesse de Chevreuse, proposa une souscription pour acheter des couronnes qu'on devait offrir à Jeanne d'Arc. De son côté, le doyen de Vaucouleurs, traducteur de Saint-Augustin et éditeur des sermons de saint Thomas, Raux, propose de relever, à Vaucouleurs, la chapelle de Jeanne d'Arc, tombée en ruines. Enfin, un comité orléanais ouvrait l'idée d'un monument expiatoire à Jeanne d'Arc, une statue à Rouen, une église à Domremy, une chapelle à Vaucouleurs, un monument commémoratif à Orléans : telles furent les œuvres provoquées par le centenaire d'Arouet et qui devaient s'exécuter dans la suite. Par ordre du gouvernement, il fut défendu de manifester à Rouen et à Domremy ; il fut interdit de déposer des couronnes aux pieds de la statue de Jeanne d'Arc. La statue de Voltaire fut décorée de guirlandes ; celle de Jeanne, par ordre républicain, devait rester nue. A Rouen, on ne tint aucun compte de la défense ; à Paris, deux agents de police montaient la garde au bas de la statue, non pour empêcher les attroupements tumultueux, ce qui eût été un droit, mais pour interdire tout dépôt de fleurs et de couronnes ; à Orléans, des mains pieuses avaient placé des couronnes sur la grille qui entoure la statue : les agents de la mairie les enlevèrent. Un ouvrier en fut outré et publia dans les journaux une protestation. A Domremy, le sous-préfet de Neufchâteau avait défendu d'ouvrir les cinq caisses de couronnes : les populations se contentèrent de célébrer le centenaire à l'église. Une opposition misérable à Jeanne d'Arc, des sympathies misérables à Voltaire, tel fut l'apport du gouvernement à ces deux centenaires. Mais il ne faut ni s'étonner ni s'attrister. Toutes les ignominies sont dans la nature ; notre religion prescrit toujours l'espérance. L'essentiel est de combattre toujours et de tenir toujours pour la bonne cause. Des orateurs ont célébré Jeanne d'Arc ; des évêques ont pris en main son

procès ; le Pape a admis le projet de canonisation. D'ores et déjà, Jeanne a été déclarée Vénérable ; un jour nous la verrons sur les autels. Dieu protège la France ; sainte Jeanne d'Arc saura bien la délivrer des pourritures de Voltaire, comme elle a su l'affranchir des faiblesses de la royauté.

8. *La réorganisation du Protestantisme.* — Trait significatif ! Au moment où Gambetta a déclaré la guerre à la religion catholique, le gouvernement s'occupe de réorganiser le protestantisme en France. L'annexion de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne avait décapité, en-deçà du Rhin, la confession luthérienne, dont le consistoire général résidait à Strasbourg. Cette décapitation, à supposer qu'on crût utile d'y porter remède, pouvait être guérie en portant ailleurs l'institution. Dès 1872 on y avait songé ; mais le projet de loi dormait dans les bureaux, lorsqu'en 1878, tout-à-coup, sur le rapport du librepenseur Pelletan, on crut opportun de mettre le projet à l'ordre du jour. La loi fut discutée et votée, non pas seulement pour transplanter le Consistoire, mais pour assortir le protestantisme à l'impiété de la révolution et préparer un remplaçant à l'Eglise qu'on voulait détruire. On acheta donc des terrains à Paris, derrière l'Observatoire, et on y bâtit une Faculté de théologie protestante, à l'usage simultané des calvinistes et des luthériens. La Faculté s'ouvrit ; les élèves vinrent ; mais le gouvernement profita de la circonstance pour faire œuvre de souverain en matière de religion. Le protestantisme, détruit à Rome, depuis la révocation de l'Edit de Nantes, avait été rétabli, en 1802, par des articles organiques du protestantisme ; il n'avait pas vu ses biens volés par la Convention ; il s'était vu doté d'un traitement par l'Empire, mais on n'avait obtenu la protection du nouveau César qu'à la condition d'être son esclave ; le joug d'ailleurs, assez lourd sous l'empire, était devenu plus léger depuis. Les protestants toutefois avaient proposé une sorte de Concordat à leur usage et prié le gouvernement d'y souscrire. Le libéral Pelletan biffa toutes les dispositions libérales des ministres protestants ;

il maintint l'autocratie de l'Etat et les croyances, et réduisit la constitution du protestantisme à des synodes locaux, que réunissait un synode général. Au fond, Pelletan avait raison ; une religion qui repose sur le libre-examen, qui ordonne à chaque individu de se faire *lui-même* sa foi, soit par contradiction, ne peut reposer sur aucune autorité religieuse, à moins qu'il ne la borne aux ordonnances de police. Du reste, le protestantisme est, comme son nom l'indique, une révolte ; c'est le premier représentant du principe révolutionnaire. A ce titre, il est cher au parti athée ennemi de toute religion. Le protestantisme lui sert à deux fins : à couvrir d'un voile ses desseins destructeurs, et à servir d'arme pour la ruine des croyances. En se couvrant du protestantisme, les révolutionnaires ne perdent donc rien de leur puissance destructive. Au fond, ils veulent anéantir Dieu et son Christ ; pour y réussir, le protestantisme leur paraît une excellente machine. Les protestants, qui se disent orthodoxes, ont encore couleur de croyance et gardent des habitudes religieuses ; les protestants libéraux n'ont plus de religieux que le nom. Des divines Ecritures, ils ont retranché l'inspiration, les prophéties et les miracles, ils les expliquent par les mythes, par les forces de la nature ou par le magnétisme ; ils vont même jusqu'à ne voir, dans l'Ecriture Sainte, qu'une œuvre d'imagination. Transcendance ou immanence, pour eux c'est la même chose ; la Trinité est une conception scolastique ; l'Incarnation ne s'applique qu'à l'humanité ; le christianisme positif a été détruit par la critique et par la science ; les protestants libéraux ont l'horreur du dogme ; ils ne croient qu'à une vérité changeante, progressive, mobile comme l'esprit humain.

Ainsi le protestantisme ménage, d'un côté, la terre du voisin, de l'autre, il donne pleine satisfaction à tous les appétits révolutionnaires. Les ennemis du Christ l'ont parfaitement compris. De là conspiration avouée des plus ardents républicains, de laisser de côté, pour le moment du moins, un philosophisme impuissant et de travailler à protestantiser le peuple. Le

Christ est sur une rive, disent-ils ; le protestantisme est un *pont* pour passer le peuple à l'autre rive, loin du Christ, loin de Dieu. Le protestantisme libéral devient la ressource suprême de l'impiété, par la même, l'agent effectif de la révolution. Tel est actuellement le péril religieux et social ; les républicains, tout obtus qu'ils soient, ont fini par le comprendre. Le protestantisme, comme religion, est mort ; comme principe de révolte, amorce de passion, il est immortel, et, dans les convulsions présentes, une puissance formidable. Il serait puéril et funeste de fermer les yeux sur un si grave danger. Il y a péril protestant et, à la question par quoi ils remplaceraient l'Eglise, dont ils annoncent hautement la destruction, l'un des coryphées du parti, impie fieffé, a répondu : Par le protestantisme.

9. *L'amnistie.* — Jusqu'ici, avant d'entrer en campagne, le parti républicain a dressé, dans le discours de Romans, le programme de la persécution ; il a, par l'Exposition universelle, préconisé l'idolâtrie de la matière ; par la fête nationale du 14 juillet, il a glorifié l'assassinat politique ; par le centenaire de Voltaire, il a canonisé l'impiété et le libertinage ; par l'opposition au centenaire de Jeanne d'Arc, il a montré qu'il n'a rien de commun avec la religion catholique, l'Eglise Romaine et l'antique patriotisme. Le voilà qui vient de réorganiser le protestantisme et de quel culte il entend appointer sa république. Maintenant, il lui faut des soldats pour entrer en batailles ; des drapeaux pour les conduire au combat ; des financiers pour le fournir du nerf de la guerre. Les soldats, ils les demandent d'abord à l'amnistie ; c'est en rappelant de l'exil ou de la relégation les communards qui ont brûlé Paris en 1871 qu'ils vont reprendre le programme de la Commune, comme déclaration de gouvernement. L'amnistie, c'est-à-dire une indulgence plénière, n'a rien qui répugne à l'Eglise, mais dans les conditions où elle est moralement un bienfait ; Dieu lui-même est surtout miséricordieux ; sa miséricorde consiste à être toujours compatissant et à par-

donner toujours. Mais le pardon ne peut s'accorder à un pécheur non repentant ; pour obtenir la remise de son péché et obtenir la grâce du châtiment, il faut se repentir, se confesser et satisfaire, par pénitence, à la justice. Dans ces conditions, rien n'est plus juste que l'indulgence qui absout ou l'amnistie qui veut effacer, du crime, jusqu'au souvenir. Un particulier ne se montre pas aussi indulgent sans manifester sa grandeur ; un peuple qui, sorti d'une révolution abominable, veut, par sa magnanimité, en effacer les traces, s'il ne compromet pas sa situation, la confirme. La France était-elle dans ce cas ?

La France sortait à peine des horreurs de la Commune. Pour inaugurer cette Commune, on avait, par la sédition, expulsé de Paris le gouvernement français ; sous prétexte de la défendre, on avait soutenu, près de trois mois, la guerre civile ; sous couleur de la sauver, on avait assassiné à la Roquette et à la rue Haxo ; puis on avait livré Paris aux flammes, en présence d'un ennemi deux fois triomphant, par les armes et par l'émeute. Cette ville de Paris qu'on accusait les Prussiens de mutiler, on voulait maintenant l'ensevelir dans une gigantesque catastrophe, matière future d'une lamentable épopée. Aux orgies du crime avaient succédé les rigueurs d'une répression inexorable, puis les jugements non moins inexorables de la justice. Trente mille hommes avaient été passés par les armes ; dix mille étaient relégués dans les îles lointaines ou en exil au-delà des frontières. Etaient-ils corrigés ? Non ; ils ne pouvaient pas l'être, ils étaient, au contraire, impatients de venger leur défaite et d'exercer les représailles du crime. La première fois que l'un des leurs prononça le mot d'amnistie, il y eut une espèce de stupeur, et quand le gouvernement eut à s'expliquer sur la proposition, il dut la repousser aux applaudissements de la France. Alors s'accomplit encore une fois ce qu'avaient vu, sous les Césars, Tite-Live, Tacite et Suétone. Tous ceux qui s'étaient signalés par leurs infamies, tous ceux qui avaient dissipé honteusement leur

patrimoine, tous ceux que leurs désordres et leurs attentats avaient chassé de la patrie, étaient revenus dans la capitale comme dans un cloaque. L'idée d'amnistie pour compléter leurs cadres ne put que leur sourire. L'année suivante, elle leur fut accordée comme un don de joyeux avènement du parti des républicains purs.

L'amnistie fut donc votée sur la proposition du protestant de Freycinet ; elle fut votée plénière, sans réserve, sans condition. Par un contraste instructif, au moment où Freycinet amnistiait les scélérats de la Commune, et en les amnistiant se mettait au-dessous d'eux, il jetait en exil, en vertu des décrets du 29 mars, les religieux français. Les incendiaires et les assassins, en revenant de Londres et de Genève, croisèrent, à la frontière, ces religieux que la troisième république frappait dans leurs droits, leur propriété, leur domicile, leur profession et leur personne. Ces chevaliers de la torche et du pétrole savaient eux-mêmes comment on vide les maisons religieuses, comment on abat un moine d'un coup de fusil républicain : ils durent croire leurs jours revenus. A supposer qu'ils aient pu changer, on leur en ôtait même le souci. La société, un instant troublée par le renversement brutal de la hiérarchie civile et l'inégalité des conditions, n'avait pas eu le temps de reprendre des habitudes de respect ni envers les personnes, ni envers les biens. Les Communards, au surplus, ne permirent pas qu'on se méprît une minute sur leurs sentiments. Au débotté, ils fondèrent des journaux et les intitulèrent, la *Commune libre*, la *Bataille*, *Ni Dieu, ni Maître*. Sans doute, ils réclamaient toutes les libertés, mais ils déclaraient la guerre à la religion et aux institutions sociales. Leur logique n'admettait pas l'hypocrisie, leur vertu s'octroyait tous les pouvoirs. Je cite quelques traits : Déchéance de toutes les familles ayant régné, et vente de leurs biens, au profit des pauvres ; — suppression du budget des cultes ; séparation de l'Eglise et de l'Etat ; point de religion reconnue ; — expulsion des Jésuites et de tous les ordres religieux ; — interdiction d'enseigner

au clergé séculier et régulier ; — abolition des Universités catholiques ; amovibilité de la magistrature ; — abolition de la peine de mort : — le divorce ; liberté d'enseignement, sauf pour le clergé ; service militaire de deux ans, obligatoire pour tous. Ce programme édicté par les Communards, au retour de la Nouvelle Calédonie, nous allons le voir suivre de point en point, contre la Religion et l'Eglise, par le gouvernement des purs républicains.

10. *La Franc-Maçonnerie.* — Les francs-maçons entrent en scène à la même heure que les communards. Ces deux partis se tiennent par une intime solidarité : c'est l'âme du nouveau gouvernement. A ce propos, nous n'avons pas à nous enquérir des origines lointaines et douteuses, sinon obscures de la Franc-Maçonnerie. Qu'elle vienne du Baphomet des Templiers, qu'elle remonte à Salomon, qu'Adam l'ait connue au Paradis terrestre, cela importe peu à l'humanité. Un fait certain, c'est qu'elle parut en Bavière en 1717, dans l'Illuminisme de Weishaupt, qu'elle prit la forme d'une société secrète, qu'elle fut un complot pour la réforme du genre humain, pour l'exclusion du christianisme. La perversité de l'entreprise, malgré ses affectations philanthropiques, fut si bien établie dans les formes judiciaires, que les coupables furent jugés, condamnés et plusieurs exécutés. On retrouve la Franc-Maçonnerie en 1735 à Londres ; là elle est encore philosophiquement, le déisme, pratiquement, l'éviction de l'Evangile et le retour à la nature, pure ou impure. On ne lui voit, en Angleterre, que des systèmes, soi-disant philosophiques et des impiétés. En 1783 se tient dans une petite ville d'Allemagne, un convent maçonnique où sont condamnés à mort les rois de France et de Suède : Gustave III fut assassiné dans un bal, Louis XVI guillotiné à Paris. Le P. Deschamps, Claudio Jannet et beaucoup d'autres depuis, ont pénétré et expliqué le mystère de la participation des francs-maçons à la révolution française, de leur rôle sous les deux restaurations et les deux empires. Nous prenons, nous, cette société secrète à la troisième république

et nous constatons que si, antérieurement, elle a formé un complot contre l'ordre public, ici, elle apparaît comme une opposition fanatique au Catholicisme ; comme une doctrine naturaliste, antérieure et supérieure à la constitution de la République ; et à ce titre elle impose avec autorité les membres du gouvernement ; dicte chaque année les lois à porter, pour arracher de France l'Evangile et en expulser l'Eglise catholique. A telle enseigne que l'archevêque d'Aix a pu dire en toute vérité : « Nous ne sommes pas en République, nous sommes en Franc-Maçonnerie. »

Nous ne nous occupons ici que de la Franc-Maçonnerie en France à la fin du XIX[e] siècle. Nous rappelons qu'elle est une société *secrète*, non seulement parce que ses assemblées sont interdites aux profanes, mais encore que son langage, ses formules, ses symboles sont de pure convention, clairs seulement pour les initiés. Loin de confesser qu'il est un conspirateur et un scélérat, le franc-maçon se dit enfant de la lumière, ennemi des ténèbres, partisan des franchises de l'esprit, des recherches de la raison et de la science. S'il combat la superstition, il ne nous dit pas que la superstition c'est l'Evangile ; s'il déclare la guerre aux trois infâmes, il ne nous dit pas que ce sont le pape, les évêques et les prêtres ; s'il a pour devise : Dieu et mon droit, il ne nous dit pas que cette devise signifie Destruction, Matérialisation, Règne par la force. En écartant les hypocrisies, il reste que l'homme est dieu, que ses passions sont les forces d'une activité divine ; la trinité, c'est l'homme, la femme, l'enfant ; l'incarnation, c'est l'accouplement des deux sexes, l'œuvre divine de la génération humaine. Arrière donc prêtres et pasteurs ; arrière surtout vieux pape, cauchemar de l'humanité. Arrière aussi, despotes, tyrans, qui faites peser sur les peuples le joug abominable de vos lois, de vos magistrats. Place à l'aurore du Grand Orient. Plus de trônes, plus de pontifes ! Et vous, aristocrates, estimez-vous heureux que la nation se borne à raser vos châteaux, à brûler vos archives, à se partager vos biens. La républi-

que démocratique sociale, c'est l'âge d'or où l'homme goûtera les béatitudes, que les théologiens de l'obscurantisme promettent au sein de la divinité.

En 1871, la Franc-Maçonnerie se juge assez puissante pour intervenir officiellement pendant le siège de Paris et commander la cessation des feux. En 1875, à la loge la *Clémente Amitié*, on dit : « Au moment où les passions ultramontaines livrent l'assaut à la société moderne, c'est dans le sein d'une société laborieuse comme la Franc-Maçonnerie que nous trouvons des constitutions et des encouragements pour lutter contre des outrages grossiers à nos lois *physiques*, sans cesse violées par les ridicules exagérations et par les prétentions sans bornes de l'Eglise. » Gambetta appelle la chasteté un outrage grossier à la nature ! En 1884, Desmons, député du Gard, dit à la *Parfaite Union du Nord.* : « Vous naissez à un moment où la lutte entre la franc-maçonnerie et son ennemie séculaire est particulièrement acharnée. C'est une lutte sans trêve ni merci. Il faut que partout où apparaît l'homme *noir*, apparaisse le franc-maçon ; il faut que partout où s'élève la croix en signe de domination, nous élevions notre drapeau en signe de liberté. » Après l'invective obligée contre les Jésuites, ce protestant du Gard propose, comme remède, la neutralité de l'école et la suppression du budget des cultes. Plus d'argent, plus de curés ! — « Détruisez tout ce qui reste de foi dans les âmes et d'autorité dans les sociétés : voilà la vraie mission de la franc-maçonnerie », dit Adrien Leroux. — En 1883, Lanessan, député de Paris, dit : « La propagation des connaissances, en faisant disparaître les croyances et les superstitions, supprimera la *puissance du prêtre*, beaucoup plus sûrement que toutes les mesures de rigueur, dont il *pourrait* être l'objet. » — Le frère Fleury, théophilanthrope : « La morale n'a pas pour base la révélation ; elle n'est ni mystérieuse, ni divine, elle est essentiellement terrestre et laïque. Tout homme la possède en lui ; elle le guide vers la sagesse. Pour l'enseigner, point n'est besoin de la lumière du Sinaï et des ténèbres

du Golgotha. » — Sur le rapport de Desmons, la franc-maçonnerie biffe Dieu ; le maire de Valence ne voit dans cette suppression que l'*affirmation* de la liberté de conscience dans ses conséquences *logiques* ; il fallait supprimer le dogme ou le subir ; pour ne pas le subir, on a nié Dieu. — En 1886, Paul Bert, résident général au Tonkin, établit un parallèle entre la morale franc-maçonne et la morale du clergé ; il répudie cette dernière à cause du Pape, du célibat et des ordres religieux. — Même note chez Decaudin-Labens. Les commandements de Dieu sont, pour lui, la propre formule de l'immoralité. « Consulter la révélation, c'est enlever à l'homme sa liberté de conscience. » — Floquet, Lafond, Clemenceau, et vingt autres protestent contre les Encycliques du Pape, contre l'église de Montmartre, et proclament le moment venu de mettre les francs-maçons à la place des congrégations religieuses. — A ce moment, les francs-maçons de France, pour se constituer en parodie d'Eglise, établissent un baptême avec du vin, une première communion avec du vin, une confirmation avec du vin, et le mariage civil, sans autre cérémonie que le code. On veut surtout accaparer la femme et le peuple. Pour y réussir, on appuie sur les dangers de l'instruction religieuse, on exalte l'école neutre ; on sasse et ressasse tous les blasphèmes les plus ineptes contre Jésus-Christ et son Evangile. Le christianisme doit tomber ; il doit être étouffé, dit Quinet, dans la boue : c'est leur seul élément pour remplacer le Christ. La Franc-Maçonnerie, secte de haine et de ténèbres, monte au pouvoir pour détruire l'Eglise et la remplacer. Autrement, elle n'a ni symboles, ni loi morale, ni culte, ni prêtres ; ses adeptes, même connus, sont toujours des hommes qui se cachent et qui conspirent. Le fait que des politiciens soient francs-maçons — et ils s'en vantent — veut dire que ces sectaires mettent les pouvoirs publics au service de leur imbécile fanatisme (1).

(1) Les citations contenues dans ce paragraphe sont toutes extraites d'un ouvrage en deux volumes intitulé : *La franc-maçonnerie sous la troisième République.*

11. *La juiverie.* — « Le monde, dit le juif Benjamin Disraëli, premier ministre de la Grande Bretagne, est gouverné par de tout autres personnages que ne se l'imaginent ceux dont l'œil ne plonge pas dans les coulisses. Cette diplomatie mystérieuse de la Russie, qui est la terreur de l'Europe occidentale, est organisée par les Juifs et ils en sont les principaux agents... Cette puissante révolution, qui actuellement se prépare et se trame en Allemagne, où elle sera de fait une réforme plus considérable que la première et dont l'Angleterre sait encore peu de choses, se développe tout entière sous les auspices du Juif. ». Ce que Disraëli affirme de la Russie et de l'Allemagne, est encore plus vrai de la France. En France, la Franc-Maçonnerie fournit les soldats de la révolution antichrétienne, la juiverie fournit les chefs, les plans de campagne et le nerf de la guerre, l'argent. Vers la fin de l'empire, les chefs de la conspiration judéo-maçonnique ourdissaient déjà leurs trames ; depuis 1870, ils étaient déjà les maîtres ; depuis 1880, ils prennent tout. En l'appelant la *juiverie*, nous voulons écarter une erreur. C'est une illusion très commune de croire que les Juifs d'à présent sont les sectateurs de la loi de Moïse et des prophètes ; la vérité est qu'ils ne sont partisans ni du mosaïsme, ni du judaïsme, mais du thalmudisme, c'est-à-dire d'un code, relativement moderne où s'entassent leurs opinions souvent incompréhensibles, ennemies de l'Evangile et hostiles aux chrétiens jusqu'à la scélératesse. Pour orienter un esprit français dans le langage reçu des Juifs, il faut dire que *thora* désigne la *loi*, écrite ou orale ; *chikra* indique le canon des Ecritures. La tradition se partage en deux branches : le Thalmud et la Cabbale. Le Thalmud est la tradition exotérique : elle fixe le sens de la loi, en détermine les ordonnances, conserve les préceptes non exprimés ou énoncés implicitement : c'est le côté pratique de la loi. La Cabbale est la tradition *mystérieuse*, la partie spéculative et occulte de la théologie judaïque ; elle traite de Dieu, des esprits invisibles, du monde visible, d'après les idées théoriques et mysti-

ques de l'Ancien Testament. En d'autres termes, c'est la physique et la métaphysique sacrée de la synagogue.

Les Juifs actuels sont les schismatiques et les hérétiques de l'ancienne loi. Pendant toute la durée de leur carrière nationale, cette race dure, au cœur incirconcis, se dérobait sans cesse à la loi de Moïse ; depuis Jésus-Christ, les Juifs l'ont quittée ou totalement altérée par les commentaires, qu'ils ont fait du mosaïsme, le Thalmudisme. D'après les Juifs, ces commentaires remontent à Moïse ; ils coexistaient avec la lettre de la loi et étaient gardés par les anciens, assistés d'un synode qui s'appela Sanhédrin. Après les anciens vinrent les thanaïstes, puis les rabbins qui existent encore aujourd'hui. Après la révolte de Barco-chébas, les rabbins rédigèrent le texte officiel de la tradition judaïque ; ils ont partagé ce recueil en deux, la Mischna et la Ghemara. Nous ne dirons rien ni du fond, ni de la forme de ces recueils ; rien de la langue en laquelle ils sont écrits, ni des transformations, éditions, abrégés, compléments qu'ils ont reçus dans la suite des siècles ; rien de la distribution géographique des Juifs en Europe. Le fait seul à retenir, c'est que les Juifs forment entre eux une société qui a son code sacré, ses lois, son indépendance : que, s'ils entrent dans une autre société, ce n'est pas pour subir ses lois, c'est pour la conquérir et la dominer, non par les armes, mais par la ruse. « A l'invasion bruyante, dit Edouard Drumont, a succédé l'envahissement silencieux, progressif et lent. Rien de brutal ; mais une sorte de prise de possession douce, une manière insinuante de chasser les indigènes de leurs maisons, une façon moelleuse de les dépouiller de leurs biens d'abord, puis de leurs mœurs et enfin de leur *religion*. Ce dernier point, je crois, sera la pierre d'achoppement (1). »

A l'appui de leur prétention exécrable, les Juifs ont une dogmatique exprès. Chaque parole de Dieu crée un ange ou un démon. Dieu a créé les âmes juives de sa substance divine.

(1) La *France juive*, t. I, p. 7. — Cf *Exposé du Thalmud*, par le docteur Rohling : l'auteur s'est engagé à payer *mille thalers* à qui prouvera la fausseté d'une seule de ces citations.

Les Juifs seuls descendent d'Abel, d'Abraham et de Moïse ; les non Juifs sont de la semence de bétail ; ils descendent de Caïn, d'Esaü et de Jésus-Christ. Har Sinaï veut dire une montagne, *Har*, d'où est descendue la haine, *Sina*, contre les peuples du monde. Le bien que le législateur prescrit, le mal qu'il défend, doit s'entendre : que le frère, le prochain, le compagnon, c'est le Juif ; les autres peuples ne sont ni compagnons, ni prochain, ni frères ; ils doivent être nommés animaux et ne sont proprement que des cochons, moins que des chiens. Les relations des Juifs avec les non-Juifs découlent de cette théorie : avec les hommes, les tromper et les voler ; avec les femmes, les souiller. La haine du chrétien, le mépris du chrétien, l'art de tromper le chrétien, l'espoir de le dominer, de l'écraser, de l'anéantir : c'est l'esprit du Thalmud. Ce que le Juif demande à Dieu dans sa prière pour ses compatriotes, c'est leur extermination. Sa nation à lui aura seule la vie éternelle ; les autres, après leur mort, sont assimilés aux ânes. Les Juifs attendent le Messie ; à son avènement, la terre produira des gâteaux et des habits de laine ; le Messie fera, des Juifs, les dominateurs des nations. D'ici là les Juifs doivent s'introduire partout ; là où ils ne dominent pas, c'est la captivité de Babylone. La domination des Juifs ne s'établira que par l'extermination des deux tiers des peuples étrangers ; le troisième tiers sera esclave. Le paradis est rempli de suaves odeurs, les Juifs y mangent des œufs, du bœuf, des oies grasses et la femelle du Léviathan. Leur breuvage est un vin exquis, créé le sixième jour de la Création. Les Juifs seuls vont en paradis ; les autres vont dans un enfer soixante fois plus grand. Si les autres peuples savaient ce que le Thalmud enseigne et ce que croient les Juifs, nous ne disons pas qu'ils voudraient les exterminer ou les proscrire ; mais ils devraient les dépouiller de leur droit civique. Puisqu'ils restent citoyens de la société juive, ils ne doivent pas devenir citoyens d'une autre. Autrement, ils vont au combat, non par la concurrence du mérite, mais avec une double armure, se servant tantôt de

l'une, tantôt de l'autre ; ils n'ont qu'un but, exploiter par l'usure et se rendre agréable à Dieu par le meurtre liturgique. Ainsi les Juifs ne sont point des fidèles de l'Ancien Testament, les ancêtres religieux des chrétiens, mais un peuple qui n'a ni sacrifices, ni temples, ni prêtres, mais seulement des brocanteurs, nommés rabbins. Cette race, dépourvue des croyances mosaïques, a fait du Thalmud son code civil et religieux ; les Juifs y puisent toute la corruption de la doctrine et de la morale ; ils pratiquent la haine du chrétien ; l'usure, une sorte de brigandage courant, imprévu à la loi, insaisissable à la justice. Grâce à ces pratiques, ils ont accaparé l'or, la dette publique, des chemins de fer, les canaux, les théâtres, la presse, les services publics et surtout le commerce interlope. Par l'argent, ils se sont créé une puissance qui subalternise le gouvernement et ramène le pays à l'esclavage, surtout par une guerre à mort aux chrétiens. Pour renverser la civilisation de l'Evangile, ils ont formé alliance avec la Franc-Maçonnerie, ou, pour être plus exact, s'en sont fait un instrument de destruction. A cette fin, ils ont partagé en deux cette société secrète : les maçons du commun et les hauts grades. Les simples maçons ne sont que des niais, des imbéciles, dont on se fait des vaches à lait et des cornemuses. Les hauts grades sont confiés aux grands criminels, qui portent au cœur la haine du christianisme et de toute croyance religieuse. C'est parmi ces malfaiteurs que se conçoivent et s'élaborent les projets destructeurs de toute religion, des ordres religieux, de la papauté, de l'autorité, de la morale, de la famille, de la propriété, de la société, de l'enseignement religieux ; c'est par de tels projets que la franc-maçonnerie fait rage en France. Nous devons aux Francs-Maçons, accouplés aux Juifs et payés par eux, les lycées de filles, le divorce, la proscription du crucifix et tous les attentats dont nous allons dresser la fidèle et douloureuse nomenclature. — Nous connaissons les principes du parti révolutionnaire ; nous connaissons ses agents ; il faut maintenant rapporter et apprécier ses attentats.

12. *L'article sept.* — Le principal engin que les conjurés voulurent employer contre la civilisation chrétienne, ce fut l'école impie. Déjà, sous le ministère Duruy, un Jean Macé avait fondé, dans ce but, la Ligue de l'Enseignement. Sous prétexte de propager l'enseignement populaire, il se proposait de mettre sous la main de l'Etat, l'enseignement public à tous les degrés ; d'en éliminer absolument le principe surnaturel et l'idée religieuse ; d'enlever aux pères de famille la possibilité de faire donner à leurs enfants un autre enseignement que celui de l'Etat. Ce n'était point une ligue pour l'enseignement, mais contre la religion. L'enseignement, c'était le masque ; l'antichristianisme, c'était le but. En attendant que Macé, devenu sénateur, se glorifiât de son stratagème, la machine devait faire des dupes et préparer des complices. Après la chute de l'Empire, on mit tout de suite en avant la formule de l'instruction gratuite, obligatoire et laïque. C'était la pierre d'attente des lois Ferry, des manuels à la Paul Bert, de l'expurgation des classiques français pour en éliminer le nom de Dieu. A ce propos, un rabbin de Bruxelles, Aristide Astruc, écrivit une brochure sur l'enseignement chez les juifs et prouva que les juifs avaient depuis longtemps mis en pratique les principes de l'école neutre. Ce rabbin se trompait ou mentait : l'enseignement est nettement religieux. Mensonge ou erreur, il n'en fallait pas plus pour que Jules Ferry saisît la balle au bond, pour en faire un projectile de choix contre la religion catholique. Cet esprit superficiel imagina une ruse profonde ; ouvrit le feu par une bombe qui n'avait l'air de rien, mais qui engageait bien la question. C'était l'*article sept.*

En 1876, Ferry avait dit à la tribune : « Quant à moi, dans l'assemblée de 1875, j'ai voté le principe de la liberté d'enseignement. Je ne regrette pas mon vote, et si la liberté d'enseignement était atteinte, je monterais à la tribune pour la défendre. » En 1879, le même homme disait carrément : « Ce que nous visons, ce sont uniquement les congrégations non autorisées, et, parmi elles, une congrégation qui, non seule-

ment n'est pas autorisée, mais est prohibée par toute notre histoire, la Compagnie de Jésus. Oui, c'est à elle que nous voulons arracher l'âme de la jeunesse française. » Pour détruire cette Compagnie, Ferry avait ajouté, à une loi quelconque, un article 7 qui enlevait à tout religieux le droit d'enseigner et dans un autre projet, il remaniait complètement le Conseil supérieur de l'enseignement public. Pour comprendre quelque chose à ce grimoire, il faut rappeler que, sous l'ancien régime, l'enseignement avait appartenu à l'Eglise et que, sous le régime moderne, il avait été transféré à l'Etat ; mais, à l'Etat ou à l'Eglise, il ne comportait que la liberté du bien et l'enseignement d'une vérité reconnue. Or, dans le courant du XIXe siècle, l'idée était venue qu'au lieu de faire de l'enseignement un monopole, il valait mieux le soumettre à un régime de liberté, qui n'irait pas jusqu'à la licence de tout dire, pas plus à l'école que dans la presse, mais qui conférerait le droit d'enseigner à tout citoyen, prêtre ou laïque, pourvu qu'il remplît les conditions intellectuelles et morales, requises pour cette noble profession. Quatre constitutions politiques avaient admis, en France, le principe de cette liberté, deux l'avaient promise. La charte de 1830 avait amené, sous Guizot, en 1833, la liberté de l'enseignement primaire ; la constitution républicaine de 1848 avait établi la liberté de l'enseignement secondaire ; la constitution de 1875 avait couronné l'œuvre en établissant la liberté de l'enseignement supérieur et la fondation d'Universités indépendantes. La liberté d'enseignement, à tous les degrés, était, en France, de droit public. La raison de cet état de choses, c'est que, dans une société où il n'y a qu'une foi, qu'une loi, qu'un baptême, il est juste que l'enseignement officiel les continue, à l'exclusion de tout autre enseignement contraire. Mais dans une société fondée sur la liberté de la pensée, de la conscience, de la presse et des cultes, une exclusion n'est plus admissible, si vous supposez une liberté qui ne peut avoir qu'un salutaire exercice. Si j'ai le droit de penser, j'ai le droit de parler, si j'ai la

liberté de conscience, j'ai le droit d'agir selon cette conscience ; la liberté de la presse et du culte entraîne la liberté d'enseignement public. Ce qui a le droit de se dire dans un journal et dans une chaire, a le droit de se répéter dans une école. Nous disons que ce sont là des droits naturels nécessaires, honnêtes, puisque nous les supposons réglés par la sagesse. Admettre la liberté de penser et de conscience seulement pour le for intérieur, cela ne peut être l'objet d'une loi et existe en vertu d'un droit divin indiscutable. Un pouvoir civil n'a pas le droit de pénétrer dans les âmes et s'il était assez fou pour y prétendre, il ne serait jamais assez fort pour y réussir.

En Angleterre, pays de liberté et de sage gouvernement, tous les habitants, nationaux ou étrangers, ont le droit d'élever une école à leurs frais, d'enseigner, de s'associer, pourvu qu'ils ne commettent aucune offense contre la morale publique. L'adoption d'une loi qui priverait des individus ou des catégories d'individus de la liberté d'enseignement, serait regardée comme une loi de tyrannie. Chaque père de famille a le droit de faire instruire ses enfants dans une école de son choix. L'abolition de cette liberté serait regardée comme une oppression intolérable. Le gouvernement respecte scrupuleusement la liberté des écoles et leur accorde indistinctement des subsides. L'attachement au *self government* est tel, qu'il serait impossible d'y introduire le système universitaire de Napoléon Ier. L'émulation est d'ailleurs un stimulant de l'activité sociale : et ce stimulant, pour être efficace, comporte entre les écoles, une heureuse concurrence. Cet exemple de l'Angleterre est conforme aux principes de droit. En droit, l'éducation des enfants appartient aux parents, sous la haute direction de l'Eglise, non de l'Etat ; l'Etat protège l'exercice de ce droit, mais ne doit pas l'usurper. L'Eglise a reçu, de Jésus-Christ, le droit d'enseigner tous les peuples. Chez les peuples qui lui appartiennent par la foi et par le baptême, l'Eglise a le droit et le devoir : 1° d'enseigner la doctrine chrétienne en chaire et dans les écoles ; 2° d'enseigner les sciences qui se

rattachent à ses croyances ; 3° de contrôler au point de vue moral et religieux, l'enseignement des écoles qui ne relèvent pas d'elle immédiatement. Quant à l'Etat : 1° Il n'a pas le droit d'empêcher les familles et l'Eglise de fonder des écoles ; 2° sur ces établissements, il n'a que le droit de veiller au bon ordre et à la tranquillité publique ; 3° il n'a pas le droit d'imposer ses doctrines, ses programmes, son contrôle exclusif pour la collation des grades ; 4° s'il lui plaît de fonder des écoles, il n'a pas le droit d'empêcher l'Eglise d'y exercer son ministère, à moins que ce soient des écoles d'une autre confession ; 5° et sans trop déterminer ce que, dans ces matières, l'Etat peut ou ne peut pas, il doit s'abstenir de s'ériger en maître d'école. L'enseignement n'est pas un service public, puisque les particuliers peuvent le rendre ; s'il s'établit officiel, c'est une entreprise contre la liberté de conscience. Soustraire l'enseignement au contrôle de l'Eglise, c'est le vouer aux mauvaises doctrines, aux mauvaises mœurs et aux mauvaises études. Elever un enfant, former un homme, c'est civiliser un barbare. Dieu, la religion, l'Eglise, la famille peuvent seuls y suffire. « Le plus haut degré de la philosophie, disait Thiers, ce n'est pas de penser de telle ou telle façon ; c'est de respecter la conscience religieuse d'autrui, sous quelque forme qu'elle se présente, quelque caractère qu'elle revête. Désoler les catholiques, c'est la plus grande faute qu'un gouvernement puisse commettre. »

Malgré tout, le libre-penseur franc-maçon Ferry, les yeux fermés à ce mouvement libéral et sagement progressif qui, depuis les saturnales de la révolution et les décrets du despotisme, avait introduit en France la liberté d'enseignement, voulait donner à cette liberté un coup de hache, et, pour le donner hypocritement, prit le biais de l'article 7. Ensuite, pour voiler l'odieux de cette initiative, il prétendit suivre simplement les agissements de l'ancien régime et les exemples de la Restauration ; il citait, en preuve, la proscription des Jésuites sous Louis XV, la réforme des ordres religieux sous

Louis XVI, des mesures préservatrices de Portalis et de Frayssinous. A quoi l'on répondait que l'ancien régime était mort ; que la Révolution en avait pris le contre-pied et que s'inspirer des souvenirs de l'absolutisme royal, c'était se montrer le renégat de 89. A la vérité, l'Empire, au nom de son despotisme, avait proscrit les Jésuites, la Restauration, pour plaire à la Révolution impie, les avait maintenus dans la disgrâce ; mais ces deux régimes avaient été détruits précisément comme coupables de revenir aux aberrations d'autrefois. Ces exemples écartés, restait la thèse de droit. Or, en droit, l'ancien régime, fondé sur l'absolutisme royal, était la source de tous les privilèges sociaux du clergé, de la noblesse et des tiers ; le roi accordait les libertés, les refusait, les restreignait selon son bon plaisir, nonobstant clameurs de haro et charte normande ; le roi, c'était l'Etat. Le nouveau régime est à l'inverse de l'ancien ; il reconnaît à chaque citoyen des droits antérieurs et supérieurs à la constitution de la société ; dans la constitution de la société, les citoyens délèguent des mandataires, non pas pour leur accorder des droits ou des libertés, mais pour les maintenir dans la possession des libertés et des droits civiques. Par conséquent, un homme politique, fidèle à l'esprit, aux principes, à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, n'est pas recevable à entreprendre quelque chose contre la liberté d'enseignement. S'il le fait, c'est un homme sans intelligence, sans probité, sans honneur, c'est un représentant de la liberté qui la supprime à son profit, pour reconstituer, dans l'Etat libéral, la tyrannie de l'absolutisme.

Les renégats de 89 répliquent à ces arguments que l'instruction et l'éducation sont d'un grand intérêt pour l'Etat et que l'Etat ne peut pas s'en désintéresser. Le fait est incontestable, mais la conclusion est fausse. Cette conclusion suppose que l'Etat possède l'omnipotence sur tout ce qui l'intéresse. Or, il n'en est rien. Trouvez dans la vie privée, dans la vie de famille, un élément qui n'intéresse pas l'Etat ? Est-ce que la gestion

des fortunes privées est, pour l'Etat, sans importance ? Est-ce qu'il est sans importance pour lui qu'il naisse des enfants, qu'ils soient bien nourris, bien vêtus, bien élevés ? S'ensuit-il que l'Etat va gérer les fortunes des particuliers, ce serait le retour au communisme de Platon. S'ensuit-il qu'il va se charger de la propagation de l'espèce, ce serait revenir aux théories d'Aristote et aux pratiques de Lycurgue. Le bonheur et l'ordre social exigent qu'il y ait, pour les individus et pour les familles, une sphère d'action inviolable. L'Etat se superpose à ces deux sphères intangibles, il ne les supprime pas pour se mettre en leur lieu et place. S'il le faisait, ce serait l'Etat omnivore, le socialisme de Léviathan.

Les renégats de 89 répliquent encore que l'enseignement est un monopole nécessaire, comme le service de la patrie et de l'armée. Cette assimilation n'est pas admissible. La justice et la force publique ne préexistent pas à l'Etat ; elles en dérivent, comme parties intégrantes et nécessaires. L'Etat commence précisément à l'heure où les particuliers, cessant de se faire justice par la force, constituent une justice sociale, avec une force à l'appui. L'Etat possède, par nature, le monopole de la justice et de la force publique, parce que la force publique et la justice sociale sont l'Etat même, la société protégeant les individus. L'éducation se trouve-t-elle dans une condition analogue ? La famille préexiste à l'Etat et avec elle, la mission éducatrice et tous les droits et devoirs qui s'y rapportent. Dépouiller la famille au profit de l'Etat, c'est l'ébranler et bientôt la mettre à néant. D'ailleurs, entre la justice, l'armée et l'éducation, il y a une parité à laquelle il convient de prendre garde. Dans notre état de division en partis, qu'est-ce que l'Etat ? Qu'est-ce que la réalité concrète, pratique, active que ce nom désigne ? Ce n'est plus la société, c'est le parti triomphant. Cela étant, quel ami de la société et de la liberté sociale ne s'effraie pas de voir, aux mains d'un parti et sous sa direction, les deux grandes forces sociales, la magistrature et l'armée ? Par la même raison, et à plus forte raison, qui ne s'effraierait

de voir l'éducation de la jeunesse sous le joug de cet Etat, qui n'est plus la société, mais un parti ?

L'Etat réel, le parti régnant, c'était hier la monarchie, c'est aujourd'hui la république. Donc hier l'éducation publique aurait dû faire des monarchistes ; aujourd'hui elle doit faire des républicains de trois ou quatre nuances ; quand la laissera-t-on former des Français ? Il ne reste donc rien en faveur du monopole universitaire, rien que le rétablissement de l'omnipotence et l'acheminement vers le socialisme.

A bout d'hypocrisie, le parti recourut au procédé vulgaire de l'épouvantail. La liberté d'enseignement, c'était l'ultramontanisme triomphant, les Encycliques remplaçant le Code civil, le Pape et les évêques faisant peser leur joug sur la libre-pensée. A quoi l'on répond tout simplement que la liberté d'enseignement est sœur de toutes les autres, une petite sœur qui ne peut pas opprimer ses aînées. Des écoles ne peuvent pas, en présence de la concurrence libre, constituer un despotisme. En admettant, par hypothèse, l'argument, comment vous, qui repoussez le soi-disant despotisme doctrinal de l'Eglise, comment pouvez-vous, sans vous contredire, introduire le despotisme doctrinal, très réel, d'un Etat, incompétent par nature, en matière de doctrine. Ou l'Etat ferme les yeux sur l'instruction publique, il tolère un individualisme absolu, une intolérance doctrinale qui peut lui devenir funeste ; ou l'Etat, incompétent par lui-même en matière de religion, s'inspire d'une autorité étrangère, de l'Eglise par exemple, dont il accepte la doctrine ; ou l'Etat connaît de la morale et de la religion ; et, possédant la foi abstraite, la loi morale, la règle des mœurs, il est capable de les enseigner et d'en régler l'enseignement ; ou l'indifférence de l'Etat, ou l'Eglise réglant l'Etat, ou l'Etat se déclarant Eglise : il n'y a pas d'autres hypothèses. Le parti opportuniste rejette les deux premières ; il doit donc connaître par lui-même de la religion et de la morale ; il doit enseigner la religion et la morale de l'Etat ; la religion laïque et civile de Jean-Jacques Rousseau, avec le

monopole et la force coercitive à l'appui. On ne veut pas d'Eglise, on ne veut pas du chaos des doctrines ; donc il faut s'ériger en religion et en Eglise, prétention pour le moins absurde dans un parti qui se réclame de la libre-pensée.

Le parti, battu à plate couture sur les questions de principes, se rabattit sur les incidents. Pour prouver l'incompatibilité des ordres religieux avec la société moderne, il fit une diversion dans la littérature ecclésiastique. L'abbé Moullet, auteur peu connu ; Humbert, l'auteur des *Pensées chrétiennes*, livre déjà vieux ; le P. Gury, auteur d'un abrégé de théologie ; Marotte, auteur d'un cours élémentaire d'enseignement religieux ; le P. Gazeaux, l'abbé Courval, prêtre séculier, et Joseph Chantrel, écrivain laïque, furent mis au pillage, en vue de prouver qu'ils n'étaient pas les admirateurs de la Révolution. Quand cela serait, où est le mal ? L'opinion est, sur cette question d'histoire, absolument libre. Comme controverse, au point de vue logique, c'est nul ; au point de vue de la foi, c'est insensé ; au point de vue moral, c'est misérable ; mais d'autant mieux approprié aux talents des persécuteurs et aux vertus des sous-vétérinaires des deux Chambres. Cette question d'enseignement, la première dans toute société civilisée, passait par-dessus ces têtes bornées, et, comme dit le proverbe, le râtelier était trop haut pour la bête. Du moins, ces excès provoquèrent dans le parti républicain une première scission. La clique des néo-jacobins voulut avoir carte blanche contre la liberté ; les républicains libéraux, considérant que la liberté n'est recevable que comme proclamation de la liberté individuelle, se refusèrent à suivre cette grossière impulsion. Personne ne s'étonnera que les catholiques et les conservateurs, les Ferdinand Boyer, les Mackau, les Dufournel, les Bourgeois, les Brun, les Chesnelong, les Gaslonde aient défendu la liberté. Mais on s'étonnera justement que des républicains, en fringale de dictature, soient venus dire : l'Etat, c'est nous ; et, en vertu de leur autocratie, aient prononcé des révocations d'Edits de Nantes, des restrictions de droit civique, en poussant à la proscription,

aux crimes politiques, punissables comme sont tous les crimes.

Le rapporteur du projet Ferry fut, à la Chambre, un nommé Spuller ; c'était un aventurier, d'origine badoise, qui avait percé dans la presse et fait fortune par Gambetta. Esprit étroit et fanatique, il se traîna dans tous les lieux communs que nous venons de réfuter. La Chambre autorisa le Taureau des Vosges à encorner les Jésuites dans leurs collèges de Vaugirard, de Saint-Ignace et de Sainte-Geneviève ; les Dominicains, dans leurs collèges d'Oullins, de Saint-Brieuc, de Sorèze, d'Arcueil et d'Arcachon ; les Bénédictins anglais de Douai ; les Maristes, Picpus, l'Assomption, les Eudistes, Saint-Bertin d'Arras, Sainte-Marie de Tinchebray, le Sacré-Cœur d'Issoudun, les Oratoriens de Juilly et de Saint-Lô, les Oblats de Saint-Hilaire et de Saint-François de Sales, l'Immaculée-Conception de Nancy, les Bénédictins privés de Delle. Le plus odieux, c'est que tous ces religieux venaient, pendant la guerre, de faire de leurs maisons des ambulances pour nos soldats blessés ; de voler comme aumôniers sur les champs de bataille ; de suivre en Allemagne nos soldats pour leur rappeler la patrie absente. Le plus stupide, c'est que l'art. 7 retirait le pouvoir d'enseigner à seize congrégations d'hommes, à cent vingt congrégations de femmes, et jetait sur le pavé vingt-deux mille deux cent trente-cinq enfants, désormais sans maîtres. Les enfants de l'acacia blanc, les hommes du trente-troisième appartement, tous grands partisans du progrès des lumières, fermaient les écoles et jetaient les élèves dans la rue.

La majorité des conseils généraux et un immense pétitionnement s'élevèrent contre l'article 7 ; le gouvernement eût fait bon marché de ces actes de la souveraineté nationale. Fort heureusement, le Sénat, mieux inspiré, nomma son rapporteur, et ce fut Jules Simon. Jules Simon était un philosophe ; son passé n'était pas sans tache ; mais, instruit par l'expérience, il se refusa à la proscription des religieux enseignants. Son grand argument, c'est que refuser la liberté d'enseigner au catholicisme, quand le catholicisme venait de trouver des mil-

lions en France, pour fonder instantanément cinq universités, c'était un cas d'aliénation mentale et un crime contre la plus élémentaire liberté promise. Le Sénat rejeta l'art. 7 ; ce n'était plus qu'un coup d'épée dans l'eau ; le sabre n'en était pas plus propre, mais l'eau n'en était pas malade.

13. *Les décrets du 29 mars.* — Le Sénat avait rejèté l'article 7 le 15 mars ; le 29 mars, le président Grévy, protestataire en 1830, contre les ordonnances de Charles X, publiait deux ordonnances où, contrairement à notre droit public, il proscrit les Jésuites et n'admet les autres Ordres que moyennant une autorisation. En conséquence, les Jésuites sont invités à se dissoudre ; faute de quoi, dans un délai imparti, on les dissoudra par la force. Quant aux autres Ordres, ils sont invités à se pourvoir d'une autorisation devant le pouvoir civil ; sur leur demande, on verra s'il y a lieu de les admettre aux bienfaits de la vie publique ou si l'on ne les traitera pas comme de simples Jésuites. Quant au droit qui autorise ces attentats, c'est l'adage d'Ulpien : Tout ce qui plaît au prince a force de loi ; et plus franchement, le vers de Virgile : *Sic volo, sic jubeo ; sit pro ratione voluntas.* — La première impression qu'éveillent ces décrets, c'est qu'ils jurent avec toutes les promesses de gouvernement. Hier, Freycinet disait qu'il n'y a pas un cabinet assez passionné, assez aveugle, pour opérer par la violence et sans ménagements, pour froisser les sentiments des populations ; aujourd'hui, il propose et édicte ces mesures violentes qu'il répudiait hier. Le second sentiment, c'est la dualité des décrets de proscription. Séparer des Jésuites les autres Ordres ; séparer des religieux le clergé séculier ; frapper les uns sans pitié, faire entrevoir, aux autres, une autorisation trompeuse, d'ailleurs incertaine et arbitraire, c'est toute la politique du ministère. Le troisième fait à constater, c'est le cas que font des lois ces étranges républicains. Le Sénat, en rejetant l'article 7, a maintenu aux religieux le droit général qu'ils possédaient depuis 1830, et le droit d'enseignement que leur accorde la loi de 1850 ; puisqu'ils ont le droit d'enseigner, ils

ont le droit d'exister. Le gouvernement qui les proscrit au nom des lois de l'ancien régime et de la Révolution, viole les lois postérieures, qui les autorisent, et se met lui-même hors la loi. Naguère ils parlaient d'appeler devant le juge les ministres de Mac-Mahon, dont le 16 mai était au moins légal ; à leur tour, ils se mettent en passe d'être appelés devant le juge et envoyés au bagne. Mais le trait qui éclate le plus cyniquement, dans ces décrets, c'est la haine contre les Ordres religieux et en particulier contre cette grande Compagnie des Jésuites. La question est plus haute, plus vaste et plus profonde. Il ne s'agit pas seulement, ici, de légalité ; il s'agit de plus hautes questions de philosophie et d'histoire. Ceux qui aiment à descendre au cœur des questions importantes, découvrent ici le plus vaste horizon.

Ce qui constitue l'Ordre religieux, en principe, c'est le vœu. Le concept du vœu se décompose en cinq idées dominantes : l'idée de promesse, l'idée de religion, l'idée de règle, l'idée de sacrifice, l'idée de recherche d'un plus grand bien. Ce sont cinq grandes et nobles idées, plus belles encore par leur application dans les trois vœux de pauvreté, de charité et d'obéissance. Le péché originel a fait, à l'homme, trois blessures ; il l'a rendu orgueilleux, sensuel et cupide. Pour le rétablir dans la dignité surnaturelle, il faut combattre la cupidité par la pauvreté, la sensualité par la chasteté, l'orgueil par l'obéissance. Tout homme est astreint à cette triple réaction, mais à des degrés divers et dans des formes différentes. Le religieux qui brise, par une mâle résolution, tous les obstacles au salut, est une âme héroïque. Les trois vœux brillent, à son front, comme trois diamants. Un moine, sans doute, peut succomber, mais l'on ne juge pas des institutions par les misères qui parfois les atteignent. Le mérite des institutions, au contraire, se mesure à l'étendue des misères contre lesquelles ces institutions offrent un remède efficace. A ce titre, aucune institution ne peut, sous le rapport de la perfection morale et des bienfaits, soutenir le parallèle avec les institu-

tions monastiques. Le sillon lumineux qu'elles ont creusé à travers les âges, depuis les premiers anachorètes et cénobites jusqu'à S. Benoît, jusqu'à S. Bernard, jusqu'à S. Ignace, jusqu'à S. Alphonse de Liguori, brille d'un si resplendissant éclat, que, pour réprouver ces institutions, il faut être un ennemi du genre humain.

On reproche aux religieux de mépriser le pouvoir civil. Ce reproche est au moins singulier sur les lèvres d'un pouvoir qui proscrit. Tuer les gens pour se mettre en garde contre leur prépotence est plus une contradiction qu'un excès ; s'ils étaient forts, ils pourraient se défendre et ne se laisseraient pas égorger. Leur mort prouve, au moins, leur vertu. Mais encore faut-il convenir qu'ils n'ont pas sur le pouvoir temporel une autre doctrine que l'Eglise ; ils ne sont ni schismatiques, ni hérétiques, ni novateurs, mais fidèles représentants des vérités traditionnelles. Ni la puissance paternelle, ni la puissance civile, par le respect du droit, n'ont rien à redouter de la puissance ecclésiastique. Les droits, c'est l'Eglise qui les proclame, qui les consacre à la face du monde entier. La puissance civile est souveraine dans son ordre ; tant qu'elle se renferme dans le cercle des choses séculières, qu'elle ne porte aucune atteinte aux droits de la conscience, à la règle des mœurs, l'Eglise n'a point à intervenir. Ni la puissance ecclésiastique ne dérive de la puissance civile ; ni la puissance civile ne dérive de la puissance ecclésiastique : elles émanent toutes les deux de la puissance de Dieu, l'une en vertu des lois générales de la création, l'autre par l'institution directe et immédiate du Fils de Dieu. Les Ordres religieux non seulement n'altèrent pas cet ordre ; ils s'appliquent, au contraire, sans relâche, à le défendre, à l'aider, à lui préparer des triomphes.

Quant à la domination que les Ordres religieux feraient peser sur le clergé séculier, sur les évêques et sur le Pape, c'est une allégation qui ne peut se prendre au sérieux. Dans les paroisses, ils ne peuvent rien que sur l'appel du curé, avec sa permission ; dans les institutions ecclésiastiques, il faut,

pour qu'ils exercent, que les supérieurs leur ouvrent honorablement la porte. Quant aux évêques, ils ne rencontrent jamais cette fameuse épée, dont la pointe est partout ; jamais les religieux ne leur demandent le déplacement d'un vicaire ou l'avènement d'un bedeau. Ces prétendus envahisseurs, ces meneurs si adroits, ils se montrent toujours pleins de réserve et de convenance : ils se tiennent merveilleusement à leur place, ne la quittent que sur invitation et y rentrent aussi modestement qu'ils en sont sortis. Loin de redouter leur domination, les évêques se plaisent à les appeler dans leur diocèse et à les donner, à leurs prêtres, pour auxiliaires. Tels sont, pour les prêtres et pour les évêques, ces hommes apostoliques, dont on veut faire une puissance invincible, une sainte Wehme à laquelle on n'échappe pas impunément, si l'on refuse de courber le front sous le joug qu'elle veut imposer.

Mais enfin comment expliquer ce déchaînement contre les Ordres religieux ? Les religieux sont des natures d'élite, des caractères fortement trempés, des prêtres sans concession dans les doctrines, sans faiblesse dans les actes, sans réserve dans la dépense d'eux-mêmes. Hommes de grande ardeur et de complet sacrifice, ils ont porté en eux, au sommet, la foi catholique et le devoir sacerdotal. Engagés par vœu au renoncement, au sacrifice, ils ne savent pas faire les choses à demi ; ce sont les intransigeants de la vérité, les radicaux de la vertu. Troupe d'honneur de l'Eglise, ils portent son drapeau et font face à l'ennemi avec plus de vigueur que les autres. D'où vient que ceux qui attaquent l'Eglise, sous quelque forme que ce soit, se trouvent en corps-à-corps avec ces défenseurs intrépides qui n'ont rien à ménager que la charité et qui paraissent alors beaucoup plus redoutables que les simples prêtres ? C'est dans leur excellence qu'il faut découvrir le mystère des haines qui les poursuivent et des calomnies qui veulent les ensevelir dans l'opprobre. Plus un obstacle est fort, plus il faut frapper pour le vaincre.

Sur le terrain politique, une institution doit s'examiner au

point de vue du droit. On en distingue de trois sortes : le droit divin, le droit naturel et le droit positif. En droit divin, le domaine absolu du Créateur sur sa créature exige une reconnaissance ; la consécration monastique, le don de soi à Dieu sans réserve, pour toute la vie, reconnaît magnifiquement ce souverain domaine de Dieu. Le code de haute perfection, dont les conseils de l'Evangile donnent la formule, pris en lui-même, dans ses causes et dans ses effets, est l'œuvre sainte de Jésus-Christ. Si le Fils de Dieu l'a donné, c'est pour que des zélateurs s'élancent à sa pratique ; dès qu'ils se rencontrent, personne n'a le droit de les gêner dans le libre choix d'une idéale perfection. Les Ordres religieux peuvent aussi invoquer en leur faveur le droit naturel. Chacun est libre de restreindre sa liberté autant qu'il le juge à son propre bien ; c'est volontairement qu'il lui pose des conditions et des limites. Tout chrétien a le droit de renoncer aux biens temporels, non quant à l'usage, mais quant à la propriété. Tout chrétien a le droit de renoncer au mariage, pourvu qu'il remplisse les obligations morales du célibat. Tout chrétien a le droit de se prémunir contre les faiblesses et les incertitudes de sa volonté, de se lier par vœux, de s'associer à d'autres, de s'assujettir même à d'autres, plus éclairés et plus vertueux, dont les ordres et les conseils ne peuvent que contribuer à sa perfection. En certaines circonstances, si l'entrée en religion rencontre des obstacles, il est rare qu'ils subsistent toute la vie ; mais enfin, s'il y en a, rien n'empêche de les respecter. Les religieux peuvent encore invoquer le droit de domicile et de profession, de réunion et d'association paisible, dans un but moral ; ils peuvent placer leurs études et leurs vertus sous la protection des libertés de pensée, de conscience et de parole, bien entendues. Quant à la place que les religieux occupent, avec les clercs et les laïques, dans l'Eglise, au point de vue du droit canon, il est inutile d'en parler. Les religieux sont le corps d'élite de l'Eglise.

Le droit positif est contenu dans les constitutions, les lois,

les codes. Or, les législateurs les plus dignes de ce grand nom ne se contentent pas d'autoriser les instituts monastiques, ils les comblent de louanges. Constantin dans ses édits, Justinien dans ses *Novelles*, Charlemagne dans ses *Capitulaires*, nos plus grands rois dans leurs ordonnances ont multiplié les approbations. A cet égard, pendant de longs siècles, le sentiment des souverains était si formel, qu'ils plaçaient leurs enfants dans les monastères, faisaient de leurs filles des abbesses, recevaient les moines dans leurs palais ; ils portèrent l'admiration pour les monastères jusqu'à les faire entrer, comme une force considérable, dans l'économie de la société civile et dans la hiérarchie féodale de l'ordre politique. L'histoire n'a qu'un cri pour célébrer, dans l'ordre temporel, les résultats énormes de l'action et de l'influence monastiques. L'aménagement des eaux, des bois et des terres, l'application des races barbares aux travaux divers, la réunion des populations dans des centres, la transformation du régime militaire en régime civil, la fondation et l'extension des écoles et des universités, l'organisation du régime féodal, l'affranchissement des communes, les changements successifs de l'ordre général : tout cela est plus ou moins l'œuvre des Ordres religieux. Une tradition de quinze siècles, des bienfaits dont nous recueillons encore les grâces valent un peu mieux que quelques arrêts de parlements jansénistes ou des articles ignares dressés par les folliculaires sans science ni conscience.

Les instituts monastiques, il est vrai, ont subi l'influence de la corruption générale des mœurs et des institutions : ils ont disparu dans la tourmente révolutionnaire et ont prêté leurs ruines à la constitution de la société moderne, mais ils sont trop conformes à la nature humaine et chrétienne pour n'être pas sortis du tombeau : ils sont ressuscités, comme le phénix, plus jeunes et plus forts ; ils ont repris leur place dans toutes les sphères de la vie : ils se sont assortis à la condition des vieux peuples. D'ailleurs, même en Europe, mais surtout en Asie, en Afrique, dans les deux Amériques et dans

les îles du Grand Océan, il y a encore des barbares à convertir, des peuples à civiliser, des sociétés à constituer, des races à transformer. Il y en a assez pour que le peuple qui rendra les moines à l'histoire et saura les multiplier assez pour tant de grandes entreprises, soit le premier peuple du monde, le bras armé de l'Evangile, le soldat de Jésus-Christ, le pilier de la Sainte-Eglise. En présence d'une telle perspective, l'ostracisme du moins n'est-il pas un grossier contretemps et un outrage au droit ? Des cyniques comme Paul Bert, des fous furieux comme Madier de Montjau peuvent s'incliner devant le droit commun et en frustrer les catholiques. Mais est-il juste dans un pays où la propriété, le domicile, la profession sont sacrés, d'arracher à leur domicile et à leur profession des gens qui vivent en paix sans offenser qui que ce soit ? Est-il juste dans un pays où la liberté de conscience a été achetée par des flots de sang, de proscrire une race d'hommes pour un acte de foi ? Est-il juste, dans un pays où l'idée de fraternité domine les esprits généreux, de réprouver de petites républiques où l'on se voue au service des petits et des pauvres ? Non, cela est défendu par toutes les lois.

Dans l'état actuel de notre législation, tout Français majeur est libre d'aller et de venir où il veut. Tout Français majeur est libre de choisir le genre de vie qu'il veut. Tout Français majeur est libre de disposer de sa propriété comme il veut. Chacun professe sa religion avec une égale liberté. L'enseignement est libre à tous les degrés. La charité est libre dans toutes ses manifestations.

Voici maintenant les garanties de droit commun à tous les Français : Nul ne peut être empêché de faire ce qui n'est pas défendu par la loi. Nul ne peut être accusé, arrêté, ni détenu que dans les cas déterminés par les lois et suivant les formes de la procédure. Nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et légalement appliquée. Nul ne peut être saisi que pour être conduit devant le magistrat. Nul ne peut être distrait, sous aucun prétexte, des juges qui lui sont assignés par la loi.

Tel est le patrimoine commun de tous les Français. Et ce patrimoine leur appartient à tous, non par concession mais en propre, parce qu'ils sont Français ; et il appartient à tous, parce qu'ils sont égaux en droit, qu'il n'y a plus, pour aucun individu, ni privilège, ni exception au droit commun de tous les Français.

Voici maintenant le droit commun en matière d'association ayant pour but la vie commune au même domicile. Le droit commun, c'est la faculté de vivre, au même domicile, de la vie commune. Cette liberté n'est restreinte par aucune loi pénale, ni par aucune loi de police. Non seulement aucune loi pénale n'interdit la vie commune ; mais il y a un texte de loi qui suppose expressément et confirme, par là-même, le droit naturel de la liberté de la vie commune dans un domicile commun ; c'est l'article 291 du Code pénal. La section VII, du titre I, du Livre III du Code pénal de 1810, est intitulée, « Les associations et réunions illicites ». En déterminant les associations illicites, cette section reconnaît forcément, comme licites, les associations qu'elle n'atteint pas. Or, cet article n'interdit, sous peine d'amende, que des associations qui présentent ce triple caractère : 1° d'être composées de plus de vingt personnes ; 2° d'avoir pour but de se réunir tous les jours ou à certains jours marqués, pour s'occuper de certaines questions religieuses, politiques ou autres ; 3° d'être formées sans autorisation du gouvernement ou en dehors des conditions qu'il a plu à l'autorité publique d'imposer. D'après ces conditions, les membres de ces associations doivent avoir des domiciles séparés ; autrement ils ne pourraient pas se réunir : mais s'ils habitent les mêmes maisons, l'article 291 dit qu'il ne les atteint pas. Ainsi a-t-il toujours reconnu que cette loi n'atteint pas la famille, si nombreuse soit-elle ; ni les ateliers, si nombreux que soient les ouvriers qui les composent, ni aucun groupe d'individus, qu'aucun lien de parenté ne rattache, mais que rapproche seulement la conformité des goûts et des besoins et qui partagent, par économie ou pour

toute autre cause, la même vie, dans un même domicile. Une association domiciliée, ostensible, permanente, n'offre aucun péril à la société. Et puisque la loi le permet, la police n'a pas le droit de l'interdire. Cet ordre du droit civil est donc sacré ; les religieux sont couverts par la majesté du droit.

En droit politique, la seule raison qui puisse les atteindre, c'est la raison d'État, le salut public du peuple qui est la loi suprême, la justification de la dictature. Que ce cas puisse s'offrir, on ne peut pas le contester, mais il doit être rare et ne s'admet qu'en vertu des principes de l'ancien régime ; s'il devient d'application commune, c'est le retour pur et simple du césarisme. Dans cette hypothèse, disait Gambetta, « la raison d'Etat, c'est la préface d'un crime ». Mais, dans nos sociétés modernes, politiquement libérales, civilement contractuelles, le gouvernement n'a pas le droit d'empêcher et de punir la jouissance du droit civique. La seule chose qui lui soit possible, c'est de poursuivre les délits, s'il s'en commet ; c'est d'appeler le délinquant devant les juges et de le frapper selon les règles de la procédure et les stipulations de la loi : *Forum et jus :* c'est la formule du droit. Ainsi fut délibéré par quatre consultations de jurisconsultes français : consultation Berryer-Vatimesnil en 1845, consultation du barreau de Caen en 1880, consultation Rousse, consultation Demolombe. Si vous rapprochez de ces noms, les noms de Grévy, Cazot, Lepère, Freycinet, Ferry, cela signifie, d'un côté, la majesté du droit ; de l'autre des malfaiteurs politiques, soucieux d'innocenter leurs crimes. Nous allons les voir à l'œuvre.

14. *La proscription des Jésuites.* — Le décret de proscription contre les Jésuites était à terme ; mais, le terme arrivé, il devait s'exécuter sans délai, sans exception, avec rigueur. Les Jésuites possedaient, en France, vingt-huit collèges où ils offraient l'enseignement secondaire et préparaient aux écoles du gouvernement ; ils avaient quelques noviciats pour le recrutement de l'Ordre, et des résidences où habitaient les profès, appliqués, les uns à l'étude et aux travaux littéraires ; les

autres, aux œuvres complémentaires du ministère des pasteurs. A Paris notamment, ils occupaient trois collèges, avec une telle supériorité qu'à tous les concours, leurs élèves battaient les nourrissons de l'Université. Dans les autres œuvres, ils atteignaient cette même supériorité que leur assurait, à égalité de talent, la longueur de leurs études. Un des leurs, le P. Félix, avait succédé au P. de Ravignan, aussi Jésuite, dans la chaire de Notre-Dame et avait continué, en l'élevant plus haut, sa tradition. Le zèle qu'ils mettaient à l'éducation de la jeunesse, ils l'apportaient aussi, par la presse, à la formation de l'opinion publique. Cet Ordre, qu'on dit si intrigant, et dont on a fait le mot jésuitisme, comme synonyme d'hypocrisie, est peut-être l'Ordre qui agit le plus au grand jour. Dans des temps plus calmes, ils avaient de grands professeurs comme Suarez, Vasquez, Bellarmin, Escobar et ils en ont encore, surtout à Rome ; dans des temps plus troublés, cet Ordre, essentiellement théologique, met la grande théologie à la portée de tout le monde par les revues. La *Civilta cattolica* de Rome est une grande revue des Jésuites : les *Voix de Maria Laach* de Fribourg en Brisgau et la *Razon y Fe* de Madrid sont également deux revues des Jésuites. En France, les Jésuites publiaient la Revue bi-mensuelle, fondée en 1856, où, sous le titre d'*Etudes*, ils élucidaient tous les problèmes du temps. A un homme qui raisonne, on ne peut opposer honnêtement qu'une chose : c'est de raisonner contre lui et mieux que lui. Proscrire les Jésuites, en possession de la jeunesse et de l'âge mûr, c'était surtout confesser qu'on était impuissant à faire aussi bien. Enfin, même en admettant contre eux une objection — et il n'y en a pas — le souvenir de leurs services aurait dû les défendre. Dans les prisons et dans les bagnes, ils avaient porté les consolations de l'Evangile ; à la Guyane, ils avaient assisté les proscrits ; à Madagascar, ils avaient soutenu la France contre l'Angleterre ; à Beyrouth et en Chine, ils avaient représenté la haute science. Tout au plus aurait-on pu leur adresser les propos d'Agésilas à Pharnabaze : Etant

ce que vous êtes, nous regrettons que vous ne soyez pas des nôtres.

Les Jésuites, certainement, sont des hommes ; comme tous leurs semblables, ils paient, aux faiblesses de l'humanité, un tribut quelconque ; mais, à raison de leur vocation, de leur noviciat, de leurs études, de leurs vertus, de leurs travaux, ce sont des hommes très forts. Dans les temps modernes, la Compagnie de Jésus, spécialement fondée pour tenir tête aux hordes du libre-examen et de la libre-pensée, non seulement a résisté aux ennemis, mais elle les a souvent mis en déroute. Si ce n'est pas le plus puissant, c'est à coup sûr l'un des plus puissants des Ordres religieux. Les protestants eux-mêmes leur rendent hommage : les uns par la haine exécrable dont ils les honorent ; les autres, Bacon, Grotius, Leibnitz, en s'inclinant devant l'éclat de leurs services, Jean de Muller, Schlosser, Schœll, Ranke, Macaulay leur rendent le même hommage. Frédéric de Prusse et Catherine de Russie, dans l'intérêt de leurs écoles, dans l'intérêt de leur nation, refusent de publier la bulle qui dissout la Compagnie. Les philosophes qui poursuivaient au XVIIIe siècle leur proscription, Voltaire, Montesquieu, Buffon, Raynal, Dalembert, Lalande, Lacretelle, pensaient de même et ne reprochaient aux Jésuites que leur puissance. Inutile d'ajouter que les grands hommes du catholicisme, Bossuet, Fénelon, J. de Maistre, L. De Bonald, Lamennais, Balmès, Ventura sont autant d'admirateurs des Jésuites. Singulière fortune de cet Ordre, d'avoir de si chauds admirateurs et de si implacables ennemis. On ne méprise point les Jésuites, on les craint ; parfois on veut jeter sur eux le ridicule ; mais cette arme, celui qui la manie, n'a point assez de calme pour s'en servir avec succès. En vain veut-on affecter le mépris ; à travers l'affectation percent l'inquiétude et la colère. On comprend que l'adversaire n'est pas en face d'adversaires insignifiants ; ses traits se contractent ; ses paroles, trempées d'amertume, tombent de sa bouche, comme d'une coupe empoisonnée. Et si l'ennemi des Jésuites possède

quelques parcelles de pouvoir, il s'en sert avidement pour les frapper.

Les francs-maçons, le 29 mars, sortaient un ukase contre les Jésuites ; ils entendent l'exécuter comme cela se fait en Russie. Le ministre de la justice est Jules Cazot, un homme que la concussion fera descendre plus tard ; sur ses ordres, des arrêtés préfectoraux, dès le 30 juin, doivent prescrire l'évacuation des établissements des Jésuites, par les soins de l'autorité publique. La force armée doit prêter main forte aux agents d'exécution. Les préfets et les sous-préfets doivent assister à cette opération sans gloire. S'il se produit des actes de résistance, il faudra les constater et les déférer aux tribunaux. Si l'on essaye de paralyser l'action administrative, par des procédures dilatoires sous forme de référés, d'action civile ou même de poursuites correctionnelles, il ne faudra pas en tenir compte. L'action administrative ne saurait être paralysée par des résistances de fait, individuelles ou collectives. S'il se produit des actions judiciaires, le tribunal des conflits, présidé par Cazot, signataire de la loi et auteur de la circulaire d'exécution, juge et partie dans l'affaire, sera là pour fouler aux pieds le droit. Le cours de la justice est suspendu. Les lois de haute police administrative doivent recevoir leur plein et entier effet. A la lecture d'un tel programme, vous croiriez que Napoléon Ier est remonté sur le trône. En tous cas, c'est sa procédure que suivent ces soi-disant libéraux et encore ils y ajoutent, quelques ingrédients surérogatoires de tyrannie.

Et c'est cet Ordre déclaré *pieux* par le Concile de Trente, loué par Paul III en 1540, par Jules III en 1850, par Grégoire XIII en 1584, par Grégoire XV en 1597, par Paul V en 1606 et par tous les papes qui l'ont enrichi de privilèges, — c'est cet Ordre qui va être proscrit par Jules Cazot. Trait curieux ! La Commune avait fusillé les Jésuites ; mais les exécuteurs de ses basses œuvres, en présence des 80.000 volumes de la bibliothèque, en présence des cabinets de chimie et de physique, à la vue de ces collections d'instruments, ces

Communards, devant ces sanctuaires de la science, s'étaient bornés à en sceller les portes. Cette pensée qui avait arrêté les Communards, c'est celle-là même qui échauffe les Omar de la République. Il faut disperser les Jésuites et violer leurs établissements. L'exécution donc va s'opérer, au nom de Constans, ministre de l'intérieur, vénérable d'une loge de Toulouse ; par Andrieux, préfet de police, Chevalier Kadosch, membre du Conseil des 33 ; et par Caubet, vice-président du Conseil du Grand-Orient. Ces trois sectaires sont membres d'une société secrète non autorisée, et ils exécutent les Jésuites pour défaut d'autorisation. De bon matin, cinq cents agents de police procèdent à l'expulsion d'une vingtaine de Jésuites de la maison de la rue de Sèvres et ferment la chapelle. Puis la troupe des agents de ville se rabat sur les collèges de la rue de Vaugirard, de la rue des Postes et de la rue de Madrid. Ce dernier établissement appartenait à une société civile, dont le président était le frère du Père de Ravignan ; il fut expulsé comme un simple Jésuite, malgré son droit de propriété. On expulsa de même les Ernoul, l'ancien ministre de la justice, les Chesnelong, le grand orateur du Sénat. Il y avait là un Jésuite anglais qui se réclama de sa nationalité et de son ambassadeur ; il fut expulsé comme les autres. A Angers, à Paray, à Marseille, partout où les Jésuites avaient pied, eurent lieu les mêmes expulsions. L'intrépide Freppel se montra dans ces circonstances comme toujours, un docteur doublé d'un héros. Les causes aussi nobles, ainsi défendues, ne meurent pas. Mais la République venait de triompher des Jésuites ; elle les avait expulsés de leurs domiciles, et bien qu'ils fussent encore résidents en France, la République eût pu dormir sur ses deux oreilles, si elle n'avait pas eu d'autres Ordres à expulser.

15. *La proscription des autres Ordres.* — L'exécution des Jésuites eut lieu partout dans les mêmes formes qu'à Paris, à Paray et à Marseille. Avignon, le Puy, Beziers, Toulouse, Poitiers, Montpellier, Bayonne, Dôle, Besançon, Nîmes, Troyes,

Pau, Laval, Annecy, Lons-le-Saunier, Lyon, Bordeaux, Nancy, Clermont-Ferrand, Limoges, Lille, Douai, Rouen, Bastia, virent se perpétrer les mêmes scènes d'expulsion partout où deux Jésuites s'étaient réunis sous la protection de la loi française. Les préfets, sous-préfets, procureurs, gendarmes, commissaires, en compagnie de serruriers, de charpentiers, de maçons, crochetaient les portes, forçaient les serrures, abattaient les murailles, violaient les domiciles, foulaient aux pieds la liberté des professions, et, pour marquer que la force prime le droit, mettaient la main sur les Jésuites, les jetaient dans les rues, les vieillards comme les autres, sans se préoccuper de leurs ressources, ni même savoir s'ils trouveraient un domicile. Si les Jésuites avaient pris part aux crimes de la Commune, ils eussent été amnistiés ; mais les Communards les avaient assassinés et les Francs-Maçons les expulsaient. Ces Jésuites, si riches, si puissants, si astucieux, qui enseignent le crime — je parle le langage de leurs ennemis — se laissaient appréhender au corps comme des agneaux qu'on mène à la boucherie. Pas un acte, pas une velléité de résistance. La loi les protège ; ils se bornent à mettre leur espoir dans les tribunaux. La balle d'un revolver qui eût cassé la tête d'un préfet ou d'un procureur, — comme avaient fait Mégy et Hampden — eût mis en relief ce fait que le gouvernement ne protégeant plus, agissant contre la loi, au nom d'une feuille de papier : cette persécution par la violence est un acte de sauvagerie. C'est le retour à l'état sauvage, à Nemrod ; chacun se protège lui-même et jamais sans ses armes, tue quiconque vient attenter contre sa personne.

Cette exécution des décrets contre les Jésuites révolta la probité de tout l'univers. Maintenant, il fallait exécuter les congrégations autres que les Jésuites. Tous ces religieux n'invoquent pas de privilège ; ils invoquent simplement leur droit civique, constitué depuis la Révolution. La Constitution des droits de l'homme et du citoyen leur assurait des droits antérieurs et supérieurs, contre quoi tout ce qui se fait est nul

de soi. Le protestant Freycinet, président du Conseil, sentit le vice de cette situation et voulut s'y dérober. A Montauban, il avait dit : Quant au décret qui vise les autres congrégations, il n'a pas fixé de date ; nous sommes maîtres de choisir notre terme ; c'est à elles à conjurer le coup en se faisant autoriser. Cette ouverture avait excité quelque méfiance. D'abord se faire autoriser, c'est demander un privilège ; on peut très bien rester, comme citoyen, dans la situation juridique parfaitement légale, qui résulte de la non-autorisation. Ensuite demander une autorisation, c'est reconnaître que le pouvoir à qui on reconnaît le droit de l'accorder, a aussi le droit de la refuser. Ensuite comment se fier à des gens qui viennent de proscrire contre tout droit et qui ne demandent certainement pas mieux que de recommencer. Les congrégations étaient donc perplexes ; la plupart ne songeaient pas à se faire autoriser et se résignaient à leur sort. Alors Freycinet ouvrit une négociation avec Rome pour amener par le Saint-Père les congrégations à se faire autoriser. Léon XIII, sans défiance, accepta la proposition. Une formule de demande fut libellée. Les congrégations n'avaient pas demandé de privilège, mais elles ne méconnaissaient pas les avantages de l'autorisation civile ; elles étaient soumises aux institutions actuelles du pays ; elles étaient étrangères aux partis et aux passions politiques ; elles n'avaient en vue que le bien moral, but de leur institut. La lettre qui disait ces choses honnêtes et vraies, concluait à une demande ; elle fut signée et envoyée au gouvernement par la majorité des congrégations. Par le fait, c'était un Concordat entre les parties, approuvé par les deux puissances.

Un journal de Bordeaux publia indiscrètement la Déclaration. Un sénateur, Numa Baragnon, la critiqua, disant que c'était abandonner le grand principe de la liberté individuelle et le droit de propriété ; que c'était donner des armes au pouvoir. Baragnon était naïf s'il croyait que, pour les révolutionnaires, il y a des principes et des lois. Les révolution-

naires, en effet, jetèrent feu et flammes ; il ne s'agissait pas de lois à respecter ; il y avait un décret, il fallait l'appliquer sans retard et sans réserve. Freycinet, qui était de mèche, sentit la force de cette argumentation et tourna casaque. La Déclaration qu'il avait sollicitée, il l'abandonna, et pour que cet abandon fût plus explicite, en l'absence des Chambres, par un procédé extra-parlementaire, il démissionna. Un nouveau ministère Ferry-Constans fut formé pendant les vacances. Ferry est connu : c'était un homme sans éducation et sans tenue ; il avait été appelé le premier des lâches et le dernier des misérables ; Constans était un répétiteur de droit à Toulouse qui avait inventé une pompe pour vider les latrines et qui avait eu, avec un Puig de Barcelone, des affaires qui eussent pu motiver l'emploi de cette pompe. C'était un arriviste, et, pour se montrer tel, il s'empressa, comme ministre de l'intérieur, de décider qu'il n'y avait pas lieu à autorisation, et que les congrégations non autorisées allaient toutes monter à la guillotine. Or, en France, quatre congrégations étaient autorisées : les Sulpiciens, les Lazaristes, les Congrégations du Saint-Esprit et des Missions étrangères : ces quatre congrégations n'ont, pour le moment, légalement rien à craindre. Sept autres congrégations ne furent pas inquiétées : les prêtres du Saint-Sacrement, espagnols pour la plupart, placés sous la protection de l'ambassadeur espagnol ; les Passionnistes, Anglais, placés sous la protection de lord Lyons ; les prêtres de la Miséricorde, les Oratoriens, les Eudistes, parce qu'ils ne forment pas de vœux et ne sont que des prêtres placés sous la juridiction de l'évêque diocésain ; les frères de Saint-Jean de Dieu, parce qu'ils n'ont d'autre mission que les hôpitaux et que la République a besoin de gardes-malades. Chose bizarre, sauf les Frères de Saint-Jean de Dieu, les cinq autres congrégations, non exécutées à Paris, le seront en province ; par exemple les Bénédictins anglais à Douai. Maintenant, c'est l'heure des ténèbres et Satan va exercer son empire contre des gens que Voltaire appelle l'élite de l'humanité.

Dans la continuation de Rohrbacher, nous avons donné, en seize colonnes, quelques détails sur l'exécution des congrégations de religieux ; ici, nous négligerons ce détail. La scène de dispersion est partout la même. Le gouvernement met sur pied l'artillerie, l'infanterie, la cavalerie ; les préfets, sous-préfets, procureurs sont partout assistés de serruriers, de charpentiers, de maçons et de nuées d'agents de police. Partout on enfonce les portes à coups de hache, on abat les portes avec des pics, on crochète les serrures avec des pinces de cambrioleurs ; on saisit l'un après l'autre les religieux dans leur cellules ; on les jette dehors, sans ombre d'égards pour l'âge, pour la vieillesse, pour les infirmités, pour les services, pour les vertus, pour le génie. La République n'a besoin ni de savants, ni de religieux ; la Franc-Maçonnerie vient de disperser les congrégations non autorisées, malgré la liberté qui les défend et le droit qui les protège. La France peut dormir en paix ; les portes de l'avenir sont ouvertes toutes grandes ; elle va apprécier la lumière du troisième appartement et s'épanouir à l'ombre de l'acacia blanc, toujours fleuri.

Ici, par exception, il faut dire un mot du siège de Frigolet, moins long, mais non moins célèbre que celui de Troie. Frigolet est un monastère de Prémontrés, près Tarascon, patrie de l'invincible Tartarin. Ce monastère est situé sur une montagne inaccessible, sauf par une petite entrée dont il est très facile d'obstruer l'ouverture. Sur cette montagne, les Prémontrés, paratonnerres de l'ordre moral, servent les pauvres et prient pour la France. La République de Grévy, Ferry, Constans ne pouvait pas souffrir une telle abomination. Dans ses comités, il fut donc résolu qu'on fermerait, au besoin par la force, cet asile de la prière et de la charité. Ferry et Constans avaient déjà forcé Solesmes et dispersé les Bénédictins de France ; Ferry et Constans avaient déjà enlevé la Pierre-qui-vire et dispersé les anachorètes du P. Muard ; Ferry et Constans avaient déjà pris Flavigny, Nancy, Langres et dispersé les disciples de Lacordaire ; Ferry et Constans avaient

déjà frappé les Capucins d'Angers, malgré la résistance de Freppel ; Ferry et Constans avaient déjà dispersé les Franciscains, les Eudistes, les Camaldules, les Camilliens, les Rédemptoristes et vingt autres congrégations. Mais il manquait, à leur gloire, un dernier rayon, la prise de Frigolet. Alors ils appellent, pour ce jour de gloire, les enfants de la patrie ; ils mobilisent leurs troupes. Deux mille hommes arrivent, le 26e dragons, le 141e de ligne, cinq brigades de gendarmerie sont là ; deux généraux les commandent. Cinq mille, dix mille personnes accourent pour voir ces déploiements d'héroïsme, contre vingt religieux de l'Ordre des Prémontrés. Les religieux n'ont pas interrompu leurs pieux exercices ; les offices du chœur sont célébrés comme de coutume. Au-dedans, les accords majestueux des orgues ; au dehors, les accents du clairon. Blocus complet de la montagne par fantassins et cavaliers ; l'artillerie manque ; réserve campée sur les montagnes voisines ; sentinelles partout, baïonnette au fusil. Sommation de se rendre, refus, investissement de la place. — Dans les sphères administratives, on s'était imaginé que le monastère s'était transformé en arsenal ; que les gargouilles de l'église étaient des bouches de canon ; et qui sait ? peut-être que la scélératesse des moines ferait sauter leur citadelle. Les autorités ne se gênaient envers personne ; les soldats encore moins. Le premier président de la Cour d'Aix, Rigaud, saisi de la plainte des religieux, fit au préfet Poubelle de très graves remontrances ; il s'étonnait, ce digne magistrat, qu'on accompagnât l'exécution des décrets, de séquestration et d'attentats à la liberté individuelle. Pour couper court, Poubelle tint un conseil de guerre. Quatre serruriers, six maçons, amenés de Marseille et d'Arles (ceux de Tarascon avaient refusé leurs services) enfoncent la porte ! Frigolet était pris ; deux mille hommes, deux généraux avaient pu, après un siège, mettre hors de leur domicile vingt religieux. Enfin la République était sauvée.

Une exception doit trouver ici sa place ; la Grande-Char-

treuse ne fut pas, comme Frigolet, prise d'assaut, ni même attaquée. Le *Courrier du Dauphiné* avait exposé ses conditions d'existence et plaidé sa cause. La Grande-Chartreuse fut donc épargnée pour un temps ; elle payait un million d'impôts et le moment n'était pas venu de tuer la poule aux œufs d'or. Les vaillants religieux eussent accepté leur disgrâce sans rien dire ; leurs livres étaient déjà partis pour les soustraire au vol ; leurs distilleries pouvaient s'ouvrir facilement à l'étranger. Les bons apôtres, qui piétinaient la France sous couleur de la gouverner, n'accordèrent pas aux frères et amis le droit d'altérer impunément les suaves liqueurs de la Grande-Chartreuse. Provisoirement, la soif républicaine sauvegardait le cloître de Saint-Bruno.

Pour récapituler maintenant ces hautes œuvres de la Franc-Maçonnerie, autrefois royaliste, depuis impérialiste, maintenant républicaine, des coups de force viennent de violer deux cent soixante-et-une propriétés, d'expulser cinq mille six cent soixante-trois religieux, Jésuites, Capucins, Franciscains, Dominicains, Oblats, Rédemptoristes et trente autres. L'histoire doit flétrir ces abominables attentats ; elle doit en marquer les auteurs avec un fer rouge ; et, après avoir stigmatisé les bourreaux, glorifier les victimes. D'un côté, un gouvernement violateur de tous les principes, oublieux de sa parole d'honneur, ennemi de toute religion et se servant d'armes prohibées pour asseoir sa domination sur les âmes ; de l'autre, d'humbles religieux, expulsés de leurs domiciles, empêchés de suivre leur règle, d'observer leurs vœux, de combler de grâces le peuple de France ; mais religieux couverts de leurs droits, protégés par la conscience populaire, défendus par les tribunaux, qu'il faudra dessaisir pour innocenter l'œuvre de brigandage. A ce tableau l'histoire ne doit pas défaillir et ne peut pas hésiter ; elle doit venger l'honnêteté publique et imprimer sa flétrissure au front des persécuteurs. En flétrissant les bourreaux, elle glorifie les victimes ; elle les loue d'avoir affirmé le droit au prix de leurs sacrifices et d'avoir vengé

l'honneur de la société moderne, trahie par de faux frères, ses indignes représentants.

Un journal protestant de New-York écrivait à ce propos : « On dit que des prêtres, des religieux, des instituteurs congréganistes, viendront sous peu de France, d'où la persécution veut les chasser. Disons-le tout d'abord, ils seront les bienvenus. L'arrivée d'une partie du clergé régulier français dans notre pays ne peut que nous être particulièrement agréable. Nous avons reçu en 1793 les prêtres qui fuyaient une abominable persécution ; nous ne serons pas moins hospitaliers en 1880. L'arrivée de frères enseignants nous cause une vive satisfaction. Des hommes portant un humble vêtement, qui n'ont d'autre but que d'élever la jeunesse, qui sont satisfaits avec 200 dollars par an, seraient pour nous une trouvaille heureuse. De plus, dans nos immenses territoires, il se trouve encore nombre de tribus insoumises, et il vaudrait mieux les convertir que les exterminer. » Pour nous, en enregistrant ces criminels forfaits, nous n'éprouvons ni tristesse, ni surprise. C'est le métier des catholiques d'être poursuivis par la justice et écrasés par la force. Notre vie est une longue bataille ; lorsqu'on se bat, on n'est pas vaincu, et si l'on persévère, on doit triompher. La date même de ces expulsions nous rassure, c'est le 29 juin, l'anniversaire du jour où Pierre fut crucifié la tête en bas. En le crucifiant, Néron pouvait croire que c'en était fait des chrétiens, que l'Evangile du Christ serait effacé du monde. Au contraire, ce crucifiement, c'est le commencement d'un triomphe qui durera jusqu'à la fin des siècles. La mort du premier Pape a planté l'Eglise dans le sang ; des morts successives ont soutenu l'Eglise dans tous les temps et l'ont étendue jusqu'aux frontières du monde. On peut fermer les couvents, nous les verrons rouvrir ; nous verrons nos monastères se remplir de religieux plus nombreux et pas moins nécessaires qu'au temps de S. Bruno, de S. Benoît, de S. Bernard, de S. Ignace et de Rancé, *Stat crux dum volvitur orbis*.

16. *Les religieux devant la justice.* — Le gouvernement français, ou plutôt le parti qui en usurpe le nom, vient d'expulser violemment les religieux de leur domicile. En les expulsant, les persécuteurs se flattent de dissoudre les congrégations religieuses ; en quoi ils se trompent. L'ordre religieux existe par la force du vœu, avec l'approbation de l'Eglise, deux choses qui ne tombent pas sous la compétence du pouvoir civil. Dans l'impossibilité juridique et effective de dissoudre les congrégations, les néo-jacobins, sous l'inspiration de la franc-maçonnerie, leur interdisent, par la force, la vie commune, avec espoir, sinon de les dissoudre, du moins de les corrompre. Mais en leur interdisant la vie commune, il porte atteinte à leur droit de propriété ; il viole leur liberté civique ; il méconnaît la liberté de leur foi et de leur culte ; il méconnaît l'inviolabilité de leur domicile et le libre exercice de leur profession ; il détruit, autant qu'il le peut, par la violence, tous les éléments de la sociabilité et de la civilisation chrétienne. En un mot, il perpètre, lui, gouvernement, tous les attentats qu'un gouvernement a le devoir d'empêcher et de punir. Ces actes de proscription, au lieu d'être des opérations régulières de gouvernement, sont des délits et des crimes, contraires aux chartes constitutionnelles, aux lois organiques, à la jurisprudence des tribunaux, à tous les droits naturels et positifs, divins et humains. Nous savons qu'ils encourent la colère de Dieu ; qu'ils tombent sous l'excommunication portée par le Concile de Trente ; nous demandons s'ils ne tombent pas sous la répression des lois et s'ils ne doivent pas conduire leurs auteurs au bagne.

Trois pouvoirs sont nécessaires au fonctionnement de la société : 1° le pouvoir *législatif*, qui édicte la loi ; 2° le pouvoir *exécutif*, qui procède à son exécution ; 3° le pouvoir *judiciaire*, qui décide si les actes posés sont ou non conformes à la loi et détermine au besoin son véritable sens. Les évêques et les religieux lésés ont protesté contre l'application des décrets ; ils ont réservé tous les droits des citoyens français ; ils croient

que le pouvoir législatif n'a pas opéré dans l'espèce ; ils disent que les décrets dépassent la compétence du pouvoir exécutif ; ils ajoutent que l'exécution des décrets n'a pu se faire sans délits et sans crimes et, pour savoir s'ils ont raison ou tort, ils s'adressent aux tribunaux. Dans les discussions antérieures, le gouvernement avait reconnu lui-même la légitimité de cette procédure. Nous avons ici une question de propriété et une question personnelle : ce sont deux questions connexes et solidaires, pour la solution desquelles existent des tribunaux dans tous les pays civilisés. L'exécuteur des décrets, le ministre Constans, après coup, nie cet ordre de requête. D'après lui, l'exécution des décrets est un acte *ministériel*. C'est à la Chambre des Députés seule qu'il appartient de les renvoyer devant le juge et le Sénat qui doit les juger. En admettant que, dans l'exécution de ces mesures de haute police, des délits et des crimes aient pu être commis, comme ce sont les effets d'actes décidés par le gouvernement, ils ne peuvent engager que la responsabilité civile de l'Etat. Or, quand il s'agit de l'Etat *débiteur*, c'est à la juridiction administrative du Conseil d'Etat seule qu'il appartient de statuer sur la demande. Dans ces poursuites contre les ministres, les agents d'exécution ne peuvent figurer qu'à titre de complices. Leurs allégations sont toutes contestables. Dans l'hypothèse de délits ou de crimes, commandés par les ministres et commis par leurs agents, l'Etat, qui est partie, ne peut pas être juge : ils est trop sûr qu'il ne se condamnera pas lui-même. Et si, en désespoir de cause, on se réfugie dans la thèse du droit absolu du gouvernement, de deux choses l'une : ou il faut déclarer que le gouvernement est infaillible et impeccable, ce qui est insensé ; ou convenir que s'il peut errer et pécher, nul n'a le droit de confondre ses erreurs et de réprimer ses torts : ce qui est ouvrir la porte à tous les excès.

Dans cette procédure, les religieux sont plaignants. Ces religieux, expulsés, dépouillés, proscrits ont revendiqué régulièrement leurs droits méconnus. Qu'ils soient ou non religieux,

cela ne regarde que leur foi intérieure : l'Etat ne connaît pas les vœux ; il n'a aucune qualité pour les défendre ou pour les punir. Au regard de la loi civile, les religieux ne sont que des citoyens placés sous la protection d'une loi commune ; le premier devoir du gouvernement est de les faire respecter. Puisque le gouvernement persécute lui-même ceux qu'il devrait protéger, les religieux, couverts de leur droit civil, doivent poursuivre les persécuteurs devant les tribunaux. Au point de vue du droit naturel, il y a des choses qui dépassent toutes les limites et appellent une réparation, voire un châtiment. Un gouvernement, avec la plus élémentaire pudeur, ne crochète pas des serrures et n'enfonce pas des portes à coups de hache ; ces violences sont le fait de brigands. Que les agents du gouvernement, en cas de résistance, recourent à la force contre les malfaiteurs, c'est l'ordre ordinaire, mais qu'en l'absence de lois certaines, sous un régime qui se dit libéral, contre des citoyens qui ne sont ni condamnés, ni prévenus, le gouvernement méprise les principes de la justice et les formes de la procédure ; qu'il se porte lui-même aux attentats qu'il est chargé de punir, c'est grand'pitié. En vain on allègue des lois existantes d'autrefois, tombées depuis en désuétude et même périmées par des lois qui les remplacent : il n'y a point de loi qui puisse permettre l'infamie. Les principes de 89 et les chartes constitutionnelles régissent souverainement la société moderne. La liberté possède le droit imprescriptible, la propriété sacrée, le domicile inviolable, la profession intangible, la foi et la conscience au-dessus de tout attentat.

On ne peut exciper de rien pour amnistier ces délits, ces crimes. Le plus grand journal du monde, le *Times*, de Londres, dit à ce propos, et c'est un journal protestant : « Les actes d'aujourd'hui ont virtuellement terminé des scènes *scandaleuses* appelées l'exécution des décrets. Les détails ne manqueront pas de soulever l'indignation. Sauf les temps révolutionnaires proprement dits, *jamais* le gouvernement d'un grand pays ne s'était *abaissé* à une pareille entreprise, et le ministre

de la justice présidant le tribunal des conflits, jugeant en faveur de sa propre cause, est le comble de ces atroces sottises, qui, depuis deux mois, ont stupéfié le monde entier. Tous les esprits sensés, tous les hommes réfléchis et sincères, sans distinction de partis, de classes ou de *croyances* religieuses, assistaient *consternés* à ce viol de la liberté. » En France, non plus, les protestations n'avaient pas manqué. Deux maîtres de la science, du droit, Rousse et Demolombe avaient donné des consultations, improbatives ; deux mille avocats avaient adhéré à ces consultations ; deux millions de pétitionnaires y avaient ajouté l'appoint de leurs signatures. Bien plus, des agents de police, des commissaires avaient déposé l'écharpe, plutôt que d'encourir le reproche et le remords d'avoir levé la main contre l'élite de l'humanité. Pour comble, un avocat général à la Cour de cassation, Lacombe ; deux procureurs généraux, quinze avocats généraux, quatorze substituts à la Cour d'appel ; des présidents, des juges, des procureurs, des substituts des tribunaux ordinaires avaient voulu se démettre, plutôt que de se soumettre à des injonctions qu'ils estimaient contraires à toute justice. Dans un pays où on compte 25,000 francs-maçons, 80,000 libres-penseurs déclarés tels dans le recensement officiel, probablement un certain nombre d'affamés, un très petit nombre de protestants et de Juifs, contre 38 millions de catholiques, on s'étonne que le gouvernement, aux mains d'une minorité ait pu se livrer à des excès si énormes. Ce sera l'étonnement de la postérité que de soi-disant républicains, en 1880, aient pu se pousser à des actes qu'ils avaient réprouvés dans les rois et dans les empereurs ; et que prôneurs de toutes les libertés, revendicateurs de tous les droits, ces renégats de 89 aient violé tous les droits et foulé sous leurs sandales toutes les libertés. Quel mal ont donc fait, quels crimes ont donc commis, ces hommes expulsés de leurs demeures, frustrés de leurs biens, jetés dans le fossé de la route ?

Enfin les expulsés en appellent à la justice. Citoyens d'un

pays libre ou qui se dit tel, ils revendiquent les immunités et les garanties, conséquences nécessaires de l'état social. Ce que valent les dogmes de 89, ils n'ont pas à s'en expliquer ; mais la protection que leur assurent ces principes érigés en lois ils en espèrent le bénéfice. Les règles du droit déterminaient ce secours ; l'opinion exigeait cette garantie. Quel que dût être le verdict des magistrats, le public l'aurait accepté, prêt à abandonner ou à soutenir la cause des congrégations, si les tribunaux avaient prononcé en un sens ou en l'autre. D'où aurait pu venir l'hésitation du gouvernement à soumettre les actes à l'appréciation judiciaire ? Avait-il à craindre d'être jugé par une magistrature hostile ? En admettant cette crainte, une telle raison n'aurait pas paru suffisante à un gouvernement sage dans ses entreprises et soucieux du droit commun. Mais c'eût été mal connaître le corps judiciaire, que le croire, envers le gouvernement, d'un sentiment d'opposition. L'examen de la jurisprudence, depuis le premier empire, apprend, au contraire, que la magistrature assise est toujours disposée plutôt à étendre qu'à diminuer les droits du gouvernement. Cette tendance est bien connue de tous ceux qui ont été mêlés aux affaires où l'administration est partie ; souvent même les libéraux se sont élevés contre la trop grande place que les décisions de la justice laissent à l'arbitraire de l'Etat, quand l'Etat comparaît devant les tribunaux. Et même condamné, on ne le sait que trop, il n'a jamais rien à perdre.

Deux référés sont donc présentés, l'un au nom de l'abbé de Guilhermy, co-propriétaire de l'immeuble où ont eu lieu les exécutions, l'autre au nom du baron de Ravignan, président de la société civile de Saint-Germain. A cette double demande, il est répondu par deux déclinatoires, l'un au nom du préfet de la Seine. Les deux référés s'appuient sur les lois existantes, qui n'existent pas, et sur ce que les attentats d'expulsion sont des actes de haute police. On entend par actes de haute police, l'indiction des élections, la convocation des Chambres, les relations diplomatiques, les traités internationaux, les dis-

positions de la force publique, le droit de grâce. Mais dès qu'il s'agit du droit privé, de propriété de domicile, de liberté individuelle, de droit civil, en somme, ce n'est plus de la haute police ; et cela appartient aux tribunaux.

« Prendre à la justice, disait le procureur général Dupin, une question de propriété privée, pour la livrer à un pouvoir discrétionnaire quelconque, c'est l'attaquer sur le terrain où toutes les propriétés sont solidaires, c'est dire que le droit n'existe plus, car là où il n'y a plus de juge, il n'y a plus de droit. »

Les tribunaux saisis, malgré les déclinatoires des préfets, se prononcèrent pour la compétence. Le tribunal d'Angers, vu les titres de propriétés, considérant que les religieux sont citoyens français, que s'il existe des lois pour la dissolution des congrégations religieuses, elles sont, par leur application, du domaine des tribunaux ordinaires ; qu'elles ne peuvent pas porter atteinte à la propriété, parce que le droit de propriété est absolu et que la confiscation est abolie, retient, pour la juger, la plainte des Jésuites. Le tribunal de Lyon déclare que les tribunaux sont les gardiens de la liberté individuelle ; que les actes de haute police doivent être autorisés par une loi ; que le décret de Messidor n'autorise pas l'exécution *manu militari* ; qu'il n'est pas permis de substituer à la loi pénale, d'autres moyens de répression, que le déclinatoire est une base et avant qu'il sera plaidé au fond : ces raisons n'admettent pas d'excuses. D'après la théorie des ministres tout acte ordonné par eux, exécuté par un administrateur en fonction, est un acte administratif ; s'il ne relève pas des tribunaux ordinaires, il est évident qu'il n'y a plus de garantie pour aucun droit, et que la liberté, la propriété, la vie même des citoyens, sont à la merci du pouvoir exécutif. Si les tribunaux sont incompétents pour statuer sur une plainte, il ne reste que le recours au Conseil d'Etat pour excès de pouvoir. Ce recours n'est même pas recevable, si l'acte administratif a le caractère d'un acte de gouvernement. Dès lors, on est sous le régime

du bon plaisir, des lettres de cachet, de la confiscation, du régime du despotisme dans la plénitude de son arrogance.

Toutes ces affaires furent portées devant le tribunal des conflits. Devant ce tribunal, pour appliquer le principe de la séparation des pouvoirs, il fallait des lois précises. Ces lois existaient-elles et que disaient-elles ? En second lieu, ces lois attribuaient-elles compétence à l'autorité administrative en dehors des tribunaux ? Laisser l'une de ces questions, et, à plus forte raison, toutes les deux sans réponse ; tenir pour bonne, sans l'examiner, la prétention de l'Etat, c'était abandonner même la solution de la difficulté sur la compétence. Le tribunal des conflits n'examina aucune de ces questions. Comme point de départ il admit la prétention du gouvernement et affirma que toutes les mesures administratives avaient été prises en vertu des lois. Puis sans discuter ces lois, ni leur sens, il déclara que si l'on soutenait la non-existence de ces lois, c'était aux réclamants à faire juger cet excès de pouvoir par le Conseil d'Etat, qu'une réorganisation scandaleuse venait de mettre à la discrétion du gouvernement. Sur la question civile on renvoyait donc les religieux de Caïphe à Pilate. — Au criminel, une ordonnance de 1828, sous les Bourbons, porte qu'on ne pourra jamais élever de conflit, le Conseil d'Etat l'admet par des subtilités qui étonnent et pour cette raison que des administrateurs en Cour d'assises, ce serait un scandale. C'eût été le salut peut-être. Le gouvernement de la république, par le tribunal des conflits que présidait le ministre de la justice, Cazot, et qui n'avait admis la récusation d'aucun de ses membres, frappa six mille citoyens français qui furent dépouillés de tout droit de revendication en justice. Le lendemain du jour où le tribunal des conflits rendit son premier arrêt, deux membres de ce tribunal, Tardif et V. de Laveney, envoyèrent leur démission. Il faut honorer ici leur probité et leur courage ; aux autres il faut laisser l'opprobre *incognito*. En présence de ces crimes judiciaires, il faut dire qu'il ne reste plus rien de la Déclaration des droits de l'homme.

Le fonctionnaire français est déclaré capable de tout et impunissable. La démocratie française n'a pas un Papinien pour lui dire : « Il est plus facile de commettre un crime que de le justifier. » Mais le justifier, mais l'innocenter, c'est le plus grand de tous les crimes.

17. *Les lois Ferry.* — Néhémias, captif à la cour d'Artaxercès, a obtenu de ce prince la permission de relever les ruines de Jérusalem. A cheval, suivi d'un petit nombre de compagnons, il arrive la nuit devant les murs démantelés de la ville sainte. Les portes ont été détruites par le feu, les tours sont renversées. En quelques endroits, les pierres obstruent à ce point la route que les cavaliers ont grand'peine à y faire passer leurs montures.

Lorsque cette exploration est terminée, l'aube est venue. Néhémias va trouver les magistrats, les notables, les prêtres de la ville et les supplie d'associer leurs efforts pour relever la cité : *Surgamus et ædificemus !* Ce noble et touchant appel est entendu. « Tous aussitôt de se mettre à l'œuvre, *sans exception et sans exclusion.* C'est le grand-prêtre Eliasib ; c'est l'orfèvre Eziel ; c'est Ananias, le fils du marchand de parfums ; négociants, lévites, princes, magistrats, soldats, tous, je le répète, dans un accord admirable, travaillent sans relâche sous la direction de Néhémias. Aussi, les murailles se redressent comme par enchantement. Les tours et les citadelles sont rebâties. En quelques mois, Jérusalem est redevenue une cité magnifique à laquelle sont encore réservées de glorieuses destinées. La raison et le patriotisme, l'union des esprits et l'union des cœurs : voilà comment s'est accompli ce prodige. »

Six mille hommes, six mille adultes, tous instruits, tous dévoués, soit aux œuvres de charité, soit à l'enseignement, voilà autant de bons Français que le gouvernement n'admet pas à travailler gratuitement au relèvement de la patrie. Ces hommes, il les persécute dans leur foi, au nom de la libre-pensée ; dans leur conscience, au nom de la liberté des cultes ; dans leur liberté, leur domicile et leur profession en dépit de

tous les droits les plus sacrés, et il n'admet pas que rien, ni personne puisse l'arrêter dans la perpétration de son crime. Plus tard, il reviendra sur ce moyen pour pousser le crime plus à fond encore et amputer, c'est le mot, tous les Ordres religieux. Maintenant, il va s'appliquer par la législation scolaire, à corrompre la jeunesse, à la former, à la modeler au moule de la Franc-Maçonnerie. D'une part il a frappé les chrétiens, les plus élevés en perfection ; de l'autre, il va corrompre, dans leur âme, les jeunes générations, incapables de se défendre contre ses forfaits. L'agent de ce nouvel attentat, c'est Jules Ferry, l'homme de l'article 7, des décrets et de l'expulsion des religieux, « le pur faquin, dit Veuillot, mélangé d'incapacité en tous genres, de cuistrerie, de fatuité, de platitude civique, littéraire et oratoire ». Veuillot oublie le principal, l'impiété basse, agent de toutes les scélératesses. En 1867, Ferry, candidat à la députation, s'était présenté comme l'homme de destruction *nécessaire* et par là il entendait détruire, comme homme politique, l'administration, la magistrature, l'armée et le sacerdoce. En 1873, reçu dans la Franc-Maçonnerie, il avait prononcé un discours sur les cultes comme obstacles aux idées démocratiques. En 1879 il se déclarait partisan des idées excessives, autorisé comme tel à changer son équitable posture, et présentait sa loi pour le remaniement des conseils de l'instruction publique. Maintenant cet hypocrite sans éducation et sans sincérité allègue le pullulement des congrégations religieuses, qui viennent d'être dispersées, leur exemption de toute inspection, ce qui est faux, et leur incompatibilité avec notre histoire, puisque les Jésuites ont été proscrits trente fois. Ceci prouve au moins qu'ils avaient été rappelés vingt-neuf fois. Dans le dessein de faire disparaître sans retour les Ordres enseignants, Ferry veut saper par la base la loi du 15 mars 1850.

Cette loi, longuement discutée sous Louis-Philippe, promise par la Charte de 1830, accordée par la Constitution de 1848, avait eu pour but de conjurer le péril social créé par le ratio-

nalisme universitaire et par le socialisme. Depuis Napoléon, l'Université avait eu le monopole de l'enseignement ; ses nourrissons, aujourd'hui adultes, étaient devenus des libres-penseurs révolutionnaires ; et cette jeunesse, espoir de l'avenir, était devenue un océan tumultueux, qui pouvait engloutir la fortune de la patrie. Les honnêtes gens avaient donc cru nécessaire de réagir contre un si grand mal par l'octroi de la liberté d'enseignement. Ce n'était qu'une demi-mesure ; pour couper le mal par la racine, il aurait fallu supprimer l'université d'Etat et remettre l'enseignement à la nation, à la famille et surtout à l'Eglise. Au lieu de se montrer radical, on garda l'Université tout en la chargeant d'anathèmes ; mais on lui donna comme correctif des cours sociaux et la concurrence de l'enseignement libre. Encore l'enseignement libre restait sous le contrôle de l'Université, et les conseils académiques, mipartis d'universitaires et de magistrats, ne pouvaient avoir qu'une action contrariée. De plus, la loi Falloux avait gardé les méthodes de l'Université, son droit d'inspection et d'examen, la collation des grades. Par le fait, il devait exister deux enseignements : l'enseignement universitaire, à tendances rationalistes, et l'enseignement libre, plutôt catholique dans sa généralité. Dès 1852, l'Empire avait fait disparaître de la loi les dispositions plutôt favorables à l'Eglise ; en 1870, il sera abattu par des hommes nourris dans son sein. Ces hommes, qui se sont fait des doctrines avec les pourritures impériales, vont maintenant aggráver ses bassesses et continuer son despotisme.

Ce fut, pour Ferry, l'affaire de trois lois pour rendre l'école *gratuite*, *obligatoire* et *laïque*. Cette trilogie était la formule même de la franc-maçonnerie ; elle avait été vulgarisée par la Ligue de l'Enseignement, et en restant dans le vague, en voilant sa déraison et sa perversité, elle avait, par ses miroitements spécieux, fasciné les faibles esprits. Précédemment, l'enseignement avait été gratuit, mais pour les pauvres seulement ; obligatoire, moralement, et généralement confié à des maîtres laïques, mais sans exclusion pour les religieux, car si l'habit

ne fait pas le moine, il ne suffit pas non plus pour créer le bon maître. Or, c'est cet ordre que Ferry veut changer, en lui prêtant des torts et des vues qu'il n'a pas et en cachant, avec un raffinement d'hypocrisie, l'impiété et les passions dont son système d'enseignement doit être désormais le véhicule.

Ferry présenta, pour établir la gratuité, un projet de loi dont l'économie peut se ramener à deux points : 1° l'école primaire gratuite pour tous les enfants sans distinction et elle peut l'être pour les autres degrés de l'enseignement, par l'octroi de bourses ; 2° les frais d'école, au lieu d'être payés par les parents solvables, seront couverts par un impôt que paieront proportionnellement tous les citoyens. Précédemment, l'école était gratuite pour les pauvres ; en le devenant pour tout le monde, elle ne devait plus l'être pour personne. Les républicains appuyèrent en masse cette gratuité feinte et onéreuse ; les honnêtes gens la repoussèrent en général, non point par hostilité, mais dans l'intérêt bien compris des pauvres et du pays tout entier. L'évêque d'Angers, Freppel, qui venait d'entrer à la Chambre, éventra, on peut le dire, le projet Ferry, avec une décision si évidente que rien ne put l'entamer. Au point de vue *financier*, la gratuité absolue est un *leurre* et une *fiction :* une fiction parce qu'il faut toujours qu'on paie, et, dès que la rétribution scolaire se paie par l'impôt, elle n'est pas gratuite ; un leurre, parce que dans la gratuité relative, on fait payer aux pauvres leur quote-part et on décharge les riches qui n'ont plus à payer que leur part d'impôt. La gratuité absolue constitue une charge pour les familles indigentes, au profit des riches. Au point de vue pédagogique, le système de la gratuité absolue est plus nuisible qu'utile au progrès de l'instruction publique, il favorise la négligence des parents, des élèves et des maîtres. Une instruction qui ne coûte rien n'inspire aucun zèle à personne ; c'est avec des sacrifices qu'on propage efficacement et utilement le progrès des lumières. Au point de vue *social* et *politique*, la gratuité de l'instruction primaire implique la gratuité absolue. L'Etat en-

seignant pour rien, doit aussi nourrir et vêtir ses élèves : c'est le socialisme, c'est la rupture de l'équilibre nécessaire au fonctionnement de tous les rouages sociaux. La gratuité relative répondait suffisamment aux besoins vrais et protégeait tous les intérêts. On pouvait l'étendre à un plus grand nombre, en favorisant l'enseignement libre et les fondations scolaires ; on obtiendrait par là, sans charge pour l'Etat, tout ce qui se peut raisonnablement désirer. Charger l'Etat, les départements, les communes, des frais d'école et les particuliers d'impôts, c'est créer un vampire qui suce le sang de la nation et énerve son âme. Le budget de l'instruction publique, qui s'élevait autrefois à trente millions, s'est augmenté depuis de deux cents millions. Depuis vingt-cinq ans, les écoles primaires ont coûté cinq milliards : c'est la même rançon que celle de 1870 ; l'instruction primaire n'a pas fait un pas de plus : la société française plie sous le faix des contributions scolaires, et la France, descendue au rang de cinquième ou sixième puissance, sauf la protection que lui assure l'équilibre européen, est à la merci de l'étranger.

18. *L'obligation scolaire.* — La gratuité absolue fut votée par les deux Chambres. Le gouvernement transporta du budget des communes au budget de l'Etat, le traitement des instituteurs. En même temps, il faisait main-mise sur toutes les écoles municipales ; il dépouillait les conseillers municipaux et les pères de famille de leurs prérogatives dans le choix, le contrôle et la rétribution des instituteurs. Grâce à la concurrence des écoles libres, les écoles d'Etat étaient à peu près suffisantes pour leur chiffre d'élèves. Puisque le gouvernement s'engageait à payer les maîtres, il voulait leur attirer tous les élèves ; dans ce dessein, il recourut au procédé vulgaire des charlatans : il fit bâtir, autant qu'il le put, des palais scolaires. La Ligue de l'Enseignement, pour couvrir ce jeu, inventa le Sou des écoles ; c'était un moyen de faire payer, aux gogos, les frais d'écoles dont ils venaient d'être déchargés. De plus, on promit aux instituteurs, devenus serfs de l'Etat, d'en faire

des princes. Le Pactole allait rouler sa poudre d'or dans leurs demeures, jusque là trop pauvres, ce que l'Etat voulait faire des instituteurs, c'était surtout des anticurés.

La loi sur la gratuité fut bientôt suivie d'une loi sur l'obligation. Cette loi comprenait deux points d'une exceptionnelle gravité : l'exclusion de l'enseignement religieux et l'obligation légale, sous peine de prison, d'envoyer les enfants à l'école. L'obligation *morale* d'envoyer les enfants à l'école n'est pas contestable : l'enfant naît ignorant ; les parents qui l'ont reçu de Dieu sont tenus en conscience, sous peine de négligence grave, de procurer à leurs enfants une instruction convenable, proportionnée à leurs ressources, en rapport avec leur situation. Cette obligation est fondée sur le devoir naturel et divin ; elle est également imposée par la loi civile et par la loi chrétienne. Que la commune, l'Etat, l'Eglise emploient tous les moyens d'encouragement et de persuasion, pour rendre l'obligation plus facile ; qu'ils mettent l'instruction à la portée de tous ; qu'ils ôtent leur prétexte à l'indifférence, au mauvais vouloir : c'est la guerre à l'ignorance, dans sa meilleure forme, en conciliant l'autorité avec la liberté. Mais si l'Etat, qui fait profession de n'avoir pas de doctrine, au lieu de faire appel au devoir, à la responsabilité morale, vient avec des moyens coercitifs pour dire aux parents : Je vous ordonne d'envoyer vos enfants de tel âge à tel âge, dans une école que je vous impose, pour y apprendre, dans la mesure qui me convient, telle doctrine à l'exclusion de toute autre, et cela sous peine d'amende et de prison... ce n'est plus l'obligation morale, c'est la contrainte, la coaction externe ; c'est, en matière d'enseignement et d'éducation, l'oppression et la tyrannie. L'Etat prend la place des parents ; des pères et des mères : il en fait ses esclaves ; et s'il les contraint, il doit s'engager, en cas de pauvreté extrême, à nourrir ses enfants. Une loi sur l'obligation, c'est l'école officielle obligatoire ou la prison. Par là se trouve atteinte, non seulement la dignité des parents et des enfants, mais la liberté d'enseignement, cette noble conquête

du XIXe siècle. Pour justifier une telle mesure, il faut remonter à la Commune et même jusqu'à Luther.

Pour colorer d'un prétexte l'exclusion de l'enseignement religieux, Ferry avait dressé un tableau des matières obligatoires à l'école primaire ; il y avait introduit tant et tant de matières nouvelles, qu'il n'y avait plus de place pour le catéchisme. Cet entassement de sujets d'études était inaccessible aux enfants ; inutile en soi et même nuisible à l'enseignement ordinaire. Les villageois n'ont besoin que de savoir lire, écrire et compter ; ce dont ils ont le plus besoin, c'est une bonne éducation. Espérer en faire des savants est pure folie ; même avec une instruction restreinte, ils savent à peine lire et écrire ; compter, ils s'en tirent mieux, parce que l'intérêt et l'instinct suppléent à leur faiblesse d'esprit. Pourvu qu'ils soient honnêtes, laborieux, sobres, économes, ils sont bonnes gens ; mais ces vertus, c'est la religion qui les inspire. Au contraire, si vous faites croire au villageois qu'il est savant, quoiqu'il ne puisse pas l'être, — puisque son instituteur lui-même ne l'est pas, — nous n'en ferons qu'un rustre orgueilleux, têtu, jaloux de parvenir, incivil et indécrottable. — Ferry ne déclare pas moins que l'instruction religieuse ne sera plus donnée dans les écoles publiques. L'école de l'Etat sera sans Dieu ; le nom de Dieu même sera effacé de tous les livres. Victor Hugo avait dit qu'il faut ensemencer la France d'Evangiles. Par l'invention de Ferry et l'ordre des sous-vétérinaires politiques, on ne verra plus à l'école de la France, ni Bible, ni catéchisme, ni histoire sainte, ni Evangile, ni rien qui rappelle l'admirable morale du Christ. Et que mettra-t-on en place ? La morale sans Dieu, la morale sans préceptes ni sanctions, la morale qui se lit dans les consciences, où les passions ont toujours su vaincre, depuis le commencement du monde. En présence de ce retour cynique au bestialisme, le cœur se serre et le patriotisme s'épouvante. Le genre humain est religieux ; il a toujours élevé les enfants en dignité morale, par la religion. Même depuis la Révolution, les hommes politiques n'ont

pas dérogé à la tradition du genre humain. Séculariser l'école, élever l'enfance sans Dieu, ce n'est pas réellement une innovation dangereuse, c'est une marque indiscutable de scélératesse. C'est le triomphe de la Franc-Maçonnerie.

Pour faire triompher sa loi, le ministre avait allégué la neutralité de l'école, l'intérêt de la science, l'envahissement de l'école par l'instruction religieuse. — Les catholiques n'avaient jamais eu, en France, l'absurde prétention que la classe fût consacrée exclusivement à l'enseignement religieux ; d'ailleurs l'instituteur n'est pas reçu par l'Eglise à donner cet enseignement. Les catholiques voulaient que l'instituteur fît étudier et réciter la prière, le catéchisme et l'histoire sainte ; ils demandaient que l'instituteur, quand il en avait l'occasion, inculquât aux enfants des idées morales et religieuses, il ne leur convenait pas que l'instituteur s'en abstînt sous prétexte que l'explication du catéchisme et de l'Evangile appartient au curé. — Quant à la partie scientifique de l'école primaire elle est si minime et si peu compréhensible ; parler, à ce propos, des conflits de la science et de la foi, à l'école, c'est déjà y introduire le doute ; prendre parti à l'école contre la foi en faveur de la science, c'est inoculer le poison du scepticisme. — Quant à la neutralité de l'école, c'est un mot vide de sens. Une école est une affirmation ; un enseignement est une doctrine. Tout enseignement affirme une chose et nie toutes les choses contraires ou qui paraissent telles. On peut établir une neutralité légale ; il est impossible que le maître s'y tienne. Bon gré, mal gré, même malgré lui, il laissera passer dans son enseignement, quelque chose de favorable ou d'hostile à la religion. S'il est, je ne dis pas un fanatique, mais simplement teinté d'incrédulité ou d'indifférence, l'instituteur sera un empoisonneur d'âmes, d'autant plus nuisible, qu'il sera plus modéré. Mais s'il est vraiment impie, alors ce sera un corrupteur de la jeunesse, un excitateur de mineurs à la débauche, crime prévu par le code pénal, contraire à la morale actuelle et même au bon sens de l'antiquité. Conclusion telle-

ment certaine que vingt ans d'expérience ont fait sortir partout les maîtres de la neutralité ; eux-mêmes déclarent qu'il serait lâche de s'y tenir ; aussi sont-ils, à peu près partout, des maîtres d'irréligion, qui enseignent à planter dans le fumier le drapeau de la France. La condition d'instituteurs neutres est un des plus grands fléaux de la patrie.

Le plus grand vice de la neutralité et de l'obligation, c'est qu'elles constituent un attentat contre le droit divin de l'Eglise. En vertu de sa divine institution, l'Eglise possède seule le *Compelle intrare ;* si l'Etat s'en empare, il commet contre l'Eglise et contre Dieu, un empiètement criminel. Par le fait, il abat l'Eglise et prend sa place dans la formation intellectuelle et morale du genre humain. C'était, dès le commencement, la prétention impie des philosophes et des révolutionnaires ; ce fut la passion des communards. Les lois Ferry, fidèles à cette tradition scélérate, sont un coup de force en faveur de l'erreur franc-maçonne contre l'enseignement de l'Evangile et l'institution de l'Eglise. Partout ce serait monstrueux ; en France, c'est incompréhensible. Un million à peine de libres-penseurs peuvent fouler aux pieds 38 millions de catholiques. A la vue d'un tel spectacle, on éprouve le besoin de se rappeler qu'il y a des temps obscurs, des époques ténébreuses, où la foi, la raison, la probité, le patriotisme même perdent leurs droits ; et avec l'aveuglement, la perte des croyances, la veulerie, préparent les plus tristes catastrophes.

19. *Les excès de l'Université.* — La loi de 1850 avait créé des conseils académiques et un conseil supérieur chargés de la police de l'enseignement public. Ces conseils n'étaient pas exclusivement composés de professeurs ; les magistrats, les évêques y représentaient les forces vives de la nation. L'introduction d'un élément étranger à l'enseignement avait paru nécessaire dans l'intérêt même de l'Université et surtout comme arme contre le socialisme. Par une loi du 27 février 1880, Ferry avait bouleversé de fond en comble l'économie de ses conseils ; il en avait exclu les évêques et les magistrats de l'ordre admi-

nistratif ; il y gardait les seuls universitaires et en augmentait le nombre, mais il n'augmentait ni leur capacité juridique, ni leur impartialité, encore moins l'indépendance de ces conseils. Un conseil composé exclusivement d'universitaires, dépendant du ministre, n'était pas, ne pouvait pas être un tribunal. Pour obtenir la composition d'un tel conseil, Ferry n'avait rien eu à dire aux députés ; la majorité de cette Chambre, pour qui l'épithète de basse n'était pas un vain mot, était au courant du complot formé contre l'enseignement, et ne demandait qu'à fournir des cordes pour l'étrangler. Au Sénat, l'affaire ne passa pas si aisément ; pour obtenir cette machine à lacets, Ferry avait dû déclarer que le conseil était, avant tout, *pédagogique ;* que son pouvoir ne pourrait *jamais* aller jusqu'à supprimer l'enseignement libre et à prononcer, directement ou indirectement, la fermeture d'une école. Sur une promesse aussi solennelle, Ferry avait obtenu du Sénat le vote du nouveau conseil. Nous allons voir comment ce ministre était fidèle à sa parole d'honneur.

Les décrets du 29 mars avaient été exécutés et obéis plus peut-être qu'ils ne l'auraient dû être. Pas une congrégation ne s'était reformée, pas une main n'avait rompu le scellé attentatoire à la propriété et aux conséquences de ce droit. Les 28 collèges des Jésuites étaient dissous ; sur 700 Jésuites, 500 étaient partis à l'étranger, ou étaient restés dans les diocèses, à la disposition des Ordinaires ; plusieurs, habitués à l'enseignement, avaient cherché des ressources dans l'enseignement payé. C'en était fait des écoles tenues par des membres de la Compagnie de Jésus. En présence de ces ruines, les pères de famille durent songer aux études et à la carrière de leurs enfants. Les créanciers qui avaient jeté leur argent dans les fondations de ces collèges, ne voulurent pas voir leurs fonds stériles ou menacés. Par nécessité pour les uns, par intérêt pour les autres, des sociétés civiles se fondèrent dans plusieurs villes pour acheter ou louer ces collèges vides ; pour leur trouver des directeurs et du personnel. Pour parer aux susceptibilités de

l'arbitraire franc-maçon, les fondateurs avaient dressé leurs statuts sur le modèle des sociétés civiles de Sainte-Barbe et de l'École Monge.

Les directeurs choisis étaient des directeurs sérieux ; et les uns, ecclésiastiques séculiers, les autres d'anciens maîtres de pensions laïques ou des membres de l'Université en retraite, ils n'étaient pas et ne pouvaient pas être des prête-noms, plus que n'étaient des prête-noms les membres des sociétés qui avaient acheté les établissements des Jésuites. On avait fait, avec autant de loyauté que de résolution, tout le possible pour que la persécution n'ajoutât pas à tous ses dommages, de plus cruelles pertes. On était arrivé, non sans peine, à constituer un nouveau personnel de 500 professeurs. A la rentrée des élèves, on avait pu rouvrir les établissements que l'Université voulait abattre, avec une population scolaire un peu diminuée, mais suffisante.

Les collèges des Jésuites, achetés ou loués par d'autres, allaient donc continuer l'œuvre d'enseignement public. Dans le Jura, l'École de Notre-Dame du Mont-Roland avait pour directeur l'abbé Quilin, ancien chef d'institution à Lons-le-Saunier ; à Bordeaux, l'école libre de Tivoli avait été confiée, par la société civile, à un ancien membre de l'Université, nommé Fauré ; au Mans, l'école libre de Sainte-Marie voyait à sa tête l'abbé Boullay, prêtre séculier, ancien principal du collège libre de Saint-Calais ; à Amiens, le chanoine Crampon, ancien professeur de Saint-Ricquier, savant exégète, était agréé par le conseil d'administration, comme chef de l'école libre de la Providence ; à Boulogne-sur-Mer, l'abbé Labitte, ancien directeur d'Aire-sur-la-Lys, avait mis son savoir au service de l'établissement Haffreingue ; à Lille, le P. Pillon était resté à l'école libre de St-Joseph; à Poitiers, l'abbé Thibaut; à Vannes, l'abbé La Clanche ; à Toulouse, Charles Villars, ancien directeur de l'école Henri IV, remplissaient les mêmes fonctions. A Tours, le P. Labrosse était resté à la tête de l'école Saint-Grégoire. Les catholiques avaient fait, en somme, preuve

d'une soumission exemplaire aux décrets ; ils avaient montré un grand bon vouloir pour une œuvre d'enseignement dont tout gouvernement, en somme, ne saurait se désintéresser. Au reproche de défaut de compétence, d'indépendance, d'impartialité qui manqueraient à ses conseils académiques, Ferry avait répondu qu'ils n'auraient à s'occuper que de pédagogie, de programmes d'examens et de concours, toutes choses où sont plus experts les professeurs. Au cas, très rare, où ils auraient à s'occuper de questions de droit, ce seraient des affaires de discipline sans importance. Au cas de dissentiment plus grave, il y avait, disait le garde des sceaux, la compétence judiciaire ; l'article 291 du Code pénal était applicable aux congrégations non autorisées. La Congrégation des Jésuites était dispersée ; elle n'avait plus, ni la vie commune, ni l'enseignement et c'est ce qu'exigeaient les décrets. Mais les Jésuites, individuellement pris, après leur dispersion, n'étaient pas condamnés à mourir de faim ; ils avaient le droit de gagner leur vie par le travail, et ceux qui ne savaient qu'enseigner devaient pouvoir enseigner. Comme individus, les Jésuites avaient le droit d'être professeurs dans des établissements libres, comme ils avaient le droit, sans doute possible, d'être prédicateurs, confesseurs, curés, fonctions afférentes non à leur qualité de Jésuites, mais à leur caractère de prêtres. D'autant plus qu'en présentant l'article 7, Ferry avait déclaré que le rejet de cet article consacrerait, à tout *jamais*, le droit d'enseignement pour les Jésuites. Cet article, en effet, visait à interdire l'enseignement aux Jésuites, reconnaissait donc que les Jésuites possédaient ce droit, et puisque l'article avait été rejeté, ce droit, les Jésuites n'avaient pas pu le perdre.

Après l'exécution des décrets, le franc-maçon Ferry s'aperçut que cet attentat venait de déshonorer sans profit les néo-jacobins. On avait bien expulsé les religieux, supprimé la vie commune et l'enseignement des congrégations : c'était là le but officiel ; mais il y avait un but secret qu'on n'osait pas dire ; on voulait frapper les écoles libres et détruire toute

concurrence, bien que la liberté d'enseignement fût encore écrite dans la loi. La parade violente de l'exécution des décrets était close ; Ferry en rouvrit une autre, qu'il devait confier aux légistes. Il y avait, au palais de justice, des jurisconsultes éprouvés, des magistrats inamovibles, habitués à rendre justice après des plaidoiries publiques ; des magistrats qu'on peut récuser dans certains cas ; des magistrats enfin d'une compétence incontestable sur les questions de droit. D'après l'avis du ministre de la justice, on leur livra le P. Labrosse, de Tours, comme coupable d'avoir ouvert sans déclaration préalable, un établissement d'instruction publique. Cité devant ses juges naturels, le P. Labrosse obtint en première instance, en appel et en Cour de cassation un triple acquittement. Ce précédent devait faire planche ; les autres directeurs, plus ou moins dans le même cas, devaient profiter de cette jurisprudence. Sous un gouvernement soucieux d'équité et d'un peu de pudeur, on s'en fût tenu là. Ferry, qui avait bu toute honte, les appela sans vergogne devant le Conseil académique, devant ce Conseil supérieur, qui ne devait s'occuper, d'après lui-même, que de pédagogie. Mais encore fallait-il, pour les frapper, une ombre de raison. Or, la loi de 1850, encore en vigueur, n'admettait que deux cas disciplinaires : un cas de *désordre grave* dans les établissements scolaires, qui autorisait le Conseil académique à prononcer la réprimande, avec ou sans publicité ; un cas d'*inconduite* et d'*immoralité* entraînant devant le Conseil académique l'interdiction à temps ou à toujours. Des désordres, dans les établissements libres, il n'y en avait pas l'ombre ; des cas d'inconduite et d'immoralité scandaleuse, on ne pouvait même pas décemment s'en permettre la supposition. Les professeurs étaient tous irréprochables, nantis de tous grades et de tous certificats de bonne vie ; les directeurs n'étaient pas seulement irréprochables, mais ils étaient tous des hommes émérites dans leur profession, justement estimés des parents et considérés de tout le monde. Au demeurant, par *inconduite*, il faut

entendre le dérèglement des mœurs, les désordres de tous genres dans les habitudes de la vie ; par *immoralité*, on entend un acte d'une nature particulière et d'une certaine gravité. En l'absence de tout désordre, dont la réprimande, au surplus, n'eût abouti à rien, dans l'impossibilité d'alléguer ni cas d'inconduite, ni acte d'immoralité, que fit le Conseil supérieur ? Le Conseil, qui n'avait pas de cas d'immoralité ni d'inconduite, en fabriqua un tout exprès pour la circonstance ; il déclara qu'il y avait inconduite et immoralité dans le fait d'avoir ouvert une école moins de trois mois après les déclarations d'ouverture. Tous les directeurs inculpés furent frappés d'interdiction, les collèges libres fermés, les élèves rendus à leur famille. Les grands mandarins de l'Université avaient osé flétrir leurs émules comme immoraux, oubliant qu'une telle violence ne prouve que l'immoralité du juge et sa honteuse bassesse. Il n'y a pas d'exemple, en histoire, d'une plus imbécile iniquité.

20. *Les Lycées de filles.* — En histoire, pour bien comprendre les choses, il faut procéder par synthèse. La connaissance analytique des faits est certainement indispensable, mais pour les comprendre, il faut les voir dans l'ensemble, dans les causes qui les produisent et les effets qui en résultent. Dans l'histoire de l'Eglise, qui est surtout une histoire d'idées et de principes, il faut, dans le classement des faits, un ordre logique et dans l'appréciation, un critère de certitude. Jusqu'ici nous avons constaté le rôle de la France dans l'histoire et, à l'encontre, un plan de persécution. Le plan s'est accusé d'abord plutôt par des symptômes que par des actes positifs, par des circonstances où se révélait seulement contre la foi et la morale chrétienne, certains traits d'antagonisme. Ensuite la guerre s'est déclarée et poursuivie spécialement contre les Ordres religieux, contre leur vocation, leur exercice et leur tenue d'écoles. Maintenant nous passons à un autre ordre, à l'ordre de la famille. La famille est la base de la société ; une société qui est un assemblage de familles n'est elle-même

régulière qu'autant que ces familles sont dans l'ordre. Or, l'ordre dans la famille comprend deux choses essentielles : l'union une et indissoluble d'un homme et d'une femme, par le mariage, et l'éducation sage et zélée des enfants jusqu'à leur maturité. La société qui se recrute dans des familles saines jouit elle-même d'une bonne santé. Au contraire, les siècles féconds en crimes, dit Horace, souillèrent d'abord les noces, la maison et enfin la race. Le poète latin explique même par quelle fatalité se propagent les fléaux domestiques : L'époque de nos aïeux, dit-il, était pire que nos ancêtres ; elles nous a engendrés plus vicieux qu'elle ; nous mettrons au monde des enfants pires que leurs pères. C'est pourquoi le père de la famille humaine a voulu, dès l'origine, la constituer dans un ordre qui exclut les passions et qui doit les vaincre, si elles l'attaquent : et le Sauveur de l'espèce humaine, témoin des ravages qu'avaient introduits dans la famille quarante siècles de corruption, tout en expliquant la mansuétude de Moïse, voulut ramener la famille à son principe divin. Un seul avec une seule et pour toujours, voilà le résumé de l'Evangile, résumé glorieux dont vingt siècles attestent aujourd'hui la sagesse et célèbrent les bénédictions.

Nous avons constaté que les hommes politiques, dits républicains purs, étaient tous francs-maçons et inféodés au thalmudisme. A ce double titre, ils devaient manier les finances françaises au profit des juifs et pervertir les mœurs catholiques de la France, en y introduisant la perversité judaïque. Fidèles à eux-mêmes, ils ont augmenté d'un milliard le budget annuel et porté à trente-huit milliards la dette nationale de la France. En sorte que la France, par un gouvernement qu'ils appellent l'assiette au beurre, est en train d'être mangée par des aventuriers qui ne songent pas à lui conserver une patrie, et corrompue dans ses mœurs par un amoralisme de synagogue, contraire à toutes les nobles traditions de la France.

Un premier coup de hache fut porté à la famille par le juif Naquet. Naquet était un chimiste d'ordre inférieur, d'au-

tant plus prétentieux ; il devait, au premier bruit de poursuites contre les voleurs de Panama, fuir en Angleterre. En attendant, possédé d'une espèce de manie en faveur du divorce, il en demandait le rétablissement ; il y mit tant d'instances que les sous-vétérinaires de la Chambre lui accordèrent son petit bout de loi. Cela ne fit pas de bruit, comme ce qui se passe entre malfaiteurs ; on en donna pour raison que nos mœurs ne comportaient pas tant de vertu. La vérité terrible, c'est que cette belle fleur de l'Evangile, l'unité et l'indissolubilité du mariage, avait, dans la majorité des Etats européens, cédé au torrent des passions. C'est, en histoire, une espèce de loi que la corruption des mœurs, pour se précipiter aux pires excès, bat communément de ses flots impurs les murs de la famille et ne se croit pas sûre de l'impunité tant qu'elle voit la famille debout, avec l'auréole de ses vertus. Le protestantisme allemand a toujours fait, d'un discours ordurier de Luther, sa charte matrimoniale ; l'Angleterre a suivi l'exemple de l'Allemagne ; de tous les Etats de l'Union américaine, un seul, la Caroline du Sud, avait résisté longtemps au flot de boue qui s'étend sur le monde. En France, dans la France catholique, l'idée n'était venue à personne de faire brèche dans l'admirable construction de la famille chrétienne avant la Révolution de 89. La Révolution, la *pure impureté*, dit le comte de Maistre, n'avait eu garde de respecter cette restauration du Christ ; elle avait permis le libertinage, amené la pornographie, elle rompit l'unité du mariage. Napoléon avait inscrit, dans son code, cette conquête à rebours de la révolution. En 1816, le vicomte de Bonald, par un éloquent écrit contre le divorce, avait amené les Chambres à sa proscription. La troisième république, plus pourrie encore que la première, devait naturellement revenir à ses ordures ; et naturellement toujours, c'est à un juif, race dépourvue de toute vergogne, que devait revenir cet exploit. « Inscrire dans un code la faculté de la rupture, c'est exciter les époux mécontents à chercher dans le crime une cause et un moyen de séparation. Convoler en-

suite à de secondes noces, et l'on ne se sépare guère pour un autre motif, c'est transporter le mariage dans l'adultère. De là bientôt, dans les mœurs, un ébranlement général : un homme et une femme, qui ont connaissance charnelle, avec deux époux actuellement vivants, ont déjà perdu toute pudeur. La pudeur est la mère et la gardienne de toutes les vertus ; sa ruine déchaîne toutes les passions. Alors les peuples tombent dans cet abîme moral, ce marasme intellectuel et même cette dégénérescence physique, châtiment nécessaire de tout désordre en matière conjugale (1). »

Un second coup de hache fut porté à la famille chrétienne par le juif Camille Sée, en 1880. Cette loi n'avait été réclamée par personne ; elle ne fut pas acceptée des républicains sans inquiétude ; elle ne fut bien comprise, comme machine de guerre, que par les catholiques, esprits noblement ouverts à toutes les exigences de la raison politique. Le point de départ du juif avait été posé par Duruy sous l'empire : c'est que la femme doit recevoir la même éducation que l'homme ; par conséquent, il faut les envoyer tous les deux au même lycée : c'eût été, dès l'école, la promiscuité des sexes, comme la tenta le conseil municipal de Paris à la porcherie de Cempuis. Ce point de départ est une erreur énorme. La distinction des sexes entraîne une grande différence d'aptitudes spirituelles, et la diversité des vocations oblige à une diversité correspondante d'instruction. L'homme et la femme ont également du cœur et de l'esprit ; mais les aptitudes ne sont pas les mêmes ; elles n'ont ni le même objet, ni la même force et ne peuvent pas se former à la même école. Le juif poussa sa pointe en alléguant que les lycées de filles existaient chez tous les peuples cultivés et que la France était, pour les femmes, le pays de l'ignorance, surtout par la faute des maisons religieuses. Ce brevet d'ignorance, délivré à la France par un juif, c'était le contraire de la vérité. La femme française, la plus belle création du christianisme, le premier agent de la grandeur de

(1) Fèvre, *Du gouvernement temporel de la Providence*, t. II, p. 59.

la patrie, est telle parce qu'elle est élevée chrétiennement et fondée en toute vertu. Le juif n'en conclut pas moins qu'il fallait donner aux femmes une instruction plus savante, plus en harmonie avec l'instruction des hommes et accepter ses lycées de filles. Le juif ne dit pas que les lycées avaient perdu la foi des hommes et que ses lycées à lui étaient inventés pour pervertir les femmes ; mais c'était son but ; et, en altérant l'éducation de la femme, il visait la déchristianisation de la France. Deux choses caractérisent donc le projet Sée : un souci de haute science qui ne cadre pas du tout avec les aptitudes intellectuelles et les besoins moraux des jeunes filles ; souci qui, poussé à ses dernières limites, tue la maternité, et un oubli de la religion qui dépouille la femme de ses plus nécessaires qualités et la voue à cette corruption néfaste, abominable chez les hommes, scélérate chez les femmes.

Quand le projet vint en délibération, l'éloquent et intrépide Emile Keller ouvrit le feu. D'après lui, les lois d'enseignement républicain veulent séparer la religion de l'éducation, l'Eglise de l'Ecole ; rétablir et agrandir le monopole universitaire ; faire de l'Université, régnant sur l'enseignement, le clergé d'une religion d'Etat, le clergé laïque de la libre-pensée. A l'appui de ce dessein, le motif qu'on allègue, l'ignorance des femmes françaises, est faux. En attendant que les libres-penseurs fassent de la France le dernier des peuples, ce sont les femmes qui ont fait de la France la première des nations du monde. Pour détruire leur œuvre, on veut des internats strictement fermés aux ministres du culte. Là, on domestiquera les jeunes filles avec une morale d'Etat, séparée de tout dogme. Comme ces lycées n'auront pas la confiance des familles, on les peuplera avec des boursières, aux frais des contribuables. Le sénateur Chesnelong ajoute que le gouvernement veut faire de l'école une forteresse d'impiété ; qu'il supprime la liberté de conscience, crime d'autant plus abominable que l'enseignement est plus nécessaire, à mesure que l'homme grandit. Ferry réplique qu'on ne veut enseigner que la vieille morale de nos

pères, mais en la dégageant de toute religion. A quoi le duc de Broglie, par une de ses plus belles argumentations, réplique : La morale n'est pas et ne peut pas être indépendante ; elle doit être l'application à notre vie de la règle des mœurs. Une règle suppose un régulateur ; autrement ce n'est qu'une chose insignifiante, pâle et vide. Le principe fondamental de la morale, c'est l'obligation divine, ou l'intérêt ou le plaisir. L'agent de l'ordre moral c'est la liberté ou le libre arbitre. La sanction de la morale, c'est ou Dieu ou rien. La récompense de la vertu, c'est ou la vie future ou le néant. Si Dieu n'existe pas, il est naturel qu'on en fasse abstraction ; s'il existe, l'écarter, c'est un monstre d'erreur. N'en parler pas aux enfants, c'est leur interdire la prière et leur défendre la pensée. Une telle abstraction est contraire au dogme de tous les peuples, au sentiment religieux et au devoir. Les croyances ne se découvrent qu'à genoux ; un peuple qui cesse de prier n'a plus de religion.

La loi n'en fut pas moins votée. L'équité nous oblige d'ajouter que la Chambre, malgré sa vulgarité et son indifférence, rejeta la promiscuité de l'école, et que Ferry, Ferry lui-même, refusa, pour les lycées de filles, le régime de l'internat, et ce, pour trois motifs : à cause des dépenses énormes que devait entraîner la construction de ces lycées ; à cause de la difficulté de créer un personnel enseignant ; à cause du péril grave que fait naître la faute d'une femme. Voilà vingt-cinq ans que cette haute instruction a mis la religion de côté et se dispense d'inculquer les vertus. Les résultats qu'elle entraîne se découvrent par trois grands faits : le grand nombre des jeunes filles déclassées, la multiplicité des divorces, la baisse effroyable de la natalité en France. Les lois franc-maçonnes d'enseignement et d'éducation publique vont à la destruction matérielle et morale de la France. Sous couleur de sauver la république, on perd le pays. Quant aux critiques faites, à ce propos, des établissements religieux d'enseignement féminin, il est absolument inexact : 1° que les religieuses soient au-

dessous de leur mission d'enseigner ; 2° que leur recrutement et le nombre de leurs élèves diminue ; 3° que le clergé et les catholiques doivent favoriser le développement excessif que l'on tend à donner à l'instruction des jeunes filles. Nous ne disons pas qu'il n'y a rien à faire ; il y a toujours quelque chose à faire pour l'ordre des programmes, le perfectionnement des livres classiques, la formation des maîtres et les progrès de l'enseignement. Mais on n'y peut réussir qu'en se tenant aux dogmes de la religion et aux règles de l'Eglise. La lumière, sagement départie, ne peut faire de mal à personne.

21. *Les commencements du brigandage.* — La note caractéristique de l'impiété contemporaine, dans ses assauts contre la religion, c'est qu'elle attaque de préférence le temporel des cultes. Autrefois se produisaient des hérésies et des schismes. Les esprits faux et violents se ruaient contre les articles du Symbole ; ils s'efforçaient d'y introduire les profanes nouveautés de leurs discours et les oppositions d'une science mal nommée. L'ambition des pouvoirs politiques, non contente de s'occuper des intérêts matériels de la société civile, voulait entreprendre sur les prérogatives nécessaires des pontifes. Aujourd'hui on est protestant, juif ou incrédule ; on se proclame franc-maçon ou libre-penseur ; on affecte un certain dédain pour les vérités de la foi ; mais on s'abstient de les discuter ou de les contredire, dans la juste crainte de se faire battre par les apologistes du christianisme. On aime mieux triompher sans victoire, que d'engager une bataille qui pourrait mal finir pour les orgueilleux. Les dépositaires de l'autorité politique seront toujours jaloux des dépositaires de l'autorité religieuse ; du moins, ils ne se disent plus évêques du dehors, ni protecteurs des saints canons. Athées ils se disent, athées ils s'efforcent d'être, pour qu'on ne les traite pas d'imbéciles. Mais il est un droit dont ils veulent surtout s'armer, dont ils usent assez habilement sans probité aucune, c'est le droit de défendre contre les empiétements du cléri-

calisme les attributions de la société civile. Jamais aucun pape ne s'est posé en roi ; jamais aucun évêque ne s'est posé en préfet ; jamais aucun curé n'a prétendu être ni maire de village, ni garde-champêtre. Dans la supposition du contraire, sous prétexte de repousser des attaques qui n'existent pas, ils mettent la main sur le matériel liturgique et sur le temporel des cultes. Les athées s'érigent en procureurs des couvents, en marguilliers et en sacristains ; ils veulent gratter autour du petit domaine des couvents pour faire tomber l'édifice ; ils entendent mettre la main sur l'obole des fidèles nécessaire à la pratique chrétienne : ils veulent gérer les intérêts curiaux et congréganistes, comme Judas tenait la bourse du Christ, pour le trahir.

Les congrégations paient tous les impôts qui frappent les autres citoyens, savoir : 1° les intérêts directs, personnels et matériels ; 2° les impôts indirects ; 3° l'impôt de revenu ; 4° l'impôt sur les droits de mutation pour tous contrats ; 5° la taxe de main-morte qui frappe les biens des sociétés civiles ou religieuses. Outre ces impôts, un esprit faible et passionné mais franc-maçon militant, Henri Brisson, imagina deux impôts nouveaux, pas seulement pour plumer la poule sans la faire crier, mais pour amener, par la ruine matérielle, l'extinction des congrégations religieuses. Brisson imagina : 1° un nouvel impôt qu'il appela droit d'accroissement. A l'impôt ordinaire sur le revenu, Brisson ajouta un impôt de 4 % sur le revenu présumable à raison de la valeur brute des biens possédés ou occupés par les Congrégations. Les congrégations étaient seules soumises à cet impôt, non les communes, ni les cercles, ni autre société ou association. Cet impôt ne tombe pas sur un revenu réel, mais sur un revenu *fictif*, calculé non sur le revenu que produisent ces biens, mais sur leur valeur brute, même quand ces biens donnent un revenu inférieur à 5 %, comme les rentes sur l'État ; même quand ces biens sont grevés de charges qui absorbent les revenus ; même quand ces biens ne sont susceptibles d'aucun

revenu. Le droit d'*accroissement* était établi sur cette hypothèse qu'à chaque décès d'un membre, l'association fait un héritage, ce qui est faux et d'ailleurs payé déjà par la taxe de main-morte. Ce nouveau droit, estimé à 11,25 pour cent, doit être payé à chacun des bureaux d'enregistrement où sont situés les biens des congrégations ; et au cas où la quote-part serait inférieure à vingt francs, ne fût-elle que de dix centimes, on doit payer comme si elle atteignait vingt francs. Ces deux impôts nouveaux sont contraires au principe de l'égalité devant l'impôt, puisque personne ne le paie, sauf les congrégations religieuses ; il fait double emploi avec d'autres impôts et sont calculés si arbitrairement qu'ils paraissent un pur brigandage. Dans le fait, il faisait payer dix et onze fois plus que la congrégation n'acquérait, à supposer qu'elle acquît quelque chose. Par exemple pour une succession estimée 54 centimes, un huissier de Paris avait décerné une contrainte de 229 fr. 50, soit 425 fois la valeur de l'héritage. C'était plus absurde et plus cynique même que le vol pur et simple ; le voleur ne vous prend que votre bien ; ici l'Etat prend aux congrégations un bien qu'elles ne possèdent pas.

En 1895, le protestant Ribot imagina de remplacer le droit d'accroissement par un droit d'abonnement. Ce n'était plus un droit fixe, payable à chaque décès, même pour une succession de cinquante centimes ; c'était une taxe à forfait, payable chaque année, sans déclaration de décès, sans calcul d'héritage, sur la simple estimation déjà exigée pour l'impôt de 4 % sur le revenu. C'était moins absurde que le droit d'accroissement, ce n'était pas moins inique. Pour en détruire l'iniquité, il avait été stipulé que ce droit nouveau ne serait pas applicable aux biens consacrés aux œuvres charitables. Si cette clause eût été appliquée, elle eût rendu la loi inutile ; mais elle était à la discrétion du gouvernement et ne s'obtenait que par décret rendu en Conseil d'Etat. Cet impôt était d'ailleurs injuste, illégal et inconstitutionnel. *Injuste :* 1° parce qu'il frappe une matière qui n'existe pas ; 2° parce qu'il oblige à payer deux

fois pour le même objet. *Illégal* parce qu'il ne tient pas compte de la situation legale des congrégations religieuses, situation que des lois de finances ne peuvent pas changer. *Inconstitutionnel* parce qu'en faisant payer aux congrégations des impôts que ne paient pas les autres citoyens, il viole ce principe séculaire que tous les citoyens sont égaux devant la loi.

On dit, pour écarter l'accusation d'injustice, que les sociétés autres que les congrégations paient également le droit d'accroissement et sur le revenu. Oui, mais seulement quand il y a un revenu réel, constaté par le conseil d'administration ; s'il n'y a pas de revenu, il n'y a pas d'impôt ; tandis que les congrégations doivent payer l'impôt même quand elles ne tirent aucun revenu de leurs biens. De plus, l'impôt d'accroissement n'est payable pour les sociétés civiles, qu'autant que les associés ont un droit personnel sur les valeurs communes et sont appelées au partage, lors de la dissolution de l'entreprise. Dans les congrégations religieuses, il n'y a pas ce droit d'adjonction et de réversion ; elles l'excluent même formellement. Donc elles ne devaient pas, légalement, payer ce droit d'abonnement. Nous appuyons à dessein sur ces iniquités, détruites depuis par la confiscation. En présence de ces lois iniques, les catholiques de France demandèrent à Léon XIII s'ils devaient obéir. Le Pape répondit que chaque congrégation devait examiner son cas et décider si elle pouvait, oui ou non, payer l'impôt. Par là même que le Pape n'ordonnait pas l'obéissance, c'est qu'à ses yeux la loi n'était pas juste. Or une loi injuste est une loi nulle. De plus, il est clair que la conduite des congrégations devait être uniforme ; autrement la capitulation des uns tendrait à accabler les autres. La plupart des évêques imitèrent l'absolutisme du Pape ; plusieurs appuyèrent la résistance ; un seul, Fuzet, de Beauvais, qui avait toujours été un peu excentrique, fit bande à part publiquement et déclara qu'il fallait payer. Sur les répliques que lui fit l'archevêque de Reims, Fuzet riposta qu'il était trop tard ; qu'il fallait résister dès le commence-

ment et que n'ayant pas résisté dès l'origine, il fallait obéir jusqu'à la fin. Faible logique, raison pitoyable ; mais enfin l'affaire restait en balance. Tout à coup on apprit que cinq congrégations autorisées avaient abdiqué : Saint-Sulpice, le Saint-Esprit, les Lazaristes, les Frères des Ecoles chrétiennes et les Missions étrangères : Saint-Sulpice, cela n'étonnait personne ; le Saint-Esprit, Saint-Lazare et les Ecoles chrétiennes, cela s'expliquait par leurs engagements avec l'Etat ; mais les Missions étrangères, habituées à parler en présence des rois de la terre, sans confusion ni crainte, cela semblait contradictoire. C'était, pour tous, fournir à l'Etat la petite pierre où s'appuyerait son levier pour ébranler toutes les autres maisons. La plupart des congrégations d'hommes, presque toutes les congrégations de femmes ne tinrent pas moins pour la résistance. Deux religieux, le P. Stanislas, capucin, et le P. Ange Le Doré, supérieur des Eudistes, l'un en habile stratégiste, l'autre avec l'éloquence d'un Basile et d'un Athanase, dénoncèrent à Dieu et aux hommes les abominations du gouvernement. Le fisc impitoyable n'en poursuivait pas moins son œuvre de destruction ; il espérait par ses complicités d'évêques, détruire sans bruit toutes les congrégations religieuses. Tantôt on apprenait que le fisc avait saisi une vache, un cheval, un mulet, tantôt qu'il avait saisi un champ, une maison, une rente. Pièce à pièce, il renversait l'œuvre charitable qu'avaient élevée depuis un siècle les catholiques de France. En supprimant le remède il ne supprimait pas le mal ; en détruisant l'œuvre charitable, il augmentait la pauvreté en un temps où l'augmentation continue des pauvres devient une des angoisses de la politique. Sur la terre et au ciel, on entend la grande voix : « A cause du gémissement des pauvres, je me lèverai », dit le Seigneur.

22. *La continuation du brigandage.* — L'entreprise de destruction des congrégations religieuses par les déprédations du fisc, se continue en 1893, par la main-mise sur le temporel des Fabriques, sur les comptes et budgets que dresse

chaque année cette humble administration des oboles paroissiales. Une église doit se considérer sous deux rapports : dans son ministère spirituel, c'est l'objet propre de sa mission, et dans son élément matériel, nécessaire à l'entretien du culte. Ces deux choses sont unies par une étroite solidarité : leur appoint respectif est nécessaire au fonctionnement régulier d'une église. C'est bien peu de chose qu'une parcelle de pain ; qu'une goutte de vin et d'huile ; cependant cela est indispensable pour dire la sainte messe et administrer les sacrements. Or, en 1893, sur la proposition d'un député, sous prétexte que les finances paroissiales étaient mal administrées et que les communes devaient subvenir à leur déficit, il avait été décidé que l'Etat interviendrait dans cette gestion. Ce fut l'affaire d'un décret, sous la signature de Carnot, qui expiera bientôt, sous le poignard, ce crime contre l'Eglise. Le prétexte allégué ne signifie rien. En France l'administration des conseils de fabriques était d'une régularité exemplaire, en comparaison des finances communales. Affre, Dieulin, Vouriot, Darboy, Gaudry, et plusieurs autres, en avaient spécifié toutes les règles : les évêques et les curés rivalisaient de zèle pour créer des ressources et pourvoir à toutes les exigences du culte. Mais l'idée de soumettre le temporel du culte aux conseils municipaux et aux percepteurs, n'était pas nouvelle. Depuis le concordat de 1801, cet attentat avait été prémédité dans toutes les crises de l'Eglise, en 1809, en 1828, en 1845, en 1865, chaque fois que le gouvernement inclinait à faire acte de persécution. Mais chaque fois on s'était prudemment, plus ou moins abstenu, pour trois motifs : laïciser l'administration des églises, en effet, c'est entreprendre sur le pouvoir des évêques, tarir les sources de la charité et compromettre la régularité du culte public. « Chacun comprend en effet, disait Mgr Parisis, que si ces menaces s'accomplissaient ce serait la *ruine* de l'Eglise (1). » C'est le motif pour lequel la république juive et franc-maçonne vient à cette entreprise. Les biens

(1) Mgr Parisis, *De la liberté de l'Eglise*, p. 101.

ecclésiastiques dont son décret incrimine la gestion, ce sont les oblations des fidèles. « Ces oblations sont des offrandes volontaires faites à l'autel au nom de Dieu, par dévotion, pour l'administration des sacrements ou pour quelque cause pieuse. Les canonistes les considèrent comme des sacrifices que les fidèles offrent à Dieu, par reconnaissance pour les prêtres et par charité pour les pauvres. En dehors de toute considération mystique, au simple point de vue du droit, ces offrandes ne sont pas l'acquit d'une dette de justice, l'objet ou l'effet d'un contrat, quelque chose qui tombe sous la compétence du magistrat civil ; ce sont des oblations faites spontanément, dans un but déterminé, au prêtre que la confiance du fidèle charge d'en assurer le surnaturel emploi. La personne qui donne, la personne qui reçoit, le prêtre qui sert d'intermédiaire, l'objet donné, le but constant, cela ne relève point de l'Etat. C'est, en principe, un acte de religion, moral dans sa subsistance, matériel dans sa forme, mais qui appartient strictement au culte. Cet acte religieux se rattache, dans ses profondeurs, aux grands mystères de la vie, aux grands devoirs de l'âme, à la pratique parfaite de l'Evangile. L'idée de faire intervenir l'Etat dans ces délicatesses religieuses n'est pas nouvelle : c'est une prétention mal fondée et un attentat sans exemple (1). Le fidèle qui fait une oblation n'est point, par cette oblation, sujet de l'Etat ; le prêtre, qui reçoit l'oblation, est obligé, par le droit naturel, de se faire une loi de la volonté du donateur. Le prêtre trouve dans son caractère, dans sa foi, dans sa conscience, dans l'autorité et le contrôle de l'épiscopat, des règles fixes pour l'emploi de ces offrandes. Le fidèle ne réclame pas l'intervention de l'Etat, le prêtre ne doit pas l'accepter. L'Etat n'a pas plus à administrer les deniers de l'Eglise que l'Eglise ne doit administrer les deniers de l'Etat. Raison de plus pour cet Etat, gaspilleur scandaleux de ses propres finances, pour soumettre les paroisses aux conseils municipaux et remettre leur caisse au percepteur. Par là, il

(1) Mgr Fèvre, *Hist. universelle de l'Eglise catholique*, t. XV, p. 297.

détruit complètement l'autorité et l'indépendance du curé dans la gérance des oblations. Le curé ne peut plus dépenser un sou pour acheter du fil à recoudre un bouton à la culotte du suisse. Indigne, ingrat, méchant, absurde envers le curé, le décret ne l'est pas moins envers son conseil. Les fabriciens sont soumis aux conseils municipaux et aux conseils de préfecture, tous infaillibles et impeccables ; eux, ils n'ont que la peine sans rétribution, et pour encourager leur zèle, pour honorer leur vertu, on les menace de l'amende. Cette superposition de trois conseils, pour des sommes si minimes, entraîne l'inutilité au moins de deux. Implicitement, c'est la suppression des conseils de fabrique, l'abolition de l'autorité des évêques, la main-mise sur les derniers débris du patrimoine ecclésiastique, un jour, l'anéantissement du culte. Avec cet enchevêtrement de pouvoirs, les budgets paroissiaux courent risque de n'être jamais votés. Avec l'esprit qui règne dans les sphères politiques, c'est une indécence de soumettre à des impies l'entretien du culte catholique. Ce n'est pas à eux qu'incombent le pain et le vin du Saint Sacrifice, la veilleuse du Saint-Sacrement, la cire de l'autel, l'encens des cérémonies, les vases sacrés et les ornements, l'entretien des églises et des sacristies. S'ils sont protestants, juifs, francs-maçons, libres-penseurs ou seulement indifférents, ils ne peuvent pas être justes ; leur foi et leur conscience, s'ils en ont, leur défendent même de coopérer aux actes d'un autre culte. Les églises sont livrées aux ennemis de Dieu et de son Christ ; les prêtres, pour la partie matérielle de leur fonction, sont à la merci du persécuteur.

La générosité des fidèles n'est pas grande, surtout dans les campagnes. Quand leur amour-propre est en cause, ils paient volontiers, à un mariage ou à un enterrement, les magnificences des cérémonies ; ils tendent même à les exagérer. Mais quand la seule piété est en cause, la pure piété qui est le tout de l'homme, ils n'en sont plus ; ils ne connaissent pas cette fleur de grâce. S'ils prévoient que leur argent peut être pri

par l'Etat, ils serreront les cordons de leur bourse ; les petites églises mourront de faim. Ce qui frappe le plus dans cette machine, c'est l'impossibilité de son fonctionnement. Nous ne disons rien de la multiplicité des paperasses inutiles et désobligeantes ; rien de ce souci de délivrer un reçu à la petite fille qui lui remet les trois sous de la quête dominicale ; rien du percepteur obligé d'appeler les fabriciens pour extraire ces trois sous du tronc ; rien de ce vin qu'il faut prendre à l'auberge, pour qu'il ne soit pas trop clérical. Il y a des choses qu'il faut laisser à leur ridicule ineffaçable. Mais le règlement imposé à la pratique des curés et des trésoriers est si minutieux, si exigeant, qu'il en est odieux et inadmissible pour un homme d'honneur. Pour le dresser, il fallait être un misérable ; pour l'appliquer, ce serait encore pire. Un homme d'honneur ne peut pas se prêter à ces basses inventions de la tyrannie. Ce décret n'en fut pas moins en vigueur jusqu'à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. L'acceptation par le clergé fut très diverse : plusieurs subissaient ses exigences ; d'autres n'en tenaient aucun compte ou s'y dérobaient ; la plupart ne l'acceptaient que sous bénéfice d'inventaire, avec espoir de correction ultérieure. Plus d'une fois, devant des impossibilités manifestes, l'Etat dut venir à correction. On voulut, par un décret complémentaire, par des circulaires explicatives, par des avis du Conseil d'Etat et des sentences de tribunaux, former une jurisprudence, on ne put y réussir. L'incertitude continua sur beaucoup de points ; il n'y avait pas de jurisprudence compétente pour terminer les conflits. L'Eglise pouvait opposer une victorieuse inertie ou revenir à l'état originel du culte, au curé, seul administrateur des deniers pieux : l'Eglise peut tout quand il s'agit de résister à ces absurdités et à ces injustices. En présence de l'opposition ecclésiastique, l'Etat, convaincu de son impuissance, s'irrite, s'exaspère et finalement recourt à la dernière raison de la tyrannie, à la violence.

Pierre le Grand était certainement un type achevé de despo-

tisme ; mais il était plus raisonnable que ces hypocrites démocrates. Pierre soumettait au bon plaisir de l'administration civile les deniers ecclésiastiques ; mais il confiait cette tâche à des conseils ecclésiastiques, a un saint synode, où il appelait des archimandrites et des protopopes. En France, ce sont des Chambres atteintes de prêtrophobie et surtout convaincues d'ignorance, qui votent sur un tel sujet sans l'instruire ; c'est un Conseil d'Etat où il y a des gens de toutes confessions, excepté des catholiques, qui libelle un décret. Au fond, ce sont les juifs, les protestants, les francs-maçons, les libres penseurs, qui prennent, dans l'administration des biens d'Eglise, la place des prêtres et des évêques. Cette substitution de gens pareils à des gens d'Eglise, c'est une injustice et un sacrilège ; ce serait une extravagance si ce n'était un attentat de persécution. Les évêques n'ont pas à subir ce joug ; ou, s'ils s'y résignent, c'est à Dieu seul qu'il appartient de venger sa cause.

23. *Le fond du complot.* — Le fond du complot, ourdi dans les antres de la franc-maçonnerie, est la destruction de la religion catholique et de l'Eglise romaine. Le 18 septembre 1878, le discours de Romans a sonné le branle-bas de cette guerre sacrilège ; mais il la déclarait à la façon hypocrite dont la fourberie caractérise les attentats francs-maçons. Ce n'était pas à la religion qu'on en voulait ; tous ces Tartufes étaient confits en dévotion, ou, du moins, remplis de respect pour les croyances des autres. A les entendre, ils ne guerroyaient que contre le système politique des libéraux français, personnifiés dans Mac-Mahon, le duc de Broglie et l'évêque Dupanloup. Le système de ces personnages n'était pas autre chose, dans son ensemble, que la société moderne, telle qu'elle existe par le fait de la Révolution et telle qu'elle coexiste avec le catholicisme depuis le Concordat de 1801. En admettant que tel fût le sens du cléricalisme, on ne pouvait le combattre qu'en reniant le catholicisme, en rejetant 89 et en se plaçant dans la conception d'un Etat unique et omnipotent, conception qui fait le fond des théories révolutionnaires et n'implique pas

moins, au nom de la libre-pensée, la guerre à la révélation chrétienne et la ruine des institutions qui la représentent. Du reste, en annonçant, comme couronnement de leur œuvre, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, telle qu'ils l'ont faite depuis, c'était bien l'Eglise qu'ils voulaient détruire. Le fond même de leur pensée, l'âme du complot se révélait dès le commencement par la guerre sourde, mais générale, constante et ardente, qu'ils faisaient au prêtre. Le moins qu'on puisse dire c'est que si le prêtre n'était pas l'ennemi, il n'était pas leur homme. Les ministères successifs se donnèrent pour consigne unique de le dépouiller de tous les services qu'il pouvait gracieusement offrir. Par exemple, il fut entendu, dès le premier jour, que le curé ne devait plus figurer dans aucune commission administrative, notamment pour les écoles et pour les œuvres de bienfaisance, où sa présence ne pouvait être qu'un bienfait. Oter de là un curé instruit et actif pour mettre à sa place un paysan ignare et fainéant, ou trop gonflé de son importance pour rester raisonnable, c'était frapper le prêtre de disgrâce et compromettre plus ou moins le service. L'essentiel n'était pas que les choses se fissent mieux, mais que le curé ne fût plus rien. Les curés à la sacristie, c'était le mot d'ordre.

L'expulsion des congrégations religieuses ne permettait guère de dire qu'on ne combattait que le duc de Broglie et les hommes du libéral *Correspondant*. Mais alors Paul Bert résumait la pensée de Gambetta dans ce mot typique : Guerre aux moines, paix aux curés ! Quatre ans plus tard, lorsque les décrets sur les conseils de fabrique vinrent attaquer les curés dans leur sacristie, il n'était plus possible de dire qu'on leur donnait carte blanche. La gestion même des deniers de l'Eglise passait aux mains des conseils municipaux et des percepteurs d'Etat ; le curé n'était plus qu'un diseur de messes, encore n'en voulait-on plus dans les aumôneries. Des mesures administratives vinrent plus tard laïciser les cimetières, interdire les processions et même faire un délit du port de la soutane.

Evidemment, on rétrécissait continuellement la sphère d'action du prêtre, on voulait annihiler graduellement son ministère et même sa personne. Aucune illusion, si l'on avait pu s'en faire, ne put plus survivre à la discussion de la loi militaire. Le premier Capitulaire de Charlemagne avait eu pour objet l'exclusion des clercs du service des armes. C'est le propre de la civilisation chrétienne de créer le for ecclésiastique et les immunités du sacerdoce comme gage de civilisation et garantie de la paix publique. Plus le prêtre et les hommes voués aux choses de l'esprit sont éloignés des idées de guerre, plus une société se conforme à l'idéal de l'Evangile. Au contraire, la théorie du militarisme universel est la propre formule de la barbarie. Le sauvage, qui ne forme pas encore de société, n'assure sa sécurité qu'en portant toujours avec lui ses armes ; lorsqu'il forme les premiers linéaments d'une association, les armes continuent à faire partie intégrante de sa personne, mais plus la société se civilise, plus le militarisme diminue. Quand, par l'extension des sociétés, on revient à l'armement universel, c'est la marque du retour à la barbarie primitive. Mais les francs-maçons de France n'avaient pas porté si haut leur pensée, ils n'avaient voulu englober le prêtre dans la conscription que dans l'espoir de tarir la source du sacerdoce et de dépouiller, par d'indignes compromissions, l'auréole du prêtre. Un prêtre plus rare et moins zélé, passé par la caserne, leur paraissait préférable au lévite formé dans le sanctuaire. Toutefois, comme les saints canons interdisent au prêtre le port des armes ; que tuer et bénir sont deux œuvres incompatibles, il fut entendu que les prêtres ne seraient appelés au camp que comme infirmiers. Dès lors on eût dû se borner à leur donner une petite instruction médicale, pas du tout les astreindre à l'ordinaire du soldat. A une contradiction près, les jeunes clercs durent partir comme les autres et apprendre l'exercice en douze temps. Puis peu à peu on laissa l'infirmerie de côté. Avec la loi de deux ans, tout le monde soldat, il n'y a plus ni exemption, ni service spécial pour les

clercs. Le prêtre soldat doit entrer dans le rang ; il est de la classe et, en cas de guerre, il doit tuer comme les autres, ce qui est défendu par les lois de l'Eglise. On fera grâce au quaker et à l'anabaptiste, parce que leur foi interdit le métier des armes ; on ne fera pas grâce au prêtre catholique. Quant à l'épreuve qui doit en résulter pour le sacerdoce, elle n'est pas contestable : être arraché deux ans à son ministère, c'est une perte de service ; d'autre part, c'est une pensée qui doit ébranler quelques faibles vocations, mais qui doit fortifier les autres. En somme, on ne compte pas les prêtres, on les pèse. Quelques prêtres de moins, s'ils eussent été mauvais, ce n'est pas une perte ; si les autres sont devenus plus braves, c'est un profit. Ces justes considérations, au surplus, ne changent rien aux exigences de la civilisation chrétienne et ne peuvent porter atteinte à l'équivalence des services. Une société régulière n'a pas besoin que de soldats ; elle ouvre des carrières où il faut d'autres talents et d'autres vertus. Il faut ajouter que cette épreuve ne fut pas trop nuisible aux jeunes clercs ; ils portèrent dans l'armée française la loyauté de leur caractère et le parfum de leurs vertus. Les camarades ne furent pas seulement ravis de leur franche cordialité ; ils surent mettre à profit leurs exemples et leur permettre un modeste apostolat. A telle enseigne que plus d'un impie osa regretter publiquement le profit que tirait l'Eglise de leurs misérables inimitiés. Il y a toujours des parfums dans l'Eglise.

24. *La suppression des congrégations religieuses.* — Jusqu'ici les églises de France ont été moralement dépouillées de tout, légalement supprimées ; matériellement on ne voit pas encore trop les ruines. Les curés ont le sac au dos, mais paraissent supporter bravement l'épreuve ; les fabriques paroissiales sont incamérées à l'Etat ; mais les cierges brûlent toujours sur l'autel le dimanche ; les religieux sont dispersés, mais vaquent à leurs travaux ordinaires et peuvent parfois réintégrer sans bruit leurs maisons légalement vides ; les religieuses n'ont pas été dispersées et restent à tous les postes du

dévouement ; l'école est neutre, mais le poison de la neutralité est très ténu, n'agit qu'à la longue et le moment n'est pas encore venu où le fanatisme des maîtres d'école en brisera le fragile tissu. Il y a un curé dans chaque presbytère ; un évêque aussitôt nommé à chaque siège vacant. Les catholiques, persécutés depuis vingt ans, ont l'espérance facile ; ils s'accrochent comme à une planche de salut à ce ministère Méline dont le chef, pour attester son républicanisme, se vante d'avoir, plus que tout autre, fermé des écoles libres et supprimé des indemnités ecclésiastiques. A la vérité, les couvents sont désertés, mais la garde appartient à quelque procureur de la congrégation, qui s'en acquitte au mieux des intérêts communs. Les vainqueurs s'aperçoivent qu'ils n'ont pas encore tiré tous les profits de la victoire ; mais ils se vantent beaucoup d'avoir ménagé cette Eglise dont ils avaient promis la destruction. Sur un seul point, leur satisfaction est complète. Depuis vingt ans, ils ont choisi des évêques à leur goût et à leur mesure. Ces prélats se flattent d'être apostoliques et adulent à qui mieux mieux le pontife romain ; en même temps, ils se flattent, près du ministère des cultes, d'être des types d'esprits conciliants et ils le sont en effet. Aucun d'eux n'a protesté comme il faudrait contre les attentats de la persécution, et s'ils les ont amnistiés c'est moins par leurs paroles que par leur inertie. Rome abusée espère toujours voir le salut sortir soudain des urnes électorales ; elle prêche l'union des catholiques et presse sur leur vote pour obtenir le plein ralliement à la République. Mais les élections ont été, depuis 1878, de plus en plus mauvaises et exorbitamment détestables. Par l'effet des scrutins, les juifs et les francs-maçons deviennent de plus en plus les maîtres de la France et ses corrupteurs. Méline, qui avait paru devoir être un sauveur, est tombé du pouvoir, trahi par les siens, et Waldeck-Rousseau est président du Conseil. Waldeck veut dire *coin d'un bois* : c'est l'endroit où campent les voleurs pour saisir les passants et leur crier : La bourse ou la vie ! Ce Waldeck est un avocat, correct

en apparence, d'un remarquable talent de parole, mais retors comme tous ceux de sa profession. Par un effet de la déliquescence générale des mœurs, il est collé à la femme d'un autre contre tout droit et contre toute bienséance ; mais l'irrégularité de sa situation ne l'a pas empêché d'être l'avocat de Léon XIII dans le procès Plessis-Bellière ; mais ne l'empêche pas, non plus, d'être l'ennemi secret et féroce des catholiques dont il s'est promis d'avoir la peau. C'est d'ailleurs un transfuge, élevé très chrétiennement aux enfants Nantais ; le fils d'un homme qui s'est signalé par sa bravoure à l'époque des expulsions monastiques. De plus, à la tare morale se joint une tare matérielle, un germe d'infirmité invisible qui le promet à une mort prochaine. D'ailleurs gentilhomme regorgeant de fantaisie, il cultive l'aquarelle et fait en mer des voyages d'agrément ; c'est un prince de la démocratie. A telle enseigne que Guillaume II, gentilhomme aussi, ira le saluer sur son navire dans la mer Baltique.

Waldeck-Rousseau, successeur de Méline, a promis d'accentuer plus efficacement l'échec à l'Eglise. Collègue de Gambetta au grand ministère, ministre depuis, toujours important personnage, bien au courant du complot franc-maçon et juif, il a promis, à son retour au pouvoir, de prendre le milliard des congrégations pour trouver l'argent des retraites ouvrières. Mais ce milliard, comment le prendre ? L'homme du coin des bois imagine un projet de loi sur les associations, interdites depuis 89 et depuis toujours vainement promises. Homme de progrès, Waldeck fera faire à la démocratie ce grand pas vers la liberté. Bon prince, il s'apitoie sur le sort des congrégations et, lui qui a promis aux ouvriers le milliard qu'il prendra aux ordres religieux, leur promet maintenant de leur donner à tous un état-civil. Pour l'obtenir, les religieux et religieuses n'ont que deux choses à faire : livrer à l'Etat la liste de leur personnel et la nomenclature de leurs biens. Au fait, pour que l'Etat prenne sous sa protection ce personnel et ce matériel, encore faut-il qu'il les connaisse. La raison n'était pas

mauvaise, mais ce n'était qu'un piège. La loi sur les Associations, promulguée en 1901, élargit, en effet, pour les civils le droit de s'associer et leur offre des facilités d'association inconnues jusque-là ; mais pour les congrégations religieuses, outre la demande d'autorisation, appuyée des deux états de matériel et de personnel, elle exige une loi d'approbation des Chambres, un vote qui revêt solennellement de l'état-civil les congrégations non autorisées ; si la chose se fût faite ainsi, c'eût été un acte digne de Charlemagne ; à la manière dont elle se passera, ce ne sera qu'un coupe-gorge. A dire vrai, ce bloc enfariné de la loi Waldeck ne disait rien qui vaille aux esprits clairvoyants, notamment au P. Ange Le Doré dont l'intelligente intransigeance s'éleva à toutes les résolutions d'une héroïque bravoure. Grâce à la bonhomie du Pape et des évêques, le plus grand nombre tomba dans le panneau. Dès que Waldeck eut sa loi, le cœur lui manqua pour la sale besogne qu'il avait préparée ; il descendit du pouvoir sans avoir été mis en minorité et passa la main à un confrère qui était de mèche, pour le massacre des congrégations.

Ce collègue était le sénateur Emile Combes, représentant de la Charente, l'un des bourgs-pourris de France. Waldeck n'était qu'un transfuge : Combes était un défroqué. C'était un de ces plébéiens que la bonne mère Eglise élève gratuitement, lorsque leur talent lui permet quelques espérances. L'Eglise ne lui avait pas donné seulement l'instruction secondaire ; elle l'avait revêtu de la soutane, amené aux études supérieures et promu déjà aux Ordres sacrés. Lui, saintement avide de perfection morale, il n'aspirait pas seulement au sacerdoce ; mais il était entré, comme Luther, dans l'Ordre des Augustins, et, déjà minoré, enseignait dans leur collège. Pourtant, sous la soutane, il se sentait plutôt de la vocation pour le mariage et un certain appétit de fortune, et loyalement, il avait quitté la soutane pour s'appliquer à l'étude de la médecine. En soi, la chose était juste ; il vaut mieux être un honnête laïc qu'un mauvais prêtre. Après toutefois qu'il eut remplacé la Somme

de saint Thomas par les œuvres d'Hippocrate et de Galien, obligé de se présenter à un concours pour obtenir un grade académique, il avait remis sa vieille soutane, parce qu'il savait le jury d'examen favorable aux principes religieux. C'était la faiblesse d'un arriviste, ce n'était pas encore un crime. Une fois médecin en exercice, ledit Combes s'était mis à l'unisson de toutes les pourritures intellectuelles du milieu ambiant ; de capitulation en capitulation, il était devenu sénateur et, semblable à Mathan, il était assez impie pour qu'on pût l'appeler à détruire l'Eglise en France. C'est à cette condition et avec cette promesse qu'Emile Combes devint président du Conseil, sur l'indication de Waldeck-Rousseau.

Emile Combes, pour entrée de jeu, divisa les Ordres religieux en cinq catégories, qu'il affubla de dénominations méprisantes et ridicules : par exemple, les Dominicains étaient des *prédicants*, et les Chartreux, à cause de leur distillerie, des *commerçants*. C'était une première entorse à la loi : chaque congrégation, pour obtenir sa loi spéciale, devait être l'objet d'un examen particulier et d'une délibération en forme. Ensuite, ces cinq catégories, qui eussent dû au moins être l'objet d'une discussion et d'un vote présentés à la Chambre, ne purent en obtenir ombre d'examen. La Chambre, ayant résolu la loi, se trouvait avoir repoussé en bloc toutes les congrégations. En bonne logique, on eût dû dire : Puisqu'il n'y a ni vote, ni examen, les congrégations possèdent et le *statu quo* est un droit. Mais la logique ne cadrait pas avec les appétits francs-maçons. La république, en effet, depuis 1878 n'est guère, sous les formes légales d'un budget, qu'un brigandage continu et, comme ils disent, *l'assiette au beurre*. Par le simple vote du budget, ils se sont créé des cumuls et des sinécures pour un milliard ; ils dépensent, chaque année, les trois milliards et demi, sans reconstituer ni armée, ni marine, ni aucun service national ; ils ont voté le milliard du Panama et Rouvier a pu leur dire que s'il n'avait pas volé ils ne seraient pas assis sur les bancs de la Chambre. Ils ont

volé dans les phosphates d'Algérie et dans les chemins de fer du Sud ; ils ont eu, chaque année, des affaires véreuses et d'épouvantables scandales. Maintenant, ils viennent au milliard des congrégations : c'est encore un bon morceau à se mettre sous la dent. L'affaire est d'ailleurs d'une simplicité évangélique. Les cinq catégories de congrégations, par là même que la Chambre n'a pas délibéré, sont frappées de suppression par un simple acte de silence : elles n'existent plus devant la loi. Or, la loi stipule que tous les biens sans maître entrent dans le domaine de l'Etat. Donc, tout le matériel des congrégations, maisons, écoles, orphelinats, biens immobiliers et mobiliers, rentes inscrites : tout appartient au gouvernement. Il n'y a plus qu'à vider les maisons, à fermer les écoles et à chasser en exil les religieux et religieuses, comme vagabonds sans domicile, pauvres sans ressources, citoyens peut-être, mais sans profession. Et Combes a fait cela, car il s'est vanté d'avoir fermé des milliers d'écoles, et il aurait pu se vanter d'avoir condamné à mourir de faim plus de cinquante mille Francais. Et pas un religieux n'a seulement rompu les scellés apposés sur sa cellule ; pas un religieux, en rentrant dans son domicile, ne s'est fait mettre en prison ; pas un propriétaire catholique n'a, comme Hampden, tué le violateur de sa propriété. C'est la mort sans phrases, sans ombre de résistance, sous le pontificat de Léon XIII ; c'est la destruction de toutes les créations de la foi et de la charité catholique en France, depuis le Concordat. Dieu avait employé un *fiat* pour créer le monde ; eux ils détruisent en gardant le silence.

L'affaire autrement se fit dans les formes et partout se fit sans incident. Le gouvernement nomme des liquidateurs des biens volés. Prendre le bien d'autrui, prononcer par une loi qu'il vous appartient et le vendre aux enchères pour en faire argent, cela s'appelle liquider. Depuis un siècle, l'expérience de 90 avait rendu les religieux prudents ; leurs maisons, leurs biens avaient des propriétaires laïques, des sociétés civiles

dont ils n'étaient que les employés. Les religieux manquant, les biens retournaient à leurs propriétaires légitimes : il n'y avait qu'à montrer ses titres, et c'était compte réglé. Mais on ne nomme pas pour rien des liquidateurs, et si les juges sont assis sur des fauteuils, ce n'est pas pour bayer aux corneilles. Toutes ces affaires furent mises au contentieux judiciaire : c'était pour les liquidateurs et pour les avocats, un moyen comme un autre de faire fortune. Par exemple, l'avocat Millerand, qui avait exécuté comme ministre les congrégations religieuses, gagnait bon an mal an, en plaidant contre elles, trois cent mille francs par an. Lui qui, au début, n'avait pas le sou pour payer le terme de sa maison au Val-de-Grâce, devenait baron de l'Empire et étalait, dans une Exposition, les bijoux de madame son épouse. La liquidation proprement dite n'était guère qu'un nouveau pillage des maisons religieuses et bien innocent qui croirait que tous les biens inventoriés, le mobilier saisi, se vendirent rubis sur l'ongle. Le liquidateur en chef, le défroqué, était affligé d'un fils comme Dieu en donne à ces gens-là, pour se venger d'eux. A cette époque, on dit beaucoup que le fils Combes avait, par entremetteur, promis de faire autoriser les Chartreux, s'ils voulaient bien lui verser un petit million. On le nomma conseiller d'Etat, c'était plus facile et moins compromettant. L'affaire du milliard fut étranglée, comme celle des Humbert, comme celle de Panama, par la complicité des pouvoirs que la France, démantibulée, paraît avoir chargés d'amener sa ruine, en y ajoutant l'opprobre. Le vaisseau qui porte la fortune de la démocratie française depuis vingt-cinq ans, vogue sur un océan de boue ; les pilotes qui le dirigent, les matelots qui manœuvrent à son bord, paraissent communément avoir plutôt la vocation nécessaire pour aller au bagne.

25. *La ruine des églises.* — La suppression des congrégations religieuses, la confiscation illégale de leurs biens, la proscription criminelle de leurs personnes, appelait un complément, la déchéance du clergé séculier et la confiscation des

églises. Le défroqué était bien le malfaiteur voulu pour un tel crime. A la vérité, lors des élections, les candidats n'avaient pas soumis cette question à l'agrément des électeurs ; un cent à peine en avait parlé, en dorant la pilule avec la promesse de l'administrer d'une façon libérale. D'autre part et à l'encontre les chefs de parti avaient parlé de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, comme de la mesure par laquelle l'Etat donnerait à l'Eglise le coup de grâce et supprimerait légalement le Christianisme. Combes lui-même n'avait pas paru devoir en venir à ces excès et son successeur Rouvier avait juré ses grands dieux qu'il n'en voulait point. Ainsi encore, avant d'aborder cette grave question, avant de briser ce Concordat qui avait donné cent ans de paix à la France, fallait-il des motifs et, au moins, des prétextes. Combes les fit naître par trois incidents sans importance : la querelle du *Nominavit*, l'appel à Rome de deux évêques et une lettre relative au voyage de Loubet à Rome. La question du *Nominavit nobis* était une querelle byzantine. D'après le Concordat, le pouvoir civil présentait les évêques à l'agrément du Pape ; après leur nomination régulière, ils étaient préconisés puis sacrés et mis en possession. En tout cas, quel que fût le mode de nomination des évêques et les formules qui en caractérisent l'acte, l'acte du pouvoir civil n'était qu'une désignation de personne, pas du tout la collation à cette personne, du titre, de l'autorité et du caractère épiscopal. Combes, en canoniste inférieur qu'il était, déclara ne pas vouloir accepter le *Nominavit nobis* inscrit dans la bulle et s'échauffa pour obtenir un *Nominavit* tout court, avec l'espoir que ce mot solitaire lui donnerait au moins l'apparence de faire les évêques lui-même et à lui tout seul. L'apparence peut-être, mais en aucun cas la réalité, car l'évêque fait tel par Combes eût été un évêque schismatique : ce *nominavit* avec ou sans *nobis* ne pouvait, dans le sens orthodoxe, n'exprimer qu'un fait de présentation et de désignation officielle. Première pierre contre laquelle se butta cet esprit aussi faible que prétentieux, si l'on peut admettre

qu'il avait de l'esprit. La seconde pierre d'achoppement fut l'appel, à Rome, des deux évêques de Laval et de Dijon, l'un suspect pour les mœurs, l'autre accusé d'affiliation à la franc-maçonnerie. En les appelant à Rome, le Pape s'était montré pour eux plein d'indulgence ; convaincu de leur crime, il pouvait, en usant de son propre droit, les frapper sans les entendre et ce n'eût été que justice. Mais le Saint-Siège n'use pas volontiers du droit rigoureux ; le Pape, qui est surtout un père, aime à user de condescendance, surtout envers des évêques ; il préfère obtenir, de leur confession et de leur soumission, une réparation qu'il pourrait édicter de plein droit. Combes refusa net de se prêter à ces tempéraments ; en s'appuyant sur le droit suranné d'empêcher à Rome le voyage des évêques français, il enjoignit aux deux prélats de ne pas quitter leur siège. Les deux coupables, peu rassurés dans leur conscience, avaient eux-mêmes provoqué cet excès de pouvoir, qui devenait par là, de leur culpabilité, une preuve de plus. Mais en France un évêque ne peut plus se donner même l'apparence d'un réfractaire aux injonctions de l'autorité pontificale. Ce prestige de la monarchie des pontifes romains est si fortement implanté dans la foi française, que la rébellion d'un évêque en ferait tout de suite un pasteur sans troupeau, parce qu'il serait convaincu de n'être plus qu'un mercenaire ou un loup. Les deux évêques, moins pervers que faibles, sentirent bientôt le vice de leur situation ; et un beau matin, sans avertir Combes, ils partirent pour Rome. C'est de Rome même qu'ils avertirent Combes de leur départ. On peut croire, sans supposition arbitraire, que ces lettres n'opérèrent pas sur sa bile un effet lénifiant ; il se cabra de plus en plus contre la Chaire du Prince des Apôtres, contre laquelle tout ce qui se fait est nul de soi.

Le troisième incident qui fit déborder le volcan ministériel fut le voyage de Loubet à Rome, Emile Loubet, ci-devant avoué à Montélimar, était un de ces ruraux que le suffrage universel envoie à Paris et qui s'y conduisent en paysans

madrés, habiles à tirer leur épingle du jeu et à se pousser toujours. Ancien élève du petit séminaire, bon époux, bon père, ce n'était pas un méchant homme, encore moins un sectaire, mais seulement un de ces hommes doux que l'intérêt mal entendu, dans les situations difficiles, prédispose à toutes les malversations. Le député de la Drôme était devenu ministre et comme tel il avait promis de fermer les églises si les Apaches troublaient les cérémonies du culte ; mais surtout, saisi par le procureur général d'actes de mise en accusation contre les cent quatre voleurs du Panama, il avait gardé ces actes dans sa poche et laissé périmer les délais ouverts à l'action de la justice. Pour ce fait, qui eût envoyé un particulier au bagne, le ministre était devenu président du Sénat et, à la mort de Félix Faure, poussé par Clémenceau, à la présidence de la République. Pour lui, ce n'était que l'occasion de toucher cent mille francs par mois, honoraires supérieurs à ceux d'un avoué de Montélimar ; mais en France, surtout à Paris, cette nomination souleva un dégoût universel. De Versailles, où il venait d'être nommé, le président Loubet vint à Paris sous une giboulée de projectiles mous qui enduisirent sa personne et sa voiture de toutes sortes d'onguents, excepté d'onguents de l'admiration. Une fois président, Loubet ne fut que l'instrument docile du parti qui l'avait nommé ; il signa toutes les horreurs, sans user jamais des prérogatives juridiques qui lui permettaient de soumettre les lois à une seconde délibération ou d'en ajourner la publication nécessaire. Par une inspiration assez bizarre chez ces républicains purs, ils n'eurent pendant cette présidence qu'un souci particulier, inviter les rois à les visiter, quitte pour eux à rendre la visite. Loubet et son compère Delcassé firent venir à Paris l'Empereur de Russie, le roi d'Angleterre, le roi d'Italie et le roi d'Espagne. Loubet rendit ces visites sans barguigner, même celle du roi d'Italie. Or, à cette visite, il y avait un obstacle. Le roi d'Italie, à Rome, est installé au Quirinal, palais volé au Pape par la Révolution. Un souverain ne peut le visiter à

Rome sans approuver par le fait l'acte de spoliation qui a dépouillé injustement le Pape. Les souverains hérétiques et schismatiques peuvent y venir sans renifler ; mais ils ne peuvent être reçus au Vatican qu'en partant, pour leur visite, de leur ambassade et pas du tout du Quirinal. Les empereurs d'Allemagne et d'Angleterre l'ont fait, d'une façon plus ou moins correcte ; mais le roi d'Espagne et l'empereur d'Autriche n'ont pas visité Rome, parce qu'ils ne le pouvaient, comme souverains catholiques, qu'en ratifiant un acte repoussé par leur foi, encore plus que par le droit public de l'Europe. Quant à la France, qui est toujours la Fille aînée de l'Eglise, l'ancien séminariste de Montélimar, devenu président, ne pouvait visiter le Quirinal sans manquer à toutes les convenances et, ce qui était un crime sans excuse, sans paraître déchirer l'acte le plus glorieux de l'histoire, le pacte de Charlemagne : Loubet rendit cette visite comme l'eût pu faire le plus fat des imbéciles, et, ce qui étonne, ne pouvant pas être reçus ni l'un ni l'autre au Vatican, le roi et le président passèrent en voiture sous ses fenêtres, non pas en tirant la langue, mais en se permettant une grossièreté qui étonnerait de n'importe qui, mais qui, de leur part, ne mérite qu'un haussement d'épaules, suffisante flétrissure pour de tels hommes qui font une telle chose en de telles conditions.

A propos de cette visite incongrue, si odieuse dans un dignitaire français, le cardinal secrétaire d'Etat fit une protestation diplomatique près de toutes les Cours de l'Europe. C'est un usage reçu et un devoir nécessaire. Mais Rome, qui ne veut ni plaie ni bosse, qui est respectueuse pour tous les souverains et surtout pour elle-même, fait cette protestation correctement, en forme douce, d'après un protocole uniforme. Dans la circonstance, par délicatesse, le cardinal avait même introduit une variante ; il avait supprimé quelques mots pour ne pas paraître incriminer la pauvre France. Ce qui était en fait un ménagement, pour Combes fut un outrage ; il rappela, de Rome, son ambassadeur, remit ses passeports au nonce et,

après cette rupture diplomatique avec le Saint-Siège, mit en délibération le projet de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Dans son aveugle colère, ce pauvre homme mit de côté jusqu'aux plus vulgaires convenances ; il ne dénonça même pas le Concordat au Chef de l'Eglise et devait mettre à exécution la loi dite de séparation, sans même la notifier au Pape. L'homme qui agit de la sorte est un goujat et si, chargé de représenter la majesté d'un peuple, il la compromet si bassement, il n'y a plus même de flétrissure qui puisse l'atteindre ; il a reculé toutes les bornes du mépris.

Sous ce renégat doublé d'un goujat, qui voilait son insuffisance sous des affectations de libre-pensée, on devine ce que pouvait être une séparation de l'Eglise et de l'Etat. Le projet en avait été confié aux deux commissions les plus franc-maçonnes, c'est-à-dire les plus perverses, qu'on pût composer ; le rapport fut présenté aux Chambres par deux parlementaires dont la perversité se doublait de tous les raffinements de l'hypocrisie. Par une singularité qui fut remarquée, l'un des traîtres fut assisté dans son œuvre néfaste par un archevêque : il est vrai que c'était l'un des plus mal famés d'un épiscopat qui en comptait bien deux demi-douzaines de la même espèce : et le malheureux, il intervenait seulement pour que la loi, présentant quelques aspects libéraux, ne fût pas de celles qu'on rejette sans examen. La Chambre accepta cette intervention comme un gage de succès et le Sénat, pour ne pas troubler l'économie de ces agencemnts perfides, vota le projet élaboré par les Chambres, sans y rien changer, pas même un mot. Ainsi, depuis vingt-cinq ans, la politique française avait poursuivi un complot franc-maçon, pour la déchristianisation de la France. Ce projet avançant toujours, avec une hypocrite lenteur, avait détruit successivement les propriétés ecclésiastiques, les congrégations religieuses, les écoles chrétiennes et toutes les appartenances de l'Eglise qui s'étaient introduites de longue date et perpétuées dans l'ordre civil. Au terme de ces destructions, qui s'enchaînaient avec un art

diabolique, l'Eglise en France était réduite à ses temples nus et à son clergé séculier. On se proposait de les détruire en prétendant tout le contraire : comment mener à bout deux desseins si contradictoires ? On le fit, suivant la coutume, en disant beaucoup de mensonges aux catholiques pour les tromper et en déclarant aux athées qu'on viendrait à bout de l'Eglise, d'abord par la loi, puis par le règlement d'administration, enfin par une série de lois ultérieures qui consommeront radicalement la destruction du christianisme. En présence d'une telle entreprise, on croit rêver. Ce n'est pas seulement une chose inouïe en histoire, mais c'est un tel dessein que pour s'y appliquer, il faut croire l'Eglise morte et n'avoir plus qu'à dresser l'inscription de son épitaphe.

Cette fameuse loi de séparation était vraiment une loi de suppression ; mais elle avait trente-sept articles, il fallait, pour s'y reconnaître, des yeux de jurisconsultes experts et de chrétiens rompus à toutes les expériences de l'histoire. En habiles gens qu'ils croient être, les persécuteurs avaient fait sonner très haut les avantages provisoires qu'ils concédaient à l'Eglise et gardé un silence prudent sur tous les coups qu'ils lui portaient. Par exemple, ils remplaçaient les fabriques paroissiales par des associations cultuelles ; ils laissaient aux catholiques l'usage de leurs églises ; ils assuraient aux curés des pensions viagères ou des subsides annuels. Les évêques n'avaient qu'à s'installer dans leur nouvelle organisation ; ils auraient tout le temps de se constituer un budget des cultes. A l'envisager dans ses dispositions libérales, on aurait cru pouvoir admettre à l'essai loyal cette législation si compliquée ; on aurait pu espérer que vu les avantages accordés et l'esprit large avec lequel le gouvernement promettait de l'appliquer, il y avait moyen d'introduire dans cette législation draconienne la hiérarchie de l'Eglise et le fonctionnenent traditionnel du droit canonique. En leur présentant quelques morceaux de lard, les francs-maçons eussent pris les catholiques dans une souricière.

Un plus sûr examen fit voir que cette loi, si elle n'était

même pas une constitution civile du clergé, n'était pas non plus une constitution catholique des fidèles. Les catholiques s'y fussent trouvés enrégimentés à peine comme les protestants dans leur consistoire, et comme les juifs dans une synagogue. Les protestants et les juifs avaient encore dans leur constitution quelque chose de traditionnel, et bien qu'ils fussent à la merci de l'Etat, personne ne songeait à les affliger ; les catholiques, au contraire, étaient jetés dans l'inconnu ; mais ils savaient, à n'en pas douter, qu'ils ne pourraient obtenir du pouvoir aucune indulgence. Or, la loi de séparation, de son vrai nom, est une loi d'oppression d'abord, puis une loi de suppression. On peut ramener ses trente-sept articles à deux points : 1° elle ne parle ni des prêtres, ni des évêques, ni du pape ; elle supprime par prétérition la hiérarchie et ne regarde les fidèles chrétiens que comme une poussière ; 2° elle détruit tout le temporel du culte catholique ; elle supprime le budget des cultes, dette nationale de 45 millions, inscrite dans la loi, déclarée dette publique et payée depuis un siècle, sans discussion ; elle confisque les églises et les presbytères, attribués soit à la commune, soit au département, soit à l'Etat, mais à l'exclusion totale de l'Eglise ; elle met la main sur toutes les fondations antérieures à 89 et rendues au Concordat, pour les attribuer à l'Etat français, déchargées de toutes obligations ; elle transfère aux établissements laïques les fondations faites depuis le Concordat dans des vues de charité ou d'éducation ; et, pour tout ce qu'elle laisse à l'Eglise, elle ne le présente que comme une concession d'Etat, toujours révocable, avec ou sans cause, mais limitée à une courte échéance. En deux mots, elle supprime le corps des pasteurs ; elle confisque tout le temporel du culte et ramène les catholiques à l'état de pauvreté extrême où ils étaient dans les Gaules, lorsque saint Martin habitait avec ses moines, dans les grottes qui bordent la Loire, près de Tours.

Nous sommes au dernier acte du discours de Romans. Le programme de destruction est maintenant un fait accompli ;

le suprême attentat s'est consommé. En vain de clairvoyants observateurs ont dénoncé d'avance tant de catastrophes ; en vain des joûteurs ecclésiastiques sont descendus dans l'arène ; rien n'a pu dessiller les yeux des victimes. Les apologistes de l'Eglise étaient des revenants inoffensifs ou des censeurs importuns : il fallait les écarter de l'arène ou les briser. Les bras croisés, on désarmerait l'ennemi par sa mansuétude. Un jour, bientôt, les alouettes toutes rôties tomberaient du ciel. Mais entre eux, les conjurés, se mettant la main sur la bouche, se disaient : Tombons dessus, ils sont à terre. Ce qu'ils se disaient s'est fait ou va se faire. C'est la mort sans phrases ; nous ne pouvons pas y aller pour un benoît essai d'apostasie. Le 9 janvier 1906, l'auteur de cette histoire écrivait à la *Vérité française* une lettre dont voici la fin :

« Admettre à l'essai une telle loi, c'est mettre la main dans un engrenage, c'est se prendre dans des cylindres qui se proposent de broyer tout le matériel et tout le personnel de nos églises.

» Par conséquent, toutes les amorces qu'on a mises dans la loi, pour nous amener sous son glaive, nous ne devons pas seulement nous en méfier ; nous devons les rejeter. On veut notre mort, ce n'est pas à nous à y coopérer. Nous refusons tout simplement de nous mettre la corde au cou. La loi est libérale, nous dit-on ; cela suffit pour que nous puissions repousser sans crime, ses soi-disant avantages.

» Je sais bien et je sens encore mieux que c'est une résolution terrible à prendre : quitter nous-mêmes nos églises et nos cathédrales ; nous condamner nous-mêmes à n'avoir pas une pierre pour reposer nos têtes ; nous astreindre à célébrer nos mystères dans des granges, en plein air, peut-être au fond des bois ; ou attendre qu'on vienne nous expulser, nous conduire devant les tribunaux et nous incarcérer. A coup sûr, une telle résolution épouvante ; mais elle doit nous atteindre ou tout de suite ou plus tard ; or, puisqu'elle est *inévitable*, il faut y aller avec courage et allégresse, à l'exemple du Sauveur, qui gravit

la montée du Calvaire, accablé sans doute, tombant trois fois à terre, mais avec joie : *Proposito sibi gaudio sustinuit crucem.*

» Alors la France saura ce que c'est que la Révolution ; alors les faibles esprits sauront ce que c'est que le libéralisme ; alors les masses populaires seront convaincues que Dieu, Jésus Christ, l'Eglise reniés, il n'y a plus place qu'à l'anarchie et au socialisme. C'est, suivant un vieux pronostic de Proudhon, la ruche en feu, dont les abeilles s'entre tuent.

» Alors aussi les prêtres qui pourront échapper aux machines des persécuteurs, délivrés de leurs chaînes, pourront reprendre leurs églises ou en rebâtir d'autres, comme Néhémie et Zorobabel. Alors la France, débarrassée du poison qui avait failli la tuer, reprendra sa fidélité religieuse, sa vigueur morale et son rang dans l'histoire. »

Les extrémités de cette lettre ne sont pas rigoureuses. Il y a mieux que de céder à l'ennemi : c'est de rester sur le champ de bataille, de lutter pour son droit violé, de défendre ses biens volés, d'exposer son âme à toutes les angoisses, son corps aux privations, sa personne aux poursuites judiciaires, aux jugements iniques, aux exécutions violentes, à la prison, à l'échafaud, à l'exil. C'est l'oracle de l'histoire.

26. *Le rôle de Léon XIII.* — Nous venons de voir, depuis septembre 1878 jusqu'à janvier 1906, l'application violente, mais sûre et surtout fidèle, des doctrines révolutionnaires. Ce que Luther a fait en Allemagne au XVIe siècle, ce qu'ont prêché en France les philosophes du XVIIIe siècle, ce qu'ont perpétré par le fer et par le feu les Jacobins et les brigands de 93 : tout cela, avec les variantes nécessaires, les changements de décors inévitables, vient de se réaliser sous nos yeux pendant vingt-sept ans. Au nom de l'omnipotence d'un Etat athée, par un complot grossier de la Franc-Maçonnerie, par l'effet d'une dictature parlementaire, au mépris de tous les droits, de toutes les libertés, de toutes les traditions nationales, de toutes les institutions divines, on a tout méconnu, tout insulté, tout brisé en France. La France, dépouillée

d'elle-même, livrée ou peu s'en faut à l'étranger, trahie par ses enfants, infidèle à la vocation de la Providence, peuple enfoncé, armée en déroute, magistrature en poussière, pouvoir livré à tous les emportements : voilà, dans l'ensemble, les résultats de cette période de dissolution. Rarement on vit peuple plus en déshérence. Nous sommes aux antipodes de l'histoire et de la théologie. Rien ne pouvait se tenter de plus contraire aux droits de Dieu, à la rédemption par Jésus-Christ, au ministère maternel de la Sainte-Eglise, à l'autorité des Pontifes romains. Mais il y a un homme à qui il a été dit : « Tu es Pierre, sur cette pierre je bâtirai mon Eglise et les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle. » Les portes de l'enfer ont prévalu en France. Qu'a fait pour les rompre le Vicaire de Jésus-Christ ? Qu'ont pu faire ou qu'ont fait, sous les directions pontificales, les évêques, les prêtres, les fidèles de France ? Et quand les troupeaux et les pasteurs sont ainsi frappés, dispersés, le secours ne doit-il plus venir des sept collines de la Ville-Eternelle, de l'immortel roc du Vatican ?

D'ores et déjà, il est bien entendu que le Chef de l'Eglise, c'est Jésus-Christ, et son protecteur, c'est Dieu. Le Pape n'est que le représentant officiel de Dieu et le Vicaire de Jésus-Christ. C'est une prohibition divine qu'il ne faut pas toucher aux Christs du Seigneur, bien moins encore déployer contre eux les ruses, les malices ou les sévices de la faiblesse ou de la méchanceté. Les Christs du Seigneur ce sont les Papes, les évêques, les prêtres et même les fidèles, à des degrés divers, avec plus ou moins de qualité, mais tous oints du Seigneur par l'huile sainte, tous consacrés à Dieu et préservés, par l'onction, des caprices et des violences de la force. L'Eglise est comparée à une enclume et à un marteau : ceux que le marteau frappe, il les brise ; ceux qui frappent l'enclume se brisent eux-mêmes. S'il y a un temps où cette vérité d'observation fut évidente, c'est à la paix de l'Eglise, sous Constantin. Depuis trois siècles, l'Eglise avait été spoliée, pillée, mise à

sac, dès que reprenait la persécution après une courte accalmie ; les enfants de l'Eglise étaient saisis par la police, jetés en prison, traînés devant les tribunaux, envoyés à la mort comme des criminels, affreusement suppliciés, parfois jetés aux bêtes. Dieu alors pouvait seul défendre son Eglise ; il la défendit si magnifiquement, qu'à l'aurore de la paix publique, Lactance se prit à écrire un traité sur la mort des persécuteurs. Lui qui avait dit, avec une perspicacité si décisive, que le sang des martyrs était une semence de chrétiens, déclarait, avec la même assurance, que le glaive des bourreaux et des persécuteurs se retournait contre leur personne. Ce glaive, dont la poignée est dans les mains de Dieu, avait frappé, depuis Néron jusqu'à Dioclétien, tous les persécuteurs de l'Eglise. Lactance entre dans des détails très justifiés et terribles. Or, ce que Lactance disait des trois siècles de persécution, est vrai de tous les temps et s'applique, en tous temps, aux persécuteurs, diversement quant au mode d'exécution, mais terriblement quant aux effets. Pour ne pas sortir de notre récit, depuis l'avènement de la persécution républicaine, comptez de tels frappés, les uns par le déshonneur, les autres par le glaive divin. Le président Grévy, le premier signataire des décrets de proscription, est chassé honteusement du pouvoir, à cause des malversations basses de son gendre. Mac-Mahon passe impuissant, mais pas criminel. Carnot, son insignifiant successeur, est assassiné à Lyon par un Italien ; Casimir Périer, le petit-fils d'un ministre plus célèbre que grand, se démet pour n'être pas l'esclave de la Franc-Maçonnerie qui pèse sur le gouvernement ; Félix Faure meurt dans des conditions obscures où le poison paraît avoir joué le principal rôle ; Loubet reste jusqu'à la fin de son bail, mais dans des conditions de honteux servilisme, où il n'y a plus de place pour la dignité d'homme.

Si les simples complices du crime sont ainsi traités, qu'advient-il des persécuteurs en titre ? Le grand chef de la persécution, l'auteur du programme de la Franc-Maçonnerie, Léon

Gambetta, l'homme de tous les sophismes et de toutes les turpitudes, meurt dans la force de l'âge, atteint par la balle d'un revolver, au nombril ; Jules Ferry, l'empoisonneur des écoles, disgracié d'abord par les siens, meurt dans la force de l'âge, en déshérence égale de principe et de vertu ; Spuller, le second de Gambetta, meurt de gras fondu dans l'âge de la force ; Paul Bert, le coupeur de chiens, le cynique violent, meurt dans l'âge de la force ; Waldeck-Rousseau, le criminel auteur de la suppression des Ordres religieux, meurt comme les autres. Ernest Renan, le grand manitou de l'impiété, l'idole de tous les démolisseurs d'Eglise, frappé de Dieu, voit lui naître un fils en qui le père reconnaît la vengeance de Dieu et lui-même frappé à l'endroit sensible, au ventre, passe les dernières années de sa vie sur une chaise percée, trône inattendu, mais peu glorieux de ce libre-penseur. Nous ne dirons rien des animaux de basse taille qui restent les fervents de la Révolution ; mais Dieu ne les perd pas de vue. Nous souhaitons que quelque écrivain ecclésiastique, diligent et minutieux, donne la chasse à ces insectes malfaisants et les pique, pour l'instruction de la postérité, sur les cartons de l'Histoire.

Pendant que ces animaux de joie et de proie se font gloire de persécuter les enfants de la Sainte-Eglise, quelle figure fait, sur le trône de saint Pierre, le Vicaire de Jésus-Christ ? Ici, il faut distinguer entre la France et le gouvernement. La France est toujours le peuple choisi de Dieu, depuis l'ère chrétienne, pour observer exemplairement l'Evangile, servir à Jésus-Christ de sergent, et, à Dieu, de bras armé ; c'est, depuis les invasions des barbares, la Fille aînée de l'Eglise, le peuple premier-né de la Chaire du prince des Apôtres ; c'est, à la fin du XIX[e] siècle, après les scandales de Louis XIV, les dépravations de Louis XV, les violences de Napoléon et les infirmités des autres chefs de l'Etat français, le peuple qui fournit aux missions apostoliques les trois quarts des apôtres et la moitié de l'argent nécessaire à leur entretien ; c'est, depuis la suppression du pouvoir temporel des Papes, la nation

la plus empressée au paiement du Denier de Saint-Pierre. Depuis le Pape Anastase jusqu'à Léon XIII, depuis Clovis jusqu'à nos jours, il n'y a pas un Pape qui n'ait rendu justice à la nation française, en termes tellement explicites, qu'il ne se peut rien ajouter à cet éloge. A peine élu, Léon XIII saluait, dans quelques-uns de ses enfants, la nation française. Un peu plus tard, dans une Encyclique, il esquissait les principaux traits d'un éloge historique de cette grande race et condensait cet éloge dans ces mots dignes de Tacite : *Nobilissima Gallorum gens* : la très noble famille des Gaulois. Pendant quinze siècles, dans la paix et dans la guerre, la France s'est acquis envers l'Église catholique des mérites et des titres à une reconnaissance immortelle et à une gloire que les siècles ne voudraient pas éteindre. Au milieu des malheurs des temps, cette fille aînée de l'Eglise est, en quelque façon, la mère nourricière de sa vieille et invieillissable mère. On ne peut pas même poser l'hypothèse d'un pape fermant les yeux sur le passé de la France et susceptible d'ingratitude envers ses services.

Au moment où Léon XIII monte sur la Chaire de Saint-Pierre, la France est tombée entre les mains d'une bande de brigands francs-maçons, qui ne veulent pas seulement la dévaliser de ses biens et de ses vertus, mais l'arracher à sa vocation divine et la tourner contre Dieu. Le Pape, ami de la nation française, ne peut pas s'abuser sur ce complot. Lui qui a écrit contre la Franc-Maçonnerie une immortelle encyclique, il sait mieux que tout autre ce qu'il faut penser de ses complots et de ses agissements. En 1892, dans une encyclique aux Français, Léon XIII écrit : « En pénétrant à fond la portée du vaste complot que certains hommes ont formé *d'anéantir* en France le *christianisme*, et l'animosité qu'ils mettent à poursuivre la réalisation de leurs desseins, foulant aux pieds les plus *élémentaires notions* de liberté et de justice pour le sentiment de la majorité de la nation, et de respect pour les *droits inaliénables* de l'Eglise catholique, comment ne serions-nous pas saisis

d'une vive douleur ? Et quand nous voyons se révéler l'une après l'autre les conséquences funestes de ces coupables attaques qui conspirent à la ruine des *mœurs*, de la *religion* et même des *intérêts politiques* sagement compris, comment exprimer les amertumes qui nous oppriment et les appréhensions qui nous assiègent ? » Dès le commencement de son pontificat, et même avant, Léon XIII avait eu les yeux ouverts sur ce complot franc-maçon et n'avait jamais pu se faire, de Pérouse, la moindre illusion sur l'aboutissement funeste de ces trames ourdies depuis si longtemps contre la France chrétienne et l'Eglise de Rome.

« Quelques-uns, dit Brin, ont demandé pourquoi le Souverain Pontife n'avait pas déjoué, du moins d'un côté des Alpes, les complots de la politique révolutionnaire qui avait triomphé de l'autre côté. L'influence pacifique ou l'autorité morale de l'Eglise ne pouvait rien sur l'esprit de Mazzini ou le cœur de Garibaldi et de ses bandes. Cavour lui-même avec le roi, l'armée et la flotte piémontaise servait la révolution et lui prêtait la force dont elle avait besoin pour son œuvre sacrilège. Le même spectacle se renouvelle en France. La franc-maçonnerie est maîtresse, après avoir conspiré, travaillé pendant un siècle et demi dans le but d'anéantir l'Eglise et de l'avoir à merci. La puissance du Souverain Pontife ne peut seule décider le chef des loges maçonniques à se désister de son entreprise, à perdre le fruit de sa victoire, à lâcher la proie qu'il tient ou qu'il croit tenir. Toutes les règles ou tous les procédés de la diplomatie en usage jusqu'à ce jour, dans la chrétienté, comptent pour *peu de chose*, aux yeux des hommes qui disposent de la force en France comme en Italie. Jamais, depuis l'origine de l'histoire, en remontant le cours des événements humains et en étudiant la trame des révolutions, on ne rencontre une situation politique, sociale et religieuse pareille à celle que les sectes ont créée dans les deux nations qui représentent le catholicisme dans l'univers. (1) » Précédemment l'auteur

(1) Brin, *Vie de Léon XIII*, p. 594.

avait comparé la situation de l'Italie et de la France à celle des paysans de la Campanie et de la Sicile ; ils entendent, sous leurs pieds, gronder les volcans, mais ils ne peuvent conjurer les désastres des tremblements de terre. Une espèce de fatalité aurait amené le triomphe de la Révolution. Le bon sens ne saurait admettre cette double comparaison. Le destin est un mot vide de sens ; il n'y a aucune parité à établir entre les lois physiques du globe et les lois morales ou sociales de l'humanité. Le mouvement d'une horloge est nécessaire : le mouvement d'une nation ne l'est pas. Les Etats de l'Eglise, en 1815, avaient été restitués au Pape par le Congrès de Vienne au nom du droit international ; en 1860 et en 1870, ils lui furent ravis par la force des armes du Piémont, avec la complicité de la France, sous l'impulsion de l'Angleterre et de la Prusse, avec le concours public des francs-maçons et des jacobins. Pie IX ne pouvait pas se défendre seul ; il ne pouvait qu'en appeler aux peuples catholiques, et ni l'Autriche ni l'Espagne n'étaient de force à contrebalancer, même par les armes, l'hostilité des autres puissances. La France, vaincue en 1870, s'était ressaisie en 1871 et si, en 1873, elle avait rétabli la royauté, c'était le salut. La royauté écartée par la clique des malfaiteurs libéraux, la révolution, répudiée par la France, avait repris ses trames et reconquis déjà quelques avantages. En 1878, l'impiété triomphait : elle avait à ses ordres la force matérielle ; elle disposait du journalisme ; la littérature et le théâtre lui étaient dévoués ; les écoles communales allaient tomber sous sa direction ; les associations ouvrières, imprégnées de ses doctrines, mettaient à son service une armée de redoutable propagande. Nous ne contestons point ces informations, mais il restait la France catholique ; il restait l'Eglise catholique et il ne dépendait que du Pape de mettre ces deux armées sur pied et de les conduire à la bataille, avec la consigne de vaincre ou de mourir.

27. *Explications.* — A l'avènement de Léon XIII, nous appartenions depuis trente ans à la presse catholique ; nous

étions habitués à suivre les mouvements d'idées et les conflits d'opinions ; nous avions reçu de Pie IX le mandat verbal de crier sans cesse comme Isaïe et d'élever la voix comme une trompette, spécialement pour lutter contre le libéralisme. A peine Léon XIII était-il assis sur le trône de S. Pierre, qu'un bruit, venu on ne sait d'où, se répandait partout en France et venait spécialement nous saisir dans notre presbytère. Cette consigne notifiait qu'il fallait cesser toute discussion entre catholiques sans épithète et les catholiques libéraux. Le voltigeur qui contreviendrait à ce mot d'ordre serait frappé sans jugement et exécuté sans merci. Immédiatement nous écrivîmes au nouveau Pape, lui demandant, pour notre gouverne, ce qu'il fallait croire de cette rumeur. Quinze jours après nous recevions par la nonciature cette réponse : *Non posse tuto et utiliter.* On ne pouvait pas désarmer devant le libéralisme même pour les doctrines, *tuto*, utilement pour la conduite, *et utiliter.* Léon XIII confirmait le mandat de Pie IX et depuis 1878 jusqu'en 1906, nous sommes resté sur les remparts de la cité sainte, debout, plume à la main, faisant feu de toutes mèches, très persuadé que, pour le salut présent et futur, il n'y avait rien de mieux à faire que de lutter sans trêve, pour la profession des saines doctrines et la défense des intérêts des âmes. Mais nous ne pouvons pas taire qu'il nous est venu, de la nonciature et même de Rome, des avis que cette obstination à combattre était surannée ; que Léon XIII n'en voulait plus ; et, en effet, nous avons été frappé comme incorrigible — ce qui est vrai — et si nous avons fait connaître à l'Eglise notre disgrâce, nous n'avons reçu de Paris et de Rome que de bonnes paroles, mais avec une mesure qui nous relève de la proscription.

C'est un autre fait certain que, dès 1871, le pouvoir tombé aux mains des catholiques libéraux, et Dupanloup parvenu à être son mentor, il n'y eut plus de disgrâces que pour les défenseurs de Pie IX au Concile et de belles fortunes mitrées que pour les adversaires du pontife prisonnier. Il y eut, dans

le clergé, ce qu'on appelle en physique un renversement de vapeur. Les orthodoxes étaient des esprits arriérés, sans ouverture vers l'avenir ; au contraire, les libéraux étaient les hommes sages, seuls intelligents, seuls capables de renflouer le vaisseau qui porte la fortune de la France. Continuateur de Rohrbacher, pour avoir reproduit les documents et stigmatisé les folies des catholiques libéraux pendant le Concile, nous eûmes cinq procès avec l'évêque d'Orléans. Tout le monde sait que ce même prélat, débouté dans ses cinq procès, accueillit la nomination de Léon XIII avec des applaudissements d'enthousiasme. Qu'avions-nous fait à Dieu pour recevoir de sa munificence un si grand Pape ? La crise de l'Eglise prenait fin. Léon XIII élu, c'était l'affranchissement de l'Eglise et le salut du monde.

En conséquence de ces frivoles déclamations, il fut spécifié qu'il n'y aurait plus en France ombre de controverse religieuse et de controverse publique ; à plus forte raison, pas de guerre contre le gouvernement persécuteur. Le gouvernement franc-maçon put perpétrer tous ses crimes sans rencontrer aucune résistance, nous disons de ces résistances obstinées qui obligent le pouvoir à reculer ou à incarcérer ses adversaires. Chez un peuple qui excelle à se battre et à bien parler, c'était la plus funeste inspiration qu'on pût avoir. C'est la plus grande faute du régime. De là deux conséquences, silence d'un côté, veulerie de l'autre. Il n'est sans doute pas nécessaire de dire que c'est là un démenti à toutes les traditions, une dérogation à tous les devoirs. Dans tous les temps, chez tous les peuples, les chrétiens et les prêtres ont défendu l'Eglise avec foi et bravoure, au moins par la plume. Les Pères de l'Eglise ont écrit des montagnes de livres ; les scolastiques ont écrit des montagnes de livres, l'ère moderne surtout a érigé les livres en trophées victorieux et glorieux ; elle les a élevés comme des colonnes triomphales, monuments commémoratifs de perpétuelles victoires. Or, si la victoire n'a pas toujours été fidèle à nos drapeaux, du moins la défaite ne

nous a pas fait croiser les bras et nous avons vaincu. On n'est pas vaincu tant qu'on peut se battre et on doit se battre lorsqu'on voit envahir tous les domaines de l'Eglise. De 1878 à 1903, nous devions nous battre ; les officiers de l'armée, évêques et Pape, devaient marcher sabre au poing, poitrine en avant, face à l'ennemi, frappant eux-mêmes d'un gantelet chevaleresque les ennemis de Dieu et de son Eglise. Brin lui-même confesse que, dans ces conjonctures, la diplomatie n'était plus de mise et n'avait pas de crédit. Donc, il fallait y renoncer et déclarer la guerre et poursuivre la croisade *pro aris et focis*, tant qu'on n'aurait pas mis en déroute les Sarrasins et délivré Jérusalem. C'est là, disons-nous, le devoir de l'Eglise ; et si ce n'était pas immédiatement la délivrance, c'était l'honneur, c'était le courage, c'était la force, l'espérance et bientôt le triomphe. Nous ne rappelons pas sans tristesse le mot : Tout est perdu, fors l'honneur ! C'est l'honneur surtout dont nous avons dû, en maugréant, déserter l'oriflamme.

28. *L'action personnelle de Léon XIII.* — Le Pape agit par lui-même, par son cardinal secrétaire d'Etat, par ses nonces ; il peut agir aussi par les évêques, par les prêtres et par les fidèles. Si l'Eglise entière a repris le chemin du Vatican, c'est, sans doute, pour voir Pierre et lui rendre ses hommages, c'est surtout l'Eglise militante, pour en recevoir des consignes de combat et puiser, dans ses paroles, la bravoure qui fait le héros. Pour l'intégrité de l'Histoire, nous avons à parcourir ces différentes sphères d'action et d'influence ; nous devons en présenter un tableau analytique, fidèle et exact ; nous devons, autant qu'il est possible, en recueillir les bénéfices ou en constater les déceptions et les misères. Le lecteur français ne s'étonnera pas que nous insistions, ici, sur le détail : c'est là qu'est la leçon nécessaire et l'exemple utile, pourvu qu'on l'interprète toujours conformément à la foi.

L'action personnelle de Léon XIII en France, pendant toute la durée de son pontificat, se partage en deux périodes à peu près d'égale longueur ; douze ans d'attitude expectante, douze

ans d'attitude conciliante. Pendant la période expectante, nous avons à noter, entre autres, deux documents : la lettre à Grévy et une encyclique. A l'époque de l'expulsion des religieux, le Pape, pour conjurer le coup, avait conseillé, par l'entremise de deux cardinaux, une déclaration de soumission faite au gouvernement par les victimes. Quand il eut vu l'inutilité de cette soumission, il intervint, le 12 mai 1883, par une lettre au chef du gouvernement, du moins à celui qu'on supposait tel, le président Grévy. La lettre du Pontife énumère tous les griefs et méfaits contre les catholiques, contre les ordres religieux et les écoles. Voici le passage topique : « Au moment où toutes les nations, effrayées de la propagande croissante des doctrines erronées, se rapprochent du Souverain Pontife, qu'ils savent être en possession de remèdes efficaces pour consolider l'ordre public et le sentiment du devoir et de la justice, on éprouverait une bien douloureuse impression en voyant la France, cette Fille aînée de l'Eglise, alimenter dans son sein les luttes religieuses et, par conséquent, perdre cette union et cette homogénéité entre les citoyens qui a été, par le passé, l'élément principal de sa vitalité et de sa grandeur. Cette perte obligerait l'Histoire à proclamer que l'œuvre inconsidérée d'un jour a détruit en France le travail grandiose des siècles. »

En soi, cette lettre est supérieurement dressée, très bien écrite, mais elle ne doit pas arriver à son adresse. Le destinataire Grévy est un vieil avocat folichon et rapace, austère pour la forme, âme vendue à toutes les doctrines, à tous les méfaits de la Révolution. Sa foi politique le rend hostile aux idées religieuses ; son rôle politique l'oblige à l'inertie : il n'a qu'à signer et à toucher. Cependant il répondit, honnêtement, mais pour faire valoir son impuissance et, pour assurer ses bons offices, demander le désarmement préalable du clergé, en masse opposé à la République. Cette réponse contenait deux allégations absolument fausses : l'allégation des hostilités cléricales était même un mensonge, inventé par les enne-

mis de l'Eglise comme prétexte à leurs attaques. Le clergé, depuis longtemps, n'est plus royaliste comme autrefois ; il est sympathique à tout gouvernement respectueux de ses droits et ne peut évidemment pas accorder son affection à ceux qui veulent l'anéantir. Or, tel était le cas ; depuis le discours de Romans, le gouvernement, exécuteur passionné du programme franc-maçon, devait poursuivre jusqu'au bout la déchristianisation de la France. Grévy ne pouvait rien, pas même promettre ; il fallait lui laisser ses allégations pour compte ; on n'eût même rien perdu à ne pas lui écrire. Le Pape, satisfait de cette correspondance, eut le tort de croire aux affirmations de Grévy : il s'appliqua désormais à prêcher la concorde et le ralliement et jusqu'au lit de mort, pendant que se machine la loi de séparation, il espère encore quelque retour de raison ou de justice. De toute évidence, il ne pouvait rien obtenir et rien espérer ; mais en croyant vrais les propos de Grévy et en prêchant le désarmement hors de propos, il faisait, sans le vouloir, peut-être sans le voir, le jeu du gouvernement persécuteur.

L'année suivante, Léon XIII adressait à la France sa très belle lettre *Nobilissima Gallorum gens*. Cette lettre traite beaucoup de questions : l'importance sociale de la religion, la vigilance des parents pour l'enseignement religieux, l'accord de l'Eglise et de l'Etat, les congrégations religieuses, l'éducation du clergé, la soumission aux évêques, le soin de conserver la concorde des esprits : toutes ces questions sont sagement traitées et émises pour resserrer les liens de la salutaire union entre l'Eglise et le Saint-Siège apostolique, union qui, dans tous les temps, a été la source de nombreux avantages, et pour la France et pour l'Eglise. Nobles vœux d'une paix fraternelle et filiale qu'on ne devait plus revoir de retour en France. Malgré les contrariétés que ces vœux trouvaient dans les attentats continus de la politique franc-maçonne, Léon XIII s'y tint, toujours confiant dans l'avenir. En 1892 il voulut même faire un pas de plus en avant, comme

pacificateur : ce fut l'objet de la très mémorable Encyclique *Au milieu des sollicitudes*. C'est la continuation de la lettre de 1884 avec une détermination plus pratique. Le point de départ est que la religion peut seule créer le lien social et garantir la paix, par la moralité qu'elle fait régner dans les individus et par la charité, l'union fidèle entre concitoyens. Par là, l'Eglise a rendu de grands services à la France ; elle veut en rendre encore, mais on dit que c'est par ambition, pour se ménager une domination politique sur l'Etat. C'était déjà le reproche des Juifs à Jésus-Christ et le prétexte des Césars pour persécuter l'Eglise à son berceau. Après avoir démontré l'injustice de ce reproche, le Pape vient à parler des divers gouvernements et des dynasties successives ; de la nécessité de se soumettre aux gouvernements de fait et, après un certain temps d'épreuve, du devoir de s'y rallier. Alors le gouvernement de fait est devenu un pouvoir régulier, ordonné au bien commun, but suprême de la société. « Par conséquent, conclut Léon XIII, lorsque les nouveaux gouvernements que représente cet immuable pouvoir sont constitués, les accepter n'est pas seulement permis, mais réclamé, voire même imposé par la nécessité du bien social qui les a faits et les maintient. D'autant plus que l'insurrection attise la haine entre citoyens, provoque les guerres civiles et peut rejeter la nation dans le chaos de l'anarchie. Et ce grand devoir de respect et de dépendance persévérera tant que les exigences du bien commun le demanderont, puisque ce bien est, dans la société, après Dieu, la loi première et dernière. Par là s'explique d'elle-même la sagesse de l'Eglise dans le maintien de ses relations avec les nombreux gouvernements qui se sont succédé en France, en moins d'un siècle, et jamais sans produire des secousses violentes et profondes. Une telle attitude est la plus sûre et la plus salutaire ligne de conduite pour tous les Français, dans leurs relations actuelles avec la République, qui est le gouvernement actuel de leur nation. Loin d'eux ces dissentiments qui les divisent : tous leurs efforts doivent se

combiner pour conserver ou relever la grandeur morale de leur patrie ».

Ici se présente une objection : Mais cette République est animée de sentiments si antichrétiens que les honnêtes gens et beaucoup plus les catholiques ne pourraient consciencieusement l'accepter. « On eût évité ces regrettables divergences, répond Léon XIII, si l'on avait su tenir soigneusement compte de la distinction considérable qu'il y a entre *pouvoirs constitués* et *législation*. La législation diffère à tel point des pouvoirs politiques et de leur forme, que, sous le régime dont la forme est la plus excellente, la législation peut être détestable ; tandis que, à l'opposé, sous le régime dont la forme est la plus imparfaite, peut se rencontrer une excellente législation. Prouver cette vérité, l'histoire à la main, serait chose facile, mais à quoi bon ? Tous en sont convaincus. Et qui mieux que l'Eglise est en mesure de le savoir, elle qui s'est efforcée d'entretenir des relations avec tous les régimes politiques ? Certes, plus que toute autre puissance, elle saurait dire ce que lui ont apporté de consolations et de douleurs les lois des divers gouvernements qui ont régi successivement les peuples, de l'Empire romain jusqu'à nous. » La distinction entre la législation et les pouvoirs constitués est d'importance majeure. La législation est l'œuvre des hommes investis du pouvoir ; elle est bonne ou mauvaise suivant que les législateurs sont imbus de bons ou de mauvais principes, et se laissent inspirer par la prudence ou par la passion. C'était, en appelant les catholiques à la soumission, leur ouvrir large carrière pour la défense de l'Eglise. Le Pape concluait en se réservant la question du Concordat et en s'élevant contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Ces réserves et ces distinctions étaient justes ; mais la distinction ne produisit aucun fruit ; même pour le clergé l'ouverture des arènes de l'apologétique fut à peu près lettre morte, et le ralliement qui paraissait difficile à comprendre, plus difficile encore à pratiquer, fut plutôt exagéré par les uns et repoussé par les

autres. La proclamation de ce ralliement, faite par le Pape, était-elle nécessaire ? Nous sommes assez vieux pour avoir vécu sous cinq ou six gouvernements ; nous ne nous sommes jamais demandé ce que nous devions être pour lui obéir ; nous l'ignorons encore et sur les questions de forme nous n'avons guère que des opinions philosophiques. Observer les lois, payer ses impôts : ce sont les deux devoirs exigibles des bons citoyens. Si vous leur demandez davantage, c'est un motif suffisant pour ne rien obtenir de plus. Ici, il y a une distinction qui fut, du reste, faite par le pape : c'est que le ralliement est purement extérieur et que chacun, dans son for intérieur, reste libre de ses préférences et de sa fidélité aux souvenirs dynastiques. On ne peut pas contester que le vœu du Pape ne soit juste en lui-même et ne doive produire de bons résultats. Mais le ralliement de pure forme et le combat décidé contre les attentats francs-maçons courent risque d'être peu agréés des républicains et de leurs adversaires : des républicains parce qu'ils voient attaquer des lois qu'ils déclarent intangibles ; des adversaires, parce qu'ils sont constitutionnellement libres de critiquer le gouvernement persécuteur et qu'ils sont moralement obligés de le combattre. Le point le plus délicat, c'est que le Pape, pacifique par nature et grand diplomate devant le Seigneur, s'engage de sa personne, et paraît, en quelque sorte, se lier les mains. Le combat n'est pas pour lui ; le ralliement lui incombe. Le gouvernement persécuteur l'en félicite et ne cessera plus désormais d'insister près du pontife pour le prier, au nom du ralliement, de désarmer ses soldats et d'appuyer près des électeurs les candidats du gouvernement. Léon XIII tournera douze ans dans ce cercle, que je n'appelle pas vicieux, mais que les faits démontrent stérile, si tant est qu'ils ne lui imputent pas des torts. De belles paroles, de sages conseils, pas de résultat bienfaisant. La machine du gouvernement continuera d'écraser, sous les roues de son char, les droits de l'Eglise, jusqu'à ce que la bataille s'achève

au milieu des ruines, sans que l'Eglise ait paru susciter ni soutenir ses champions.

29. *Secrétaires d'Etat et nonces.* — Le Pape, chef unique, souverain et infaillible de l'Eglise, est un homme et comme tel, il est sujet aux mêmes nécessités que tous les hommes ; si haut que l'élève l'assistance divine, il a besoin des congrégations religieuses qui lui servent de ministères ; d'un secrétaire cardinal qui est comme son instrument de transmission et des nonces qui le représentent parmi les nations. Suivant le caractère du Pape, ces coopérateurs sont plus ou moins chargés ; si le Pape se borne à donner une direction générale, la tâche personnelle de ses coopérateurs immédiats est plus grande ; s'il entend faire tout par lui-même, et ne laisser aux autres que les responsabilités d'une fidèle correspondance, ils n'ont plus, comme mérite propre, que leur docilité. Le renouvellement des congrégations s'effectue lentement ; la nomination des préfets et du secrétaire du Pape est l'affaire du Pape lui-même et souvent du Pape seul. Léon XIII était une tête et un caractère ; il n'accordait aux autres que ce qu'il ne pouvait pas absolument se réserver. Sous son règne, en dehors de lui, vous avez vu peut-être baisser quelques têtes, vous n'en avez vu élever aucune. Ses secrétaires d'Etat successifs furent le cardinal Franchi, que Dupanloup admirait beaucoup ; Pie, beaucoup moins. Franchi, mort prématurément, eut pour successeurs les cardinaux Simeoni et Nina, qui ne firent que passer, laissant une bonne figure à l'histoire. Jacobini, leur successeur, passa vite aussi, laissant à l'histoire une meilleure figure. La personnification diplomatique du règne de Léon XIII fut le cardinal Mariano Rampolla, nonce à Madrid, nommé en 1888 et resté au poste jusqu'en 1903. Les censeurs bénévoles de Léon XIII imputaient volontiers les torts qu'ils lui prêtaient au cardinal Rampolla ; c'est une erreur ; Rampolla n'eut qu'à exécuter des ordres. Laborieux, constant, fidèle, aimable, pendant ses quinze ans de ministère, il eut surtout le souci et la marotte de l'exactitude. A la mort de

Léon XIII, il obtint au Conclave un nombre assez considérable de voix ; mais il ne fut pas cette fois l'élu de Dieu. Nous ignorons les secrets des correspondances diplomatiques ; dans les cinquante mille lettres sorties de ses bureaux et livrées au public, ce cardinal est toujours le même, attentif à tout, très correct, très poli ; mais vous n'y trouvez aucun trait qui l'accuse, ni un trait qui le glorifie. En son privé, on le dit studieux, savant, préoccupé des origines de l'Église. C'est après et avant et au-dessus même de toutes les dignités, la plus belle grâce et la meilleure part. Nous avons connu trop peu les secrétaires de Léon XIII pour en parler plus explicitement ; leurs mémoires, s'ils en écrivent, fourniront des renseignements aux Baronius de l'avenir.

Notre qualité de Français nous permet d'avoir mieux connu les nonces ; notre âge nous a mis en rapport avec un plus grand nombre ; nos études ont agrandi encore le cercle des relations d'une vie commune. Sous Napoléon, c'est l'effacement ; ce terrible homme faisait tout plier sous sa prépotence ; sous les Bourbons et les d'Orléans, les nonces reprennent la grande figure des légats du moyen-âge ; avec cette souplesse et ces formes gracieuses qui vont si bien aux Italiens, Lambruschini et Fornari sont des puissances avec lesquelles il faut compter, il faut parfois les subir ; sous Napoléon III, le prince Chigi comptait encore pour un. Meglia, qui fut nonce de Pie IX et de Léon XIII, d'après nos appréciations françaises, commençait à faiblir ; depuis c'est l'effacement diplomatique. Mais encore cette diplomatie, qu'on dit être la spécialité des grands apôtres, qu'est-ce donc ? Le Vicaire de Jésus-Christ est un prêtre chargé d'appliquer aux hommes la doctrine, la vertu et le sang de Jésus-Christ ; un Pape peut être tué, il ne peut être vaincu, et, s'il subit des échecs passagers, il doit toujours remporter la dernière victoire. Rome est une ville bâtie sur le Calvaire ; la croix est toujours debout pour le Pape ; la croix est son autel et son trône. Un Pape peut-il se tromper ? En matière de foi, de mœurs et de discipline générale, il est infaillible ;

et faillible, comme homme, sur tout le reste. Un Pape peut-il pécher ? Puisqu'il a un confesseur, c'est qu'il commet des fautes. En deçà des principes sacrés et immuables, sans aller jusqu'aux fautes, ni jusqu'aux erreurs, il y a un ensemble de réflexions, de résolutions et d'actes humains, qu'un Pape conçoit et exécute, en vue du bien, pour procéder, d'une manière plus heureuse, à l'application des principes. Ces réflexions sont discutables ; ces résolutions se prennent en conseil, subissent des contrôles et des oppositions. Cet ensemble de faits humains, c'est ce qu'on appelle, dans le gouvernement de l'Eglise, la diplomatie, la politique d'un Pape. Dans l'Eglise, comme dans l'Etat, c'est un ensemble de règles pratiques et personnelles de gouvernement pour atteindre la fin qu'une société a reçue de Dieu. Suivant les circonstances et les chances, cette diplomatie peut affecter des formes diverses ; elle peut être militante ou conciliante ou évoluer entre ces deux extrêmes, sans valoir ni moins, ni plus.

Une remarque importante, c'est que, dans la conduite de Jésus-Christ, il n'y a pas ombre de diplomatie. Dans ses discours et dans ses actes, Jésus-Christ est la véracité même. Cela est, cela n'est pas, c'est l'unique formule de sa parole. S'il y a une diplomatie dans l'Evangile, c'est à l'usage des ennemis du Christ ; elle n'a contribué au salut du monde qu'en dressant la Croix du Calvaire. En conséquence, dans l'Eglise, comme dans l'Evangile, au sens vulgaire du mot, il n'y a pas de diplomatie. Sur les vérités de la foi, les devoirs du salut, les sacrements, le saint-sacrifice, l'Eglise n'admet pas de négociation. C'est seulement sur la discipline extérieure, sur le temporel du culte, sur des initiatives de gouvernement, qu'elle peut ouvrir ou accepter un protocole. Non pas qu'elle ignore ses droits ou veuille négliger ses devoirs, mais elle lutte pour conserver sa libre action et faire respecter ses prérogatives. Parfois même, sur les questions d'ordre inférieur, les grands Papes se contentent de notifier leurs ordres. Pie IX disait plaisamment que sa diplomatie, c'était le *Pater*, le *Credo*, les

commandements de Dieu, et, montrant la croix sur son prie-Dieu : Voilà, dit il, toute ma diplomatie. — Cette intransigeance sur le devoir du Vicariat divin, est d'une grande raison et d'une grande force. Depuis trois siècles, les gouvernements et, dans une moindre mesure, les peuples sont sortis des voies pures de l'Evangile ; par une série d'aberrations, ils vont à l'athéisme et poussent à l'extermination des chrétiens. Entrer en discussion avec ces sectaires, c'est s'exposer à être la dupe de leurs mensonges et les victimes de leurs attentats. Si nous devons périr par leurs mains, que ce soit pour sauver le monde par effusion de sang. Notre politique, ce doit être de nous faire tuer sur les remparts de la cité sainte.

En France, cette conjuration contre l'Eglise s'est aggravée depuis trente ans. La diplomatie pontificale pouvait-elle conjurer ces attentats et préparer son retour au bien, c'est une question ; mais enfin, elle devait en tenter l'essai et ne rien négliger pour y réussir. La nonciature de Paris eut à sa tête successivement Wladimir Czacki, Camillo di Rende, Luigi Rotelli, Domenico Ferrata, Clari et Lorenzelli. Czacki était un comte polonais ; il avait mangé plus que son patrimoine, lorsqu'il entra dans l'Eglise. Prêtre, peu fondé en théologie, mais expert en plusieurs langues, il avait été chargé de traduire la correspondance de Pie IX. Léon XIII le fit archevêque de Salamine et l'envoya nonce à Paris. Le pauvre nonce s'embourba si bien dans la république, qu'il fallut bien vite le nommer cardinal. — Camillo di Rende avait fait ses études au Petit Séminaire d'Orléans, où l'on n'avait pas oublié qu'il n'était pas fort. Nonce, il fut optimiste ; il aimait à présider les cérémonies et à célébrer dans sa chapelle de riches mariages. Au bout de quelques années, il retournait à son diocèse de Bénévent, pour mourir jeune. — Domenico Ferrata prit de tout temps fort au sérieux ses fonctions de nonce ; successeur de Rotelli, qui ne savait pas le français et ne fit que passer, Ferrata est le type du nonce à la manière de Talleyrand, mais avec la vertu en plus. Impossible d'être plus

prudent dans ses relations, plus calme dans sa conduite, plus habile dans ses résolutions. — Clari non plus ne fit que passer, mais n'a laissé que de bons souvenirs ; c'était l'homme le plus franc et le meilleur. — De Lorenzelli, il est mieux de n'en pas parler. Sous ces nonces, tous plus ou moins annihilés par leur service, nous avons connu des auditeurs qui nous ont paru, par la profondeur de leurs doctrines et leur fermeté sur les principes, presque supérieurs aux nonces et très dignes de louanges. Nous citons Jean Capri, Emilio Taliani, Dominique Ferrata, Nicolas Averardi, Vico et Granito di Belmonte. Nos écrits, que nous offrions toujours aux nonces, nous mirent, avec les auditeurs, en rapports aimables et gais ; Capri, sous le voile de l'anonyme, voulut même soutenir, avec nous, dans la *Semaine du Clergé*, la thèse du relèvement des études ecclésiastiques et de la réforme des séminaires ; et lorsque les augures de Saint-Sulpice s'élevaient contre nos discours, ils ne soupçonnaient pas qu'ils bombardaient l'auditeur de la nonciature. En consignant ici les noms de ces auditeurs, si méritants à nos yeux, nous voulons ajouter que leurs bontés pour nous ont été senties, comme ils les témoignaient, avec le cœur.

30. *Deux incidents.* — Sous Léon XIII, deux incidents occupent les nonces : l'affaire Pustet et le procès Plessis-Bellière. Le procès Plessis-Bellière est une affaire de succession. Une grande dame avait placé dans le comte de Chambord ses espérances : elle habitait, en Picardie, le château de Moreuil et possédait un splendide hôtel à Paris. Lorsque le roi fut mort, la marquise tourna son cœur du côté de l'Eglise et se prit à distribuer ses revenus aux pauvres. Une déconvenue à Paris la conduisit à Rome ; par testament elle légua au Pape toute sa fortune, une dizaine de millions. Après sa mort, des héritiers lointains attaquèrent son testament sous ce prétexte que le Pape ne peut pas hériter en France. En France, le Pape n'est pas un étranger. Mais pour les gens qui vivent, au Palais, des sottises d'autrui, c'était une belle aubaine. Procès

en première instance, procès en appel, procès en cour de cassation, procès sur le fond des choses, procès sur les minutes de la succession, procès partout, procès toujours. Entre-temps, le gouvernement se réservait la décision de la suprême majesté. Par ses valets de plume, il donnait à entendre qu'il rendrait le testament exécutoire si le Saint-Siège se souvenait de l'axiome de Bismarck sur les profits de l'honnête courtier, qui est un malhonnête homme. Quelle ombre de raison peut invoquer contre le droit du Pape un gouvernement, quand, sous l'autorité du Pape, tous les gouvernements possèdent à Rome des palais, des églises, des collèges, des hôpitaux, des ambassades ? Mais des millions en cause, cela suffit pour faire déraisonner les tribunaux et les gouvernements. Léon XIII fut plus sage ; il transigea et n'eut rien à concéder aux drôleries du gouvernement. — L'autre affaire se rapporte aux livres liturgiques. L'éditeur de Ratisbonne, Pustet, voulait avoir le monopole d'impression et de vente des livres nécessaires au culte public. Le cardinal Bartolini, qu'on trouve dans toutes les affaires louches, s'entendit avec l'éditeur allemand et fit signer en 1883, à Léon XIII, un décret conférant le monopole au protégé gracieux du cardinal. Cet acte était frauduleux, parce qu'il y est parlé d'un concours entre éditeurs, qui n'eut pas lieu : il était simoniaque, a-t-on dit, mais sans preuve ; il était subreptice, parce qu'il était présenté à tous comme rendu en congrégation. Ni l'ambassadeur, ni l'auditeur de rote, ni le clerc national, ni le théologien de l'ambassade, personne ne fit entendre la moindre réclamation. Pustet encaissait les profits de son monopole. Des hommes versés dans l'étude du chant réclamaient contre le décret Bartolini dans l'intérêt de la science musicale et de l'imprimerie française ; leur voix était étouffée. Lorsque les plaintes s'adressaient à Rome, aux dignitaires du Saint-Siège, tous plus ou moins patrons des éditions allemandes, ils déclaraient que sous peine de désobéir au Pape, il fallait adopter les livres de Ratisbonne. En 1889, Pustet voulut obtenir un décret plus

ample. A cette nouvelle, la Chambre syndicale des imprimeurs français entreprit ce que négligeait notre diplomatie : elle protesta contre ce décret qui frustrait l'imprimerie française de treize millions et faisait passer cette somme en Allemagne. Les ministres prirent fait et cause pour les imprimeurs et libraires de France. Le Pape, lorsqu'on s'adressait à lui directement, était l'homme le plus loyal du monde ; et lorsqu'on lui dénonçait quelque acte moins louable, il n'hésitait point à le briser. Le difficile était d'aller au Pape ; pour un gouvernement, ce n'est pas une affaire. Sur les réclamations du gouvernement français, le décret fut mis à néant et Bartolini en reçut une décoration qu'il ne nous appartient pas de supprimer.

Le cauchemar de tous les nonces, ce fut la nomination des évêques. Dans sa perversité diabolique, à son avènement, le parti révolutionnaire avait résolu, pour arriver à la suppression du catholicisme, de se donner des complices dans l'épiscopat : mais comment s'y prendre ? Des promesses à huis-clos, c'était enfantin ; le serment, il fallait invoquer Dieu ; en désespoir de cause, le gouvernement recourait aux délais de présentation. Des sièges restaient vacants une année et plus. Un siège doit être occupé par un évêque, non par des subalternes à mains liées, pendant que l'administration laïque de la mense épiscopale promène la pince et la torche à l'évêché. Si le siège reste vacant plus de six mois, raisonnablement le droit du ministre est épuisé. Si le gouvernement extorque des promesses injustes, ces promesses n'obligent pas : on est, au contraire, obligé de ne pas les tenir ; un évêque serait bien mou, qui se trouverait lié par ces fragiles témoins. Le seul moyen un peu efficace, en dehors de la simonie expresse, qu'employa le gouvernement, ce fut d'imposer aux évêques des vicaires-généraux d'aventure, dévorés de vices ou piqués de la tarentule ambitieuse. Au cas où, par ses lois, il eût atteint la conscience catholique et blessé le droit divin de la Sainte-Eglise, il faut bien croire que l'épiscopat français, ayant le

sang français dans les veines, eût protesté en masse, plutôt que de trahir. Au besoin, le nonce fût allé le premier dans les cachots de la franc-maçonnerie et n'eût pas fui l'échafaud de la nouvelle liberté.

31. *Les nominations d'évêques.* — Pour dresser un état de cette situation, il faut procéder par actif et passif, recettes et dépenses, profits et pertes. Les profits de la diplomatie ecclésiastique sont aisés à reconnaître : nous avons gardé, jusqu'en 1906, le budget des cultes ; nous avions à peu près une hiérarchie, un clergé, un service ordinaire, une paix matérielle. Les pertes ne sont pas moins évidentes. Le Concordat, au lieu d'être un instrument de paix, n'était qu'une machine de guerre, et sous prétexte de l'observer strictement, tous les articles, sauf un, étaient impudemment violés ; le budget des cultes, gratté pendant vingt-sept ans par les rats législatifs, avait été diminué d'une dizaine de millions ; la régularité du service n'empêchait pas le vol des indemnités ecclésiastiques ; la paix matérielle n'était pas un obstacle à la déchristianisation de la France ; le maintien de la hiérarchie paraissait même un moyen de mettre, à la place des pasteurs, des mercenaires et des loups. C'était le point qui éveilla le plus le cri des esprits perspicaces et la protestation des consciences chrétiennes. — La présentation aux évêchés, abandonnée au pouvoir civil, a été, partout et toujours, malgré la vigilance du Saint-Siège, une amorce de simonie et une tentation de favoritisme. En général cependant, les détenteurs du pouvoir, lorsqu'ils étaient raisonnablement pieux, n'usaient pas du privilège sans une religieuse et patriotique sollicitude. Napoléon, qui voulait, pour l'épiscopat, de dociles serviteurs, cherchait les prêtres respectables et ne dédaignait pas les hommes de talent ; les Bourbons, avec leurs préférences pour les prêtres de noble origine, les voulaient au moins hommes pieux, voués aux œuvres saintes ; les d'Orléans, moins soucieux du bien spirituel, présentaient encore des hommes probes et honnêtes, de bonnes médiocrités, disait Louis-Philippe. Par la pieuse inter-

vention de Marie-Amélie, ce prince signa la nomination de grands évêques, Bouvier, Gousset, Parisis. La seconde république, sans compter Dupanloup, mais sans l'exclure, en découvrit encore de haute taille, Henri Plantier et Edouard Pie. Le second empire, d'abord plutôt fidèle, préféra bientôt les gallicans et pourtant élut Freppel. La troisième république, tombée en opportunisme, n'accorda plus ses préférences au mérite. Le directeur du personnel des cultes n'était qu'un esprit étroit, un âpre sectaire de la franc-maçonnerie. Ce qu'il cherchait, en désignant des évêques, n'était pas de donner à l'Eglise de bons ministres, mais de préparer aux attentats du gouvernement, des complices. Du talent, il faisait peu de cas ; l'absence de vertu le réjouissait ; la faiblesse de caractère avec une intelligence médiocre, obtenait d'emblée toutes ses sympathies. Et si dans le dossier de quelque malheureux prêtre, il y avait une note plus compromettante ou une tare, le sujet ne répondait que mieux à ses desseins sacrilèges.

A ces évêques de pacotille, le directeur franc-maçon annexait des vicaires-généraux et des secrétaires pour s'assurer encore mieux de leur servilisme. Autrefois un prêtre, ambitieux de la mitre, devait cacher habilement son jeu ; dans la proportion où il le laissait voir, il se diminuait ; et s'il osait se permettre une demande explicite, c'était une marque d'indignité. Ce fut un procédé du régime républicain de provoquer des candidatures à l'épiscopat ; c'était un appel aux balayures et aux pourritures des sanctuaires : il y en eut jusqu'à cinq cents, d'autres disent jusqu'à neuf cents. Le candidat déposait à l'appui de sa demande les documents ; il fournissait des certificats sur timbre, par quoi ses amis attestaient qu'il était doué de tous les talents, distingué par ses connaissances, éminent par ses vertus et aisé de condition pour assister les pauvres. Dans tout clergé, il y a quelques prêtres hors cadre : les uns, interdits pour méfaits ; les autres, aventuriers de sacristie, qui courent le monde à la recherche de la fortune. Paris, le refuge des pécheurs, en compte plus que tout autre diocèse ; il est,

de plus, l'Eldorado des ambitieux de province ; et dans son grand nombre de vicaires presque tous distingués, ce serait miracle qu'il n'y eût pas quelqu'affamé d'avancement. Le ministère des cultes avait là sa matière première pour corrompre et pour désorganiser tous les diocèses. Avec des évêques triés sur le volet de l'opportunisme, avec des vicaires-généraux et des secrétaires vendus ou achetés par la promesse d'une mitre, on arrivait tout doucement à mettre l'évêque aux ordres du préfet ; et cette vieille Eglise, autrefois si fière et si susceptible, se transformait, sans bruit, en servante de Brutus ou de César. Or, Dieu n'aime rien tant que la liberté de son Eglise ; à ses yeux, une Eglise esclave est forcément corrompue ; elle ne tardera pas à tomber dans l'hérésie et dans le schisme.

Ce système de rapetissement continu dans le choix des médiocrités épiscopales invoquait en sa faveur l'absence d'hommes. Il n'est pas vrai qu'il y eût alors dans le clergé une éclipse de grandeur intellectuelle et morale. Tout au plus pourrait-on concéder que le régime *ex informatâ conscientiâ*, formule exclusive de tout droit sacerdotal, découragea plus d'une fois les vocations et sut habilement énerver les sérieux desseins de travail d'esprit ou d'action publique. Si vous tenez qu'un homme jaloux d'action est un ambitieux ; si vous présumez qu'un homme qui veut user de la plume a des griffes aux pieds et des cornes à la tête, vous opposez à toutes les initiatives un *veto* aveugle ou têtu. Le *veto* est un étouffoir ; malgré l'étouffoir, nombre d'hommes levaient la tête. Dans aucune sphère d'action, le clergé n'était descendu au-dessous de lui-même, à l'encontre de ses glorieuses traditions. Ni dans la chaire, ni dans les revues, ni dans les livres, les œuvres ne faisaient défaut et le mérite ne manquait pas aux œuvres. Le parti-pris des retardataires avait pu empêcher quelques esprits de s'élancer vers la haute science ; la facilité de compléter ses études à Rome avait fait, d'ailleurs, disparaître la muraille de Chine du particularisme français. Des hommes distingués ou, au moins, plus que suffisants, il y en avait partout ; si l'on

avait voulu sérieusement recruter d'excellents évêques, il n'y avait, pour les découvrir, que l'embarras du choix.

On objectait que si le gouvernement choisissait des sujets faibles, la nonciature pouvait les écarter. Les nonces, étrangers à la France, peu au courant de ses mœurs et de ses usages, ne connaissaient pas suffisamment le personnel du clergé ; ils entendaient, sans doute, beaucoup parler ; ils n'avaient pas autant de moyens pour vérifier les informations. Les intrigants se présentent ; les hommes d'esprit se font connaître ou deviner ; les hommes faits pour le gouvernement d'un diocèse ont besoin qu'on les cherche et qu'on les sollicite. Toute responsabilité étonne le courage. Là où il faudrait un homme droit dans ses pensées et carré par la base, il y a toute chance pour qu'un sauteur se fasse agréer. — De plus, le nonce peut opposer certains vices rédhibitoires plus ou moins grossiers; cette invocation suffit pour écarter les plus indignes; mais s'il n'a pas d'autres motifs pour les écarter, des sujets, dont la médiocrité lui est d'ailleurs connue, sont imposés à son choix. Les motifs de récusation, au surplus, ne sont pas en grand nombre. Ce ne sont pas les plus distingués qu'on peut introduire, ce sont seulement les moins mauvais qu'il faut accepter. Le gouvernement s'ingénie d'ailleurs à présenter plusieurs candidats à la fois ; à côté d'un prêtre tout à fait repoussant, dont il prévoit l'échec, il en a d'autres moins répugnants dont il croit pouvoir présumer le succès. Le nonce, pour ne pas encourir le reproche d'esprit difficile ou trop exigeant et aussi pour ne pas compromettre sa carrière ou ses intérêts, s'incline devant des choix dont il sait ne pouvoir s'applaudir. Trop heureux s'il accepte pour la mitre des hommes seulement passables, dont il laisse au Saint-Esprit le soin de faire des héros.

Le lecteur trouvera peut-être ces informations énormes, presque scandaleuses ; nous le prions de les croire vraies et de les prendre au pied de la lettre. Le respect des convenances nous empêche de tout dire ; mais il est certain que, dès 1879,

il y eut résolution ferme et fermement tenue, d'appeler des misérables à l'épiscopat et par eux de prendre l'Eglise par le déshonneur et la corruption. Nous ne savons pas encore tout, nous en savons assez pour justifier les critiques et motiver les anathèmes. La plupart des nominations prêtaient matière aux plus graves regrets; plusieurs furent de criants scandales. Les aveux des coupables, au reste, ne font pas défaut. A Lyon, les voraces asticotaient Jules Ferry; ils lui reprochaient de n'avoir rien fait pour la cause : « C'est peut-être un peu vrai, répliqua-t-il; mais nous avons nommé des évêques. » Ces nominations d'évêques lui paraissaient, pour le triomphe de la franc-maçonnerie, le meilleur gage ou une suffisante excuse. Le directeur des cultes, Dumay, disait souvent : « Nous sommes plus sûrs de nos évêques que de nos préfets; les préfets peuvent nous lâcher; les évêques non. » Dumay, qui est sans doute un peu gascon, ajoutait : « Il y a douze évêques dont je suis tellement sûr que je les débaptiserais, si je voulais. » A la fin du pontificat de Léon XIII, les fournées d'évêques étaient telles que l'opinion en prenait dégoût et horreur; elle les appela les promotions Dreyfus et Trouillot, entendant par là qu'elle les considérait comme les recruteurs de la trahison. Combes, qui était sans pudeur, poussant les choses aux dernières limites, présenta des candidats tellement vils que le Saint-Siège dut se renfermer dans des refus irréductibles. Le gouvernement, qui avait compté, pour arriver à ses fins, sur le choix de mauvais évêques, fut tellement déconcerté de se voir découvert et mis dans l'impossibilité de nuire désormais, que, pour ce seul fait, il rompit avec le Saint-Siège. Le mal qu'il avait espéré mener jusqu'au bout par de mauvais évêques, il le prit à son compte et se donna pour consigne l'abolition du christianisme. Il faut venir, bien malgré nous, à produire des faits certains, dont la production ne permet ni doute, ni échappatoire, ni excuse.

32. *Les scandales.* — C'était l'attention du gouvernement dès que mourait un évêque puissant en œuvres et en paroles

de lui donner un successeur chargé de détruire son prestige et d'anéantir son œuvre. C'est à Poitiers, au début du pontificat de Léon XIII, que se découvre le dessein du persécuteur, contre l'épiscopat. Poitiers avait eu un grand évêque. Théologien profond, orateur éloquent, adversaire consommé du catholicisme libéral, fondateur d'une Faculté de Théologie, rapporteur au Concile, devenu cardinal, Edouard Pie avait exercé, pendant trente ans, une espèce de magistrature en France. Le gouvernement lui donna pour successeur Bellot des Minières. Bellot avait tous les défauts et tous les vices qui éloignent de l'épiscopat ; ce fut une raison pour l'admettre. Une fois évêque, ce pacha abattit d'un coup de pioche la Faculté de Théologie, exila l'évêque d'Anthédon et offrit, comme hommage d'auteur, sa traduction en vers des pourritures de Calpurnius. Son ciel à lui, c'était le sein d'une femme ; il avait débauché une religieuse et l'avait mise en chambre ; il se délassait, en sa compagnie, des fatigues de l'épiscopat. L'Eglise ne s'accommode pas de pareils excès : l'évêque fut appelé à Rome pour promettre amendement. Le mieux eût été de briser la mitre sur sa tête ou de le reléguer dans un monastère. Le Pape se montra indulgent ; il désarma devant des promesses. Au retour de Rome, l'évêque n'alla ni dans son diocèse, encore moins dans une retraite pieuse ; il revint, comme un lâche animal, à sa passion et fut trouvé mort dans le lit de sa maîtresse. C'est un fait peut-être unique dans l'histoire. Mais alors on se demande qui avait fait ce pourceau évêque. Ce n'est pas moi, criait le cardinal Donnet, je savais bien que Bellot était franc-maçon, voleur et impudique. Vous le saviez, alors il fallait le frapper ; en le gardant comme grand vicaire, vous l'offriez, pour l'épiscopat, à un gouvernement entêté de misérables pour les coiffer de la mitre.

Après Bellot on mit, à Poitiers, Juteau. Juteau n'était pas un sale être. Aumônier du Lycée de Tours, il avait eu le chagrin de compter parmi les professeurs de l'établissement, un impie notoire qui violait habituellement et outrageusement la

neutralité scolaire. Juteau s'était plaint de ces outrages ; un journal d'Indre-et-Loire s'était fait l'écho de ses justes plaintes. Le professeur se prétendit calomnié et appela le journal en police correctionnelle, où la preuve n'est pas admise. Juteau fut néanmoins appelé devant le tribunal ; c'était lui qui avait dénoncé aux journalistes les faits délictueux et mis en quelque sorte la plume à la main de Jules Delahaye. Devant le tribunal, Juteau, la main levée en présence de Dieu et des hommes, déclara qu'il ne s'était pas plaint et que le professeur n'était pas l'insulteur barbare du christianisme. Le journaliste fut donc condamné sur le faux témoignage de Juteau ; mais le verdict de la conscience publique flétrit Juteau comme parjure. Le directeur des cultes pensa tout de suite qu'un prêtre parjure serait un excellent évêque ; il le présenta pour Poitiers. Cette nomination souleva, à Tours, une protestation si éclatante, que le Saint-Siège dut ordonner une enquête. L'enquête confirma la protestation et fut confiée au cardinal Lavigerie pour la rapporter à Rome. Au départ, Lavigerie avait écrit aux témoins qu'ils venaient de rendre, à l'Eglise, en écartant un indigne, un éminent service ; à Rome, il paraît qu'il opta pour l'acceptation, en disant : Un de plus, un de moins. Juteau prit pour devise le mot de saint Martin : *Non recuso laborem*. Les curés de Poitiers le représentèrent tenant une pipe et traduisirent le mot du thaumaturge par cette variante boulevardière : Je ne refuse pas de la bourrer. Mais après Bellot, frappé de Dieu, Juteau ne bourra pas longtemps ; il mourut jeune, sans avoir commis, dans son épiscopat, les excès qu'on avait paru craindre.

A Versailles, il y avait un prêtre interdit par Mgr Mabille ; son successeur, comme c'est coutume, le remit en place et le gratifia d'un poste élevé. Le gouvernement, qui lui savait une tare, en fit un évêque, mais à condition qu'il supprimerait le pèlerinage de Pontmain. Nous voulons croire que le malheureux n'accepta pas le marché : il fut nommé, préconisé, sacré ; trois mois après, il était mort.

A Laval, le gouvernement avait nommé un prêtre d'Auvergne, devenu archiprêtre de la cathédrale de Lyon. Cet Auvergnat avait détourné de sa vocation une jeune fille et en avait fait sa maîtresse. C'était une raison pour Dumay, qu'on dit en divorce, pour le nommer évêque. Le cardinal Foulon s'y opposa formellement ; il fallut reculer. Lui mort, on mit Geay à Laval. Mais Geay ne se contenta même pas d'emmener avec lui sa maîtresse ; il voulut, lui, évêque, débaucher des novices du Carmel, et essaya même de faire fléchir la vertu de la supérieure. Du reste, ce préfet violet rendait au gouvernement tous les services qu'il peut attendre d'un apostat, il tracassait un collège, poursuivait une école libre et se dérobait, par roublardise, aux ordres du Pape. Pie X exigea de lui sa démission, et, au besoin, eût su le faire descendre de son siège.

Le cas de Le Nordez est toute une légende. Le Nordez était un prêtre de Coutances, homme de talent, bon prédicateur, qui avait promené son zèle et son éloquence dans un grand nombre de diocèses : mais je ne sais pourquoi il n'avait jamais eu les sympathies de Mgr Germain, pourtant bon évêque. Le Nordez, se lassant de prêcher en gyrovague, demanda au ministère des cultes un évêché. Dumay lui répondit qu'il ne pouvait pas devenir évêque, parce qu'il n'avait pas un poste concordataire. C'était une chinoiserie, mais Dumay, qui estimait Le Nordez d'autant plus que son évêque l'estimait moins, lui suggéra une solution. L'évêque de Verdun avait besoin d'un grand vicaire : Dumay lui fit agréer Le Nordez et promit à Le Nordez de le pourvoir d'un siège lorsqu'il se serait suffisamment brouillé avec le patron. Qui fut dit fut fait : Mgr Le Nordez se brouilla avec Mgr Pagis et Dumay nomma à Dijon Mgr Le Nordez. A Dijon, Le Nordez, qui était orateur, apporta un grand zèle pour la gloire du roi de l'éloquence religieuse ; il fonda un musée Bossuet ; il ouvrit une souscription pour ériger une statue à Bossuet dans la capitale de la Bourgogne. Cette affaire, facile pourtant, fut menée avec une telle maladresse, qu'elle tourna l'opinion con-

tre Le Nordez : elle produisit pourtant non pas une souris mais un buste de l'évêque de Meaux. Le cas n'était pas pendable. Tout à coup, je ne sais trop pourquoi ni comment, le bruit se répandit, en Bourgogne, que Le Nordez était franc-maçon. Le Nordez jura ses grands dieux qu'il n'en était rien ; et, pour le prouver, il déposa 5.000 francs en main tierce, devant appartenir à qui prouverait son affiliation à cette société infernale : somme qu'il reprit quelques jours après, triomphant du silence des accusateurs. Le procédé était enfantin et produisit ce qu'il devait produire, des soupçons, d'autant plus obstinés que Le Nordez triomphait davantage. La conviction de sa culpabilité fut si forte que les séminaristes de Dijon, appelés régulièrement aux ordres, refusèrent de les recevoir de la main d'un évêque qu'ils tenaient pour excommunié. Cette grève était sans exemple ; elle produisit les plus chaudes rumeurs. Après diverses péripéties et complications, il fut à peu près prouvé que Le Nordez était franc-maçon et voici comment fut faite la preuve : Le Nordez voyageait volontiers. Un beau matin, il part à Paris. Un de ses diocésains, qu'il ne connaît pas ou qui se déguise, le suit dans le même train, descend à Paris au même hôtel, et voit le matin Le Nordez, déguisé en laïque pour aller je ne sais où. Le Nordez prend une voiture, le guetteur prend une voiture et suit Le Nordez. Où allait-il ? Au Grand Orient ; vous jugez si les langues de Dijon en furent muettes. Bref, de travers ou tout droit, Le Nordez fut appelé à Rome, rechigna un peu pour y aller, mais enfin y fut et y donna sa démission que Pie X aurait su d'ailleurs lui imposer. Mais dans toutes ces histoires, on ne reproche rien aux mœurs de Le Nordez ; il avait plutôt mal pris, il avait plutôt compromis sa situation. Mais enfin, pour aller au Grand Orient, il ne faut pas de mitres.

En aucun diocèse peut-être autant qu'à Langres, le gouvernement persécuteur n'exerça plus librement sa toute-puissance de destruction. Malgré la délicatesse qui conseille à un prêtre du diocèse de ne point révéler, pour l'honneur du pays, ces

choses odieuses ; quoique nous puissions dire, comme le héros de l'Enéïde, que notre esprit a horreur de ces souvenirs et qu'ils emplissent notre âme de deuil, les exigences de l'histoire priment toute réserve, même pieuse. Personne n'est obligé d'écrire l'histoire, mais, fût-on la dernière des créatures, dès qu'on a mis la main à la plume d'Eusèbe, de Socrate ou de Sozomène, il faut dire toute la vérité. La postérité doit avoir sous les yeux le panorama d'un diocèse où, pendant quinze ans, la Franc-Maçonnerie a pu exercer impudemment ses ravages. Aucun écrit n'est plus utile à l'Eglise que le tableau de ces malversations. Même en retenant son style, même en l'éteignant, il en restera toujours plus qu'il n'en faut pour dénoncer le schisme et vouer les coupables à l'exécration. Du moins aucune passion ne nous inspire ; nous parlons de ces choses comme nous parlerions des turpitudes de Byzance. — En 1880, il y avait dans un presbytère de Paris un curé nommé Martin Larue. Ce prêtre avait été vicaire à Saint-Severin, à Sainte-Clotilde, puis desservant de Bourg-la-Reine, enfin curé de Bercy. C'était un de ces curés dont on ne dit rien tant qu'ils restent dans une modeste obscurité, mais qu'il faut bien regarder en face et passer au scalpel lorsque la politique leur fait une fortune qu'ils ont le tort d'accepter. Martin Larue avait une sœur, veuve d'un tanneur, nommé Cambon ; cette veuve avait deux enfants qui vivaient avec leur mère, qui furent nourris du pain de l'Eglise, instruits plus tard aux frais de l'oncle, avec l'argent de l'Eglise. Pendant son vicariat, Martin avait encore couleur d'homme ; il travaillait avec un abbé Verrier, son co-vicaire, des espèces de prônes qui n'étaient pas encore trop insuffisants. On l'appelait alors l'abbé *qui a oublié son porte-monnaie :* il empruntait volontiers les trente sous pour payer sa voiture et ne les rendait pas avec une exemplaire exactitude. Vous devinez qu'avec une sœur et deux neveux, sous le régime latitudinaire de la vie parisienne, l'abbé ne roulait pas sur l'or. Ce n'était pas un prêtre libertin comme Geay et Bellot ; ce n'était pas un parjure comme

Juteau ; ce n'était pas un homme à tout faire, destiné à se vendre comme plusieurs autres : il était seulement trop court d'esprit et faible de caractère, rachetant par sa bonhomie ces deux faiblesses. A Bourg-la-Reine, quand il avait à parler ou à écrire aux autorités, sa sœur, qui avait beaucoup de talent, lui prêtait sa plume. En montant à Bercy, par bénéfice d'âge, il eut un ministère plus compliqué, qui fit encore mieux voir sa faiblesse que son insuffisance : le suisse, le sacristain, le portier, la cuisinière, c'était à qui se disputerait avec le vicaire domestique. Pendant que Larue vaquait péniblement aux fonctions du ministère, les deux neveux avaient suivi les cours de droit et étaient devenus clercs d'avoués. A la vérité, ils n'avaient pas quatre sous pour payer une chope ; mais l'aiguillon de la pauvreté ne devait donner à leurs mérites qu'un plus prompt relief. En 1869, ils prirent parti, aux élections, pour Ferry contre Cochin. Entre curés, on en fit un reproche à l'oncle ; il se confessa incapable de retenir ses neveux. On voulait acheter, pour Paul, une étude d'avoué à Reims ; faute d'argent, il fallut y renoncer. A la guerre, les deux Cambon s'étaient engagés dans la garde mobile ; au 4 septembre, quand Ferry devint préfet de la Seine, ils entrèrent dans ses bureaux. Paul épousa une protestante ; tous les deux se jetèrent à corps perdu dans le complot franc-maçon contre l'Eglise. Alors les deux petits scribes sortent des bureaux : ils deviennent sous-préfets, préfets, ambassadeurs : il semble que la république n'a été faite que pour les Cambon. Mais ils paient les bonnes grâces avec force dévouement. Préfet du Nord, Paul expulsa les congrégations et viola ainsi la liberté de conscience, de culte, de profession, ainsi que le droit de propriété : quadruple forfait, frappé d'excommunication, qu'il n'en poussa pas moins jusqu'aux dernières extrémités de l'injustice.

A ce moment, la mère de Cambon conçut le projet de pousser, par le crédit de ses neveux, l'oncle à l'épiscopat. Tirer profit d'une excommunication pour doter l'Eglise d'un

évêque, c'est une idée qui étonne encore plus qu'on ne la réprouve. L'entreprise étonne d'autant plus que Larue, qui n'était pas un méchant homme, par une dégénérescence précoce, n'avait plus talent, ni savoir, ni volonté, ni caractère, surtout pas de cœur : c'était l'homme anéanti, le néant visible. Les deux Cambon, pour être agréables à leur mère et à leur oncle, n'entrèrent pas moins en campagne ; ils virent les vicaires généraux de Paris ; l'oncle vit le cardinal Guibert. Les vicaires généraux refusèrent absolument leur concours ; le vieux Guibert haussa les épaules, et quand Larue lui parla de cette affaire, il le renvoya brutalement, avec défense de jamais revenir pour un tel sujet. Quand il sut que l'affaire se poursuivait par intrigues, le cardinal s'opposa formellement à cette nomination, près du nonce à Paris, près du secrétaire d'Etat à Rome. Mais Paul Cambon était alors gouverneur de la Tunisie ; Lavigerie, archevêque de Carthage, était condisciple de Larue. En retour des bonnes grâces du gouverneur, l'archevêque recommanda l'oncle en Cour de Rome. Lui, qui avait appuyé la nomination de Juteau parjure, pouvait bien recommander Larue, qui n'avait que le défaut de n'être rien, mais pouvait se remplacer par des grands vicaires. Le Pape céda à cette espèce de violence. Quand la nomination fut officielle, l'archevêque de Paris se cabra ; il refusa hautement de sacrer ce zéro sacerdotal. Après ce refus, aucun évêque n'eût consenti à sacrer Larue, pas même Lavigerie, dont l'éloignement eût mis trop en relief les misères de cette douloureuse promotion. Larue s'en fut à Rome ; un ordre de la secrétairerie d'Etat enjoignit au cardinal-vicaire de le sacrer à Saint-Louis-des-Français. C'est ainsi que Martin Larue devint évêque de Langres.

Langres est un des antiques sièges des Gaules ; par saint Bénigne il se rattache à saint Irénée et à saint Polycarpe, tous trois martyrs. Aux temps barbares, il donna à la France naissante deux grands évêques, saint Aproncule et saint Grégoire ; au moyen-âge, un de ses évêques, Isaac, est un des maîtres

du droit canon. Ce diocèse donna à l'Eglise et au monde le grand homme du XIIe siècle, saint Bernard et le grand orateur du XVIIe siècle, Bossuet ; il vient de donner à l'Eglise, tout récemment, quatre évêques : Morlot, Darboy, Luquet et Biet. La foi de son siège est connue dans tout l'univers ; à la fin du XVIIIe siècle, elle avait pour interprète le cardinal de la Luzerne, le fameux apologiste de son temps ; au XIXe siècle, elle a été défendue par l'illustre controversiste Pierre-Louis Parisis, l'émule des Gousset, des Pie et des Freppel. Son clergé a offert les plus beaux exemples de fidélité à ses traditions, de dévouement à ses devoirs, de succès dans la culture des sciences ecclésiastiques. On répète partout, comme une chose connue, les *savants* de Langres, présomption de mérite qui ne doit porter ombrage à personne. En présence de la neutralité bienveillante des gouvernements successifs, le diocèse de Langres a bravement tenu tête aux empiètements de l'Etat sur l'Eglise et à sa tendance pour envahir le domaine sacré. Si son Duvoisin avait été un complaisant de Napoléon — faiblesse qui s'excuse dans un savant — Aragonnès d'Orcet avait défendu courageusement, sous la Restauration, la liberté des Séminaires ; Louis Parisis avait été la terreur des Cousin, des Villemain, des Guizot, des Salvandy et même des Louis-Philippe ; Antoine Guerrin, sous Napoléon III, avait mis en pleine évidence les droits de la charité chrétienne et sociale ; Guillaume Bouange, au début de la persécution, avait repoussé, avec tant d'intrépidité, les manuels scolaires à l'Index, qu'il avait été frappé deux ou trois fois d'abus au Conseil d'Etat ; et que les ministres, pour se venger des blessures de leur amour-propre, avaient confisqué les traitements de soixante-quinze curés du diocèse. C'est la preuve que ce clergé était à l'unisson de ses évêques ; qu'il jugeait patriotique et pieux de maintenir l'intégrité du droit paroissial, de défendre la religion contre le rationalisme, l'Eglise contre la tyrannie. C'était, même dans le clergé, l'opinion commune du plus grand nombre que, dès le début de la persécution, il fallait com-

battre avec autant de résolution que de vaillance ; c'était l'opinion du gouvernement, que cette résistance pouvait être redoutable. « Si nous avions eu seulement trois ou quatre évêques comme Bouange, disait à Saint-Dié Jules Ferry, nous étions contraints de reculer. »

Mettre la main sur ce diocèse, le brider, le désorganiser, c'était pour le gouvernement une affaire d'Etat. La nomination du faible Larue l'assurait assez contre tout retour de polémique ; mais Larue n'était qu'un bon homme ; il pouvait tomber entre les mains de vicaires généraux soucieux de concilier le devoir de la soumission avec la fidélité aux nobles traditions de cette antique église. Le directeur des cultes, Flourens, trancha la difficulté ; il imposa à l'évêque deux vicaires généraux étrangers que la promesse d'une mitre transformait en mameluks de la république, et lui fit prendre, pour secrétaire, un autre étranger, tout jeune, que des soucis d'avenir rendaient facilement docile aux inspirations du gouvernement, Par le fait, Larue arrivait à Langres avec un personnel administratif, complet quant aux fonctions, étranger quant à l'origine et acquis, c'est le moins qu'on puisse dire, à toutes les malversations du gouvernement. Or, des deux vicaires généraux, Moreau était un ambitieux sans jugement et un écrivain beaucoup trop leste ; Delmas, plus calme, revenait du Vénézuéla avec une croix d'honneur qui ne pouvait dissimuler des mœurs intertropicales ; ni l'un ni l'autre n'avaient dans le diocèse de Paris un état régulier, sauf peut-être dans l'interdit. L'imposition de ces deux grands vicaires n'était pas seulement une brèche au droit personnel de l'évêque ; c'était, au diocèse, une injure gratuite et menaçante. Le diocèse ne manquait pas d'hommes infiniment plus capables ; il avait notamment les vicaires généraux et capitulaires des régimes précédents ; il comptait surtout un grand nombre de prêtres, modestes sans doute, mais de haute valeur, dont l'accession graduelle au pouvoir eût fortifié et renouvelé les mérites de l'administration diocésaine. L'acceptation, même bénévole, de

ces étrangers, provoquait même contre l'évêque une accusation. Ou le prélat les connaissait, et alors il avait la manche large ; ou il ne les connaissait pas et donnait une triste marque de légèreté d'esprit. Le plus fort, c'est que tous, évêque compris, ne connaissaient même pas le premier mot de l'administration d'un diocèse. Aucun d'eux ne savait même lire un budget dans les protocoles, si habilement agencés, de l'abbé Vouriot. Ce n'est pas ainsi qu'on entre dans le gouvernement de l'Eglise, lorsqu'on pèse les choses et les intérêts sacrés, dans les balances de la foi et au poids du sanctuaire.

L'installation de l'évêque fut un scandale. Même avant son arrivée, les francs-maçons du cru et les maires de quelques villes, informés du républicanisme de l'évêque, l'interprétaient, à coup sûr, en ce sens qu'il pouvait expulser les Frères des Ecoles chrétiennes et laïciser les écoles de garçons. La prise de possession montra le prélat en possession des sympathies, bruyamment affichées, de tous les ennemis de l'Eglise. Jusque-là, Langres n'avait été administré que par des prêtres peu intelligents des temps et trop peu à la hauteur des circonstances ; nous avons enfin l'évêque nouveau modèle, l'apôtre des nouvelles couches. On allait voir un renouveau dans la vieille Eglise. Les francs-maçons en étaient particulièrement satisfaits ; les magistrats de l'ordre administratif et judiciaire ne se tenaient pas de joie. Au seuil de la cathédrale, le prélat fut harangué assez platement par des civils qui le gratifièrent de toutes les vertus ; mais pas un ne suivit au saint lieu le pasteur du diocèse. Demi-tour à droite ou à gauche, ces purs républicains, tous francs-maçons, allèrent rafraîchir au café la bulle de canonisation laïque d'un évêque vivant. A l'intérieur de la cathédrale, la cérémonie se déroula, non seulement avec une certaine cohue, mais en pleine confusion. Tous les hommes sérieux, prêtres et fidèles, éprouvaient un sentiment plus mêlé d'inquiétude que de jubilation. Les profonds penseurs se dirent qu'ils venaient d'assister à l'entrée de la révolution dans l'Eglise. Le soir, il y eut grand dîner

au palais épiscopal, où figuraient, à côté des convives indispensables, d'autres qui n'auraient pas dû s'y trouver. En attendant le triomphe dans l'Eglise ou plutôt contre elle, la franc-maçonnerie se flattait d'avoir la haute main à l'évêché.

Ce soir-là, tout était rose ; le lendemain, il fallut compter avec les épines. Un homme se montra à la hauteur des circonstances, ce fut l'abbé Denis. Depuis vingt-cinq ans, il appartenait à l'administration diocésaine ; chancelier de l'Evêché, il en connaissait tous les ressorts, en remplissait sagement tous les devoirs et s'était fait, dans le maniement des affaires, un crédit proportionnel à son habileté. En son privé, aussi serviable que généreux, bien qu'il fût parfois un peu brusque et trop spirituel, il correspondait avec l'*Univers* de Veuillot, était la cheville ouvrière de l'œuvre des Vieux-Papiers, l'inspirateur de la bonne presse, le gérant actif de l'*Ami du Clergé*. Même, avant la prise de possession, il avait mis le marché aux mains de l'évêque : *Ou eux ou moi :* si ce sont eux, dans l'espèce Moreau et Delmas, je me retire dans ma stalle de chanoine ; si c'est moi, je les prie de prendre pour la capitale un billet de retour. Par ce dilemme, l'évêque se voyait acculé à la nécessité d'administrer le diocèse avec des incapables, ou à l'obligation de renvoyer des auxiliaires qu'il avait reçus des mains du gouvernement. Moreau, qui était et se croyait si fier, prit immédiatement la résolution de partir ; la veille il montait au Capitole, assez embarrassé de son triomphe ; le lendemain, il descendait la Roche tarpéienne sans autre blessure que celle de l'amour-propre. Delmas, plus calme, disparaissait quelques semaines plus tard. Les vicaires généraux, naguère écartés, reprenaient le service, avec quelques difficultés inconnues du public. Le diocèse se crut rendu à lui-même et rentré dans ses traditions. Mais nul ne peut nier que des exécutions si subites amenèrent quelques déceptions. Déceptions pour les deux prêtres qui voyaient tomber à l'eau la promesse d'une mitre ; déception pour l'évêque, peu fidèle en apparence aux promesses de ses neveux ; dé-

ception surtout pour les quelques prêtres catholiques libéraux de Langres, qui avaient mis dans ce changement de régime toutes leurs espérances. Nous n'ajoutons pas déception pour les ministres, pour les préfets et pour les francs-maçons ; ils savaient bien que, deux partis, un de retrouvé. Le petit secrétaire, trop jeune, pour que sa présence pût inspirer des ombrages, sentait sa situation, par le départ des grands vicaires, plutôt confirmée et agrandie. D'une part, il se sentait la résolution très forte de se pousser et de ne reculer jamais devant un obstacle ; de l'autre, il voyait venir à lui les trois ou quatre cents catholiques libéraux, encore subalternes, mais très convaincus de leurs mérites et très empressés à se ménager la fortune. Seul, le petit secrétaire n'eût eu la latitude de rien, sinon de faire des sottises ; avec les prêtres libéraux il se trouvait des appuis et savait les récompenser en les mettant à la place de ses victimes. C'est un peu l'histoire de la fable de La Fontaine : *Le Renard et le bouc* tombés dans un puits ; le renard monte sur le dos du bouc, s'élance de ses cornes et sort du puits ; une fois sorti, il tire le bouc dehors. Changez les noms, la fable devient un fait d'histoire. Je n'ajoute pas, avec Plaute, que, dans telle ou telle circonstance, les oreilles de certaines bêtes sont assez longues pour rendre les mêmes services que des cornes.

Des marchés de cette sorte ne s'écrivent généralement pas sur timbre, tout se passe en intrigues. A partir de 1884, deux faits dominent la situation : le premier, c'est que la franc-maçonnerie se sent et se dit maîtresse à l'évêché, arbitre des succès et des revers, suffisamment armée contre tous les actes de zèle et les résolutions d'énergie ; le second, ce sont les intrigues qui se nouent et se machinent pour ménager la proscription des uns et l'avancement subit des intrigants. En apparence, il n'y a rien de changé : les deux grands vicaires, avec un évêque si nul, sont plus maîtres que jamais ; dans la réalité, le diable est dans la machine. L'administration n'est plus qu'un chassé-croisé : l'administration officielle continue

de prendre les plus sages mesures ; dans les bureaux officieux, — le traître de la comédie — altère les décisions ou les retourne. A la vérité, cela se faisait trop de travers pour aller tout droit. Plus d'une fois les grands vicaires s'étaient plaints des accrocs faits, sous roche, aux desseins de l'administration ; plus d'une fois, l'évêque, qui était bon, en avait fait part au secrétaire. Le secrétaire se fâchait à l'allemande, c'était sa manière, il rappelait les promesses faites au gouvernement, puis bouclait avec fracas sa malle et menaçait, pour la frime, de partir le lendemain. L'évêque, seul, ne pouvait rien ; il ne pouvait pas rompre avec le gouvernement dont ses neveux faisaient partie ; il ne connaissait que trop la ridicule impuissance de sa personne; le lendemain il capitulait, et chaque fois qu'il retenait son secrétaire, il abdiquait davantage. A la fin le secrétaire ne faisait même plus mystère de ses outrecuidances ; il se flattait, en riant, de mettre les pieds dans le plat. C'était sa manière de gouverner. La seule chose qu'on put bien remarquer, c'est qu'elle ne nuisait pas à son avancement. Tout en arrivant, il s'était nommé aumônier du pensionnat des dames de Saint-Maur, par l'exclusion d'un titulaire ; il s'était nommé surtout directeur de la *Semaine religieuse*, de Langres, poste que son incompétence et les plus vulgaires convenances eussent dû lui interdire, toujours à l'exclusion d'un autre. Le prétexte allégué, pour ce dernier envahissement, c'est qu'il fallait défendre l'évêque contre des critiques et des assauts que personne ne songeait à se permettre. L'évêque était suffisamment protégé par son titre, et s'il n'était pas suffisamment recommandé par ses services, ce n'était pas, sans jeu de mots, avec de l'encre qu'on pouvait le blanchir. La vraie raison, c'était d'exalter l'évêque par le jeu continuel de l'encensoir ; c'était de présenter son silence comme la concentration d'esprit d'un grand politique ; c'était de parler quand il n'avait rien dit (et il ne disait jamais rien), de ces allocutions dont il avait le secret. La lecture de cette *Semaine religieuse*, lue avec une connaissance exacte du fond des

choses, est tout ce qu'on peut imaginer de plus gai ou de plus triste ; s'il était permis de qualifier durement ce chantage, il n'y aurait de l'embarras que dans le choix d'un mot assez fort pour le flétrir.

Ce devergondage non seulement ne nuisait pas à l'avancement, mais le précipitait. A la première vacance d'une stalle de chanoine titulaire, le nouveau directeur de la *Semaine* se conféra lui-même la dignité de chanoine titulaire, distinction qui s'achetait jusque-là par les plus longs services. Quand l'un des grands vicaires viendrait à mourir ou à se retirer, le secrétaire espérait bien devenir vicaire-général et il le devint. Entre temps il se faisait, à la demande de l'évêque, nommer protonotaire apostolique. En sorte qu'à trente-cinq ans, il était aumônier d'une pension, directeur de la *Semaine religieuse*, chanoine titulaire, vicaire-général, prélat de la Sainte-Eglise, le tout, suivant une phrase consacrée, sans aucun mérite de sa part. A son entrée dans le diocèse, tout le monde pouvait l'entendre dire que, pour suivre à Langres le nouvel évêque, il avait sacrifié, à Paris, sa situation et son avenir. La situation d'un quatrième ou cinquième vicaire d'une église aussi peu en vue que Bercy, qu'est-ce que cela peut être ? L'avenir de ce vicaire est encore une inconnue plus difficile à dégager. La vérité est qu'un tel sacrifice commande à la modestie un religieux silence ; et lorsque ce soi-disant sacrifice coïncide avec un si vertigineux avancement, ce qu'on en a dit est au moins convaincu d'erreur. Aujourd'hui même (mars 1906) les condisciples du ci-devant secrétaire, même sous la loi du travail et par exception du talent, peinent encore dans les limbes du vicariat et ne méritent certainement pas moins. Dans l'Eglise, les vrais titres à l'estime, au respect et à la considération ne sont ni les titres, ni les charges ; ce sont les vertus et les sacrifices. Même humainement parlant, Boileau estimait plus Patru malgré sa misère qu'un commis engraissé des malheurs de la France.

En 1890, le secrétaire vicaire-général est en tête et attire

à lui, officiellement, toute l'administration du diocèse. Cette administration est à la discrétion du gouvernement, à la merci de la Franc-Maçonnerie, toute à l'exécution du plan dicté en 1884 ; ou, du moins, c'est le seul sens qui puisse expliquer des faits nombreux qu'il est inutile de rapporter dans la grande histoire. Tous ces faits, accumulés en moins de dix ans, ne s'expliquent point par la dissolution subite d'un diocèse, jusque là exemplairement fidèle à tous ses devoirs. Les prêtres de ce diocèse sont presque tous, sauf la dignité, supérieurs à leur évêque ; outre leur distinction personnelle, ils ont doté le diocèse de tous les établissements nécessaires ou utiles à la prospérité morale et matérielle du pays. Les peines qui les frappent ne sont pas le châtiment régulier d'un délit ou d'un crime ; ce sont des coups portés à des hommes sans peur et sans reproches. Un prêtre est frappé pour avoir défendu une fondation occupée par des religieuses enseignantes ; un pour avoir fondé une école libre ; un pour avoir institué une banque populaire ; un pour avoir fondé des conférences d'agriculture ; un pour plaire au préfet ; trois ou quatre pour faire place à d'autres, ou parce qu'ils gênent, ou parce que ce sont des têtes irréductibles dans leur dévouement à l'Eglise. Que penser d'un évêque qui détruit, sur d'iniques soupçons, une œuvre consacrée au Denier de Saint-Pierre ? d'un évêque qui n'a dans son diocèse qu'un journal religieux et qui veut le tuer au profit de dix feuilles francs-maçonnes ? Nous avons simplement sous les yeux un pauvre prélat qui a accepté du gouvernement une consigne et qui l'exécute au profit des francs-maçons. — Le lecteur peut croire que nous n'inventons rien et que nous gardons, sur beaucoup d'autres choses, le silence. Les faits ont d'ailleurs tous, dans les archives de la nonciature, leur preuve ; le nonce Clari nous disait à nous-même qu'il en avait une brassée ; et il faisait un cercle avec ses deux bras en rapprochant ses mains. D'autre part, nous avons appris, des francs-maçons, réunis à Chaumont, leur toute-

puissance à l'évêché et l'énumération de leurs victimes. Enfin, au mois de septembre 1897, en visite au ministère des cultes, le directeur du personnel, pour répondre à nos plaintes énoncées avec une grande franchise et une parfaite précision dans les termes, nous répondait avec une franchise dont il se vanta : que le diocèse de Langres était *difficultueux* pour le gouvernement, par le fait de nos anciens évêques ; que la paix y avait été établie par l'homme qui a le mieux servi les desseins du gouvernement ; qu'il sait cela par les préfets, sous-préfets et hommes politiques ; et que la récompense de ces services, c'est une mitre. Cette déclaration nous montre ce que devient un diocèse livré aux démolisseurs de la Franc-Maçonnerie et comment tous les diocèses, pendant vingt-cinq ans, ont pu subir des séries d'opérations analogues. Nous faisons réserve des intentions ; nous ne récriminons pas contre les personnes ; nous nous bornons à l'interprétation des faits. C'est le bâton de Tarquin qui s'abat sur les têtes ; c'est la faux de la Convention qui fauche les établissements chrétiens ; c'est le knout du popisme qui écrase tout ce qui refuse sa soumission ; c'est la religion, l'Eglise, la papauté, l'épiscopat, le sacerdoce, la France sacrifiés au schisme et à la destruction.

L'histoire doit des égards aux vivants, mais ne doit, aux morts, que la vérité. Le respect ne nous permet donc pas d'appuyer, ici, sur des faits regrettables, imputables à des évêques vivants. C'est au Pape seul qu'il appartient de les juger et d'insister sur des faits, connus du peuple chrétien, qui doivent moralement obliger ces évêques à descendre de leurs sièges. D'après les bruits qui courent, et que nous ne pouvons pas vérifier, plusieurs seraient dans ce cas de démission ou de destitution : c'est affaire au Vicaire de Jésus-Christ. Quant aux morts, réputés blâmables, bien que nous n'en ayons parlé qu'avec regret, nous n'avons pas voulu nous en taire. D'abord parce que les faits sont vrais et tombent sous la réprobation de l'histoire, pour en empêcher le retour,

et, comme dit Tacite, pour en détourner ceux qui pourraient incliner à de si regrettables faiblesses. De plus, malgré notre répugnance personnelle, nous avons cru ces divulgations nécessaires pour rendre l'histoire intelligible. La démolition graduelle de nos églises pendant vingt-cinq ans, n'est pas un effet sans cause ; elle n'a pu se commencer et se poursuivre si rapidement que par l'effacement du clergé et de l'épiscopat. Nos églises n'ont été légalement détruites que pour n'avoir pas été défendues comme elles devaient l'être. L'aboutissement de ces ruines, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la suppression du budget des cultes, la confiscation totale des églises et de leurs ressources, ce sont des événements plus graves que la révolte de Luther, le doute méthodique de Descartes, les attentats de Louis XIV, de Mirabeau et de Proudhon. C'est un monde qui finit et quelque chose qui commence. Mais encore cet entassement de ruines, cet apocalypse infâme d'un monde nouveau, comment a-t-il pu se perpétuer ? Pour nous, la cause de ces malheurs est dans l'Eglise, non pas dans le Saint-Siège, mais dans l'effacement de l'épiscopat et la veulerie des Français. L'histoire contemporaine est inexplicable en dehors de cette imputation. L'aveuglement a été tel que même les défenseurs de l'Eglise ont été frappés par ceux qui eussent dû les pousser en avant et qui reçoivent aujourd'hui, dans leur expulsion, la juste peine de leur cécité volontaire. Aveugle qui ne le voit pas ! Du reste, la situation n'a rien de désespéré. La France était plus malade lorsque Brunon Dabo, d'Egisheim, passant par Cluny, pour se rendre à Rome, où il devait être saint Léon IX, emmenait avec lui le moine Hildebrand. Tant que Pierre est là, sa charité et son autorité suffisent au salut du monde ; ce n'est pas Pierre qui épargnera jamais le chancre de la simonie dans l'épiscopat.

33. *La résistance.* — La série d'attentats dont souffrait l'Eglise obligeait à la résistance ; chez ce peuple, qui aime l'éloquence et les combats, la résistance eût dû susciter des héros. Le premier fait à constater, avec tristesse, c'est que

la résistance n'a pas été proportionnelle à l'attaque ; elle n'a pas été immédiate, universelle, ardente, persévérante comme elle devait l'être. Ce serait une exagération de dire qu'il se trouva parfois des traîtres ; c'en serait une autre de dire que tout le monde fit son devoir. Parmi les évêques, plusieurs parurent complices du gouvernement persécuteur ; plusieurs, sans conniver aux attentats, parurent peu soucieux de défendre les intérêts de l'Eglise. On alléguait, pour excuser l'inertie, la volonté du Pape, qui voulait la paix à tout prix par crainte de rupture et de suppression du budget des cultes. On alléguait encore le pacte de conciliation qui conseille de ménager le gouvernement, par crainte de pires excès. On alléguait enfin l'impossibilité ou l'inutilité d'un parti de combat ou d'une révolution dynastique en présence du complot franc-maçon. On alla jusqu'à dire que les fidèles n'ont aucune qualité pour défendre la mère Eglise et que les prêtres, dans les questions politico-sociales, sont d'une notoire incompétence. La vérité est à l'encontre de ces erreurs et de ces faux prétextes. Dans l'Eglise tout le monde est soldat ; l'Eglise est elle-même un camp réglé pour la bataille. L'obligation de confesser sa foi et de la défendre est proportionnelle à la condition. Un fidèle est moins rigoureusement obligé qu'un prêtre ; un prêtre moins qu'un évêque ; un évêque moins que le Souverain Pontife, au moins quant à l'extension du devoir, en ce sens que le Pape doit défendre l'Eglise dans tout l'univers ; l'évêque seulement dans son pays. Mais tous sont obligés de défendre leur foi ; aucun ne peut sans crime la trahir ; tous doivent méritoirement, selon leur capacité et dans la mesure des circonstances, lui prêter main-forte. Sans doute, il ne faut pas provoquer l'ennemi par de vaines représailles ; mais il ne faut pas le ménager dans l'espoir d'une paix fausse, plus funeste à l'Eglise que la guerre même. De pacte de conciliation, il n'y en a pas, sauf pour la pusillanimité et l'égoïsme. Un Pape n'est pas ordinairement belliqueux ; il est toujours au moins militant, à sa manière, par la profession des doctrines.

Léon XIII n'a pas paru soutenir les champions de l'Eglise ; il a fermé sa porte aux magistrats démissionnaires à l'époque des décrets. On croira difficilement qu'il eût blâmé un Athanase, un Basile ou un Chrysostome. Très certainement, s'il se fût levé un bataillon de porte-épée, il eût atteint, peut-être conjuré, à force d'héroïsme, en électrisant la nation, les malheurs de l'Eglise.

Il y a, ici, une situation compliquée. L'Eglise possède, dans tout l'univers, en dépit de toute opposition et contestation, son plein droit d'institution divine. En France, l'Etat, par le Concordat, est l'allié de l'Eglise ; par sa constitution politique, il lui est étranger ; par son inféodation à la Franc-Maçonnerie, il est son ennemi. Comme allié, il lui a imposé des chaînes ; comme étranger, il se croit en droit de lui opposer l'indifférence ; comme ennemi, il lui fait porter les assauts de la persécution. Par la combinaison perfide et par la complication inextricable de ses titres, l'Etat français peut trouver, dans son organisation, le moyen de faire quelque bien à l'Eglise et, dans ses passions, le moyen de lui faire beaucoup de mal. Naturellement l'Eglise doit craindre que sa foi, ses règles morales, sa discipline, son culte, sa hiérarchie souffrent de cruels attentats et que le gouvernement franc-maçon mette en péril son œuvre essentielle de la sanctification des âmes. L'Eglise ne demande ni faveurs, ni privilèges, ni richesses ; elle ne demande que sa liberté de droit divin, gage nécessaire de toutes ses libertés civiles. Et à quel titre réclame-t-elle cette liberté ? Est-ce à titre de faveur ? Non ; l'Eglise sait très bien que la constitution ne lui accorde rien de plus qu'aux autres cultes ; mais elle reconnaît et garantit sa liberté surnaturelle. L'Eglise veut travailler au salut des âmes, parce qu'elle le doit à Dieu ; elle veut y travailler librement parce que cette liberté lui est due devant les hommes. Le gouvernement donne le change à l'opinion en alléguant que l'Eglise veut tout envahir. C'est crier au feu, pendant que les cataractes vomissent des avalanches d'eau. L'Eglise ne veut rien

prendre à personne, elle ne demande qu'à user de son droit et à se couvrir de ses garanties. Par une évidente contradiction, ces hommes, qui accusent l'Eglise de vouloir tout prendre, lui promettent, si elle veut les laisser faire, toutes sortes d'avantages matériels. L'Eglise ne dédaigne pas absolument le grain de poussière, dans la mesure où son emploi est nécessaire à l'action spirituelle ; et qui lui en assure l'usage et la possession est assuré de sa reconnaissance. Mais l'Eglise ne veut ni prêtres ambitieux, ni évêques serviles, ni clergé mondain. Dans ce siècle et en ce pays, où tout s'obtient par l'intrigue, si le prêtre consentait à devenir semblable au peuple et à briguer les grâces du gouvernement, c'est alors qu'il faudrait l'accuser d'ambition. Ce qu'il faut à la France, pour son salut, présent et futur, ce sont des prêtres qui travaillent au salut des âmes, des évêques qui se dévouent à la sanctification des peuples. Quand le gouvernement livre à tous les aveuglements de l'opinion, à tous les emportements des passions, un clergé qui ne réclame que le respect des traités et le libre exercice de son ministère, il ment à ses lois et outrage Dieu dans son Eglise.

Le premier défenseur de l'Eglise, c'est le Pape. Léon XIII a écrit, d'une plume savante, une glorieuse série d'Encycliques où il expose dans leur ensemble, les principes et les lois de la vie individuelle et de la vie sociale. Aux aberrations de la libre-pensée, il oppose un rappel aux lois de la science ; aux complots de la Franc-Maçonnerie, il oppose le rempart des fortes doctrines, sans rien concéder aux mollesses du temps. Son rôle personnel n'est pas de descendre dans la plaine ; les intérêts diplomatiques ont pu gêner son action ou édulcorer ses paroles. Mais conducteur du peuple, il ne saurait se résigner au triomphe du mal. Dans l'Encyclique *Sapientiæ christianæ*, il enseigne que les chrétiens sont une race née pour le combat ; que ne pas combattre pour la vérité et la justice, c'est trahir et se déshonorer. Dans l'Encyclique aux Français, il dénonce le dessein diabolique de

déchristianiser la France, de supprimer légalement l'exercice du culte catholique. A la vérité, il distingue entre la forme, toujours acceptable du gouvernement et la législation antichrétienne : c'est pour prêcher contre cette législation désastreuse, non seulement une bataille, mais une croisade, mais une campagne qui doit se continuer jusqu'au parfait triomphe. Et si nous vivions dans un temps où la foi soulève les montagnes, tous à l'appel du clairon apostolique se seraient dit : Puisque le Pape le veut, Dieu le veut.

Plusieurs l'entendirent et se levèrent, au pays franc. Le premier fut Xavier Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, qui prononça le mot foudroyant : « Nous ne sommes pas en république, mais en Franc-Maçonnerie. » Le second fut Romain Isoard, évêque d'Annecy, qui opposa une résistance savante à tous les assauts du gouvernement. Le troisième fut Amand-Joseph Fava, évêque de Grenoble, qui se donna comme spécialité, la lutte contre la Franc-Maçonnerie, surtout lui opposer la ligue des francs-catholiques. Puis, chacun à son heure et à des degrés divers, plusieurs évêques, qui surent imiter les preux d'autrefois. A leur tête, Charles Cotton, évêque de Valence, qui fit tressaillir d'un mot immortel ce gouvernement de pirates. Sur le siège de Pamiers, Eugène Rougerie se montra aussi inflexible sur les choses de la terre qu'entendu aux choses du ciel ; son voisin, Delannoy d'Aire ne montra pas une moins ferme dignité. Abel Germain, de Coutances, sut faire valoir avec éloquence, les revendications du droit ; Roverie de Cabrières, à Montpellier, sut joindre à l'éloquence du discours, ce savoir, cette mesure et cette fermeté qui caractérisent la souveraineté de la parole. Etienne Lelong, de Nevers, et Frédéric Bonnet, de Viviers, sans bruit, se montrèrent d'une froide intransigeance. Henri Denéchau, de Tulle et Narcisse Baptifolier, de Mende, atteignirent le ministère par l'esprit de leurs protestations. Un qui les surpassa par le nombre et la force de ses lettres, fut François Tregaro, évêque de Séez ; c'était un ancien aumônier

de la marine, un loup de mer ; il avait le don des mots à l'emporte pièce et le talent des analyses démonstratives, qui, avec cinquante lignes, valaient des décharges d'artillerie par babord et tribord. Alphonse Sonnois, sur le siège de Fénelon, fut moins fulgurant, mais aussi solide et représenta dignement les catholiques populations du Nord. Parmi les plus jeunes, Virgile Dubillard de Quimper, savant théologien, n'est pas un moins brave capitaine. François Delamaire, à Périgueux et Victor Deramecourt à Soissons, promettent des chefs à la croisade qui commence aujourd'hui. Nous reviendrons ci-après sur plusieurs de ces braves évêques, pour marquer mieux le caractère de leur œuvre et la célébrité de leur souvenir. Nous devons parler ici de deux prélats dont la vie, plus militante et plus éclatante, appartient plus intimement à la trame de l'histoire.

34. *Turinaz et Freppel.* — Un évêque qui s'éleva plus fortement et plus persévéramment contre l'erreur, emportée jusqu'au fanatisme, fut Charles Turinaz. Charles-François Turinaz était né en 1837 ; Savoisien comme Joseph de Maistre, prêtre formé dans les écoles de Rome, professeur de dogme au Grand Séminaire de Chambéry, il fut, à trente-cinq ans, nommé évêque de Tarentaise et transféré à Nancy en 1882. Orateur et écrivain, ce prélat pourra trouver sa place un jour à l'Académie et dans la patrologie des derniers temps ; mais il s'en est fait une de choix d'abord dans l'arène des combats. Non qu'il ne puisse comme tous ceux qui écrivent beaucoup, être parfois contesté ; par exemple, il a paru faillir un instant dans la question de l'aumônerie militaire et s'abuser du tout au tout sur l'admissibilité du régime épiscopal, *ex informatâ conscientiâ*, à l'exclusion du droit canonique. On ne saurait autrement lui contester le talent, le savoir, l'éloquence et surtout le courage. Evêque dans des temps troublés, il dit d'abord son mot dans les questions controversables ; puis il se porta, de sa personne, aux avant-postes de l'armée d'Israël ; il eût pu être salué comme un nouvel Athanase, si l'épiscopat, enche-

vêtré dans les articles organiques, n'était comme un Hercule dans les chaînes. Le gouvernement, dont il pouvait condamner les aberrations dans ses discours, disait, pour écarter ses coups, qu'il avait peu de suite dans les idées, des convictions flottantes et quelque ambition politique. L'exemple du cardinal Pie montre qu'un évêque n'a pas besoin d'entrer, comme Freppel et Dupanloup, dans les assemblées parlementaires, pour se transformer en catapulte contre l'erreur et devenir, par ses œuvres, une colonne de l'Eglise. Du reste, en soutenant les combats du dehors, Turinaz ne négligeait pas de veiller à l'intérieur ; par plusieurs écrits, brefs et décisifs, il prit à partie les esprits aventureux et confus qui inclinaient vers les philosophies fantastiques du rationalisme et qui pratiquaient les exégèses de façon à réduire la Bible à ses deux couvertures. Un évêque, qui lutte avec intrépidité, ne cherche pas de compliments et ne redoute aucune critique. Un évêque doit, à son titre, les prérogatives de citoyen ; il peut, en vertu de son droit constitutionnel, sans avoir besoin d'aucun mandat s'élever à toutes les puissances du discours. Les droits de la vérité n'ont pas de limites ; le devoir de la servir n'en a que dans les défaillances de l'âme. L'histoire de l'Eglise doit souhaiter de longues années à Charles Turinaz et peut souhaiter, sans indiscrétion, de le voir monter à la tribune politique. Le trait qui l'honore le plus jusqu'à présent, c'est qu'il fut plus d'une fois, dans les conseils du gouvernement, menacé d'une sentence d'exil.

Charles-Emile Freppel, né à Obernai, Alsace, en 1827, après ses études au Séminaire de Strasbourg, avait été, très jeune encore, nommé professeur. Deux ans supérieur du collège de Saint-Arbogast, il fut envoyé en disgrâce dans un petit vicariat. Vers 1853, Freppel qui avait donné, dans la *Revue catholique d'Alsace*, la marque d'un esprit ferme et grandement ouvert, enlevait au concours, une stalle de chapelain à Sainte-Geneviève de Paris et devenait bientôt doyen de ce chapitre. Presque simultanément, il était nommé professeur

d'éloquence sacrée à la Faculté de Théologie de Paris. C'était un prêtre, non point parvenu, mais arrivé aux postes que lui assignaient ses mérites ; il devait bientôt les illustrer par des œuvres du plus solide éclat et se créer des titres à de nouvelles ascensions. La note caractéristique de cet éminent esprit, c'est une grande netteté de conception, une résolution égale à la lucidité de ses idées et une facilité parfaite à traduire en œuvres ses idées et ses résolutions. Une fois qu'il est entré dans la lice, les œuvres se multiplient sous ses pas. De son passage à Sainte-Geneviève, il est resté un précieux volume de conférences sur la divinité de Jésus-Christ, volume qui n'est lui-même qu'un fragment du cours complet, adressé par l'ancien vicaire aux fidèles de sa paroisse. En 1862, le doyen de Sainte-Geneviève prêche le Carême à la Chapelle des Tuileries ; de là un second volume de sermons sur la vie chrétienne, dont il explique les précieuses phases et la religieuse harmonie. Les années suivantes, il prend à partie, dans l'*Univers*, l'auteur de la *Vie de Jésus* et des *Apôtres* ; l'un des premiers et l'un des plus forts, il découd Renan avec une abondance d'érudition, une force de logique, une solidité d'arguments et de style qui excitèrent les applaudissements de tous les lecteurs instruits. A propos de l'édition populaire de la *Vie de Jésus*, il fit rire la galerie aux dépens de l'auteur ; à propos des *Apôtres*, il joua un autre bon tour au mauvais farceur qui devait composer ce volume, il lui indiqua les ouvrages allemands où il puiserait toutes les idées fausses ; il aurait pu aussi lui indiquer les ouvrages où il aurait pu en trouver honnêtement la réfutation. Après Renan, ce fut le tour d'Havet et de Derenbourg. Derenbourg avait dit que les Hébreux ne croyaient pas à l'immortalité de l'âme. Freppel relève cette ânerie. Havet, savant éditeur de Pascal, avait, sans connaissances spéciales et sans préparation sérieuse, entrepris, comme un ignorant, d'abattre le christianisme : Freppel le remet gentiment à sa place, non sans lui administrer sur les doigts quelques coups de férule. Cet étourneau ne fut que plus pressé de faire voir

qu'il n'avait pas compris et se prit de plus belle à creuser le fossé où il a, depuis, trouvé sa sépulture.

En Sorbonne, Freppel parla d'abord, deux années, de saint Augustin et de Bossuet, les deux maîtres de l'éloquence latine et de l'éloquence française, ses cours paraissaient dans la *Tribune sacrée* et ont formé depuis, des volumes. Alors Freppel vint aux origines du christianisme ; il poursuivit ce thème onze volumes durant : c'est le monument spécial du professeur ; il étudie nécessairement les Pères Apostoliques, saint Justin, saint Irénée, saint Cyprien, saint Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène et Commodien. Avant lui la patrologie avait été étudiée de différentes manières, sans doute par des extraits. Depuis saint Jérôme, Gennade et saint Isidore, jusqu'à Bellarmin et Labbe, pour étudier les Pères, on s'était contenté d'une notice biographique, d'une courte analyse et d'appréciations sommaires. Au XVIIe et au XVIIIe siècles, dom Cellier et Ellies Dupin avaient beaucoup agrandi ce cadre, mais sans sortir du monde primitif ; Tillemont avait abondé aussi dans le même sens. Parmi les modernes il faut citer Moehler, Alzog, Bowden, Hurter, Villemain, Nourrisson, l'abbé Piot. Par une heureuse intervention, Freppel admet toutes les formes et toutes les méthodes ; non content de mettre à profit les avantages de ses devanciers, il agrandit encore son champ d'études et porte plus haut sa pensée ; par là il surpasse et de beaucoup tous les écrivains qui ont consacré leurs veilles à l'histoire littéraire de l'Eglise. Dans ses leçons, les notices biographiques s'éclairent de tous les reflets de l'histoire ; les analyses d'ouvrages ne laissent presque plus rien à apprendre ; la doctrine chrétienne, la philosophie, l'histoire, l'art, la légende, la poésie, la politique ne posent pas un problème qu'il n'examine, ne soulèvent pas un doute qu'il ne s'applique à résoudre. Le tout est exposé en un langage précis, clair, vif, entraînant ; toujours avec une science rare, des vues larges, des comparaisons et des applications ; çà et là des échappées d'éloquence qui donnent un rival aux plus illustres professeurs

de l'antique Sorbonne. — Un tel dessein n'offre qu'un inconvénient, c'est qu'il dépasse les forces d'un homme. Mais quand une telle carrière est ouverte, il n'est pas nécessaire d'être l'égal du maître pour y descendre. L'architecte a tracé le plan, des humbles ouvriers peuvent dégrossir les matériaux et achever les édifices. Puisque des mains ignorantes ont renversé la Chaire de Sorbonne et fermé les cellules des religieux, que les survivants du sacerdoce s'appliquent à ce dessein. La force est aux sources ; en étudiant les Pères, on se fait un esprit plus ferme, un cœur plus généreux, une âme plus résolue. Freppel lui-même s'y fit ce tempérament de lutteur et de professeur qui va lui permettre, à lui seul, de faire face aux besoins de l'Eglise et de réaliser sous nos yeux, le type de l'invincible Athanase.

En 1869, Freppel avait été appelé, comme théologien du Pape ; sur ces entrefaites, il fut promu à l'épiscopat et sacré dans la capitale du monde chrétien. Ce concile qu'il avait préparé, comme consulteur, il allait y coopérer comme Père : il le fit en particulier par une thèse où il prouve l'infaillibilité par les témoignages des Conciles tenus en France, à partir de 1850. Evêque au moment où le Prussien enlevait l'Alsace à la France, où la France subissait une humiliante et ruineuse défaite, il ne se contenta pas de prier pour le relèvement de nos armes, il envoya ses séminaristes à l'armée, quêta pour les blessés et les prisonniers, fit travailler ses religieuses pour le service des soldats. Sur quoi, remontant des désastres aux causes, il dénonça les ravages de la mauvaise presse, la profanation du dimanche, l'insuffisance de l'éducation publique, la mauvaise entente des devoirs du citoyen. Dénoncer le mal ne suffit pas, il fallait préconiser les remèdes. L'évêque appuya le mystérieux mouvement des pèlerinages, rappela les instituteurs à leur devoir, fit un catéchisme pour les enfants, recommanda les cercles catholiques, réorganisa les séminaires, célébra les ordres religieux et, pour le couronnement de toutes ces œuvres, ressuscita l'université d'Angers. N'eût-il relevé que

cet établissement, cela suffirait à sa gloire ; il le fit en homme expert, en maître de la doctrine, seul capable de recréer une telle institution. En parcourant ces œuvres, vous trouveriez difficilement une question organique dont il n'ait donné la solution simple, élevée et juste. Ce qu'il faut plus admirer toutefois, dans cette initiative, c'est moins, la science de l'ensemble et du détail, que l'initiative elle-même. Pour guérir les âmes et relever les institutions tombées ou détruites, l'évêque vise aux têtes, comme le thaumaturge des temps mérovingiens. Ce qu'il s'agit de refaire, ce n'est pas la copie mesquine d'un passé quelconque, c'est l'âme de la France, par la transfusion d'un sang nouveau, par l'effusion nouvelle du vieil esprit chrétien, sans concession aux erreurs, sans altération ni mélange. Que les impies en belle humeur s'amusent à coiffer de l'éteignoir les gens d'Eglise ; il n'y a que ces gens pour comprendre les écoles et pour les créer. Eux qui se proclament partisans des lumières, ils ne montrent leur prosélytisme créateur qu'en volant les églises des catholiques et en y installant des maîtres de perversité. L'Eglise, même persécutée, n'a rien tant à cœur que les écoles. Toulouse, Lyon, Lille, Poitiers, Paris rivalisent avec énergie pour constituer des Universités nouvelles, pour les remplir d'un vin nouveau et appeler la France aux foudroyantes lumières d'une nouvelle Pentecôte.

Dès lors, l'évêque d'Angers n'est plus seulement le chef d'un diocèse, c'est, en quelque sorte, l'évêque national, le saint Bernard du XIX[e] siècle à son déclin. Pie, Berteaud, Plantier, Dupanloup sont morts ou n'ont plus de voix; Besson, Perraud, esprits diserts, mais teintés de libéralisme, ne savent que multiplier les mots et jeter d'équivoques prosopopées. Freppel, c'est l'orateur catholique, c'est le porte-drapeau de l'Evangile interprété selon les saines doctrines de l'orthodoxie. Classique dans les formes, sobre sur le détail, très fondé sur l'histoire et sur le droit, Freppel emprunte le plus souvent à ces deux ordres d'idées la trame de son discours. La netteté des pensées sup-

plée aux entraînements de la parole ; la force remplace l'onction. Vous l'écoutez, il n'y a rien à reprendre ; son discours est parfait et parfaitement dit ; il ébranle souvent, convainc toujours avec une grande plénitude de lumières. S'il a un défaut, c'est d'être trop parfait ; vous lui souhaiteriez des défaillances pour être plus sensible à ses grandeurs. Mais non ; sa réflexion, concentrée dans son cerveau, vous saisit promptement et vous maintient toujours sur les hauteurs. Ce n'est pas Bossuet, dont il n'a pas le coup d'œil et le coup d'aile ; mais il est plus sage que Bossuet ; il possède en lui et dispense avec profusion la très exacte doctrine, le zèle prudent et puissant, l'intrépidité d'un Chrysostome.

Freppel est surtout l'homme de combat. En chaire ou à son bureau, il aime la controverse et se complaît aux joûtes de la pensée, aux tournois de la science. Député du Finistère en 1880, il arrive à la Chambre juste au moment où se déchaîne la révolution, un instant comprimée dans les communes et qui va essayer de reprendre son complot antichrétien. Le professeur de Sorbonne, l'orateur sacré se transforme avec une souplesse merveilleuse et là où nous avions Rollin et Bourdaloue, vous aurez Maury. Notez qu'il est seul pour suffire à toutes ces tâches ; seul, il étudie toutes les questions ; seul, il écrit tous ses discours ; il n'a, pour les prononcer avec une impeccable force qu'à y ajouter aux interruptions mal venues, sa formidable réplique. A peine en séance, il monte à la tribune et annonce à ses collègues que, nouveau venu dans cette Chambre, il saura toujours, avec la loyauté d'un Français, montrer la bravoure d'un évêque et la ténacité d'un Alsacien. En preuve, il proteste contre la dispersion des Jésuites laquelle il stigmatise avec une inoubliable énergie. Dès lors, toujours sur la brèche, il ne laisse pas passer un acte de déraison sans le dénoncer, ni une iniquité sans la flétrir. La dispersion des Ordres religieux par les tyrans républicains, la laïcisation des écoles, des hôpitaux et des cimetières par les francs maçons, la guerre à l'Eglise dans toutes les appar-

tenances sociales de son ministère apostolique, par un ramas incohérent de législateurs incongrus : toutes ces énormités ont eu, dans l'évêque d'Angers, un chevaleresque adversaire. L'orateur, qui vous saisissait du haut de la chaire, vous l'admirez encore davantage à la tribune. Question de politique pure ou d'économie sociale, thèses d'histoire ou de philosophie, problèmes de droit, surtout de droit ecclésiastique, il sait tout ; il excelle à ramener toute discussion à quelques chefs de doctrine et à vaincre l'adversaire, s'il est loyal, par l'évidence triomphale de la démonstration. Les plus malins de ses adversaires, et pour dire les choses sincèrement, il n'en a pas beaucoup, disent de lui : « Il est vraiment fort, l'évêque ! » Si la raison, la conscience, la probité, l'honneur avaient, en franc-maçonnerie, quelque crédit, nul doute que l'Evêque d'Angers n'eût rendu à la France les plus éminents services : il eût été le libérateur de la patrie. Mais, comme Maury, malgré tous ses avantages, il devait être vaincu et assister, dans ses angoisses, au démantèlement de la patrie. La force de ses discours ne fit que mieux voir l'indignité criminelle de ces renégats de 89, ils s'opiniâtrèrent contre l'évidence de la justice, dans les forfaits de la plus aveugle et la plus stérile violence. La fortune publique gaspillée, l'armée soumise aux expérimentations folles, la marine livrée aux négligences scélérates, la magistrature corrompue par le servilisme, les affaires réduites à des exploitations judaïques, l'impôt grossi sans mesure, le vol autour de l'assiette au beurre (c'est ainsi qu'ils appellent le gouvernement), la chute lamentable de la France, la banqueroute de l'argent et des mœurs, la mise en péril de l'indépendance nationale ; ce sont là les exploits de ces sectaires imbéciles, fourriers de la Prusse, ineptes et lâches représentants de la France. Au moins, l'évêque d'Angers mit la hache sur toutes ces extravagances. Dût-il, comme Phocion, boire la ciguë, s'exiler comme Démosthène, tomber comme Cicéron sous le couteau des sicaires, il ne soutint pas, avec une moindre ardeur, de sa main valeureuse, la

société sur l'abîme. Freppel se dépensa jusqu'à son dernier souffle ; la dernière fois qu'il parla, il ne le put qu'ayant déjà, dans sa poitrine, l'atteinte du trépas ; on peut dire qu'il mourut au pied de la tribune. Depuis, l'Eglise ne fut représentée au parlement que par des hommes insuffisants, trop souvent absurdes. Dans le service de l'Eglise comme au service de la société civile, il n'y a personne, dans cette fin de siècle, au-dessus de Freppel, j'entends personne pour mieux suivre les inspirations de la foi et les sages conseils du patriotisme.

35. *Quelques prêtres.* — Depuis la mort de Freppel, cette arène de combats apostoliques, où tant d'évêques avaient porté autrefois des coups de lance enchantés, n'a plus vu de champions illustres défendre l'Eglise. Ni les anciens attentats, ni les nouveaux n'ont suscité le moindre combat, ni la plus minime entreprise. Une douleur muette, quelques regrets platoniques, de longs gémissements, une silencieuse prière, quelques initiatives sans suite, disons aussi de vaines espérances, des complaisances plus ou moins coupables, de folles confusions, c'est tout ce qu'un œil scrutateur peut distinguer dans ces temps obscûrs où se démolit, pierre à pierre, l'édifice de la vieille Eglise. Non pas qu'on soit resté absolument inerte. Sauf exception, ces vingt-cinq ans forment une triste période dans l'histoire de l'épiscopat français, surtout en présence de la gravité et du nombre des attentats. L'histoire décerne, aux braves, des branches de laurier ; aux paresseux, aux découragés, aux complices nonchalants ou hypocrites, elle ne doit que le silence, et, lorsqu'il y a scandale, des exécutions de stricte justice.

Dans les rangs du clergé secondaire, plusieurs prêtres se levèrent pour la défense de l'Eglise. Ce clergé, voué humblement au service des autels et du peuple chrétien, porte le poids du jour et de la chaleur en tout temps, mais en temps de persécution, c'est sur lui que tombent les vexations et les avanies du persécuteur. Dans l'obscurité de son dévouement et le désintéressement de ses sacrifices, il aime à être réputé

pour rien ; si aux mépris affectés s'ajoute l'honneur de souffrir l'outrage pour le nom de Jésus-Christ, l'humble curé s'en fait honneur et joie. C'est dans ces obscurs presbytères de campagne que s'est le mieux conservée la flamme pure de l'Evangile. Ces petits desservants, comme ils les appellent, brûlent devant Dieu comme l'huile de la lampe sainte ; et, par sa lumière et le sel dont parle Jésus-Christ, conservent le monde sous l'autorité de Dieu. Parmi eux, ceux qui ont quelque talent et quelque flamme se saignent pour acheter des livres, et, crucifiés à la table de travail, défendent, autant qu'ils le peuvent, l'honneur de Dieu et le droit de l'Eglise. Dans cette foule, il s'est toujours trouvé des émules des Jérôme et des Tertullien : de nos jours, il semble même que le presbytère de campagne, perdu dans un creux vallon où dans un coin de bois, se soit particulièrement illuminé des splendeurs de l'Horeb et du Thabor, surtout parce qu'il adhérait plus fortement au Calvaire. Nous n'avons pas à inscrire ici d'œuvre apologétique trop éclatante, surtout parce qu'elles ont été empêchées ou mises sous le boisseau. Certes, si la consigne n'avait pas été de se taire, l'ordre sacerdotal eût suffi à la défense de l'Eglise ; mais l'embargo était plus ou moins sur toutes les plumes ecclésiastiques. La seule chose qui nous reste ici, c'est un martyrologe du clergé militant. Nous avons déjà cité au moins deux prêtres de Langres crucifiés pour les empêcher d'écrire et l'on sait combien ces coups ont réussi. Nous ne connaissons pas tous les faits analogues et nous ne les connaissons guère que par les bruits publics, sans avoir cru autrement nécessaire de les instruire avec la sincérité de l'histoire. Nous ne prétendons pas que les prêtres soient impeccables et nous ne dirons jamais que s'ils sont coupables, il ne faut pas les punir. Mais lorsque leur crime est un écrit contre le persécuteur, nous croyons volontiers aux circonstances atténuantes. Un prêtre de Digne, dont nous regrettons de ne pas savoir le nom, combat, dans les journaux, la candidature du juif Reinach ; pour ce fait, il est frappé et l'évêque

qui le frappe est nommé archevêque. Deux prêtres de Besançon, Decez et Roux, sont envoyés l'un en prison, l'autre frappé d'exil, pour avoir défendu l'Eglise contre les francs-maçons ; l'exilé, qui a trouvé un abri à l'autre extrémité de la France, se cache pour que la haine ne vienne pas lui arracher son dernier morceau de pain. L'abbé X..., à Arras, pour s'être montré brave, a maille à partir avec la justice, où l'assiste vainement la haute compétence d'un Bellomayre. Parent à Nantes, Cannisade à la Rochelle, Guélon à Clermont-Ferrand, Belleville à Bourges, Abadie à Tarbes, tous plus ou moins coupables du crime d'écriture ou convaincus de charité, sont relevés durement de ce double crime. Hémonet à Nancy, pour avoir écrit *Nancy-Juif*, est frappé d'une peine qu'eût dû lui épargner Turinaz et dont il a su à propos alléger les rigueurs. Allegret à Paris est obligé de soutenir en cour de Rome une juste protestation contre le régime *ex informatâ conscientiâ*. Il est, en effet, dix mille fois certain que ce régime, combiné avec la présentation des évêques par les francs-maçons, est le grand péril de l'Eglise en France. Un évêque franc-maçon est l'ennemi né des défenseurs de l'Eglise. Le droit canon codifié et appliqué par Pie X au gouvernement de nos églises, c'est le spécifique urgent pour prévenir ces scandales et réparer ces injustices.

36. *Œuvres laïques.* — Parmi les laïques, il s'éleva aussi, dans l'ordre politique, quelques braves soldats. Au Sénat français, Charles Chesnelong et Lucien Brun, à la Chambre des députés le comte Albert de Mun défendent avec autant de raison que l'éloquence les intérêts catholiques. La *Vérité française*, avec Auguste Roussel et Arthur Loth, prend dans la presse militante la place de l'*Univers*, devenu feuille diplomatique ; la défense de l'Eglise est, avant tout, le programme politique de ce journal. Dans d'autres journaux, Paul de Cassagnac, au nom du principe d'autorité ; dans la *Libre Parole* Edouard Drumont, crâne antagoniste de la conspiration judéo-maçonnique, portent des coups à l'ennemi de Dieu. Il faut le

confesser cependant : parmi les catholiques il n'y eut pas union d'efforts et concert d'action pour la croisade à l'intérieur. On eût dit que l'anarchie intellectuelle avait aussi pénétré dans l'Eglise. Pourtant l'Eglise est une armée rangée en bataille, la persécution est l'élément propre de sa vitalité ; la guerre sainte est le gage de ses triomphes. On ne peut pas supposer que l'Eglise abdique. On ne peut donc croire qu'une inertie relative nous arrêtait, quand tant de motifs eussent dû nous mettre l'épée au poing. Peut-être espérait-on que le bien sortirait de l'excès du mal ; peut-être allait-on jusqu'à dire que Dieu suffit pour garder la vitalité de l'Eglise et la faire éclater à son heure. D'aucuns murmuraient même que Léon XIII revendiquait pour lui seul les immunités de la parole ; mais alors, pourquoi ce savant Pape eût-il écrit tant d'encycliques lumineuses, s'il n'existe pas une légion d'écrivains pour les enfoncer, avec le marteau de la polémique, dans les têtes dures et les cœurs récalcitrants ? Nous croyons plutôt que ce manque d'action provenait du défaut d'entente des évêques et de leur parti-pris de ne pas descendre dans l'arène des saints combats. La puissance de l'épiscopat est telle que, dans les grandes crises de l'Eglise, il a suffi souvent d'un seul évêque pour tout sauver. Que serait-ce si quatre-vingt-dix évêques avaient élevé la voix et revendiqué simultanément les droits de l'Eglise ? Les Saints, qui espèrent en Dieu, sont braves ; il leur pousse des ailes ; ils volent comme l'aigle et, dans leur ascension, n'éprouvent pas de défaillances. *Sancti per fidem vicerunt regna.*

A l'avènement de Léon XIII et de Léon Gambetta, la France électorale se partageait en deux grandes fractions : le parti révolutionnaire, installé au gouvernement, et le parti conservateur, rejeté dans l'opposition. Le parti révolutionnaire voulait déchristianiser la France et, après avoir supprimé le christianisme, inaugurer tout simplement le règne du socialisme anarchique et athée ; le parti conservateur se proposait de grouper toutes les forces sociales contre l'anarchie socialiste et défendre la religion, sans le trop dire. Le catholicisme est la plus puis-

sante force qu'une nation comme la France doit conserver ; sa défense était le premier article du programme conservateur. A cette époque, tout le monde était ami : royalistes, bonapartistes, catholiques sans épithète, travaillant de concert et avec succès. Les royalistes étaient les plus nombreux, les plus actifs et les plus écoutés. On ne peut pas leur en faire tort ; ils se trouvèrent à cette place, parce qu'ils étaient les plus croyants, les plus généreux et les mieux organisés. Le but de leurs efforts n'était pas la restauration de la monarchie ; en 1871, avant de penser à une restauration royale, ils avaient voulu d'abord restaurer le pays ; en 1878, ils ne pouvaient même pas y songer. Les catholiques demandaient tout simplement aux électeurs de donner leurs suffrages à des candidats résolus à défendre les droits imprescriptibles de l'Eglise et ses libertés nécessaires, spécialement la liberté des associations religieuses et la liberté d'enseignement. A l'encontre, les républicains francs-maçons, avec une insigne mauvaise foi, confondaient le parti conservateur avec le parti royaliste et représentaient, contre toutes vérités, que les catholiques et surtout les prêtres étaient les ennemis de la République. Malgré l'impudence de ces deux mensonges, le parti conservateur n'avait aucune préoccupation dynastique et ne parlait même pas de défendre l'Eglise ; mais se campait sur le terrain beaucoup plus large et plus avantageux, pensait-on, de la défense sociale et naturelle.

En 1885, ce parti affrontait les élections avec assez de succès. Le comte de Mun traverse un peu ses opérations, en émettant l'idée de fonder un *parti catholique*. Les intentions du comte étaient, sans doute, très droites ; mais en admettant qu'il fût homme à former, à conduire un parti, il y avait contre son initiative des objections sérieuses et en pratique le danger de produire, dans la ligue conservatrice, les plus fâcheuses divisions. Le moment n'était pas venu, le terrain n'était pas préparé ; sur un avis de Rome, le comte de Mun se dévoila. Mais alors une certaine partie du monde religieux se prit à travailler dans le même sens. Le nonce, suivi par quelques évêques, en-

courage Léon XIII dans la politique de concessions au gouvernement républicain. Les journaux catholiques se transforment, les continuateurs de la politique militante de Louis Veuillot fondent la *Vérité ;* l'*Univers* devient un journal semi-libéral et démocratique, ou plutôt diplomate ; la *Croix* apparaît et se bifurque en soixante morceaux. Quelques ecclésiastiques, Garnier, Naudet, Dabry, Lemire entrent dans la lutte avec fougue au nom de la démocratie ; et, en prêchant la croisade démocratique, n'épargnent pas les injures à ceux qui n'ont jamais ménagé, pour la défense de la religion, leur bourse et leur dévouement. L'union conservatrice succombe ; nous entrons dans l'ère des excommunications et des invectives. Le mot d'ordre est d'abord d'évincer les royalistes, que frappent à mort les échecs du boulangisme. Alors le cardinal Lavigerie prononce, le 12 novembre 1890, son fameux toast d'Alger. Immédiatement quelques laïcs reprennent en chœur l'hymne entonné par le primat d'Afrique. La constitution d'un parti de paix religieuse et sociale, disait-on, n'est possible qu'à cette condition expresse, que la question constitutionnelle soit écartée et qu'on accepte, sans discussion, le gouvernement établi.

A ce moment, pour ne pas couper en deux l'armée catholique, deux hommes de grande marque, Chesnelong et Keller, conçoivent l'idée d'un parti, exclusivement religieux, dont la défense de l'Eglise formerait l'unique programme politique. Ou plutôt, ce n'est pas un parti, c'est l'*union de la France chrétienne.* « Il faut, disait Chesnelong, une action résolue et concertée. Le devoir me semble très clairement tracé. Union de tous les catholiques entre eux, sans acceptation de partis politiques, sur le terrain de la revendication des droits et des libertés de la France chrétienne, par conséquent, de l'abrogation et de la révision des lois qui ont sacrifié ou mutilé ces libertés ; alliance avec tous les hommes loyaux et sincères, qui, sans partager absolument toutes nos croyances, s'associeraient nettement et explicitement à nos revendications. Cette union, faisons-la, en respectant toutes les dignités,

toutes les fidélités, toutes les convictions ; faisons-la en n'écartant aucune bonne volonté loyale, ni aucun dévouement sincère. » Langage superbe, qui reproduit, ce nous semble, à quelques nuances près, les idées du comte de Mun. L'union de la France chrétienne se constituait le 19 juin 1891. Ni condamnation de la République, ni acceptation positive de ce gouvernement. Malheureusement, il n'était plus possible d'arrêter le parti catholique dans la voie ouverte par Lavigerie, le dernier homme que ses antécédents eussent prédestiné à un pareil rôle. Le 16 janvier 1892, paraissait la déclaration des cardinaux invitant les fidèles à se placer sur le terrain constitutionnel ; le mois suivant paraissait, dans le même sens, l'Encyclique de Léon XIII au clergé et aux catholiques de France ; et, trois mois plus tard, la lettre du Pape aux cardinaux français. L'Union de la France chrétienne, placée sur le terrain de la neutralité politique, pour déférer aux désirs du Saint-Père, dut prononcer sa propre dissolution. Ces résolutions ouvrent, sur la situation religieuse, les plus terribles perspectives. D'un côté, un parti révolutionnaire qui veut tout abattre ; de l'autre, jusqu'en 1885, un parti de défense religieuse et de défense sociale, ouvert à tous les Français sans distinction d'opinion politique. Avec l'union de la France chrétienne il reste ouvert à tous les catholiques, mais se place uniquement sur le terrain religieux. Après le ralliement, prôné par Lavigerie, ordonné par le Pape, il ne fait plus appel qu'aux seuls républicains. Logiquement un parti qui doit s'assurer une majorité pour parvenir au pouvoir, doit choisir un terrain d'action assez large pour que le plus grand nombre d'électeurs puissent les suivre. Au contraire, par une singulière aberration, le parti catholique s'ingénie sans cesse à rétrécir de plus en plus son cadre et à mettre dehors une partie de ses troupes. A partir de 1892, l'armée catholique n'est plus qu'une cohue, prête à toutes les défaites. Non seulement, elle ne compte plus sur les royalistes, mais elle est déchirée par d'incessantes querelles entre les soldats. « Ainsi

les directions pontificales, dit le comte de Larègle, ont rompu le pacte de 1885 : ce n'est plus l'union des catholiques ; c'est la guerre entre les réfractaires et les orthodoxes. D'un côté, les catholiques républicains ; de l'autre, les catholiques anti-républicains. D'une part, ceux qui pensent que les intérêts catholiques pourraient être défendus par une république libérale ; d'autre part, ceux qui ont la conviction qu'en France, la tradition religieuse est inséparable de la tradition politique. Il ne s'agit pas, comme on a voulu le prétendre, de préférences personnelles, dont les royalistes, dans un intérêt de parti, n'ont pas consenti à faire le sacrifice. Il s'agit de convictions qu'on demandait aux royalistes d'abandonner. La plupart ne crurent pas devoir se soumettre aux ordres et aux conseils venus de Rome : (Rome, du reste, ne leur avait pas demandé de sacrifier leurs convictions personnelles et leurs traditions domestiques.) En devenant républicaine, l'armée catholique perdait donc, à droite, des troupes nombreuses et dévouées ; elle ne compensait pas cette perte en trouvant de nouveaux alliés à gauche, les anciens républicains n'ayant jamais admis la nécessité d'une volte-face aussi soudaine. (1) »

Les élections de 1898 offraient une belle occasion d'expérimenter la tactique de Léon XIII. Le ministère Méline durait depuis deux ans ; il allait faire les élections ; les ralliés pouvaient espérer d'être candidats du gouvernement ou au moins d'obtenir de sa part une bienveillante neutralité. Suivant l'usage, ils s'efforcèrent de constituer des comités électoraux et d'unir ces comités par une fédération. Leur pacte se ramenait aux bases suivantes : Acceptation loyale du terrain constitutionnel ; réforme des lois contraires au droit commun et aux libertés de l'Eglise ; entente avec tous ceux qui veulent un régime de paix et de liberté. Sept groupes adhérèrent à ce pacte fédéral : 1° le groupe de Justice-Egalité, dirigé par les Pères de l'Assomption, représenté par la *Croix ;* 2° association catholique de la Jeunesse française, placée sous la

(1) *Revue catholique et royaliste,* 20 février 1906.

direction des Pères Jésuites ; 3° Comité des Congrès catholiques, présidé par le comte de Nicolaï ; 4° Groupe commercial de l'industrie, présidé par Léon Harmel ; 6° Union nationale, dirigée par l'abbé Garnier ; 7° Démocratie chrétienne, dont les membres les plus importants étaient les abbés Lemire, Gayraud et Naudet. Pour mieux souligner leur républicanisme, ces sept groupes avaient choisi, pour président de la fédération, Etienne Lamy. Pendant la bataille, l'harmonie fut loin d'être parfaite ; de nombreux tiraillements se produisirent sur le choix et la défense de certaines candidatures. Bref, Méline, qui avait fait les élections, ne retrouva même pas sa majorité ; il dut passer le pouvoir au sectaire obtus et violent qu'est Henri Brisson. En 1902, même tactique, même insuccès. Des candidats élus avec l'appui des catholiques républicains vont former le bloc de Waldeck-Rousseau, Combes et Rouvier. C'est, politiquement, la fin de la France catholique, la ruine légale de l'Eglise, le rejet, non seulement du Concordat, mais du pacte de Charlemagne et du baptême de Clovis.

37. *Conclusions.* — Nous terminons ce chapitre au milieu de la grande bataille des inventaires du mobilier liturgique, le lendemain de la chute du ministère Rouvier, à la veille de l'assemblée des évêques, pour délibérer sur l'acceptation ou le rejet de la loi de séparation, d'oppression et de suppression. Au point de vue pratique, nous n'avons ni titre, ni qualité, ni compétence ; au point de vue spéculatif, comme historien versé dans la connaissance de l'histoire, nous voulons nous permettre quelques réflexions, dictées par une conviction ferme, sous l'inspiration du plus pur esprit de foi et de patriotisme. — D'abord sur la licité des inventaires, deux opinions extrêmes et plusieurs opinions d'entre deux se sont fait jour. D'un côté, l'évêque de Nancy, docteur en droit canon, estime que l'excommunication portée par le Concile de Trente, atteint quiconque ne se refuse pas absolument à l'inventaire et il ferme non seulement la porte du tabernacle, mais toutes les portes de l'Eglise et de la sacristie. A l'extrémité opposée, l'évêque

nommé par les francs-maçons, qui a payé la mitre par dix ans de simonies et d'exécutions criminelles, publie, avec fracas, des déclarations de refus et de réserves nécessaires, mais autorise tous ses curés à faire sans bruit, eux-mêmes, en dehors de leurs paroissiens, l'inventaire dressé par l'agent des domaines. Au jour indiqué, l'agent arrive incognito, trouve allumé le fourneau de la sacristie, tous les meubles ouverts, tout le mobilier liturgique étalé sur une table. L'agent fait son inventaire, adresse quelques compliments et se retire avec une poignée de mains. C'est ainsi du moins que cela s'est passé à notre porte ; mais il n'en a pas été de même ailleurs, surtout dans les Flandres, la Bretagne, la Haute-Loire, l'Ardèche, La Lozère, la Savoie, le pays basque et la Vendée. Là, les populations se sont levées, dans leur indignation. En présence d'un inventaire, qu'elles considèrent comme le préliminaire juridique d'une spoliation légale, elles ont voulu défendre le mobilier qu'elles ont placé à leurs frais dans les églises, livrées nues en 1803 par le gouvernement. Pour que la défense soit effective et efficace, elles ont fermé les chemins, barricadé les rues, fortifié les églises pour les rendre imprenables. De plus, les jeunes gens, les jeunes filles, les femmes se sont assemblés spontanément pour faire violence à Dieu par la prière et le chant des cantiques. En même temps, les braves gars se sont armés de faux, de fourches ; ils ont même chargé des fusils. A ces populations ameutées par la perspective du crime et résolues à tous les héroïsmes d'une défense à peu près sans espoir, le gouvernement ne s'est pas contenté d'envoyer l'agent des domaines avec deux témoins ; il leur a donné pour coopérateurs, des enfonceurs de portes, des serruriers, de vulgaires cambrioleurs et, quand il n'en trouvait pas dans le pays, il les faisait venir de loin et parfois même sortir de prison. Pour comble, il ne s'est pas borné à appuyer ses serviteurs par des agents de police, il a mobilisé la troupe ; l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie ont été mises en campagne pour enfoncer les portes

d'églises et démolir les montants. Pour ne pas prêter leur concours, des agents des domaines ont donné leur démission ; des officiers ont refusé publiquement d'obéir à des raisons civiles. Au jour dit, des batailles se sont engagées, en dehors et à l'intérieur des églises. Les agents frappaient brutalement, à coups de poing, les personnes qui leur tombaient sous la main. Ceux qui se défendaient et caractérisaient, comme elles le méritaient, ces brutalités, étaient appréhendés au corps, enfermés au dépôt, jugés comme flagrant délit, condamnés à l'amende et à la prison. Des protestataires ont été condamnés à la prison pour deux ans ; un général, pour six mois. Trois personnes ont été tuées par ordre du gouvernement pour l'application pacifique d'une loi libérale. Que dire ? C'est que le peuple a mieux compris que les prêtres les scélératesses de la loi, c'est qu'il en a mieux senti la perversité et qu'il réalise l'adage : Voix du peuple, voix de Dieu ! Et combien plus quand, à l'appui de sa protestation, il donne son sang et sacrifie sa liberté !

Quant au jugement à porter sur la loi de séparation, l'évêque des évêques a parlé selon son droit et selon son devoir. Cette loi que les sectaires promettaient depuis vingt ans, comme le coup de mort de l'Eglise, répond catégoriquement à cette menace. Dans l'imbroglio de ses trente-sept articles, elle anéantit légalement la religion catholique et l'Eglise Romaine. La chose n'est pas dite crûment ; elle ne pouvait même pas décemment se dire ; même les lacets à étranglement et les poignards ont été habilement dissimulés, avec les outils de cambrioleurs, dans l'enchevêtrement des articles. On sait qu'elle confisque tout le temporel des cultes et ne tient aucun compte du personnel de la hiérarchie catholique. Aussi n'est-on qu'à demi surpris d'apprendre qu'un évêque, le plus méprisé de France, s'est abouché avec les malfaiteurs de la loi scélérate, pour leur apprendre la manière de la rendre à la fois impossible et inévitable. Cet évêque, athée comme un préfet, ami des francs-maçons et des juifs, trop connu par

ses attentats outre-mer et dans la mère-patrie, est bien l'homme de ces compromissions scandaleuses : sa présence suffit pour inspirer l'horreur de la loi. D'un autre côté, après le jugement du Pape, les derniers tenants du gallicanisme et du libéralisme voudraient que les évêques s'arrogent ou reçoivent le moyen d'accepter la loi, sans tenir pratiquement compte des jugements du Saint-Siège et sans lui demander aucune sanction. Nous refusons de croire aux bruits qu'ils font courir. Pie X n'est pas un homme qu'on puisse abuser avec des équivoques et tromper avec des compliments. Un Pape ne se dépouille pas de sa principauté.

Le *Tu es Petrus* ne s'adresse qu'à saint Pierre et à ses successeurs. Les évêques, sans doute, sont des pierres d'angle ; mais la pierre fondamentale, c'est le pontife romain ; sans lui, les évêques ne sont qu'un tas de pierres et, à supposer qu'on en puisse faire une maison, ce n'est pas la maison de Jésus-Christ. Nous ne sommes pas dans un pays où l'on puisse en référer exclusivement aux évêques. Les évêques, sans doute, ont fait la France, comme les abeilles font les ruches ; mais ils ont, depuis Philippe le Bel, laissé piller le miel, favorisé l'introduction de César dans l'Eglise et livré au pouvoir civil le temporel des cultes. La loi de séparation est le dernier mot du gallicanisme ; l'aboutissement historique des idées de Marca et des conceptions de Bossuet. C'est le droit régalien qui prévaut, seul et unique ; l'Eglise est reléguée, suivant la formule de Liège, en espèces intelligibles du néant métaphysique. Forme légale d'Eglise, il n'y en a plus sur la terre de France ; il n'existe plus que des catholiques individuellement pris, qui peuvent former, suivant des formes prescrites par la loi, des associations cultuelles, mais qui restent, dans ces associations, sous l'autorité et à la merci de la loi qui les autorise ou les tolère. Ces associations possèdent ce que l'Etat daignera leur laisser, selon son bon plaisir, mais ne posséderont qu'en vertu de sa tolérance et ne jouiront que sous son contrôle. Faire entrer l'Eglise là-dedans, pour qu'elle

évolue selon son droit divin et la plénitude de son institution, cela n'est au pouvoir de personne, parce que la loi ne peut s'y prêter. Et puis, pouvez-vous bien demander cette introduction par forceps, de l'Eglise, dans cette camisole de force, par les évêques qui, depuis vingt-cinq ans, se sont laissé lier par le législateur français ? Parmi eux, ils sont à vingt, dit-on, choisis expressément par la Franc-Maçonnerie, pour ne rien empêcher et pour ne protester jamais ; au besoin, pour colorer les attentats d'un vernis de catholicisme frauduleux, tout plein de chausses-trapes. De plus, il y en a plusieurs qui, nourrissons de l'école française qui se dit pieuse, ont été élevés dans ces deux préjugés qui sont la substance du gallicanisme, savoir : que l'Eglise doit être séparée de l'Etat et que les gens d'Eglise doivent, coûte que coûte, s'accorder avec le prince. Enfin, il en est, sans doute, plus qu'on ne pense, qui, fidèles aux lois éternelles de l'orthodoxie, ne peuvent cependant les observer et les défendre que dans les formes prescrites par le droit. Si vous les réunissez en assemblées canoniques, et que vous soumettiez toutes leurs décisions à l'autorité du Pape, c'est l'ordre et tout est sauf. Mais si vous les réunissez en assemblées canoniques, où les évêques ne sont que des hommes assemblés non conciliairement, qui laissent Jésus-Christ à la porte de l'assemblée, avec la vertu qui les inspire et l'esprit qui les anime, ils entreront dispersés et au sortir de la réunion, ne seront toujours que poussières d'atomes dissociés et antagoniques. Le salut ne peut être que par un concile délibérant sur l'appel du Pape, sur les doctrines du Pape, sur le programme du Pape et sous la sanction du Pape ; hors de là, point de salut.

Que faire maintenant ? Vingt évêques français viennent d'être sacrés à Rome par le Pape Pie X. Voilà l'apostolicité de l'Eglise dans les Gaules bien prouvée contre les successeurs de Launoy. Mais avant de recevoir, de l'évêque des évêques, le caractère apostolique, les jeunes évêques ont vu, au Janicule, la place où fut crucifié saint Pierre : on le voit de par-

tout à Rome ; ils ont vu au Vatican le tombeau de saint Pierre; ils ont vu, sur ce tombeau, le dôme jeté dans les airs par Michel-Ange et, sous ce dôme, ils ont vu l'église cathédrale de la chrétienté. Mais d'où viennent ces merveilles ? De la croix du Janicule et du tombeau du Vatican : Dieu a fait le reste depuis vingt siècles. Vingt siècles c'est une durée ; leur œuvre est la merveille qui jette le plus notre âme en contemplation : une croix et un tombeau, il n'y a rien de plus facile à se procurer, et l'automne dernier, nous visitions près de Tours, le berceau de la France chrétienne, le point de départ du Thaumaturge des Gaules. Des cavernes creusées dans une montagne, sur les rives de la Loire, c'est de là que sont partis les convertisseurs de la Gaule. On ne peut pas dire qu'ils n'avaient pas une pierre pour reposer leur tête ; mais ils n'avaient que cela. Si vous regardez de l'autre côté du fleuve, vous voyez la basilique de Saint-Martin et la cathédrale de Tours, témoignage séculaire du triomphe des apôtres. Après eux sont venus les Hilaire, les Eloi, les Remi, les Ouen, les Waast et mille autres, tous apôtres, mais tous saints, confesseurs tout-puissants parce qu'ils auraient su être martyrs. Le contraste entre les grottes de St-Martin et la tunique d'églises et de cathédrales qui revêt la France depuis quinze siècles : ce spectacle suffit pour nous apprendre comment il est possible et facile, par la vertu et la grâce de l'Evangile, de refaire nos églises démantelées, volées, mises au pillage. Nous avons mieux encore que ces contrastes. Il ne faut pas croire que les douze apôtres ont converti le monde avec la protection et les subsides de César. Si quelqu'un pouvait avoir une illusion pareille, les enfants mêmes se lèveraient pour l'accabler de moqueries. On ne peut pas supposer davantage que les apôtres aient converti le monde sans avoir d'inquiétudes à affronter et de déceptions à subir. Les apôtres étaient de pauvres pêcheurs de Galilée ; Jésus-Christ en avait fait des pêcheurs d'hommes, il leur avait dit : « Allez, enseignez toutes les nations. » Mais, Seigneur, si nous pou-

vons prendre le bâton de voyageur, nous sommes sans ressources pour partir et sans savoir pour enseigner. » Et ils s'inquiétaient. En vain, le Sauveur leur avait dit précédemment : « Ne vous inquiétez pas tant, ni de ce que vous mangerez, ni de ce que vous boirez, ni des vêtements nécessaires pour vous couvrir. Votre Père céleste sait que vous en avez besoin, il vous le donnera. Cherchez d'abord le royaume de Dieu et la justice ; vous recevrez le reste par surcroît. » Mais ils étaient hommes et s'inquiétaient toujours. Jésus leur apparaît : « Pourquoi ces pensées qui montent dans votre cœur ? Pourquoi êtes-vous troublés ? Voyez mes pieds et mes mains percées : c'est moi. L'Esprit de Dieu vient comme il avait été promis. » Et ces hommes qui avaient vu les pieds et les mains de Jésus crucifié, qui avaient reçu l'Esprit d'en haut, ont renversé le monde païen et construit pièce à pièce la chrétienté. Cet édifice vient d'être abattu en France ; c'est une maison livrée à l'ennemi de Dieu et du genre humain. Mais nous avons l'Esprit-Saint et le Crucifix : il n'en faut pas plus pour nous, il n'en faut pas plus pour reconquérir la France.

L'ennemi nous a pris le patrimoine du Christ et nous offre le carcan de sa loi. Nous avons, devant nous, vingt siècles d'histoire et nous voyons, par nos ruines présentes, ce que le carcan de la légalité peut produire, même quand elle protège. Pendant douze siècles, nos Eglises se sont fondées, nos églises se sont consolidées, ont prospéré, ont fleuri, se sont étendues, ont multiplié leurs bienfaits : tout simplement par la grâce du Christ et par sa vertu. Nos Eglises ont eu une grande part à l'œuvre de la civilisation, mais elles ont puisé leur force dans l'Evangile. Aussitôt que les légistes sont venus les protéger et les défendre, aussitôt la vertu a déchu en quelque point. Le bâton qui écartait de l'arche les chiens et les impudiques s'est dressé presqu'aussitôt en forme de gibet. D'abord il a prétendu faire payer ses services et a mis la main dans la bourse du Christ. Puis il a soutenu qu'il en avait le droit et s'est mis à dogmatiser des thèses ambitieuses.

C'est une longue histoire de trames perverses, une page détachée des infamies de Byzance. Nous sommes au terme. Cette loi qu'ils ont faite pour opprimer et anéantir le Christianisme, vous caressez l'espoir que le clergé peut s'introduire dedans et saura bien, par la vertu du Christ, la rendre habitable. C'est un prétention spécieuse, mais fausse. Même quand cette loi ne serait pas ce qu'elle est, une loi franc-maçonne de destruction radicale, vous ne devriez pas y entrer. Le passé est le gage de l'avenir ; cette loi que vous croyez pouvoir transformer vous énervera d'abord, puis vous plierez sous son joug, enfin elle vous tuera. Vous avez une espèce de contrainte à être libres, soyez libres. On vous a confectionné un collier, orné de quelques dorures ; rejetez le collier. Nos églises sont ramenées, par l'hypocrisie et la violence, au temps où le Christianisme fut prêché dans les Gaules ; il faut recommencer cette prédication des thaumaturges mérovingiens et nous préparer de nouveaux triomphes apostoliques. Si des soucis montent à vos têtes, si des craintes troublent vos cœurs, pensez aux pieds et aux mains du Christ ; si la mort vous fait peur, pensez à la croix du Janicule ; si la pauvreté ébranle votre courage, pensez aux grottes de Saint-Martin. Nous avons à opérer sur une table rase ; mais il nous reste le crucifix et les dons de l'Esprit-Saint. A l'œuvre et en avant ! Dieu n'aime rien tant que la liberté de son Eglise. Seigneur, sauvez-nous en votre nom et jugez-nous dans votre vertu. Les étrangers se sont insurgés contre nous ; les forts ont cherché nos vies ; ils n'avaient pas Dieu devant la face. Mais voilà que Dieu nous aide et que le Seigneur soutient nos âmes. Gardez les maux pour nos ennemis et dispersez-les par la vérité de l'Evangile. Nous vous offrirons, de plein cœur, nos sacrifices et nous glorifierons votre nom, parce que vous êtes la bonté infinie. C'est vous, Seigneur, qui nous avez arrachés à toutes les tribulations, parce que notre regard et notre volonté n'ont eu que du dédain pour les trames des conjurés, qui voulaient proscrire Dieu et crucifier une seconde fois Jésus-Christ, rédempteur des âmes et roi immortel des siècles.

§ V. — L'ÉGLISE EN ALLEMAGNE

1. *Bismarck.* — La condition de l'Eglise en Allemagne, sous Léon XIII, amène sous la plume de l'historien, le nom d'un homme extraordinaire, Bismarck. Ce Bismarck était un petit gentillâtre de la noblesse prussienne, avait fait ses études universitaires et s'y était distingué plus par son humeur querelleuse que par ses talents. De retour au logis paternel, notre homme s'était occupé à vendre le bétail de sa ferme et les récoltes de ses champs, il fréquentait les foires et s'initiait au maniement des hommes. Le cours normal de son existence l'amena bientôt à entrer dans la politique, dans la diplomatie. Une fois là, il gravit promptement tous les échelons de la fortune, tantôt député, tantôt ambassadeur, notamment en Russie et en France, finalement premier ministre de la monarchie prussienne et personnification absolue de son gouvernement. D'idées intellectuelles et morales, à proprement parler, il n'en avait pas, ou, s'il en avait, n'en suivait aucune ; de vertu morale et sociale, il n'en avait pas davantage. C'était l'homme primitif de la nature, qui marque un but à ses convoitises et s'efforce de l'atteindre *per fas et nefas*. On lui attribue ce mot cynique : La force prime le droit ; quoique

peu pénétré de pudeur, il s'en soit défendu, c'est le mot qui le caractérise au mieux. C'est un sauvage, passé par l'école, trempé dans l'encre, mais resté sauvage, rusé et fourbe dans toutes ses voies, résolu dans toutes ses démarches, considérant le succès à tout prix comme la seule vertu désirable. Quoi qu'il fasse, ce n'est pas un grand homme ; c'est peut-être un grand prussien, instrument des ambitions de la terre et des justices du ciel, mais dont le caractère ne sera bien connu qu'au jour plus ou moins éloigné où les vicissitudes de l'avenir mettront à nu le résultat de son œuvre.

Premier ministre du roi de Prusse, à son avènement, Bismarck voit l'Allemagne morcelée en une multitude de petits Etats, plus ou moins réfractaires à l'unité nationale. Ces petits Etats forment une confédération dont les traités de 1815 ont réglé la coexistence et soumis le gouvernement fédéral à la dualité ; la Prusse et l'Autriche sont les deux têtes de cet assemblage. De 1815 à 1860, ces deux puissances perdent leur temps, dépensent leurs ressources à se contrecarrer et à neutraliser leurs efforts. C'est là, pour Bismarck, un état contre nature, sans honneur pour personne, sans profit pour la nation allemande. Bismarck conçoit le dessein de modifier, à lui seul, aussi profondément qu'il le pourra, l'état de l'Allemagne et, par contre-coup, la situation générale de l'Europe. Comment ? Avec les obstacles qu'oppose à l'action politique des ministères le droit politique et le droit des gens, il n'était pas facile ni de le savoir, ni d'y atteindre. Pour premier acte de sa pièce, Bismarck entraîne la Prusse et l'Autriche dans une guerre commune pour enlever, au Danemark, les duchés de Schleswig-Holstein. Deux éléphants contre un chevreau ; on ne devine pas leurs griefs, mais on ne doute point de la victoire. Les duchés enlevés par la force au Danemark, à qui iront-ils ? A la Prusse seule, et pour le prouver, Bismarck déclare la guerre à l'Autriche, la bat à Sadowa, l'exclut de la Confédération germanique, s'arroge les duchés et forme la Confédération de l'Allemagne du Nord, sous l'hégémonie de

la Prusse. Après ces deux actes du drame, Bismarck se prépare au troisième ; en 1870, guerre contre la France, annexion à l'Allemagne de l'Alsace-Lorraine. Après ces trois guerres, le sud entre dans la Confédération allemande ; sur la proposition de la Bavière, l'empire d'Allemagne est rétabli au profit du roi de Prusse. Trois guerres, si fortement menées et si heureusement réussies, eussent dû conseiller à son esprit sage quelque tempérament. On ne mène pas un peuple trois fois de suite sur le champ de bataille, sans flatter beaucoup son orgueil, mais pas sans compromettre beaucoup tous ses intérêts. La simple nécessité de s'assurer des fruits de la victoire, commandait cette paix que saint Augustin appelle la tranquillité de l'ordre. Tel ne fut pas l'avis de Bismarck. L'Allemagne, convertie par saint Boniface, constituée par Charlemagne, avait vécu huit siècles sous l'autorité des Pontifes romains ; elle avait reçu de la Sainte Eglise l'empire chrétien d'Occident ; elle avait été, dans l'ordre de la civilisation chrétienne, avec la France, l'un des grands facteurs de la chrétienté. Au XVI[e] siècle, à la voix d'un moine rebelle, elle s'était séparée de Rome, plongée dans d'innombrables disputes, précipitée à des guerres plus que civiles. Depuis le milieu du XVII[e] siècle, pendant tout le dix-huitième, elle avait connu toutes les misères des peuples trop peu fidèles à l'Evangile. En proie à un appauvrissement continu, sous l'impulsion de faux philosophes, par les égarements de mauvais théologiens, elle avait dissous le corps des Ecritures et mis en poussière toutes les croyances de la vieille foi. La pauvre Allemagne était devenue la proie de l'anarchie intellectuelle, de la dissolution morale et n'avait pu espérer son salut que de la force. Mais encore la force, si elle est sans vertu et sans vérité, n'est elle-même qu'une misère pire que tous les fléaux, parce qu'elle en devient l'agent. Du moins, l'Allemagne n'était pas encore totalement perdue ; elle avait, il est vrai, une majorité protestante, livrée à tous les excès du libre-examen ; mais elle avait une minorité catholique, formant, sous la

hiérarchie épiscopale et pontificale, un faisceau puissant, au besoin une réserve pour guérir l'Allemagne de tous ses maux, si l'on peut caresser un tel rêve. Or, à ce moment fatidique dans l'histoire de la Germanie, Bismarck déclara une guerre à mort à l'Eglise et se promit de l'effacer de la terre d'Allemagne. En présence d'un pareil dessein, un homme, s'il n'est pas fou, ne peut être que le dernier des scélérats. Ce que n'ont pu, depuis vingt siècles, tous les persécuteurs, tous les princes qui ont ourdi des trames contre le Christ et contre Dieu, lui, Bismarck, espère le réussir ; et, pour comble, il entreprend de fonder, par ces excès monstrueux, l'empire de la foi et des bonnes mœurs. L'entreprise jure tellement avec toutes les données du bon sens et les exigences de la probité, que, même après l'avoir vu, on refuse d'y croire.

2. *Les lois de mai.* — La persécution de la foi en Prusse est la résolution la plus contraire aux traditions du pays, à son esprit et à ses lois. La Prusse est la patrie du libre-examen et du libre-penser ; la Prusse se vante d'être le berceau de la tolérance philosophique ; la Prusse s'est établie pour couvrir de sa loi toutes les opinions et tous les symboles, pour les faire coexister en paix, pour les appliquer au mouvement de la civilisation, ou, en cas de conflit, dissiper ces antagonismes. Ramener toutes les forces vives de la nation à la prospérité, c'est la naturelle constitution de la Russie, sa raison d'être dans l'histoire, son orgueil devant la postérité. Persécuter quelqu'un en Prusse, parce qu'il pense de telle ou telle façon, qui n'a pas l'heur de vous plaire, c'est jeter au feu Luther, Kant, le grand Frédéric ; c'est déchirer les traités de Vienne en 1815 ; c'est proclamer que vous tenez pour rien le titre historique et juridique de votre existence. Encore, pour persécuter, ne suffit-il pas d'être une brute ignorante, violente et toute-puissante ; on ne soulève pas, on n'arme pas un peuple ou la moitié de ce peuple contre lui-même, pour allumer une guerre plus que civile, si l'on reste seul, isolé dans la rage de son impuissance. Il faut avoir derrière soi,

un parti de persécution, un parti fait de tous les déclassés, de tous les affamés, de tous les jaloux, de tous les sectaires, de tous les fruits-secs, de toutes les balayures et pourritures de la nation. Il faut avoir devant soi un gouvernement, une dynastie, un parti qui puisse remplir de ses créatures tous les services et coopérer sans remords à tous vos attentats. Il faut tout cela et pour faire marcher cette machine de persécution, pour la mouvoir, pour la pousser jusqu'aux plus extrêmes attentats, aux plus monstrueuses violences, il faut un grand Ononthio de Peaux-Rouges... ou Bismarck.

A ses débuts dans la politique, Bismarck avait appartenu à ce parti de braves gens, de conservateurs honnêtes, laborieux, rangés, qui, dans tous les pays, restent fidèles à leurs croyances et à leurs devoirs. Ce parti, en Prusse comme ailleurs, servait d'appui à un gouvernement honnête et formait sa garde ; il portait un beau nom : c'était le parti de la Croix. Bismarck, pour son dessein persécuteur, en forma un autre, le parti national et libéral : national, parce qu'il répudiait les traditions sept fois séculaires de saint Boniface et de Charlemagne ; libéral, parce qu'il allait servir d'instrument à la pire des tyrannies, celle qui veut peser sur les âmes. Sous les vocables attirants et trompeurs de nationalité et de liberté, Bismarck avait enrégimenté le vieux fanatisme luthérien, la vieille impiété voltairienne et voulait s'en servir pour relever, en Prusse, le type augustal des Césars. Un grand empire, protestant par sa tradition, impie par son philosophisme, dominateur avec orgueil et Bismarck perché tout en haut, comme une nouvelle incarnation de Jupiter : telle était à peu près le mirage qui fascinait Othon de Bismarck.

Pour ne pas nous perdre dans le détail, Bismarck revient de France ; il a cueilli des lauriers et ramassé l'Empire. Devant lui s'ouvre l'admirable perspective d'une souveraineté équitable, bienveillante, généreuse, appliquée à l'harmonie de l'Allemagne et à son rayonnement sur le monde. Le vieux Guillaume, qui n'est pas aussi grand qu'on le récrie, s'accom

moderait assez de ce régime sensé, facile, où l'on prend à peu de frais, des allures de Constantin. Bismarck, lui, veut être Constance, Julien, Valens. Les catholiques d'Allemagne ont donné leur sang comme les autres à la préparation de l'Empire prussien ; leurs prêtres et leurs évêques représentent des droits, des vertus et des espérances ; ils ne créent, en tous cas, aucun obstacle. La Providence, surtout, a fourni à la Prusse une occasion exceptionnelle, facile, d'atteindre à toutes les grandeurs de l'histoire : c'est la restitution à la Papauté du patrimoine de saint Pierre, comme le proposait de Versailles, à l'empereur Guillaume, son bon ange, l'archevêque de Posen. A cette heure solennelle, à ce moment unique, facilement glorieux et surtout durable, Guillaume préféra prêter l'oreille à Satan : le Satan de la Prusse, ce fut Bismarck.

Le point de départ de Bismarck, c'est la thèse de Dupanloup : que l'infaillibilité supprime les évêques, met les souverains à merci et change du tout au tout l'ordre des institutions divines de l'humanité. L'entrée de jeu, c'est une sonnerie de clairons contre les ultramontains, avec assurance que le bon apôtre n'en veut pas à l'Eglise. Après ces menaces hypocrites, il attaque sur deux points : à Berlin, en supprimant la section catholique au ministère des cultes et en soutenant contre l'évêque de Warmie un prêtre excommunié. Ensuite il se fait faire en Bavière, par le ministre Lutz, une loi contre les excès de la prédication catholique, comme si la prédication catholique n'était pas depuis dix-neuf siècles l'institution la mieux réglée de l'Eglise. En 1872, il porte sa première loi pour faire sortir l'Eglise de l'école, en déchirant même les règlements scolaires du grand Frédéric : plus de prêtres catholiques, plus d'inspecteurs catholiques, pour assurer l'éducation chrétienne de la jeunesse. Alors Bismarck, découvrant de plus en plus ses batteries, porte une loi contre l'ordre des Jésuites et contre les Ordres et congrégations soi-disant affiliés à cette Compagnie, savoir : les Rédemptoristes, les Lazaristes, les Pères du Saint-Esprit et les prêtres du Sacré-Cœur : plus

franchement, Bismarck exile ou interne tous les religieux de l'Allemagne. Maintenant, pour pénétrer au cœur de la place, Bismarck, toujours avec l'appui de ses valets nationaux-libéraux, édicte quatre lois : 1° de l'éducation du clergé et de la nomination aux postes ecclésiastiques : tous les prêtres doivent être formés dans les universités et leur nomination agréée du gouvernement ; 2° De l'autorité disciplinaire ecclésiastique et de la formation d'un tribunal *royal* pour régler toutes les affaires ecclésiastiques ; 3° De la limite des droits concernant les peines ecclésiastiques et les mesures disciplinaires ; 4° De la sortie de l'Eglise : c'est une prime à l'apostasie. Et comme la constitution de la Prusse garantit aux diverses confessions la liberté de la foi, Bismarck modifie, au profit de l'absolutisme pontifical du roi de Prusse, les articles 15 et 18 de la Constitution prussienne. Par le fait, il n'y a plus d'Eglise catholique en Allemagne, ou, pour ce qui en reste, Bismarck s'arroge toutes les prérogatives de la papauté.

En 1873, loi pour la déposition des évêques ; pour empêcher toute communication entre l'évêque déchu et son diocèse ; pour surveiller l'accomplissement des droits de l'Etat pendant l'interrègne ; pour contraindre le chapitre à choisir un autre évêque et, en cas de refus, lui en imposer un, par ordre du gouvernement. En 1875, cinq nouvelles lois : 1° Pour l'administration des deniers de l'Eglise par les agents de Bismarck ; 2° pour supprimer toutes les dotations de l'Etat en faveur des évêques ; 3° pour transmettre aux vieux-catholiques les revenus de l'Eglise ; 4° pour balayer les couvents et les congrégations religieuses ; 5° pour supprimer les trois articles précédemment remaniés, de la Constitution prussienne.

L'exécution de ces lois scélérates fut telle qu'on pouvait l'attendre du grand Ononthio des Peaux-Rouges allemands. Le clergé et l'épiscopat, plus uni que jamais, avaient tenu tête, avec une fermeté inébranlable à tous les déchaînements de la persécution. Les archevêques de Posen et de Cologne, les évêques de Trèves et de Paderborn furent jetés en prison ;

plus de mille prêtres eurent le même sort. Les fidèles, encouragés par la vaillante attitude de leurs pasteurs, ne se laissèrent ni intimider, ni réduire. On les vit même se presser autour de leurs curés, pourchassés sans relâche, réduits à la famine. En dignes Allemands, ils ne se répandirent pas en regrets inutiles, mais protestèrent avec une suprême énergie contre les abominables excès de Bismarck. Un pétitionnement immense fit savoir les vœux du peuple et au besoin ses ordres ; des élections mirent sur pied des pétitions en chair et en os, ce parti du Centre qui deviendra bientôt un groupe compact, prépondérant en Allemagne.

En 1873, lorsque les lois de mai exerçaient leur pleine vigueur, ces neuf millions de catholiques prussiens avaient encore 8439 prêtres occupés au saint ministère. A l'avènement de Léon XIII, onze cents curés et six cents vicaires étaient ou morts, ou en prison, ou en exil. Si l'on ajoute à ces prêtres séculiers, frappés par la loi, tous les membres des Ordres religieux, proscrits ou internés, on se fera une idée de la désolation spirituelle de l'Eglise en Prusse. Six cent mille âmes n'ont plus de prêtres ; un million et demi sont privées de tout ministère sacerdotal. Après avoir frappé les pasteurs et dispersé les troupeaux, Bismarck n'est pas plus avancé que le premier jour. Cinq ans de persécution n'ont apporté aux vieux-catholiques, aux protestants, à l'Etat, aucun avantage. Ni flatteries, ni menaces, ni attentats n'ont pu ébranler la fermeté des catholiques. En revanche, il reste au gouvernement l'odieux de ses crimes : de grandes brèches dans cette unité allemande conquise à tant de frais ; la perte de la confiance des populations ; la dissolution des mœurs ; les menaces du socialisme ; l'ébranlement de tout l'édifice sur lequel repose la sécurité de l'Etat. L'Eglise, douloureusement éprouvée, sait que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre la pierre fondamentale, contre la monarchie des pontifes romains.

3. *Léon XIII.* — C'est l'usage qu'un changement de régime

amène un changement d'attitude, quelquefois un changement de conduite et même de principe. A Rome, il n'en peut être ainsi, et si l'on distingue entre papes intransigeants et papes conciliateurs, ce n'est qu'à la surface et cela ne touche pas le fond. Au fond, tous les papes sont les gardiens du même dépôt : ils ne peuvent négliger sa garde sans trahison. Léon XIII devait être sans doute un pape diplomate, soucieux de conciliation ; mais il ne pouvait pas oublier qu'il succédait à Pie IX, pape d'une intransigeance qu'on peut qualifier de sublime. On a même quelquefois reproché à Pie IX l'inflexibilité de son attitude vis-à-vis de la révolution. Quoique nous ne soyons pas de ceux qui croient qu'il y a des accommodements avec le ciel ; quoique la plus belle gloire de Pie IX soit la fermeté de son refus à toute transaction, on ne saurait nier que la thèse de conciliation ne soit pas toujours insoutenable. Par exemple, si le Pape avait reconnu la quasi-légitimité du vicariat subalpin dans les Légations, avant Castelfidardo, peut-être le gouvernement piémontais aurait accepté les conditions du Saint-Siège, pourvu que le traité, rédigé du consentement des partis, ne fût pas imposé par l'épée de la France. Pie IX fut inflexible ; spolié par la violence, il ne voulut pas devoir à la pitié de ses ennemis la conservation du reste de ses Etats et on lui arracha toute sa principauté sans obtenir de lui d'humiliantes concessions. C'est pourquoi la mémoire de Pie IX, exécrée des impies, sera exaltée toujours parmi les fidèles. Le souffle des Léon, des Grégoire, des Innocent, des Boniface plane sur sa tombe. Il y a quelques années, lorsque le mot de conciliation était sur toutes les lèvres, il suffit de remuer la cendre du grand Pape, pour qu'en sortît de son cercueil, gigantesque et menaçante, la question romaine. Le corps de Pie IX, transporté secrètement pendant la nuit, suffit pour mettre à néant les rêves qui troublaient quelques faibles cerveaux. C'était donc pour Léon XIII une sorte d'impossibilité, de songer un instant à fausser cette tradition.

En remontant le cours d'un siècle, on trouvait un Pape conciliant, Pie VII. Pie VII avait courbé un front trois fois couronné, devant un vainqueur, devant l'arbitre de l'Europe. Pie VII était le digne représentant du Maître qui avait accepté, pour le salut du monde, toutes les humiliations et même le supplice de la Croix. Avant d'obtenir du Pape le diadème des Césars francs, Napoléon avait abattu l'anarchie, rétabli l'ordre et la justice, reconstitué la famille, rétabli les autels. Les honnêtes gens le regardaient comme le garant des intérêts publics, le tuteur de la société ; les complots, les rébellions et même le soulèvement immortel de la Vendée avaient été apaisés moins par la crainte que par la reconnaissance. Bismarck, au contraire, c'est l'ennemi, le promoteur de trois hécatombes d'hommes, immolés aux arènes ; c'est le persécuteur des églises, le geôlier des évêques, le fauteur de la rébellion des vieux-catholiques. Par ses conseils, Rome a été arrachée au Pape, pendant que les armées de son maître abattaient la Fille aînée de l'Eglise. L'infortuné pontife qui garde toujours, au milieu des épreuves cruelles, la grandeur apostolique avait envoyé un jour, au gouvernement de Berlin, une lettre simple, touchante et digne ; il suppliait lui, prisonnier, pour les évêques et les prêtres qu'on enchaînait dans les cachots de Stettin. On lui répondit, sous la dictée de Bismarck, que sa supplication restait lettre morte ; que l'empereur luthérien repoussait la fraternité du Christ ; que le Pape était toujours, pour lui, le prince de Babylone. L'un des journaux du chancelier alla même jusqu'à reprocher au successeur de Léon X son latin de cuisine. Et quand Pie IX, abreuvé d'amertumes, rendit le dernier soupir, le chancelier de l'empereur allemand laissa éclater sa joie devant la tombe de l'auguste pontife. C'était le plus bel hommage qu'il pût lui rendre. Mais comment Léon XIII pouvait-il entamer conversation avec ce sauvage, insulteur de Pie IX ?

Après le massacre de Thessalonique, lorsque Théodose se présenta à la porte du temple, saint Ambroise lui en interdit

l'entrée ; Théodose fut assez grand pour comprendre la justice de cette défense et pour la respecter. On ne peut pas croire que l'empereur allemand veuille, sous les livrées de la pénitence, s'agenouiller aux pieds des autels de la miséricorde. Le César allemand ne se présenta jamais humble à la porte du temple, mais fier de sa puissance matérielle ; non pas, comme Théodose, avec une pensée de foi et une résolution de vertus, mais sous son armure, avec le prestige de ses légions et la foudre de son artillerie. Et que pourrait-il demander ? La paix de l'âme, la rémission de ses péchés, la réconciliation avec l'Eglise ? Non, il est toujours le pontife luthérien, il proclame l'imposture du catholicisme, et, s'il demande le secours du Pape, ce n'est point pour rétablir, par la paix religieuse, la prospérité de son empire, ce sera pour briser la résistance des députés catholiques à la dictature militaire de Bismarck ; ce sera pour obtenir licence de fouler les peuples chrétiens et d'asservir l'Europe aux convoitises de son ambition.

L'histoire doit reconnaître que, depuis trop longtemps, Rome a dérogé à l'autorité et à l'intransigeante toute-puissance du moyen âge, il ne faut pas trop s'étonner que parfois des effluves de cet esprit aient envahi même le Vatican. C'est le vieil esprit italien toujours rebelle à l'ascétisme, toujours en quête de jouissances temporelles, rarement du salut des âmes ; esprit toujours sceptique, railleur, incrédule et surtout ennemi de la France. C'est ce catholicisme italien, volontiers hostile au pouvoir, ami des mauvaises mœurs, accommodant pour l'hérésie ; c'est l'Evangile expliqué par Arnaud de Brescia et Mazzini, par Boccace et Machiavel ; beau diseur en vérité, mais, au fond, croyant à peu de choses et peut-être à rien. Cet esprit, par sa frivolité, par son amour des choses terrestres, avait déjà amené l'Eglise au bord de l'abîme, lorsque le Concile de Trente, par ses décrets, arrêta l'œuvre satanique. Maintenant, il fleurit à nouveau ; il provigne au soleil de l'unité franc-maçonne ; il fait des vœux, compose des homélies, s'enthousiasme de philosophie thomiste, et, de temps en

temps, glisse à l'oreille des Papes, le projet de conciliation avec l'Italie. Il y a dans les caisses du trésor italien, des millions que le Pape a toujours refusés, ces millions allument toutes les convoitises. Le Christ a été vendu pour trente deniers ; la science des parjures a fait, depuis, des progrès énormes. De nos temps, Judas n'est plus un maquignon, il veut bien vendre l'épouse du Christ, mais dans les grands prix. — Nous croyons superflu de prémunir la papauté contre ces basses obsessions ; le devoir du Pape et la grandeur de la papauté sont à l'inverse de ces inspirations. Nous ne voulons pourtant pas taire que des chrétiens, des prêtres ou des évêques en qui vit cet esprit de conciliation misérable, sont un des périls de notre temps. D'abord, parce qu'ils n'ont pas Jésus-Christ et ne placent pas leurs espérances sur la banque du ciel, ils sont inclinés à tous les affaiblissements de la vérité, à toutes les trahisons du devoir ; ensuite, pour le même motif, ils vouent au mépris des masses populaires les détenteurs indignes de l'autorité ecclésiastique ; enfin, parce que, dans la suite des temps, ils ont entraîné, pour le Saint-Siège, cette diminution du prestige de la papauté dans les temps modernes. Un Pape toujours intransigeant ne peut que relever ce prestige : un Pape transigeant ou incliné aux transactions, diminuera dans la même proportion, le crédit de la Chaire de Saint-Pierre.

4. *La diplomatie de Léon XIII.* — La situation était triste, en Allemagne, à l'avènement de Léon XIII. Léon XIII écrivant à l'empereur Guillaume, pour lui notifier son élection, introduisit dans sa lettre ce paragraphe : « Affligé de ne pas trouver entre le Saint-Siège et Votre Majesté les relations qui existaient naguère si heureusement, nous faisons un appel à la magnanimité de votre cœur, pour obtenir qu'à une grande partie de ses sujets la paix et la tranquillité de leur conscience soient rendues. » Dans sa réponse à la lettre pontificale, l'empereur d'Allemagne insinuait, en parlant des résistances opposées à la persécution, que la population catholique se soumet-

tait aux lois de Mai et que, seuls, l'épiscopat et le clergé s'étaient révoltés. La réponse de Guillaume rendait d'ailleurs justice au passé et exprimait, pour l'avenir, des espérances. Le 17 avril 1878, Léon XIII répliquait : « Nous prions Votre Majesté de vouloir bien considérer que s'il existe une notable différence entre la conduite tenue dans le passé par les sujets catholiques et celle qu'elle signale aujourd'hui, cela doit uniquement s'attribuer au changement dans la législation civile, qui altérant en certaines parties la divine constitution de l'Eglise, et causant en d'autres un désaccord entre les dispositions légales, civiques et canoniques, a été l'objet d'une inévitable agitation dans les consciences des catholiques, lesquels, par ce fait, se sont trouvés, malgré eux, dans la douloureuse alternative, ou de refuser l'obéissance aux lois nouvelles, ou de manquer aux devoirs sacrés qui leur sont imposés par la loi de Dieu et de l'Eglise. Avant de finir, le Pape conjurait l'empereur « d'enlever l'obstacle qui empêchait les catholiques de concilier l'obéissance due aux lois de l'Eglise avec la soumission aux dispositions du pouvoir civil. »

Une porte était ouverte, pas encore aux négociations diplomatiques, mais aux pourparlers confidentiels, lorsque divers incidents précipitèrent les choses. Deux attentats, celui du ferblantier Hœdel, qui avait tiré sur le vieux monarque sans l'atteindre, celui du docteur Nobiling qui, d'un coup de feu, avait blessé l'empereur à la main, jetèrent l'épouvante en Allemagne. Le gouvernement avait érigé un monument splendide pour immortaliser le triomphe de l'Allemagne sur la France. Lorsqu'on vint inaugurer ce monument, il se trouva que le dessous avait été miné, et que la dynamite devait faire sauter en l'air, du même coup, le personnel de l'Empire et la gloire de la Germanie. Un complot, d'autre part, avait été tramé pour tuer, d'une façon ou d'une autre, Guillaume et Bismarck ; Bismarck eut ainsi son petit attentat. Enfin Bebel et Liebknecht, les deux porte-drapeaux du socialisme allemand, avaient déclaré tout haut leur ferme résolution de couler

bas le régime social de l'Allemagne. Le gouvernement, il est vrai, avait fait un grand procès aux apôtres du matérialisme allemand ; mais un procès, suivi de condamnation, même rigoureuse, n'est pas un remède au dévergondage des idées et aux complots des passions. Un procès constate le mal, permet d'en mesurer les ravages, de se convaincre de l'impuissance du gouvernement. Les hordes socialistes ne s'arrêtent pas plus avec des jugements de tribunaux et des lois de parlements que les alouettes ou les hirondelles ne s'arrêtent pour les fils du télégraphe : les condamnations portées contre les chefs ceignent leur front d'une auréole mystique et décuplent leur personne morale. Bismarck, furieux contre ces obstacles, réclama des lois diverses contre le socialisme, et, pour les avoir plus dures, prononça la dissolution du Reichstag.

L'héritier présomptif du trône, dans une lettre contresignée Bismarck, écrivait bien qu'aucun roi de Prusse ne pourrait accéder au désir de voir les lois de Mai modifiées dans un sens conforme aux principes de l'Eglise, « car l'indépendance de la monarchie serait affaiblie, si le libre mouvement de la législation était subordonné à un pouvoir résidant au dehors. » Ces frivolités déclamatoires sonnaient creux. Bismarck, qui s'était vanté sottement de n'aller point à Canossa, allait bientôt en prendre le chemin.

Une conversation s'était engagée entre le comte Holnstein, écuyer de la Cour, et le prélat Aloys Mazella, nonce à Munich. Le comte se portait garant des intentions pacifiques de l'Empereur. Le nonce répondait que, pour aboutir à la paix, il fallait modifier la Législation et prendre pour base la bulle *De salute animarum*, espèce de Concordat entre l'Allemagne et le Saint-Siège. Sur ces entrefaites, le 3 juillet 1878, les élections avaient amené pour le *Centre*, au Reichstag, un éclatant triomphe ; son chiffre numérique était presque doublé. Bismarck vit aussitôt que l'appui du *Centre* lui était nécessaire, et sans se soucier beaucoup des charivaris de la presse,

prit lui-même l'initiative des négociations avec Rome. Pressé toujours, pour se payer des gants, il invitait à deux reprises le nonce Mazella pour une entrevue à Berlin. Les nonces sont faits ainsi ; pour les prendre, il faut être plus malin qu'eux ; Bismarck ne l'était pas du tout. Le nonce déclina poliment les invitations. Bismarck n'hésita plus à venir lui-même à Canossa ; il ménagea une entrevue avec le nonce, aux eaux de Rissigirgen. Des visites et des correspondances furent échangées d'abord entre le nonce et le ministre ; puis entre le kronprinz et Léon XIII. Le Briarée prussien s'y gonflait fort et s'y trémoussait de même, comme s'il se fût plu à accentuer davantage les divergences et les antagonismes entre la Curie romaine et l'Empire allemand. On ne prend pas Rome avec des ruses ; elle en aurait plutôt à revendre et connaît l'art de mettre son adversaire dans un panier ou dans un sac. Une lettre du cardinal Caterini contre les ecclésiastiques qui acceptaient un traitement de l'Etat et le quatre-vingtième anniversaire de Dollinger vinrent un instant troubler l'opinion et, en apparence, tendre les rapports. Ce n'était qu'un feu d'artifices. Les idées intransigeantes à Rome et en Allemagne étaient certainement aux antipodes. Ces nuages disparurent comme par enchantement, d'abord par le transfert de la négociation de Munich à Vienne, puis par la rencontre du nonce Jacobini avec Bismarck à Gastein ; ensuite par l'envoi à Rome du diplomate von Schloezer, homme très capable et très digne d'entendre la justice. Comme promesse de succès, Bismarck obtenait du Landtag prussien le pouvoir de suspendre, selon son bon plaisir, l'application des lois de Mai. Implicitement, c'était déclarer qu'elles seraient un jour frappées de déchéance.

L'ensemble de ces lois constituait un réseau de fer, à mailles tellement serrées que l'Eglise, humainement parlant, devait y périr ; Bismarck, son bourreau, avait mis dans ces lois de mai, pendant cinq ans, tout son génie d'assassin. Le Saint-Siège ne pouvait entrer dans la voie des négociations sans

être au préalable fixé sur la nature et la portée des arrangements que le cabinet de Berlin proposait pour mettre fin aux barbaries de ce conflit voulu et poursuivi sans rime ni raison. L'Empereur admettait l'éventualité d'une révision de ces lois ; mais, comme gage, il exigeait la notification au pouvoir civil des nominations faites par les évêques. Cette exigence cadre mal avec la sainteté de l'Eglise ; si les nominations épiscopales ont besoin de la ratification civile, c'est, pour les ecclésiastiques, une tentation de complaisance envers le pouvoir civil, et pour l'Eglise l'occasion d'ouvrir sa porte à la bassesse. Dans l'occasion présente, si l'Eglise avait admis le *veto* de l'Etat, l'Empire allemand eût été maître de l'Eglise. En janvier 1883, une note du cardinal Jacobini devenu secrétaire d'Etat et une nouvelle lettre de Léon XIII demandent que les pouvoirs, par voie simultanée de concessions, marchent d'un pas égal vers une entente. Le représentant de la Prusse voit dans cette prudente réserve un défaut de confiance en la magnanimité de l'Empereur. La presse allemande, de son côté, jetait avec le plus beau zèle de l'huile sur le feu ; elle invectivait surtout contre la présence du cardinal Ledochowski au Vatican et contre le refus d'admettre le cardinal Hohenlohe pour archevêque de Cologne. Ces deux obstacles étaient faciles à écarter. Ce n'est pas l'usage qu'un cardinal, employé en Cour de Rome, quitte la Curie pour monter sur un siège épiscopal ; il n'y avait que trop de raisons pour ne pas déroger à l'usage en faveur d'un Hohenlohe bavarois, de ces catholiques en caoutchouc, dont le frère, à l'époque du Concile, s'était prêté à un si beau vacarme et à tant de basses intrigues contre le Saint-Siège. Quant au cardinal Ledochowski, revêtu de la pourpre par Pie IX pendant que Bismarck le détenait dans la prison d'Ostrow, l'Allemagne, qui l'avait expulsé ou laissé sortir, n'avait aucune qualité pour le reprendre ; il put, en devenant secrétaire des mémoriaux, sortir, par la bonne porte, du Vatican.

Bismarck, bien qu'il eût passé des années dans la diplo-

matie, n'était rien moins que diplomate ; il était l'homme de toutes les roueries et là où le renard avait échoué, il se montrait, non pas un lion, mais un homme de fer. Discuter avec lui, pour obtenir, par la discussion, quelque avantage, c'était perdre son temps. Sa théorie et sa pratique, essentiellement prussiennes, étaient que ce qui est bon à prendre est bon à garder ; en négociant, il entendait donc prendre toujours et ne donner jamais rien. D'après lui, dans la circonstance, c'était aller jusqu'aux extrêmes limites, en relâchant un peu les freins et en traitant les personnes avec une moindre rudesse. L'Eglise ne pense pas et n'agit pas ainsi ; elle n'est sans doute pas indifférente à la condition des personnes ; mais elle subit les promiscuités et les violences, comme appoint de vertu et bénéfice du martyre. Soucieuse avant tout et par-dessus tout des principes du droit, elle cherche, dans leurs exigences, en cas de différend grave, le meilleur secret pour promptement aboutir. Le bon sens ratifie ces usages. Dès que, dans les matières litigieuses, vous avez posé des règles de solution certaine, les difficultés s'effacent comme par enchantement. D'autre part, si vous voulez arriver à une paix solide, il faut désarmer les passions et rapprocher les cœurs. Dès que les passions disparaissent, que les cœurs s'entendent, les mains ne tardent pas à fraterniser. C'est la morale de l'histoire.

Les vœux, de part et d'autre, étaient à l'unisson ; les actes devaient suivre ; la paix, cependant, ne s'établit qu'avec lenteur. Bismarck se défendait de toute concession, comme un homme qui, en y accédant, eût consenti à se faire écorcher vif. Sa devise était : Donnez, donnez ; s'il donnait, il voulait recevoir en retour et ne fondait la paix que sur la réciprocité des bons offices. De prime abord, il avait proposé seulement quelques restrictions à son Code pénal ; les négociateurs pontificaux répondaient que les rigueurs envers les personnes, à les supposer absentes, ne changeraient rien à la situation. Le point capital, c'était de reconnaître l'indépendance de l'Eglise,

l'autorité des évêques, la nécessité des séminaires, la formation sociale du clergé, le libre gouvernement des paroisses et des diocèses. Quand l'Eglise a été dépouillée de ses prérogatives, il n'y a qu'à les lui rendre ; elle n'avait à offrir pour cette restitution que la promesse d'un concours d'autant plus fructueux pour la société civile, que l'Eglise est plus libre dans la collation de ses bienfaits.

La négociation fut suspendue jusqu'à quatre fois ; quatre fois elle fut reprise. Les concessions faites graduellement aboutirent à une première loi en 1880. De 1880 à 1888, il n'y eut guère d'année où quelque loi nouvelle ne vînt rendre la liberté à l'Eglise ou plutôt briser, l'une après l'autre, ses chaînes. Bismarck, trop colère pour avoir de gais propos, reconnaissait lui-même que mener, comme il avait fait, la guerre à l'Eglise, c'était monter à cheval pour aller à la chasse aux canards. Très loyalement, répudiant Falk, comme pas assez protectionniste, il disait, pour oraison funèbre : « Il est d'un brave de combattre, lorsque la circonstance l'exige ; mais on ne doit pas faire de la lutte une institution permanente ; et quand il se présente des moyens d'adoucir les dissentiments sans attaquer les principes de la cause elle-même ; quand on a appris à se connaître et à s'estimer réciproquement dans un travail commun, vers un commun et noble but, moi, comme ministre, je n'ai pas le droit de dédaigner les moyens de pacification... » Bismarck avait divers mots encore plus justes, c'est que, dans les négociations avec l'Eglise, il ne suffit pas d'arguer des lois de l'Etat ; il faut, pour aboutir, prendre l'Eglise comme elle est constituée et régler ses affaires d'après ses immuables principes. La discussion se poursuivait donc sans incident, tantôt entre les négociateurs officiels, tantôt entre les souverains. Lefebvre de Behaine et T'Serclaes ont raconté longuement, sur pièces, ces négociations ; l'histoire n'a pas trop à s'occuper du détail des protocoles, enfouis dans les cartons des chancelleries ; il lui suffit de constater les résultats.

5. *Le septennat militaire.* — Un trait cependant à noter, c'est la demande faite au Pape de presser sur le Centre, pour l'incliner au vote du septennat militaire. Ce système était une invention de Bismarck ; pour se dérober aux arguments de l'opposition et au contrôle du parlement, il aurait voulu obtenir, pour sept ans consécutifs, le vote du budget des dépenses militaires. Ce vote eût donné, pour sept ans, carte blanche à Bismarck. On craignait fort que nanti de son budget pour un si long laps de temps, le bon apôtre n'en profitât pour orienter la politique selon son bon plaisir et faire sentir à la France le poids de ses armes. On n'avait pas eu le temps d'oublier qu'en 1875, voyant la France renaître, le grand Ononthio avait voulu tomber dessus une seconde fois, à propos de bottes, et n'en avait été empêché que par les menaces de l'Empereur de Russie. La question était d'ailleurs exclusivement politique ; le Pape n'avait pas à s'en occuper ; il ne pouvait y aller que d'un conseil ; et ce conseil n'eût été que facultatif pour le Centre. Le Chancelier, pour amener le Pape à ses vues, protestait de ses intentions pacifiques ; mais plus il protestait, moins on devait ajouter foi à sa parole. Le Centre, pour épargner aux populations de nouveaux sacrifices, repoussait d'ailleurs le septennat militaire. Le cardinal-secrétaire écrivit cependant au nonce de Munich que si, pour des motifs de religion et pour le bien de la paix, le Centre votait le septennat, il aurait bien mérité de la patrie et de l'humanité. Par une brutalité insolite et injustifiable, Bismarck, pour faire pièce au Centre, publia cette pièce à Vienne ; de là grande émotion et rumeurs. L'un des chefs du Centre au Reichstag, le baron de Frankenstein, écrivit alors au nonce une lettre où se trouvait ce passage : « Je n'ai pas besoin de dire que le Centre fut toujours heureux d'exécuter les ordres du Saint-Siège, lorsqu'il s'agissait des lois ecclésiastiques ; mais je me suis déjà permis d'écrire, en 1880, qu'il était absolument impossible au Centre d'obéir à des directions données par des lois non ecclésiastiques. Selon moi, ce serait un malheur

pour le Centre et une source de désagréments bien graves pour le Saint-Siège, si le Centre demandait, pour des lois qui n'ont rien de commun avec les droits de notre Sainte Eglise, les instructions du Saint-Siège. » Le député concluait que la plupart des membres du Centre donneraient leur démission, si le conseil de Sa Sainteté pouvait devenir un ordre.

Dans une note subséquente, le cardinal Jacobini revenait à cette question en ces termes : « Au Centre, considéré comme parti politique, on a toujours laissé une pleine liberté d'action et, en cette qualité, il ne peut représenter directement les intérêts de l'Eglise. Si dans la question du septennat, le Saint-Père a cru devoir manifester, au Centre, son *désir*, la chose doit s'attribuer aux rapports d'ordre *moral* et *religieux*, qui s'associaient à cette question. D'abord il y avait de sérieux motifs de croire que la révision finale des lois de mai aurait reçu une puissante impulsion et une large exécution de la part du gouvernement satisfait de la conduite du Centre dans le rôle du septennat. En second lieu, la coopération du Saint-Siège, par le moyen du Centre, au maintien de la paix, ne pouvait manquer de rendre le gouvernement de Berlin, devenu son obligé, plus bienveillant envers le Centre et plus souple vis-à-vis des catholiques. Enfin, le Saint-Siège a cru que le *conseil* donné touchant le règlement, lui offrait une nouvelle occasion de se rendre agréable au gouvernement de Berlin. Or, au point de vue même de ses propres intérêts qui s'identifient avec ceux des catholiques, le Saint-Siège ne peut laisser échapper aucune occasion d'incliner en faveur d'un meilleur avenir, le puissant empire germanique. » Ce langage diplomatique était exact pour les doctrines, bienveillant pour les négociations, mais moralement peu fier. Le mieux, en pareil cas, n'est pas de trop s'incliner, mais de se tenir debout et de tenir, comme on dit, la dragée haute.

Le Centre sut mettre les choses au clair. Au cours d'une grande assemblée tenue à Cologne, le grand orateur du parti catholique, Louis Winthorst, se félicitait des éloges que le

cardinal Jacobini avait faits du Centre. A ce propos, il exprimait le grand plaisir qu'il éprouvait de connaître les désirs du Saint-Père, qui, cependant, n'étaient pas des ordres. « Après la réunion du nouveau Reichstag, disait-il, le parti du Centre prendra en considération de la façon la plus sérieuse la lettre du cardinal Jacobini et recherchera tout ce que l'on pourra faire en conséquence de cette lettre. » Et, comme conclusion : « Je déclare, dit-il, ici, dans cette antique ville de Cologne, en face du Rhin qui la traverse, qu'il n'y a jamais eu un moment, dans ce siècle, où l'autorité du Saint-Père ait été aussi universellement reconnue qu'aujourd'hui. Et si l'on fait appel à l'autorité du Souverain Pontife, non seulement dans les questions internationales, mais dans les questions intérieures, nous avons le droit d'en être fiers. » M. Winthorst se tirait d'affaire en homme d'esprit, de cœur et d'honneur. Le Centre n'appuya pas plus que le Pape la politique d'invasion et de conquête ; l'un et l'autre rendirent par là, aux Allemands, un grand et durable service. L'Empereur parut avoir lui-même quelque reconnaissance. A l'occasion du jubilé pontifical de Léon XIII, il offrira, lui, le pape luthérien, une mitre d'or.

6. *La fin des négociations.* — Nous touchons au terme des négociations. Pour finir, le gouvernement avait déposé un projet de loi pour préciser la portée du *veto* sur les nominations ecclésiastiques ; il s'agissait de savoir de deux autorités laquelle trancherait le différend. L'évêque de Fulda, Kopp, qui n'était pas une barre de fer, s'était, dans la Chambre des Seigneurs, prononcé en faveur de la loi. La grande majorité de la presse catholique la combattait ; le Centre, au Reichstag, ne la repoussait pas avec une moindre unanimité. Dans une lettre à l'archevêque de Cologne, le Pape exprima l'idée qu'elle pouvait conduire à la paix désirée depuis si longtemps. Par respect, le Centre déclara qu'il voterait la loi sans la discuter. La nouvelle loi leva la proscription contre les Ordres religieux voués au saint ministère, aux œuvres de charité et à l'éducation des jeunes filles ; elle restreignit aux

curés inamovibles le *veto*, d'ailleurs provisoire, du gouvernement. Les évêques ne furent plus contraints, sous peine d'amende et de prison, de pourvoir, pendant l'année, à la vacance des cures. Enfin, les condamnations prononcées par le fameux tribunal des affaires ecclésiastiques n'entraînaient plus la destitution du prêtre frappé. Au cours de cette discussion, Bismarck, l'homme qui voulait anéantir le catholicisme allemand, prononça des paroles qu'il faut transcrire ici pour l'honneur et pour la leçon donnée à d'autres puissances. Un plat avocat avait jeté à la face du Pape son titre de souverain étranger, dédain mal placé envers une telle puissance. « Quant à l'ingérence du Pape dans nos affaires, dit Bismarck, je doute fort que le Pape puisse être traité chez nous en étranger. En ma qualité de représentant du gouvernement, j'affirme que la papauté n'est pas seulement une institution étrangère et universelle, mais aussi une institution allemande pour nos concitoyens catholiques. Je nuirais au bien de mon pays si, par vanité nationale, je rejetais le secours d'un seigneur aussi consciencieux et aussi puissant que le Pape, pour la raison qu'il demeure à Rome. » C'est parler d'or : le Pontife de Rome, au spirituel, chef souverain de vingt millions de catholiques allemands, est en Allemagne une grande autorité et une grande puissance. Le Pape est comme le soleil : on le voit de partout ; on ne peut l'exclure de nulle part.

Depuis 1888, l'Eglise jouit en Allemagne des bienfaits de la politique de Léon XIII. Les évêques sont sortis de prison ou rentrés de l'exil, pour reprendre la crosse pastorale ; les curés, déchargés des mois de prison et des thalers d'amende, ont repris le gouvernement de leurs paroisses ; les séminaires et les écoles ont repris leurs fonctions suivant le droit ; les Ordres religieux, sauf les Jésuites, ont repris leur place dans l'armée catholique. Les Jésuites ne sont pas seulement les boucs émissaires de l'Eglise un peu partout ; ils sont, en Allemagne, la terreur des masses protestantes. Leurs docteurs, imbéciles ou lâches, ont fait du Jésuite la personnification,

non seulement des sept péchés capitaux, mais de tous les excès du gouvernement. Les Prussiens, dès qu'ils voient un chapeau et un costume sacerdotal, croient voir apparaître le général de cette grande et honnête compagnie. Nous-mêmes, allant de Leipzig à Berlin, avons été pris pour le général des Jésuites, porteur d'un million pour les catholiques de Berlin. A quoi voyez-vous cela, dîmes-nous à notre interlocuteur ? — A votre chapeau. — D'abord, vous saurez que les Jésuites n'ont pas de chapeau propre exclusivement à eux ; ils se coiffent comme partout, sans rien qui les distingue. Mon chapeau à moi est le chapeau des prêtres français. Quant au million dont je suis porteur, voilà ma valise, je vous la cède pour cinquante francs ; c'est un million au plus bas prix. — L'archevêque de Cologne, devenu cardinal Melchers, eut pour successeur Mgr Krementz, puis le cardinal Fischer ; le cardinal Ledochowski eut pour successeur Mgr Dinder. Au rétablissement des dignitaires se joignirent les réparations matérielles. La Prusse justifia sa réputation de correction bureaucratique, et les Hohenzollern s'abstinrent de suivre les consignes de leur nom. Les centaines de mille marks de traitement confisqués et d'amendes ajoutées aux mois de prison furent rendues à l'Eglise. Peu à peu s'effacent les désastres et les ruines de la persécution.

« Aujourd'hui, dit Lefebvre de Behaine, l'Eglise catholique jouit en Allemagne d'une paix profonde, libre dans ses enseignements, dégagée de toutes les entraves, qu'elle avait été si sérieusement menacée de subir, il y a vingt-cinq ans, et à l'abri des querelles intestines qui divisent, dans des conditions de plus en plus graves, les communions protestantes, dans l'empire évangélique. Sans aucun doute, le Centre, le grand parti qui a soutenu la lutte contre les prétentions aveugles de l'Etat dans les Chambres prussiennes et au Reichstag, de 1876 à 1886, a beaucoup contribué à l'œuvre dont bénéficient à l'heure présente les évêques et les fidèles, demeurés, au jour du danger, fermes dans la foi comme dans leur

obéissance au Saint-Siège. Mais si l'on se reporte par la pensée à tous les événements qui se sont déroulés depuis le jour où Pie IX n'a pas craint de tenir tête à l'hégémonie prussienne, jusqu'au moment où Léon XIII a pu se flatter d'avoir achevé l'œuvre de réparation qu'il avait entreprise dès le lendemain de son élection, on conclura que la politique du Saint-Siège, à l'endroit de l'Allemagne, fut tout à fait propice aux droits de la liberté religieuse et aux intérêts de la paix publique (1). »

7. *L'affaire des Carolines.* — Au cours des négociations pour le *Kulturkampf*, surgit un incident qui en favorisa singulièrement le succès. Jornandès, faisant allusion à la fécondité de la race germaine, appelait ces pays une fourmilière de peuples. Dans l'état de morcellement où la confédération germanique avait réduit l'Allemagne, le surcroît de population débordait sur les régions voisines ou s'émigrait chaque année vers de lointaines colonies. Certain petit burgrave s'en faisait même des revenus ; pour simplifier les choses, il vendait à l'étranger ses sujets superflus, à tant par tête. Quand l'Allemagne fut confédérée sous l'hégémonie de la Prusse, elle voulut garder à son profit ce trop-plein, et d'agricole qu'elle était devint d'abord industrielle, ajoutant aux produits de son sol les produits de son travail. Malgré ce dérivatif de l'industrie, la population ne laissait pas d'offrir un excédent. Alors le gouvernement, pour régulariser les choses, vint à l'idée de se créer des colonies allemandes, qui recevraient le trop-plein de sa population et serviraient de débouchés à son industrie. Pour accomplir ce dessein, il lui fallait une marine, l'Allemagne créa une marine. En sorte que sa politique s'orienta d'une façon qui a été appelée justement *mondiale*, parce qu'elle entre, en effet, d'une façon harmonieuse, dans la conception des intérêts généraux du monde. A l'intérieur, l'Allemagne est une puissance agricole, industrielle et militaire ; à l'extérieur, elle est une puissance colo-

(1) *Léon XIII et le prince de Bismarck*, p. 220.

niale qui veut, en même temps, agrandir le monde à son profit et présider, par sa force militaire à l'amphictyonie des nations. C'est une ambition légitime, si elle coordonne ses œuvres au bien de l'humanité. Mais le monde est déjà vieux. Depuis les plaines de Sennaar et le Cénacle de la Pentecôte, il y a longtemps que les hommes se l'arrachent et que les nations se le partagent. Posez le doigt sur peu importe quel point du monde : tel territoire est partagé entre une nuée de petits propriétaires ; et tous les territoires sont authentiquement possédés par telle ou telle nation. Fort heureusement les circonstances vinrent au secours de l'Allemagne. Des explorateurs américains, anglais et français venaient de découvrir l'Afrique, fermée jusque là au reste du monde. De longtemps les anciens en avaient parcouru le périple ; mais les modernes s'étaient heurtés à l'idée que l'Afrique, en dehors de ses régions maritimes, n'était qu'un immense plateau sablonneux, stérile et désert. Lorsque les explorateurs eurent découvert l'intérieur de l'Afrique, chacun, selon ses dents et son avidité, se partagea la proie. L'Angleterre, suivant sa tradition accapareuse, en prit les trois quarts ; la France agrandit ses possessions du Nord et de l'Ouest, et l'Allemagne, du droit du premier occupant, s'adjugea deux ou trois lambeaux. Jusque là tout était bien. Il ne restait plus qu'à transformer, par la grâce de Dieu et par le travail des hommes, ces faciles conquêtes. C'était le seul moyen de mettre à profit ces agrandissements vertigineux. L'Allemagne crut meilleur de s'adjuger sur d'autres points du monde d'autres possessions. Il ne faut pas trop le lui reprocher. D'après l'exemple de l'Angleterre, il paraît que pour faire plus utilement le commerce, il faut avoir partout des colonies, des ports, ce qu'ils appellent des points d'attaches, comme qui dirait des tentacules pour saisir l'ennemi et pour le sucer. C'est le procédé de l'araignée appliqué à la civilisation des peuples. Bref, l'Allemagne, de travers ou tout droit, s'intalla en Chine, à Kiao-Tchéou, et arbora son drapeau dans l'île de Yap.

Cette petite île appartient à un groupe de l'Océan pacifique connu sous le nom de Carolines et Palaos. Des navigateurs espagnols les avaient découvertes à l'époque où la grande Espagne possédait un empire sur lequel le soleil ne pouvait pas se coucher. L'éloignement de ces îles, leur peu d'importance, leur éloignement de la ligne ordinaire suivie par le commerce, avaient empêché toute pensée sérieuse de colonisation. Cependant les missionnaires espagnols, soucieux des intérêts spirituels des insulaires, n'avaient pas abandonné l'archipel. Sous Philippe V, on n'attacha plus d'importance à ces travaux apostoliques. A Rome, la Propagande les prit sous sa protection ; elle seconda en même temps le zèle des missionnaires et les intentions des souverains. Les Papes louèrent la générosité du souverain qui envoyait les vaisseaux espagnols jusqu'au fond de l'Océan. Malheureusement la trop funeste guerre de la Succession finit par anéantir la marine militaire et marchande de l'Espagne. La mission de l'archipel des Carolines fut abandonnée ; on laissa tout projet d'en former des établissements durables. En 1870, quel que fût le droit de découverte et d'occupation temporaire, ces îles paraissaient des terres abandonnées, qui pourraient devenir la possession légitime du premier occupant. En fait d'ambition, la Prusse n'est pas le pays des scrupules. Les îles Carolines étaient à sa convenance, surtout depuis le percement de l'île de Suez et la perspective du percement du Panama et de la coupure de l'isthme de Malacca ; l'Allemagne les prit et arbora son drapeau sur l'une de ces îles. Dès 1875, l'Angleterre, suivant sa coutume, en avait fait autant. L'Espagne protesta ; les deux nations lui répondirent qu'elles refusaient de reconnaître, sur les îles Carolines, sa souveraineté. Entre temps, des Allemands, établis sur divers points de l'archipel, avaient commencé des plantations florissantes et ouvert des stations de commerce. Les deux gouvernements firent comprendre à l'Espagne qu'elle avait négligé son devoir ou ses intérêts et qu'elle était mal venue à se plaindre que d'autres

n'avaient pas imité sa paresse. Lorsque la note de l'Angleterre et de l'Allemagne fut connue du public, l'amour-propre de l'Espagne fut blessé au vif. Quand, en 1885, les journaux firent savoir que le drapeau allemand flottait sur les îles Carolines, l'indignation ne connut plus de bornes. Les Espagnols sont tous les émules du Cid et aussi de don Quichotte. L'Espagne entière se leva pour protester contre l'insulte ; il y eut à Madrid de chaudes démonstrations. Le 25 août arrivait la nouvelle que deux vaisseaux de guerre, l'un anglais, l'autre allemand, avaient fait simultanément sur ces îles acte de possession. Le fait fut considéré comme une déclaration de guerre; la foule descendit les armoiries et le drapeau de l'Allemagne, les mit en pièces et les jeta au feu. C'était plus facile que de porter en Allemagne une armée espagnole et de prendre Berlin.

Le prince de Bismarck eut alors l'heureuse inspiration, pour ménager l'amour-propre des deux pays et s'épargner une guerre, d'en appeler à la médiation du Pape. De la part d'un protestant, c'était le contrepied de tous les préjugés de sa secte ; de la part de Bismarck, c'était une marque effective de réelle grandeur. Un autre protestant, Frédéric Ancillon, dans son *Tableau des révolutions du système politique de l'Europe*, a fait là-dessus des réflexions bonnes à reproduire : « Durant le moyen-âge, dit-il, quand l'ordre social n'existait pas, la papauté seule peut-être a sauvé l'Europe de la barbarie. Elle créa des liens d'union entre les nations les plus éloignées ; elle servit de *centre commun* et de point de ralliement pour les Etats isolés... C'était un *tribunal suprême* établi au sein de l'anarchie universelle et ses décrets furent trouvés aussi dignes de respect qu'ils étaient respectés. Elle empêcha, *arrêta* le *despotisme* des empereurs, *compensa* le défaut *d'équilibre* et affaiblit les inconvénients du système féodal. » En ôtant de ces aveux les doutes d'Ancillon, vous avez sur le moyen-âge une vue des bienfaits sociaux de la Chaire apostolique. Ce sont les Papes et les évêques qui ont formé et constitué, à la lettre, toutes les nations de l'Europe,

et depuis que les nations ont rejeté cette magistrature internationale des pontifes romains, ni l'équilibre des peuples, ni le régime constitutionnel n'ont pu empêcher les peuples de se livrer à des disputes et peut-être de se détruire. Aussi, un autre protestant, plus grand qu'Ancillon, Leibnitz, déplorait la désorganisation introduite en Europe par Luther, et souhaitait qu'il y eût à Rome un tribunal présidé par le Pape, pour servir aux souverains d'arbitre et de juge. Et Voltaire, tout Voltaire qu'il était, n'a pu s'empêcher de dire que les intérêts du genre humain veulent qu'il y ait un frein à la puissance des souverains, et une sauvegarde pour la vie des peuples. Nécessité tellement sensible que, dans ces derniers temps, l'empereur de Russie, Nicolas II, est venu proposer l'établissement à La Haye de ce tribunal. La Haye préféré à Rome, c'est ridicule ; un tribunal de jurisconsultes sans autorité préféré au Collège des cardinaux et au jugement du Pape, c'est une sortie de la réalité pour se jeter dans le rêve et se condamner à l'impuissance.

La proposition de Bismarck, agréée à Madrid, fut acceptée du Pape. Léon XIII, qui est encore assez mal connu, avait rêvé souvent de toutes les grandeurs de la papauté ; il en espérait de l'avenir le rétablissement ; il y sut se préparer en exerçant sa fonction d'arbitre. Une commission cardinalice, composée de diplomates habiles et de juristes compétents, fut chargée d'examiner l'affaire sous tous ses aspects, de hâter ses conclusions, vu la gravité des circonstances, et d'en faire rapport au Pape. Léon XIII, examen fait de l'affaire, porta un jugement de médiateur ; le cardinal Jacobini le communiqua aux deux cabinets de Madrid et de Berlin. La décision du Pape comprenait quatre points : Du fait de la découverte de l'archipel par l'Espagne, de son occupation, de son évangélisation, elle concluait à la souveraineté de l'Espagne sur les Carolines ; du fait de l'accession des Allemands, elle concluait qu'ils avaient, à bon droit, occupé des terres abandonnées ; qu'à eux appartenait la mise en culture et que, par

l'exploitation de leurs produits, l'Allemagne aurait, aux Carolines, une station maritime et parfaite liberté de navigation. Cette décision était juste et sage ; elle fut agréée des deux gouvernements et consignée dans un traité signé au Vatican le 17 décembre 1885. Au lieu des calamités d'une guerre inutile, les deux peuples gardaient leurs droits respectifs et jouissaient en plus des bienfaits de la paix. Le point curieux, c'est que Bismarck nous avait ramenés au moyen-âge, à l'arbitrage du Pape sur les nations de la chrétienté. Pour le féliciter de cette initiative, le Pape conféra à Bismarck la croix d'un des ordres pontificaux : il le fit chevalier du Christ et rouvrait une porte à l'idée de l'empereur allemand devenu empereur d'Occident. Bismarck, pour remercier le Pape, lui écrivit une lettre, en tête de laquelle il donne à Léon XIII le titre de *Sire*. Sire, c'est-à-dire que la présence de la royauté piémontaise à Rome n'est rien à ses yeux, que le Pape est toujours roi. Le jour où lui, Bismarck, s'occupera de ce grand problème, dont la solution est plus que jamais nécessaire, il tranchera dans le vif et saura se montrer plus grand que les Barberousse et les Napoléon. Ce sont là des vues à retenir. Après une telle démarche et une aussi haute déclaration, il n'y a plus de place pour un conflit entre l'Allemagne et le Saint-Siège.

8. *Les visites de Guillaume II.* — Après l'affaire des Carolines et la suppression des lois de mai, vint la question des Jésuites ; il n'y a plus d'affaire entre l'Allemagne et la Chaire du Prince des Apôtres. Le seul fait à noter, ce sont les visites de Guillaume II à Rome. Ces visites ne sont pas des fantaisies de souverain qui aime à se promener ; ce sont des actes d'un empereur, dont les actes sont des événements. L'action, il est vrai, n'alla pas sans incohérence et sans gaucheries ; mais il faut mettre quelque chose sur le compte de la politique et ne jamais oublier que l'homme s'agite, mais Dieu le mène. — La première visite eut lieu le 12 octobre 1888. L'empereur étant descendu à la légation allemande près du Saint-Siège : le cardinal Rampolla était allé, le premier, lui

offrir ses hommages. L'empereur se rendit au Vatican, escorté des troupes italiennes ; il fut reçu en souverain. Les plus élémentaires bienséances obligeaient de laisser le Pape maître chez lui, et surtout de respecter l'entretien des deux souverains, gardiens de si grands intérêts. Par une gaminerie inexplicable, sur les instances, paraît-il, du comte Herbert de Bismarck, le prince Henri de Prusse força la consigne, mit fin à la conversation, comme si, par cette incartade, il eût voulu tirer son frère d'une situation délicate, embarrassante peut-être. Le soir, au dîner de gala chez le roi d'Italie, l'empereur d'Allemagne se félicita du chaleureux accueil qu'il avait reçu « dans la *capitale* de S. M. le roi d'Italie ». — La seconde visite eut lieu le 23 avril 1893 ; Guillaume II était accompagné de l'impératrice. Après vingt minutes de conversation, l'impératrice qui est une femme, c'est-à-dire un être fait de discrétion et de respect, se retira pour visiter le Vatican et Saint-Pierre. Le Pape, laissé seul avec l'Empereur, ne manqua pas de le remercier de sa noble conduite envers ses sujets catholiques ; il lui parla de l'audace croissante des partis anarchiques, la nécessité d'y porter remède, la connexité de la situation du Pape, avec les trames de la Franc-Maçonnerie et les attentats du socialisme. Après l'audience, Guillaume ne se rendit pas au Quirinal ; il fit don d'un tabatière d'or au cardinal Ledochowski et décora de l'Aigle noir le cardinal Rampolla. — La dernière visite eut lieu également en 1903, quelques semaines avant la mort de Léon XIII. Cette fois, Guillaume se rendit au Vatican, avec une escorte de cuirassiers blancs à cheval, amenés tout exprès d'Allemagne et réservés uniquement à ce cortège. Les irrédentistes italiens en conçurent la plus vive indignation ; dans cet hommage rendu au chef de l'Eglise, ils virent une marque de la vassalité de l'Italie au regard de la puissance allemande et des égards suprêmes de l'Allemagne pour le Saint-Siège. Quand Guillaume apprit la mort de Léon XIII, il exprima dans une dépêche officielle, ses regrets et son admiration pour l'auguste Pontife. — Ce

sont là, disons-nous, des événements qui impliquent virtuellement la grande question du sacerdoce et de l'empire, leur coexistence nécessaire et la loi de leur bienfaisante harmonie. Par cette conduite, Guillaume II se place fort au-dessus de Frédéric et de Barberousse ; il s'incline devant le principe même de la chrétienté. Tout protestant qu'il est, il a plus de sens social que tel ou tel souverain catholique du XVIIe et du XVIIIe siècle. L'empire émerge de ces considérations ; nul doute que Léon XIII n'eût pas demandé mieux que de le rétablir, comme l'avait institué Léon III dans la personne de Charlemagne. L'obstacle à ce rétablissement ne vient pas du protestantisme du roi de Prusse, mais de ce que sa vertu politique, si bien attestée par ses sentiments, ne l'était pas au même degré par ses actes. Un prince qui soutient à Fez le Coran, qui soutient l'Islam à Constantinople et accepte ou subit la solidarité des massacres d'Arménie, n'est pas un empereur qui s'affirme, c'est un empereur qui se dit couronné. Pour devenir Charlemagne, il n'est pas absolument nécessaire d'être catholique, mais il est indispensable d'entrer dans la conception de l'empire, dans le sens de ses devoirs, d'être partout l'adversaire de l'impiété et le redresseur des torts ; surtout d'être le dévoué défenseur de l'Eglise romaine. Le traité de Berlin, de ce sollicité par les Italiens, a refusé d'accepter la question et de ratifier l'énorme désordre que met dans le monde la royauté du Quirinal, dressé contre le Vatican par la Révolution. Rome n'est pas la capitale de l'Italie ; elle est la capitale de l'empire du monde et pour qu'un empereur y soit couronné, il suffit, mais il est nécessaire qu'il ait rendu, à la Ville Eternelle, la royauté de saint Pierre. Révolution qui ne demande pas la guerre, comme les invasions lombardes d'Astolphe et de Didier ; elle peut s'effectuer par un biais, en cessant de soutenir la royauté italienne. Le roi d'Italie, laissé seul en face de son œuvre, sera bientôt abattu par la République et dévoré par les francs-maçons. Le chef de l'Eglise ne manquera pas d'être entraîné de quel-

que manière dans cette ruine. Pour le rétablir, il suffira de l'arracher des griffes de la révolution et de renvoyer le Piémontais à Milan. Que l'Italie soit, par suite, plus ou moins vassale de l'Allemagne, c'est présumable. Mais, en somme, une telle œuvre n'exige pas tant d'héroïsme ; et fallût-il courir quelque risque, ce n'est qu'en vainquant les périls qu'on triomphe avec gloire.

9. *Le catholicisme en Allemagne.* — En persécutant avec une furie sauvage, les catholiques d'Allemagne pour détruire leur culte et anéantir leur religion, Bismarck, contre son gré, avait pris le moyen efficace pour relever les catholiques de leurs défaillances et reconstituer, au-delà du Rhin, leur Eglise. Un peuple et un clergé qui coulent des jours tranquilles dans une mollesse enivrante perdent communément la force de leur vitalité catholique. Si nous les supposons en contact ordinaire avec des hérétiques et des incroyants, soumis à l'influence délétère d'une législation naturaliste et d'un gouvernement athée, il y a fort à craindre que cette Eglise ne vienne à périr, ou du moins à péricliter. Au contraire, si vous secouez ce peuple violemment, si vous traînez ce clergé devant les tribunaux, si vous jetez ses prêtres à la prison ou à l'exil, vous l'obligez à reprendre vie et à s'affermir dans ses vertus défaillantes. C'est là, du reste, tout le mystère du Christianisme. Jésus-Christ est mort en croix pour le salut du genre humain. Les Juifs ont percé les pieds et les mains du Christ à cause des péchés des hommes ; ils ont broyé son corps à cause de leurs crimes ; et Jésus-Christ nous a rachetés par la mort ; et toutes les blessures faites à son corps, y compris le coup de lance, ont ouvert autant de sources de grâces, ont prêché l'exemple d'autant de vertus, et, lorsque le peuple chrétien vient à l'oublier, pour le lui rapprendre, il suffit que Jésus-Christ leur parle par la bouche de ses vertus, ou que le persécuteur fasse, à ce peuple alangui, autant de blessures, analogues à celles du Rédempteur. Par l'union du Christ ressuscité et de ses membres souffrants, il se fait comme une

deuxième Rédemption. Cette union n'est pas seulement morale et mystique ; elle établit une sorte d'identité physique entre le chef et les membres et attache à la vertu des souffrances, par l'appel de la persécution, de la confession de foi et de la passion effective, une série d'effets merveilleux qui produisent, en haut et en bas de ce peuple, de prodigieux contretemps, les plus étonnantes réparations. Nous allons constater, en Allemagne, la vérité de cette doctrine.

Le catholicisme en Allemagne, depuis saint Boniface, avait passé par d'étranges vicissitudes et de surprenants contrastes. Pendant sept siècles, il avait suivi un mouvement progressif d'extension, de profondeur et d'épanouissement dans toutes les sphères de la vie surnaturelle. Au XVI[e] siècle était venue la grande épreuve du protestantisme, au XVII[e] siècle avaient suivi les jours d'impiété et de corruption, à la fin du XVIII[e] siècle et dans le cours du XIX[e] siècle, ces aberrations avaient amené des ruines. Fébronius et Joseph II avaient désorganisé l'Eglise ; le recez de 1803, les déprédations de Napoléon et de Bismarck avaient dissipé son patrimoine. L'Eglise, en Allemagne, avait des évêques, complices de Luther, de Fébronius, de Joseph II, prompts par défaut de vertus, à s'enrichir eux-mêmes des biens volés à l'Eglise. La Révolution de Février 1848 vint secouer ces torpeurs et épouvanter ces défaillances. La persécution de Bismarck parut à tous les évêques l'alternative de la résistance ou de l'apostasie. C'était le secret pour les remettre debout. Si Bismarck eût parlé d'entrer en partage des cinq milliards, enlevés à la France, il eût pu, peut-être, avec un milliard et des décorations ébranler quelque vertu, faire fléchir un peu la foi. Bismarck fit le contraire, il s'y prit comme un insensé : il proposa crûment la trahison et, pour l'obtenir, inventa ce qu'il appelait la cure de la faim. La fierté allemande se révolta de ce cynisme ; tous les catholiques allemands, depuis le plus humble fidèle jusqu'à l'archevêque, se sentirent blessés et provoqués. Entre eux s'établit une solidarité nationale dont il y a peu d'exemples dans l'histoire. Tous

ces prêtres et tous ces évêques, que Bismarck n'enferma pas dans ses cachots, purent trouver un abri chez les pauvres et plonger leur fourchette dans le pot du premier venu. Les catholiques allemands se virent de plus près, se touchèrent les coudes et formèrent entre eux une phalange que Bismarck ne put ni entamer, ni faire reculer. C'était le salut de l'Allemagne, c'était dans l'épreuve, le point de départ d'une renaissance merveilleuse qui, depuis 1888, ne cessa de produire ses fruits. Jamais l'Allemagne n'a été dans un état plus florissant qu'aujourd'hui : elle doit cette prospérité à ses confesseurs et à ses martyrs, devenus autant de types dont elle doit perpétuer les vertus et glorifier le souvenir.

L'épiscopat allemand, qui avait compté autrefois dans ses rangs les évêques qui signèrent les Ponctuations d'Ems, un Dahlberg, par exemple, un autre Talleyrand, n'a plus que des évêques, élus par le chapitre, agréés par le prince, tous docteurs et qui gouvernent leur église selon le droit. Une science bien établie est, pour un évêque, la plus solide base et le plus favorable des lests ; une administration canonique, c'est le moyen d'avoir, dans le maniement des hommes, pour l'édification des âmes, toutes les lumières, toutes les forces et toutes les grâces du Christ. Tous ces évêques, héritiers des confesseurs, sont animés du même esprit ; leurs pères sont allés en prison ; eux, ils gouvernent hautement comme des hommes qui ne redoutent pas d'être prisonniers pour Jésus-Christ. Chaque année, ils se réunissent près du tombeau de S. Boniface à Fulda ; ils prennent les oracles de sa cendre. Selon nous, ils devraient convertir ces assemblées en conciles célébrés selon toutes les formes du droit, et nous souhaitons pour les tenir à l'Allemagne un épiscopat composé de quatre-vingt dix évêques. Tous ces évêques sont également dévoués à l'Eglise, remplis de piété envers la Chaire apostolique. Tous font le bien sans bruit. L'Eglise n'est ni quinteuse, ni querelleuse ; si quelqu'un lui cherche querelle, elle a une manière de convertir les disgrâces en bénédictions. Les Etats, lorsqu'ils

sont sages, ne cherchent pas de conflits avec l'Eglise ; ils savent trop, depuis dix-neuf siècles, qu'ils ne peuvent l'attaquer qu'à leur détriment. Les évêques d'Allemagne travaillent donc en paix au bien de leur troupeau ; ils portent des houlettes non seulement pleines de sève et fleuries, mais couvertes de fruits; c'est pour la sage Allemagne le meilleur gage d'avenir.

Les prêtres allemands sont à l'image de leurs évêques. Leur formation n'est pas uniforme ; les uns sont préparés au sacerdoce, comme en France, par les séminaires, les autres étudient dans les universités et ne subissent la clôture qu'au terme de leurs études universitaires, pour leur préparation immédiate au sacerdoce. A notre humble avis, cette seconde forme de formation sacerdotale, si elle offre quelques avantages, ne les offre pas sans inconvénients graves, qui peuvent aisément devenir des vices. Pendant un voyage de trois mois en Allemagne, nous avons beaucoup vu les prêtres allemands ; ils sont simples, bons, sans cérémonie ; leur savoir est pratique ; leur ministère, dévoué ; nous leur souhaitons de porter plus fréquemment la soutane et de ne pas fumer en public : ce nous est peut-être une faiblesse d'esprit, mais elle procède d'un bon sentiment. Le clergé allemand nous a paru, du reste, supérieur, à tous points de vue, dans ses rapports avec les masses populaires ; dans son dévouement aux associations ouvrières ; dans son application à l'apostolat de la presse. Les Ordres religieux, rétablis depuis peu en Allemagne, sont réguliers sans rigorisme, fidèles à l'objet de leur vocation ; il ne manque à leur émulation que la présence des Jésuites, dont l'absence prolongée est, pour la science, pour la prédication et pour les écoles, une calamité publique. Pour apprécier le peuple allemand, il faut le distinguer des Alsaciens, qui ne sont pas des Allemands purs, et des Prussiens qui sont de race slave. L'Allemand pur est un brave homme, réfléchi, laborieux, simple, docile, dévoué à sa profession et à sa famille, il se prête également à la vie civile et à la vie reli-

gieuse ; il boit bien, mange encore mieux, et travaille aussi avec force. Pour juger avec une plus délicate exactitude, il faut distinguer encore entre le catholique et le protestant, l'Allemand du Nord et l'Allemand du Sud. L'Allemand du Sud est plus latin ; l'Allemand du Nord est plus teuton ; le protestant est plus orgueilleux ; le catholique est plutôt modeste. Les catholiques allemands sont remarquablement fidèles à la pratique du christianisme. Leurs familles sont nombreuses ; leurs enfants bien instruits et sérieusement élevés. Dans leurs églises, ils sont édifiants ; au travail, ils sont exemplaires. Leurs fêtes connaissent toutes les joies ; elles sont, pour le rapprochement de tous les âges et de toutes les conditions, aussi belles de simplicité que d'allégresse. Le plus grand mal du peuple allemand, c'est le voisinage de l'hérésie ; son plus grand obstacle en tous sens, ce sont les mariages mixtes. Le peuple allemand se tient sur ses gardes ; le clergé est bien averti. Cependant nous avons remarqué, en général, une certaine mollesse de conviction, ou plutôt de bonhomie trop peu militante et une certaine partialité en faveur du protestantisme. C'est une erreur ridicule, ou peut-être une illusion très funeste. Depuis trois siècles, l'Allemagne a été envahie par le mahométisme de Luther ; l'Allemagne doit prendre la résolution de s'en débarrasser un jour. L'hérésie n'a qu'un temps ; toutes les hérésies sont condamnées, l'une après l'autre, à disparaître.

10. *Associations.* — Deux choses caractérisent la prospérité de l'Eglise en Allemagne : les associations et les écoles. Mettez, dit Heine, trois Allemands dans une île déserte, ils formeront aussitôt une association. Cette plaisanterie est très sérieuse. Que l'association soit nécessaire à l'homme, cela n'a pas besoin d'être prouvé. La famille et la société civile et politique sont les deux formes, partout existantes de l'association. Dans cette société civile, outre la famille, lorsque l'individu constate l'impuissance et les tristesses de l'isolement, il est aussitôt enclin à se chercher des compagnons volontaires, qui lui prêtent leurs efforts et reçoivent ses se-

cours. De là ces multitudes d'associations, diverses par leur objet et par leur but, qui peuvent se former dans un Etat et aussi dans l'Eglise. L'Allemand, qui est personnellement fort, a compris, ce semble, mieux que tout autre, ce besoin de l'association. En 1846, lorsqu'un vicaire de Cologne, l'abbé Kolping, formait une association pour les compagnons ouvriers, il ne se doutait sans doute pas qu'il allait entraîner toute l'Allemagne. Aujourd'hui c'est un fait accompli. Il existe en Allemagne des associations pour tout et pour tous : associations agricoles, industrielles et commerciales ; associations de jeunes filles et de jeunes gens, associations de patrons et d'ouvriers, cercles d'ouvriers, congrès d'ouvriers et même visites et conférences d'ouvriers. La fraternité, qui n'existe en France guère que sur les murailles, fleurit en Allemagne, sous la forme la plus pratique et la plus gracieuse, l'association des gens de même profession (1). Nulle part les associations ne fleurissent mieux qu'à l'école. Cette sphère de l'activité nationale est régie par une législation qui paraît s'harmoniser très bien avec les idées et les mœurs des Allemands. L'école primaire, l'école secondaire, l'école supérieure existent en Allemagne comme partout ; elles s'y distinguent par une application laborieuse et studieuse des plus exemplaires. Il paraît que dans certaines zones, il existe, dans ces agglomérations de jeunes gens, une grande dépravation de mœurs et des habitudes honteuses. C'est là, pour les écoles, un mal très grand et, pour la nation, un très grave péril. Dans l'éducation des filles, nous n'avons rien remarqué de tel. Les Dames anglaises qui tiennent la plupart de ces écoles, montrent autant de zèle que d'intelligence ; leurs établissements exhalent la bonne odeur de Jésus-Christ. Les maîtres, sans affecter de morgue, laissent voir un grand sentiment de dignité. On dit en Allemagne *Herr professor*, comme on dit chez nous, maréchal de France. Le professeur, le représentant officiel de la

(1) Au premier volume de notre ouvrage sur l'Allemagne, nous avons donné la nomenclature des associations allemandes, leur mode d'organisation et leurs règles de services : nous y renvoyons le lecteur.

science allemande, est, en effet, le phare de la nation. Nous devons en parler ailleurs.

11. *Le Protestantisme.* — Le protestantisme allemand est en pleine dissolution et va, d'un pas accéléré, à sa ruine. Un publiciste français a écrit, là-dessus, un volume qu'il intitule l'*Allemagne religieuse ;* il aurait, pour l'exactitude des termes, dû l'intituler : *L'Allemagne irréligieuse.* Lorsque Luther se révoltait contre Rome, il pensait opposer, à l'Eglise catholique, une église nationale, une organisation gardant le fond et la forme d'une Eglise selon le pur Evangile. Il eût pu se produire quelques divergences de coutumes, mais aucune sur les principes d'action. Or, Luther, au lieu de fonder son église sur l'autorité surnaturelle d'une hiérarchie sacrée, l'établissait sur l'individualisme. La Bible, toute la Bible, n'est que la Bible, lue sans notes, ni commentaires, en dehors de toute tradition : c'était la formule d'après laquelle chaque Allemand devait se faire sa croyance dogmatique et sa loi morale ; Luther, je le suppose, croyait que, puisant à la même source avec le même bonheur, en vue du même salut, on aboutissait, sans faute, à peu près au même résultat. En vertu des points fondamentaux de leurs croyances, s'il se produisait quelque conception personnelle, sans doute, elle n'exercerait pas assez d'influence pour troubler la bonne harmonie du corps ecclésiastique. Luther se flattait de constituer son Eglise en forme de démocratie, mais toutefois en laissant à sa tête des débris, des ombres d'autorité qui garderaient suffisamment l'ombre d'unité de la nouvelle confession. C'était le rêve de Luther, mais ce n'était qu'un rêve qui devait se briser fatalement contre la réalité des choses. A l'encontre du rêve de Luther, deux choses sont absolument certaines : la première c'est que la Bible, non seulement n'est pas de facile lecture pour tout le monde, mais qu'elle n'est sûrement compréhensible pour personne ; la seconde, c'est que son examen, laissé à la raison individuelle, ne pouvait aboutir qu'à une inévitable et irrémédiable confusion. Luther, il est vrai, avait ajouté, comme

point de repère, trois ou quatre faux dogmes : la corruption totale et incurable de la nature humaine par le péché, le serf arbitre et le salut seulement par l'imputation extérieure des mérites de Jésus-Christ. Ces allégations étaient autant d'outrages au bon sens, à la nature de l'homme et à la dignité de la religion. Luther d'ailleurs fut aussitôt attaqué : sur l'interprétation de l'Ecriture par la raison seule, sur les suites du péché originel, sur le libre arbitre, sur la nécessité des bonnes œuvres ; et il faut convenir que ses adversaires avaient belle marge contre ce sophiste sans science ni conscience. D'ailleurs le fait de sa rébellion n'était pas unique ; d'autres réformateurs s'étaient levés en Alsace, en Suisse et en Angleterre. D'ailleurs, l'autorité que Luther avait détruite sans la remplacer, passait au prince et faisait de son restant d'Eglise une servante de l'Etat. En dépit de deux ou trois vacillantes confessions après trente ans de guerre plus que civile, l'Allemagne, au milieu du XVII[e] siècle, n'était plus qu'un désert : *Ubi umbra mortis et nullus ordo.*

L'Allemagne, ruinée matériellement et religieusement, fut livrée à toutes les puissances de dissolution ; sous le rapport religieux, elle fut livrée à l'anarchie du philosophisme, se ruant, sous prétexte d'exégèse, à la destruction du corps des Ecritures. Cette période s'étend de 1789 à 1835. La théologie protestante, audacieuse dans ses négations, sophistiquée dans leur défense, se traîna désormais à la remorque des pires aberrations de Spinoza. Trois écoles se partagèrent cette œuvre de ruines : l'école *naturaliste*, qui explique les Ecritures d'après les phénomènes ordinaires de l'ordre naturel, à l'exclusion de toute révélation divine, en la subordonnant à la raison individuelle ; l'école *mythique*, qui expliqua les Ecritures, toujours avec la raison seule, mais en la rapportant aux événements et aux personnages lointains de l'histoire, et, par suite, ne vit dans la Bible que des fables ; et l'école *humanitaire* qui rapporta au genre humain, pris dans son évolution à travers les âges, tout le symbolisme des Ecritures. Le cou-

ronnement de ce travail de dissolution fut la *Vie de Jésus* de Strauss, qui nie l'existence historique du Christ, et, par conséquent, met à bas tout l'édifice de religion dont les Saintes Lettres contiennent l'histoire et la doctrine. Le protestantisme devait lire les Ecritures par la raison seule et la raison seule a détruit le corps entier des Ecritures. De la Genèse à l'Apocalypse, la Bible, pour la raison protestante, n'est qu'une collection de faits naturels, de mythes et d'événements historiques, qui ne supposent même pas l'existence de Dieu. J'ai ouï dire, en Allemagne, que Harnach, le grand pontife de l'exégèse, est tout simplement un athée.

Mais alors, comment explique-t-on, en Allemagne, le grand fait du Christianisme ? On en donne plusieurs explications, l'une sentimentale, l'autre idéale, la dernière économique. D'après la première explication, la religion a son siège dans le cœur. La foi est indépendante des miracles, des prophéties, de l'inspiration des Ecritures ; elle est un fait d'*expérience*. Il existe une communauté chrétienne, qu'une longue expérience a initiée à la hauteur religieuse et morale du Christ. Cette communauté ne s'accroche point aux constructions métaphysiques d'une religion subalterne ; elle ne s'astreint pas aux révélations distribuées par une Eglise ; sa foi n'a rien de servile, ni de fragmentaire. La communauté chrétienne a cette impression que l'homme doit vivre de l'infini ; et que Jésus est la conscience du moi, déterminé par le sentiment de Dieu. Cette impression est, par ses effets, la rédemption réelle et le point de départ de la théologie. La foi n'a pas besoin de définition ; elle ne procède pas de l'enseignement, c'est elle qui le fait. Le parfait chrétien est un parfait théologien. — D'après la seconde explication, le règne de la foi est dans l'*esprit ;* on se résout le mystère par le développement historique de l'Eglise, par la distinction des judaïsants et des paulinistes qui, à l'origine, auraient prévalu dans l'Eglise. Pierre et Paul représentaient un esprit opposé, nous n'avons pas à nous occuper de leurs idées, mais du principe qui recher-

che le secret des Ecritures dans l'inspiration des masses populaires ou des hommes d'élite. L'invraisemblance historique est un acheminement à la vérité. — D'après le troisième système, au lieu de se préoccuper tant du sentiment ou de l'idée de l'Evangile, il faut se préoccuper surtout de son application par la charité. Venir en aide aux pauvres, évangéliser les travailleurs, les assister : voilà la plus belle fleur et le meilleur fruit du Christianisme.

Nous ne discutons pas ces théories. A nos yeux, ce sont des fantaisies trop fragiles pour qu'il soit nécessaire de les discuter, et trop en dehors de la question, pour qu'on les accepte. En dehors de ces imaginations, depuis Strauss, le courant de la théologie en Allemagne se partage en trois filets d'eau : le filet *libéral*, le filet *orthodoxe* et le filet de *juste milieu*. Pour les libéraux, la théologie n'est que l'ébauche imparfaite d'une philosophie supérieure. Le monde religieux est comme la caverne de Platon ; vous n'y voyez que des ombres, image pourtant de conceptions abstraites, dont la philosophie révèle le sens : à proprement parler, les libéraux n'ont pas d'autres symboles de foi que leur philosophie. L'école orthodoxe tient à l'expérience traditionnelle de la communauté chrétienne, à la religion du cœur. Quant au juste milieu, c'est le parti des doucereux, sans loi et sans vertus pratiques, grand partisan de la conciliation quand même. La seule idée positive de ces partis divers, c'est la haine de l'Eglise, un sectarisme âpre, qui n'est pas, tant s'en faut, une marque d'esprit. La foi négative c'est tout simplement le néant. Au lieu d'avoir appris que le Christ est Dieu, ils pensent qu'il a disparu ; il est mort une seconde fois et ne vit plus que dans les âmes ; il n'a plus de vie que dans la sensation de l'âme protestante et de manifestation que la biographie de ses prédicants ou de ses professeurs. Plus de Bible, plus de religion : la dernière heure du protestantisme est sonnée au cadran des siècles. Ce qui se décore encore de ce nom, c'est un squelette, habillé d'un drap mortuaire, un

spectre à sceller dans un tombeau sans espoir de résurrection. Les professeurs des Universités protestantes, pontifes de ce nihilisme, forment les pasteurs protestants, aussi nihilistes que leurs maîtres. Seulement il est entendu que pour ne pas effaroucher les esprits faibles et les vieilles bigotes, les pasteurs seront aussi incroyants que les professeurs et enseigneront la vieille doctrine, comme s'ils y croyaient. Une impiété bardée d'hypocrisies, c'est tout ce qui reste de la confession d'Augsbourg. L'Allemagne, pour ne pas se débarrasser de cette pourriture, n'a plus qu'à la traiter comme les Juifs traitaient les idoles de Dagon ; comme Constantin traitait les temples d'Isis et de Sérapis. Si l'Allemagne veut répondre à la vocation de la Providence ; si elle veut grandir par les doctrines de saint Boniface et les conquêtes de Charlemagne, elle doit répudier le protestantisme non par la violence contre l'erreur, mais plutôt par des hommages rendus à la vérité.

Dans la conclusion de ce premier volume sur l'Allemagne, nous avons émis le vœu de voir augmenter le nombre des évêques, bâtir une cathédrale catholique à Berlin et établir une nonciature auprès de l'empereur d'Allemagne. Le jour où Berlin aura une cathédrale consacrée à saint Jean l'Evangéliste, un cardinal archevêque siégeant dans cette cathédrale, un nonce à la Cour, il pourra s'y tenir des conciles comme à Ephèse et à Chalcédoine. Des conciles, c'est le triomphe de l'Evangile, c'est l'hommage rendu à la vérité, et il n'y a que la vérité qui puisse assurer la délivrance des nations.

12. *L'empire d'Allemagne.* — L'empire d'Allemagne est le nœud de l'avenir : sa constitution n'est que d'hier : il est né à Versailles, sur la proposition du roi de Bavière, par l'assentiment et l'acclamation des Etats confédérés. La seule unité qu'il ait donnée à l'Allemagne, c'est celle du commandement militaire et de l'unité d'armée. Pour le surplus, l'Allemagne reste ce qu'elle était avant, une fédération d'Etats plus

ou moins populeux, unis par les armes pour garder leur indépendance. L'Allemagne fédérale n'est pas une puissance qui puisse menacer la sécurité de personne ; elle s'est constituée ainsi pour assurer sa propre sécurité, non pour menacer celle des autres nations. L'idée qui naît de ses antécédents, c'est l'idée de protection, d'abord pour elle-même, puis pour les autres, s'ils veulent bien l'accepter et y croire. Mais faire d'un instrument de protection pour soi, un instrument d'oppression pour l'univers, ce serait une contradiction évidente et une mauvaise action. L'idée d'empire peut se concevoir de bien des manières ; elle ne peut se réaliser heureusement que d'une façon. Il en est de la prospérité des peuples comme de la prospérité des individus ; elle voyage sur terre entre deux abîmes ; elle navigue sur mer au milieu des écueils. Il faut croire qu'il n'est pas aussi facile qu'on le pense d'être raisonnable, puisque tant d'âmes se perdent et que, depuis les origines, l'histoire des peuples n'est guère faite qu'avec des larmes et du sang. Nous voudrions, ici, comme conclusion de ce chapitre, déterminer l'idée d'empire, dire ce qu'elle doit chrétiennement exclure et ce qu'elle peut le plus prudemment admettre.

L'idée de l'empire allemand ne peut, pour aucune raison, accepter l'idée du grand empire de l'antiquité. C'est un fait dont Bossuet a esquissé les traits principaux et marqué les phases. Dès le berceau du monde, il s'est formé, au milieu de tous les peuples, un empire plus vaste que tous les autres et qui ne savait guère que les écraser. La raison d'être de cet empire, c'était de fonder le genre humain dans l'unité par la force, seule puissance qui pût alors l'établir ; l'écrasement avait sa légitimité ; c'était son moyen d'action. L'empire fondé primitivement à Babylone et à Ninive, subit une première destruction pour passer aux Perses ; mais Echatane, la capitale, s'annexa Babylone et Ninive comme des provinces de son plus grand empire. Cet empire des Perses vit s'élever, à ses frontières, l'empire égyptien, qui eut, dans le domaine de l'art et

des traditions son rôle propre, utile également à la concentration du genre humain. La Grèce alors se leva par Alexandre ; le roi de Macédoine fit entrer dans son empire éphémère l'Egypte et la Perse. Alors vint le tour des Romains, le peuple roi, dominateur de la terre. L'empire romain constitua définitivement l'unité sur la terre ; il fit du monde connu des anciens son domaine ; l'Europe, l'Asie, l'Afrique furent soumises à sa domination : Rome commanda à l'univers. A l'époque où le Christ parut, dans la plénitude des temps, il n'y avait plus à la face du soleil que deux empires : l'empire romain et l'empire chinois.

Un empire analogue à ce grand empire, aujourd'hui, n'a plus de raison d'être. Le Christ est venu ; il a donné son Verbe au monde ; il a arrosé avec son sang les semailles de la lumière ; elles ont tellement établi leur prépondérance sur le monde qu'il n'y a plus de force au monde que pour le servir. Depuis Jésus-Christ, tout pouvoir doit servir sa cause, représenter ses intérêts ; il est sacré dans ce double but. S'il va à l'encontre, il trahit son devoir sacré et se trahit lui-même. Je souhaite à l'Allemagne tous les biens du temps, mais j'ajoute que l'Evangile, qui est sa première loi, lui interdit de susciter parmi ses princes des Nabuchodonosor et des Cyrus, des Alexandre et des César. Quelque lustre qui entoure ces grands noms, il est désormais interdit aux pouvoirs humains d'y prétendre. Il n'y a plus de nation à écraser ; il n'y a plus de peuples à fondre dans une unité matérielle, pour préparer les voies à un Messie. Ce qui était autrefois une consigne de la Providence et un titre de gloire, ne serait plus aujourd'hui qu'une mission de brigandage et un titre d'opprobre. Cette idée est finie ; cette ambition est interdite ; et si par faiblesse d'esprit ou par orgueil, un empereur osait prétendre à renouveler ces grands souvenirs, il serait condamné d'avance au rôle des barbares qui détruisent pour ne rien fonder. Possible qu'à une idée si néfaste s'attache une fonction de vengeance divine ; mais cette fonction, nécessairement limitée par un

objet, ne peut être, un programme de grand empire. Désormais, les restaurations et les réparations, ici-bas, ne se font plus avec du sang humain, mais avec le sang du Christ.

Dans les temps modernes, il n'y a, il ne doit exister d'autre empire universel que l'Eglise ; c'est l'empire de Jésus-Christ. Il est remarqué que l'établissement de ce grand empire de l'Eglise, a été fait par Rome de diverses manières. Rome avait trituré, pétri le monde pour l'assortir à la venue du Sauveur et à la prédication des Apôtres. Quand le Sauveur avait envoyé ses apôtres jusqu'aux confins de la terre pour y prêcher et y faire accepter sa puissance, Rome avait tué les Apôtres, Rome avait tué les martyrs et, sous prétexte d'exterminer les chrétiens, avait planté l'Eglise dans le sang. Après quoi était venu Constantin pour céder Rome à Pierre et à ses successeurs, vicaires de Jésus-Christ jusqu'à la fin des temps. Alors, d'un coup de sifflet, Dieu avait appelé les barbares, des quatre coins du monde, à la curée de l'Empire ; non pas pour le renverser et prendre sa place, mais pour l'anéantir comme création de puissance humaine, parce que sa pourriture eût empoisonné les jeunes peuples et surtout parce que, dans les desseins de la Providence, il était nécessaire de mettre à néant l'empire romain comme institution, comme législation incompatible avec l'avenir du monde. A l'empire de la force, il fallait substituer l'empire de la foi et de la charité. Au lieu d'envoyer des légions de soldats pour mettre les peuples au pillage et les royaumes sous les pieds du lion romain, il fallait envoyer des légions d'apôtres pour annoncer aux hommes la bonne nouvelle, pour rendre la paix à la terre et la gloire à Dieu. Ces raisons providentielles sont, suivant la formule pontificale, *ad perpetuam rei memoriam*. La mission de l'Eglise subsiste toujours dans les mêmes conditions, dans les mêmes termes, en vue du même but à atteindre par les mêmes œuvres, surtout par les mêmes sacrifices. L'Empire universel, jusqu'à la fin des temps, c'est l'Eglise Romaine, régie, gouvernée par les vicaires de Jésus-Christ. Le Pape

de Rome est le prince spirituel dont l'empire doit régner sur tous les empires. Un empire qui dominerait celui-là, ce n'est pas, ce ne peut être un moyen de salut pour le monde ; ce serait plutôt l'obstacle à l'œuvre divine, et puisque c'est l'obstacle, il ne faut pas le dresser, et s'il se dresse, il faut le détruire.

Un grand empire — que je ne suppose pas universel quant à l'étendue ni quant à la puissance — peut s'établir, mais seulement pour le service de l'Eglise, non pour l'exaltation de son empire et de son empereur. C'est dans ce dessein et en excluant cette domination que Léon III avait fondé l'empire de Charlemagne. Charlemagne, le plus grand homme de l'histoire, ne se déclara jamais que *le dévoué défenseur* de l'Eglise Romaine ; il constitua définitivement le domaine temporel des Papes, gage de leur indépendance spirituelle ; il posa les bases de la chrétienté, entendant par là un état social chrétien qui embrasse tous les peuples baptisés, un empire dont Jésus-Christ est le roi, dont l'Evangile est le code, dont le vicaire de Jésus-Christ est l'unique, suprême et infaillible hiérarque. Cette grande conception si bien réalisée sous Charlemagne, ne trouva après lui presque plus de princes pour en porter l'honorable poids et pour en comprendre la grandeur. Les successeurs immédiats du grand empereur sont des hommes chétifs, incapables de manier son épée ; sa couronne les écrase. Après la translation de l'Empire aux Germains, les Othon, les Hohenstauffen, les princes de Bavière, non seulement ne continuent pas l'œuvre de Charlemagne, mais encore ils prétendent altérer l'institution et la retourner contre son but. Au lieu d'être les soldats de Dieu, les sergents de Jésus-Christ, les coopérateurs laïcs de l'œuvre sainte des pontifes de Rome, ils entendent ne représenter, dans le monde, que l'intérêt de leur couronne et ne poursuivre que l'exaltation de leur grandeur. Au lieu de protéger le Saint-Siège, ils veulent le dominer ; au lieu de tenir l'étrier au Pape, ils veulent monter à sa place ; au lieu d'être les redresseurs des torts dénoncés par

les Pontifes, ils prétendent que l'empire leur confère le droit d'en commettre impunément. C'est une contradiction absolue, cynique même, totalement destructive de la notion d'empire chrétien. Aussi tous les Papes, S. Léon IX, bien qu'Allemand d'origine, saint Grégoire VII, Innocent III, Boniface VIII, saint Pie V, Sixte-Quint, ont repoussé cette scandaleuse corruption du saint Empire Romain. Aux Henri IV d'Allemagne, aux Barberousse, aux Frédéric II, aux Philippe de France, aux Jean-sans-Terre, aux Philippe-le-Bel, aux Louis de Bavière, ils ont toujours opposé que l'empire chrétien doit rester à l'ordre de la papauté, qu'il est le bras armé des Papes et que, s'il se retourne contre eux, eux doivent le briser. Et quand plus tard Louis XIV et Napoléon, dans leur orgueil, essaieront de ressusciter à leur profit cette forme d'empire oppresseur, cette lamentable inintelligence de l'Empire carlovingien, les Innocent XI, les Alexandre VII, les Pie VII, se dresseront comme un mur d'airain et subiront tous les outrages plutôt que de céder au rétablissement du haut empire de la louve romaine.

L'Allemagne n'a rien à offrir au monde, ni une religion, ni une philosophie, ni un système politique, ni un ordre économique, rien qui se puisse offrir ou imposer par les armes. Le catholicisme et l'Eglise ne se prêtent pas à être des instruments de règne ; le protestantisme qui a mis en poussière le corps des Ecritures et dissipé le patrimoine religieux du genre humain, pour n'être plus qu'une grande imposture, n'est pas, ne peut pas être, un élément d'empire universel ; il en est plutôt le dissolvant. Le philosophisme allemand n'est qu'un jeu d'esprit, une œuvre d'imagination, puissante sans doute, mais folle ; une école de sophistes, semblables à ceux de la Grèce avant Socrate et après. Le lien fédéral ne peut s'établir partout comme en Allemagne, et en Allemagne la Prusse au moins s'accommoderait mieux d'une monarchie unitaire ou d'un empire césarien, conception qui n'est plus que le mauvais rêve de l'humanité. L'ordre économique est

plutôt une thèse entre savants, une dispute entre patrons et ouvriers, qu'un idéal à poursuivre pour la force politique. Qu'un mauvais génie souffle aux empereurs allemands de mettre sur pied deux millions d'hommes pour déclarer la guerre à l'Europe et s'étendre depuis les mers du Nord jusqu'à la Méditerranée et à la Mer Noire, ce ne serait qu'un acte de criminelle et inutile déraison. L'avenir du monde ne réclame point une telle entreprise ; faire de l'Occident un champ de carnage pour ressusciter Nabuchodonosor ou Héliogabale, se serait précipiter la banqueroute de la civilisation. Depuis Jésus-Christ, un grand empire n'a plus de raison d'être. L'idée de le construire par la force au profit de l'orgueil, pour l'exaltation des sept péchés capitaux, n'offre aucun sens honnête. La force nécessaire pour le fonder indique pourquoi il devrait périr ; sans compter qu'il pourrait bien se briser lui-même contre la coupe d'Alexandre ou se corrompre dans les turpitudes de Sodome. Les larmes et le sang qu'il aurait coûtés, c'est probablement tout le profit que l'humanité y pourrait prendre.

Pour le moment, si l'Allemagne veut prendre l'Autriche elle doit rétablir la Pologne, restituer le Schleswig et les parties françaises de l'Alsace-Lorraine. Prendre l'Autriche avec un pullulement ridicule de brochures protestantes, ce n'est pas sérieux ; ce n'est qu'une manifestation grossière du fanatisme protestant au service d'une puérilité. L'Autriche, en majorité catholique ne se prête pas à ces malversations, et si elle entre, comme royaume, dans la fédération allemande, c'est le retour à l'ancien dualisme aux deux têtes dont une a été coupée par Bismarck. Que l'Allemagne mette cette annexion sur le compte du fanatisme qui l'inspire ; qu'elle peut, avec les mille sectes protestantes, façonner une chrétienté nouvelle, analogue au syncrétisme romain, et se flatter que les portes de l'Enfer ne sauraient pas prévaloir contre cette création, c'est un beau rêve, mais ce n'est qu'un rêve. Entreprendre de reléguer par la force la religion catholique et l'Eglise ro-

maine, parmi les erreurs qu'il faut effacer de la terre, c'est revenir à la persécution grossière du hobereau de Schœnhausen ; et quand un peuple qui se flatte de tout tirer de l'Évangile, a cette façon de l'interpréter deux mille ans après Jésus-Christ, ce n'est qu'un monstrueux contre-sens et une sacrilège caricature. Ou Pierre le Grand ou Constantin, ce ne peut être que l'un ou l'autre ; mais les confondre ou les fondre, c'est une impossibilité.

Alors la grande Allemagne est donc inutile au monde ? Non. Si l'Allemagne veut grandir — et il est juste qu'elle le veuille — devant elle s'ouvrent des horizons qui ne comportent ni chimères ni carnages. Qu'elle grandisse par son travail, son savoir, ses vertus ; qu'elle grandisse par la sagesse de ses princes, la noblesse de ses lois, l'harmonie de ses institutions, qu'elle grandisse pour l'honneur des familles, la paix de ses États, la prospérité de ses provinces, la grandeur de la nation! Cette sphère d'agrandissement n'a pas de limites, ne cause aucun déchirement, ne fait pas verser des larmes ; elle n'exige que de sages conseils et de nobles efforts. Que si, pour ne pas s'astreindre à des efforts méritoires et glorieux, par passion, par ambition, par fanatisme, l'Allemagne veut se précipiter aux aventures, même grandioses, même gigantesques, ce ne seraient que des aventures, puisqu'alors l'Allemagne serait le fléau du monde et l'artisan de sa propre ruine. On renouvellerait vainement en Europe Tamerlan ou Gengis-Khan ; on élèverait vainement des pyramides de têtes coupées ; il n'en resterait rien que des ossements, blanchis sur le sol désert. On a beau avoir une toute-puissante armée, se ruer à des conquêtes inouïes ; on ne peut toujours s'abandonner à la fureur des combats et aux emportements d'un stérile et sec orgueil. Un temps vient où il faut fermer le temple de la guerre, et rouvrir, pour de longs mois, on l'espère, le temple de la paix. Après avoir beaucoup combattu, il faut se reposer dans les travaux de l'esprit, dans la beauté des lettres, la délicatesse des arts, les splendeurs de la pensée et les douceurs du bien-

être. Alors, pour avoir accompli de grands rêves, par excès de la force, on a perdu le sentiment de l'avenir et le génie de la beauté. On a perpétré des choses énormes ; on ne peut plus se complaire qu'aux extrémités. L'énorme n'est ni le beau, ni le grand ; c'est plutôt le surprenant, qui accuse l'absence de la grandeur et le vide de la beauté. Par défaut d'élan, on se plaît au prétentieux ; par infatuation de l'inconnu, on tombe dans l'insignifiance ou la grossièreté. Je ne pense pas manquer de respect à l'Allemagne en lui citant l'exemple de l'Empire romain. Un empire ne peut faire de plus grandes choses. Or, malgré la ferveur du christianisme naissant, les chrétiens pour se former durent verser leur sang par le martyre ou fuir au désert. Quant à l'Empire, incapable de comprendre et de respecter l'élément rénovateur des siècles, il se précipita vite de Virgile et d'Horace à Juvénal et à Claudien : il tomba dans un abîme effroyable de corruption et, après Auguste, finit à Augustule. Ces maîtres du monde étaient plus vils que ces hordes barbares que Dieu prit en Germanie pour renouveler la face de la terre.

Les Germains ont été les sauveurs du monde, perdu par l'Empire romain. Qu'ils n'en soient pas, après un cycle deux fois millénaire, les aveugles imitateurs. Le salut du monde le veut ; le souci de leur propre gloire en impose la résolution. Autrement l'histoire de leur avenir est écrit dans le passé. Nous pouvons dire avec le comte de Maistre :

Bella, horrida bella
Et multo Europam spumantem sanguine cerno.

§ VI. — L'ÉGLISE EN AUTRICHE

1. *L'Autriche.* — D'après l'étymologie de son nom, l'Autriche est le royaume de l'Est. Etre à l'Est et à l'Ouest, c'est, ici-bas, la condition de tous les peuples ; mais l'Autriche n'est ni un peuple, ni un royaume. C'est un petit duché de l'Allemagne à l'est de la Bavière qui a grandi en importance depuis l'appel des Habsbourg à l'empire. Le fondateur de cette dynastie était un homme simple et bon, chrétien jusqu'aux moelles, fondé en foi et en charité. Son règne fut, pour ses Etats, une bénédiction ; il reste, pour ses successeurs, leur meilleur titre à la considération du monde. Autrement la dignité impériale, qui met leur dévouement à tant d'épreuves, sauf la considération, ne leur apportera jamais grand profit. Des querelles intestines des petits Etats allemands, il est superflu d'en parler ici. La révolte des protestants en Allemagne mit l'empereur aux prises avec une révolution dont ils ne comprirent pas d'abord la gravité ; s'ils lui résistèrent toujours avec foi, ce fut rarement avec bravoure, encore moins avec succès. A la fin, l'un d'eux, devenu janséniste, fut aussi funeste à l'Eglise que s'il eût été protestant, plus peut-être. Dans sa fatuité étourdie, il avait mis en échec toutes les forces vivantes du Christianisme et avait assujetti l'Eglise aux exigences hargneuses d'une étroite bureaucratie. En 1805 l'empire disparut comme disparaît tout ce qui a perdu sa raison d'être. Créé autrefois pour être le bras droit de la papauté, il en avait été

souvent l'adversaire, quelquefois l'ennemi, à la fin un très indifférent serviteur. Depuis les traités de Vienne, l'Autriche avait disputé à la Prusse la prépondérance en Allemagne. Exclue de la Confédération germanique en 1866, infidèle à son concordat de 1855, l'Autriche avait cru faire merveille en fondant un empire à deux têtes, l'Autriche d'un côté, la Hongrie de l'autre. Ce dualisme ne lui a pas porté bonheur. D'un côté, la Prusse essaie de ramener l'Autriche à l'Allemagne et pour hâter son retour, s'est formé un parti de séparation avec Rome qui veut la protestantiser ; de l'autre, la Hongrie entend revendiquer pour elle une partie du droit peu conciliable avec l'empire autrichien et ne demanderait peut-être pas mieux que de former à son tour un empire séparé, agrandi par les principautés des Balkans et étendu jusqu'à la Méditerranée. Avec une situation où les éléments de division et même de dissolution surabondent, ce qui manque le plus, à l'Autriche, ce sont les hommes. Son empereur François-Joseph, personnellement brave homme et vrai croyant, mais faible sur le chapitre des mœurs, n'a jamais pu inspirer à personne une vertu qu'il n'avait pas. Son fils Rodolphe, élevé dans des milieux latitudinaires, marié à une princesse belge, accaparé par une coquine juive, disparaît dans une orgie. L'impératrice d'Autriche, de fait souvent séparée de son époux, fut assassinée près de Genève. Un pays dont les têtes sont atteintes d'une pareille gangrène, n'a guère d'espoir que dans l'Eglise et de crédit que par la vertu des femmes ; malheureusement, il n'en a pas eu depuis Marie-Thérèse, et si l'Eglise lui reste, on dirait qu'il en redoute les services. Les protestants d'un côté, les Juifs de l'autre, le tiennent en charte privée et le dévorent à qui mieux mieux. Dans une situation si flasque et si fade, ce qui manque le plus, à l'Autriche, en dehors des stérilités parlementaires, ce sont des événements qui forment l'honorable matière de l'histoire.

2. *Encycliques du Pape*. — Cette mosaïque de peuples, réunis sous le sceptre d'un empereur d'Autriche, roi de Hon-

grie, majesté apostolique dans les protocoles, est encore grande par ses souvenirs, par la piété du peuple, par le décorum catholique des institutions et même par l'esprit catholique de François-Joseph, fidèle aux traditions chrétiennes de la diplomatie ; mais elle est mal soutenue par la mollesse des mœurs, travaillée par la mauvaise presse, desséchée par le joséphisme, en butte à tous les complots de la Franc-Maçonnerie.

Cette Franc-Maçonnerie, société secrète internationale, à la merci des grandes puissances de l'impiété, porte toujours ses efforts là où l'on veut désoler l'Eglise. L'école neutre, la guerre aux Ordres religieux, les lois restrictives du ministère sacerdotal, un régime de chiens, de chevaux et de femmes avariées est, dans ces conditions, très florissant. Mais plus l'esprit du siècle triomphe, plus l'Eglise souffre dans ses sanctuaires, dans les foyers et dans les écoles. En 1886, à l'occasion du centenaire de saint Etienne, roi de Hongrie, Léon XIII voulut adresser, à ce royaume, une de ces encycliques qui forment, pour un peuple, comme une charte de religion. Après un juste éloge du saint couronné, le rappel des exploits historiques des Hongrois et un hommage à leurs vertus traditionnelles, il dit combien les temps actuels sont partout contraires à la vertu, par combien d'artifices l'Eglise est combattue et combien il est à craindre que la foi desséchée ne languisse là même où elle avait jeté de plus profondes racines. Les républiques les plus florissantes, les plus grands empires sont assaillis par une foule d'individus unis par la communauté d'idées et par l'identité des moyens d'action. Partout la religion, la société et l'Eglise sont en péril ; le péril naît partout des mêmes causes, de l'ignorance et des vices. C'est pourquoi ceux qui président aux destinées des nations doivent se tenir sur leurs gardes et ne rien négliger pour maintenir la paix. Les évêques, de leur côté, en Hongrie, doivent faire baisser la limite d'âge pour entrer en religion, combattre le divorce, maintenir la sainteté du mariage, prévenir les unions mixtes, protester contre les écoles neutres et laïques, veiller à l'édu-

cation de la jeunesse, s'appliquer surtout à la formation des prêtres, insister sur la sainteté sacerdotale, la favoriser par des retraites, réprouver le laxisme des opinions, condamner la barbare iniquité du duel. Quiconque aime son pays et veut le bien public ne peut qu'applaudir à cette encyclique de Léon XIII et, s'il détient quelque parcelle de l'autorité religieuse, doit se dévouer à en procurer l'application.

3. *Seconde Encyclique.* — En 1893, Léon XIII confirmait son Encyclique de 1888. Dans tout gouvernement, il ne suffit pas d'enseigner et de commander, il faut revenir sur ses enseignements pour les préciser, les développer ; il faut revenir sur ses commandements pour s'assurer de leur exécution. Une nouvelle intervention du Pape était rendue nécessaire par des agressions du pouvoir politique : tombé aux mains des calvinistes, il se piquait peu d'équité envers l'Eglise et n'usait, au contraire, de sa prépotence que pour lui porter des coups. Au cours que suivaient les événements, il y avait à craindre que des maux plus graves ne vinssent frapper la religion. Les évêques, au surplus, en avaient appelé au jugement du Siège apostolique. Léon XIII répondit avec cette prudence dont il a donné le constant exemple, n'allant pas jusqu'au bout de son pouvoir et ménageant toujours pour ne pas provoquer quelques éclats de colère ou quelques représailles de partis. Le pontife rappelle l'antique foi de la Hongrie et sa vigilante bravoure contre les invasions des Tartares et des Mahométans. C'est aux évêques à continuer ces traditions militantes, en maniant les armes de la lumière et en amenant, par leur exemple, les prêtres et les fidèles à défendre avec courage la cause de la religion. Dans ces conjonctures, quelques-uns, obéissant à une prudence humaine, écartent toute idée de combat et ne prennent que de trop timides résolutions. Pour conjurer ce mal, il faut que les catholiques forment un corps compact et, pour y venir, il faut qu'ils tiennent des congrès. Les livres et les journaux font beaucoup de mal ; il faut publier de bons journaux et composer de bons livres. Le zèle des évêques,

pour recruter des soldats, doit veiller à l'éducation des jeunes gens, fonder des écoles à tous les degrés d'instruction, les contrôler par des inspections canoniques. Quant à la milice sainte, on ne saurait trop, dans les séminaires et dans les paroisses, promouvoir les bonnes mœurs et les saintes doctrines. Un de nos amis, qui avait été sept ans précepteur en Hongrie, nous racontait des traits de mœurs de ce clergé, conformes sans doute aux habitudes de la nation, qui, chez nous, seraient des énormités et même des scandales. Naturellement, il faut prendre ces choses avec un grain de sel. Comme les exemples des prêtres ont beaucoup de poids, Léon XIII s'appuie sur le texte de S. Paul pour interdire à la milice sainte l'embarras des affaires séculières, mais il le tempère par ce passage de S. Grégoire-le-Grand : « Il faut quelquefois supporter par charité les affaires du siècle ; il ne faut jamais les rechercher par goût, de peur qu'elles n'alourdissent l'esprit de celui qui les aime. » En détournant le clergé des affaires temporelles, Léon XIII ne veut pas moins que les prêtres administrent avec zèle le trésor de leur église ; il les exhorte encore, pour le bien général de la religion, à faire revivre les anciennes confréries. Pour tout ce qui concerne la conservation de l'antique foi, les institutions catholiques, la discipline, le Pape n'entend pas tout faire par lui-même ; il laisse aux évêques le soin de se réunir en conseils ou en conciles, pour prendre les décisions nécessaires ou avantageuses. « Nous avons confiance, conclut-il, que tous les catholiques de Hongrie, après avoir constaté le danger que courent leurs intérêts, sentiront redoubler leur courage et leur force, avec une docilité parfaite à nos conseils et à notre direction. »

4. *La réforme des couvents.* — Les Ordres religieux forment dans l'Eglise un corps d'élite, un bataillon sacré : mais à une condition ; c'est qu'ils soient fidèles à l'objet et au but de leur institut ; c'est qu'ils en observent les règles et en remplissent exemplairement, unanimement tous les devoirs ; c'est qu'ils édifient, par l'austérité de leur vertu, les masses populaires

et contiennent, par leur enseignement, les hautes classes de la société. Cette fidélité, cette persévérance sont manifestement nécessaires ; mais la nature humaine étant donnée, il est difficile d'y tenir et rare qu'on y tienne longtemps et sans défaillances. Saint Ambroise lui-même, qui n'était pas latitudinaire, voit une espèce de nécessité à ce que les cœurs, même sincèrement religieux, se couvrent avec le temps d'une poussière mondaine. D'après ce propos de l'évêque de Milan, il ne s'agit pas ici de dérogations graves, encore moins de crimes, mais seulement d'une poussière qui, sans détruire la religion, diminue son éclat et peut préparer insensiblement sa déchéance. Quiconque a visité l'Allemagne a pu voir, à Munich, à Salzbourg, à Vienne, des religieux circuler dans les rues ; ils sont bien vêtús, bien en chair et passent sans faire beaucoup d'impression. Si vous les visitez sous leur toit, la maison est tenue sur un pied admirable ; tout y est bien et à sa place ; vous ne remarquez pas trop la sainte pauvreté ; et si elle y est, c'est avec un très bon goût qui ne manque pas d'élégance. Si vous vous asseyez à la table du religieux, comme hôte de passage, vous ne voyez pas que ce service diffère de beaucoup de celui d'un presbytère ; il est même souvent mieux. Vous ne voyez rien à blâmer ; vous ne voyez, non plus, rien d'héroïque. L'Eglise aime à remettre, de temps en temps, dans ce bel ordre, un renouveau. L'Etat le rend d'ailleurs assez souvent nécessaire, soit par ses attaques contre les couvents, soit par les dérogations que l'esprit du monde, à force de frapper à la porte, finit par introduire.

En Autriche, il y avait de nombreuses réformes à opérer dans les couvents bénédictins et franciscains. Leur drap s'était affiné, leur bure était devenue soyeuse. Le Pape ordonna la tenue d'un chapitre-général de tous les abbés et prieurs de l'ordre bénédictin ; ce chapitre se tint à Salzbourg sous la présidence du cardinal Vincent Vannutelli. La lettre de convocation prescrivait ces réformes : exacte observance de la pauvreté ; vie commune étendue à la table et aux exercices religieux ; renvoi

des domestiques non religieux ; institution de Frères convers. Ces points de réformes indiquent, dans les communautés religieuses, la tendance à introduire la vie privée et à se faire servir comme des messieurs ; tendance qu'on retrouve partout, même chez les Capucins. Il est si peu naturel à l'homme de toujours se sacrifier ! L'assemblée groupa les abbayes autrichiennes en deux congrégations : celle de saint Joseph, sous la présidence de l'abbé de Salzbourg ; celle de l'Immaculée-Conception sous la présidence de l'abbé de Gathwaig. Le 7 juin 1890, Léon XIII confirmait cette règle : « Vos délibérations et vos actes font espérer pour la discipline générale de l'Ordre, ce qui sera salutaire, non seulement pour chacun de ses membres, mais pour la gloire et le salut de l'ordre tout entier. » La réforme des couvents franciscains souleva, dans la presse juive, une bruyante opposition. Cette opposition était, en faveur de la réforme, une raison de plus. Léon XIII ne s'arrêta pas à cet obstacle ; il poursuivit cette réforme avec un égal succès.

5. *La crise.* — Malgré toutes les réformes de l'Eglise et toutes les représentations du Pape, le long règne de François-Joseph n'est qu'une crise religieuse, morale et sociale. Prince naturellement bon, catholique par sa foi, mais faible de caractère parce qu'il est faible sur les mœurs, cet empereur n'a paru sur le champ de bataille que pour se laisser vaincre et, dans son gouvernement, n'a guère su que reculer. A ses débuts, il avait posé un grand acte, le concordat autrichien, mais il fallait s'y tenir et en extraire toutes les grâces dont il était le réservoir et dont il pouvait être le canal. L'histoire ecclésiastique de l'Autriche s'est déroulée tout à l'encontre, comme si cette loi n'avait été édictée que pour subir l'injure de violations impunies et se voir condamnée à une fatale suppression. Depuis lors, les populations sont généralement fidèles. Le clergé ne manque pas de zèle ; mais, dans une nation moralement catholique, il y a toujours un gouvernement plus ou moins agressif contre la religion du pays et soucieux, paraît-il,

de lui faire échec. C'était le cas, pour l'Empereur, de se montrer ; mais faible sur la vertu privée, il l'a été encore plus sur la vertu publique, et lui qui en manquait, il n'a pu ou su en exiger de personne. Ce n'est pas qu'il y ait des actes de grave persécution ; c'est plutôt une hostilité de termites, un grattage qui veut abattre un monument, en limant ses assises. Ce sont des riens, mais des riens funestes. Par exemple, en Hongrie, le ministre Czaki ordonne au curé catholique d'envoyer au ministre protestant le double de l'acte de baptême qu'il a conféré à un enfant issu de mariage mixte. Cette paperasserie bureaucratique pouvait paraître comme une de ces formalités inutiles et de ces mesures frivoles que les petites gens accumulent pour se donner de l'importance. Quelques évêques n'y avaient même point pris garde. Les curés, plus clairvoyants, se refusèrent à cette inutilité qui, dans leur opinion, eût constitué un acte de nuisance. C'était en effet un biais pour entraîner dans les écoles protestantes une partie de ces enfants baptisés par l'Eglise catholique. Le gouvernement appela devant les tribunaux les curés réfractaires. Les tribunaux en condamnèrent un à un mois de prison et à la perte de sa paroisse. Les évêques en appelèrent au Pape qui appuya le refus des curés. Alors les francs-maçons, vexés, tirèrent de leurs remises toutes les vieilles ferrailles du Joséphisme et se donnèrent l'apparence d'inaugurer une persécution. Les évêques qui, en Hongrie, sont des princes, se levèrent comme un seul homme et s'adressèrent directement à l'empereur : « Le gouvernement, disaient-ils, s'est présenté devant le pays avec un programme politico-religieux dont la réalisation minerait les institutions séculaires de notre pays, exposerait des millions de fidèles à des dangers et à des troubles sans fin et ébranlerait dans ses fondements un des piliers de l'Etat, c'est-à-dire l'Eglise catholique. Les principes proclamés blesseraient à un tel point les convictions religieuses des populations catholiques, ils ébranleraient à un tel point leur sens moral, que le mouvement ne serait pas en état de s'opposer au mouvement

dévastateur qui les éloignerait de l'Eglise et qu'il saperait en même temps le plus solide fondement de la fidélité au trône, l'amour de la patrie. » Pour ces motifs, les évêques s'adressaient à l'empereur et le priaient d'écarter ces dangereuses innovations. L'empereur intervint, en effet, près de ses ministres pour demander un peu de douceur. La presse juive, toute-puissante dans ces parages, n'en prit que prétexte à nouvelles fureurs. Léon XIII intervint à son tour. Mais que peuvent les interventions les mieux motivées, les plus énergiques, là où il n'y a pas un point d'appui inébranlable, là où le chef de l'Etat, qui devrait être une barre de fer ou d'acier, est une barre de vieux caoutchouc qui plie toujours, qui casse quelquefois et qui ne se prête pas aux nécessaires réparations ?

6. *Un rescrit de Rome*. — Rome conçut alors l'idée de la formation, en Hongrie, d'un parti catholique, analogue au Centre allemand du Reichstag. En 1895, le cardinal préfet de la Congrégation des évêques et réguliers traçà le programme d'un parti catholique hongrois. Quatre points devaient surtout préoccuper l'épiscopat magyar : 1° Accord complet entre les princes et les évêques sur toutes les questions politiques ecclésiastiques ; 2° concert entre les évêques et les laïcs contre les lois hostiles à l'Eglise ; 3° intervention des évêques dans les élections pour juger du programme des candidatures ; 4° zèle des évêques pour l'assistance religieuse, morale et matérielle du peuple chrétien. A l'encontre, des esprits pointus et coquilleux prétendent que le catholicisme ne peut pas être un parti, puisque toute limite et toute division est incompatible avec son universalité. Limiter et diviser le catholicisme, ce serait, en effet, le détruire ; mais il ne s'agit point ici de procéder à une telle opération ; il s'agit seulement, au lieu de rester dans un isolément favorable uniquement à l'ennemi, de concerter ses forces pour se défendre. Si l'Eglise n'était pas attaquée, elle n'aurait pas besoin d'être défendue ; du moment qu'elle est en butte aux hostilités, elle doit l'être, et pour l'être avec succès,

il faut une coalition de forces. C'est tout le sens du mot parti catholique ; ce n'est ni une division ni une limite, c'est un concert que la nécessité impose pour rendre la lutte fructueuse. S'abstenir de la lutte, en cas de nécessité, ce n'est ni sagesse, ni prudence ; c'est sottise toujours, lâcheté souvent, parfois trahison.

Ecrire des programmes, comme celui de Rome, sous Léon XIII, c'est facile ; s'il suffisait d'écrire pour agir, ce serait parfait ; mais parler et écrire, même à la perfection, cela ne dispense pas d'agir, mais devrait, au contraire, plutôt y obliger. En ce cas, ce serait le moment, pour le Saint-Siège et pour l'épiscopat, de mobiliser leurs troupes, de tenir des congrès, de célébrer des conciles, de donner des mots d'ordre d'action et de combat, surtout, pour les évêques ; de donner l'exemple et de marcher à la tête de leurs soldalts. Malheureusement, chez les peuples les plus enclins à adresser des reproches à l'Eglise et les plus exposés à souffrir des négligences de l'épiscopat, la législation interdit les conseils et ligotte tellement le clergé qu'il est à peu près réduit à l'impuissance. C'était le cas pour l'Autriche. Le sophisme avait tari toutes les sources de la vitalité ecclésiastique ; et la rupture du Concordat avait été trop prompte pour que le clergé pût reprendre vie. On voit bien des paroles ; on ne voit pas d'acte qui s'élève jusqu'à la dignité de l'histoire.

7. *Le millénaire de la Hongrie.* — L'année 1896 ramenait le millénaire de la Hongrie. Il y avait mille ans que les ancêtres de ce pays s'était fixés sur son territoire ; depuis mille ans, ils y avaient vécu, au milieu des vicissitudes, sans s'étendre beaucoup, mais sans se laisser vaincre ni opprimer. Durer longtemps, pour les individus comme pour les peuples, c'est un honneur ; c'est communément une marque de bon sens, de vertu et de probité, en tout cas c'est un honneur dont volontiers on se glorifie. Mais mourir, pour l'homme, c'est l'effet d'une loi inexorable; pour un peuple, au contraire, il ne meurt que quand il se tue et ne descend au tombeau que sous les stigmates

de l'oppression. Au fond, si l'au-delà, c'est l'inconnu pour la raison, la vie n'offre guère de mystères. On sait bien qu'on vit, on ne sait guère comment, mais on se loue beaucoup d'atteindre à une lointaine vieillesse, et, si l'on est peuple, on se félicite encore plus de s'y dérober. Le millénaire de la Hongrie fut donc une occasion patriotique de réjouissances nationales. Léon XIII voulut y prendre part et en préparer les fêtes par de graves enseignements. C'est la croyance de l'humanité, qu'un peuple ne se fonde que par la religion ; que l'autel est la première et l'indispensable assise de toute grandeur nationale. Les rois, les reines, les évêques qui ont présidé au baptême d'une nation sont glorifiés, à bon droit, comme ses fondateurs, ses héros, ses types d'hommes. En Hongrie, cet honneur revient au duc Geiza, aux rois Etienne et Mathias, à l'héroïque Hunyade ; mais à dire vrai, il appartient à tout le peuple, car le peuple hongrois fut un peuple de héros. Léon XIII se complut à ces souvenirs, il loua aussi le grand évêque, saint Adalbert. D'un pinceau vigoureux, il dessine les traits de ces rois, de ces évêques et de ce peuple apostolique ; il marque l'intervention des pontifes romains à toutes les étapes décisives de son histoire ; surtout il insiste sur un point, savoir : « La grande part de l'Eglise chez vos pères est dans l'établissement et l'exercice du droit public. De plus, la liberté civile pour laquelle jamais votre peuple n'a cessé de lutter, a toujours trouvé dans les dangers et les périls qu'elle a courus, de zélés défenseurs dans les Pontifes Romains, qu'il les appelât ou non à son secours. Cela s'est produit maintes fois et tout d'abord lorsqu'il fallut repousser les attaques des plus cruels ennemis de notre sainte foi. A ce propos, pas un seul homme n'oserait crier que la confiance invincible des Hongrois n'ait épargné aux autres peuples de l'Occident des guerres très sanglantes. Il est bien évident aussi qu'en cette rencontre le concours de nos prédécesseurs fut pour beaucoup dans l'heureuse issue des événements : ils fournirent de l'argent, envoyèrent des troupes, procurèrent des alliances et

appelèrent le secours du ciel. Innocent XI surtout y travailla ; son nom est immortalisé par deux grands faits, la délivrance de Vienne assiégée et la reprise de Bude, votre capitale, longtemps soumise au joug de l'ennemi. Grégoire XIII jouit aussi, près de votre nation, d'un éternel mérite. Comme la soif de nouveautés, qui tourmentait les peuples voisins, faisait courir de grands dangers à la religion, ce Pape prit le parti salutaire de faire, pour la Hongrie, ce qu'il avait déjà sagement et généreusement fait pour les autres peuples ; il la regardait, en effet, comme une *grande et importante* partie du monde chrétien. Pour vous, il établit dans la ville de Rome un collège qu'il jugea bon plus tard d'adjoindre au collège germanique. Des élèves choisis devaient y être formés avec le plus grand soin à la science et aux vertus qui conviennent aux prêtres, pour travailler, dans la suite, avec plus de fruit, au bien de nos Eglises. Ces bons résultats se produisirent avec abondance et sans interruption ; beaucoup d'évêques même en sont sortis qui ont à la fois illustré l'Eglise et la patrie. »

Page glorieuse pour la Hongrie, que décorent, comme des pierres précieuses, les paroles de ses rois et de ses chefs militaires. « Je suis persuadé, disait Hunyade, le héros du XV[e] siècle, dont la Hongrie n'oubliera jamais la prudence et l'intrépidité — je suis persuadé que si notre patrie n'avait pas eu l'énergie de sa foi, ses forces naturelles ne l'auraient pas sauvée. Tous tant que nous sommes, c'est surtout à la générosité apostolique que nous devons l'existence. » C'est pourquoi ses chefs ont *voué* et *offert* la Hongrie au Siège apostolique. Depuis Sylvestre II jusqu'à Léon XIII, il n'y a pas un Pape qui n'ait béni affectueusement la Hongrie ; et depuis Geiza et S. Etienne, il n'y a pas un chef qui n'ait répondu à ces bénédictions par son dévouement. « Je me suis consacré avec mon royaume au service de l'Eglise romaine, écrivait à Pie II Mathias Corvin ; il n'est pas un obstacle que je n'attaque avec intrépidité, pas un danger auquel je ne m'expose, comme à une chose salutaire, sur l'ordre du Vicaire de Dieu sur terre,

ou plutôt de Dieu lui-même. Je le ferai encore plus volontiers s'il s'agit d'affermir la religion catholique et de punir la perfidie ou l'impiété. Avec quelques ennemis de la foi qu'il faille se mesurer, voici à la fois Mathias et la Hongrie. » Nous pourrions citer encore Marie-Thérèse ; mais depuis elle, aucun roi n'a parlé et agi comme Marie-Thérèse. L'Autriche est un pays où dans l'ordre civil, il n'y a plus guère d'hommes, que les femmes.

8. *Les fêtes.* — Les fêtes du millénaire hongrois furent grandioses. François-Joseph, roi de Hongrie, reçut une nouvelle investiture, il s'y comporta avec un esprit chevaleresque et tira bravement du fourreau son épée, mais pour frapper la terre, ce qui est, paraît-il, le mode actuel de l'électriser et d'électriser les têtes. Au civil, les cérémonies sont toutes banales au fond ; à l'église, dans le fond et dans les formes, elles représentent magnifiquement les choses. La cérémonie religieuse la plus auguste eut lieu en présence de la Cour, dans l'église de Mathias Corvin. L'intérêt puissant de cette cérémonie, ce fut le discours de l'archevêque de Gratz, cardinal-primat Claude Vaszary ; en voici quelques traits. « Mon auguste Maître ! mon auguste dame ! mon peuple ; Nous sommes arrivés à l'étape dix fois séculaire de notre existence. D'un côté sont inscrits en lettres d'or et de sang les événements du passé ; de l'autre côté est l'avenir, caché à nos yeux. As-tu vu, mon peuple, combien de joie et de tristesse, de gloire et de deuil, de prospérité et d'adversité, de triomphes et de défaites, d'union et de discorde se sont succédé dans ton passé de dix siècles ? Le glaive a conquis notre patrie ; la croix l'a conservée. Par l'acceptation de la foi chrétienne, notre nation est entrée dans la famille européenne sans s'y confondre, son chef ne devint pas un subordonné dans le sens des institutions d'alors, il ne devint point le vassal de l'empereur romain ; ceint de la couronne, reçue du Pape, il créa un royaume indépendant de tous, un royaume autonome. Cette Couronne donne au roi sa puissance et relève son prestige au dehors ; mais

au dedans, dans sa conscience, elle le lie parce qu'elle l'oblige au maintien de la Constitution. Notre sainte couronne plane donc en chérubin protecteur sur le roi et sur la nation, en indiquant à chacun ses devoirs et en assurant leurs droits réciproques.

« Sois bénie, ma chère patrie, en ce jour solennel, par ton modeste et dévoué fils. Soit béni chaque sillon de tes champs, qui couvrent tant de saints pionniers ! Soit bénie chaque motte de ton sol, fécondé de tant de sueur de ton peuple laborieux, sol arrosé du sang de tes héros ! Soit béni chaque foyer sanctifié par la religion ! » Après avoir appelé sur l'Empereur et la Cour et aussi sur son peuple, les bénédictions du Ciel, le cardinal continue : « Debout ! mon peuple. Ta noble et grande mission est de conserver, de faire fleurir, de rendre propice la patrie conquise par les ancêtres et léguée par eux à ton amour. Sans doute, l'horizon est quelque peu sombre, mais jadis aussi le ciel a été plus d'une fois couvert de nuages. Souvent tu fus au bord du précipice. On croyait t'avoir déracinée, mais tu as grandi. Sous le sceptre de ton meilleur roi, tu tiens ton sort entre tes mains. Prends garde ! La plupart des nations disparues ont reçu le coup mortel, non pas de l'ennemi extérieur, mais de leurs propres fils. Sans Dieu, tu ne peux être heureux, mon peuple, lors même que tu es uni. C'est pourquoi grave la loi qui t'a valu ton existence dix fois séculaire, qui te rappelle la Providence divine, la fidélité religieuse, la piété à ton roi, l'amour de ton pays, non point seulement dans la froide et insensible table de marbre du forum, mais aussi en ton âme et au profond de ton cœur.

« Mon peuple ! Dieu veuille te donner l'esprit de sagesse, pour que tu reconnaisses le véritable esprit de progrès ; pour que tu ne t'exposes pas, en perdant tes mœurs et en t'affaiblissant, à perdre le sol que ton Seigneur et ton Dieu t'a donné pour patrie. »

Admirables paroles, telles que n'en ont prononcé ni Cicéron, ni Périclès. L'effet produit sur les assistants fut extraor-

dinaire. La presse juive elle-même ne put s'empêcher de représenter l'ancien bénédictin aux traits ascétiques, le vieillard à la tête ordinairement penchée, comme transfiguré, le front haut, en véritable prince de l'Eglise. Tous les assistants semblaient retenir leur souffle pour mieux entendre chaque mot de ce merveilleux discours. L'empereur en fut ému profondément ; mais, avec sa faiblesse morale, il ne sut en retirer ni résolution, ni conclusion.

9. *Le plan de Rome.* — Si les princes et les magnats se sentirent mal à l'aise, cet appel du pontife ne changea rien à l'orientation politique. La Hongrie parut s'enfoncer de plus en plus dans le poison du plus étroit calvinisme. En présence de l'absentéisme de l'Empereur, Léon XIII crut devoir se prescrire un effort suprême pour sauver cette nation, autrefois si attachée au Saint-Siège. Une Instruction apostolique fut adressée au clergé de Hongrie pour raviver dans ce pays la flamme du dévouement chrétien. A notre époque où la religion et l'Eglise se heurtent à tant d'obstacles, il y a certes des prêtres vaillants et des évêques zélés ; mais il y en a aussi qui ne comprennent pas les nécessités des temps, le besoin des efforts, l'urgence de la lutte. Dès lors les fidèles, dépourvus de lumières et de conseils, restent dans l'inaction, laissent le champ ouvert aux dévastations de l'ennemi. L'Instruction romaine rappelle les moyens de remédier à un si grand mal. Aux évêques, obligation d'intimer à leurs prêtres les devoirs de la piété sacerdotale, les exercices de la retraite, l'étude de la théologie, les divers devoirs du ministère pastoral ; obligation de presser l'observance des lois canoniques, le recrutement du clergé, la formation de vrais prêtres, l'éloignement de ceux qui ne voient, dans la profession curiale, qu'une carrière de paresse et d'indolence ; obligation de fonder des cercles et des établissements d'instruction à tous les degrés ; obligation de visiter les diocèses, de multiplier les journaux, de fonder à Pesth une Université catholique. C'était un plan complet de réorganisation nationale et de patriotique relève

ment. Les amis de l'Eglise le comprirent moins bien que ses ennemis. Tandis que les feuilles juives et franc-maçonnes, dans la crainte de voir la nation leur échapper, poussaient les plus vives clameurs (preuve que le Pape avait frappé juste), le clergé, qui n'a pas encore trop souffert, dans ses biens, des spoliations révolutionnaires, intimidé peut-être par les hurlements des journaux, relevés peut-être par la vaine prudence de quelques-uns, laissa la Hongrie aller, comme elle allait, par la voie des séditions, à sa propre ruine.

10. *En Bohême.* — Dans cet antagonisme des provinces autrichiennes, Léon XIII, qui avait parlé tant de fois à la Hongrie, pensa un jour à la Bohême. Comme tous les peuples qui ont perdu leur indépendance, la Bohême, devenue province d'un plus grand Etat, ou plutôt de deux, est en proie à toutes les misères. Non seulement elle a été partagée sous le rapport matériel, mais elle a été divisée sous le rapport moral et religieux. Les Tchèques ont, contre eux, les Autrichiens et les Allemands ; au sein de leur pays, ils ont les Juifs et les sectaires du Calvinisme. La Bohême est comme la tour de Babel, on y parle toutes les langues sans s'entendre ; à la confusion des idiomes s'ajoutent les discordances des symboles. On s'y dispute sur tout et surtout à propos de riens qui font oublier l'unique nécessaire, l'union nationale fondée sur l'unité des croyances. La fraternité du sang n'implique que des traits de ressemblance dans les corps ; la fraternité du Christ atteste l'unanimité du cœur et de l'âme. Léon XIII ne veut pas que ceux qui aspirent à entrer dans la même patrie céleste, se laissent aller à une envie réciproque et à des provocations mutuelles. Léon XIII, pour rétablir la paix en Bohême, compte premièrement sur le clergé. D'abord le Pontife ne veut pas que les prêtres s'immiscent en rien aux querelles des partis. Il faut que les fidèles sachent que les ministres de l'Eglise ne recherchent rien pour eux, mais poursuivent uniquement l'intérêt des âmes et l'honneur de Dieu. Ensuite, ils doivent prêcher, avec une particulière insistance, la charité

du Christ. « Nous reconnaissons sans peine, dit le Pontife, que ce bien est très difficile à obtenir ; pour arracher des esprits les éléments de discorde, il faut s'y prendre à temps, c'est-à-dire au moment où les jeunes gens reçoivent leur formation dans les séminaires sacrés. C'est pourquoi il faut veiller avec soin à ce que les jeunes clercs apprennent à temps à se donner mutuellement dans la simplicité du cœur l'amour de la fraternité, comme renaissant à la vie, non d'un germe corruptible, mais par la parole incorruptible du Dieu vivant. Ainsi comprimez fortement les passions déchaînées des esprits, ne souffrez pas qu'elles conservent quelque moyen de subsister. » Tel est l'enseignement que donna à la Bohême et à la Moravie, Léon XIII, le 20 août 1901. A tous les antagonismes des idées, des idiomes et surtout des passions, le Pontife oppose la charité du Christ et l'unité du Symbole ; il veut que cette double puissance, aux mains des prêtres, soit l'agent divin de la pacification et de la restauration du pays. Lorsqu'on pense combien la politique, à court dans tout pays, pour obtenir des résultats solides, est si peu efficace au pays des Tchèques, on se dit que le premier homme politique de l'univers, c'est le Pape de Rome.

11. *Los von Rom.* — Pendant que le Pape adressait à la Bohême cette doctrine de paix, quelques protestants obtus et fanatiques poussaient le cri de guerre : *Los von Rom* et proposaient de faire passer au protestantisme allemand les catholiques autrichiens, pour les rendre, par cette conversion, sujets politiques de l'empire protestant d'Allemagne. C'était une bizarre logique, celle qui prétend que la conversion d'un peuple doit entraîner rupture du lien politique et modifier, dans ses éléments, l'équilibre de l'Europe. Même en admettant ce sophisme grossier, il fallait d'abord opérer cette conversion soudaine de dix millions de catholiques d'Autriche, qui ne paraissaient pas d'humeur à changer de religion. C'est, en effet, un bon peuple que le peuple catholique d'Autriche. Quatre siècles d'épreuves l'ont confirmé dans sa foi ; il ne

paraît guère que des déclamations échauffées et des brochures menteuses puissent l'ébranler dans la foi. L'aventure ne fut pas moins tentée et commença, comme elle devait commencer, par une gaminerie. En décembre 1877, deux étudiants viennois se prirent à déclarer, au milieu des verres, que Rome est le grand ennemi, que la conscience nationale doit s'insurger contre et que, pour briser son despotisme, il faut embrasser le protestantisme allemand. L'afflux d'employés allemands de chemins de fer et de mineurs tchèques pour l'exploitation des charbonnages, avait amené, pour ces vociférations, quelques auditeurs complaisants. Le député Wolf réclamait, pour eux, des prêtres allemands ; le député Schoenerer le prit de plus haut et proclama que pour rester Allemande, l'Autriche devait quitter Rome. Mais pour aller où ? Il y avait bien en Autriche quelques vieux-catholiques, mais sans importance ; il y avait aussi quatre cent cinquante mille protestants, mais leur libre profession, mise sous la garde des lois, ne pouvait éprouver aucun préjudice. La question soulevée par le député Schoenerer, il s'agissait de débaptiser les 16,000,000 de catholiques autrichiens, de détrôner l'empereur d'Autriche, d'abattre les barrières entre l'Autriche et la Bavière, de faire enfin que ce duché ne fût plus qu'un petit Etat de la confédération germanique. Une question, posée en ces termes et résolue par une conversion instantanée, cela dépasse toute conception raisonnable et fait douter du bon sens et de la probité de son auteur. Cette thèse porte sur un faux supposé. Dieu n'est pas un Dieu national. Jésus-Christ n'est pas venu pour les seuls Allemands, et faire, de Luther, un pourvoyeur d'empire, c'est une preuve qu'il n'est pas l'homme de l'Evangile universel. Un pasteur protestant, Johannès, l'entendit comme nous : « L'Eglise évangélique, dit-il, n'a point de sympathies pour ces initiateurs du *Los von Rom* qui propagent la conversion au protestantisme, comme une démonstration politique. Protester contre tout abus de notre chère confession religieuse, pour un but *déloyal* et antipatriotique, c'est notre devoir de chrétiens, eu égard à

l'intégrité de notre foi, sans parler de nos devoirs civiques à l'endroit de l'Etat et de l'Empereur. » Le surintendant Witz-Oberlin fut plus explicite encore : « Ni la conception du Dieu national, ni la canonisation chauvine de Luther, ni le pharisaïsme germanique qui prête, à la race allemande, un christianisme d'élite, ne trouvera grâce devant sa critique. Pour lui, un Dieu national n'est qu'une idole, et la maxime : « Un seul empire, un seul peuple, une seule foi » n'est que la reprise, sous une autre forme, de la devise meurtrière : *Cujus regio, hujus religio.* Est-ce parce qu'on est Allemand qu'il faut être disciple de Luther ? Ce protestant-né, que doit être l'Allemand, est-ce qu'il doit entrer dans l'Eglise évangélique sans seulement avoir à dire : *Je crois ?* Les agitateurs passèrent par-dessus ces critiques. Pour eux, la question d'Evangile n'était rien ; il s'agissait simplement de faire nombre. Schoenerer avait promis qu'un an après sa levée de boucliers, ils seraient dix mille ; ils n'étaient même pas la moitié. Schoenerer avait exigé que les vingt-deux députés de son groupe devaient faire comme lui acte d'apostasie, ils s'y refusèrent. On n'en fit pas moins des souscriptions en Allemagne, on fabriqua des brochures en Allemagne. Le fond de ces petits papiers, après les vomissements contre Rome, c'étaient des outrages aux bonnes mœurs et à la dynastie des Habsbourg. C'était un complot misérable qui donne de la moralité protestante une assez pauvre idée. Les ministres de l'Empereur, bien que peu zélés, ne pouvaient pas fermer les yeux sans trahir le pays et le livrer. En 1899, on trouvait, dans les bagages d'un commis-voyageur de la trahison, un carnet de notes qui livrait à la justice toute la trame du complot. Alors le gouvernement dut sévir : il fit saisir des colis de brochures, révoqua un fonctionnaire coupable, expulsa deux pasteurs protestants qui s'étaient montrés indignes de toute tolérance. Le *Los von Rom* était la rupture de l'Autriche. Ce ne furent pas seulement un Lueger, un Lichtenstein, ce ne furent pas seulement les évêques, ce fut l'héritier du trône, l'archiduc François-Ferdinand

qui fit entendre sa réprobation. Président de l'Association scolaire catholique, il témoigna en termes formels « qu'il voulait rendre hommage à l'activité patriotique et religieuse de ce groupement, surtout au moment de l'agitation du *Los von Rom*, qui est un mouvement de rupture avec l'Autriche et à laquelle on ne saurait opposer assez de digues. » Un mois après, un discours du président du Conseil se portait garant de l'Eglise catholique et déclinait toute solidarité avec une agitation venue d'ailleurs.

Un autre Français fait, à ce propos, quelques réflexions qui mettront fin à ce chapitre : « L'Etat autrichien, dit Georges Goyau, est le seul Etat qui ait, en conscience, quelque chose d'international : avec sa mosaïque de nationalités, il est comme un reflet, timide et toujours vacillant, de cette antique chrétienté dont rêva le moyen-âge et qui était, elle aussi, une mosaïque. Il y a donc, à certains égards, comme une parenté spéciale de physionomie entre cette Autriche qui rapproche sans les confondre les races hétérogènes et cette Eglise de Rome qui sait les unifier sans les amalgamer et les respecter tout en les faisant se respecter entre eux, et si l'on envisageait, à la façon d'un simple problème politique, quelle est la confession religieuse qui peut le mieux s'adapter au génie propre et aux besoins propres de l'Autriche, toute réponse impartiale militerait en faveur du catholicisme. Par là même que le protestantisme immigré d'Allemagne, accentue les arêtes qui séparent les nationalistes et fait fermenter une discorde dans ce qu'il appelle la *levure* autrichienne, il s'attaque à l'originalité de l'Autriche et efface l'originalité du Christianisme. — S'il est vrai, d'autre part, qu'une agitation *Los von Rom* pourrait se produire aussi parmi les races slaves, du jour où elles croiraient avoir lieu d'être mécontentes de Rome ; si l'on peut dire que l'Autriche est peut-être guettée par autant de mouvements séparatistes qu'il y a de races en conflit, il semble qu'on doive conclure, — et le dernier mandement collectif des évêques est à l'unisson, — qu'en face de la lutte des races, qui est en passe d'aboutir

à une réviviscence locale des guerres privées, l'Eglise romaine poursuivra son propre salut, et, tout ensemble, celui de l'Autriche, en retrouvant dans son propre passé, en pratiquant et en proposant la politique de la Trêve de Dieu. La création à Rome, par Léon XIII, du Collège bohême, accueillant pour les élèves des deux langues, éclaire et guide cette politique (1) ».

L'Histoire a de singuliers retours. Au XV[e] siècle, les Hussites, pour conquérir leur autonomie, s'insurgeaient contre Rome et contre l'Allemagne. Au XX[e] siècle, les ennemis de la Bohême veulent se séparer de Rome et de Prague. Le même cri qui s'élevait des bons Bohêmes contre les Allemands, s'élève des bons Allemands contre les Tchèques. Les mots ont leurs destinées : la sérénité catholique survit aux caprices, aux haines et aux contre-coups ; elle plane au-dessus des peuples, qui ne lui cherchent querelle que pour mieux s'entre-déchirer.

(1) *Vieille France, jeune Allemagne*, p. 317.

§ VII. — L'ÉGLISE EN RUSSIE

1. *L'empire russe.* — Le drapeau russe flotte actuellement sur vingt-trois millions de kilomètres carrés ; il couvre de son autorité souveraine le plus vaste domaine que jamais peuple ait possédé sur la terre : plus du sixième des terres continentales, deux fois l'empire chinois, quarante fois la France. Seul le drapeau britannique flotte au loin sur de plus vastes espaces. Cent trente millions de sujets du Tsar vivent clairsemés sur ces terres froides mais fertiles ; ils n'utilisent que la moindre partie d'un sol qui peut nourrir un milliard d'hommes. Par l'excédent des naissances, leur nombre augmente chaque année de deux millions, ils seront triplés dans un siècle, s'il ne survient à l'encontre quelque fléau. A ce jour, ils sont numériquement trois fois supérieurs aux Français ; presque le tiers des Européens, ils forment près du dixième de l'humanité. L'empire russe est chrétien de croyance, d'organisation et de vie ; c'est la plus vaste province du monde éclairé par l'Evangile. A l'ouest, sur la Vistule, quatre millions de Juifs ; au Sud, autour du Caucase, cinq millions de musulmans ; à l'est, au Turkestan, quelques centaines de boudhistes ; au nord, quelques milliers de fétichistes ; partout ailleurs les habitants sont baptisés. Cent vingt millions de fidèles, plus du quart de la grande famille du Christ, vivent sous l'autorité des Tsars.

En Russie, comme ailleurs, la politique divise ceux que la foi devrait unir. Les chrétiens de naissance, ceux que la con-

quête a rendus sujets de l'Empire, sont sans unité ; ils n'ont pas de chef reconnu de tous et se partagent suivant leurs intérêts, leurs regrets ou leurs espérances, en cinq groupes rivaux, souvent en guerre. Les orthodoxes, au nombre de soixante-dix millions, forment l'Eglise russe. Les Raskolnicks ou dissidents, au nombre de quinze millions, n'appartiennent pas à l'Eglise officielle et forment des communautés distinctes. Les catholiques, de huit à dix millions, immortalisent par leur foi, les débris de la fédération polonaise. Les protestants, au nombre de quatre à cinq millions, habitent d'anciennes possessions allemandes ou scandinaves sur les rives de la Baltique. Les Arméniens, au nombre de quelques centaines de mille, ont été incorporés à l'Empire en 1878 ; le *Catholicos* de Eschmiadjin, chef religieux de la nation, est sujet du Tsar. — La Russie est un pays immense, sans relief, sans frontières, de plaines sans fin, coupées de vastes marais, de grands lacs et de larges fleuves. L'influence des cours d'eau s'est fait sentir sur les destinées politiques et religieuses du pays ; trois fleuves tiennent grande place dans son histoire. Le Dniéper avait fait, de la Russie, une province byzantine ; le Volga avait assuré la domination du peuple russe sur l'Asie ; la Néva a fait de la capitale installée sur ses bords, le chef-lieu d'une grande puissance européenne. Le Dniéper avec Kiew ; le Volga avec Moscou ; la Néva avec Saint-Pétersbourg : voilà les trois phases historiques de l'Eglise russe.

2. *L'Eglise russe.* — Dans le bassin du Dniéper habitaient, avant l'an mille, les Blancs Russiens et les Petits Russiens. Les Tartares musulmans envahissaient souvent leur territoire pour voler leur bétail et leurs femmes. Les Petits Russiens, sous le nom de Cosaques, organisèrent la défense et créèrent une sorte de république dont les confins se déplaçaient au gré des événements. Tous ces Russes étaient chrétiens, mais de rite grec et de langue slave. Leur église, dite ruthène, fut byzantine jusqu'au XVe siècle, romaine jusqu'au XVIIIe siècle ; elle a été *décatholicisée*, depuis, par la force. Les Russes

s'étaient convertis dès le Xe siècle, sous Vladimir, leur Clovis ; leur Charlemagne, Zaroslav-le-Grand, érigea en métropole l'évêché de Kiew. L'anarchie princière et le morcellement de l'Eglise russe fit passer Kiew et Novgorod sous l'autorité des grands Russiens et de leur capitale Moscou. Les grands Russiens forment à eux seuls plus de la moitié des habitants de l'Empire des Tsars; ils se sont étendus aux quatre points cardinaux. En religion ils sont grecs et de langue slavonne. Leur histoire civile et religieuse comprend cinq époques tranchées par quatre événements : l'invasion des Mongols en 1238, la division de l'Eglise russe entre les deux métropoles de Kiew et de Moscou, en 1410 ; l'établissement du patriarcat, en 1588 ; son abolition en 1709 et son remplacement par le Saint-Synode. Ce synode est une espèce de Sénat conservateur du schisme grec ; il est composé d'évêques, d'archevêques et d'archimandrites, mais il est sous l'autorité du Czar, qui se fait représenter par un procureur, invariablement laïque et souvent soldat. L'Empereur n'est pas le chef religieux de son Eglise, il en est le maître ; il ne gouverne pas les consciences, mais ceux qui les gouvernent sont ses créatures ; il laisse à l'Eglise ses dogmes et ses préceptes, il prend pour lui les biens et les personnes, disposant de tout sans contrat et en maître absolu, tantôt directement, tantôt par l'organe du Saint-Synode. Le Saint-Synode n'est pas un concile en permanence, c'est un conseil d'administration dépendant du souverain. La Russie n'a pas de ministre des cultes ; les autres cultes dépendent du ministre de l'intérieur ; le culte orthodoxe s'administre par le Saint-Synode sous le contrôle du procureur général ; le procureur, c'est son pouvoir exécutif, l'œil du *Czar*, disait Pierre-le-Grand. D'une façon générale, le synode veille à la foi et aux mœurs du clergé et du peuple ; il a la censure spirituelle ; il forme tribunal pour trancher toutes les affaires ; mais le nombre en est trop grand pour qu'il puisse les examiner toutes, le surplus est expédié par les bureaux. — Pour soixante-dix millions d'orthodoxes, il n'y a en Russie que soixante évêques.

En général, ce sont des hommes instruits, éclairés, de mœurs pures, qui ne demandent rien à l'intrigue. Le Czar les nomme, les déplace à son gré, les invite *à se reposer* dans un monastère, si quelque mouche le pique, et, en tous cas, gouverne le diocèse par le *secrétaire laïque* imposé à l'évêque. Les évêques ne sont pas libres, mais n'y perdent rien en considération, tant l'esclavage paraît en Russie chose naturelle ; en France personne ne voudrait être évêque, avec une pareille sujétion. — Au dessous des soixante évêques, il y a des popes, des diacres, lecteurs, sacristains, choristes, qui forment le clergé *blanc*, au nombre de cinquante mille. Pour tous, le mariage est obligatoire et la fonction héréditaire. Le sacerdoce est un métier ; il ne laisse pas même à ceux qui l'exercent l'honneur de l'avoir choisi. Pope n'est pas un synonyme de savant, ni d'ascète, il était même autrefois synonyme d'ignorant et d'ivrogne. Le pope toutefois, simple paysan, chargé de famille, avait encore quelque simplicité et un certain nombre de vertus obligatoires. Depuis que les séminaires diocésains et les académies nationales les ont un peu frottés de sciences, ils ne peuvent que baisser la tête devant les humiliations du métier ou la relever fièrement pour s'insurger contre la tyrannie. On les dit gais d'humeur et féroces de patriotisme. Leur fonction ne leur permet pas d'acquérir, sur leurs ouailles, la moindre autorité, encore moins de diriger leur conscience. — Le clergé *noir* comprend les religieux. Tous les moines russes sont censés suivre la règle de saint Basile ; ils vivent dans des monastères isolés, sous l'autorité d'hégoumènes et d'archimandrites ; ils ne peuvent faire profession qu'à trente ans. Leur recrutement s'effectue trop exclusivement dans la caste sacerdotale ; parfois livrés à des abbés commendataires, qui thésaurisent, ils n'ont ni direction, ni lumière, ni consolation autre que de boire. Pas de vie commune, pas d'obéissance sérieuse et durable. Cependant, il y a parmi eux des hommes sobres, pénitents, instruits, des hommes qui valent mieux que l'institution. Les couvents de femmes sont relativement moins nom-

breux ; elles ne sont admises en profession qu'à cinquante ans ; en bien et en mal, suivant les inclinations de leur sexe, elles valent un peu mieux et un peu moins que les hommes.

Les popes et les moines vivaient autrefois en bonne intelligence ; ils sont aujourd'hui profondément divisés. Les moines peuvent parvenir à toutes les dignités de leur église ; les popes, non. Plus instruits aujourd'hui qu'autrefois, les popes n'ont pas d'autres alternatives que de devenir célibataires pour parvenir ou de rester mariés dans une position inférieure. Dans le sentiment de leur valeur personnelle, ils ne pardonnent pas à la société de les condamner à un célibat sans vocation ou à un mariage sans avenir. Dans l'opinion du P. Gagarin, pour ôter aux moines le monopole des dignités ecclésiastiques, il faudrait permettre le célibat aux popes engagés dans le ministère paroissial : ce serait un trait de ressemblance avec l'Eglise Romaine. En attendant, l'Eglise russe, aux yeux des Russes instruits, est une église dégradée, un instrument de règne. De là tant de sectes, plus bizarre l'une, plus bizarre l'autre, qui se multiplient au sein de la corruption et de l'ignorance, contre laquelle est incapable de réagir un clergé asservi, une église momifiée et haïe. Le bras séculier qui la protège, l'empêche de se dissoudre, mais il l'avilit. Du moins telle est l'opinion d'un publiciste russe, Vladimir Solowief. Dans un ouvrage adressé à l'archimandrite Katomf, le docte et courageux Solowief établit les points suivants : 1° que l'Eglise Romaine ne s'est jamais rendue coupable d'hérésie ; 2° qu'elle n'est jamais tombée dans le schisme ; 3° que la séparation des églises orientale et occidentale est sans fondement ; 4° qu'il est du devoir de tous de travailler à la réunion. Le P. Gagarin demandait : La Russie sera-t-elle catholique ? Solowief répond : Il faut l'espérer, la chose est faisable ; rien d'impossible à Dieu.

3. *La Pologne.* — La Pologne, au dix-huitième siècle, était un royaume d'une vingtaine de millions d'habitants ; de 1772 à 1795, elle fut, à trois reprises, dépecée, c'est-à-dire assassinée par le protestant Frédéric de Prusse, par la schismatique

Catherine de Russie et par une princesse indigne du nom catholique, Marie-Thérèse. Cent ans après sa destruction, la Pologne subsiste toujours, sous le sceptre de ses trois bourreaux, plus particulièrement martyrisée par la Russie. A ses origines, après les invasions, la Pologne n'offre qu'une histoire confuse de princes armés les uns contre les autres. Convertie au IXe siècle, elle s'élève sous les Boleslas, les Casimir, les Jagellon ; elle se développe et s'organise sous l'action de l'Eglise Romaine. Alors elle s'étend vers l'Orient, convertit les Lithuaniens, les Petits et les Blancs Russiens. Pendant des siècles, la Pologne est comme la France de l'Est ; elle défend l'Occident contre l'invasion de la barbarie et, par l'épée de Sobieski, brise définitivement sous les murs de Vienne, la puissance militaire du Mahométisme. Une anarchie favorisée par la cupidité des puissants voisins, la couronne royale donnée par l'élection à des têtes indignes de la porter, perdirent l'indépendance de la Pologne. A la veille du partage, en 1771, l'Etat polonais comprenait environ douze millions de catholiques du rite grec-uni, six millions de catholiques du rite latin, un million de juifs, deux millions de grecs schismatiques et quelques milliers de protestants. Un siècle après, l'ancien royaume de la Pologne, sur une population totale de trente millions, compte deux millions de grecs-unis, neuf à dix millions de catholiques du rite latin, trois millions de juifs, un million de protestants et quinze millions de grecs-orthodoxes, c'est-à-dire russes. Comment les catholiques grecs sont-ils descendus de douze millions à deux ; comment les catholiques latins se sont-ils maintenus ; comment les schismatiques grecs sont-ils montés de deux à quatorze millions : c'est le phénomène étrange que doit expliquer l'histoire.

Ce phénomène n'est point l'effet de prosélytisme et de conversions régulières ; c'est l'acte de deux scélérats couronnés, Catherine II et Nicolas Ier. Catherine avait conçu le projet d'abolir par la force le catholicisme grec dans les provinces orientales de son empire ; Nicolas poursuivit l'accomplissement

de ce cruel dessein avec les ruses d'un grec et la violence d'un tartare. La Tsarine avait lancé sur le pays une armée de popes et de cosaques : les popes prêchaient et présentaient un acte d'adhésion au schisme ; les cosaques coupaient le nez, enfonçaient les dents, ouvraient le ventre aux braves qui se refusaient à l'apostasie. Les Russes avouent que cet étrange apostolat fit 50,000 victimes ; le P. Lescœur en compte 200,000 : nous ne regardons pas comme convertis ceux qui ont signé l'acte d'union. Leur signature, extorquée par une menace de mort, ne prouve pas du tout leur changement de foi. Nicolas en 1826 et 1855, procéda plus en grand et plus en criminel. Supprimer les évêchés, envoyer les évêques en Sibérie, supprimer vingt-quatre monastères et exiler les moines, supprimer les collèges et les séminaires, immatriculer de force les jeunes gens dans les séminaires schismatiques, vexer les religieuses, confisquer les biens des paysans : tels furent les moyens de conversions pratiqués par ce Néron du Nord. En 1845, des religieux bâillonnés de Minsk réussirent à s'évader de leur couvent et racontèrent à l'Europe les abominables procédés du Tsar pour les pousser à l'apostasie : l'Europe en frémit d'horreur et Nicolas dut subir, de la bouche même de Grégoire XVI, le reproche de ses crimes. Sous Alexandre II, de 1855 à 1881, il ne restait plus, dans le royaume de Pologne, que 260,000 Uniates ; Alexandre II les convertit par les mêmes moyens qu'avaient employés Nicolas et Catherine pour supprimer l'Eglise ruthène en Lithuanie ; il fut assassiné par les nihilistes : l'histoire ne peut pas absoudre le crime, mais leur crime est le châtiment des crimes du Csarisme contre l'Eglise, et ce n'est pas le dernier. Alexandre III continua l'œuvre de son père ; et son petit-fils, Nicolas II, maintient à l'ordre du jour la russification par la violence. Un ukase du 14 juillet 1898 porte que tout ci-devant uniate est membre désormais de l'Eglise officielle. La couronne de Nicolas II est responsable devant Dieu de l'apostasie de douze millions de catholiques grecs autrefois soumis à l'Eglise Romaine. Ce fanatisme persécuteur

est poussé si loin que les popes russes recherchent même les Grecs passés au rite latin et ne négligent aucune violence pour les ramener à leur frauduleuse orthodoxie. Les catholiques éprouvent pour le schisme une telle horreur, qu'on a vu des mères tuer leur enfant plutôt que de le faire baptiser par un pope, et d'autres préférer, au mariage officiel, le concubinage légal. Traiter ainsi des catholiques, au nom de l'Evangile de Jésus-Christ, cela ne suppose ni foi, ni bon sens, ni probité, mais seulement une satanique ambition, celle qui, pour s'assouvir, veut tuer les âmes. Le cardinal Lavigerie a prêché une croisade en Europe contre l'esclavagisme arabe ; je voudrais qu'un autre cardinal recommence cette croisade contre les exécrables despotes de Saint-Pétersbourg.

4. *Une nation en deuil.* — Sous ce titre fourni par Montalembert, nous avons à raconter brièvement la persécution russe en Pologne, contre les catholiques du rite latin. En Russie, les cultes étrangers ne sont tolérés qu'à trois conditions : 1° De se plier aux formes administratives du culte dominant et de subir le joug de la bureaucratie ; 2° de se cantonner dans ses frontières historiques, sans en jamais sortir pour un seul acte de prosélytisme ; 3° de se prêter à tous les assauts de l'apostolat russe, toujours soutenu par la force publique. Jusqu'à Pierre-le-Grand, il n'y avait en Russie que des schismatiques. A mesure que la Russie recula ses frontières en Asie et en Europe, elle s'annexa des fidèles d'autres confessions et promit, sous la foi des traités publics, de respecter toujours leur croyance et d'en permettre la pratique religieuse. Mais les traités qu'elle avait signés librement, la Russie, et c'est là son crime, n'a cessé de les violer. Leroy-Beaulieu, dans sa savante histoire de l'*Empire des Tsars*, donne sur cette politique confessionnelle de la Russie des détails très positifs. L'Eglise orthodoxe russe a tous les droits et toutes les faveurs. Les autres cultes introduits par la conquête ne sont autorisés que pour les populations conquises, non pour les Russes. Le Russe doit demeurer orthodoxe, et toute conquête de l'orthodoxie sur les cultes

dissidents est regardée comme une conquête de la Russie sur les nations étrangères. Les dissidents ne peuvent faire de prosélytes les uns chez les autres. Le monopole de l'Eglise orthodoxe, en fait de propagande, n'admet pas de concurrence. L'empire est un champ dont la culture religieuse lui est exclusivement réservée ; elle seule a le droit d'y semer l'Evangile. Pour instruire un infidèle dans leur croyance, il faut aux catholiques et aux protestants une permission impériale pour chaque cas. Un article du code interdit aux orthodoxes de changer de religion ; un autre fixe la pénalité encourue par ce genre de crime. Toute conversion d'un Russe au catholicisme est réputée apostasie ; elle entraîne la perte des droits civils. Au contraire, à la propagande officielle aucun encouragement n'est refusé ; pour l'assister, il y a des sociétés patronnées par la famille impériale. Les missionnaires sont une entreprise politique autant que religieuse. Hormis la violence matérielle, le pope peut user de tous les stimulants ; c'est un pêcheur d'hommes dont la Russie amorce la ligne. Les conversions entraînent des concessions de terres ; les convertisseurs obtiennent des récompenses en argent et, à un certain chiffre, la croix de Sainte-Anne. Beau zèle, mais contre la vérité (1).

Un point important à noter, c'est que, aux yeux des Russes, la foi romaine passe pour irrévocablement liée à la Pologne, comme le schisme grec à la Russie. Catholique, en Russie, est synonyme de Polonais ; orthodoxe est synonyme de Russe. Pour ces motifs, le Russe déteste le rite latin et combat en lui le polonisme qui menace sa nationalité et le latinisme, qui menace sa foi grecque. L'histoire du catholicisme latin, en Pologne russe, n'est que l'histoire d'une lutte solennelle qui met en présence deux nationalités et deux religions. Bien que le Russe ait détruit l'organisme politique de la Pologne en 1830 et 1863, cette lutte devint une guerre d'extermination. En dehors de ces terribles crises, c'est un antagonisme quotidien où l'on voit la Pologne, toujours vaincue, se consumer en

(1) Leroy-Beaulieu, *L'Empire des Tsars*, t. III, pp. 520, 576, 584.

efforts surhumains pour secouer le joug qui l'oppresse, antagonisme glorieux pour le vaincu, honteux pour le vainqueur et qui lui deviendra funeste un jour. En attendant l'heure de la délivrance, l'obstination est également passionnée de part et d'autre. Le gouvernement de Saint-Pétersbourg traite le catholicisme en ennemi irréconciliable ; il croit avoir le droit de l'enchaîner quand il succombe, de le frapper quand il proteste, d'exterminer ceux qui osent le défendre les armes à la main. Le fer, le feu, le pillage, l'incendie, la prison, l'exil, tout est bon contre le Polonais, coupable d'aimer son Dieu, son exil et sa patrie. « Dors, ô ma Pologne, criait Lamennais, dors en paix dans ce qu'ils appellent la tombe ; moi, je dis que c'est ton berceau ! »

5. *La Russie et l'Eglise romaine.* — « Il suit de là, dit Gondal, qu'entre Rome et Saint-Pétersbourg, l'opposition est radicale, la tension constante, la lutte trop souvent inévitable. D'autre part, il est de toute évidence que l'Eglise Romaine ne souscrira jamais aux conditions de la tolérance russe, pour la raison bien simple que ces conditions sont la négation directe, formelle, de ses droits les plus imprescriptibles : droit de se gouverner elle-même, droit de faire entendre à tous des paroles de vérité, droit de protéger ses enfants contre le péril de la séduction ; — d'autre part, il n'est pas moins certain que, sur ces divers points, le gouvernement russe, soit conviction, soit passion, ne fera ni grâce, ni concession. Depuis deux siècles, il n'en a jamais fait ; sa conduite, toujours la même, vis-à-vis des dissidents, que la conquête a fait passer sous sa loi, atteste, chez lui, l'inébranlable résolution de prendre, pour règle inviolable de sa politique religieuse, l'étrange théorie d'*asservissement*, de *cantonnement* et de *refoulement*, que les défenseurs officiels de l'orthodoxie s'obstinent à décorer du nom de tolérance, de liberté. Et la lutte fatale entre les deux pouvoirs sera d'autant plus longue, ardente et meurtrière que Rome est plus incapable de fléchir quand ses droits essentiels sont en jeu, et que Pétersbourg est plus décidé à n'user d'au-

cun ménagement vis-à-vis d'un culte auquel ses attaches historiques avec la Pologne ont attiré, avec les préventions voulues du pouvoir, l'antipathie aveugle des foules. (1) »

Asservir l'Eglise n'est au pouvoir de personne ; cantonner une Eglise catholique, universelle, c'est une contradiction dans les termes. A une contradiction près, le gouvernement russe n'a pas moins voulu forclore le catholicisme latin dans la nationalité polonaise. Pour y réussir, il a voulu d'abord la séparer de Rome ; puis lui enlever ses moines, ses prêtres, ses évêques, ses religieuses, tous les éléments de la vitalité universelle. Une législation scélérate, des attentats continus, monstrueux, ont été mis au service de ce double dessein. Mais plus la persécution, lourde ou violente, voulait la distraire du centre de l'unité, plus la Pologne s'attachait par une plus ferme adhérence à la Chaire du Prince des Apôtres. Plus la Russie jetait ses popes et ses archimandrites, plus le prosélytisme, qui fait le fond de l'âme polonaise, trouvait l'occasion propice pour répandre le feu sacré. En vain on a supprimé la plupart des couvents ; en vain on a vexé les prêtres et confisqué les évêques catholiques, laissé leurs sièges vacants, fait le désert en Pologne. Toutes les machinations de la violence, toutes les rubriques de la tyrannie sont venues se briser contre les bastions de la foi catholique et se convaincre de leur impuissance. Telle était, en l'an de grâce 1900, la condition du catholicisme en Russie : voué à l'extermination sous la forme grecque, à l'étouffement sous la forme latine. Crime d'Etat à un grec de reconnaître l'autorité de Rome ; crime d'Etat à un latin de prêcher un grec ; sur toute l'étendue, pas un prêtre du rite grec-uni, pas un missionnaire latin. La moitié de l'Europe, la cinquième partie du monde habité est soustraite à l'action de Rome, brutalement fermée à l'apostolat catholique.

Si dur que soit le sort du Polonais, si cruellement habile que soit la politique russe, on ne doit pas moins, ici, être convaincu de son impuissance, là, être animé du meilleur espoir.

(1) GONDAL, *Le Catholicisme en Russie*, p. 55.

Ce n'est pas au Czar, c'est à Simon, fils de Jona, qu'il a été dit : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise et les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle. » Le successeur de Pierre, le Vicaire de Jésus-Christ, le chef de l'Eglise universelle, est le suprême hiérarque qui rattache la terre au ciel et la soumet directement à l'autorité de Dieu. Un homme qui n'est qu'un homme, fût-il un Czar, commandât-il à deux cents millions d'hommes, n'a que le pouvoir de les gouverner par sa sagesse et de les contraindre par la force ; s'il prétend exercer, en outre, la charge de pontife, de dépositaire de la foi sainte, de gouvernement spirituel des âmes, outre qu'il n'a reçu pour cet office, aucun mandat du ciel, il n'a aucune grâce pour accomplir les œuvres d'un ministère usurpé. Un empereur-pape, c'est le césaro-papisme, c'est le popisme, c'est la plus puissante accumulation de pouvoir qui puisse s'effectuer aux mains d'un homme. Mais, parce qu'il n'est qu'un homme, sa toute-puissance n'est vouée qu'à une plus lamentable impuissance. Son œuvre ne peut s'établir ; si elle s'établit, elle ne peut pas prospérer ; si elle prospère pour un temps, elle ne doit pas moins avorter un joun. Un peu plus tôt, un peu plus tard, ce despotisme césaro-papiste doit succomber ; il doit s'abîmer dans d'épouvantables désastres et trouver, dans les catastrophes, la pensée de son indépendance et le châtiment de son orgueil. Cela est écrit au ciel.

Aujourd'hui même, le catholicisme est debout en Pologne, et Rome n'a abdiqué aucune de ses espérances. Les bienfaits du rattachement au Siège Apostolique ne sauraient s'éteindre au cœur des Ruthènes et des Russiens, que le sabre et le knout ont asservis au Saint-Synode. Loin d'avoir faibli sous les coups, les catholiques latins et grecs restent plus dociles, plus croyants ; le sang qu'ils ont versé, les iniquités qu'ils ont subies, les ont fortifiés dans leur foi et dans leur vertu. Dans les plaines du Niémen et de la Vistule, dix millions de paysans demandent à la foi catholique la résignation et l'espérance ; des milliers de jeunes gens implorent, au nom de la foi ro-

maine, le droit de consacrer leur vie au sacerdoce. La semence catholique, tombée des veines des martyrs polonais, fait tressaillir le sol jusque sous les neiges de la Sibérie. Les iniquités des hommes n'ont qu'un temps ; les persécuteurs n'ont qu'un temps ; l'Eglise reste. L'Eglise sait souffrir, l'Eglise sait attendre ; la patience est son honneur, le martyre sa force. Viennent les revers sur le champ de bataille, au souffle des révolutions, le Czarisme devra capituler et l'Eglise reprendra sa place. En Pologne, en Russie, comme partout, l'Eglise, pour réparer ces malheurs et répandre ses bénédictions, n'a besoin que de justice et de liberté.

6. *L'action de Léon XIII.* — Les relations officielles avec la Russie étaient rompues depuis 1866. A son avènement, Léon XIII notifia son élection au Tsar ; le Tsar, sensible à cette attention, vit dans la papauté une puissance d'ordre social et fit lire dans toutes les églises russes, l'Encyclique du Pape contre le socialisme. En 1880, Alexandre II notifiait, à son tour, en Cour de Rome, le vingt-cinquième anniversaire de son avènement. A cette ouverture, Léon XIII répondit : « Votre Majesté n'ignore pas que la religion catholique vise perpétuellement à répandre au loin l'esprit de paix, à sauvegarder le repos des empires et des peuples » ; le Pape assurait au Czar qu'au milieu des agitations révolutionnaires, le prince aurait « de fortes raisons de se confier absolument à la tranquillité, à la loyauté, au dévouement de ses sujets, dès qu'il aurait rendu la liberté à l'Eglise catholique ».

Après la mort tragique de son père, Alexandre III notifia au Pape son avènement, puis envoya à Rome, le prince Doubril et son chancelier de Giers ; pour aplanir, par un acte diplomatique, les difficultés pendantes. De ces négociations sortit une espèce de Concordat relatif à la nomination des évêques et à l'exercice de leurs droits, pour la formation du clergé. Le 15 mars 1883, Léon XIII préconisait des évêques polonais et russes ; le Czar rappelait de l'exil, l'évêque de Varsovie, Felinski, confiné en Sibérie depuis 1863. Alexandre III

invita aussi le Pape à se faire représenter à son sacre. Un Pape ne peut guère prendre part à des rites schismatiques; Léon XIII envoya néanmoins le nonce Vanutelli à Moscou. L'ambassadeur pontifical adressa, à l'empereur, cette allocution : « Comme rien ne saurait être plus agréable au Souverain Pontife, ni plus conforme à ses désirs, que de voir régner une solide et durable concorde entre le Saint-Siège Apostolique et votre gouvernement impérial, pour le bien des catholiques, vivant dans les limites de votre empire, il fait les vœux les plus ardents pour que les principes établis et sanctionnés à Rome, d'un commun consentement avec Votre Majesté, comme fondement et comme prémices d'un avenir prospère, reçoivent, sous votre règne, de constants et heureux développements : car il tient pour certain que les bases de l'entente avec le Siège Apostolique s'élargissant de plus en plus, Votre Majesté impériale et les peuples qui lui sont soumis en recueilleront une abondante moisson et des fruits les plus précieux. » — A son retour, avec l'autorisation de l'Empereur, le nonce s'arrêta à Varsovie, parla dans les églises, et parla de façon à faire comprendre que la parole du Pape ne peut être une parole de révolte, mais un gage de paix et de respect du pouvoir.

7. *Le centenaire de Sobieski.* — Le 12 septembre 1883 ramenait le deuxième centenaire de la délivrance de Vienne par Sobieski, roi de Pologne. A la vue de l'invasion des hordes musulmanes, l'empereur d'Autriche avait pris lâchement la fuite; le roi de Pologne était venu prendre sa place au péril et, par une triomphante victoire, avait brisé pour toujours l'orgueil d'Islam. C'était un grand service rendu à l'Europe ; en commémorant le souvenir, c'était une belle occasion pour combattre l'Islam latent dans les erreurs de nos jours. Léon XIII excellait à ces retours et à ces exécutions ; il ouvrit les trésors de l'Eglise, ordonna des fêtes et écrivit à l'archevêque de Vienne, Ganglbauer : « De même que Pie V avait été l'auteur d'une très heureuse expédition navale, Innocent XI fut le conseil et le soutien de ce qui se fit en 1683. En effet, à peine vit-il que les

forces musulmanes menaçaient le catholicisme, il jugea qu'il était nécessaire d'écarter le péril par tous les moyens possibles. A cet effet, ayant excité le zèle et l'intérêt des princes catholiques, il obtint que l'empereur Léopold fît alliance avec le roi de Pologne, Jean Sobieski, qui vint au secours de la ville assiégée, au moment le plus nécessaire, à la tête des armées alliées. En outre, Innocent XI, alors que la situation était douteuse et que les esprits flottaient entre l'espérance et la crainte, poussa les temporisateurs, soutint les timides, réunit la plus grande partie des richesses nécessaires pour la guerre, ordonna des prières spéciales pour rendre Dieu propice et enfin s'attacha avec prudence à recueillir et à conserver les fruits de la victoire. On constata donc encore une fois, dans des circonstances difficiles, que l'espérance éprouvée et tout à fait vraie du salut public réside dans l'accord des princes avec le Siège Apostolique, et que c'est agir à la fois contre la justice et la prudence et faire non moins de tort à la société qu'à l'Eglise que de soulever des causes de soupçon et de conflit entre les deux puissances. Or, il faut que ce qui a été constaté pour le passé serve d'exemple et d'avertissement pour l'avenir ; car le souvenir des grands événements devient utile et opportun alors qu'on en retire de salutaires enseignements. Une époque succède à une autre ; le cours rapide du temps amène chaque jour des faits de genre différent ; mais il y a des analogies dans cette diversité même. » Ce sont là des réflexions de bon sens, dites peut-être un peu froidement, mais suffisamment recommandées par la plume du Pape.

Le centenaire de Sobieski fut célébré avec un éclat solennel à Cracovie, la ville sainte de la Pologne, la ville du sacre de ses rois. Le vénérable exilé, Felinski, archevêque de Varsovie, l'évêque de Sirmium, Strossmayer, et l'archevêque de Vilna, Kraminski, relevèrent ces fêtes par leur présence. Avec la permission du Pape, les prélats couronnèrent, dans l'église des Carmélites, la statue de Notre-Dame-du-Sablon. C'est aux pieds de cette statue que le roi de Pologne était venu implorer la

grâce de Dieu pour le succès de ses armes ; la Vierge qui seule a écrasé toutes les hérésies, recevait enfin sa part de lauriers et pouvait promettre de nouvelles victoires. « Il n'y a rien de plus puissant au monde qu'un homme qui prie, » dit saint Chrysostome ; la prière, quand c'est l'Eglise qui l'adresse, obtient le maximum de la puissance : *Omnipotentia supplex.*

8. *Nouvelles négociations.* — En 1888, à l'occasion du jubilé sacerdotal de Léon XIII, Alexandre III, par l'entremise de l'ambassadeur de France, envoyait au Pape une lettre de félicitations et nommait, comme chargé d'affaires à Rome, un sieur Iswolsky. Par son intermédiaire, la Russie demandait deux choses : que, dans les mariages mixtes, les enfants fussent élevés dans le schisme russe ; que l'usage de la langue russe fût autorisée en Pologne pour le catéchisme et pour les cérémonies non liturgiques. La première était contraire à la jurisprudence constante de l'Eglise ; la seconde n'avait pas de raison d'être et créait un péril. Léon XIII ne put les accepter, mais fit agréer néanmoins l'aplanissement des difficultés à Vilna et la nomination d'évêques à plusieurs sièges. Le 6 janvier 1890, ces évêques reçurent une lettre dans laquelle ils étaient exhortés, au nom du Pape, à soutenir et à défendre les droits de l'Eglise, à procurer le bien des populations catholiques et, leur rappelant les actes pontificaux sur la question sociale, on les exhortait à vivre en bonne harmonie avec les autorités civiles, à obéir aux lois de l'Etat en tant qu'elles ne seraient pas contraires aux droits sacrés de l'Eglise catholique (1). Ce document fut reçu avec vénération par les évêques, mais fit, sur l'empereur, une très favorable impression. A l'occasion d'une émeute pendant la visite pastorale de Tamogiz, le gouverneur avait proposé contre l'évêque la peine de l'exil ; le gouvernement s'y refusa et infligea même un blâme au gouverneur. Les partisans de la triple alliance faisaient un crime à Léon XIII, de ces agissements au sujet de la Pologne. Evidemment, il n'y avait à espérer quelque adoucissement que de l'empire russe.

(1) P. BRAND, *La politique de Léon XIII.*

C'est avec lui que Léon XIII voulut poursuivre les négociations. A quoi eussent pu aboutir des protestations impuissantes et des anathèmes sans résultat possible ou, du moins, sans bon résultat ?

Le 14 avril 1893, un pèlerinage polonais des provinces de Prusse et d'Autriche venait à Rome. A l'audience, après l'adresse du prince-évêque de Cracovie, le Pontife s'écriait : « C'est pour nous une grande joie de vous voir, de considérer ces nombreux enfants de la Pologne, amenés à nos pieds par le désir de nous offrir, à l'occasion de notre jubilé, leurs félicitations. Vos paroles, nous n'en saurions douter, sont la fidèle expression des sentiments non seulement de ceux qui nous entourent, mais de tous leurs compatriotes catholiques, absents de corps, présents de cœur. Fils de ces hommes généreux qui, dans la paix, firent de si grandes choses pour la défense de la religion et méritèrent si souvent l'éloge de nos prédécesseurs, ils ont d'autant plus de droit à se glorifier de leurs ancêtres qu'ils en ont plus intrépidement conservé la foi et les vertus, en particulier le respect et l'obéissance envers ce Siège Apostolique, centre de l'unité chrétienne. Quoi qu'il en soit des vicissitudes du temps, il est toujours en leur pouvoir de maintenir intacte, de nos jours, la vraie gloire de leur nation, en continuant de professer courageusement la foi et en conformant à ses maximes leur vie sans qu'aucun obstacle les arrête. De notre côté, nous n'omettons rien pour étendre nos plus vives sollicitudes sur les catholiques de Pologne et protéger, dans la mesure de nos forces, leurs plus chers intérêts. »

Le 29 mai, le Saint-Père recevait un pèlerinage de grecs-ruthènes ; sa réponse à leur métropolitain est une page d'histoire. Un des principaux bienfaits du Pontife, c'est le relèvement de cet ordre basilien si célèbre dans le pays, qui a tant et si bien mérité des ancêtres et qui gisait presque sans vigueur. Ensuite, c'est la création du siège épiscopal de Stanislaow, nécessaire pour travailler au salut des âmes dans une vaste contrée. « Dernièrement, nous avons, pour que notre nation

reçoive les bienfaits de la religion catholique selon ses besoins et les circonstances, fait réunir à Lemberg le synode provincial qui ne s'était pas tenu depuis des siècles. Enfin nous n'avons négligé aucune occasion de travailler à votre bien. En le félicitant, nous reconnaissons que le peuple ruthène a toujours répondu à nos vœux et à nos desseins ; il veut y répondre encore davantage chaque jour, de tout son cœur et de toute son âme. Nous en avons pour garant ce pèlerinage venu de si loin, que vous avez entrepris au tombeau de S. Pierre, comme au sanctuaire de la foi et à la source de la force chrétienne. Vous venez d'exprimer vous-mêmes ces sentiments ; bien plus, vos paroles expriment un tel empressement d'obéissance, qu'il semble que vous n'attendiez rien de nous avec plus d'ardeur qu'une direction et des conseils. » Aux évêques, Léon XIII recommande la parfaite formation des prêtres dans les séminaires, une bonne organisation des études, la vigilance sur la discipline, la direction confiée à des hommes prudents, d'une science éminente et d'un grand esprit sacerdotal. Aux prêtres, il demande l'obéissance aux évêques, un esprit fraternel de concorde et de paix. « Avec cette obéissance et cette union, l'autorité du clergé sera grande et salutaire sur le peuple ; les décisions prises avec tant de sagesse dans le synode seront observées et l'on verra disparaître dans les cérémonies des variations non autorisées, plus fâcheuses qu'on ne pense. Avec une sollicitude égale, le clergé cultivera, dans le peuple, la piété utile à toutes choses et n'hésitera pas à employer certaines formes de piété en usage chez les latins. Sans que le rite grec en souffre dans son intégrité, l'union à l'Eglise latine et romaine gagnera en force. Nous voulons qu'une entente et une sympathie fraternelle règnent entre le clergé grec et le clergé latin : appelés au service du même maître, travaillant sous une même direction, ils doivent s'aider et se soutenir réciproquement par des exemples de charité et de sainteté. Que tout le peuple ruthène garde la foi catholique et lui fasse honneur par sa conduite, comme il convient, pour le bien le plus précieux de tous.

Qu'il reçoive avec respect, de la part de ses évêques, les enseignements que nous avons donnés sur la foi et qu'il les suive avec fidélité ; que le peuple évite tous les dangers d'erreur et de corruption. Nous recommandons aux évêques de veiller avec soin à ce que la foi des simples ne soit pas trompée par les manœuvres et surtout par les écrits de ceux qui n'appartiennent pas à la religion catholique. » C'est ainsi que parle l'évêque des évêques, en évêque qui a la sollicitude de toutes les Eglises et le souci absolu du salut des âmes.

9. *Encyclique aux Polonais.* — L'année suivante, le 19 mars 1894, Léon XIII condensait dans une Encyclique ses instructions à la Pologne. Les circonstances rendaient le sujet difficile ; Léon XIII, qui était bienveillant et adroit, le traite avec dextérité politique et avec une délicate sagesse. Le peuple polonais en éprouva des tressaillements d'allégresse ; le Tsar, qui savait lire, fut sensible à la grandeur des doctrines et à la noblesse des sentiments : il fit publier l'Encyclique dans les journaux russes. Après un rappel du passé récent et une protestation de ses sentiments paternels, le Pape s'éleva contre de malveillants soupçons. « Il est évident, dit-il, que la religion catholique ne saurait être entendue ou observée selon les opinions particulières des individus ou des Etats, mais qu'elle doit l'être conformément à la méthode, à la discipline et à l'ordre déterminé, établis expressément par son fondateur, c'est-à-dire sous la direction doctrinale et disciplinaire de l'Eglise. » D'autre part, l'Eglise n'enseigne et ne prescrit rien qui soit nuisible ou contraire à la majesté des princes ou au bonheur et au progrès des peuples ; bien plutôt, du trésor de la sagesse chrétienne, elle tire constamment ce qui leur est le plus profitable. Parmi les vérités qu'elle enseigne, il convient de rappeler les suivantes : Ceux qui possèdent le pouvoir parmi les hommes portent l'image de la puissance et de la providence divine ; leur commandement doit être juste et imiter celui de Dieu, être tempéré par une paternelle bonté et tendre uniquement au bien de l'Etat ; ils auront un jour à rendre compte à Dieu leur juge,

et un compte d'autant plus grave, que leur dignité est plus élevée. Quant à ceux qui sont sous la dépendance de l'autorité, ils sont tenus de garder envers les princes le respect et la fidélité, comme envers Dieu exerçant son autorité par l'entremise des hommes ; ils doivent leur obéir *non seulement par crainte de châtiment, mais aussi par conscience ;* faire pour eux des *supplications*, *des prières*, *des demandes*, *des actions de grâce ;* ils ont l'obligation de respecter religieusement l'ordre de l'Etat, de s'abstenir des complots des hommes de désordre et de l'adhésion aux sectes ; de ne commettre aucun acte séditieux et de concourir, de tous leurs efforts, au maintien de la paix dans la justice. » Ces fruits sont d'autant plus abondants que l'Eglise, pour remplir sa mission, jouit d'une plus grande liberté.

Le Vicaire de Jésus-Christ exhorte les évêques à porter plus haut spécialement leur sollicitude sur la sainteté du mariage, l'instruction religieuse de la jeunesse, la formation des prêtres, l'harmonie des devoirs sociaux entre patrons et ouvriers. Alors il adresse des instructions spéciales à chaque tronçon de l'infortunée Pologne. « Vous, les plus nombreux, qui êtes soumis à l'empire russe, dit Léon XIII, il est juste que nous vous louions d'abord hautement de votre fermeté dans la profession de foi catholique. Le point capital de notre exhortation, c'est que vous conserviez fortement et que vous entreteniez cet esprit de constance dans la sainte foi : en cette foi vous possédez le trésor qui est le principe et la source des plus grands biens. Le chrétien doit le préférer de beaucoup à toutes les autres richesses ainsi que l'y invitent la volonté divine et les magnifiques exemples des saints. Il ne doit pas l'abandonner, quelles que soient les difficultés qui pourraient le décourager, mais consacrer toutes ses forces et tous ses travaux à le conserver. Fort de ce bien précieux, qu'il attende avec certitude et patience, de la part de Dieu, qui n'oublie pas, la consolation et l'espoir, quels que soient les événements qu'amène le cours des affaires humaines. » — Nous vous aver-

tissons « de rejeter complètement les calomnies qu'on répandrait avec perversité, pour vous faire douter de notre bienveillance et de notre sollicitude envers vous. » Nous sommes prêt pour vous à entreprendre tout avec ardeur, à tout poursuivre sans crainte. »

Ici le Pape rappelle les négociations avec le conseil de l'empire. « Le résultat de ces démarches a été qu'en 1882, la liberté de gouverner leurs séminaires selon les prescriptions canoniques fut promise aux évêques. L'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, ouverte également aux Polonais, devait être replacée sous la pleine juridiction de l'évêque de Mohilew et réorganisée en faveur du clergé et de la religion catholique ; l'engagement fut pris d'abroger ou d'adoucir, le plus tôt possible, les lois que le clergé trouverait trop rigoureuses. Depuis lors, nous n'avons négligé aucune occasion, soit fortuite, soit préparée, de demander l'accomplissement du pacte convenu. Bien plus, le très puissant Empereur a jugé bon d'examiner en personne ces réclamations et nous avons reconnu ces distinctions d'amitié à notre égard et son haut esprit de justice envers vous. Nous continuerons à lui rappeler ces instances en votre faveur, les recommandant ardemment à Dieu, qui tient dans sa main le cœur des rois. » — « Travaillez, dit encore Léon XIII aux évêques, à ce que dans le clergé et dans tout le peuple, les principes du respect aux autorités supérieures et de la soumission aux lois soient fortement établis. Par là, tout motif de reproche ou d'offense sera supprimé et l'on ne pourra plus, sans s'exposer à la honte d'un mensonge évident, inventer mille accusations ; le nom catholique brillera d'une splendeur de plus en plus grande. » Le Pape s'étend ici sur les devoirs du ministère sacré et conclut en disant que, s'il s'élève de nouvelles difficultés n'ayant pas été prévues, de ne point hésiter à en appeler sérieusement, mais avec prudence, aux engagements conclus avec le Saint-Siège. Faire cesser tout malentendu, obtenir tous les biens nécessaires est un but qui ne peut qu'être approuvé

non seulement par les Polonais, mais par tous ceux qui ont à cœur le bien public.

Aux Polonais habitant l'Autriche, le Pape conseille la fidélité et la soumission à leur auguste Empereur, « dont le zèle pour la religion de ses ancêtres est grand » ; il demande le développement des sciences et des études à l'antique et illustre université de Cracovie ; il témoigne de son estime pour les Ordres religieux et spécialement pour l'Ordre de S. Basile en Gallicie, à la restauration duquel il a voué ses soins. L'Eglise des Ruthènes doit inspirer à tous des sentiments d'amitié et de fraternité, malgré la diversité d'origine et de rite, comme il convient à des citoyens habitant le même pays et professant la même foi. — Aux Polonais de la province de Gnesen-Posen en Prusse, le Pontife adresse des félicitations sur leur cordiale docilité à l'évêque ; ils doivent avoir confiance en leur sérénissime Empereur, favorablement disposé à leur égard : Léon XIII l'a appris lui-même de sa propre bouche. — En se conformant aux conseils qui leur sont donnés, les Polonais échapperont aux dangers que la gravité des circonstances rend si terribles pour leur foi et, en faisant revivre les glorieuses traditions de leurs ancêtres, ils s'assureront les éléments de tranquille prospérité ici-bas. Sages paroles, vraiment dignes des princes et des peuples, à qui le Vicaire du Rédempteur n'épargne rien de ce qui peut faire fructifier ses bénédictions. Mais l'histoire doit plus particulièrement admirer l'à-propos des conseils de sagesse aux Polonais et la sincérité patriotique des conseils offerts très respectueusement à l'Empereur de la Sainte-Russie, dont l'histoire ne justifie pas toujours cette épithète.

10. *Derniers événements.* — Le premier effet de cette Encyclique fut le rétablissement des relations diplomatiques entre la Russie et le Saint-Siège. L'ambassadeur Iswolski fut reçu en audience publique en juin 1894. A la présentation de ses lettres de créance, le Pape répondit : « L'événement qui s'accomplit aujourd'hui remplit de joie mon cœur. Depuis vingt-huit années, le vœu le plus cher du Saint-Siège a été de voir s'établir ces

relations interrompues avec le Grand empire du Nord. Avant de mourir, je puis donc assister à la réalisation de ce vœu et je remercie Sa Majesté l'Empereur d'avoir donné par là, à ses sujets, une preuve de sa haute et profonde bienveillance. » C'était aussi la preuve de sa sagesse politique. Il ne faut pas croire qu'un souverain si élevé, en acceptant la régularité de rapports avec le Saint-Siège, lui témoigne d'une considération gratuite ; il se fait à lui-même une grâce en s'approchant du Vicaire de Jésus-Christ, et les conseils qu'il y trouve forment le meilleur appoint de sa politique intérieure. Alexandre III, qui était homme d'esprit élevé et de cœur généreux, mourut sur ces entrefaites. Avant de mourir, pour montrer la sincérité de son rapprochement avec la papauté, il avait permis à l'évêque de Tiraspol, de faire le pèlerinage *ad limina*. Désormais d'autres évêques viendront ; des laïques viendront aussi. Le chemin qui mène à Rome devient un trait d'union avec la Russie.

En novembre 1894, le prince Lobanoff notifiait à Léon XIII l'avènement du Tsar Nicolas II, alors dans toutes les grâces de la jeunesse, voué depuis à de si terribles infortunes. Le nonce du Pape à Vienne représenta le Saint-Siège au couronnement de Nicolas II. Les négociations reprirent aussitôt avec le résident Iswolski, puis avec son successeur Tcharykow, sur l'interprétation à donner à la convention passée entre le cardinal Jacobini et l'ambassadeur Bouteneff en 1882. Le lecteur ne s'étonnera pas qu'il y ait lieu si souvent à négociations entre gouvernements respectifs. Les souverains passent des conventions entre eux avec un invariable bon sens et une nécessaire probité. Ces conventions peuvent prêter à des interprétations différentes. Les diplomates sont établis pour se donner de l'importance en coupant un cheveu en quatre. La Russie est d'ailleurs grecque par sa foi ; elle l'est aussi par sa diplomatie. C'est dans les bureaux des ministères et dans les portefeuilles des ambassadeurs que se poursuivent les manœuvres et s'éternisent les affaires. Pour peu qu'on y mette de bon sens et de bon vouloir, on s'en tire. — A la fin de 1899, Nicolas II autorisa

la construction d'une église catholique à Saint-Pétersbourg. L'année suivante, il permettait aux prêtres catholiques russes de venir à Rome sans autre formalité qu'un passeport. Thomas Kulinski, évêque de Kielz, dans la Pologne russe, fut le second à faire le voyage *ad limina*. Il faut noter ces incidents : ce sont des antécédents qui font planche et des symptômes qui annoncent des retours. Nicolas II fit mieux encore : il voulut avoir, à Saint-Pétersbourg, un représentant du Pape : c'était se donner un titre à la confiance de l'Eglise et des peuples chrétiens.

11. *Le popisme.* — Ces informations sur l'état de l'Eglise russe et sur ce rapport avec le Saint-Siège nous amène à la question invraisemblable du P. Gagarin : La Russie sera-t-elle catholique ? Vladimir Soloview n'y voit rien d'impossible ; des jurisconsultes, des théologiens, des historiens d'Orient croient facile le retour à l'unité. Il n'y aurait d'obstacles que des préjugés assez pauvres, des passions assez misérables mais suffisants pour perpétuer les aveuglements. Au lieu de palabrer sur cette éternelle question, les événements nous posent un autre problème : Que faut-il penser du popisme comme principe religieux de la Russie et qu'attendre de son concours pour la transformation du pays russe ? Ce problème s'est incarné dans un homme, Petrovitch Pobiedonostsev : c'est, depuis de longues années, le représentant du traditionnalisme russe, le champion de toutes les résistances. Nous insérons ici, sur son compte, une étude publiée dans le journal français l'*Univers* et signé Wehrmansk :

Plus on étudie cet homme, plus on se pénètre de l'importance de son rôle. On sait que, d'après la constitution russe, l'empereur autocrate est le chef suprême du Saint-Synode, l'organe directeur de l'orthodoxie. Cette présidence impériale est plus honorifique qu'effective. L'empereur, accablé de soucis divers, d'ailleurs le plus souvent absolument profane en matière de théologie et de droit canon, ne peut apporter aux choses religieuses l'attention qu'elles méritent. Le procureur général est la cheville ouvrière du Saint Synode, et partant, le principal per-

sonnage de l'orthodoxie russe, sinon en droit du moins en fait. Or, qui ne sait qu'en Russie, orthodoxie et tsarisme sont indissolublement liés. Il y a, dans toute l'histoire de la vieille Moscovie, un échange perpétuel de services grandioses entre la religion et le pouvoir civil. Au Xe siècle, le pouvoir christianise la Russie et fonde le clergé ; trois siècles après, ce clergé acquitte la lettre de change tirée sur lui en sauvant la Slavie de l'absorption tartare. Ivan le Terrible réforme l'Eglise, rétablit la discipline. Cent ans après, les moines sauvent la nation de la conquête polonaise et sacrent les Romanov. De même que la vieille royauté française allait prendre à Reims ses parchemins célestes, le tsarisme des Romanov allait se retremper à Moscou dans le vieux christianisme national.

Nous avons dit tout à l'heure : tsarisme et orthodoxie, précisons. Le catholicisme, qui possède les paroles d'immortalité, est indifférent aux constitutions et aux régimes ; il ne saurait en être de même d'une secte développée à l'ombre du pouvoir civil, non unie à Rome, privée de la sève du tronc primitif. L'écroulement du tsarisme en Russie serait probablement suivi de celui de l'orthodoxie. Le catholicisme et la libre-pensée révolutionnaire se retrouveraient donc face à face sur un terrain déblayé, débarrassé de sa religion d'Etat, et on peut croire que le catholicisme, déployant une fois de plus sa merveilleuse puissance sociale, saurait conquérir les nouveaux barbares. Mais nous n'en sommes point encore à embrasser d'aussi vastes perspectives. Prenons la Russie telle qu'elle est, et plaçons Pobiedonostsev dans ce cadre.

La théorie de Pobiedonostsev est la suivante :

« Je me trouve en présence d'une forme de gouvernement établie en Russie depuis quatre siècles : le tsarisme. Je constate que le tsarisme, s'il n'a pas donné au peuple slave la liberté, lui a d'abord donné la puissance et commence depuis quarante ans à lui départir le progrès matériel. Si le tsarisme s'effondrait, l'unique lien qui maintient réunis des peuples divers s'évanouissant, il s'ensuivrait en Russie une anarchie effroyable.

Le mot de République slave est vide de sens ; sous la République, personne ne voudrait de la prééminence de la Grande-Russie, et cela est tellement vrai qu'en Finlande, en Pologne, en Petite-Russie, au Caucase, dans le bassin du Volga, les agitateurs révolutionnaires anti-tsariens sont avant tout des nationalistes locaux. Donc le tsarisme autoritaire est nécessaire à l'unité russe. La dynastie vient de Grande-Russie, et moi, Pobiedonostsev, Grand-Russe par excellence (1), j'ai pour devoir strict de défendre la Grande-Russie, cette Ile-de-France de l'empire, et la dynastie qui en Russie représente les Capétiens. »

Telle est la première partie de la théorie nationaliste autoritaire de Pobiedonostsev. C'est celle de Katkof et de Tchemichewski deuxième manière. Elle s'oppose à l'occidentalisme judéo-libéral de Witte et de son école.

« En second lieu, continue le procureur général du Saint-Synode, je constate que tous les révolutionnaires russes sont antichrétiens, qu'ils veulent abaisser la vieille Russie au profit de l'Europe occidentale ou du sémitisme international. Je constate que l'orthodoxie, suffisamment réformée (et peut-être même d'accord avec Rome) (2), suffira pour rénover le peuple et lui donner le vrai progrès matériel et moral. Donc, je suis chrétien à la fois pour des raisons théologiques, nationales et administratives. Mon conservatisme éclairé et mon christianisme se compénètrent. Je ne veux pas dire que l'orthodoxie et le tsarisme soient les formes idéales de religion et de gouvernement, mais dans l'état présent des choses, elles suffisent pour donner à la Russie un maximum de bonheur, de progrès et de puissance. Tout ce qui est en dehors est de nature à diminuer la Russie.

» Donc le gouvernement représentant le peuple a pour devoir strict de l'éliminer. »

Telle est cette théorie.

(1) Pobiedonostsev est né à Moscou.
(2) Consulter à ce sujet les ouvrages du R. P. Pierling.

Nous avons essayé de pénétrer dans l'âme de Pobiedonostsev. Chez cet homme tout s'enchaîne logiquement avec une inflexibilité juridique. De la théorie résulte la nécessité de l'action, et c'est pour pouvoir agir suivant ses principes que Pobiedonostsev est devenu ministre après avoir été tchinovnok et juriste.

Comme administrateur, le procureur du Synode s'est proposé deux buts principaux.

Moraliser le clergé, relever son niveau intellectuel, le rendre en tout digne de la haute mission d'éducation et d'instruction qu'il a assumée vis-à-vis du peuple. Pobiedonostsev a essayé d'atteindre ce résultat en interdisant sous des peines sévères l'ivrognerie des popes, en réformant les couvents, en diminuant la dépendance du bas-clergé vis-à-vis de l'aristocratie, en créant partout des cours, des bibliothèques, des salles de conférence, en rétablissant pour le clergé l'obligation des réunions périodiques, en modifiant les programmes des séminaires, en tâchant d'élever le niveau d'origine du bas-clergé, en formant un épiscopat savant, énergique, actif et philanthrope.

Le second but était le suivant :

Concurrencer dans la mesure du possible l'école laïque fondée dans les villages par des particuliers, le plus souvent doublés d'agents juifs ou de nihilistes, lutter contre les principes délétères répandus par ces écoles dans le peuple.

On croirait qu'en Russie, dans les écoles particulières, on ne puisse enseigner aucune doctrine subversive sans tomber à l'instant sous le coup de la loi. C'est là une erreur. Le pouvoir exécutif en Russie s'est depuis longtemps montré d'une mansuétude qui confine à la bêtise. Les écoles particulières, subventionnées par des gens puissamment riches, s'arrangeaient toujours pour demeurer en bons termes avec les agents inférieurs de l'administration, lesquels sont, on le sait, fort amis du backschisch. Elles n'étaient soumises qu'à de rares inspections. Sous prétexte de tolérance et de progrès laïque, on en avait éliminé les matières religieuses et elles devenaient des foyers

actifs d'anarchie et d'antichristianisme. Il a fallu l'explosion actuelle pour ouvrir les yeux au pouvoir... et encore !

En face de ces laboratoires d'athéisme et d'émeute, Pobiedonostsev constitua des écoles paroissiales favorisées du gouvernement. Dans ces écoles, on enseignait la religion et l'histoire nationale, on réfutait les sophismes contemporains ; on apprenait les métiers, on enseignait aux moujicks à devenir un jour de bons citoyens, de bons chrétiens et de bons patriotes. Bientôt le réseau serré de ces écoles couvrit la Russie entière, surtout les campagnes, et les révolutionnaires ont dû être fort étonnés, lors de la dernière insurrection de Moscou, quand les proclamations incendiaires répandues par eux dans les gouvernements avoisinants y ont produit un effet tout contraire à celui qu'ils attendaient et que les paysans, se levant en masse, ont menacé d'aller eux-mêmes à Moscou étouffer la révolte.

Comme membre du conseil de l'Empire, Pobiedonostsev fit voter contre les juifs des lois draconiennes mais nécessaires. Il les élimina de l'armée, de la marine, autant que possible de l'administration, établit pour l'Etat le monopole de l'alcool et posa les principes de toute une législation sur l'Usine, tendant à arracher le paysan slave, insouciant et imprévoyant, aux serres crochues des Gobseck de Pologne et d'Ukraine.

A diverses reprises, il a présenté une série de projets de loi destinés à lutter contre le virus révolutionnaire qui infecte les milieux ouvriers. Il voulait supprimer les réunions des étudiants socialistes, réorganiser la police des usines, établir l'école religieuse obligatoire, expulser les beaux parleurs d'atelier et soumettre à un contrôle sévère les patrons exploiteurs. La pusillanimité de Nicolas II et l'influence néfaste de de Witte et consorts n'ont pas permis au procureur du Synode de réaliser ses plans, non plus que de modifier l'organisation de la censure.

Telle est l'esquisse de l'œuvre colossale accomplie par Pobiedonostsev en dépit des résistances sourdes de l'administration, de la frivolité du Tsar, des complots de palais, sous la menace perpétuelle de l'assassinat. C'est un des hommes qui, à l'heure

actuelle, appliquent le mieux le testament politique, religieux et social de Pierre-le-Grand.

Ajoutons qu'il s'est toujours montré opposé aux dépenses exagérées, aux emprunts monstres prônés par de Witte, qui ont eu pour premier résultat de mettre la Russie à la discrétion de la Haute-Banque.

Partout et toujours patriote, tel est Pobiedonostsev. Si cet homme avait compris que le catholicisme était l'allié, au lieu de le traiter en ennemi qu'on veut abattre, s'il avait tendu la main à Rome, son pays, grand et fort, ne connaîtrait pas les horreurs de la crise actuelle.

12. *Le Protestantisme.* — Outre les grecs schismatiques et les catholiques latins ou grecs, il y a des protestants en Russie. Une théorie, accréditée de nos jours, voudrait voir, dans la vie des peuples, un rapport strict entre la race et la religion. Ainsi le catholicisme se trouverait dévolu aux races latines, le protestantisme aux Allemands et aux Anglo-Saxons, le schisme grec aux Slaves de l'Est. D'autres, poussant plus à fond cette erreur, rattachent la religion au sol et au climat : ainsi le désert serait déiste ; et d'autres pays seraient anthropomorphistes. Ces théories laissent trop peu de place à la personnalité humaine et méconnaissent totalement le caractère de la vraie religion, l'universalité, non seulement dans les formes du culte, mais dans le symbole des croyances. Les faits d'ailleurs contredisent ces imaginations. Le protestantisme, qu'on prétend lié au germanisme, a des adhérents dans le midi de la France, en Espagne et en Italie. Le catholicisme a de solides assises en Allemagne et en Angleterre; il provigne d'ailleurs également sous toutes les latitudes. Le protestantisme a envoyé également ses adeptes en Russie, il en est venu un peu de partout, du Nord, de Hollande, d'Allemagne et même d'Angleterre. Au premier abord, il semble que le caractère russe, mystique et violent, ami des spectacles somptueux, ne pourrait s'accommoder de la froideur protestante. Mais l'âme russe a aussi quelque chose d'inique et le comte de Maistre avait déjà

remarqué ses tendances au rationalisme ; il en avait même constaté et déploré l'invasion même dans les ouvrages théologiques des schismatiques grecs. Quant au peuple, croyant mais ignorant, peu satisfait du prêche de ses popes, parfois aussi ignorants que lui, il se met à lire les livres saints, les comprend mal et en tire de monstrueuses conséquences. L'Eglise d'Etat a beau veiller avec un soin jaloux à la garde de ses ouailles. La parole de Dieu ne peut pas accepter de chaînes ; l'âme humaine est elle-même trop grande pour subir longtemps la tyrannie. Les protestants, en Russie, sont d'origine étrangère ; la plupart habitent des régions nettement délimitées, les provinces baltiques et la Finlande ; ils représentent une civilisation plus avancée que celle des moujicks. Après avoir longtemps subi le joug de la bureaucratie russe, depuis le commencement des troubles, dont ils sont, avec les juifs, en partie les auteurs, ils réclament l'indépendance doctrinale et même la séparation nationale. Le protestantisme, en Russie, s'appelle l'Eglise luthérienne ; il est régi par un consistoire général et par cinq consistoires subordonnés, qui tiennent chaque année un Synode. Les pasteurs sont formés à Dorpas et à Helsingfors, ils doivent être ou devenir sujets russes et prêter serment à l'Empereur. Plusieurs avaient prétendu s'émanciper dans leurs ministères ; ils en ont été repris vivement, à la façon moscovite (1). De nos jours, il se dessine un courant plutôt favorable à la liberté religieuse ; il s'est même produit déjà des actes en ce sens ; au moment où nous écrivons, la situation est encore trop peu certaine pour qu'on puisse, je ne dis pas l'apprécier, mais en parler.

13. *Les sectes dissidentes.* — En 1667, le patriarche Nican avait tenu, à Moscou, un Concile. Cette assemblée avait dissipé les inexactitudes et même les erreurs qui s'étaient introduites dans les croyances ; elle avait, de plus, procédé à la réforme de la liturgie. Ces décisions rencontrèrent des opposants qui firent schisme ; ils s'appellent vieux croyants, *starovères* ou dis-

(1) ROLAND DE WATTERVILLE, *Le Protestantisme en Russie*, Paris

sidents *rascolnikz*. Ces dissidents font souche de nombreuses sectes, qui existent encore aujourd'hui. Aujourd'hui les principales sont les *stoundistes*, les molokhaves et les doukhobostes. Les *stoundistes* proviennent des colons allemands du sud de la Russie ; ils se réunissent en commun pour lire la Bible ; des paysans russes, en se joignant à eux ont formé une sorte de confrérie. Malgré la prison et les déportations, les adeptes de cette secte se sont multipliés assez rapidement. Leurs doctrines positives sont assez confuses ; ils ne reconnaissent aucun clergé ; dans leurs assemblées chacun peut commenter les Ecritures. Les doukhobostes ou lutteurs de l'esprit parurent en 1740 dans le gouvernement de Karkow. Leurs théories dérivent du Quakérisme; ils croient à la transmigration des âmes après la mort et n'admettent les fins dernières que dans le sens spirituel ; ils ne voient dans le Christ qu'un fils de l'homme, inspiré de Dieu ; ils ne bâtissent pas d'église et prient Dieu en plein air sans l'intermédiaire du prêtre, comme les puritains d'Angleterre et les huguenots des Cévennes. Pourtant, ils vénèrent la Sainte Vierge et les Saints, mais ne leur rendent aucun culte et repoussent même les images. Entre eux, ils s'appellent frères et sœurs, chantent des psaumes et des cantiques, sont sobres, propres et rangés. En 1841, ils avaient émigré au Caucase ; récemment ils passaient au Canada. Plus nombreux et plus importants sont les molokhaus ou buveurs de lait ; par la doctrine, ils se rapprochent des doukhobostes. Leur origine est ancienne ; l'Ukraine en était remplie. Paul I[er] les relégua en Sibérie, Nicolas I[er] au Caucase. De là, deux colonies ; ces exilés bâtirent des villages et essaimèrent aux alentours. Dans les derniers recensements on en comptait plusieurs centaines de mille. Un célèbre écrivain russe, Tolstoï, les protège ; il voit en eux des communautés vivant selon ses principes et leur a envoyé, dit-on, le produit de son ouvrage intitulé: *Résurrection*. Talleyrand disait que pour fonder une religion durable, il ne fallait que deux choses bien simples : mourir en croix et ressusciter le troisième jour. Les sectes s'établissent à moins de frais

et durent parfois ; il faut que le principe religieux, le besoin d'une foi quelconque soit bien vivace pour s'alimenter à d'aussi pauvres, d'aussi déraisonnables pratiques. Nous disons, avec autant de raison que Talleyrand : Pour supprimer la religion, il ne faut que deux choses : supprimer la vie et la mort ; la vie avec ses charges et ses douleurs ; la mort avec ses formidables mystères.

14. *L'Eglise schismatique.* — La Russie occupe une grande place sur la terre. Depuis 1613, date de l'avènement de Romanow, successeur de la dynastie normande des Rouzik, elle est marquée, dans l'histoire moderne, par de nombreux événements. Catherine II sut ajouter à son empire une grosse part de la Pologne, une partie du Caucase, la Crimée, la Chersonnèse. Son petit fils, Nicolas Pauloviez, codifia la législation générale, créa des voies de communications ferrées et fluviales, construisit des chaussées qui furent un grand bienfait pour ce vaste empire. Alexandre II signa le traité de Paris en 1856, l'émancipation des paysans en 1861, des réformes rurales en 1863, un nouveau code pénal en 1866, la réorganisation municipale en 1870, l'introduction du service militaire obligatoire en 1874, le traité de San Stéfano en 1878. Alexandre III ne régna pas longtemps ; Nicolas II, vaincu en Mandchourie par les Japonais, voit se déchaîner en Russie la révolution. A quoi elle peut aboutir, on ne peut le conjecturer ; pour l'objet de ce livre, deux choses seulement nous intéressent, la réforme de l'église schismatique et la condition future de l'Eglise catholique dans l'empire des Czars.

En avril 1905, un ukase permettait à tout sujet russe de quitter l'orthodoxie pour passer à une autre confession chrétienne. Le premier effet de cet acte, c'était d'amnistier les sers colniks. Le métropolite Antoine, de Saint-Pétersbourg, fut même le premier à exprimer la conviction que «toute mesure de contrainte et de violence serait complètement déplacée et même, au point de vue dogmatique, directement contraire à la religion chrétienne, quand il s'agit de foi et de conscience.» En même

temps qu'il défendait les dissidents, le métropolite n'oubliait pas les orthodoxes. L'ukase qui lui enlevait tous ses privilèges ne lui laissait que des chaînes et, avant tout, son étroit asservissement au Saint-Synode. Les dissidents, jusque là pourchassés par la police, jouissaient, sous la protection des lois, d'une inviolable tranquillité, tandis que les prêtres et les évêques orthodoxes, nommés, déplacés, révoqués *ad nutum* par la chancellerie laïque du Saint-Synode ou des consistoires, restaient séparés de leur troupeau et soumis aux caprices de la bureaucratie russe. Ce serait, pour l'orthodoxie, un danger ; pour les masses populaires une invite à se séparer d'elle. Le métropolite de Saint-Pétersbourg soumit cette question à un comité de canonistes ; trente-deux ecclésiastiques de Saint-Pétersbourg le saisissaient, en même temps, d'une pétition ; et un ministre, le comte Witte, appuyait de son autorité ces justes réclamations. Evidemment, il y avait, pour tout le monde, nécessité de changement dans l'église russe. Depuis deux cents ans, cette église est esclave ; maintenant, elle peut parler. Le mémoire des trente-deux popes s'attaque directement à la racine du mal ; ils dénoncent la main-mise de l'Etat sur l'Eglise, l'invasion du fonctionnarisme dans le sanctuaire et, conséquence inévitable, le défaut de communication entre le clergé et le peuple, la paralysie de la parole sacerdotale, la régularité brutale du machinisme, au libre jeu des institutions canoniques. A ces évêques trop peu nombreux, qui passent comme des ombres dans de trop vastes diocèses, ces prêtres veulent substituer d'emblée le type des pasteurs de l'ancienne église, élus par leurs ouailles, inséparables d'elles jusqu'à la mort et assez peu chargés pour les bien connaître. A la base de la hiérarchie, ils veulent la paroisse vivante et autonome ; au centre, la libre communication de l'évêque avec ses prêtres ; au sommet, un concile plénier, vraie représentation de leur église. Pour conclure, ils prononcent le mot magique de patriarcat, qui, depuis le jour où Pierre-le-Grand décapita les églises se murmure dans

l'ombre et doit devenir le mot d'ordre et de réforme de l'Eglise russe.

Le métropolite Antoine, moins hardi que les prêtres, se renferme dans les considérations d'Etat. Le danger, pour lui, c'est que la liberté dévolue aux vieux ritualistes leur permette d'attirer à eux le peuple et laisse dans la solitude l'Eglise orthodoxe. Etant donné que l'Eglise russe est un des fondements historiques de l'Etat, il faut pourtant, au point de vue légal, reviser ses conditions d'existence. En conséquence, il propose de rendre moins fréquente et moins dure l'intervention du pouvoir civil, d'accorder à l'Eglise une large autonomie dans ses affaires ultérieures, l'admission du clergé dans les assemblées délibérantes, une plus grande facilité pour l'acquisition de la propriété ecclésiastique, la reconstitution de la paroisse, la décentralisation ecclésiastique et la nomination d'une commission pour effectuer toutes ces réformes.

§ VIII. — L'EGLISE EN ESPAGNE

1. *L'Espagne.* — L'Espagne a un grand nom dans l'histoire. Qu'elle ait été, oui ou non, peuplée originairement par les Troglodites, ancêtres des Celtes, elle a toujours été le pays de la bravoure. Sous les Romains, elle suscita Viriate et Sertorius, deux intrépides soldats, que les généraux romains, désespérant de les vaincre, firent assassiner. Jacques, Paul et des envoyés de Pierre la convertirent au christianisme et, dès lors, elle en suivit si profondément l'esprit et en reçut si fortement l'empreinte, qu'elle a été comme l'incarnation de la foi, devenue nation. Dans la débâcle de l'Empire, envahie par les Visigoths et les Vandales, elle subit en même temps une invasion arienne dont elle porta l'épreuve avec trop peu d'énergie pour ne pas mériter un châtiment. Entre le châtiment et la faute, il y eut une accalmie pendant laquelle l'Espagne offrit à l'Eglise des canonistes et des docteurs de premier ordre. Au VII° siècle, la trombe arabe se précipitait sur la vieille Ibérie et poussait jusqu'au cœur des Gaules : elle vint se briser contre la hache de Charles-Martel. Mais sa retraite fut longue ; elle dura sept siècles. L'invasion arabe, refoulée en Espagne, se cantonna donc dans le royaume de Valence et l'Andalousie ; elle n'eut d'abord contre elle que la poignée de héros réfugiés dans les grottes de Cavadonga. Puis peu à peu, se formèrent les royaumes de Castille, d'Aragon et de Portugal. Les Omniades gouvernèrent les Arabes d'Espagne avec assez de force pour maintenir leur conquête,

pas assez pour maintenir leur vertu. Alors une invasion maure vint se superposer à l'invasion arabe ; sous les Almoravides et les Almohades elle soutint tant bien que mal la fortune du Coran. De leur côté, les princes chrétiens, trop divisés pour être forts et pas assez vertueux pour être toujours sages, refoulèrent peu à peu les Maures. A la fin, ils les acculèrent à Gibraltar et les forcèrent à repasser le détroit. Cette longue croisade, où la bravoure et la foi avaient contracté une alliance sept fois séculaire, avait fait des Espagnols un peuple d'élite et de leurs princes de grands souverains. En récompense de cette double fidélité, Dieu ouvrit à la péninsule le passage du Cap de Bonne-Espérance et le chemin vers l'Amérique ; il lui donna l'Empire du monde. A un moment, le soleil ne se couchait plus sur les terres des rois d'Espagne. Tant de grandeur dépassa leur force d'esprit. Toujours soldats, toujours apôtres, au lieu de tout rapporter à Dieu et à son Eglise, ils voulurent tout rapporter à eux-mêmes et à l'absolutisme de leur puissance. Par une embryologie qu'il est inutile d'expliquer ici, le régalisme espagnol devint le libéralisme ; il est en train de creuser la fosse de l'Espagne. Economiquement, l'Espagne est un pays en retard d'un siècle ; politiquement, c'est un pays livré aux intrigants et ruiné par leurs complots. A l'Espagne, ce qu'il faudrait, pour la relever, c'est l'épée du Cid, au service de la couronne de Ferdinand et d'Isabelle, et elle n'a plus ni Isabelle ni Ferdinand, ni Cid. Ce qui lui reste de meilleur, c'est son clergé ; c'est ce qu'elle a de plus sain et de plus fort ; encore, même dans les sanctuaires, faudrait il qu'il s'élève un autre Dominique ou un second Ignace pour embraser d'héroïsme pratique ces âmes qu'anime une foi si vive et qu'éclaire une science si haute. Nous avons à nous occupêr ici de ce relèvement de l'Espagne, au moment où elle vient de perdre ses dernières colonies ; nous ne nous en occupons ni au point de vue économique, ni au point de vue politique, mais au point de vue de cette foi dont la croix est le Labarum. La science est toujours droite ; le zèle est toujours vif ; cependant, même là, il y a quelque élément

infinitésimal que je ne sais comment définir, où l'on sent un levain de division et je ne sais quel orgueil qui pousse les intelligences à l'anarchie et peut précipiter la dissolution. Si Dieu laissait s'introduire en Espagne une république athée et franc-maçonne ce serait probablement un pays perdu sans retard, perdu au moins pour le service des grands desseins de Dieu sur le monde.

2. *Les partis en Espagne.* — A la mort de Pie IX, la guerre civile venait de s'éteindre en Espagne. Le parti carliste n'était plus sous les armes ; mais il était toujours fortement opposé à la dynastie, avec une puissante organisation et l'enthousiasme que produit l'idée d'une prochaine revanche. Dans ce parti se combattaient deux éléments qui le constituaient dès l'origine : l'un catholique plutôt que politique, était carliste en tant que la conduite de Carlos de Bourbon conduisait au triomphe pratique du catholicisme, l'autre carliste pur, qui, désirant le même triomphe, entendait l'obtenir par l'élévation de Don Carlos au trône d'Espagne. Pour eux, le débat dynastique est une question de principes, consubstantielle d'une certaine manière avec la cause de la religion. De là cette théorie admise dans le parti carliste, comme un axiome, qu'on ne peut pas être catholique sans être affilié à un groupement politique. En dehors de ce parti existait, à cette époque, un noyau de catholiques, séparés du carlisme et moins hostile par suite de leur attachement à la branche régnante de Bourbon. Ce groupe se formait des débris de l'ancien parti modéré et d'autres personnes qui, sans avoir pris part active à la vie publique, étaient attachées à la branche cadette par tradition de famille. Pendant la période révolutionnaire, ils avaient des relations d'affinité avec le parti carliste et, à certain moment, paraissaient fusionner. Lorsque Alphonse XII monta sur le trône, leur intérêt politique les éloigna du carlisme, dans l'espoir qu'en soutenant la monarchie constitutionnelle, on pourrait peu à peu obtenir les revendications catholiques par les voies légales et le respect des institutions en vigueur. Ce groupe vint avec ce programme aux Cortès constituantes de 1876 ; il

combattit l'article II de la Constitution, et cependant l'accepta comme un moindre mal, en vertu de la maxime des faits accomplis ; il se réservait de soutenir les principes de l'unité catholique, comme une aspiration qui pouvait se réaliser seulement dans une nouvelle période. De là la distinction de la *thèse* et de l'*hypothèse*, source de discordes nécessaires entre les différents groupes qui se paraient du titre de catholiques. Ces discordes prirent de si lamentables proportions, qu'elles nécessitèrent l'intervention du Saint-Siège, dans des circonstances que nous devons mentionner.

Nous avons dit qu'entre les partisans de Carlos de Bourbon et d'Este, se dessinaient clairement les deux tendances de l'intégrisme catholique et du carlisme pur, l'un représenté par Candido Nocédal, l'autre par La Hez et Vildorola. Dans la première prédominait l'élément ecclésiastique et intellectuel ; dans la seconde, l'action militaire ; dans les deux, il y avait des hommes de grand talent, de haut savoir et des vétérans des dernières guerres. Par leurs antécédents politiques, un certain nombre d'intégristes, pendant le règne d'Isabelle II, s'étaient affiliés au parti modéré ; ils formaient comme un trait d'union entre les carlistes purs et les carlistes de race qui, à la mort de Ferdinand VII avaient pris les armes pour Marie-Isidore de Bourbon. Les deux fractions, vaincues en 1875, se reprochaient leur commune déroute ; mais on ne peut nier que les faits donnaient raison à Candido Nocédal, toujours hostile à une prise d'armes. Aussi comprend-on que Don Carlos, à son entrée en France, avec les restes de son armée vaincue, chargea Nocédal de réorganiser son parti, à la grande joie des intégristes et au mépris des purs. Ceux-ci se déchaînèrent contre le chef délégué, avec un tel débordement d'injures, qu'au milieu d'incidents ruineux, Carlos les exclut de son parti et les voua au mépris de ses fidèles serviteurs. Malgré ces exclusions, on ne peut pas nier que la délégation de Nocédal releva son parti, bien déchu depuis sa déroute. Le fameux pèlerinage de Sainte-Thérèse de Nocédal conduisit, à Rome, huit mille pèlerins, montrant bien

la vitalité de ce parti. Le chef du gouvernement, Antonio Canovas del Castillo, s'en alarma ; il vit que la victoire par les armes ne suffit pas pour détruire une cause qui repose sur la foi et sur les idées, et qui compte à sa tête des hommes qui comprennent les portées divines du gouvernement. Cette crainte, non dépourvue de fondement, amena le chef des libéraux conservateurs à la convenance d'attirer à lui le groupe des catholiques dynastiques, qui se tenait à égale distance du carlisme et du gouvernement. Le carliste pouvait faire abstraction de la question dynastique ; le gouvernement ne pas insister sur la question de tolérance également odieuse aux *purs* et aux *métis*. La situation des catholiques dynastiques n'était pas moins difficile : placés entre deux courants opposés qui les accusaient, l'un de libéralisme, l'autre de réaction : les efforts pour les soumettre à la légalité en vigueur étaient qualifiés de trahison du catholicisme ; et l'idée d'infiltrer dans les régions officielles un esprit conforme aux enseignements de l'Eglise était considéré, par le parti au pouvoir, comme une régression inconvenante, comme une contradiction à la fameuse phrase de Canovas, qui se donnait comme le continuateur de l'histoire d'Espagne.

La politique de Canovas consistait à débiliter, à anéantir les deux partis antidynastiques, les carlistes et les républicains. Les premiers, il pensait les gagner avec l'appui de Castelar ; il espérait incorporer les sectes dans son bataillon. Cependant leur chef, Alexandre Pidal y Man, disait qu'il se couperait les mains plutôt que de devenir ministre avec Canovas del Castillo. Malgré ses manœuvres, les catholiques et surtout les intégristes combattaient chaque jour avec plus de violence ceux qui se rapprochaient de lui ; ils disaient que, ne pouvant pas rester carlistes, ni s'isoler dans l'arène politique, la force des circonstances les poussait à se rallier au parti libéral conservateur, calcul que les faits confirmèrent bientôt. Les propositions des Alphonsistes aux métis ne pouvaient pas aisément aboutir. On voulait constituer un parti fort, qui, acceptant les institutions en vigueur et la Constitution dans la partie qui menace les droits de

l'Eglise, comme un moindre mal, espérait pouvoir toujours réformer la législation dans un sens catholique ou au moins interpréter la lettre des préceptes constitutionnels avec un critère conforme au catholicisme.

3. *L'union catholique.* — Un écrit de Mgr Freppel sur l'union des catholiques français, sans distinction de partis pour la défense des intérêts de l'Eglise, fut, pour les Espagnols, un rayon de lumière. Les catholiques alphonsistes, dirigés par Pidal y Man, s'empressèrent d'envoyer à l'évêque français un message de félicitations. En même temps, ils posèrent des bases, dressèrent un plan exactement calqué sur son écrit, pour l'union de tous les catholiques espagnols, sans distinction d'opinions purement politiques. Ces bases furent envoyées à Rome, approuvées par Léon XIII, bénies par la majorité des évêques. Ainsi se trouva formée l'union catholique ; beaucoup de catholiques purs, condamnés par leur chef, y entrèrent ; il vint même des loyaux et des intégristes. L'effet de leur accession sur les carlistes soumis à Candido Nocédal fut indescriptible. D'un côté, ils auguraient le sort futur du carlisme et de son titre de défenseur des droits de l'Eglise ; il allait devenir l'un des partis qui se disputaient le gouvernement ; — de l'autre, dans l'opinion des intégristes, la cause de la religion allait être aux pieds de Canovas pour une fin purement humaine et, malgré tous les principes, on allait livrer l'Eglise au bon plaisir du libéralisme. Force était donc de lutter sans trêve ni repos pour écarter l'épouvantable calamité qui allait tomber et s'étendre sur l'Espagne. Mais le terrain de la lutte était glissant. Il s'agissait d'une organisation approuvée et bénie par le Pape et par les évêques, sans restriction aucune sur le but que se proposaient les initiateurs. La critique était donc bien difficile pour des fidèles soumis aux autorités ecclésiastiques. Pour sortir de la difficulté, les intégristes louèrent la pensée en elle-même et firent blanc de leurs censures des fins qui animaient les auteurs du nouveau programme. L'union des catholiques était excellente et digne de louange. Mais il ne s'agissait pas de cette union en

elle-même ; il s'agissait d'unir les catholiques avec les libéraux, la vérité avec l'erreur, le Christ avec Bélial. Sur ce thème, ils versèrent toutes sortes d'injures sur les métis, qui, cette fois, ne se faisaient pas faute de dépouiller leur prochain à la grande joie des libéraux à l'abri des coups et heureux de voir les catholiques se déchirer de leurs propres mains.

Un tel spectacle ne pouvait pas être connu du Père commun des fidèles sans qu'il élevât la voix pour mettre fin à un tel scandale. Ce fut le motif de l'Encyclique *Cum multa* du 8 décembre 1882. Le Pontife se lamente sur les discordes intérieures qui empêchent les catholiques espagnols de défendre la cause de la religion avec l'efficacité désirable ; il se plaint des difficultés opposées au ministère pastoral et doctoral des évêques ; il rappelle que si c'est une erreur de séparer complètement la religion des principes politiques, c'en est une autre de confondre la cause de l'Eglise avec celle des partis purement politiques. « Il est nécessaire, dit Léon XIII, de fuir la fausse opinion de ceux qui confondent la religion avec un parti politique et qui la confondent au point de déclarer que les membres d'un autre parti ont renié, ou peu s'en faut, le nom catholique. Cette erreur fait entrer les factions politiques sur le domaine auguste de la religion, détruit la concorde fraternelle et ouvre la porte à de funestes inconvénients. La religion doit être à l'abri des vicissitudes de la politique ; le devoir de tous les partis est de placer l'intérêt religieux au-dessus de leurs propres intérêts... Tous les partis qui aiment le nom catholique doivent tendre d'un commun accord à cette fin nécessaire (la défense de la religion et de l'Etat) en faisant fléchir leurs opinions diverses sur les choses politiques, opinions qu'il est, du reste, permis de défendre honnêtement et légitimement, en temps et lieu. » Léon XIII, dans l'Encyclique que nous venons de citer, déclare que si l'intérêt catholique est sauf, l'Eglise se tient éloignée des discussions politiques ; les catholiques ne doivent pas faire intervenir dans la défense de la religion les opinions purement politiques ; ils ne doivent pas oublier qu'il appartient aux évêques de déci-

der ce qui regarde les intérêts de l'Eglise ; et sur ce point les premiers pasteurs ont droit à l'obéissance des fidèles. Par-dessus tout, ajoute le Pontife, il importe que le clergé se souvienne de ce devoir d'obéissance, pour ne pas se laisser entraîner à la défense trop ardente des intérêts humains et exclusivement politiques. Ce point paraît si important au Pape qu'il s'écrie : « Considérant l'esprit de parti qui parmi vous anime un grand nombre de fidèles, nous ne nous bornons pas à exhorter, mais nous voulons les supplier d'être unanimes dans l'accomplissement de ce devoir. »

Cet admirable enseignement du Père commun des fidèles et ses exhortations senties à la modération ne comportaient pas d'autre réponse que la soumission des catholiques, qui, par leurs contestations irritées, avaient contristé le cœur magnanime de Léon XIII. L'effet ne répondit pas à cette espérance ; la passion se mit au-dessus du devoir ; les divers partis qui avaient divisé les catholiques espagnols continuèrent de se détruire réciproquement ; chacun prenait dans l'Encyclique ce qu'il jugeait favorable à ses intentions et appliquait à son adversaire ce qu'elle contenait de censure. Bien plus, d'aucuns prétendent que l'Encyclique était accompagnée d'instructions secrètes, qui, si elles ne lui ôtaient pas toute efficacité, atténuaient, du moins, en faveur de l'un des partis son jugement et sa portée. Il y eut pire. Les mêmes hommages en l'honneur du Vicaire de Jésus-Christ, offerts par un parti, étaient, pour le parti opposé, autant de motifs de censure. Cet antagonisme se produisit notamment à propos du pèlerinage à Rome organisé par Candido Nocédal et par son fils Ramon. Ce pèlerinage, destiné à réparer les outrages aux cendres de Pie IX dans la nuit du 13 juillet 1881 et béni par Léon XIII, devait être, sous la direction du cardinal Moreno, une manifestation imposante et exclusivement religieuse, elle devait être grandiose, elle avait été proposée par quarante juntes diocésaines. Malheureusement des accusations s'élevèrent contre les promoteurs du pèlerinage ; ils furent dénoncés comme des conspirateurs carlistes, égale-

ment dangereux à l'Italie et à l'Espagne. Les gouvernements s'interposèrent et le Pape dut, tout en remerciant de l'initiative, demander une autre forme. De sorte que ce pèlerinage grandiose de l'Espagne, divisé en quarante pèlerinages diocésains, au lieu d'être un acte unanime, une protestation nationale de l'Espagne fut plus que la preuve et la marque des lamentables divisions des catholiques espagnols.

4. *La question des nonces.* — La lutte entre les carlistes et les métis continuait, en 1883, d'occuper les colonnes du *Siglo futuro* de la Fé et de l'*Union catholique*. Cependant les travaux d'approximation du groupe des catholiques alphonsistes et du parti libéral conservateur s'accentuaient. A la chute d'un ministère de gauche dynastique, monta au pouvoir Antonio Canovas del Castillo et avec lui comme ministre, de Fomento, Alexandre Pidal. Alors les intégristes et les carlistes purs se mirent à célébrer en chœur la descente de la *pierre erratique* du sommet des principes au vallon de la liberté ; c'est ainsi qu'ils désignaient Pidal, venu au parti libéral conservateur. Tous les sédiments des antiques rancœurs et des aigres polémiques des dernières années montèrent à la surface en forme d'articles furibonds. A l'honneur de la vérité, il faut dire que les adcamtanez ne favorisaient pas le ralliement de Pidal. Sur ces entrefaites, le P. Pichon, dans ses exercices spirituels, avait tonné en chaire contre la coupe des vêtements de certaines dames (!) Le gouvernement demanda, aux autorités ecclésiastiques, d'adresser à l'auteur une réprimande. Cette demande, dont l'imputation fut faite à Pidal, fournit l'occasion de le peindre sous les plus noires couleurs. En sa qualité de ministre, Pidal devait ouvrir le cours de 1884-89. Le discours d'ouverture fut prononcé par le libre-penseur Miguel Morayka, qui eut le mauvais goût de faire gala d'impiété à propos du récit biblique du déluge universel. Le ministre garda devant ce déluge d'impiété un complet silence ; il se prêta même à l'impression et à la diffusion du discours. La campagne contre lui reprit de plus belle, avec le renfort de l'épiscopat. Les évêques, juste-

ment alarmés de ce déballage d'impiété dans l'Université curiale, avaient protesté contre par des circulaires. Ce fut une occasion pour les carlistes de présenter les métis et leur chef, comme passés, avec armes et bagages, au libéralisme ; ils donnaient ainsi le coup de grâce à l'union catholique, inaugurée pourtant sous de si heureux auspices.

Pour le moment, les intégristes eurent la satisfaction de triompher. Dans les guerres de surprises et d'embuscades, comme sont les guerres civiles, les victoires sont éphémères, le vainqueur d'aujourd'hui peut demain être vaincu. Dans le cas concret que nous rapportons, les membres de l'Union catholique, irrités des amertumes qu'avaient dû dévorer leur chef, cherchaient à prendre en faute le *Siglo futuro*, organe du carlisme officiel et du groupe intégriste. En pareil cas, il n'est pas difficile, lorsqu'il s'agit d'écrit périodique, même dirigé par des mains expertes, dans la chaleur de la discussion, de tomber dans une erreur, sinon de doctrine, du moins d'idée ou d'expression. Les partisans de Pidal crurent avoir trouvé ces erreurs dans un article du *Siglo* de mars 1885. Immédiatement connaissance en fut donnée au secrétaire d'Etat de Léon XIII ; c'était alors le cardinal Jacobini. L'avis portait que, d'après Ramon Nocédal, les évêques avaient une autorité supérieure à celle des nonces, il insinuait que la mission des nonces était purement extérieure, diplomatique, souvent entravée par des considérations humaines. Cette question du décolletage des dames se pose aujourd'hui partout. A Vienne, en Autriche, un Jésuite avait osé dire que ces dames ne méritaient pas qu'on crache dessus. Grande colère des dames qui vont trouver l'Empereur. L'Empereur appelle le Jésuite et lui demande d'adoucir un peu ses discours. Le Jésuite promet. Le dimanche suivant, il dit : Ces dames se sont plaintes de mon discours ; elles ont trouvé mal que j'aie dit : elles ne méritent *pas* qu'on crache dessus. Je me rétracte : *ces dames méritent qu'on crache dessus*. C'était trouvé, le coup était porté deux fois et le trait enfoncé aussi avant que possible. Le mieux c'est qu'il n'y avait

plus qu'à en rire et, de plus, profiter de la leçon. Les évêques dans leur conduite, n'avaient pas à tenir compte des avis et des instructions des envoyés du Saint-Siège. En vertu de ces principes, le rédacteur du *Siglo* se croyait en droit de proclamer détestables les rapports du gouvernement espagnol avec l'Eglise, alors que le nonce les déclarait *bienveillants* et *cordiaux*, assertion vraie systématiquement, mais réellement *fausse*. Rome s'en émut; des théologiens qualifiés étudièrent les doctrines du *Siglo*. Le 13 avril 1889, le cardinal Jacobini notifiait leurs conclusions au nonce Rampolla, et reprochait au *Siglo* de se rapprocher des doctrines de Febronius.

Le Pape, en effet, est le pasteur universel, l'Evêque de l'Eglise catholique ; il gouverne aussi bien les évêques que les fidèles ; il a, comme ordinaire, le pouvoir immédiat d'intervenir dans toutes les affaires du diocèse : tous les évêques lui doivent, sans distinction, l'obéissance. Les nonces sont les organes naturels du Saint-Siège, ses délégués dans la mesure où le Pape juge à propos de leur confier son autorité. Leur mission n'est donc pas purement diplomatique ; c'est une autorité pour tous, en matière religieuse. Le Nonce n'est soumis ni aux évêques, ni aux fidèles; ni les uns, ni les autres ne peuvent déterminer ses attributions, beaucoup moins encore émettre un jugement sur la légalité de ses actes ; ils doivent, au contraire, les respecter et ne peuvent, en cas d'abus, que recourir au Saint-Siège. Les actes que le Saint-Siège n'a ni ignorés ni réprouvés, peuvent, avec raison, être considérés comme appartenant au Saint-Siège lui-même. Quant aux relations de l'Eglise avec l'Etat, elles intéressent le catholicisme en son entier ; elles relèvent donc de la compétence du Chef de l'Eglise et de ses nonces ; on ne peut pas dire que l'autorité des évêques leur est supérieure ; c'est le contraire qui est vrai. En présence de la désapprobation qui les atteignait, Ramon Nocédal et le *Siglo* s'inclinèrent avec le plus louable empressement. Le Nonce les en félicita, disant qu'une loyale manifestation de révérence envers le Saint-Siège, loin d'humilier, exalte au contraire ses auteurs. Le *Siglo* répondit

que ce journal saisirait avec plaisir l'occasion de manifester une fois de plus, avec une décision parfaite et un véritable enthousiasme son profond attachement, sa soumission absolue à l'autorité suprême du Vicaire de Jésus-Christ.

5. *Un ouvrage de don Sarda.* — A cette date parut un livre qui fournit un nouveau combustible au feu de la discorde qui dévorait les trois groupes de catholiques espagnols. Le polémiste catalan, don Sarda y Salvany, directeur de la *Revista popular* de Barcelone, publiait un ouvrage intitulé : *Le libéralisme est un péché.* Sarda ne parlait pas d'illusion, d'erreur, comme Veuillot ; ce n'est pas l'esprit qu'il incrimine, c'est à la conscience qu'il s'adresse et il lui déclare qu'elle ne peut pas, sans péché, ouvrir la porte au libéralisme. Le libéralisme est un péché aussi bien pour le révolutionnaire en guenilles que pour le conservateur bien vêtu, aussi bien pour l'académie que pour le cabaret, aussi bien pour le curé que pour le chef d'Etat, qui croit que le régalisme de la couronne l'autorise à soumettre l'Eglise au pouvoir civil. Voici en quels termes le docteur Sarda expose sa théorie : « Le diable, dit-il, est un grand maître en ruses et en artifices ; le meilleur de sa diplomatie s'exerce à introduire dans les idées la confusion. Ce n'est pas la mode aujourd'hui de traiter le diable de cette manière ; le libéralisme nous a fait prendre à son égard, des habitudes de respect. En temps de schisme et d'hérésie, le diable est toujours le premier à embrouiller les idées, à altérer les mots, moyen sûr pour entraîner à l'erreur la majeure partie des intelligences. C'est ainsi que l'arianisme fut présenté en titres tels qu'il entraîna au concile de Milan, plusieurs évêques à souscrire une formule qui condamnait l'illustre Athanase, le marteau de cette hérésie. Ces évêques paraîtraient, en histoire, comme les fauteurs de l'arianisme, si le martyr Eusèbe, légat du Pape, ne les avait pas avertis à temps et débarrassés du vote où, d'après l'expression du Bréviaire, la simplicité de ces candides évêques s'était laissé surprendre. La même chose arriva pour le pélagianisme, pour le jansénisme, et aujourd'hui pour le libéralisme. Le libé-

ralisme est, pour les uns, une ou plusieurs formes politiques d'une certaine espèce ; pour les autres, c'est une certaine espèce de tolérance et de générosité, opposée au despotisme et à la tyrannie ; pour d'autres encore, c'est l'égalité civile, sauf l'immunité et la liberté de l'Eglise ; pour d'autres enfin, pour le plus grand nombre, le libéralisme est une chose vague et incertaine, qui peut se traduire par opposition à tout arbitraire gouvernemental. Poussez plus loin et demandez : Qu'est-ce que le libéralisme ? ou mieux : Que n'est-il pas ? En premier lieu, le libéralisme ne tient pas aux formes politiques, quelles qu'elles soient, démocratiques ou populaires. Chaque chose est ce qu'elle est. Les formes sont des formes et rien de plus. Une république unitaire, fédérale, démocratique, aristocratique ou mixte ; un gouvernement représentatif ou mixte, avec plus ou moins d'attributions au pouvoir royal, avec le maximum ou le minimum de royauté qui peut entrer dans la mixture ; la monarchie absolue ou tempérée, héréditaire ou élective, rien de tout cela qui, par soi-même, *ex se*, ne se confonde avec le libéralisme. De tels gouvernements peuvent être parfaitement et intégralement catholiques. Comme ils acceptent, sur leur propre souveraineté, la souveraineté de Dieu ; qu'ils reconnaissent avoir reçu leur pouvoir de Dieu ; qu'ils se soumettent dans leur exercice, au critère inviolable de la foi chrétienne ; qu'ils tiennent tout ce qui est défini pour indiscutable dans leur parlement ; qu'ils reconnaissent comme base du droit public la suprématie morale de l'Eglise et son autorité absolue sur tout ce qui est de leur compétence : de tels gouvernements sont vraiment catholiques et il ne leur faut rien de plus pour être agréés du plus exigeant ultramontain. L'histoire nous offre des exemples répétés de républiques importantes qui étaient de ferventes catholiques. Telle était la république aristocratique de Venise et, avant Calvin, la république commerçante de Genève et quelques cantons suisses.

« Comme exemple de monarchie mixte très catholique, nous pouvons citer notre très glorieuse monarchie de Catalogne et

d'Aragon, la plus démocratique et en même temps la plus catholique du moyen-âge : l'antique monarchie de Castille jusqu'à la Maison d'Autriche ; la monarchie élective de Pologne jusqu'à l'inique démembrement de ce très religieux royaume. C'est un préjugé de croire que les monarchies sont, par elles-mêmes plus religieuses que les républiques. Les plus scandaleux exemples de persécution du catholicisme ont été donnés de nos jours, précisément par de modernes monarchies comme la Russie et la Prusse. Un gouvernement, de quelque forme qu'il soit, est catholique, si sa constitution, sa législation, sa politique reposent sur des principes chrétiens. Ce ne sont pas les lois d'un roi dans une monarchie, les lois d'un peuple dans une république, ni les décrets qui se portent dans une forme mixte, qui constituent l'essence, la nature d'une législation ou d'une constitution ; c'est que tout ce qui se fait ou ne se fait pas voir sous le sceau immuable de la foi est conforme aux commandements de la loi chrétienne aux Etats et aux individus. Comme cela arrive pour les individus, un roi peut être catholique avec sa pourpre, un noble avec son blason, un travailleur avec sa blouse ; de même un Etat peut être catholique, à quelque classification qu'il se rapporte dans le tableau synoptique des formes de gouvernement. Par conséquent, on n'est pas libéral lorsqu'on éprouve l'horreur que doit professer tout homme pour l'arbitraire et la tyrannie, avec le désir de l'égalité entre tous les citoyens, sauve en tout l'immunité ecclésiastique, et encore moins lorsqu'on a l'esprit de tolérance et de générosité qui, dans leur acceptation normale, sont des vertus chrétiennes. Tout cela, dans le langage de certains peuples et de certains journaux s'appelle, sans discussion, le libéralisme ; et cependant une chose qui peut paraître libéralisme ne l'est en aucune façon.

» En retour, certaine chose qui ne paraît pas libéralisme, l'est effectivement. Supposez une monarchie absolue comme la Russie et la Turquie ; supposez un gouvernement de ceux

qu'on appelle conservateurs et aussi conservateur qu'on peut l'imaginer ; supposez que cette monarchie ou gouvernement conservateur établissent leur constitution et leurs lois, non sur les principes du droit catholique, non sur l'autorité indiscutable de la foi, non sur l'observance et le respect du droit de l'Eglise, mais sur le principe de la volonté libre du roi ou sur la volonté libre de la majorité conservatrice... Un tel gouvernement, une telle monarchie sont absolument libéraux et anticatholiques.

» Que le libre-penseur soit un monarque avec ses ministres responsables, qu'il soit un ministre responsable avec ses colégislateurs, pour l'effet, c'est la même chose. En l'un et l'autre cas, la caractéristique se réfère au critère libre-penseur et, par conséquent, libéral. Qu'il tienne ou ne tienne pas, selon ses desseins, la presse enchaînée ; qu'il fouette par ci par là le pays ; qu'il fustige ses vassaux avec une verge de fer, ce malheureux pays pourra n'être pas libre, il sera cependant parfaitement libéral. Tels furent les anciens empires de l'Asie, telles furent différentes monarchies modernes ; tel est l'empire allemand, comme l'imagina Bismarck ; telle est la constitution espagnole qui déclare le roi inviolable, mais ne déclare pas inviolable Dieu. Et tel autre cas qui ne paraît pas être du libéralisme et qui certainement est libéral, du plus raffiné, du plus désastreux, bien qu'il n'ait pas une telle apparence. »

6. *Procès à Rome.* — La publication de l'opuscule de don Sarda tomba comme une bombe sur le camp des catholiques qui reconnaissent pour chef Alexandre Pidal. La lutte entre les deux groupes prit un tel caractère d'aigreur qu'elle permit de rappeler l'axiome : Les inimitiés sont plus vives entre proches voisins qu'entre adversaires déclarés. Chaque parti chercha des armes dans le nouvel écrit et s'efforça de prouver la perversité du parti contraire.

Don Mariano Tirado y Rojas, dans son livre sur l'*Espagne et Léon XIII*, a raconté par le menu toutes ces divisions des

catholiques espagnols et les vicissitudes de leurs combats. Nous n'avons pas à entrer dans ces luttes héroïques, ce serait plutôt matière à une Iliade qu'à une histoire. Nous avons suffisamment caractérisé chaque groupe ; la situation de l'Espagne rend facile un jugement doctrinal. La monarchie d'Alphonse XII est une monarchie libérale, et à ce titre tout catholique, à peine de tomber dans le libéralisme, doit en rejeter les principes ; mais cette monarchie est le gouvernement établi et tout Espagnol croyant et consciencieux lui doit respect et obéissance ; il doit observer les lois, payer ses impôts, se conduire en tout comme un honnête et loyal citoyen. Ces devoirs remplis, chaque Espagnol a le droit civil d'appuyer ou de combattre le gouvernement comme citoyen par son suffrage ; comme député par ses discours et ses votes ; comme homme par les voies légales ouvertes au patriotisme. On ne peut pas croire beaucoup à la solidité d'un gouvernement à la merci des partis, d'autant plus faible qu'il admet les principes de ses adversaires et leur fournit des armes. Les vicissitudes de son histoire dépendent des circonstances, des hommes et surtout de Dieu ; en Espagne, comme ailleurs, l'homme s'agite et Dieu le mène. En attendant, il faut bien se soumettre et, si l'on veut, discuter. Les controverses qui agitaient les deux partis firent naître un ouvrage opposé à celui de don Sarda. Le docteur Célestino Pazos écrivit un opuscule intitulé le *Procès de l'intégrisme* et l'envoya à la Congrégation de l'Index avec prière d'approuver Pazos et de condamner Sarda. Pendant que l'affaire suivait son cours devant la Congrégation, les partis continuaient de déchirer des cartouches. Au mois de février 1887, le *Siglo futuro* paraissait en tenue de gala et publiait comme marque de triomphe la lettre suivante de la Congrégation : « La Sacrée Congrégation a reçu une dénonciation contre l'ouvrage de D. Félix Sarda y Salvany intitulé : *Le libéralisme est un péché* ; cette dénonciation est formulée dans un autre opuscule : *Le procès de l'intégrisme* ou réparation des erreurs contenues dans

l'opuscule : *Le libéralisme est un péché* ; l'auteur du second opuscule est le Dr Pazos, chanoine de Vich. La Congrégation, après examen de l'un et l'autre opuscule, n'a rien trouvé dans le premier de contraire à la saine doctrine ; son auteur, don Sarda, mérite des éloges parce que ses arguments solides, exposés clairement et avec ordre, défendent la saine doctrine, sans offense pour personne. Mais elle n'a pas fourni le même jugement sur l'autre opuscule du Dr Pazos ; cet opuscule nécessite correction en quelques points et l'on ne peut approuver la manière injurieuse dont l'auteur en use contre don Sarda et contre les erreurs qu'il suppose dans son ouvrage. La Congrégation a donc ordonné que le Dr Pazos soit admonesté par son Ordinaire ; qu'il retire autant que possible son livre de la circulation, et s'il soulève quelque discussion sur cette controverse, qu'il s'abstienne de toute parole injurieuse contre les personnes, comme l'enseigne la vraie charité du Christ. »

On devine les éclats de joie que cette lettre inspira aux affiliés de l'intégrisme. L'opuscule qui contenait leur *Credo* politico-religieux était approuvé à Rome ; l'opuscule opposé était frappé de condamnation ; le Dr Pazos devait se rétracter et, comme il tardait, le *Siglo futuro* lui décocha quelques articles dans le diapason alors usuel dans les controverses entre Espagnols. Parmi les choses qui furent dites à cette occasion, une seule est à retenir : c'est que la Congrégation n'avait apprécié le livre de don Sarda qu'au point de vue de la doctrine ; sur les applications pratiques qu'on en pouvait faire, la Congrégation n'avait pas eu à s'en occuper. Les catholiques continuèrent donc à se disputer, à se désagréger, et c'est de quoi ne peut les féliciter l'histoire. D'autant plus que ces divisions et ces disputes ne se perpétuent guère sans exalter les passions et sans nuire aux bonnes doctrines. Du moins, l'Eglise est là, toujours pleine de miséricorde ; et c'est d'elle qu'il faut recevoir les justes consignes pour apaiser les cœurs et élever plus haut les esprits abattus ou dispersés.

7. *Une lettre du Pape.* — Le 25 octobre 1893, Léon XIII adressait une lettre aux évêques d'Espagne, pour la restauration des études théologiques. La théologie est une des gloires de l'Espagne ; si l'Espagne est restée, dans l'ensemble, si profondément catholique, c'est surtout parce qu'elle a toujours été, avec une parfaite rectitude d'esprit, profondément théologienne. Dès le temps lointain des Ildephonse et des Isidore, elle était déjà comme une grande maîtrise de doctrines. Dans les temps modernes, ses Universités brillent du plus vif éclat ; parmi ses professeurs, il faut compter François Suarès, Jean Delugo, François Tolet et Ripalda, des docteurs de tout à fait premier ordre. S. Ignace, qui n'est pas personnellement un docteur, sauf en direction, a imprimé lui-même aux esprits une si forte impulsion qu'elle s'est fait sentir en Occident et jusqu'aux extrémités de l'Orient. En parlant de la restauration des études, il ne faut donc pas supposer une déchéance. L'Espagne contemporaine est restée à la hauteur de ses origines et de ses gloires séculaires ; au Concile du Vatican, ses évêques étaient les premiers parmi leurs égaux ; l'un d'eux fut le premier élu pour la grande commission. L'intervention du Pape a pour objet de porter remède aux maux des révolutions, qui ont fait sentir aux écoles leurs effets désastreux. Les améliorations à introduire un peu partout en même temps sont confiées à la vigilance des évêques. Pour sa part personnelle, Léon XIII rappelle qu'il faut envoyer des jeunes clercs d'Espagne à Rome pour qu'ils puisent plus abondamment, dans la Ville Eternelle, à la source pure des meilleurs enseignements. Le Pape affecte à leur usage le palais Altemps et les recevra provisoirement au palais de la famille Altiéri. Cette motion du Pape sur l'Espagne est un événement à longue échéance. Vous ouvrez une école aujourd'hui, l'effet ne s'en fera pas sentir demain ; mais, dans trente ans, l'école aura reversé, en Espagne, peut-être une centaine de prêtres. Les prêtres nourris dans les écoles de Rome, parvenus au

doctorat, un fois rentrés dans leur patrie, sauront lui départir une large abondance de bénédictions.

8. *Pèlerinage à Rome.* — L'année suivante, quinze mille Espagnols se rendaient à Rome en pèlerinage, pour la canonisation du Bienheureux Jean d'Avila. Quinze mille, c'est un chiffre, et si l'on pense que quinze mille âmes ont quitté leur patrie, traversé les mers pour s'approcher du foyer des lumières et boire à la source de la charité, il ne faut pas croire qu'un tel fait puisse rester sans contre-coup. Le Pape reçut ses pèlerins à son audience et leur parla, comme il avait coutume, avec cet élan d'âme et cette précision de conseils qu'il faut prendre à la lettre sans un perdre un mot. « Cette manifestation solennelle de foi et d'inaltérable attachement au Vicaire de Jésus-Christ, que vous faites à la face du monde, dit-il, est le digne couronnement de ces nombreuses et grandes fêtes par lesquelles la piété active des fidèles a voulu célébrer notre jubilé épiscopal. Nous avons vu les autres nations accourir, comme vous, auprès de nous, et c'est avec une joie toute particulière que nous avons accueilli leur démonstration de soumission et d'amour filial. Cependant, aucune de ces manifestations n'a été supérieure en grandeur à celle que présente, en vos personnes, la catholique Espagne, à qui semble même réservée la palme sur ce point. Et cela ne doit point donner le moindre regret aux autres peuples catholiques ; au contraire, l'affection filiale qu'ils ont tous également au cœur pour le pontife romain leur en fera éprouver de la satisfaction et de la joie. » Puis viennent ces paroles que l'Espagne pourrait graver sur le bronze : « La glorieuse histoire de votre patrie peut s'appeler avec raison un monument splendide et proclame et honore votre foi. Inflexible quand il s'est agi de repousser l'infidélité musulmane et les embûches de l'hérésie, l'Espagne a maintenu au prix d'héroïques efforts, jusqu'aujourd'hui, dans toute sa pureté, sa fidélité et sa soumission au Siège Apostolique. » Le Pape énumère les grands saints d'Espagne, les grands fondateurs d'ordres,

les conciles de Tolède, toutes les grandes traditions d'une nation éminemment catholique. Mais les élections politiques ont porté atteinte à cette grandeur nationale ; pour porter à ces maux un remède efficace, il faut se tenir aux mesures concertées entre le Pape et les évêques. « Il est nécessaire, dit Léon XIII, que tous les catholiques d'Espagne, sans exception, se persuadent que le bien suprême de la religion réclame et exige, de leur part, l'union et la concorde. Il faut qu'ils fassent trêve aux passions politiques qui les divisent et les déchirent ; il faut que, abandonnant à la Providence toujours attentive de Dieu les destinées de leur nation, ils travaillent, avec le plus parfait accord, sous la conduite des évêques, par tous les moyens que les lois et l'honnêteté approuvent, à servir les intérêts de la religion et de la patrie et résistent, compacts, aux attaques de l'impiété et des ennemis de la société civile. » Voilà des paroles qui constituent, pour l'Espagne, un programme d'avenir et, si elles sont admises, de grands bienfaits.

9. *Une lettre aux évêques.* — L'union, le concert, l'obéissance aux autorités, cela, sans doute, est nécessaire au mouvement social et aux œuvres qui doivent l'occuper ; mais, pour obtenir cette entente de tous les efforts, il faut obtenir, autant que possible, l'unanimité des convictions et des sentiments. Or, pour établir cette unanimité dans les conditions posées par le Pape, il faut des assemblées, des congrès, dus à l'initiative de personnes importantes, soumis au regard et au contrôle des autorités légitimes. Avec cette décision très sûre que la foi inspire, les Espagnols vinrent à cette résolution et s'en ouvrirent au Pape. C'était, en effet, la pensée du Pape que pour suivre, envers la religion et la patrie, la ligne droite et féconde, il fallait s'unir étroitement au Pontife de Rome, qui exerce sur la terre l'autorité du Christ. A la première ouverture qui lui en fut faite, Léon XIII écrivait à l'archevêque de Tarragone une lettre où il formule très exactement son mot d'ordre : D'abord, il faut avoir une grande confiance en Dieu et une parfaite soumission aux autorités. Ensuite,

« jamais vous ne devez consentir à ce que les intérêts de la religion se mêlent aux discussions politiques, car ces intérêts sont supérieurs à tout, comme le ciel l'est à la terre. C'est pourquoi, en vérité, ceux-là sont dignes de censure qui, au profit de groupes particuliers et pour atteindre un but politique quel qu'il soit, se servent comme argument du nom de catholique et abusent des sentiments catholiques du peuple. Il convient donc que ceux qui ont la mission de se charger des causes sacrées s'abstiennent tout à fait des passions politiques afin de ne pas en faire pâtir le ministère de l'Eglise. C'est pourquoi il est absolument nécessaire de témoigner, non seulement par des prières, mais encore par des œuvres, du respect et de la soumission à l'autorité ecclésiastique. N'oublions jamais que le bien de chacun doit s'effacer devant celui de l'Eglise et du commun des fidèles. Il n'est nullement dans notre volonté que les catholiques séculiers demeurent dans l'oisiveté ; bien au contraire. Nous donnons notre entière approbation à ceux qui, accordant tout le respect dû aux lois, se soumettant à la direction des évêques, travaillent avec énergie à la prospérité de la religion. C'est pourquoi nous louons et nous encourageons de toutes les manières les catholiques à réunir fréquemment des congrès, à publier des journaux surtout, à toutes les indications données par le Siège Apostolique, à accorder le respect qui est dû à ceux qui exercent l'autorité, à organiser des associations d'ouvriers et à étendre ainsi les autres œuvres. » Tel est le programme du Pape. Tout y est et tout y est à sa place : l'accord de l'autorité et de la liberté, la soumission et l'initiative, la participation aux affaires publiques, des congrès, des œuvres ouvrières : voilà ce que Léon XIII, en 1894, inculque à l'Espagne.

10. *Adieux à l'Espagne.* — Peu de temps avant sa mort, le 22 avril 1903, Léon XIII adressait en quelque sorte ses adieux à l'Espagne. Dans une lettre au cardinal Sancha y Hervas, archevêque de Tolède, il rappelle en les précisant de plus en plus ses précédentes indications ; puis il vient à l'idée

de former, dans chaque diocèse, une association catholique et de les centraliser toutes dans un syndicat général qui en deviendrait le centre. A ses yeux, c'est une pensée sage et bien conçue, mais à condition que tous les évêques y coopèrent et que l'archevêque de Tolède exerce effectivement sa primatie. Le primat, paraît-il, avait douté un peu de lui-même et aussi de cette œuvre. « Nous vous tenons en grande estime pour l'activité de votre zèle, votre expérience des affaires et la fidélité de votre attachement, dit le Pontife, et c'est pourquoi vous n'avez aucun besoin d'être excité. Mais nous croyons devoir relever et encourager votre modestie et nous le faisons volontiers, vous exhortant vivement à mettre un esprit grand et élevé dans la direction d'une œuvre si belle, et ne doutant nullement du secours que vous apporteront vos collègues dans l'épiscopat. Si, conscient de la faiblesse humaine, vous croyez bon de rechercher le secours de Dieu, nous aussi nous prierons Dieu de vous être propice, et, en présage des grâces célestes, nous vous accordons de tout cœur la bénédiction apostolique, à vous, aux évêques et aux fidèles d'Espagne. » Nous transcrivons cette lettre jusqu'au dernier mot pour montrer combien, dans le style de l'Eglise, le dévouement, le respect des personnes, la confiance en Dieu, l'exercice de la puissance souveraine se concilient dans un merveilleux accord. Quant à l'œuvre en elle-même, il faut bien l'entendre, pour ne prêter ni à l'équivoque ni aux abus. L'Eglise est d'abord, par elle-même, par son origine, par son objet, par son but, une société divine ; elle est le filet jeté dans l'océan des âges, qui embrasse dans ses mailles tous les hommes et toutes les nations. Dans l'Eglise, ni les nations, ni les hommes, engagés dans ces liens, ne perdent rien, ni de leur activité ni de leur liberté. Soumis à l'autorité de Dieu, sollicités ou poussés par la grâce de Dieu, obéissant aux premiers pasteurs, ils déploient toutes leurs puissances et exercent toute leur activité selon l'ordre hiérarchique. En créant, dans chaque diocèse, une association particulière, il s'agit d'objets qui ne rentrent pas

absolument dans le ministère ecclésiastique, et que les fidèles poursuivent en se soumettant d'ailleurs à leurs prêtres. S'il s'agissait de sociétés absolument indépendantes, ce serait, pour l'Eglise, moins des appuis que des obstacles ; elles pourraient s'ouvrir à un esprit qui ne serait pas absolument l'esprit de l'Eglise et qui pourrait même lui être contraire. Dans la conception des évêques espagnols, telle que l'approuve le Pape, il ne s'agit pas d'ajouter à l'Eglise quelque chose qui lui manque ; il s'agit, l'Eglise exerçant la plénitude de ses prérogatives, de mettre en même temps les fidèles à même de déployer, dans l'ordre temporel, la plénitude de leurs facultés, de leur faire produire tout ce qu'elles peuvent rendre. C'est dans ce sens que nous entendons le mot de saint Cyprien : *Pastori suo grex adhœrens :* le troupeau adhère au pasteur ; ou, dans un sens poétique, donné par un autre Père, saint Ephrem, l'Eglise comparée à une lyre dont l'Orphée épiscopal tire l'admirable mélodie qui forme le concert de la terre et des cieux.

11. *La conduite du clergé.* — A lire ces instructions et exhortations et instances du Pape Léon XIII, il ne faut pas croire le peuple inattentif à sa parole et insensible à ses discours. L'Espagnol, en masse, n'est pas spéculatif ; il est plutôt actif ; ce n'est pas, il est vrai, un ouvrier qui s'attelle fidèlement à sa tâche quotidienne ; mais c'est un soldat qui aime à combattre ; c'est un croisé qui aime à tenir campagne au service de son symbole. Dès que le chef de l'Eglise eut prêché aux Espagnols l'union contre l'ennemi commun, la concorde entre frères prit corps et l'on se mit à équiper des troupes. Un noyau de catholiques de différentes provenances pensa que pour suivre les règles dictées par le Saint-Siège, il était essentiel de fonder un périodique, étranger à tout intérêt de parti, qui lèverait la bannière de la concorde pour organiser les forces catholiques sous la direction de l'épiscopat. Un insigne publiciste espagnol, un éminent professeur, Juan-Manuel Orti y Lara, prit à sa charge cette entreprise, fonda le journal

l'*Univers* et demanda au Pape une mission qui lui fut gracieusement accordée. Le nonce de Madrid approuva également le programme du journal ; l'*Univers* de Madrid parut le 1er octobre 1900 ; il fut également nanti des approbations régulières des archevêques et évêques de Madrid, Alcala, Valladolid, Tarragone, Valence, Salamanque, Oviedo, Zaca, Cuença, Ciudad-Réal, Sigüenza, Lerida, Lugo, Malaga, Orimula, Palmera, Zamora et Pampelune. Aucun suffrage ne manquait à cette feuille, pour réaliser l'union des forces catholiques et travailler avec fruit à la régénération de l'Espagne.

L'idée d'union était déterminée clairement, un organe était créé à son service ; il ne s'agissait plus que de créer la formule de l'union catholique. Un rédacteur de la *Ciudad de Dios*, revue des Pères Augustins, Conrad Ausignos, s'imposa pour thème de chercher cette épigraphe. A son avis, cette entreprise ne devait pas consister en inquisitions spéculatives sur le problème de l'organisation des forces catholiques ; la thèse devait surtout se ramener à la pratique. « Il serait, dit-il, souverainement facile, à première vue, de distribuer les forces catholiques, provenant de diverses fractions, sur le terrain pratique que nous signale lui-même Jésus-Christ. Il faudrait intervertir les termes dans lesquels on a formulé communément cette organisation des forces. Des deux unités qui doivent nous servir de fondement, savoir : l'unité de *pensée* et l'unité d'*action*, on a donné une importance excessive à la première, quand, étant donné l'objet et la fin de l'association catholique, la seconde avait beaucoup plus d'importance. S'il s'agissait de fonder une académie théologico-politique, destinée à étudier, à déterminer l'ordre purement scientifique et doctrinal des théories catholiques relatives au gouvernement des peuples, le point important serait la pureté, l'intégrité de la doctrine et la sélection aurait pour objet principal de réunir les intelligences saines. Mais il s'agit d'une association éminemment pratique et active, d'une association qui provoque la ferme et généreuse résolution de travailler, d'une entreprise

qui s'achemine au groupement de volontés droites et énergiques. Qui peut le nier ? La rectitude de la volonté dépend de la droiture de l'intelligence, qui est, en définitive, la faculté directrice, il n'est pas moins certain qu'un excès d'intelligence préjudicie ordinairement à l'énergie de la volonté. Ce ne sont pas les esprits analytiques et discuteurs qui sont les plus pratiques et les plus actifs ; il peut se rencontrer une volonté très saine et très robuste, unie à un cerveau non pas complètement vide, mais pas embarrassé non plus de confusion et d'obscurités.

« Ici nous nous sommes obstinés à résoudre, dans d'interminables discussions, le problème du libéralisme. Celui qui crie à haute voix et à toute heure que le libéralisme est un péché, croit avoir sauvé le monde. C'est abuser de la théorie ; c'est exiger dans des matières abstraites et de compréhension difficile pour la généralité des gens, des minuties et des filigranes de doctrine qui vont très bien à un apologiste, mais sont inutiles à des hommes d'action. On ne peut pas exiger que chaque catholique soit un théologien consommé en matière de libéralisme ; il ne faut pas donner une si grande importance à des questions périlleuses sur l'exacte pureté et intégrité de la doctrine. Jamais l'Eglise n'a procédé ainsi ; jamais n'a procédé ainsi une association qui a le sens commun. Le catéchisme de la doctrine chrétienne n'a jamais compris ni pu comprendre les profondes disquisitions des théologiens catholiques. Exiger toute la doctrine catholique équivaudrait à fermer hermétiquement au peuple les portes du ciel, ouvertes pourtant à tous les cœurs sains, même accompagnés d'intelligences obtuses. Pour le peuple, il a suffi et il suffit de définir des dogmes très fondamentaux et même de les réduire à la déclaration de croire et confesser tout ce que croit la Sainte Mère Eglise. S'il y a sur divers points des opinions concrètes et minutieuses ; la même bonne Mère, qui aime d'un amour spécial les petits et les humbles a pourtant canonisé un saint Pascal Baylon et un saint Diego d'Alcala, qui ne savaient pas

un mot du libéralisme ; elle leur avait seulement enseigné à dire : « Ces questions-là ne me regardent pas, moi qui ne suis qu'un ignorant ; notre Mère la Sainte Eglise a des docteurs qui savent contester là-dessus. »

12. *Les Congrès catholiques.* — Le P. Misignoz en dit beaucoup plus long ; il discute la question sous tous ses aspects et arrive à cette conclusion que, sur le terrain pratique, pour arriver à un programme d'action, il faut tenir des congrès. En 1848, les Allemands et, en 1857, les Suisses avaient pris l'initiative de congrès catholiques, d'assemblées formées de laïques, de prêtres et d'évêques, où, sans examiner aucune question de doctrine, on s'appliquait à expliquer par la discussion des questions pratiques, pour en tirer une règle de conduite. Cette idée était juste et devait être féconde. Evidemment, sur les questions de doctrines, les évêques seuls ont compétence ; mais sur la question de pratique où il n'y a pas de bien absolu, où le mieux n'est pas facile à découvrir, où le moindre bien ne se présente même pas de lui-même, il faut chercher, il faut contrôler, étudier, discuter. Les congrès sont très propices pour ce genre d'exercice ; c'est ce que Winthorst appelle les manœuvres d'automne du parti catholique. Pour avoir une idée propre, originale, juste mesure, il n'est pas strictement nécessaire d'être évêque. Le premier venu peut donner un bon conseil. Le Père Augustin Misignoz est probablement un très humble religieux ; en distinguant entre l'unité de pensée sur laquelle il ne faut pas trop compter et l'unité d'action qui est indispensable, cet humble religieux avait, non pas résolu l'énigme de la situation, mais indiqué la voie pour parvenir à une solution. Tous les Espagnols de bon sens et de bonne volonté s'empressèrent, évêques en tête, de suivre ce conseil.

Divers congrès s'étaient déjà réunis en Espagne, mais sans aboutir. L'esprit humain est si faible qu'il ne peut marcher à coup sûr, même sur le terrain pratique, que lentement. Un congrès s'était tenu à Saragosse, un autre à Burgos, qui

avaient posé les bases d'efficacité d'une action catholique. Vint alors le Congrès de Santiago qui posa les conclusions définitives. Son programme embrasse quatre sections, l'une relative à la défense des ordres religieux, l'autre sur la liberté d'enseignement, la dernière sur la question sociale. Ce sont là comme trois arènes ouvertes à la bravoure des champions de la cause catholique. Mais la première pose les principes les plus généraux de cette action, les voici :

1° Le congrès catholique veut poursuivre sur le terrain pratique les conclusions approuvées antérieurement, sur l'*indépendance* du Saint-Siège apostolique.

2° A cette fin, il sera établi une ligue de prières pour obtenir de Dieu la pleine liberté du Pontife Romain et la restauration de son pouvoir temporel, par des communions générales de toutes les congrégations et par la récitation sérieuse des prières convenables, approuvées par l'Eglise.

3° Avis est donné aux écrivains catholiques qu'ils doivent publier et favoriser dans la presse des instructions et des articles pour démontrer la nécessité de l'indépendance pontificale et du pouvoir temporel ; ils doivent présenter avec clarté les raisons et les solides fondements qui rendent nécessaires ce pouvoir et cette indépendance. En outre, ils doivent chercher le moyen de propager, par de petites feuilles volantes d'une facile acquisition, les doctrines émanées des Pontifes romains, encycliques, brefs et autres documents, d'autant que les prélats les considèrent comme d'utilité générale pour les fidèles.

4° Pour subvenir aux plus pressantes nécessités du Pontife romain, privé de ses Etats, tous les catholiques doivent se considérer comme obligés de contribuer de quelque manière par leurs aumônes, à son entretien ; les personnes riches en particulier doivent, chaque année, consacrer une certaine quantité de leurs revenus à des œuvres pieuses ; comme dans leurs dispositions testamentaires, ils doivent prendre les

précautions nécessaires pour que leurs exécuteurs testamentaires remplissent fidèlement leurs dispositions.

5° Le Congrès adresse un appel solennel à toutes les classes catholiques de la société, à toutes les personnes influentes, pères, maîtres, etc., etc., pour qu'ils se fassent un devoir d'intercéder, par tous les moyens en leur pouvoir, pour assurer l'indépendance pontificale, pour combattre les erreurs qui peuvent se répandre et écarter tous les obstacles qui peuvent gêner les prélats dans l'exercice de leur ministère apostolique.

6° On doit chercher le moyen le plus opportun pour intervenir près des pouvoirs publics, afin que, par les voies diplomatiques, ils s'appliquent à résoudre cette question dans le sens qu'exigent la raison, la justice et le désir légitime de tous les catholiques de l'univers.

7° Il est à désirer que la junte chargée d'exécuter les résolutions de cette assemblée, cherche les moyens de former un recueil de tous les jugements relatifs à l'indépendance pontificale, portés par les personnes les plus distinguées de l'ordre ecclésiastique et civil, soit dans leurs écrits, soit dans leurs discours.

8° Pour la réalisation de ce dessein, pour préparer cette publication, on peut ouvrir un concours national en invitant tous les écrivains catholiques à y prendre part et offrir un prix à l'auteur du mémoire le plus parfait en ce sens.

9° Il y a lieu de favoriser les pèlerinages à Rome.

Les ordres religieux, la liberté d'enseignement, la question sociale ont pour l'Espagne une importance incontestable ; mais il est remarquable que ce peuple catholique se préoccupe avant tout de l'indépendance de l'Eglise. Dans les quatre sections de son programme, le congrès indique, d'une manière explicite, à qui les catholiques, dans les luttes électorales, doivent donner ou refuser leur vote ; à quel journal ils doivent offrir leur appui ; à quel autre ils doivent refuser leur concours ; quel moyen ils doivent employer pour dissiper les préjugés populaires contre les ordres religieux; avec quel zèle

ils doivent réclamer la liberté d'enseignement. En particulier, nous devons remarquer leur décision en présence de cette terrible question sociale. Leurs conclusions pratiques touchent d'abord à l'ordre moral : aux principes fondamentaux ; aux lois du royaume ; au rétablissement des jours de fête ; au maintien et à la consolidation du sentiment religieux, base des rapports harmonieux entre les diverses classes de la société ; au caractère de l'enseignement en tout conforme à la religion de l'Etat ; à la répression de la pornographie et du blasphème ; au soutien du principe d'autorité dans toutes les sphères où il doit exercer son action. — Le Congrès de Santiago ne propose pas de moins importants moyens pour l'amélioration du sort des classes ouvrières, sans préjudice des intérêts légitimes des patrons. Salaires suffisants, caisses d'épargne ou de retraite pour les travailleurs âgés ou infirmes, jury mixte pour élucider les questions soulevées entre ouvriers et patrons ; en un mot, tout ce que l'expérience conseille pour résoudre d'une manière satisfaisante la question sociale, en exacte conformité avec les admirables enseignements de Léon XIII.

13. *Conseils du cardinal Sancha.* — Le cardinal Sancha, pour se conformer en tout aux enseignements de Léon XIII, avait publié, sous le titre de Conseils à son clergé, un lumineux écrit ; il en avait consacré un chapitre à la nécessité d'accepter les institutions politiques en vigueur pour travailler avec fruit aux intérêts communs de l'Eglise et de l'Espagne. Dans le sentiment des reproches que pourrait encourir ce document, dont la résistance aux pouvoirs constitués était notoire, le cardinal avait soumis ces conseils au Saint-Siège et obtenu l'approbation du Pape. La réponse du Pontife ne pouvait que causer au prélat une vive satisfaction ; mais son âge, l'épuisement de ses forces, lui faisaient trop sentir qu'il n'avait plus la vigueur physique et intellectuelle de la jeunesse. D'autre part, il ne pouvait se dissimuler que l'organisation politique et sociale du pays ne présentait pas seulement des variations,

mais des répugnances imméritées, la stérilité des forces, des craintes de naufrage. De plus, il fallait bien reconnaître que Léon XIII, des hauteurs de son ministère suprême, connaissait et comprenait très bien les conditions de la lutte actuelle, suscitée sans justes motifs par d'ignobles passions et de traditionnelles rancœurs contre l'Eglise de Jésus-Christ, contre ses saintes et vénérables institutions. Enfin, on ne pouvait nier sérieusement, l'indispensable droit de la légitime défense et de l'organisation des forces catholiques, à la manière que le Pape pouvait croire plus efficace et plus convenable. Quand le général en chef donne un ordre, il n'y a plus lieu à discussion, ni à délai. Déférer promptement à ses ordres est le devoir des officiers supérieurs, des capitaines, des soldats, de tous ceux qui dépendent de son autorité et sont soumis à sa juridiction. Sans cette sévère discipline, sans cette abnégation collective et personnelle, au lieu de victoires et de lumières, on n'aurait plus à déplorer que des opprobres et des désastres.

L'Eglise est comparée à une armée bien réglée, prête à la bataille. Le Souverain Pontife possède suréminemment dans ses mains tous les pouvoirs ordinaires et nécessaires pour la diriger, la gouverner, l'administrer ; il sait adapter son fonctionnement, son attitude, ses mouvements à des règles très prudentes, très sages, fécondes pour le renouveau de la vie chrétienne des peuples, quel que soit leur degré de culture. Au sujet des intérêts religieux de l'Espagne, Léon XIII en avait fixé l'orientation, donné des règles claires et décisives pour les conserver, les augmenter et les défendre, en signalant, comme condition nécessaire à l'union de tous les catholiques, le respect et l'obéissance aux pouvoirs publics, l'action individuelle et collective, mais dans les limites de la légalité. Si jusqu'à présent cette louable et apostolique sollicitude de notre Saint-Père n'a pas encore donné tous les fruits abondants que sa vertu native devait produire parmi nous, il n'y en a pas d'autres causes qu'une indocilité tenace à ses appels

paternels et à ses prescriptions. Le Souverain Pontife déplore les divisions, les séparations qui se perpétuent, qui prennent leur caractère habituel entre les Espagnols enfants de l'Eglise, qui professent la même foi, qui éprouvent dans leur cœur les mêmes enthousiasmes, les mêmes amours pour leur patrie et pour ses gloires historiques. Dans le but de diminuer ce mal et d'y remédier, pour en écarter les conséquences funestes, il en vient toujours à insister, à recommander de nouveau l'union entre les catholiques, réalisable par les moyens et en la forme exposés dans sa lettre. Pour assurer, en ce qui me concerne, l'accomplissement de la volonté souveraine du Saint-Père, pour rechercher conseil et garantir mon assurance, je me transporterai le 11 de ce mois à Madrid pour célébrer une conférence avec l'Em. cardinal Caragna et autres révérends et doctes prélats qui se réunissent en cette saison dans cette capitale. »

Nous sommes en 1903. Lecture est donnée de la lettre du Pape et ses enseignements sont écoutés avec déférence et soumission ; les prélats s'accordent sur les points suivants :

1° Publication des documents de références, pour qu'ils soient connus des seigneurs évêques, du clergé et des fidèles à cause du grand intérêt de leur contenu ;

2° Soutenir et appuyer la junte centrale des intérêts catholiques existant à Madrid sous la présidence effective de l'Evêque du diocèse et la présidence honoraire de l'archevêque de Tolède, résidant hors de la cour ;

3° Prier respectueusement et avec instance les mêmes prélats ordinaires de l'Espagne pour que, s'ils ne les ont pas encore, ils constituent dans leurs diocèses respectifs, des juntes de personnes idoines et de zèle notoire, qui se mettent en communication avec la junte centrale de Madrid pour rendre plus forte l'union des catholiques, si désirée par le Pape Léon XIII ;

4° Célébration d'un Congrès à Salamanque pour s'instruire

réciproquement et déterminer une méthode après avoir pris l'agrément de l'évêque de cette ville ;

5° Poursuivre l'étude d'autres projets d'utilité et de nécessité, pour consolider l'organisation des forces catholiques, afin de se délivrer d'opinions personnelles de modique utilité, pour qu'ils fonctionnent unis comme un organisme viril et bien discipliné, pour la défense de notre sainte foi et des droits de la Sainte-Eglise.

Dès que ces documents furent connus, les Bulletins ecclésiastiques de chaque diocèse les reproduisirent. Les évêques y adhérèrent ; ceux qui n'avaient pas encore de juntes diocésaines les établirent et leur donnèrent un règlement d'existence. Nous avons sous les yeux les lettres de l'archevêque de Valence, de l'archevêque de Saragosse, de l'évêque d'Oviédo, du cardinal évêque de Barcelone, de l'évêque de Salamanque, de l'archevêque de Burgos, des prélats de Tarragone, Grenade, Malaga, Cadix, Palencia, Osma, etc. C'est l'unité d'esprit en conformité d'obéissance et la preuve de l'union sincère des catholiques sur le terrain délimité par le Pape, avec espoir qu'il doit en résulter le bien de la religion et de la patrie. C'est surtout la marque de la bienfaisante action exercée par Léon XIII en faveur de l'Espagne. Médiateur très sage, il a conservé à l'Espagne les Iles Carolines au moment où l'Espagne perdait ses autres possessions d'outre-mer et ne gardait, de son ancien empire, presque que des débris. Par son intervention également très sage à l'intérieur de l'Espagne, il forme un faisceau de toutes les forces catholiques et n'assure pas seulement le salut des âmes, mais donne à l'Espagne, par l'unité de pensée et d'action, le moyen de retrouver son antique grandeur.

§ IX. — L'ÉGLISE EN BELGIQUE

1. *La Belgique.* — La Belgique, comme nation indépendante, date de 1830. En 1815, elle avait été unie à la Hollande : la Hollande est un pays en grande majorité protestant ; la Belgique est un pays à la presqu'unanimité catholique. Dans l'esprit des négociateurs de Vienne, l'union gouvernementale des deux pays, si différents par les croyances, ne devait, grâce au libéralisme, amener aucun conflit, bien moins encore une révolution. Le libéralisme, en effet, exclut la religion et l'Eglise des affaires politiques ; il accepte et respecte les situations acquises ; il édicte, en même temps, la liberté de pensée, de conscience et de culte. D'après sa conception de l'ordre social, l'Eglise et l'Etat devraient habiter des sphères séparées ; pleinement indépendants chacun dans sa sphère, ils ne peuvent se rencontrer qu'à leur frontière, sur le terrain des questions mixtes, mais doivent prévenir toutes les difficultés, en réglant d'avance leurs relations par un Concordat, c'est-à dire par un arrangement amiable qui sauvegarde pleinement, en principe, les intérêts des parties contractantes. Abstraction faite des passions humaines, entre gens de bon sens et de bon vouloir, amis du bien public et de la paix, l'accord est facile à établir sur le papier ; mais dans tous les temps, dans tous les pays, les hommes sont hommes,

sujets aux préjugés de l'esprit, aux passions du cœur, aux entraînements des sept péchés capitaux : vices qui, dans tous les pays et dans tous les temps, amènent la discorde. Ce qui est vrai des hommes en société, est vrai, à plus forte raison, de leurs gouvernements respectifs. Les gouvernements devraient puiser dans les lois tous les secrets de la sagesse ; malheureusement, sous le régime libéral comme sous tous les régimes, les détenteurs du pouvoir souverain, administrateurs, magistrats, députés, ministres, outre l'orgueil du pouvoir, peuvent suivre des passions de partis et des préjugés de sectes, et éprouver à tout le moins des faiblesses. La solidarité qui s'établit entre les préjugés et les passions des foules d'une part, et d'autre part, les passions et les préjugés du gouvernement amène, par le jeu des institutions, des troubles dans l'organisme social, des conflits entre l'Eglise et l'Etat. Ces réflexions spéculatives contiennent virtuellement l'histoire de la Belgique depuis la proclamation de son indépendance. L'Assemblée nationale lui avait donné, en 1830, une Constitution libérale, créée tout exprès pour prévenir le retour des maux causés depuis 1819 par l'étroit et âpre fanatisme de la Maison d'Orange ; elle avait appelé au trône de la monarchie constitutionnelle un prince protestant de la Maison de Hanovre, proche parent de la famille royale d'Angleterre. Ce roi, Léopold I[er], était personnellement un sage, je veux dire un prince juste, ami de l'ordre, soucieux de le maintenir et sachant y contribuer par ses résolutions ; plus tard, on l'appellera le Nestor des princes de son temps, éloge explicite dont il ne faut pas exagérer les proportions. Bref, nous sommes en 1878 ; la Belgique constitutionnelle évolue depuis cinquante ans, tiraillée en tous sens par les partis politiques, énervée par la corruption électorale et parlementaire, enivrée des poisons que secrètent les libertés modernes, fidèle à sa foi, mais fort exposée à la perdre par les corruptions de sa liberté.

2. *La philosophie en Belgique.* — Pour conjurer les maux

éventuels de son régime politique, la Belgique n'avait qu'un enseignement d'Etat, une Université analogue à l'Université de France, établissement social d'ordre naturel qui peut contribuer au bien et ne pas nuire à la paix, s'il se tient équitablement à sa place, mais qui peut en sortir de deux manières, soit en aspirant au monopole de l'enseignement, soit en enseignant des doctrines contraires au Christianisme. Ce double péril s'était accentué en deux sens : dans le sens de la confusion, par la fondation, à Bruxelles, d'une Université librepenseuse, c'est-à-dire impie ; et par la fondation à Louvain d'une Université catholique, destinée à combattre les dévergondages et les insanités possibles du libéralisme bruxellois. Par le fait de l'enseignement d'Etat, par l'antagonisme latent des Universités de Louvain et de Bruxelles, la bourgeoisie belge devait suivre une double impulsion, prendre parti pour l'impiété ou pour la religion et peut-être, pour s'épargner tout soin doctrinal, se réfugier dans l'indifférence. Léon XIII avait été nonce à Bruxelles ; il connaissait le pays belge, son peuple et son gouvernement ; il s'était épris, pour eux, de cette affection éclairée que savent concevoir les hommes intelligents. Devenu Pape, il avait, étant à Pérouse, sondé, d'un œil pénétrant, les problèmes de la civilisation moderne ; il s'était résolu, sur le trône de S. Pierre, de les résoudre par un retour aux fortes études de la philosophie et de l'histoire, cultivées selon les règles connexes de la sagesse et de l'orthodoxie. A Rome même, il avait, non pas créé, mais approfondi la source des saines doctrines, préconisé le retour à la scolastique, ordonné une nouvelle édition des Œuvres de S. Thomas et fondé une association studieuse pour pénétrer les mystères, cachés pour l'ignorance, dans les écrits de l'ange de l'école. Léon XIII ne se contenta pas de ces créations ; après avoir créé un foyer à Rome, il voulut en créer ou en ressusciter d'autres dans différentes villes de la chrétienté, à Washington, à Fribourg, à Lille et aussi à Bruxelles. — Par bref du 25 décembre 1880, au cardinal Dechamps, le Pontife expose

les raisons qui le pressent de fonder, à Louvain, une chaire de philosophie thomiste. C'est, en premier lieu, la nécessité d'opposer une solide défense aux attaques des matérialistes et des incrédules, favorisés par cette liberté effrénée de penser et d'écrire qui règne en Belgique et par les efforts de ceux qui veulent faire pénétrer de mauvais principes dans les écoles. La nécessité d'une excellente formation philosophique ressort également de la vocation des étudiants aux charges civiles et de l'avantage qui doit en résulter pour la bonne gestion des affaires et la garde des bonnes mœurs. Un second bref de novembre 1889 insiste pour un plus grand développement de la philosophie thomiste dans ses rapports avec les sciences naturelles. Ces sciences ont fait, de nos jours, des progrès prodigieux ; au XIII[e] siècle, elles étaient encore dans l'enfance. La partie philosophique des œuvres de S. Thomas laisse donc, dans son application aux sciences, beaucoup à désirer, à développer, à rectifier, peut-être même à corriger. Pour la fondation de cette nouvelle chaire, Léon XIII assigne une somme suffisante et spécifie que son objet est de disputer à l'incrédulité le terrain des sciences expérimentales. La nécessité d'un tel enseignement saute aux yeux ; le fait d'y faire honneur répond pertinemment à une accusation des impies. D'après eux, l'Eglise serait l'ennemie des sciences et l'amie des ténèbres : l'acte de Léon XIII repousse impérieusement cette imputation d'obscurantisme. L'Eglise n'est ennemie que de la fausse science, des allégations d'une science menteuse, qui se sert de ses mensonges pour attaquer la foi, troubler les mœurs et mettre le désordre dans la société.

3. *Les affaires belges.* — On entend par affaires belges les oppositions faites à la religion et à l'Eglise, sous couleur de science, par le libéralisme constitutionnel et libre-penseur. Ces oppositions tiennent à l'essence même des choses. La révolution belge de 1830 avait été le contre-coup de la révolution de 1830 à Paris. La révolution de 1830 avait été à Paris

une réaction contre l'absolutisme de l'ancien régime et la négation implicite de l'obligation que Dieu impose à tous les pouvoirs sociaux de servir les intérêts religieux de la nation. Cette révolution s'était faite par les intrigues d'un complot libéral, à la pleine satisfaction du pays qui n'avait vu là que le triomphe de la liberté, matière habituelle des enthousiasmes populaires. A Bruxelles, les circonstances n'étaient pas les mêmes, mais l'enthousiasme était identique, la Constitution belge n'était qu'un décalque de notre Constitution de 1830, une copie. Quand on imite quelqu'un, on imite beaucoup plus facilement et plus volontiers ses défauts que ses qualités : l'imitation des qualités serait une vertu ; l'imitation des défauts n'est qu'un vice. En France, l'esprit antireligieux avait pris de prime abord le dessus ; la liberté reconquise, soi-disant, servait d'abord à vexer les religieux, à molester les prêtres et même, à ravager les églises. A mesure que Louis-Philippe prit l'esprit d'un bon gouvernement dans la même mesure, il voulut maintenir l'ordre et réagir contre l'esprit révolutionnaire. En Belgique, l'esprit public fut d'abord plus modéré ; ce n'est que plus tard qu'il devint impie ; mais, dès qu'il le fut, il se montra avec cette exaspération et ces exagérations des gens qui prennent leurs faiblesses pour des traits d'esprit. Le libéralisme belge n'est pas seulement sot, il est méchant et pousse assez loin la perversité. L'histoire de ses malversations contre l'Eglise ne vient pas à notre sujet, sauf à partir de 1878 ; mais il faut rappeler que les catholiques belges virent, de bonne heure, que pour garder leur foi et leur liberté, ils devaient combattre avec une clairvoyance acharnée le libéralisme. Cette clairvoyance ne fut le fait que du petit nombre ; la grande masse, même catholique, caressa longtemps, au sujet du libéralisme, certaines illusions très agréables, parce qu'elles permettaient l'inertie et caressaient l'orgueil. Il en fut de même en France ; assez longtemps, on y réclama même la liberté comme en Belgique, sans s'apercevoir que le libéralisme politique n'est que la forme sociale

de l'incrédulité. Pendant que les évêques réclamaient la liberté selon les promesses de la charte, sans apercevoir les abîmes, Dupanloup et sa bande poussaient plus loin et proclamaient le catholicisme libéral. En Belgique, les abbés de 1830, libéraux sans discernement, avaient répandu dans le pays leur infatuation ; ils ne voyaient même pas le problème que voulait résoudre le sophiste français : ils croyaient à l'identité du catholicisme avec la liberté, prise dans son sens le plus général et sans les distinctions nécessaires. De pareils aveuglements ne mènent pas loin. La bête libérale, plus ou moins dissimulée et caressée, étire ses griffes, ouvre sa gueule, déchire et dévore ses victimes : je veux dire les catholiques.

4. *Croix et Correspondance.* — Les infiniment petits éclairent l'histoire. En France, l'opposition au catholicisme libéral ne fut l'affaire que d'un petit groupe. A sa tête brillait Louis Veuillot ; au-dessous de lui, Jules Morel, Joseph Gaume, Victor Pelletier, Michel Maupied, Adolphe Peltier combattirent Dupanloup : Peltier en philosophie, Maupied en théologie, Pelletier en droit canon, Jules Morel en histoire et en politique, mettaient, par leurs œuvres connexes, à néant les incartades du libéralisme. Veuillot, à lui seul, le poursuivait sur tous les terrains et attirait sur sa tête tous les orages. En Belgique, les représentants de l'intransigeance orthodoxe et de la réaction antilibérale sont à peine visibles : nous ne connaissons que Joseph de Hemptine et Ghislain Van Doren. Les autres, même catholiques de marque, trouvaient bon de porter, sinon le grand cordon du libéralisme, du moins quelques-unes de ses couleurs. C'était une manière comme une autre, grâce au changement de défroque, de fossiliser dans le gallicanisme. Veuillot écrivait alors à l'un de ces naïfs, décorés de quelques bouts de cordon : « Ne soyez pas gallican ! Tirez-vous de ce pays de mesquinerie, d'ergoterie et de taquinerie. Quand Dieu vous offre l'espace, ne vous rencoignez pas. Le gallican est un rencoigné, un oiseau qui renonce au vaste champ de l'air, pour se donner le lustre d'habiter une

petite cage, où il sifflote les restes d'une chanson mal tolérée, qui détonne au milieu de l'harmonie universelle ; et s'il osait achever la chanson, alors la cage se fermerait, l'oiseau serait reclus, c'est-à-dire exclu. Le gallicanisme a été très subtilement inventé pour pousser insensiblement le prince sur l'autel et le Pontife dans l'antichambre. Protestantisme, anglicanisme, gallicanisme, papisme, ce sont les nuances de la même mauvaise chose. Le dernier couplet de la chanson gallicane, c'est que Dieu a un maître qui est l'homme. Faites-y bien attention. L'homme qui croit que Dieu a un maître devient tout de suite esclave de ce maître qui devient une brute. Le culte de César aboutit au culte du singe. Ce n'est qu'une affaire de temps et, aux jours où nous sommes, de peu de temps. » — La *Croix* du comte de Hemptinne se supprima pour ne pas publier le programme des abominations libérales qu'un jugement l'obligeait à publier ; la *Correspondance* de Van Doren mourut avec son bailleur de fonds, car elle combattait à ses frais le catholicisme libéral. La *Défense* de Dupanloup carillonna ces deux enterrements. Si les catholiques belges ne dansèrent pas sur la tombe, il ne paraît pas qu'ils aient porté le deuil.

5. *Affaire Périn.* — Charles Périn, professeur de droit public à l'Université de Louvain, le créateur de l'économie politique chrétienne, était par position un professeur en évidence et par l'intransigeance de ses doctrines l'homme qui devait assumer sur sa tête l'opposition au libéralisme. Membre du comité de la *Revue catholique* de Louvain, il quitta sans bruit ce comité pour ne pas conniver à des articles du chanoine Labis sur la nature des Concordats et pour protester contre l'exclusion d'une lettre de Tancrède de Hauteville qui dévoilait les manœuvres des libéraux français. Un second incident surgit, à l'Université, par le fait du professeur Moulaert ; ce professeur enseignait que les obligations religieuses du pouvoir civil n'étaient pas essentielles, mais seulement secondaires e applicables selon les circonstances ; il fut chargé d'un cour de droit civil ecclésiastique. Si ce cours n'avait eu pour obje

que le temporel du culte, la tenue d'un conseil de fabrique, la préparation du budget, il n'y avait rien à dire : mais fatalement, par les théories de ce droit administratif, on arrivait à des confusions, à des oppositions de doctrine entre le cours de droit civil ecclésiastique et le cours de droit public. C'était attaquer Périn dans son enseignement et, comme les deux cours étaient obligatoires, il devait résulter de leur juxtaposition, dans les cervelles, d'inévitables embrouillements. Sur la plainte de Périn, pour remédier à ces divers inconvénients, il fut décidé par le Conseil académique, qu'on reviendrait à l'état antérieur à la création du cours de droit civil. Cette difficulté vidée, Moulaert la ressuscita en publiant son livre sur l'*Eglise et l'Etat*. C'est à ce livre et à cet auteur que s'attachaient les libéraux de Belgique, de l'étranger et même de Rome ; le cardinal Dechamps était dans l'affaire, non qu'il fût catholique libéral, mais ami de plusieurs libéraux ; doux de caractère, il inclinait plutôt à la conciliation. Le livre de Moulaert fut dénoncé au Saint-Office avant sa publication ; le Saint-Office l'eût condamné : le cardinal Dechamps, pour parer le coup, le fit renvoyer à l'Index. L'Index n'examine pas les ouvrages à publier ; il renvoya le livre à l'examen du cardinal. Le cardinal, prenant ce renvoi pour une approbation, donna sans examen l'*imprimatur* au livre de Moulaert. Si ce n'était pas une indignité, c'était, au moins, un manquement. Alors, pour interrompre les censures contre Moulaert, ses partisans accusèrent Périn de *baïanisme politique*, accusation absurde, qui fut repoussée avec perte. Mais le renvoi du livre de Moulaert en Belgique, l'autorisation de le publier, l'accusation de baïanisme piquaient au jeu les adversaires qui avaient incriminé son orthodoxie. Le *Dimittatur* de Rome n'était pas une approbation de Moulaert ; l'autorisation du cardinal, si elle n'était pas de pure complaisance, était une irrégularité. Sur ces entrefaites, Périn fut appelé à Rome et, de Rome, écrivit plusieurs lettres à Mgr Dumont, évêque de Tournai, pour le tenir au courant. D'autres écrivi-

rent, par ordre de Pie IX, des lettres pour blâmer la conduite du cardinal. Dans ses lettres, Périn n'avait pas mis en doute la bonne foi de Moulaert et du cardinal ; tous deux, selon lui, subissaient l'influence du milieu ; sous l'empire d'un sentiment patriotique, étroit et mal entendu, ils cherchaient à justifier la Constitution belge et à écarter les objections théologiques et philosophiques sous lesquelles succombe le système politique du libéralisme. Sur ces hautes questions, ni l'un, ni l'autre n'avait assez de portée d'esprit pour discerner la vérité ; ou n'avait pas assez de caractère pour secouer la domination des petits préjugés du parlementarisme belge. Un peu plus tard, soit que l'évêque Dumont ait fléchi dans son intelligence, soit que les lettres de Périn à son adresse lui eussent été volées, ces lettres furent publiées en Belgique. Grand émoi ! Le cardinal était blâmé dans ces lettres ; on apprenait ou on devinait que la Congrégation de l'Index lui avait reproché son tort. Cette publication, irrégulière et blâmable, n'était point le fait de Périn ; ce fut, pour les passions libérales, l'occasion de le prendre comme bouc émissaire et de sauver le cardinal en sacrifiant le professeur. Le cardinal se plaignit à Rome ; il envoya à Rome trois ambassadeurs ; Périn fut appelé à Rome pour y répondre et offrir quelques satisfactions. Des relations du professeur avec les cardinaux Bilio et Jacobini, et d'une entrevue avec Léon XIII, il résulte : 1° Que Rome n'avait rien trouvé de blâmable dans les écrits de Périn, mais en avait, au contraire, admiré les excellentes doctrines ; 2° que Rome ne pouvait imputer aucun tort à Périn pour la publication de ses lettres, puisque cette publication n'était pas son fait ; 3° que ces lettres, au fond, n'articulaient pas contre le cardinal d'autres griefs que la Congrégation de l'Index, approuvée par Pie IX. Sur ces trois points, pas moyen d'entreprendre sur Périn ; Rome se serait contentée qu'il rendît vaguement hommage aux bonnes doctrines du cardinal ; mais un emplâtre sur une robe de pourpre n'en efface pas la tache ; il la rend plutôt visible. Périn s'y

refusa. Léon XIII trancha la question par une lettre comme il excellait à en écrire, complimentant tout le monde, prêchant l'union, n'exprimant que de vagues regrets sur les manquements de charité ou de justice. Périn y répondit en quittant, par une démission régulière, l'Université de Louvain. Les journaux catholiques saluèrent ce départ avec honneur ; Périn se contenta d'en accuser réception par sa brochure du *Modernisme dans l'Eglise*, brochure où il expliquait l'embryologie de l'erreur libérale, de la grande hérésie depuis trois siècles.

6. *Le triomphe du libéralisme.* — A l'avènement de Léon XIII les francs-maçons arrivaient au pouvoir en Belgique comme en France. En Belgique, comme en France, comme en Allemagne, comme en Italie, comme aux Etats-Unis, et au Canada, le théâtre préféré des prouesses libérales, c'est l'école. L'ecole est une création de l'Eglise ; les ennemis de l'Eglise veulent déclarer l'école indifférente à sa mère, puis la tourner contre, pour empoisonner par elle les jeunes générations. La question scolaire en Belgique dura de 1879 à 1884. Le chef du Cabinet belge, Frère-Orban, voulait laïciser l'école ; en la rendant neutre, il déclarait, suivant l'hypocrisie ordinaire des francs-maçons, ne pas vouloir la rendre impie, puisqu'il assignait à l'instruction religieuse un local et en laissait la charge aux pères de famille ainsi qu'aux membres du clergé. Les évêques connaissaient leur adversaire et son but avéré. Sans se préoccuper des subtilités de son projet de loi, ils dénoncèrent sa tendance pernicieuse, ses résultats funestes et leur volonté inébranlable de s'opposer aux dangers qui menaçaient la foi des peuples. Cette attitude était apostolique, digne d'évêques qui doivent rendre à Dieu compte des âmes. L'attitude de Léon XIII était plutôt expectante ; il se réservait d'intervenir à son heure et dans la forme qui pourrait lui convenir ; il laissait aux évêques leur liberté d'action et cela se comprend. Les évêques ne sont pas les vicaires du Pape : ils ont leur autorité propre, leur action libre et l'exercent sans jamais porter à la puissance pontificale la moindre

atteinte. Frère-Orban se plaignit au Saint-Siège des actes épiscopaux, les présentant comme une atteinte à la Constitution belge. Ce grief était puéril ; les évêques s'inclinaient tous devant la Constitution, mais se bornaient à attaquer une législation qui bannissait Dieu de l'école et, par son esprit comme par sa pratique, devait détruire toute croyance. Quand la loi fut votée, les évêques la condamnèrent comme dangereuse et nuisible de sa nature, favorisant l'indifférentisme, constituant un attentat à la foi, à la piété et aux droits religieux du peuple belge. En outre, ils déclaraient que l'on ne peut en conscience fréquenter de pareilles écoles, instituées, comme elles sont, contre l'Eglise catholique ni coopérer à leur fonctionnement. En conséquence, les évêques faisaient appel à tous les dévouements du peuple et annonçaient la fondation d'écoles, autant que possible dans toutes les paroisses. D'autre part, ils traçaient aux curés des règles de conduite pour les rapports avec les instituteurs officiels et un directoire pour le confessionnal. Frère-Orban, très irrité des actes des évêques, demanda au Saint-Siège de les désapprouver ; le Saint-Siège ne le pouvait pas ; Léon XIII lui-même déclara au baron d'Anethan « qu'il trouvait nécessaire que l'instruction fût imprégnée des principes de religion, l'une ne pouvant, sans grave danger, être séparée des autres ». De son côté, le cardinal Nina fit savoir que les règles données n'étaient que la conséquence d'un jugement donné par Pie IX aux évêques d'Amérique ; par conséquent, ce ne pouvait être une arme forgée tout exprès pour contredire le gouvernement belge. Frère-Orban n'en déclara pas moins à la Chambre que le Saint-Siège avait désapprouvé les évêques de Belgique. Cette désapprobation, il fallait en produire le texte ; le Saint-Siège refusa de se prêter à ce jeu d'improbité parlementaire. Alors Frère-Orban donna ses passeports au nonce ; en partant, le nonce, Séraphin Vanutelli, tira la moralité de ces longues négociations : « L'Europe rendra justice à la haute condescendance du Saint-Siège, aux preuves éclatantes qu'il a données

de son désir inaltérable de conciliation et de paix. C'était son devoir ; ce sera son honneur devant l'histoire de n'avoir pas abaissé sa mission divine à des transactions dont le prix eût été la foi des jeunes générations et peut-être d'un peuple entier. »

7. *La Belgique catholique.* — La protestation du nonce était fondée en droit et strictement valable en justice. Pendant cinq ou six ans, la Franc-Maçonnerie belge n'avait opposé aux patientes négociations du Saint-Siège, qu'un parti-pris d'iniquité, une série de mensonges et une résolution d'injure. La rupture avec le Saint Siège en formait le digne couronnement. Rien ne prouve mieux l'incohérence et même l'absurdité du parlementarisme. Le peuple belge est foncièrement catholique et même pieux. Malgré ses vertus traditionnelles et son bon sens, il s'était laissé prendre aux promesses des libéraux. Une fois les maîtres, les libéraux avaient fait ce qu'ils font partout, litière du droit national pour se livrer à tous les excès, à toutes les violences de leur despotisme bas. Leur impudence était allée jusqu'à rompre avec le Saint-Siège. Cet événement, ce nous semble, n'aurait pas dû seulement mortifier Léon XIII, naturellement blessé qu'un pays où il avait été nonce, un peuple qu'il aimait, lui eût fait, par ses indignes représentants, un outrage si grossier ; il eût dû surtout l'instruire. Par cette triste expérience, Léon XIII eût dû apprendre que toute négociation avec la Franc-Maçonnerie est un leurre et doit aboutir à une déception. S'il s'agissait d'un prince, même aveugle ; d'un parti, même cruel, du moment qu'il resterait quelques bribes d'honnêteté, on pourrait toujours négocier avec l'espoir d'un bon résultat.

Le monde passe, les événements vont vite, les circonstances modifient les situations à vue d'œil, la mort opère souvent des coups d'Etat. Avec une société neutre qui oppose au symbole catholique son matérialisme païen, qui veut remplacer l'Eglise par les loges, et le Pape par le Vieux de quelque montagne ; avec une société qui se perpétue dans l'ombre ;

qui pousse ses agents, tantôt l'un, tantôt l'autre, pour perpétrer successivement tous les crimes, négocier ne peut aboutir à aucun résultat positif, mais seulement à une déception cruelle et c'est une bien vaine consolation que de se dire à soi-même son exemplaire fidélité aux devoirs de la diplomatie. Une satisfaction d'amour-propre est peu de chose si, en même temps, la foi, les mœurs, les intérêts d'un peuple sont mis en oubli certain et en péril grave.

Léon XIII, disons-nous, eût dû puiser dans cet événement une leçon et tirer de la leçon un changement de conduite. Naturellement, il ne continua pas de négocier avec les francs-maçons belges, puisqu'ils lui avaient renvoyé le nonce et rappelé leur ambassadeur ; mais il continuait en même temps de négocier avec les francs-maçons français, et il se prêtera à leur jeu tant que les francs-maçons y trouveront leur profit ; au point même, jusqu'à Waldeck-Rousseau, jusqu'aux élections qui précédèrent la mort du Pape, d'appuyer dans les élections les candidats du Bloc franc-maçon. Pendant plus de vingt ans, les francs-maçons français profitèrent de la longanimité du Pape, pour pousser toutes leurs machines contre l'Eglise, l'exclure de toutes ses appartenances sociales et l'entamer, la réduire dans toutes les prérogatives de son ministère. En même temps, pour épaissir encore plus le voile sur les yeux du Pape, ils appelaient à l'épiscopat les prêtres français les moins méritants, pour s'en faire des complices et s'épargner l'ennui de trouver, en eux, des obstacles. En sorte que, grâce à la complaisance continue du Pape, ils arrivèrent, par une brusque résolution, à rompre avec le Saint-Siège et à faire voter une loi pour la destruction de l'Eglise en France. Léon XIII mourant eut sous les yeux ce double spectacle et ne paraît pas en avoir découvert les causes, dénoncées, pourtant, depuis vingt ans, par les Cassandres français. Autrement ce souvenir ne doit pas faire tort à sa mémoire, puisqu'il honore au moins sa probité. Personne ne peut se flatter d'être plus sage que le Pape. Mais encore peut-on dire et peut-être

doit-on dire que, dans ces cas désespérants, si l'on continue à négocier, il faudrait, au moins, ne pas se départir d'une action publique, d'une résistance courageuse, de combats au fort de la publicité. Dans les temps modernes, l'opinion publique est la reine du monde : elle pèse sur les Chambres parlementaires, approuve ou rejette leurs actes et peut même modifier leur composition. Dès lors, d'après le droit en vigueur, il faut, dans ces cas, combattre d'abord sur le terrain politique, puis et surtout porter la résistance, une résistance acharnée sur l'arène du droit divin de la Sainte Eglise ; il faut user de toutes les armes pour vaincre un monde vaincu d'avance par le Dieu du Calvaire. Au sein d'un peuple pieux comme le peuple belge, de savantes, de retentissantes polémiques doivent ébranler l'âme d'un peuple et préparer des retours de justice. En France même, il a suffi d'un changement de Pape, d'une parole du Saint-Siège, pour réveiller dans l'âme française toutes les énergies comprimées et préparer une réaction où les *intellectuels* n'ont aucune part et voient peut-être un écueil.

En Belgique, la suite des événements donna plus raison à Léon XIII. Tout en continuant de négocier avec les francs-maçons, il recommandait aux Belges l'union, l'action commune sur le terrain politique ; et s'il n'engagea pas lui-même de grandes controverses sur le terrain religieux : s'il parut même fléchir un peu en faveur des semi-libéraux de Louvain, du moins, sur le terrain politique, il ne se laissa pas décourager par la rupture. Selon la consigne et sur les exhortations du Pape, le peuple et le clergé de Belgique s'organisèrent en vue des élections ; ils mirent, dans la revendication de leurs droits, violés par la Franc-Maçonnerie, une telle clairvoyance, une si patriotique résolution, qu'aux élections générales ils conquirent la majorité dans les Chambres. Dès lors, les catholiques vinrent aux affaires ; depuis, les ministres catholiques président aux destinées de la Belgique, sous l'autorité d'un roi qui ne les aide peut-être pas beaucoup, mais qui est assez

intelligent et assez honnête pour ne pas traverser leurs desseins, ni ébranler leur situation.

8. *Affaire Dumont.* — La Belgique voyait alors une affaire peu commune. L'évêque de Tournai avait donné des marques irrécusables d'un dérangement d'esprit et avait dû, en 1879, tout en conservant son titre épiscopal, accepter pour son diocèse un administrateur apostolique. Le trouble d'esprit augmentant, ce pauvre prélat se prit à protester, à s'emporter, par paroles et par écrit, contre le décret pontifical. Naturellement, les ennemis de l'Eglise exploitaient ce scandale comme ils en ont l'habitude. Des faits patents et publics firent l'objet d'un rapport dressé par les personnes compétentes. Une commission cardinalice en fit l'examen pour préparer le jugement à intervenir. Léon XIII dépouilla l'évêque de son titre et de toute juridiction ; il nomma pour lui succéder Joseph Du Roussaux, ci-devant administrateur apostolique du diocèse. L'évêque déposé n'était pas autrement responsable, puisqu'il avait perdu la tête ; venu plus tard à quelque résipiscence, il mourut en 1892, en parfaite soumission au Saint-Siège.

Le rétablissement des rapports diplomatiques entre la Belgique et le Vatican eut lieu en 1885 ; le peuple belge, le peuple qui avait donné tant de Zouaves pour la défense du pouvoir temporel des Pontifes romains, ne les avait jamais interrompus. De sa nonciature en Belgique, Léon XIII avait gardé, pour ce pays, une particulière sollicitude ; les Belges le payaient d'un juste retour. En 1898, recevant à Rome un millier de pèlerins belges de toutes classes, surtout de la classe ouvrière, le Pape disait : « Le temps n'a pas diminué la vivacité de nos affections. » En même temps, il rendait au peuple belge ce bel hommage : « Vous avez redoublé d'amour filial et d'obéissance envers la papauté, et vous êtes pleinement soumis à vos évêques. Vous avez trouvé l'occasion de manifester, à propos des questions sociales, votre excellent esprit et cherché à appliquer les enseignements de l'Ency-

clique : *De conditione opificum.* Beaucoup de vos patrons et de vos industriels, appuyés sur l'accord des pouvoirs publics, ont cherché là la solution des graves questions sociales. Votre constance et votre union qui fait notre force, compléteront ces résultats. Il faut éviter d'ébranler le gouvernement par une opposition inconsidérée. D'autre part, dans leurs difficultés réciproques, les patrons et les ouvriers doivent chercher la solution avec une bienveillance vraiment chrétienne et en respectant les droits de chacun. C'était parler d'or.

9. *La flèche du Parthe.* — Depuis vingt-cinq ans, le gouvernement belge est aux mains des catholiques ; ils administrent le pays avec calme, avec raison, avec probité, avec honneur, en hommes qui se dévouent au bien de leur patrie, avec un désintéressement complet, pas du tout pour transformer le gouvernement, par eux, en assiette au beurre. Vingt-cinq ans, c'est un grand espace d'une vie mortelle. Les libéraux trouvent le temps long : vingt-cinq ans loin du pot de beurre, ils trouvent cela dur ; à ce régime de jeûne, ils se sentent devenir, suivant leur place dans la société, des chiens ou des loups maigres. Comment renverser le gouvernement catholique pour restaurer leur régime d'arbitraire, de violence et de brigandage : ils ne savaient trop comment s'y prendre. Le gouvernement catholique est fondé sur les plus larges bases de la souveraineté populaire, sur les combinaisons d'un vote plural, qui donne, dans l'exercice de la souveraineté, à chaque citoyen, sa juste part d'influence. Comme ils ont remarqué la terrible déconvenue produite en France par le système des fiches, les libéraux belges inventaient récemment que les catholiques belges étaient parvenus par les fiches à occuper si longtemps le souverain pouvoir. Et la preuve ? A leurs yeux, la preuve c'était la production d'une instruction pastorale du cardinal Goossens à ses aides, leur rappelant le devoir de connaître leurs paroissiens, conformément aux prescriptions séculaires du Rituel Romain. Le Rituel, en effet, prescrit à chaque curé d'avoir un registre de paroisse. Ce registre contient le recen-

sement numérique de la paroisse, suivant qu'elle est distribuée en familles. Chaque famille se compose du père, de la mère et des enfants ; leur nom est inscrit avec la mention exacte des changements qui peuvent se produire. A chaque nom de paroissien vivant, il est dit quel âge il a, s'il est baptisé, s'il a fait sa première communion, s'il a été confirmé, s'il se confesse annuellement et fait chaque année la communion pascale. Ces renseignements divers ont pour objet de tenir le pasteur au courant de la situation de ses ouailles, et pour but, s'il y a lieu, de stimuler son zèle. En aucun cas ces indications ne peuvent avoir la moindre influence sur le fonctionnement de la société civile. Les curés, possesseurs pacifiques de ces registres, n'ont entre les mains aucun pouvoir civil ni militaire ; ils n'ont pas à s'occuper et ne s'occupent pas des promotions dans la magistrature et dans l'armée ; la circulaire du cardinal Goossens, analogue aux circulaires des autres évêques, avait donc tout simplement pour objet de tenir à l'ordre un point de discipline ; elle était sans influence imaginable, sans contrecoup possible dans les affaires du gouvernement.

Ce trait d'audace, cette impudence de déloyauté piqua au jeu les catholiques belges. A ces menteurs qui accusaient les catholiques d'employer les fiches francs-maçonnes, il fut répondu que ce système de délation était en usage chez les opposants de tous les partis belges. Socialistes, radicaux, doctrinaires se trouvèrent pris, contre toute attente, à leur propre piège. En ce qui concerne les socialistes, un député de Tournai, Hoyois, donna lecture d'un document officiel, paru dans un journal socialiste de Liège : « Nous avons *créé* le service des *dossiers*, comme le parquet et les services de la sécurité publique. Si nous sommes victorieux, nos dossiers seront consultés ; ils seront d'un grand secours dans l'appréciation des hommes et des choses. » Indépendamment de cet aveu, il est bon de noter que l'organe des socialistes de Charleroi et le *Vooruit* du Gantois Anseele ont applaudi, sans protestation de personne, à l'œuvre de préservation et de salut entreprise

par le F.·. André. Quant aux radicaux, ils ont été les maîtres à Malines. Or, durant leur séjour à l'hôtel-de-ville, la délation sévissait à outrance. Des Fouquier-Tinville, des Chapelier de canton dénonçaient, dans un journaliculet local, les maisons *suspectes*, les employés et les petits agents de la police, soupçonnés de quelque indépendance de cœur à l'égard des Gessler radicaux. Et la machine à révocations ne cessa de fonctionner tant qu'il parut nécessaire « de rogner les ailes à la cléricanaille », ainsi que le disait élégamment le pourvoyeur de la proscription. Enfin le ministre de la justice a établi, pièces en mains, que l'ancien gouvernement maçonnique, dit libéral-doctrinaire, existait au ministère de la justice sous frère Bara. Vandenpeereboom, qui fut chef du Cabinet et quatorze ans ministre des chemins de fer, atteste que le même système sévissait parmi les 40,000 employés des diverses compagnies. L'influence de ce système fut même tellement profonde et tellement durable, qu'après vingt-cinq ans de gouvernement catholique, les cours d'appel, les cours de cassation et même la direction des cours sont encore aujourd'hui envahies de sectaires libéraux.

10. *Une lettre du Pape.* — A partir du retour des catholiques belges au gouvernement de leur pays, il ne se produit plus d'événements mémorables. Ce sont d'honnêtes gens qui font honnêtement, de leur mieux, les affaires de leur patrie ; ils ne cherchent querelle à personne, évitent avec soin toute cause de division ; ils réalisent la maxime des peuples heureux en tant qu'ils n'ont pas d'histoire. Mais dans le monde tel qu'il est on ne peut pas garder longtemps une paix qui consiste à garder le silence. La transformation qui s'opère dans le monde actuel, sous les rapports du travail et du capital, du patron avec l'ouvrier, soulève partout des problèmes et parfois des antagonismes qui se compliquent de grèves. Ce qui s'effectue lentement chez tous les peuples, c'est l'amélioration du sort des travailleurs, c'est la formation d'un quatrième Etat, constitué en justice, mais sur les bases éternelles de la propriété,

de la famille, du mariage et de la religion. Cette transformation est contrariée précisément parce que les chefs de file veulent le bien matériel, sans se préoccuper du bien moral. Vouloir résoudre le problème en mettant de côté la religion et l'Eglise, en ébranlant les bases naturelles de la prospérité sociale, c'est se mettre aux prises avec l'impossibilité. De graves querelles s'étaient donc élevées parmi les Belges : d'un côté les socialistes, de l'autre les catholiques : ce sont des partis irréductibles. Des querelles divisaient aussi les catholiques entre eux. Déjà en 1881, Léon XIII avait commandé le silence pour tirer d'embarras le cardinal Dechamps, dans une affaire où il avait tous les torts ; le Pape avait bien pu commander le silence, mais il n'avait pas rendu justice. Cette fois la discussion était entre un certain nombre de personnes, sur les questions économiques posées, mais pas toutes résolues, par l'Encyclique *Rerum novarum*. Un prêtre, l'abbé Daens, devenu député, poussait assez loin ce dissentiment. Le Pape revint donc à sa chère Belgique avec un second *Pax vobis*. Dans une lettre du 10 juillet 1895, il écrivait au cardinal Goossens : « La question sociale offre plus d'un aspect à des yeux exercés ; mais elle tient surtout de près à la religion et à la morale ; elle est aussi naturellement unie à l'ordre des lois civiles, si bien qu'elle s'étend largement aux droits et aux devoirs de toutes les classes de la société. Aussi, les principes évangéliques de justice et de charité, appliqués aux faits et à la conduite de la vie, doivent-ils nécessairement atteindre les intérêts multiples des particuliers. Ici se placent les conditions toutes particulières, en Belgique, du travail et de l'industrie, du patron et des ouvriers. » Pour résoudre ces problèmes, le Pape propose une assemblée des catholiques belges ; il veut qu'on examine successivement les problèmes ; qu'on arrive à une unité de vues pratiques, gage de force et condition de précieux avantages. Pour obtenir cette unité pratique, par l'abdication des opinions plus facile à obtenir que l'unité réelle, il ne paraît pas qu'on puisse, sur ces questions

économiques, découvrir un vrai et un bien absolus ; mais il y a certaines règles générales qui peuvent rendre les abus plus supportables, sans les supprimer. « Procurer le bien commun, dit encore le Pape, c'est faire que l'estime de la religion soit supérieure à toute autre ; c'est faire que l'autorité et la liberté s'unissent selon la loi chrétienne ; que les institutions publiques et les écoles surtout s'améliorent ; que des conditions plus favorables soient faites aux diverses professions surtout par le moyen d'associations. C'est en référer surtout à Dieu par qui règne, dans la communauté humaine, un accord amical. Comme conclusion, soumission aux évêques, union de toutes les âmes catholiques contre toutes les aberrations du socialisme : telle est la conclusion du Pape. Conclusion certainement sage, puisqu'elle part des inébranlables principes de justice et de charité ; conclusion maintes fois prônée par les philosophes et les économistes. La confirmation qu'y ajoute le Pape ne désarme, ni en Belgique, ni ailleurs. Aujourd'hui comme en 1906, ces mêmes questions économiques continuent d'agiter la Belgique, l'Italie et la France ; elles s'agitent dans un esprit plutôt hostile à l'Eglise et ne peuvent dans ces conditions aboutir à rien. On dirait qu'après avoir vu se lever des hérésies sur les questions de dogme et de morale, nous allons maintenant en voir surgir sur les questions d'économie sociale.

11. *Une dernière lettre.* — En 1901, Léon XIII adressait une dernière lettre à la Belgique. Le destinataire de cette lettre, l'évêque de Namur, avait dans son chapitre un chanoine nommé Guillaume ; ce chanoine avait consacré depuis longtemps beaucoup de labeur et d'industrie à la préparation d'une série de volumes où il présentait, pour chaque genre littéraire, les écrivains catholiques en regard des auteurs païens. C'était l'idée de l'abbé Garnier reprise avec une modification, réalisée dans un parallèle effectif entre les païens et les chrétiens .Au fond, cette question ne peut être résolue que d'après ce parallèle ; dans les ouvrages de Guillaume,

il n'était plus à faire. Le Pape loue l'entreprise ; il espère qu'elle profitera à la culture intellectuelle et morale de la jeunesse. Toutefois, il ne pense pas que les livres puissent suffire ; il faut encore deux choses : un modérateur prudent et une application circonspecte : un maître qui donne des leçons et des exemples dans la juste mesure ; un élève qui, dans l'exposé des matières religieuses, réunisse le double mérite d'une vérité pieusement persuasive et d'une vérité qui convienne à nos grandes doctrines. La thèse ainsi posée est incontestable ; mise en pratique elle doit assurer tous les bénéfices qu'on peut tirer des livres. Pour un plus entier succès, toutefois, il faut poursuivre plus loin et tourner et retourner d'une main vigilante les ouvrages des Pères et les auteurs classiques. Alors l'élève continue de se former lui-même. Mais pour le former dans les écoles, il nous semble qu'on a publié beaucoup plus de volumes qu'on n'a obtenu de succès. Il y a encore beaucoup à faire dans ce genre. Nous nous étonnons qu'il ne se soit pas encore trouvé un judicieux et laborieux professeur pour courir sur les traces d'Heuzet, pour donner, comme pendant au *Selectae è profanis*, un *Selectae è sacris scriptoribus*, par exemple sur le plan du *De officiis* de S. Ambroise. Les auteurs païens ont ignoré beaucoup de questions traitées depuis par les Pères. Pour présenter, de leurs écrits, un miroir fidèle, pour en former comme un bréviaire de littérature, on ne pourrait pas se rétrécir dans le cadre d'Heuzet.

12. *L'abbé Gruel.* — A côté des fleurs de la littérature, il faut placer les fleurs des jardins et aussi un peu les légumes : ce fut, en Belgique, l'œuvre de l'abbé Gruel. Henri-Léon Gruel était né à Arras en 1824. Curé d'Oignies, il comptait, parmi ses paroissiens, une dame de Clerck qui voulait faire du bien aux bonnes gens du peuple. L'abbé, qui lisait la Bible, avait remarqué cette phrase de Michée : « Au temps de grâce, où les épées seront forgées en socs de charrue, la justice régnera et chacun sera assis sous sa vigne et sous son figuier et rien

ne le troublera. » (IV, 4.) L'abbé dit à la châtelaine : « Pourquoi ne point diviser votre grande propriété en petites fermes, suffisantes pour faire vivre une famille ? Dans Oignies, chacun sera heureux dans sa petite maison, avec ses blancs sureaux et ses pommiers fleuris ; personne ne sera troublé par manque d'ouvrage ou dépendance d'autrui. Ce sera comme en Israël. On ne peut pas faire mieux que le bon Dieu. » La châtelaine avait du cœur ; elle comprit, créa de petites fermes, bâtit des maisons. Les foyers se remplirent de jeunes ménages, se peuplèrent d'enfants. C'étaient comme autant de ruches bourdonnantes, où le travail faisait abonder le miel, où personne ne troublait la concorde. En 1867, le curé et le châtelain reçurent de Napoléon III une médaille d'or de 25,000 francs, récompense nationale pour l'amélioration d'une commune rurale. C'était un rayon de gloire.

En 1890, le curé vient se fixer à Bruxelles avec son idée du Coin de terre inséparable du foyer. A l'idée biblique du foyer indépendant, il joignait bien quelque talent d'exégète et d'orientaliste ; mais au lieu de pâlir sur le Zend-Avesta ou sur les Védas, il s'occupait à écrire des brochures de propagande. Voici quelques titres : « *A chacun son domaine insaisissable* par l'assistance officielle, les fonds communaux et les fortunes privées : — *La réforme agricole, sa crise, son remède*, par la distribution des biens communaux ; — *Plus de socialistes!* Ligue du coin de terre et du foyer insaisissables, par la reconstitution de la famille ouvrière. Une ligue, c'est à cela qu'il tendait. A la fin de 1894, les statuts en furent définitivement adoptés à Bruxelles ; le président de la Chambre des représentants en accepta la présidence ; c'est la preuve que la ligue s'était suffisamment développée pour obtenir l'appui d'un homme si considérable. Mais l'argent, qui est le nerf de la guerre, est aussi le nerf des entreprises. C'est vrai ; les sympathies ne suffisaient pas pour fonder de petites fermes. Malgré son grand âge, l'abbé Gruel suscita la société immobilière du *Bien de famille* qui, dans la seule aggloméra-

tion bruxelloise, a construit une quarantaine de maisons pour ménages ouvriers. L'abbé Gruel s'occupa encore de maisons démontables, dont le propriétaire pourrait voyager, comme l'escargot, avec sa coquille ; mais l'escargot qui roule n'amasse rien. L'abbé Gruel, mort récemment, est revenu dormir son dernier sommeil sur la terre de France.

13. *Mgr Mercier.* — Le dernier événement de l'histoire belge, c'est l'élévation de Mgr Mercier au siège archiépiscopal de Malines. Didier Mercier, né vers 1850, dans un humble village, fit ses études sacerdotales au Grand Séminaire de Malines, conquit le grade de docteur à l'Université de Louvain, puis fut successivement professeur de philosophie à Malines et à Louvain, en dernier lieu, président du Collège de philosophie thomiste dans cette Université. C'est avant tout un savant, un intellectuel, comme nous disons. Son nom était dès longtemps connu à l'étranger, plus peut-être qu'en Belgique où la masse du public, fort engagée dans le train des affaires et hypnotisé par les intérêts matériels, se préoccupe fort peu du mouvement des idées dans le domaine de la science spéculative. On lui doit un certain nombre d'ouvrages sur la *Psychologie*, la *Critériologie* et les *Origines* de la psychologie contemporaine : ce sont des ouvrages originaux, c'est-à-dire des créations de sa pensée personnelle, les plus remarquables qu'on ait publiés dans ces dernières années. Les théories exposées dans ces ouvrages sont l'objet de cours spéciaux, non seulement de philosophie supérieure à Louvain, mais en Allemagne, en Espagne et en Italie. L'esprit inspirateur de cet enseignement, c'est la rénovation de la philosophie de Saint Thomas, non pas la reproduction pure et simple, mais la vérification, la continuation, l'extension, en s'appliquant à la recherche des faits, c'est-à-dire au meilleur fondement d'une philosophie conforme aux exigences de la science moderne. Ce mouvement rénovateur a son point de départ de l'Encyclique *Æterni Patri* de Léon XIII ; mais peu d'hommes l'ont aussi sagement compris et aussi résolument servi que

le professeur belge. — Outre ses ouvrages de philosophie, on doit à Mgr Mercier l'Institut thomiste de philosophie à Louvain : c'est son œuvre personnelle. Cet institut n'a été définitivement fondé par l'épiscopat, maître suprême de l'organisation universitaire, qu'en 1893 : il comporte une série de chaires où l'on fait l'application des principes thomistes aux divers domaines de la science ; elles sont occupées par d'anciens élèves du maître, qui a formé une pléiade de brillants disciples. L'établissement définitif de cette grande œuvre scientifique, fut poursuivi durant plus de dix années, à travers mille difficultés morales et matérielles. Mgr Mercier sut les écarter ou les vaincre partout, même à Rome. Ce succès indique, dans le professeur, non seulement la présence des hautes facultés qui font le philosophe, mais l'esprit pratique des hommes d'affaires.

La nomination des évêques en Belgique se fait directement par le Pape, mais après mûres informations. Rome, qui aime beaucoup la science, appelle volontiers aux évêchés ceux qui la possèdent ; elle n'exclut que les savants trop spéciaux, étrangers aux affaires, dont l'esprit est, en quelque façon, muré dans leur spécialité. L'exemple de saint Thomas et de beaucoup d'autres prouve qu'ils n'acceptent pas toujours ; et l'exemple du cardinal Gonzalez prouve que, parvenus aux dignités ecclésiastiques, ils savent les quitter pour revenir à la science pure. La science, la haute science n'en est pas moins une excellente condition pour bien traiter les hommes et sagement résoudre les difficultés. L'appel de Mgr Mercier au siège primatial de Belgique n'était donc pas une exception, ni une désignation inattendue. Ses mérites avaient paru le prédestiner à cette ascension, et s'il n'a pas dû trop s'en étonner, il ne s'en laissera pas non plus accabler. Les affaires présentes de l'Eglise ont besoin d'esprits élevés ; si elles vont si mal, c'est que ces esprits lui ont manqué ; elles ne se relèveront qu'avec leur appui. On ne devient pas archevêque certainement pour s'occuper exclusivement de philosophie, mais pour

rendre à la philosophie sa maîtrise nécessaire, d'abord dans la restauration des sciences ecclésiastiques, premier objet de la sollicitude épiscopale, première réforme à obtenir pour tirer les sciences de la crise qu'elles traversent et pour asseoir le gouvernement, non pas sur des sentiments ou des illusions ou sur des passions, mais sur une science solide. L'Eglise est l'école, la maîtrise est le rempart des sciences ; c'est la première condition et le gage suprême de sa souveraineté. On n'a jamais raison contre l'Eglise.

Le néo-scolasticisme n'est pas une nouveauté : c'est d'un côté l'application à étudier à fond l'âge d'or de la scolastique, et d'un autre côté, le souci de faire face à toutes les questions qui causent le tourment de notre époque. Le catholicisme n'est pas une chose qui a cessé de vivre à une époque déterminée ; il a toujours vécu et répond encore aujourd'hui à tout ce qu'il y a de vraiment solide dans la pensée contemporaine, à tout ce que réclame d'éléments vivificateurs le gouvernement des peuples. La Belgique a eu sa part dans ce mouvement de rénovation ; elle a trouvé des embarras et peut rencontrer un écueil dans la grande hérésie du libéralisme.

§ X. — L'ÉGLISE DANS LES TROIS ROYAUMES D'OUTRE-MANCHE

Hérodote a consacré aux muses les neuf livres de son histoire. Dans sa pensée, la science dont il est l'initiateur est une appartenance de la poésie ; elle vient après l'ode, après l'épopée, après le drame, pour célébrer les grandes choses, sans prendre le thyrse. La poésie les chante en vers ; l'histoire les raconte en prose ; mais pour la prose et pour les vers, le motif de leur mouvement, c'est la grandeur des choses et des hommes ; c'est le devoir de les honorer pour y prendre des leçons, des exemples et des espérances. Or, toutes les grandeurs viennent de Dieu, qui seul est grand ; Dieu les permet ou les produit pour la gloire de Jésus-Christ et pour le service de son Eglise. Dieu proportionne le sort des hommes et les destinées des nations aux desseins du gouvernement de sa Providence. Avant Jésus-Christ, tout prépare, dans la plénitude des temps, l'avènement du Sauveur ; depuis son avènement, tous, hommes et choses, rois et peuples, doit contribuer à l'évolution, à l'application, au triomphe de son Evangile à travers les siècles. Jésus-Christ est le Rédempteur des âmes et le Roi des nations, des peuples et des hommes. Les uns le connaissent et le servent fidèlement : Dieu bénit ses fidèles serviteurs, les éprouve ou les punit suivant les stipulations du code sacré de sa sagesse ; —

les autres l'ignorent ou l'abandonnent, parfois le trahissent et s'appliquent à le contrecarrer. Dieu sait se défendre, les punit ou les ramène par des courbes rentrantes au pied de ses autels. Aux uns et aux autres, pour les récompenser de leurs vertus naturelles, Dieu abandonne pour un temps, comme une chose de peu, l'empire du monde. Mais dans les dispensations diverses de la grandeur, il y a toujours un point par où elles se rapportent à l'utilité de son Eglise. C'est pourquoi, après avoir entendu les oracles de Léon XIII sur le monde, nous devons suivre son action partout dans l'univers. Le Pape est le Vicaire de Jésus-Christ ; Jésus-Christ c'est l'Emmanuel, Dieu avec nous, tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles. En racontant les gestes du Pape pour la gloire de Jésus-Christ, Hérodote, s'il vivait encore, voudrait associer, à l'humble plume de l'historien, la lyre des poètes, fidèle écho des inspirations du Ciel.

Nous continuerons cette partie du pontificat de Léon XIII par l'histoire de l'Eglise dans les trois royaumes d'Outre-Mer, l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande. C'est en Ecosse que commence l'action du nouveau Pape ; l'Irlande est un des pays les plus fidèles à Dieu ; la royauté d'Angleterre tient, pour une grande part, l'empire du monde. Depuis la chute de Rome, il ne s'était pas élevé, sur le monde, un aussi vaste empire. Ce n'est pas que la grandeur des peuples se doive mesurer à l'étendue de leurs domaines ; elle se mesure plutôt à leur fidélité au droit et au devoir. Un peuple relativement petit, comme le Juif, dans les temps anciens, et la France, dans les temps modernes, peuvent avoir reçu de Dieu une mission qui leur assure une juste grandeur. Mais en général, une grandeur matérielle, lorsqu'elle atteint de grandes proportions et mesure une longue durée, ne se produit pas sans avoir dans sa foi et dans ses œuvres une juste explication ; si nous pénétrons le mystère, nous devons y trouver de précieux enseignements. Soit qu'il élève les trônes, soit qu'il les abaisse, disait Bossuet, Dieu les traite toujours d'une manière

souverainement digne de lui ; et si ses leçons ne sont pas toujours terribles, elles sont toujours grandes. Les unes et les autres doivent se résoudre, pour nous, en bénédictions.

1. *L'Ecosse.* — Le quatre mars, quinze jours après son élection, Léon XIII rétablissait la hiérarchie catholique en Ecosse : cette mesure avait été préparée sous le règne de Pie IX ; le nouveau Pape, en associant son nom à celui de son prédécesseur, fut heureux d'achever, dans le Royaume Uni, la restauration de la hiérarchie catholique. La bulle raconte brièvement l'histoire de la religion catholique en Ecosse, son réveil progressif dans ces derniers temps et la constance de plusieurs clans écossais demeurés, malgré la persécution, fidèles à l'Eglise. Grâce au rétablissement des sièges épiscopaux, le Pontife manifestait l'espoir de voir l'Eglise recouvrer en Ecosse son ancienne splendeur. En vertu de cette bulle, l'Ecosse catholique constitue, par l'autorité du Saint-Siège, une province ecclésiastique composée de quatre évêchés et d'une métropole. « Que les Evêques, dit Léon XIII, soient bien assurés que nous leur viendrons en aide par notre autorité en tout ce qui regarde la gloire de Dieu et le bien spirituel de leur peuple... Et puisque l'état actuel de l'Ecosse est tel qu'il n'y a pas de biens suffisants pour l'entretien des ministres de Jésus-Christ et les besoins de leurs églises respectives, nous nourrissons l'espoir que nos bien-aimés enfants les catholiques écossais, aux pressantes sollicitations desquels nous avons cédé en restaurant la hiérarchie, continueront à fournir, par une plus large libéralité, par leurs aumônes et leurs dons, les moyens nécessaires aux pasteurs que nous leur donnons, pour rétablir les sièges épiscopaux, pour orner leurs églises et ajouter la solennité au culte divin, pour maintenir le clergé, secourir les pauvres et subvenir à toutes les nécessités des églises. — Et maintenant nous levons les mains vers Celui en qui Dieu le Père a daigné restaurer toutes choses ; nous le supplions, lui qui a commencé cette œuvre divine, de l'achever, de la confirmer,

de la fortifier, et de verser sur tous ceux qui ont la mission d'exécuter nos décrets, la lumière et la force de sa grâce, afin que cette restauration de la hiérarchie épiscopale dans le royaume d'Ecosse, puisse tourner à la gloire de la religion catholique. »

A propos de cet acte, une réflexion est nécessaire. C'est l'ordre, dans l'Eglise, que l'Evangile soit prêché par les apôtres, que la semence divine soit arrosée du sang des martyrs, que la prédication apostolique soit illuminée par la science des docteurs et honorée par les vertus héroïques des saints. Des âmes poétiques, des esprits chevaleresques voudraient que l'Eglise reste toujours aux pratiques de ses origines, sans y rien ajouter. Or, c'est une pratique constante de l'Eglise, dès qu'elle a conquis des âmes, de fonder des chrétientés, d'y établir des églises permanentes et des pasteurs à poste fixe, pour la garde du petit troupeau. Quand l'évangélisation est finie, les curés commencent à paraître et continuent l'œuvre commencée. La sagesse de cette pratique est prouvée par ces trois faits : que l'Eglise dans tous les temps et chez tous les peuples a suivi cette procédure ; que les ennemis de l'Eglise, s'ils peuvent prévaloir un instant contre elle, s'empressent de détruire les cures et les évêchés ; et que le Saint-Siège, dès qu'il le peut, n'a rien de plus pressé que de les rétablir. Possible que, pour un temps, des cyclones aient ravagé une nation, abattu les églises, fait le désert là où fleurissaient les vertus du Christ. Mais cet état de misère n'a qu'un temps et l'effloraison de la hiérarchie est le gage, la marque, la preuve, pour l'Eglise, des retours de romantique prospérité.

Brin fait, sur cet événement, de justes réflexions : « Ainsi, dit-il, dans la terre classique des Bruce et des Malcolm, terre que ses enfants aiment d'un cœur si passionné, si plein d'un légitime orgueil, l'ancienne loi, l'ancien culte des générations que ces rois héroïques menaient au combat, renaissent à la vie, comme reviennent les fleurs au printemps. Les vieux pré-

jugés disparaissent et l'amour fraternel, cet amour béni de Dieu et des hommes, qui naît de la vérité, rapproche les intelligences, unit les cœurs. En Ecosse, l'esprit de sainte Marguerite remplit l'atmosphère catholique de ses lumières. On commence à relever plus d'un vieux sanctuaire précédemment détruit. Des monastères et couvents, qui semblent des rejetons des anciens établissements, s'élèvent partout, avec des écoles, des collèges, des institutions de charité et de bienfaisance qui rappellent les plus beaux âges de la foi. Au bord des lacs, au fond des vallées, sur le flanc des montagnes sauvages, on commence à entendre, le matin, à midi, le soir, le son de la cloche qui appelle l'homme à la prière et porte l'âme à Dieu. C'est comme le chant des moines et des religieux d'autrefois revenant habiter ces lieux chéris. Ainsi les montagnes de l'Ecosse reprennent le manteau de la justice : ses collines résonnent de ces voix qui proclament la paix de Dieu avec les peuples de bonne volonté (1) ».

2. *L'Irlande.* — L'Ile aux vertes collines, l'Irlande, est séparée de l'Angleterre par le canal Saint-Georges et de l'Ecosse par cinq lieues de mer. Convertie par saint Patrick, prêtre formé à l'école de Saint-Martin de Tours, peuple admirablement fidèle à Dieu et à son Eglise, l'Irlande a eu ses rois et joui de son indépendance nationale. Depuis sept siècles conquise par l'Angleterre, elle a été, depuis la soi-disant réforme de l'anglicanisme, traitée non pas comme un pays conquis, mais comme un pays dont on veut exterminer le peuple et confisquer le territoire. L'Irlande est une nation martyre, elle n'a pas seulement perdu sa royauté et son indépendance, elle a vu détruire son Parlement, réduire son peuple à la misère, et voler même les fruits de son travail. De là une émigration irlandaise sans exemple dans l'histoire et un dépeuplement de l'Irlande aussi sans exemple. Cette lamentable situation accuse non seulement l'honneur, mais le bon sens et la probité de l'Angleterre. Elle qui se targue de convertir le

(1) BRIN, *Vie de Léon XIII*, p. 474.

monde par le respect de tous les droits et l'octroi de toutes les libertés, elle tient l'Irlande dans une situation pire même que l'esclavage. Au dernier siècle, Dieu avait donné à l'Irlande, pour la relever de ses longs malheurs, un de ces rares hommes qui personnifient un peuple et deviennent ses libérateurs, Daniel O' Connell. Daniel était un catholique de grande foi, avocat de profession, homme admirablement doué pour l'éloquence. Pour sa tâche providentielle, il se consacre à trois choses : l'affranchissement des catholiques irlandais, leur représentation au Parlement anglais et le rappel de l'union de l'Irlande avec l'Angleterre. Par rappel de l'union, il ne faut pas entendre la restitution de son indépendance nationale et le rétablissement de ses rois ; l'Irlande veut rester soumise à la royauté anglaise ; mais elle entend avoir son Parlement irlandais à Dublin, ses lords, ses communes ; elle veut avoir une administration nationale, et elle demande, sinon la restitution de ses biens matériels, du moins une loi agraire, également profitable aux fermiers et aux propriétaires. La cause de l'Irlande est juste ; elle a reconquis la liberté de ses croyances, elle a ses représentants au Parlement anglais et, sous le titre de *home rule*, les libéraux anglais, les whigs, proposent de lui restituer son Parlement, de traiter l'Irlande comme l'Angleterre traite le Canada et l'Australie.

Le sort de l'Irlande a excité longtemps la pitié des cœurs français. Malgré les réparations qu'elle a obtenues, en lisant les discours d'O' Connell, on ne peut s'empêcher de frémir encore d'indignation. L'orateur raconte la longue histoire des malheurs de sa patrie, de son oppression et de ses misères ; il évoque, du fond de leur tombeau, ses héros généreux, ses rigides citoyens qui rougirent de leur sang les échafauds de l'Irlande, ses lacs et ses plaines ; il étale aux yeux de ses braves amis le lamentable spectacle de la liberté nationale déchirée par le fer des Anglais ; le sol de leurs ancêtres aux mains de ces tyrans ; le gouvernement institué par eux et pour eux seuls ; les tribunaux gorgés de leurs créatures ; les jurys

corrompus, les parlements envasés de voleurs ; les lois sanguinaires, les soldats changés en bourreaux, les prisons pleines ; les paysans écrasés d'impôts, abrutis par l'ignorance, exténués par la faim et la maladie, couchés sur la paille fétide ; des huttes près des palais ; l'insolence de l'aristocratie ; l'oisiveté sans charges et sans cœur ; le travail sans rétribution et sans relâche ; la loi martiale restaurée ; la liberté suspendue ; l'administration envahie par les étrangers ; la nationalité détruite ; les catholiques incapables d'être ni juges, ni jurés, ni témoins, ni rentiers, ni instituteurs, ni constables, sous peine de nullité radicale et même du dernier supplice ; les églises catholiques nues et sans ornements ; les prêtres mendiant, persécutés ; l'Eglise anglicane, sans fidèles d'Irlande, mais la joie au front et la main sur des sacs d'or. Dans ma jeunesse, quand nous lisions ces affreux détails, des larmes coulaient de nos yeux et nous souhaitions de voir ce peuple opprimé, s'agiter comme un volcan et vomir sa lave vengeresse des iniquités abominables de l'Angleterre.

A l'avènement de Léon XIII, ces iniquités constatées demandaient un remède efficace et devaient le trouver. L'Irlande est comme un boulet attaché au flanc de l'Angleterre. L'Irlande n'obtiendra pas son autonomie législative par des insurrections comme celles de 1798 et de 1848 ; par des assassinats ou par des bombes. Le crime satisfait les passions, mais ne fonde rien. On ne peut, pour l'indépendance de l'Irlande, imaginer que deux hypothèses : ou une combinaison analogue à celle de l'Autriche-Hongrie ; ou l'Angleterre formant une confédération de colonies, ayant toutes leurs parlements séparés et trouvant, en Angleterre, leur parlement fédéral. Quant à la question des haines et des injustices, c'est à l'Angleterre à cesser de fomenter cette haine de races et de religion qu'elle a entretenue en Irlande pendant trop longtemps et à réparer le mal qu'elle a fait par son oppression criminelle. Si elle veut consulter ses plus chers intérêts, elle se verra dans l'obligation de traiter l'Irlande, comme elle traite l'Ecosse, le pays

de Galles, les comtés de Devonshire et d'York. De plus, les propriétaires de l'Ulster et des autres provinces doivent faire, pour leurs fermiers et concitoyens, ce que font les grands propriétaires dans toutes les parties du monde civilisé. La fertilité du sol s'obtient à ce prix que le fermier, en assurant le revenu du propriétaire, trouve ainsi son avantage et sa juste part de profit. Un tenancier est un homme libre, dont le travail assure la dignité et sauve la condition.

Au terme de ses malheurs, il reste donc, pour l'Irlande, deux questions de premier ordre : la question de l'autonomie législative et la question des terres, accaparées violemment par les landlords et cultivées, tant bien que mal, par de pauvres fermiers. Il y a, sous ce dernier rapport, des enchaînements de causes et d'effets qui s'imposent avec la rigueur du destin. Un pays naturellement très fertile, mais mal cultivé, où les industries locales, le commerce, tous les intérêts matériels sont sacrifiés à l'égoïsme de l'Angleterre ; un pays où la grande masse du peuple, privée d'un travail rémunérateur, laboure la terre avec des instruments comme le Péruvien et l'Indou ; un pays où le pauvre fermier est obligé de payer une rente considérable à des propriétaires qui ne font rien pour leurs terres et dépensent hors de l'île tout l'argent qu'ils arrachent à leurs fermiers ; un pays où une caste protestante, sans intelligence et sans entrailles, veut toucher ses revenus même dans les années de complète stérilité ; où les cultivateurs, pendant des siècles, ont été réduits à ne vivre que de pommes de terre et à n'habiter que de pauvres cabanes : c'est un pays qui ne peut goûter la tranquillité de l'ordre. Quand la récolte de la pomme de terre a manqué, c'est la famine ; et quand le mot terrible de famine résonne aux oreilles catholiques, alors les propriétaires appellent à leur secours la force publique, chassent de leurs huttes les familles qui ne peuvent payer le semestre, abattent les murs de ces chétives demeures et jettent sur les chemins ces pauvres malheureux, y compris les vieillards, les enfants et les femmes. Trente

mille personnes sont ainsi chassées, tous les ans, de leur habitation. L'Irlande, au temps d'O'Connell, comptait neuf millions d'habitants ; elle n'en compte plus guère que la moitié L'Irlande se dépeuple en Europe et va se reformer en Amérique.

Un pays, économiquement parlant, si mal organisé, se prête naturellement aux excès du pouvoir, aux entreprises des partis, et aux complots des sociétés secrètes. Les fermiers demandaient trois choses ; la fixité de leurs terres, garantie pendant quinze ans contre tout péril d'expulsion ; la fixité du prix des fermages pendant le même temps, et la faculté de les aliéner par une transmission régulière à un autre tenancier. Dans ces conditions, le fermier serait, à peu près, dans la condition d'un petit propriétaire. Les partisans de l'autonomie législative adoptèrent cette proposition et la présentèrent, sans profit, au parlement. En 1879, un revirement se fit ; un jeune député de Meath, nommé Parnell, protestant, de mœurs trop libres, prit la tête du parti et donna à la question politique, comme complément, la question sociale. Le nouveau chef, avec l'appui de Michel Davitt, provoqua une agitation. Nous ne suivrons pas cette agitation sur le terrain parlementaire ; les chassés-croisés des intrigues sont assez difficiles à suivre et n'offrent d'ailleurs ni grand intérêt, ni résultat appréciable. En même temps que s'accusait l'opposition aux propriétaires, les propriétaires essayaient d'échapper aux ennuis de la situation, en louant leurs terres à des hommes d'affaires qui les sous-louaient à leurs risques et périls, aux petits fermiers. Un capitaine Boycott étant entré dans ces opérations avec une grande résolution d'esprit et de caractère, les petits fermiers formèrent contre lui la manœuvre qui s'appelle depuis boycottage ; ils se refusèrent à toute transaction avec lui. Tant et si bien que le capitaine Boycott, dûment boycotté, pour ne pas mourir de faim, dut déguerpir. Une ligue agraire se forma au grand jour pour soutenir les intérêts des fermiers ; une société secrète, les *Invincibles*, vint

prendre la succession des *Fenians* et ne parla de rien moins que de terroriser l'Angleterre par l'assassinat. Des assassinats terribles eurent lieu ; le lord-lieutenant de l'Irlande lui-même fut assassiné en plein jour. En pareil cas, un gouvernement comme celui d'Angleterre, qui ne pèche point par excès de sentiment et qui ne connaît pas l'indulgence, se défend par les procès et des coups de force. Mais il est aussi impuissant que le crime à rien réparer, à rien fonder et à rien prévenir.

L'Eglise est l'antithèse de la violence ; il semble qu'elle n'a été fondée que pour établir le règne de la raison et de la bonté sur la terre. Pendant que le gouvernement anglais emprisonnait les membres du parti national, les prêtres exhortaient les pauvres Irlandais à la résignation. Les évêques, faute d'appui du Parlement et de la Ligue nationale, ne pouvaient exercer sur les masses populaires une grande influence. Le cardinal Mac-Cabe, d'ailleurs, saint et dévoué prélat, n'avait près de la majorité du peuple qu'un fort médiocre crédit. Dans ces tristes conjonctures, les évêques irlandais s'adressèrent à Léon XIII ; Léon XIII répondit à l'archevêque de Dublin : « L'affection que nous portons aux Irlandais, affection qui augmente en raison des difficultés où ils se trouvent, nous engage à suivre le cours des événements dans votre île, avec la profonde sollicitude d'un cœur paternel. La considération de ces événements nous cause plus de souci que de consolation, et nous voyons que chez vous la condition des affaires publiques est loin d'être aussi prospère et tranquille que nous le désirons. Vous avez encore à vous plaindre de bien des misères ; l'excitation des esprits provenant des passions des partis, pousse un grand nombre de personnes à former des desseins violents ; il y en a même qui se sont souillés par d'horribles meurtres, comme si le bonheur de la nation pouvait s'acheter par la honte et le crime. Pour vous comme pour nous, cet état de choses est une cause de tristes appréhensions confirmées et par l'expérience du passé et par les résolutions adoptées dans votre réunion

tenue à Dublin. Tremblant pour le sort de votre peuple, vous avez bien indiqué ce dont chacun doit s'abstenir dans la crise actuelle et au milieu de la lutte nationale. En cela vous avez rempli votre devoir épiscopal et fait ce que demandait la paix publique. En aucun temps, un peuple ne peut avoir plus besoin du conseil des évêques que lorsque les hommes se laissent emporter par quelque passion puissante à séduire par des expériences trompeuses. C'est quand la multitude se sent irrésistiblement portée à commettre un crime ou à se déshonorer qu'elle a plus besoin de la voix et de la main de l'évêque, pour la contenir et la rappeler, par des exhortations opportunes, à la modération et à la justice. C'est donc bien à propos que vous avez averti votre peuple de ne pas oublier le précepte du Sauveur : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice » ; car tous les chrétiens sont obligés, par ce précepte, de considérer l'affaire de leur salut éternel dans toutes les actions de la vie, et même dans celles qui regardent l'ordre civil et de placer les devoirs de la religion au-dessus de tous les intérêts de la terre.

« Si les Irlandais veulent se servir de cette règle de conduite, rien ne les empêchera de se relever de l'état de misère où ils sont tombés. Certainement ils ont le droit de demander qu'on leur rende justice ; on ne doit pas croire que les Irlandais seuls ne peuvent pas faire ce qui est permis à toutes les nations. Néanmoins, il faut, dans la recherche de ces avantages, conformer sa conduite aux règles de l'honnêteté et sérieusement considérer que la cause même la plus juste, peut être déshonorée par les moyens qu'on emploie pour la servir. Or, la justice est inconciliable avec la violence, et surtout avec les sociétés clandestines, qui, sous prétexte de défendre le droit, tendent à troubler l'état des choses publiques. Comme l'avaient fait plusieurs fois nos prédécesseurs, comme nous l'avons fait nous-même, vous avez très opportunément averti les fidèles, dans vos réunions de Dublin, de la

scrupuleuse prévoyance avec laquelle elles doivent, ces sociétés secrètes, être évitées par tout honnête homme.

» Mais, comme ces mêmes dangers peuvent revenir, il sera de votre vigilance de répéter ces admonitions, suppliant les Irlandais, au nom de leur vénération pour la religion catholique et de leur amour pour la patrie, de n'avoir rien de commun avec ces sociétés secrètes. De telles associations ne peuvent en aucune matière aider un peuple à obtenir ses justes droits, et, la plupart du temps, elles poussent au mal ceux qui se laissent prendre par leurs promesses. Comme les Irlandais se glorifient avec raison de porter le nom de catholiques, c'est-à-dire, selon S. Augustin, de gardiens de la justice et d'amis de l'équité, qu'ils accomplissent tout ce qu'implique ce mot et, en revendiquant leur propre droit, qu'ils aient soin d'être proprement tout ce que désigne leur titre. »

Après avoir ainsi repoussé les sociétés secrètes des *Invincibles*, des *Fenians* et d'autres semblables, Léon XIII donne quelques conseils pour la formation du jeune clergé et détourne les jeunes prêtres de toute immixtion dans les affaires politiques. Non pas que la participation du clergé au gouverment de son pays soit blâmable ; elle doit être plutôt désirée et, s'il se peut, procurée ; mais ce n'est pas là une tâche qui incombe au jeune clergé ; elle offre même à son ministère plus de péril que de profit. Léon XIII conclut, et cette conclusion est la partie la plus significative de sa lettre : « En suivant ces règles de conduite, nous pensons que l'Irlande parviendra, sans blesser le droit de personne, à regagner la prospérité qu'elle désire. En effet, nous avons la confiance que le gouvernement finira par donner satisfaction aux justes réclamations des Irlandais ; car non seulement ses réclamations *sont fondées* sur la vérité ; mais les hommes d'Etat ont trop de prudence politique pour ne pas apercevoir clairement que le salut de l'Irlande est inséparable de la tranquillité de l'empire tout entier. En attendant, appuyé sur cette espérance, nous ne cesserons jamais d'aider le peuple irlandais de nos

conseils et de faire monter vers Dieu des prières pleines de ferveur et de charité, pour qu'il regarde avec miséricorde un peuple qui s'est rendu déjà si glorieux par tant de vertus et que, mettant fin à ces tempêtes, il accorde à ses désirs la paix et la prospérité. »

Une bénédiction est attachée à toutes les paroles du Pape. Le noble langage de Léon XIII ne pouvait produire que d'excellents résultats ; mais, comme il arrive trop souvent, dans les temps de troubles, un mal n'est pas réparé qu'un autre surgit. L'âme d'un peuple agité est comme un gouffre d'où ne sortent plus que de lamentables oppositions. Les évêques remercièrent donc le Pape de sa première lettre ; en même temps, ils portaient à sa connaissance des faits qui devaient en amener une seconde. Léon XIII répondit en 1883 : « Votre lettre, dit-il, est une nouvelle preuve du respect et de l'affection que vous nous portez ; c'est un témoignage de votre amour spécial et de votre reconnaissance, en retour de la sollicitude que nous éprouvons pour la prospérité de l'Irlande et des conseils que nous avons pensé devoir vous donner dans notre dernière lettre... conseils inspirés par l'agitation qui continuait à régner dans votre pays, par le désir de faire du bien à nos très chers enfants, les catholiques d'Irlande. Nous ne pouvons que vous féliciter du zèle que vous mettez à calmer ces agitations et à contrôler la conduite de vos peuples. Nous félicitons aussi ces fidèles enfants de l'Eglise qui ont suivi avec tant de docilité vos exhortations, qui, endurant leurs souffrances avec une force chrétienne, ont su contenir leurs justes ressentiments dans les limites de la modération.

» Bien que les catholiques irlandais continuent de donner d'éclatants témoignages de leur zèle pour la religion et de leur obéissance au pasteur suprême, la condition des affaires publiques demande qu'ils ne perdent point de vue les règles que notre sollicitude affectueuse nous a fait tracer pour leur direction. Les sociétés secrètes, comme nous l'avons appris

avec douleur dans ces derniers mois, persistent à mettre leur espoir dans l'emploi même du crime, à exciter jusqu'à la furie les passions populaires, à chercher pour l'injustice qu'endure la nation, des remèdes pires que le mal même ; à suivre, en un mot, le chemin qui conduirait à la ruine plutôt qu'à la prospérité. Aussi, il est absolument nécessaire de convaincre votre peuple bien-aimé que l'utile et l'honnête sont soumis à la même loi et que la légitime cause de la patrie doit être complètement séparée des desseins, des complots et des actes des associations criminelles ; qu'il est juste et licite, quand on souffre de l'injustice, de chercher à en obtenir la réparation par tous les moyens honnêtes ; mais qu'il n'est ni juste, ni licite, de chercher à réparer l'injustice par le crime ; que la divine Providence donne enfin aux justes de recueillir les fruits abondants et délicieux de leur longanimité et de leur conduite vertueuse ; tandis que les méchants, ayant fini leur carrière en haine, encourent la rigoureuse condamnation de Dieu et des hommes. En vous rappelant ces vérités, nous éprouvons le vif désir de procurer à l'Irlande quelque répit dans ses douleurs, quelques moments de tranquillité et de bien-être réel. Mais nous avons en même temps la confiance que vous, unis comme vous l'êtes par l'amour fraternel et agissant de concert, vous ferez tous vos efforts pour empêcher votre peuple d'avoir rien de commun avec les hommes qui, emportés par la fougue de leurs passions, croient rendre service à leur pays, en commettant les plus grands crimes et qui, en engageant les autres à les imiter, souillent et déshonorent la cause du peuple (1). »

On voit si le Pape ménageait les sociétés secrètes. On sait, par ailleurs, combien énergiquement il repoussait l'anarchie et le socialisme. Courage d'autant plus méritoire, que la misère augmentait et, avec la misère, la résolution de mettre un terme à l'injustice, non par le crime, mais par la revendication du droit. Le peuple irlandais, conseillé par Parnell

(1) Act. III, 187.

et par l'archevêque de Castreel, Crooke, avait trouvé, en s'organisant, un puissant moyen d'action. Le clergé et les députés irlandais formaient un corps compact ; le peuple, docile à leur inspiration, s'appliquait à conquérir, par de justes voies, une part nécessaire et honorable d'autonomie. L'élection de Mgr Walsh, comme successeur du cardinal Mac Cabe, fournit à ce mouvement réparateur une nouvelle force, plus de confiance. On ne demandait, au surplus, rien à l'Angleterre, de plus qu'elle n'accorde spontanément à la moindre de ses colonies. La politique anglaise, si large, si généreuse partout, est, en Irlande, étroite, exclusive et contradictoire. Depuis cent ans, trois grandes questions agitent l'Irlande : l'autonomie législative, la liberté religieuse et la question agraire. La liberté religieuse est conquise, la question agraire est en progrès : reste l'autonomie législative avec un parlement national, concession bienfaisante également pour l'Irlande et pour l'Angleterre. L'histoire doit honorer Gladstone qui sut incliner la politique anglaise aux plus larges réparations de la justice ; elle doit honorer aussi Léon XIII qui, tout en honorant la libéralité de la politique anglaise, sut faire entendre au peuple irlandais de si sages conseils et si bien revendiquer ses droits.

3. *L'Angleterre.* — De 1850, date de la restauration de la hiérarchie catholique en Angleterre, à 1877, le catholicisme avait fait de rapides progrès dans le royaume. Chaque diocèse était devenu un centre d'activité et un foyer de propagande. Cathédrale gothique, églises paroissiales, collèges, écoles primaires, académies, monastères, couvents, hôpitaux, asiles pour les vieillards, orphelinats pour les enfants semblaient sortir de terre comme par une sorte de miracle. La grâce de Dieu ne reste point stérile ; à certaines heures, elle déploie une sève plus vigoureuse ; et quand la race anglo-saxonne se met à son service, elle sait lui prêter un relief de ferme énergie. Les adversaires du catholicisme et de la papauté, naguère si agités, si haineux, doivent reconnaître que la renaissance de

la foi d'Alfred-le-Grand et d'Edouard-le-Confesseur, loin de nuire au peuple anglais, affermirait plutôt la base de ses institutions. Le catholicisme avait donné à l'Angleterre des siècles de gloire. Les fils de l'antique Eglise lui avaient donné son premier lustre ; un Pape, Innocent III, avait maintenu, contre Jean-sans-Terre, les règles de la constitution nationale ; les descendants de ces vieux chrétiens, les humbles serviteurs de l'Eglise romaine, avaient bien quelque titre à en partager les avantages. Deux événements séculaires avaient préparé et accéléré ces bénédictions. Pendant la Révolution de 89, l'Angleterre avait été propice aux prêtres exilés et, à la vue de leurs vertus, avait remplacé ses préjugés contre eux par une juste estime pour leur caractère sacré et pour leur ministère. En 1845, les professeurs d'Oxford, appliqués depuis quelques années à l'étude des Pères Apostoliques, avaient reconnu l'identité des doctrines de l'Eglise naissante avec l'enseignement des prêtres catholiques dont la Grande-Bretagne avait dû admirer le calme héroïsme. Plusieurs de ces professeurs s'étaient convertis, avaient étudié à Rome et, de retour dans leur patrie, lui avaient apporté, avec les doctrines romaines, les grâces de l'institution monastique. La hiérarchie sacrée était venue, à l'heure de Dieu, précipiter ce renouveau de catholicisme. Après un cycle treize fois séculaire, la terre anglo-saxonne allait tressaillir encore de fécondité, comme autrefois à l'arrivée des savants Bénédictins que lui avaient envoyés S. Grégoire le Grand. Nous avons à prendre le récit de cette palingénésie religieuse à l'avènement du Pape Léon XIII.

La conversion de Newman et de quelques autres disciples de Pusey avait surpris beaucoup et ému profondément le monde catholique. L'idée s'était présentée à plusieurs esprits que cette conversion de quelques savants pouvait être le pronostic heureux de la conversion en masse du peuple anglais. Le comte de Maistre : Si avant la fin de ce siècle, on chante la messe à Saint-Paul de Londres et à Sainte-Sophie de Constantinople, il n'y a rien qu'on ne puisse espérer dans

le monde. Mais pouvait-on concevoir cette espérance ? Le peuple anglais a, comme tous les peuples, ses qualités et ses défauts ; il ne faut ni le trop louer, ni le mépriser ; mais on constate qu'il est, en général, croyant, droit, résolu, et si ses qualités étaient au service de l'orthodoxie, il y a gros à parier que ce serait, pour les peuples de l'univers, un très heureux événement. Mais la conversion d'un peuple en gros est un fait peu présumable, il peut cependant s'y produire des mouvements généraux de sympathie, de docilité, de réflexion. Seulement, pour les obtenir, il faut les demander à Dieu, qui tient en ses mains le cœur des peuples et des princes. En France, Dufriche-Desgenettes, curé de N.-D. des Victoires à Paris ; en Angleterre, Ignace Spencer avaient formé, pour la conversion de l'Angleterre, des archiconfréries de prières nationales. Pie IX et Léon XIII avaient encouragé ces associations pieuses, et l'on doit croire qu'elles n'ont pas médiocrement contribué, d'un côté, à la dissolution doctrinale de l'anglicanisme ; de l'autre, à de nombreuses conversions dans les clans élevés de la Grande-Bretagne.

En 1881, Léon XIII trouva une nouvelle occasion de donner à l'Angleterre un plus solennel témoignage de son paternel dévouement. Cette occasion naquit des relations des religieux missionnaires avec les Vicaires Apostoliques. Avant le rétablissement de la hiérarchie, ces missionnaires relevaient plutôt, comme les Vicaires Apostoliques eux-mêmes, directement de la Propagande, et plus spécialement de leurs chefs d'Ordre. Après la restauration de la hiérarchie, il s'agissait de régulariser la position des Ordres religieux vis-à-vis des Evêques ; ce n'était pas une réforme à établir, mais simplement un ordre de juridiction, pour prévenir les malentendus et éviter les conflits. Dès 1881, Léon XIII avait, suivant l'usage, nommé une commission cardinalice pour examiner la question ; puis, comme il avait coutume, il avait examiné lui-même les rapports des cardinaux. Le 8 mai 1881, le Pontife donna la Constitution *Romanos Pontifices*. Dans le préambule, il rappelait la tradi-

tionnelle affection des Papes pour la nation anglaise et les gloires antiques de l'île des Saints ; combien, par suite, cette nation est redevable au Saint-Siège, spécialement depuis 1850. « Par cette restauration du gouvernement diocésain, dit-il, la portion du vaste troupeau de Jésus-Christ déjà appelée au festin des noces de l'Agneau et devenue membre de son corps mystique, acquit une plus ample et plus stable possession de la vérité et de l'ordre, grâce au régime et au gouvernement des évêques. La suite des événements a merveilleusement servi les sages desseins du Pontife. Il a été permis de célébrer des conciles provinciaux dans lesquels on a dressé des statuts salutaires réglant toutes les affaires diocésaines ; la foi catholique en a reçu des accroissements journaliers ; plusieurs personnes distinguées par leur savoir et leur naissance sont revenues à l'unité de l'Eglise. Les rangs du clergé ont été plus largement recrutés. Le nombre des communautés religieuses s'est augmenté dans la même proportion, non seulement pour les Ordres réguliers, mais aussi pour les instituts plus récents, qui ont rendu de grands services à l'Eglise et à l'Etat, en élevant la jeunesse et en participant aux œuvres de bienfaisance. Partout de pieuses confréries ont été fondées, de nouvelles missions établies, une multitude d'églises bâties, toutes remarquables par la beauté de l'architecture et par la magnificence des ornements. De plus, on a créé de nombreux asiles pour les orphelins avec des séminaires, des collèges, des écoles, où une multitude de jeunes gens et d'enfants sont élevés dans la pratique de la piété et l'étude des lettres.

» Le grand mérite qu'il faut louer et reconnaître dans toutes ces œuvres est dû au caractère du peuple de la Grande-Bretagne. Ce caractère se distingue par une invincible constance à supporter l'adversité et par une parfaite docilité à recevoir les enseignements de la vérité. Voilà pourquoi Tertullien disait d'eux : *Britannorum inaccessa Romanis loca, Christo subjecta :* les Bretons savaient défendre, contre les légions

romaines, l'indépendance de leur pays; mais ils se soumettaient à la loi de Jésus-Christ. (Adversus Judæos v.) — Ce qu'il faut le plus admirer, dans ce pays, c'est l'infatigable vigilance des évêques, la prompte obéissance du clergé, l'empressement des Ordres religieux. Le rétablissement de la hiérarchie amène des cas à définir, des antécédents à rectifier, des choses à mieux ordonner. Les catholiques anglais recourent au Pape; le Pape discute et résout les affaires avec autant de lucidité que de sagesse. Ses jugements sur les points litigieux sont formulés avec cet esprit de modération et de tendresse paternelle qui assure une universelle soumission et une mutuelle charité. « Ayant décidé ces questions, conclut le Pontife, nous espérons que le soin consciencieux avec lequel nous les avons étudiées et résolues aidera beaucoup à consolider la paix et à favoriser l'accroissement de la religion catholique... L'amour paternel que les évêques portent à leurs collaborateurs et le respect que le clergé professe pour ses évêques demandent que règne entre eux la plus grande concorde. Elle est indispensable à l'œuvre commune, le salut des âmes; elle est nécessaire pour repousser les attaques des ennemis du nom catholique. La concorde est une source de force; elle donne au faible le courage d'accomplir de grandes choses; elle est aussi le signe par lequel on distingue les vrais disciples de Jésus-Christ. »

4. *L'unité de foi.* — Cet heureux complément du rétablissement de la hiérarchie, la coordination des Ordres religieux avec la juridiction des évêques établissaient, en Angleterre, entre toutes les forces de l'Eglise, un concert d'action, un déploiement de puissance absolument nécessaire à la conquête des âmes, au rétablissement de l'unité de foi. Henri VIII a soustrait les églises d'Angleterre à la juridiction souveraine et infaillible de la Papauté, mais sans en changer les formes et les institutions. Episcopales sous Henri VIII, les églises d'Angleterre sont devenues calvinistes sous Edouard VII et, sous Elisabeth, jusqu'à nos jours; l'anglicanisme a vécu en

mélangeant à l'épiscopat quelques doses de presbytérianisme. Cet anglicanisme, incertain et confus, est une institution anglaise qui conserve extérieurement les formes d'une église nationale ; il a pour symbole les 39 articles et pour Rituel, pour Missel, pour Cérémonial, le *Prayer Book*. Cette église, schismatique et hérétique, extérieurement une, n'a pas, dans le schisme et l'hérésie, une unité de croyance et de pratiques ; elle se partage en trois églises : l'Eglise *basse*, l'Eglise *haute* et l'Eglise *large*. La Basse Eglise est le parti anglican qui tient rigoureusement les prescriptions protestantes et les pauvres cérémonies du Prayer Book ; il se tient servilement aux 39 articles interprétés dans le sens protestant du XVIIIe siècle. La Haute Eglise, depuis l'ébranlement donné par le Puséysme, adopte des cérémonies étrangères au Prayer Book ; sous le nom de ritualisme, elle est revenue petit à petit presque à toutes les cérémonies du culte catholique. Que si la loi l'oblige à prêter serment aux 39 articles, il s'en faut qu'elle les prenne à la lettre ; elle les interprète même généralement dans le sens catholique et plusieurs vont jusqu'à dire qu'on n'y trouve rien de contraire aux enseignements du Concile de Trente. Evangéliques et ritualistes n'ont donc pas de croyance commune ; de part et d'autre, chacun croit ce qui lui semble vrai, sans s'occuper des autres. Malheureusement, peu fondés en foi, ils le sont beaucoup en fanatisme. L'Eglise d'Angleterre regarde Rome comme n'étant pas la véritable Eglise, comme idolâtre et représentant l'antechrist ; elle affirme que le Pape est un faux prophète, un ennemi de Dieu. Les ritualistes toutefois ont à peu près abandonné ces ridicules déclamations contre le papisme ; ils tiennent que l'évêque de Rome est un évêque comme un autre ; ils ne sont pas loin de le considérer comme le patriarche de l'occident. Les autres répondent qu'ils restent protestants et s'en tiennent aux doctrines traditionnelles de l'anglicanisme ; ils n'ont pas besoin d'étudier ni l'histoire, ni les Pères de l'Eglise, ni les Conciles œcuméniques ; nos saints pères, à nous, sont Cranmer, Ridley, Lati-

mer, Bacon, Tewel ; nous tenons pour parole d'Evangile tout ce qu'ils ont dit de l'Eglise Romaine, sans nous donner le souci de vérifier si leurs paroles peuvent encore tenir debout devant le progrès de la science historique.

L'Eglise large s'appelle aussi libérale ; elle professe un libéralisme assez large pour adopter toutes les opinions, tous les partis, tous les systèmes, toutes les sectes. En général, elle veut le maximum de la compréhension et de la liberté ; elle veut que personne ne soit exclu de l'Eglise anglicane, dès qu'il désire sérieusement et respectueusement en faire partie. Les doctrines, à ses yeux, n'ont aucune importance ; il suffit de bien vivre. Ces libéraux vivent donc en bonne intelligence avec tous les partis ; pour eux, il n'y a ni hérésie, ni fausses interprétations. Toutes les interprétations sont permises, toutes les opinions sont libres ; les engagements à croire ou à enseigner telle ou telle chose sont de pures cérémonies. Ce libéralisme va si loin qu'il ne supporte même pas le beau symbole de S. Athanase. Les formulaires le gênent ; un symbole est une prison. Dans le bon vieux temps, on avait peut-être besoin d'emmaillotter les dogmes ; ce n'est plus la mode maintenant ; notre siècle ne comporte plus de langes. — Ces trois partis sont disséminés un peu partout : dans la même paroisse, dans la même famille, dans le même presbytère, il peut se rencontrer des membres de ces trois églises. Du moment que la foi n'est qu'une opinion privée, peu importe ce qu'elle est, cela ne tire pas à conséquence. Assez souvent même un anglican ne sait pas, ne s'est pas encore demandé à quelle église il appartient ; ils se considèrent tous comme membres de l'Eglise anglicane, cela suffit et personne ne songe à contester. Les membres de ces trois églises n'ont donc ni croyances définies, ni pratiques régulières communes ; ils ne forment, à la lettre, ni une religion, ni une église, mais seulement une agrégation cultuelle qui possède son matériel, son personnel et qui vit là-dessus. Un grand nombre d'anglicans sont convaincus que l'Eglise schismatique est perdue, si

l'on ne vient à son aide par des réformes et, ces réformes qui lui sont indispensables, elle ne pourrait les supporter. Une société qui ne peut supporter une réorganisation quand les vieilles choses s'en vont, quand les nouvelles restent en l'air, est une société à l'article de la mort. La dissolution peut être retardée quelque temps, mais on ne peut la conserver indéfiniment en l'enveloppant de flanelle, en la préservant de tous les courants d'air, à moins que les cervelles de ses adeptes ne soient en voie de pétrification. Les préjugés faux sont sans vertu ; la haine ne peut pas être éternelle ; toutes les hérésies doivent passer ; Jésus-Christ reste : *stat crux dum volvitur orbis.*

En tous cas cette situation imposait au Pape un devoir. Pasteur de l'Eglise universelle, il devait s'adresser un jour aux Anglais qui cherchent et qui tous doivent chercher dans l'unité de foi le salut et la paix du Seigneur. Le 14 avril 1895, par une lettre apostolique, le pontife donnait à l'illustre nation anglaise le gage de sa très vive affection. La lettre, faite avec toute la maturité de pensée et d'expression habituelle à Léon XIII, commence par rappeler l'initiative de saint Grégoire le Grand, l'envoi du moine Augustin et de ses compagnons, le succès de ces apôtres, les félicitations du Pape à la reine Berthe et au roi Ethelbert, l'action très efficace de saint Célestin Ier pour préserver l'Angleterre des poisons de l'hérésie de Pelage. Grâce à l'orthodoxie, grâce au choix de bons évêques, à l'envoi de maîtres habiles dans les sciences divines et humaines, la foi catholique poussa en Angleterre des racines profondes ; elles créa de bonnes mœurs et fit rejaillir la vertu dans les institutions sociales, soit pour les ordonner, soit pour les vivifier. Au XVIe siècle, la séparation schismatique voulut faire échec à cette foi et ne porta pas un moindre préjudice aux institutions nationales. En présence de ces malheurs, aujourd'hui trois fois séculaires, les Papes n'ont pas cessé de réagir par la prière et par la charité. Saint Charles Borromée, saint Philippe de Néri, saint Paul de la Croix,

Ignace Spencer, avec leurs associations de prières et de prosélytisme, furent les principaux représentants de la charité apostolique. Les fruits de grâce divine, sollicités par la prière des saints, ne se firent pas longtemps attendre. Une espèce d'attraction merveilleuse des cœurs vers la foi et la pratique du catholicisme vint accroître encore le respect et plus d'une opinion fausse céda devant la force de la vérité. Maintenant, si l'on veut obtenir un grand mouvement de conversion, il faut le préparer, le provoquer par un puissant élan de prières. Ces prières, il faut s'y livrer avec d'autant plus de confiance qu'en Angleterre les mesures législatives et sociales rendent plus efficace l'action de la justice et de la charité. La question des ouvriers s'impose, en quelque sorte, à la conscience publique. L'éducation religieuse fait la base de l'instruction civile. Des associations civiles veillent au rejet des opinions pernicieuses, au maintien de la foi, à la pureté des mœurs, à l'honneur de la femme. Le dimanche est observé avec une fidélité exemplaire. La bienfaisance nationale n'oublie point les orphelins, les indigents, les malades et les vieillards. A la vérité, il y a quelques ombres au tableau ; la principale est l'indifférence et la tendance à ne se préoccuper que des jouissances matérielles. La prière est un remède à ces deux maux ; en élevant les âmes au-dessus de la terre, elle les débarrasse des habitudes serviles d'une vie sans mortification. Pour nous, ajoute textuellement Léon XIII, nos pensées se tournent avec beaucoup d'amour et d'espoir vers le peuple anglais. Nous observons les preuves nombreuses et manifestes de l'action salutaire que la grâce divine exerce sur les cœurs. Nous voyons combien, pour beaucoup, la multitude des dissensions religieuses qui divisent cette nation sur les sujets les plus graves est une cause de profonde douleur ; combien d'autres aperçoivent clairement le besoin de quelqu'appui assuré contre l'invasion des erreurs modernes, qui ne concordent que trop avec les désirs de la nature déchue et de la raison dépravée ; combien s'accroît le nombre des hommes religieux et discrets qui tra-

vaillent avec beaucoup de sincérité à la réunion avec l'Eglise catholique. C'est à peine si nous pouvons dire combien ces faits et tant d'autres semblables avivent en vous l'amour du Christ, avec quelle ardeur nous demandons une mesure plus abondante de la grâce de Dieu qui, répandue sur des esprits si bien disposés, puisse aboutir au fruit si ardemment désiré, à savoir : « Que nous parvenions tous à l'*unité d'une même foi* et d'une même connaissance du Fils de Dieu (Epth. IV, 13), travaillant avec soin à conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix, comme nous avons tous été appelés à la première espérance. Il n'y a qu'un Dieu, qu'une foi, qu'un baptême (Epth. III, 5). »

Sur cette unité de foi, objet de la lettre apostolique, « rien ne rend plus clairement le précepte et l'exemple de Notre-Seigneur en ce qui concerne la prière, que son dernier discours aux apôtres pendant les tristes moments qui précédèrent sa passion, alors que, élevant les yeux vers le ciel, il suppliait à plusieurs reprises Dieu son Père, le priant, le conjurant, pour que ses disciples et ceux qui l'avaient suivi fussent très intimement unis *dans la vérité*, afin que cela soit pour le monde une preuve convaincante de la divine mission qu'il allait leur confier. Et, sur ce point, c'est une considération bien douce que la pensée de cette unité de foi et de volonté pour laquelle notre rédempteur et maître priait avec larmes, dans cette supplication, unité qui, si elle est toujours utile aux intérêts mêmes de l'Etat, soit dans la patrie, soit à l'étranger, est maintenant plus que jamais nécessaire, par suite des divisions et des confusions qui règnent à l'heure actuelle. » Le Pape prêche donc, pour le retour à l'unité, une croisade de prières. Prier pour soi est un besoin, prier pour les autres est une inspiration fraternelle. Eglise basse, Eglise haute, Eglise large, qu'est-ce que ces divisions devant l'unité nécessaire ? Qu'est-ce que cette trinité de confessions devant l'unité de l'Eglise ? Le Pontife adjure donc les Anglais de prier ardemment Dieu et les saints, surtout les saints anglais, saint

Grégoire, saint Augustin, saint Pierre, saint Georges et surtout la sainte Mère du Christ, que le Sauveur, du haut de la Croix, appela mère du genre humain, mère spéciale de l'Angleterre qui s'est déclarée l'apanage de Marie. Le Pape termine par l'octroi d'une prière à la Sainte-Vierge, revêtue de particulières indulgences. Cette lettre est vraiment belle et digne d'un Pape.

5. *Les ordinations anglicanes.* — L'année suivante, aux ides de septembre, le Pape Léon XIII donnait une nouvelle lettre encyclique sur la *validité* des ordinations anglicanes. Nous ignorons qui put remettre en question cette controverse, vidée depuis longtemps ; probablement quelques Risque-Tout de l'érudition contemporaine, qui, pour avoir pénétré dans les dépôts d'archives s'imaginent tout savoir ; bien que leur science ne soit pas si étendue, leur orthodoxie très sûre et leur patriotisme très avéré. Ce qu'on leur voit de mieux acquis, c'est le souci de leur intérêt personnel et le soin de se pousser constamment vers les grasses sinécures. L'importance de la question ne saurait être autrement mise en doute. L'épiscopat schismatique est une des pièces de la Constitution anglaise, plutôt qu'un contrefort. Mais enfin si tous ces évêques, grassement payés, qui absorbent à eux seuls plus d'argent que tous les clergés du monde catholique, étaient de vrais évêques, ce serait, sans doute, pour leur pays, un plus grand lustre et pour eux une obligation de travailler davantage. Mais sont-ils véritablement évêques, ont-ils été vraiment élevés du sacerdoce à l'épiscopat, selon les rites de la Sainte-Eglise ? Et, en cas d'affirmative, leur épiscopat, strictement légitime, a-t-il été transmis, sans défaillir, à leurs successeurs d'à-présent ? Le Pape mit cette question à l'étude ; il nomma, pour l'étudier, une commission de savants et de cardinaux, il fit écrire des rapports contradictoires et appela le tout à son examen. Examen fait, Léon XIII publia une nouvelle lettre ; au début, il rappelle que traitant de l'unité de foi, sa première pensée avait été pour l'Angleterre, dans la douce confiance que ses lettres pourraient fortifier les catholiques et apporter aux

dissidents une nouvelle lumière. L'accueil fait à ses lettres, malgré la liberté de sa parole, fait honneur au bon sens de cette nation et montre, pour le salut éternel, la préoccupation du plus grand nombre. C'est une raison de plus pour s'adresser, une seconde fois, au bon sens et à la bonne foi du peuple anglais. Le Pape traite de la validité des ordinations anglicanes au double point de vue du fait et du droit. En droit, l'Ordinal d'Edouard VI, substitué au Pontifical Romain, pour les ordinations épiscopales, manque des conditions nécessaires pour conférer le titre, la dignité et le caractère des évêques ; en fait, il y a eu, dans les ordinations régulières, deux scissions : l'une sous Edouard, l'autre sous Elisabeth : toutes les deux ont amené la déchéance de l'épiscopat schismatique de la Grande-Bretagne. « C'est pourquoi, conclut le Pontife, nous conformant à tous les décrets de nos prédécesseurs relatifs à la même cause, les confirmant pleinement, les renouvelant par notre autorité, de notre propre mouvement et de science certaine, nous prononçons et déclarons que les ordinations conférées selon le rite anglican ont été et sont *absolument vaines et entièrement nulles*. — Puisque c'est en qualité de *Pasteur suprême* que nous avons entrepris de montrer la très certaine vérité d'une affaire aussi grave, il nous reste à exhorter dans le même esprit ceux qui souhaitent et recherchent le bienfait des ordres et de la hiérarchie. Jusqu'à ce jour peut-être, excitant leur ardeur pour la vertu, relisant avec plus de piété les Saintes Ecritures, redoublant leurs ferventes prières, ils ne répondaient cependant qu'avec incertitude et anxiété à la voix du Christ, qui les pressait déjà d'appels intérieurs. Aujourd'hui, ils voient clairement où ce pasteur les appelle et les reçoit. Qu'ils rentrent au bercail ; ils obtiendront alors les effets désirés et les secours qui en résultent pour le salut, secours dont lui-même a confié l'administration à l'Eglise, gardienne perpétuelle de la Rédemption et chargée d'en distribuer les fruits aux peuples. Alors ils puiseront avec joie l'eau des fontaines du Sauveur, qui sont

ses sacrements merveilleux, lesquelles rendent l'amitié de Dieu aux fidèles, purifiés vraiment de leurs péchés, les fortifient du pain céleste et leur donnent en abondance de précieux secours pour conquérir la vie éternelle. »

6. *Le catholicisme libéral.* — Le 11 février 1901, le Pape, répondant à une lettre de l'épiscopat anglais, qui lui avait signalé divers périls de l'heure présente, confirma cette lettre par une courte réponse où il caractérise en quelques mots les divers périls. Léon XIII signale le catholicisme libéral, le rationalisme ; il recommande comme remède la prière et en particulier le recours à la Sainte-Vierge, ainsi que la soumission au Pontife Romain, suivant cette parole du Vénérable Bède. Le Bienheureux Pierre, qui a confessé le Christ avec une véritable foi et l'a suivi avec un véritable amour, a reçu les clefs du royaume des cieux et la souveraineté de la puissance judiciaire, précisément pour que tous les croyants comprennent que quiconque se sépare de l'unité de la foi et de sa communion *ne peut* être délivré des liens du péché, ni franchir le seuil du royaume céleste. » C'est une double flèche tirée au cœur même du gallicanisme. Un mot si explicite de Bède vaut un peu mieux que les allégations en l'air d'un Cranmer, d'un Latimer, d'un Ridley, et d'autres misérables, dont la conduite suffit à réprouver les discours. Qu'un Pape condamne et exhorte à condamner le rationalisme en pays hérétique, c'est le plus élémentaire des devoirs de la principauté pontificale. Le propre de l'hérésie protestante c'est de substituer, à l'autorité apostolique, l'examen individuel ; c'est de faire que chaque individu, du haut de son orgueil, le proclame infaillible, mais infaillible de se déclarer lui-même pape et empereur. La logique du libre-examen conduit à cette folie subversive ; l'exemple de l'Allemagne actuelle montre comment le rationalisme du libre-examen a mis à néant le corps entier de la Bible et le symbole de toutes les croyances. A la place des vérités de la foi et des devoirs du salut, le libre-examen a mis le nihilisme, condition fatale de

l'abdication de toutes les vertus. Mais on peut se demander à quel propos le Pape exhorte à repousser de l'Angleterre, le catholicisme libéral. Ce catholicisme est plutôt une erreur française ; il avait été proposé, en 1830, par Lamennais, non pas comme doctrine recevable, mais comme méthode propice à la défense de l'Eglise. Depuis, en 1845, sous prétexte de pacification religieuse, il avait été formulé par Dupanloup et présenté comme moyen d'accord, non pas entre l'Eglise et le rationalisme, mais entre l'Eglise et la société moderne, entendant par là le principe de 89 et la déclaration des droits de l'homme. De 1850 à 1870, ce système représenté par des laïques instruits, sans doute, personnages même considérables, mais faibles théologiens, avait beaucoup agité l'opinion catholique. Ce n'était, à vrai dire, que le vieux gallicanisme, présenté sous un autre nom, pour lui donner des airs de rajeunissement. Le Concile du Vatican l'avait sapé par la base. Le Pape Pie IX l'avait combattu jusqu'à son dernier soupir avec une suprême énergie. Deux ans avant sa mort, Léon XIII, qui avait déjà renouvelé les condamnations de Pie IX, soit en affirmant l'autorité décisive du Syllabus, soit en exposant dans ses Encycliques la doctrine orthodoxe qui ressort des condamnations de l'erreur contraire, — Léon XIII voulut prémunir les catholiques anglais contre les séductions du catholicisme libéral. A notre humble avis, la réprobation de cette erreur, adressée à l'Angleterre est dictée par un double motif: elle veut écarter les idées gallicanes généralement accréditées depuis plus d'un siècle, parmi les catholiques anglais ; et elle veut que les catholiques anglais se tiennent en garde contre des idées fausses que pourrait leur suggérer la suprématie royale en matière de doctrine. Le catholicisme libéral caressait les préjugés nationaux des catholiques anglais ; il exposait les protestants, s'ils venaient à se convertir, à garder quelque impression des théories anglicanes. Les évêques anglais avaient vu là un double péril ; le Pape confirme leur décision. Rome a parlé ; la cause est

finie ; plaise à Dieu que jamais le catholicisme libéral ne prenne racine en Angleterre.

7. *L'Anglicanisme.* — Guizot, en tête de l'un de ses ouvrages, pose cette question : Pourquoi la révolution d'Angleterre a-t-elle réussi ? Guizot répond longuement, avec ce style solennel et ces raisons plus spécieuses que solides dont ce respectable calviniste était coutumier. La réponse vraie est beaucoup plus simple : la révolution d'Angleterre a réussi parce qu'elle n'était pas une révolution, mais un retour à la constitution catholique de l'Angleterre, constitution altérée par le despotisme des Tudor et poussée aux dernières extravagances par le schisme de Henri VIII et d'Elisabeth. Une question beaucoup plus grave est celle-ci : Pourquoi et comment un peuple ou plutôt une aristocratie, qui a coupé la tête d'un roi et abattu momentanément un trône pour conserver la constitution traditionnelle de la nation anglaise, — a accepté, subi le schisme le plus honteux, l'hérésie la plus contradictoire, l'établissement le plus illogique, le plus insensé que puisse tolérer un peuple ? On peut répondre à cette question par une autre : Pourquoi et comment une humanité, douée de foi, de conscience, de probité, d'honneur, honnête par nécessité, vicieuse seulement à certaines occasions et dans une certaine mesure, comment cette humanité a-t-elle pu accepter, aimer, pratiquer une religion et un culte païen, dont la mythologie était absurde, les dieux infâmes, la morale cynique, les institutions au rebours de tous les droits naturels, de tous les besoins respectables des individus et des peuples ? L'humanité a subi ces horreurs pendant trois mille ans, sans que ses philosophes, ses historiens, ses poètes, ses législateurs aient élevé, à l'encontre, des protestations efficaces ; ils ont contribué plutôt à épaissir les ténèbres, à augmenter la corruption, à innocenter les vices et les crimes incrustés en quelque sorte, dans les traditions. L'humanité n'a été tirée du bourbier infâme, où elle eût dû croupir jusqu'à la fin et périr, que par l'Incarnation du Verbe de Dieu, par Jésus-

Christ, vrai Dieu et vrai homme, mort pour nous en croix, mais toujours vivant dans son Eglise, sous la monarchie des Pontifes Romains. La Rédemption par Jésus-Christ, la doctrine de Jésus-Christ, la loi de Jésus-Christ, la grâce de Jésus-Christ, les sept sacrements, le sacrifice des autels, la hiérarchie sacrée des évêques et des Papes, une fois posés dans le monde, par la main et le sang d'un Dieu, sont, après la création du monde, le fait collectif, le plus vaste, le plus puissant de l'histoire. Tous les peuples ont connu cette délivrance de l'humanité ; tous les peuples y ont cru, en ont vécu et désormais, par ce seul fait, il y a, parmi les nations, des idées, des principes, des dogmes, des lois, des grâces, des institutions contre lesquels tout ce qui se fait est nul de soi, à quoi se soumettent plus ou moins tous les peuples, parce que, jusqu'au jugement dernier, la Rédemption par Jésus-Christ est, pour le genre humain, le fait capital, qui s'impose toujours, dans une certaine mesure, à toute forme de civilisation. La Rédemption a élevé le genre humain à un point de dignité dont il ne peut plus complètement déchoir ; elle a mis dans l'histoire de tous les peuples, des lumières, des forces, des éléments précieux, tout un trésor de bienfaits autour desquels, bon gré, mal gré, gravitent toutes les âmes. Ce fait pris dans son ensemble constitue la solution de tous les problèmes de sociologie et d'histoire.

Les problèmes relatifs à l'anglicanisme s'éclairent à ce foyer. Voilà trois siècles et demi que dure le protestantisme anglais ; c'est peu encore en comparaison des trois mille ans de paganisme. Durant ces trois siècles, cet établissement du vice au profit de la tyrannie n'est pas resté dans ses formes originelles ; il a connu toutes ces variations dont parle Bossuet, il a subi toutes les dissolutions dont l'histoire du protestantisme offre partout le navrant spectacle. A l'intérieur, il n'a rien négligé pour se purifier, se corriger, se badigeonner, se faire une figure dans le monde. Assez longtemps, il n'a même pas songé au mandat apostolique ; mais depuis un

siècle, il a envoyé des missionnaires et recruté des adeptes sur toutes les parties du globe. A ce moment, le P. Ragey, Mariste, lui compte 2,600 missionnaires, 465,000 infidèles convertis et un budget annuel de vingt-cinq millions. L'extension continue de l'empire britannique favorise les excursions de ces missionnaires. Toutefois en creusant cette idée, au lieu d'y voir une preuve en sa faveur, on y verrait plutôt le contraire. Sans dire ces missions absolument stériles, il est certain que les recettes ne répondent pas aux dépenses et que les résultats accusent l'insuffisance de la doctrine. Ce n'est pas à des missionnaires mariés que Jésus-Christ a confié l'évangélisation du monde ; ce n'est pas avec de l'argent qu'on peut transformer des âmes. Les missions anglaises, soigneusement confinées dans les villes du littoral et en pays soumis, donnent le vernis de la civilisation européenne ; elles ne donnent pas la foi, les mœurs, l'esprit, le génie du Christianisme.

L'anglicanisme, professé par un peuple puissant, n'en est pas moins un schisme et une hérésie, c'est-à-dire un des plus terribles châtiments que Dieu puisse infliger à un peuple. Ce châtiment, qui dure depuis trois siècles, n'est pas sans mélange de miséricorde. La divine Providence n'a pas condamné le peuple anglais à un délaissement complet, à une pénurie absolue. Le peuple anglais ne meurt pas de faim ; il se distingue, au contraire, par un grand esprit de prosélytisme, surtout pour la perversion des catholiques. Mais il a gardé deux choses qui le conservent : la bonne foi et de nombreux débris de christianisme. « Les catholiques de naissance, dit un ministre anglican converti, Little, sont étonnés au-delà de toute expression quand ils entendent dire qu'il y a des anglicans instruits, d'un esprit cultivé et même d'un grand savoir, des hommes fortement appliqués à leur devoir pastoral et d'une vie exemplaire, qui, en pratique, croient presque tout ce que l'Eglise catholique enseigne et qui demeurent cependant hors du vrai bercail. Il leur semble presque impossible qu'une pareille position puisse être sincère. Que les catholiques le

croient ou non, elle est sincère cependant. Je puis, je crois, affirmer que parmi les ministres anglicans, pas un sur cent n'a jamais eu un seul instant le moindre soupçon que l'Eglise de Rome et elle seule soit l'Eglise de Dieu. Les préjugés héréditaires contre le papisme n'ont été que trop fidèlement transmis. Les puits sont empoisonnés. » Les anglicans, surtout le bas peuple, bénéficient de cette bonne foi. — Maintenant, ceux qui sont élevés dans le protestantisme anglais ne ressemblent pas aux hérétiques et aux schismatiques du XVI[e] siècle. Ces gens se trouvent hors de l'unité sans qu'il y ait faute de leur part et, sans parler des préjugés traditionnels qu'ils excusent, ils gardent, dans leur bonne foi, la piété, la ferveur, l'esprit de sacrifice, l'amour de Jésus-Christ. Ce qu'ils ont gardé de christianisme leur fait sentir sa vertu. En premier lieu, ils ont le baptême et les habitudes surnaturelles dont il est la source. En second lieu, ils ont gardé des Ecritures divinement inspirées pour nous instruire, nous régler et nous consoler. L'Evangile, qu'ils lisent assidûment, les grandes vérités qu'ils y trouvent, l'Incarnation du Verbe, la Passion et la mort du Sauveur, la prière, le culte public, inspirent à un grand nombre l'horreur du péché, et s'ils ont le malheur d'y tomber, peuvent les amener au repentir. « J'ai connu intimement, disait le cardinal Manning, des âmes vivant de la foi, de l'espérance, de la charité et de la grâce sanctifiante, avec les sept dons du Saint-Esprit, en humilité, pureté absolue de vie et de cœur, en méditation constante de l'Ecriture Sainte, en une prière continue, en un renoncement complet d'eux-mêmes, en un travail personnel consacré aux pauvres, ayant en un mot une vie d'une sainteté visible, aussi évidemment œuvre du Saint Esprit que j'en ai jamais rencontré. J'ai vu cela en des familles entières, parmi les riches comme parmi les pauvres et dans toutes les positions sociales. » Des hommes de telle vertu s'imposent à nos respects ; il ne suffit pas de les plaindre, il faut les aimer, comme des frères en Jésus-Christ et prier Dieu

de les ramener au sein de son Eglise. Je ne les crois pas difficiles à convertir.

Cet hommage rendu à l'honneur des personnes nous amène à apprécier exactement la vitalité de l'anglicanisme. Les catholiques, en général, apprécient suffisamment sa position ; ils savent que l'anglicanisme est, suivant l'expression du cardinal Newman, « la cité de la confusion et la maison de la discorde », ils pensent que cette discorde et cette confusion doivent amener promptement la ruine. C'est oublier qu'une certaine somme de confusion et de discorde n'est pas plus fatale à un corps religieux qu'à un corps politique, si ce corps possède en même temps un certain principe de cohérence. Si ses membres sont unis entre eux par une certaine constitution, s'ils s'accordent généralement sur quelques opinions, s'ils supportent les divergences sans profond désaccord, ils peuvent durer. Un jésuite, intransigeant comme ils le sont tous, le P. Clark, expliquait cela dans le numéro de mars 1899 du *Month* ; je le cite : « Le grand principe négatif de cohérence, qui est le centre de l'anglicanisme, dit-il, c'est le rejet du système dogmatique de Rome. Un anglican est obligé de nier ce qui constitue le centre de l'enseignement catholique. Pour le reste, il peut admettre tout ce qu'il voudra ; la théorie anglicane de l'élasticité des dogmes lui permet de s'arranger avec sa conscience. Le premier élément positif de la force de l'anglicanisme, c'est qu'il laisse ses membres libres de croire autant qu'il leur plaît et aussi peu qu'il leur plaît, et de choisir leur opinion, sans la moindre intervention de sa part, et qu'en même temps, il conserve une certaine apparence extérieure d'autorité, très spécieusement adoptée pour tenir lieu d'une autorité réelle. C'est le secret qui le rend à la fois respectable et compréhensible : respectable parce qu'il échappe à la vulgarité de l'athéisme et à la profession ouverte du rationalisme ; compréhensif en ce qu'il ouvre ses portes à quiconque est disposé à reconnaître l'Eglise anglicane pour sa bonne et indulgente mère. Le second appoint de la force dont jouit

l'anglicanisme, lui vient de ce qu'il fait appel à notre orgueil national et à notre amour de l'indépendance. Un Anglais regarde comme point d'honneur de se soumettre à un joug quelconque, venant de l'étranger. Il ne peut se faire à l'idée de se soumettre au joug d'un ecclésiastique italien. » Le P. Clarke parle *de visu*, mais il a tort de se permettre le charabia hérétique. L'Eglise n'a pas de joug, Jésus-Christ en a un, mais d'ordre moral. Une Eglise qui n'a que sa parole pour obtenir l'obéissance ne peut pas être une tyrannie ; elle ne peut être qu'une indulgente mère. Un anglican qui se révolte contre l'autorité spirituelle du Pape et qui avale, sans mot dire, la suprématie spirituelle du roi, est un beau phénomène de contradiction.

8. *La crise de l'anglicanisme.* — Depuis l'introduction en Angleterre du ritualisme, c'est-à-dire du retour aux pratiques du culte orthodoxe, il y avait là un élément nouveau, une espèce d'approximation externe, d'inclination vers le catholicisme. Puisque l'Eglise haute adoptait les rites romains, ce fut pour l'Eglise basse une raison de les combattre. De même que certaines tempêtes brisent les vaisseaux les plus solides et que certaines maladies abattent les santés les plus robustes, de même certaines crises dissolvent le corps moral le plus fortement constitué. Les protestants, exaspérés par les progrès du ritualisme, ouvrirent une guerre à mort. Un certain Kensit commença une campagne dont les débuts se signalèrent par de bruyantes protestations et par des scènes de violence. Derrière ce chef improvisé une armée se forma. On lança dans le public des écrits de toute sorte. Après les volumes vinrent les revues, les brochures, les feuilles volantes : elles dénonçaient le complot ritualiste. D'un bout à l'autre de l'Angleterre, il n'y eut bientôt plus d'autre péril. On créa des associations, on organisa des démonstrations, des *meetings*. Dix mille personnes assemblées dans une grande halle, déclarèrent qu'il fallait en finir avec le ritualisme. Le lion protestant n'était pas mort ; il faudrait compter avec ses dents et ses griffes. Le

lion protestant n'est peut-être qu'un boule-dogue ; mais il aboie fort : terribles sont ses maladies. Les évêques s'émurent ; le Parlement se demanda par quels moyens couper court à des abus si énormes. Ces abus, c'étaient surtout les cérémonies et les rites empruntés au catholicisme. Ces cérémonies étaient contraires au Prayer-Book : les évêques les réprouvaient ; c'était au Parlement à veiller. Mais les ritualistes déclaraient tout net qu'ils ne reconnaissaient pas, sur ce point, l'autorité du Parlement. Le 28 février 1899, sept cents d'entre eux se réunissaient à Londres, sous la présidence de lord Halifax, et adressaient à la reine cette déclaration : « Nous avons nié et nous nions que la Couronne et le Parlement aient le droit de régler la doctrine, la discipline et le cérémonial de l'Eglise d'Angleterre. Nous serons heureux de souffrir, s'il le faut, pour soutenir nos convictions : nous souffrirons joyeusement. » Cette déclaration parlait au nom de 4,000 clergymen et de 35,000 ritualistes. Affirmer publiquement qu'on ne reconnaît pas, dans les choses spirituelles, la suprématie de l'Etat, c'est un acte semblable à celui du catholique déclarant qu'il ne reconnaît pas la suprématie du Pape. C'est l'équivalent d'une défection, une apostasie. Le Parlement, pressé d'agir, prépara un bill sévère : c'était l'étranglement du ritualisme ou la cause éventuelle d'un schisme dans l'Eglise anglicane. En regardant plus près, le lion protestant se faisait renard ; le bill n'interdisait que les encensements et les cierges ; encore fut-il rejeté en seconde lecture. Alors les évêques, de ce requis, fulminèrent contre les flambeaux et les encensoirs. Les ritualistes répliquèrent que les évêques, pour interpréter les lois, n'avaient pas qualité et que d'ailleurs ils les interprétaient mal. Pour rire, ils ajoutèrent qu'ils employaient l'encens comme fumigation et les cierges allumés pour voir clair. Les partisans de Kensit, tournés en dérision, se fâchèrent de plus en plus : ils crièrent qu'ils ne se contenteraient plus de supprimer les navettes et les chandelles, mais qu'il fallait, sans retard, élaguer la présence réelle, la transsubstantiation, le

sacrifice de la messe, la confession. Autrement, c'en serait fait de l'anglicanisme.

Cette querelle, plutôt grotesque, fût devenue un combat ; le lion devenu renard et ses victimes manquées s'en tinrent aux palabres, corsées d'affectations tragiques. Ce devait être un duel à mort ; ce fut seulement une prise de bec. Un organe ritualiste disait : « Nous reconnaissons qu'avec ces puritains d'un nouveau genre, il n'y a pas de compromis possible. S'ils ne nous chassent pas de l'Eglise d'Angleterre, il faut qu'ils en sortent eux-mêmes. » Un journal des têtes rondes lui répondit : Il semble un peu audacieux de vouloir chasser de la maison ses anciens propriétaires. Mais, après tout, pour triste qu'il soit, le fait demeure. Les anglicans, soumis à la loi, doivent chasser les romanisants qui la violent, ou bien ils seront chassés par eux. Que chacun donc boucle son armure et se prépare à une rude bataille. » Cette menace, si elle s'accomplissait, serait un événement, un changement de front. Les vieux protestants sont des fossiles sans vie ; le parti des ritualistes concentre en lui la force, l'éclat, la sève, la vie qui restera dans cette Eglise. Leur départ serait plus qu'un schisme ; ce serait le commencement de la fin. — On doit croire, au surplus, que ces matamores n'en viendront pas aux extrémités. Plus probablement, au lieu d'une bataille à fond, ils ne produiront qu'une mesure législative, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, le désétablissement de l'Eglise établie. Ce fait serait un grand événement, et peut-être aurait-il des contre-coups dans l'ordre économique. L'Eglise anglicane, devenue hérétique et schismatique, a gardé ses richesses d'autrefois ; ses revenus annuels montent à 138 millions ; le traitement du primat est de 375 mille francs, l'archevêque d'York et l'évêque de Londres touchent 250 mille francs. Le nombre des clergymen dépasse vingt mille ; sur ce chiffre, treize mille bénéficiaires se partagent cent six millions. Il s'en faut que tous émargent dans la même proportion à ce colossal budget. Un grand nombre sont pauvres ; on vient à leur aide par des

souscriptions publiques. En tous cas, pour un clergé peu instruit, qui n'a pas grand'chose à faire, le traitement est sans proportion avec les services. Pour un pays dont le paupérisme est la plaie saignante, quand la taxe des pauvres s'élève à un chiffre formidable, il semble qu'on pourrait en détacher quelques millions de francs. Que diraient nos braillards français, censeurs si hargneux du budget des cultes, grands partisans de la pauvreté pour les autres, s'ils avaient à se promener dans cette forêt de millions? Finances à part, en ce moment l'Eglise établie d'Angleterre ressemble à un vaisseau qui vogue à la dérive dans toutes les directions; le but du pilote est de n'aborder à aucun port; il tourne la proue seulement où il croit discerner des eaux plus tranquilles. C'est un genre de navigation qui conduit assez vite à se briser contre les écueils.

9. *The Catholic Directory.* — Le catholique *Directory* est un volume d'un millier de pages que Burns et Oates, libraires à Londres, publient depuis plusieurs années. C'est un almanach, un annuaire, une statistique et un directoire, ou plutôt un indicateur. Après un double calendrier, riche en informations de toutes sortes, le Directory contient quatre parties. La première fournit des indications générales; elle a deux subdivisions : l'une en vingt-quatre paragraphes porte entre autres des notes chronologiques, l'ordre des fêtes, des indications postales, la population de l'empire, un état des souverainetés, la famille royale d'Angleterre et les titulaires du gouvernement; la seconde subdivision contient la nomenclature des actes du Parlement, édictés l'année précédente. — La seconde partie contient la hiérarchie catholique, le Pape, le Sacré-Collège, les congrégations romaines, les évêques des deux rites et les préfectures apostoliques. A ces indications générales s'ajoutent l'indication particulière du clergé d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, le clergé des colonies, les vicariats et préfectures de l'empire britannique, la liste des pairs, baronnets, lords, membres du conseil privé, membres du Parlement

et dignitaires des plus humbles postes de l'administration. — La troisième partie offre la nomenclature des diocèses d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande avec tous les états du personnel que nous trouvons dans les *Ordo* diocésains de France. — La quatrième partie contient des notices sur les collèges catholiques, écoles, couvents, sociétés, institutions diverses. Dans son ensemble, cet indicateur catholique offre une statistique très complète de la Grande-Bretagne, au point de vue religieux. Une carte très simple offre aux yeux le spectacle géographique de l'Eglise dont le Directory énumère les différentes parties. Comme le peuple anglais est un peuple pratique, au Directory sont annexés toutes les annonces possibles sur les différentes provenances du mobilier liturgique et des divers objets à l'usage des prêtres.

A l'histoire, il suffit d'indiquer l'existence, le titre et l'objet de ce livre : c'est le manuel des prêtres et l'indicateur de tout ce qui regarde l'Eglise catholique en Angleterre, au moment présent. L'Angleterre et le pays de Galles ont un archevêque et quinze évêques ; l'Ecosse deux archevêques et quatre évêques ; l'Irlande, quatre archevêques et vingt-trois évêques. Les colonies et dépendances de l'Angleterre comptent : en Europe, deux évêques et un vicariat ; en Asie, sept archevêques, vingt-et-un évêques, huit vicariats apostoliques et cinq préfectures ; en Afrique, deux évêques, douze vicariats, cinq préfectures ; en Amérique, dix archevêques, vingt-trois évêques, six vicariats, une préfecture ; en Australie, cinq archevêques, quatorze évêques, trois vicariats ; en Nouvelle-Zélande, un archevêque, trois évêques, deux vicariats, une préfecture. Au total, trente archevêques, cent sept évêques, trente-deux vicariats, douze préfectures. En tout, 181 titres de dignitaires ecclésiastiques catholiques.

La population catholique de l'Empire est estimée, pour les trois royaumes, à quatre, cinq ou six millions ; pour l'Amérique britannique, deux millions et demi ; en y ajoutant l'Aus-

tralie, l'Inde et autres possessions, on arriverait à environ onze millions de catholiques. Les ouvriers ne manquent pas ; combien la moisson pourrait être plus abondante ! En présence d'une population qui atteint le chiffre colossal de 180 millions, vous éprouvez le besoin de croire, ou au moins d'espérer que, dans ces millions d'êtres vivants, un grand nombre appartient à l'âme de l'Eglise. Pour la gloire de l'Angleterre et le salut du monde, plaise à Dieu que le vingtième siècle ne se finisse pas avant que la messe catholique ne soit chantée à Saint-Paul de Londres, comme elle se chante dans les cathédrales de Québec ,de Sydney et de Calcutta.

La conversion de l'Angleterre, son retour à la foi des Augustin et des Alfred-le-Grand, serait un grand pas vers la conversion du monde, ce serait un des grands événements de l'histoire. Ces grands événements, l'histoire les prévoit, mais ne les raconte qu'après leur accomplissement. Du moins, elle honore ceux qui les préparent. Pie IX et Léon XIII ont souri à cette espérance. Paul de la Croix, Dufriche-Desgenettes, Ignace Spencer l'ont prédite et hâtée, dans la mesure de leurs forces, par des croisades de prières. Une humble vierge, retirée dans les montagnes des Alpes, près de la cabane de Benoite Rescurel, à Notre-Dame du Laus, prévenue de douces lumières et de mystérieuses souffrances, s'est consacrée au retour de la France et à la conversion de l'Angleterre. Ses souffrances et ses prières ne sont pas son seul appoint ; elle y ajoute des livres ; un opuscule où elle expose le plan de son dessein, puis des livres de piété où elle enrôle les enfants sous ses bannières. *Notre Emmanuel*, *Tout pour l'amour de Jésus*, *Le Divin Sanctuaire*, ce sont les titres des ouvrages de cette vierge chrétienne pour appeler les enfants à ce travail d'un saint apostolat. Une croisade d'enfants dont le Pierre l'Ermite s'appelle Camille Fourmarin, voilà, avec le ministère de son clergé et le dévouement de ses fidèles, le directoire

catholique pour le retour à Rome. Le Dieu qui rend éloquente la lèvre des enfants, la rendra puissante quand il lui plaira. Le monde entier est dans une sainte impatience d'entendre retentir, dans ses vallées et sur ses montagnes, le cri libérateur : L'Angleterre est catholique romaine. — C'est un cri comme n'en a pas connu le haut empire de la Rome des Césars.

FIN DU QUARANTE-TROISIÈME VOLUME

TABLE DES SOMMAIRES

DU

TOME QUARANTE-TROISIÈME

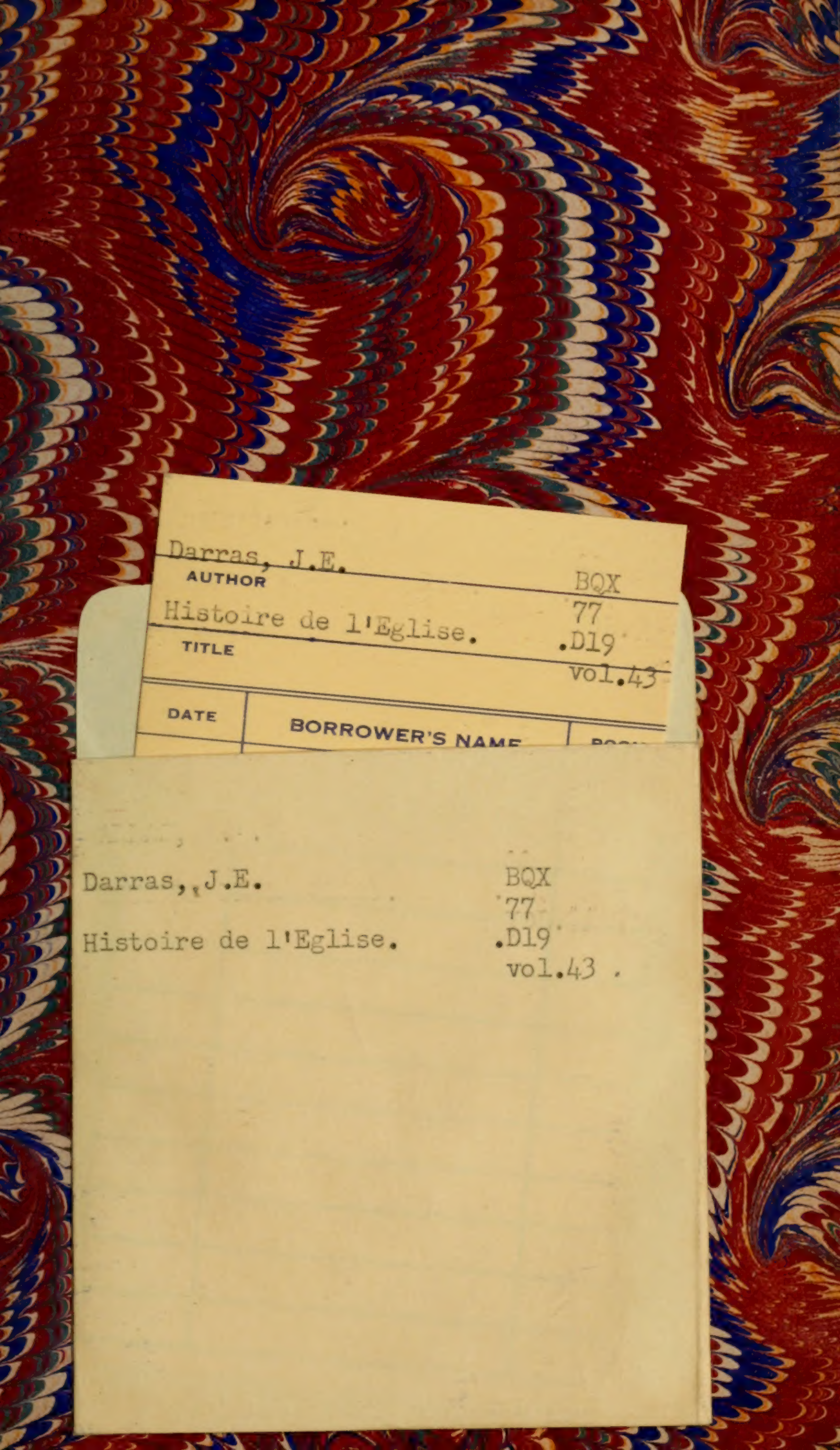
LE PONTIFICAT DE LÉON XIII

PREMIÈRE PARTIE

L'Eglise dans ses rapports avec les Sociétés politiques






Darras, J.E.
AUTHOR
BQX
77
.D19
vol.43
Histoire de l'Eglise.
TITLE
DATE
BORROWER'S NAME

